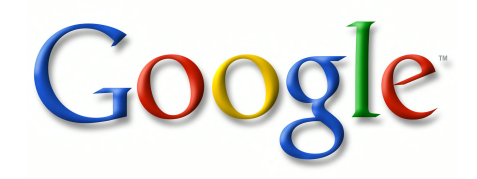



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE LA

TROISIÈME RÉPUBLIQUE

EN PRÉPARATION

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Cette publication, formant le complément de l'HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE, comprendra cinq volumes du même format et de la même étendue, qui paraîtront successivement, à partir d'octobre 1889.

Divisions de l'Ouvrage :

I. La Révolution française . . . . 1 volume.
II. Le Consulat et l'Empire . . . . 1 volume.
III. La Restauration . . . . 1 volume.
IV. La Monarchie de Juillet . . . . 1 volume.
V. Le Second Empire . . . . 1 volume.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE LA

TROISIÈME RÉPUBLIQUE

(1870-1889)

PAR

EDMOND HIPPEAU

AVEC PRÉFACE DE

M. ÉMILE WORMS

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

3, PLACE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL

1889

PRÉFACE

Quelle peut ou doit être la diplomatie d'une République? Chaque forme de gouvernement a sa nature, sa destination. La République, si elle doit justifier son but, vise à procurer à ses habitants la liberté et l'égalité, non pas l'égalité mathématique des biens, mais l'égalité des droits et des devoirs. Ce but, elle le poursuit au dedans par une législation et une organisation appropriées, et pour l'atteindre, elle ne peut pas naturellement se désintéresser du dehors, d'où pourraient venir des causes perturbatrices et destructrices de son existence. Ceux qui veulent obtenir un bon point pour une République en la représentant comme indifférente à tout ce qui se passe autour d'elle, font preuve de beaucoup de bonne volonté, mais aussi de beaucoup de candeur. Les nécessités même de son existence, de sa durée commandent à une République d'avoir les yeux ouverts sur ce qui se passe autour d'elle. Même quand elle donne l'exemple d'une sagesse à toute épreuve, quand elle assure d'une façon indiscutable le bonheur des citoyens qui sont rangés sous son égide, elle n'est pas à l'abri de tout danger. Ses qualités non

moins que ses défauts lui constituent des périls extérieurs sérieux à une époque surtout où, au point de vue constitutionnel, l'uniformité est loin d'être dans le monde un fait accompli. L'isolement entre peuples est-il d'ailleurs possible aujourd'hui ? Sous quelque étiquette qu'ils se cachent, ces peuples n'ont-ils pas au contraire des rapports de plus en plus enchevêtrés, que la science, les intérêts matériels, la curiosité, les affinités diverses multiplient tous les jours davantage ?

Se faire apprécier et aimer et accepter universellement serait certainement la meilleure des garanties trouvées et données par une République ; se faire respecter et au besoin craindre, en accroissant et développant sa puissance, en l'organisant habilement pour la défensive, en entretenant des amitiés et des intelligences, peut être chez elle un souci subsidiaire très légitime.

Si ces considérations paraissent appartenir à l'ordre théorique, il est certain que plus ou moins inconsciemment et confusément elles hantent les esprits des hommes vivant en République ; chez ces hommes comme chez ceux qui les dirigent, on les rencontre ou mélangées à dose indéterminée ou prédominant fortement les unes sur les autres, ou additionnées encore d'autres tendances comme celles, plus manifestes jadis, consistant dans une prédilection marquée pour la propagande par la guerre ou la persuasion débordante. Toujours est-il qu'il faut revenir à ces considérations directrices et dominantes, si l'on veut juger philosophiquement, scientifiquement, avec profit, des œuvres historiques relatant la diplomatie

effective suivie par un pays sous un régime déterminé. Ces considérations deviennent comme la pierre de touche qui nous apprend si le régime, soumis à notre examen, s'est montré fidèle à sa loi propre ou s'y est plus ou moins conformé ou l'a désertée au point qu'on puisse prévoir sa prochaine transformation, son passage à un régime différent.

Quand le régime est républicain, ceux qui occupent le pouvoir exécutif, aussi bien que ceux qui détiennent la puissance législative font si rapidement place à d'autres personnalités qu'on est tenté *a priori* de lui attribuer dans ses rapports extérieurs une attitude des plus indécises et des plus versatiles. Cette vue, un peu particulière à ceux qui croient à la diplomatie mystique, chuchotée, apanage exclusif des hommes d'Etat, façonnés par les traditions des cours, ne laisserait pas cependant que d'être superficielle.

Dans les Républiques semblables au moins à la nôtre, si le gouvernement n'appartient à vrai dire à personne, c'est qu'il appartient à tout le monde. Le président ne fait que contresigner les résolutions des ministres ; les ministres relèvent directement du Parlement, dont ils n'ont garde de contrarier la volonté, et comment le Parlement, issu du suffrage universel, se mettrait-il en hostilité avec ce suffrage, dont il convoitera à l'occasion une investiture nouvelle ? La politique étrangère trouve donc là comme la politique intérieure une base d'opération des plus solides ; car quoi qu'on puisse penser de la légèreté d'un peuple, il ne se méprend pas sur ses intérêts

durables et essentiels, d'autant que c'est sur lui en définitive que retombent les conséquences de ses erreurs ou de ses entraînements. On se plaît depuis quelque temps à tirer parti contre la République de l'impossibilité alléguée pour les puissances étrangères de suivre des négociations importantes d'ordre international avec des ministres que la moindre discussion parlementaire peut renverser. Mais qu'est-ce que cet inconvénient en présence de l'avantage inappréciable pour l'étranger de pouvoir tabler sur une politique en quelque sorte immuable, parce qu'elle est vraiment impersonnelle et nationale et qui sera nécessairement pratiquée de la même façon par tous ceux qu'on chargera de la mettre en œuvre ?

Comme d'ailleurs la paix, en tant que but et que moyen, constitue habituellement le fond diplomatique des contrées laborieuses qui, pour s'être reconquises elles-mêmes, jugent cette conquête supérieure et préférable à toutes les autres, une entente entre elles et d'autres puissances ne présente en général pas un grand caractère d'urgence. Ne menaçant personne, ne guettant aucune proie, elles n'ont guère besoin de ces alliances et de ces traités secrets, tant recherchés par les faiseurs de mauvais coups. La défensive, l'éventualité d'une attaque dirigée contre leur indépendance pourraient, il est vrai, les leur conseiller, mais leur attitude inoffensive au dehors ne semble pas faite en principe pour les exposer à un pareil danger qu'il serait d'ailleurs toujours temps, sans doute, de songer à conjurer au moment où il viendrait à

surgir. Déjà les traités de commerce ont des détracteurs qui n'aiment pas que, même économiquement, une nation ait les mains liées. Mais les traités d'alliance sur le terrain politique se concluent encore plus rarement sans porter atteinte à la théorie des mains nettes. Il est loisible à chacun de croire, suivant une formule dont on abuse beaucoup, que certaines alliances sont un gage de plus pour la conservation de la paix en Europe. Nous ne cesserons pour notre compte d'y voir un signe et un prodrome de la guerre. Ce n'est peut-être pas un mince compliment que font involontairement à la France ceux qui lui reprochent de n'avoir pas depuis dix-huit ans contracté d'alliance sérieuse. Car c'est là un reproche difficile à adresser aux fauteurs du désordre et aux trouble-fête qui s'organisent ordinairement en bandes.

Un président du conseil a donc pu, à juste titre, prononcer il y a peu de mois, ces paroles, tranchant heureusement, par les vues doctrinales qu'elles recèlent, sur le vulgaire empirisme de l'époque:

« Une puissance qui sait qu'elle a droit au respect de tous, parce qu'elle a la force nécessaire pour l'imposer, est naturellement pacifique.

« Notre pays l'est encore, parce qu'il est en République et que les vrais Républicains veulent avant tout l'expansion dans le monde entier de la concorde, de la fraternité, du travail et du commerce. »

En cela, il se montrait parfaitement d'accord avec cet autre ministre qui, plus récemment encore et avec l'autorité inhérente à son département, parlait de « la

France qui a renoncé à la gloire des conquêtes et ne veut plus vivre que pour l'amélioration du sort de ses populations et le développement de la justice sociale. »

Il est possible que dans le passé et dans un passé surtout fort lointain, certaines républiques n'aient pas précisément répondu à ce programme et qu'elles aient, elles aussi, accusé des tendances belliqueuses. Mais est-il besoin de rappeler que les Républiques antiques notamment, édifiées sur l'esclavage qu'un Aristote même trouvait fort naturel, et méconnaissant par conséquent l'égalité entre les hommes dont les uns étaient asservis aux autres, étaient encore peu propres à résister aux suggestions de la force, de la violence et de la conquête ?

Et est-il besoin de constater de plus qu'outre cette égalité des hommes, qui a fait tant de progrès depuis et que les Républiques modernes tendent à réaliser le plus complètement possible, les idées économiques se sont, elles aussi, modifiées du tout au tout et que ce sont surtout les partisans modernes de la liberté politique qui, appliquant leur principe à un autre domaine, ont placé dans la liberté des échanges internationaux le meilleur parti à tirer par les nations les unes des autres ?

En tout cas, si quelqu'un a besoin d'être converti à notre manière de voir, ce n'est pas l'auteur du livre curieux, présenté en ce moment par nous au public, M. Edmond Hippeau, qu'une sorte d'atavisme et une initiation administrative prolongée prédestinaient doublement à des publications historiques d'une réelle importance.

La supériorité, nous allions presque dire l'originalité de ce livre, tient en effet précisément aux concepts élevés qui planent sur le travail de notre écrivain. Pour M. Hippeau comme pour les plus grands penseurs de tous les temps, Platon, Aristote, Montesquieu, chaque forme de gouvernement et par conséquent aussi la forme républicaine a son principe propre. La politique, la diplomatie, qui mettent ce principe en œuvre au dehors, apparaissent à M. Hippeau, raisonnant implicitement sur un peuple, maître de ses destinées, chez lequel le bon plaisir maladif d'un prince ne tient pas lieu de loi, non pas comme une série de manifestations capricieuses, au jour le jour, affranchies de toute méthode et sans lien entre elles, mais comme présentant ou devant présenter dans leurs actes consécutifs une orientation sûre, un enchaînement rigoureux et véritablement scientifique.

Car la politique est proclamée sans ambage, comme on le verra bientôt, plus qu'un art, une science; elle trouve des fondements rationnels et une impulsion rectiligne dans l'histoire du pays qui la pratique, dans la conformation constitutionnelle, physique, ethnique de celui-ci, dans l'intérêt de sa conservation, dans son besoin de vivre, partant de se défendre et de se répandre.

Peut-être l'impulsion, pour être assurément fort appréciable, n'est-elle pas irrésistible et est-elle sujette à des déviations résultant des passions, de l'insuffisance, des infirmités intellectuelles et morales des hommes ou des résistances que lui opposent des conditions extérieures contraires, de sorte que les palliatifs, les tempéraments,

mille concessions faites aux temps, tous ces accommodements enfin et toutes ces demi-mesures dont gémit la précision scientifique et qui en sont comme la négation paraissent avoir toujours leur raison d'être et fournir le champ où s'exercera pour longtemps encore le discernement et l'habileté des hommes d'État, même pendant qu'ils tiendront entre leurs mains l'infaillible boussole.

Cependant il ne nous déplaît pas de voir les jeunes savants qui entrent maintenant en lice hausser à ce point leurs prétentions et,réagissant violemment contre des errements, qui font parfois ressembler la politique à un jeu de colin-maillard, tenter d'élever celle-ci à la dignité d'une science véritable. Ces tentatives se font jour dans d'autres sphères encore comme, par exemple, en économie politique. Car si les doctrines économiques constituent dans leur enchaînement logique une construction scientifique indéniable, leur application, qui relève des possibilités et de l'opportunité, rentre en fait dans les attributions du pouvoir. Autant les doctrines sont inflexibles et incorruptibles, autant leur application commande parfois de souplesse, de tact et de réserve et exige un art consommé chez ceux à qui elle incombe. Or, bien que ce qu'on appelle l'économie politique appliquée ou la politique économique ne puisse pas revendiquer de caractère scientifique proprement dit, on la voit volontiers usurper ce caractère, dans la direction notamment où elle règle la contribution des particuliers aux dépenses de l'État, et c'est

ainsi que nous entendons couramment parler maintenant de la *science financière.*

Il se peut d'ailleurs que la claire perception du but à atteindre, que la subordination aussi sévère que possible à ce but de toutes les déterminations et actions, que de longues expériences, des observations multiples, des méditations profondes permettent d'introduire dans l'à-peu près et l'approximatif une rigueur relative, pouvant faire quelque peu illusion. Et après tout, pourquoi, par un amour exagéré d'une terminologie irréprochable, gourmander ceux qui ne demandent peut-être le plus, que pour obtenir un moins, réalisant encore un progrès considérable ?

Mais science ou art, la diplomatie de la troisième République, du moment où elle peut prendre son essor, par l'affermissement des institutions libérales et démocratiques au dedans, ne paraît pas à des yeux clairvoyants devoir être embarrassée sur la voie à suivre et qui semble toute tracée devant elle : voie éminemment pacifique, conseillée à la fois par la suspicion en laquelle la France sera encore tenue longtemps, par son isolement auquel sa constitution politique n'est pas tout à fait étrangère, par le souci du développement de ses richesses et de ses forces, par le principe nouveau enfin sur lequel, après tant de vicissitudes et de tâtonnements, il lui a été donné de jeter l'ancre et qui lui fait chercher à présent en elle-même, dans les éléments dont elle dispose et dans le concours volontaire, amical ou intéressé qu'elle peut rencontrer autour d'elle, les causes

et conditions de l'accomplissement de ses destinées.

Certes, M. Hippeau a conscience de ce revirement et des suites forcées de notre rénovation, quand il s'écrie presqu'au seuil de son livre :

« La France a-t-elle aujourd'hui une politique étrangère vraiment démocratique ? Cherche-t-elle le développement ou plutôt le rajeunissement de son influence au dehors par son dévouement sévère et immuable aux idées de liberté et de justice, de manière à rester la première nation libre du continent et à conquérir la sympathie universelle des peuples, en attendant la revanche de 1815 ? Voilà le secret de la diplomatie républicaine que je souhaite de voir inaugurer un jour dans mon pays ! »

Ah ! qu'ils sont magiques, ces mots de liberté et de justice et quels horizons ne pourrait pas en effet entrevoir le peuple qui de ces mots ferait des réalités ! Le culte de la liberté et de la justice, ce serait, en dedans de nos frontières, l'exercice de droits égaux par tous les citoyens indistinctement, l'épanouissement de toutes les initiatives non manifestement dommageables à la chose publique ; et, au delà de nos frontières, le respect des autres nationalités, la tolérance et la charité pour leurs tendances propres, le bon exemple donné aux étrangers amis ou hostiles, leur confiance gagnée, l'acheminement vers la fraternité de tous les peuples.

A propos de la politique, on parle souvent et à bon droit du droit des gens, mais sans trop apercevoir peut-être toujours le lien qui l'y rattache. Entre la politique et

le droit des gens il y a un rapport semblable à celui qui s'établit à l'intérieur de chaque pays entre l'activité complexe propre à chaque particulier et la législation civile, commerciale, pénale, etc., de ce pays. La politique ou diplomatie des peuples représente et marque leur activité respective entre eux et cette activité extérieure des nations, se heurtant souvent à des visées contraires, obéissant parfois à des inspirations égoïstes ou coupables, réclame ou motive une législation internationale appelée le droit des gens. Le malheur est que si la législation nationale est capable d'avoir raison des écarts particuliers, des conflits éclatant entre des concitoyens, la législation internationale est dépourvue des organes et des forces pouvant imposer ses dispositions. Du moins faudra-t-il gémir de l'absence de tribunaux ou arbitres internationaux et d'armées spéciales à leur service, tant que la liberté et la justice n'auront pas dicté à chaque peuple sa règle de conduite vis-à-vis des peuples étrangers.

Mais en supposant que cette dernière hypothèse se réalise, suivant le vœu de M. Hippeau, point n'est peut-être besoin pour nous d'être invités à prendre notre revanche de 1815. « L'homme patient, est-il dit quelque part dans les Écritures, vaut mieux qu'un héros. » La meilleure façon de dominer les autres, nous apprend la sagesse des nations, c'est de commencer par se dominer soi-même. Eh bien ! que ces vérités proclamées à l'usage des simples individus soient mises à profit par les nations elles-mêmes ! Leur modération, leur équité,

leur sagesse ne tarderont pas à trouver leur récompense, et, sans coup férir, elles verront un jour ou l'autre, peut-être un jour prochain, la puissance, la domination leur échoir en partage, cette domination, ce pouvoir qu'on aime à remettre aux mains des meilleurs!

Déjà M. Hippeau, avec une sagacité peu commune, cherche à nous détourner de la revanche de 1870. Mais puisque, au sentiment de M. Hippeau, les écrivains ont plus de liberté que les diplomates pour exprimer leur pensée réelle, nous estimons très sincèrement que ni la revanche de 1870 ni même celle de 1815 ne doit nous obséder au point de devenir notre cauchemar. Peut-être la République n'a-t-elle pas à venger sur des peuples, plus ou moins entraînés eux-mêmes malgré eux, les injures faites à d'anciens maîtres ou provoquées par eux. Que sans trop de souci d'entretenir la lutte et d'éterniser les haines, mais résolue seulement à défendre son patrimoine actuel envers et contre tous, elle s'applique avant tout à faire de ses institutions une vérité! Que, marchant à la lumière des principes qui sont de son essence, elle montre au monde un peuple d'hommes plus imposants que des rois, puisqu'ils s'acquitteraient noblement de cette tâche, plus difficile que celle des monarchies, du gouvernement d'eux-mêmes! Que chaque Français, sentant le prix de son émancipation civile, religieuse et politique, stupéfie ses voisins les plus proches comme les plus éloignés par la dignité de son caractère, par la loyauté de ses rapports, par les résultats merveilleux et l'appropriation incontestée de son labeur, par l'affabilité des mœurs,

la pureté de la vie privée, la grandeur de la vie publique, le jeu facile de tous les rouages politiques et sociaux! Et l'on verra si devant cette loi du progrès lent mais continu, à laquelle obéissent certainement les sociétés humaines, le peuple, qui incarnera le mieux la civilisation et le progrès, n'est pas appelé par les autres à prendre la tête du mouvement et si on lui marchandera longtemps l'air, le mouvement et les frontières !

Le mérite durable de M. Hippeau n'en restera pas moins d'avoir des premiers convié ses compatriotes à une politique étrangère rationnelle, systématique, nationale, et cette préoccupation si haute, il a voulu la montrer au début même de ce vaste ouvrage, en demandant quelques mots de préface, malgré les amitiés illustres auxquelles il eût pu faire appel, à un humble écrivain qui, resté en dehors des polémiques ardentes, n'a jamais mis sa plume qu'au service de la science pure.

M. Edmond Hippeau se réclame quelque part d'une façon un peu voilée, mais suffisamment transparente, d'un patriote mort trop jeune pour son pays et le gouvernement qu'il a tant contribué à fonder chez nous. Qui donc pourrait blâmer notre publiciste d'aimer se rattacher par ses souvenirs, comme par les exemples et les inspirations qu'il en a reçus, au puissant tribun dont la fougue oratoire devait le plus souvent servir uniquement de sauf-conduit aux propositions très réfléchies et très judicieuses qu'il désirait faire adopter par ses auditeurs. Personne ne l'a mieux vu en possession de lui-même que nous qui l'avons connu de bonne heure et

qui, un beau jour, avons été vivement touché quoique médiocrement surpris de rencontrer dans son fameux programme économique de Belleville un écho fidèle, presque une reproduction des idées générales énoncées dans notre *Exposé élémentaire de l'économie politique*.

Gambetta n'est d'ailleurs sans doute pas le dernier, comme nous nous en apercevons constamment, à avoir passé quelquefois, sans trop de justice sans doute, pour un écervelé et pour un ambitieux à visées dictatoriales, poursuivant, à ce que l'on semblait croire, l'asservissement de son pays, qu'il pouvait ne vouloir qu'affranchir et replacer à son rang parmi les nations.

Ce n'est pas à dire que nous entendions faire nôtres tous les jugements portés par M. Hippeau soit sur les personnes dont il parle, soit sur les événements qu'il raconte. Il nous est même d'autant plus facile de faire toute réserve à cet égard que M. Hippeau peut mieux se passer de notre assentiment dans les cas où par hasard il lui ferait défaut.

Tout au moins peut-il compter sur l'acclamation générale qui fera cortège tant à la nouveauté et à la hardiesse de son entreprise qu'à la conception supérieure qui la domine. A ceux qui vanteraient la stabilité de la politique de la France monarchique, il serait toujours facile d'opposer des exemples mémorables, comme ceux nous montrant dans Louis XIV et tous ses prédécesseurs des ennemis implacables de l'Autriche, qui devient au contraire sous Louis XV notre alliée contre la Prusse dans la guerre de Sept ans ; ou comme ceux qui nous signalent

en Napoléon Ier l'adversaire acharné de l'Angleterre marchant au contraire d'accord avec nous sous Napoléon III, qui sert les intérêts de cette grande puissance maritime en pensant sans doute aussi servir les siens ou les nôtres.

Or à la façon dont la politique est entendue par notre auteur et dont elle doit être aussi entendue, la France républicaine, libre de conformer sa conduite extérieure à ses destinées nouvelles et à ses intérêts immuables, ne peut manquer, si elle s'inspire de ces destinées et de ces intérêts, d'échapper au reproche de versatilité. Est-ce que d'ailleurs, depuis dix-huit ans qu'elle vaque elle-même à ses affaires, elle a fait si mauvaise figure dans le monde ? Est-ce que sa politique étrangère s'est un seul jour démentie? Est-ce que malgré la diversité de leur tempérament, les hommes de mérite qui ont successivement séjourné au quai d'Orsay, n'ont pas tous suivi une ligne, que leur traçait d'ailleurs la volonté impérieuse ou latente du pays? Si jamais le pays ou ses conseillers devaient s'écarter de cette ligne, le grand service à attendre de publications comme celle de M. Hippeau serait précisément de la leur faire reprendre, en les ramenant à cette loi des choses qui constitue comme un rappel à l'ordre permanent pour les hommes d'Etat et les peuples, comme un phare, préservant des écueils, comme la colonne ou nuée de feu devant précéder désormais la marche de la France vers son mystérieux et peut-être encore éblouissant avenir national.

EMILE WORMS.

Correspondant de l'Institut.

INTRODUCTION

Il n'est pas sans intérêt d'offrir au public, au moment où sonne l'heure du centenaire de 1789, un tableau qui représente la situation de la France en Europe un siècle après la Révolution française. Il peut sembler également urgent de rappeler aux hommes d'Etat qui président aux destinées de la Troisième République la mission historique appartenant à la France non seulement en raison de son génie national, essentiellement progressiste et civilisateur, mais en vertu de la loi même de sa constitution politique, car elle lui assigne, à la tête des races latines, une place spéciale parmi les peuples du continent. Les phases de ce développement, depuis la fondation de l'unité politique sous Philippe-Auguste et Louis XI jusqu'au Directoire, ont suivi rigoureusement cette loi historique. Les règnes de Louis XIV et de Louis XV ont seuls compromis l'œuvre de François Ier, d'Henri IV et de Richelieu. La funeste guerre de la succession d'Espagne détourna la France d'une action nécessaire vis-à-vis des Etats du centre pour compléter l'extension des frontières de l'Est jusqu'à nos limites naturelles. L'abaissement de la maison d'Autriche, qui avait dominé tout le continent sous Charles-Quint, était un fait accompli depuis les traités de Westphalie. Les guerres de Flandre et de Hollande en étaient la conséquence : mais la guerre de la Ligue d'Augsbourg fut une faute non moins grave que la coalition

déchaînée contre la France par l'avènement d'un Bourbon à Madrid. Les traités de Ryswick et d'Utrecht laissaient la France amoindrie et humiliée, déchue du rôle qu'elle avait encore après la paix de Nimègue et le traité d'Aix-la-Chapelle. Ils organisaient contre elle une Europe plus menaçante que ne l'avait laissée le traité de 1648. La perte de l'Acadie et de Terre-Neuve n'était rien au point de vue colonial : celle du Canada et des Indes allait bientôt assurer la puissance maritime de l'Angleterre, bien plus redoutable que celle de l'Espagne, que nous avions anéantie.

Tout le XVIIIe siècle augmenta le triste bilan de la faillite monarchique. Le royaume de Prusse, dont la création est l'œuvre de Louis XIV, conquit peu à peu la prépondérance en Allemagne : le petit-fils des humbles margraves de Brandebourg, Frédéric II, tint la France en échec ; l'habileté de ministres tels que Fleury et Choiseul, l'alliance de la grande impératrice Marie-Thérèse ne purent sauver notre pays, que la guerre de Sept ans relégua au rôle de puissance secondaire, en face de cette Prusse née de la veille et qui tenait en échec la coalition des grands Etats. Le partage de la Pologne, auquel notre diplomatie assista impuissante, consomma la constitution d'une Europe non plus morcelée en petites principautés rivales, formant une barrière redoutable aux Habsbourg, mais divisée en grands États militaires dans l'orbite desquels gravitaient les cours vassales qu'ils devaient absorber et englober un jour. Cette lutte contre la coalition des grands Etats du continent, appuyée par l'Angleterre, fut le résultat de l'émancipation nationale en 1789. Aucun souverain n'eût pu l'entreprendre : la Convention eut la gloire de sauver l'indépendance du pays, inaugurant l'œuvre d'affranchissement, de civilisation et de liberté politique et religieuse dans laquelle la France, selon la

vraie tradition historique, devançait tous les peuples. Cette œuvre n'est pas moins gigantesque que le travail de régénération politique accompli à l'intérieur par les hommes de 1789 : aujourd'hui que les principes de liberté civile, de tolérance religieuse et de gouvernement démocratique ont conquis l'Europe tout entière, on peut mesurer cette œuvre de la Révolution française qui non seulement a terrassé la coalition des monarchies absolues liguées contre la France républicaine, mais brisé les chaînes de servitude qui pesaient sur leurs sujets et délivré tous les peuples du joug féodal dont elle avait proclamé la première l'abolition.

Mais de toutes les conquêtes de la Convention, la plus glorieuse, celle qui réalisa la vraie tradition nationale et compléta l'unité politique de l'Etat, c'est celle de la frontière du Rhin, c'est l'extension du territoire français jusqu'à ses limites naturelles et c'est sur ce point que j'ai le dessein d'appeler l'attention de tous ceux qui veulent que la France poursuive dans la direction de sa politique extérieure une action fondée sur la loi de l'histoire et sur la mission qui appartient à notre pays dans le monde. Je n'ai pas à dissimuler que l'œuvre de revanche qui nous reste à accomplir depuis les infâmes traités de 1815, œuvre du Premier Empire qui en aura toute la honte dans l'histoire, n'est pas plus à la portée de la Troisième République qu'elle n'était conforme aux tendances et aux aptitudes des souverains et des régimes qui se sont succédé au pouvoir depuis la paix de Vienne et qui ont laissé s'éteindre la vraie tradition française. Si le Second Empire a aggravé le crime de lèse-nation, tache ineffaçable du Premier, qui nous faisait reculer en deçà même des limites de 1789, c'est moins par la perte des deux provinces arrachées par la force que par la consécration donnée au principe des agglomérations

d'États militaires qui était l'œuvre des traités de 1815, et à la création de deux puissances résolument opposées à l'action extérieure de la France, l'Italie et l'Allemagne, bien que la première doive une fois ou l'autre reprendre sa place à nos côtés dans l'union latine. En faussant le principe des nationalités pour l'appliquer abusivement à une politique d'intérêt dynastique, Napoléon III effaçait toutes les traces des grands mouvements révolutionnaires de 1830 et de 1848, le premier qui brisait la Sainte-Alliance des trônes, le second qui appelait la révolution à l'aide de l'émancipation des nationalités opprimées et qui provoquait d'un bout à l'autre de l'Europe cet immense élan libéral et progressiste d'où devait sortir une Europe démocratique. Alors la France, reprenant résolument la tradition de 1789, était en mesure de réclamer le rang que lui avaient fait perdre l'ambition insatiable d'un homme et les convoitises des souverains surexcitées par l'agrandissement démesuré de nos frontières bien au delà de toutes nos limites naturelles, par la dure sujétion imposée à toutes les puissances et les défis incessants jetés à l'indépendance de tous les peuples : c'est à peine si les conquêtes de la Révolution suffisaient à combler tant d'appétits dévorants. Cette reconstitution de l'Europe enrichie de nos dépouilles, le Second Empire l'aggrava encore, ai-je dit, car l'Italie qu'il créa fut un royaume vassal de l'Allemagne et non une nation latine unie à la France par la solidarité des intérêts qui, beaucoup plus que les liens de la reconnaissance que la politique ne suffit pas à établir et qu'elle peut toujours briser, aurait dû associer le nouvel Etat à notre action extérieure et en faire notre plus sérieux allié, avec une Espagne démocratique et une Angleterre libérale. Sous ce rapport Napoléon III est coupable d'un véritable crime historique, et Sadowa n'est pas

moins infamant pour sa mémoire que Sedan; la chute de l'Autriche en 1866 était un événement moins sinistre pour la France que la consécration de l'alliance de l'Italie et de la Prusse.

Cette faute fut la cause d'un désastre pire que Waterloo, en aggravant la concentration des puissances continentales hostiles à la France telle qu'elle résultait du traité de Vienne. C'était en outre le prélude de la guerre de 1870 et de la création d'un empire militaire du Nord attirant dans son orbite toute l'Allemagne du Sud et s'appuyant sur l'Autriche réconciliée pour nous barrer la route vers nos frontières naturelles et conquérir la suprématie sur le continent, dans une lutte à mort où notre existence nationale est en jeu désormais.

C'est donc au seul point de vue de la conservation sociale et non de l'accomplissement de notre tradition historique que j'ai à considérer l'action diplomatique de la Troisième République : elle succédait à un gouvernement odieux qui, au lieu de la revanche de 1815, avait légué à ce nouveau régime l'invasion, la ruine et le démembrement : les destinées du pays dépendaient de sa régénération intérieure et, en s'associant à l'action des autres puissances de cette Europe nouvelle, dirigée par le plus redoutable des hommes d'Etat qui avait à maintenir contre nous et contre ses rivaux la toute puissance de l'empire germanique créé par lui, la République, rigoureusement isolée, surveillée encore avec une méfiance insolente et ouvertement défiée de préparer sa revanche, était privée de tout concours au dehors, et ne pouvait rechercher même aucune alliance du côté de ses voisins, inféodés pour trop longtemps à la politique du nouvel empire. Il savait, du reste, les détourner de la France chaque fois que l'occasion s'offrait à nous d'un rapprochement et d'une entente. L'abstention complète était commandée autant par notre dignité que par la conscience de notre

infériorité. Bien qu'elle fût universellement réclamée, le gouvernement de l'ordre moral, appuyé par l'assemblée royaliste, crut devoir rentrer dans le concert des grandes puissances pour participer à l'œuvre de destruction du traité de Paris que les trois cours du Nord avaient préparé aussitôt après l'écrasement de notre pays. Peut-être une alliance avec la Russie et l'Angleterre, dont l'occasion s'est offerte plus d'une fois, eût-elle pu résulter d'une politique extérieure habilement et sagement conduite ; mais, sous la direction des ministres du 24 mai, notre diplomatie commit des fautes impardonnables et sans l'énergie et la loyauté des ministres républicains qui leur succédèrent, de nouvelles humiliations et peut-être des dangers de complications plus graves eussent encore compromis davantage notre situation extérieure déjà si précaire. C'est ce que nous aurons à examiner dans ce livre.

Lorsque nous avons entrepris ce travail, au lendemain des élections générales de 1881, qui consacraient, après dix années de déplorables luttes intérieures, le succès définitif des républicains, c'était le plus éminent des hommes d'Etat de notre temps qui avait assuré leur triomphe et qui semblait alors destiné à profiter de la victoire et à diriger longtemps encore le parti dont il avait affirmé les doctrines et qu'il avait su discipliner et préparer à devenir un véritable parti de gouvernement. Nous pensions alors, en commençant à publier ce travail, dont nous lui avions soumis le plan et les principales bases, à nous autoriser uniquement des faits et de l'expérience des vingt dernières années, pour déterminer rigoureusement les principes qui doivent servir de règle, dans sa politique extérieure, à un gouvernement démocratique. « On ne saurait, disions-nous, méconnaître l'intérêt de cette étude, au moment où

le suffrage universel s'est prononcé résolument pour une politique progressiste qui doit être celle de la nouvelle législature. On montrera comment la cause de la paix et du progrès peut être utilement servie par un Etat républicain, ne cherchant dans le règlement des questions internationales auquel il est appelé à prendre part que la protection des intérêts politiques et économiques de ses nationaux et le respect du droit public. » Lorsque ces premiers fragments parurent, à cette époque, dans la revue l'*Avenir diplomatique* que nous avions fondée avec le concours de l'ami dévoué de Gambetta, M. Antonin Proust, et sous les auspices de l'illustre homme d'Etat qui avait bien voulu nous encourager de son approbation et de ses sympathies, il était impossible de prévoir que la fin prématurée du chef de notre parti, suivant de si près l'échec de sa première tentative de prise de possession du gouvernement, rouvrirait pour longtemps encore l'ère des crises politiques dans nos assemblées républicaines, en proie à de funestes divisions dont les résultats compromettent l'institution même de la République. Mais alors, en expliquant qu'il n'y a point plusieurs politiques : mais *la politique*, et que c'est la manière de l'entendre qui crée des différences, et donne lieu à des systèmes presque aussi nombreux que les individus, nous nous proposions, sans faire un cours de politique, d'établir la loi historique qui trace à l'homme d'Etat une tâche tellement précise, tellement mathématique, si l'on peut dire, que toute entreprise serait vaine, et toute volonté nulle, qui ne seraient point dirigées conformément aux seules données de l'expérience.

Voulant nous appuyer uniquement sur des faits, nous commencions par une exposition succincte des questions pour tirer immédiatement des conclusions rigoureuses, discutant ensuite les arguments qu'on pouvait nous objec-

ter, et principalement celui qui consiste à dire qu'un Etat républicain ne peut pas avoir une politique extérieure ; enfin, nous nous proposions de déterminer quelles doivent être les règles invariables qui forment comme le code de la politique étrangère républicaine, fondée sur les intérêts nationaux, économiques, sociaux, et sur ceux qu'on nomme, à proprement parler, les intérêts politiques.

En exposant ainsi notre programme, en 1881, nous n'avions pas en vue le vaste travail historique qui devait embrasser le récit des négociations diplomatiques sous la Troisième République, mais la discussion d'une thèse de philosophie politique, avec une partie purement polémique que nous avons dû éliminer par la suite en élargissant le plan primitif de l'ouvrage pour le développer selon la forme nouvelle que nous avons dû lui donner. Si la direction de notre politique étrangère s'est trouvée complètement modifiée par suite de la disparition du seul homme d'Etat qui eût pu la diriger dans cette voie en s'appuyant sur la grande tradition qui était toujours présente à son puissant génie, il ne doit pas manquer de patriotes pour la comprendre et s'y attacher après lui. C'est à eux que je m'adresse.

Qu'on me permette d'ajouter que j'avais quelque qualité pour entreprendre une pareille tâche et ambitionner d'offrir au public une telle étude. Quinze années de travaux de politique étrangère dans la presse républicaine, un examen attentif et consciencieux apporté constamment à toutes les questions au règlement desquelles notre diplomatie a été appelée à prendre part depuis 1871, l'expérience d'une carrière administrative de huit années au département des Affaires étrangères, abandonnée pour avoir le loisir et la liberté de me consacrer non seulement à ces travaux, mais aux luttes actives qui devaient aboutir à la victoire du parti démocra-

tique auquel je m'honore d'appartenir, la fréquentation de tous les hommes politiques marquants et l'intimité avec ceux qui ont occupé la première place dans la majorité républicaine et contribué à accentuer la direction de la politique extérieure de la Troisième République dans la voie qu'elle a suivie depuis l'avènement de ce parti aux affaires, sont des titres que j'invoque pour ne pas être taxé d'inexpérience et d'incompétence par ceux qui parcourront cet ouvrage. Il n'a pas la prétention de prendre place parmi les savants travaux d'histoire qui font autorité, ni dè faire suite aux remarquables ouvrages publiés par MM. Valfrey et Sorel sur la diplomatie du Gouvernement du 4 septembre et de celui de M. Thiers jusqu'à la libération du territoire. En reprenant l'histoire de la politique extérieure de la République depuis le traité de Francfort, j'ai dû me borner à retracer rapidement et à commenter avec discrétion les faits. Je ne puis me piquer d'avoir eu le don de prophétie, mais il m'est agréable de constater que toutes les prévisions que j'ai eu l'occasion de formuler pendant quinze années de collaboration à l'*Echo universel*, à l'*Evénement*, à l'*Avenir diplomatique*, au *Télégraphe*, aux services politiques de l'agence Havas, aux journaux de province qui recevaient sous forme de correspondance jusqu'en ces derniers temps, mes études sur la politique étrangère,se sont uniformément réalisées. J'aurais pu me borner à reproduire, sans y changer un seul mot, ce vaste ensemble d'articles détachés, écrits au jour le jour et qui formaient une suite complète, rigoureusement enchaînée comme le développement logique d'une action continue, se déroulant avec toutes ses phases par la fatalité implacable des événements. Il ne s'agissait pas cependant de reprendre ces fragments, en mettant au passé ce qui était au futur : la plupart étaient écrits en effet sous

forme de conjecture ou d'hypothèse, bien que le temps en eût vérifié constamment la justesse et, j'ose le dire sans vanité, la sagesse. La politique que je proclame et que je défends est, en effet, infaillible dans ses conclusions lorsqu'on veut en observer sincèrement et fidèlement les doctrines. Il n'est pas jusqu'à la brochure que j'avais publiée à la veille du congrès de Berlin, en traçant les portraits des plénipotentiaires de toutes les puissances, où j'aurais pu reprendre des morceaux tout entiers pour constater que la clairvoyance et la raison ne m'ont jamais fait défaut. Ce sont ces quinze années de travail que je veux résumer en retraçant, cette fois, les événements dans l'ordre où la loi de l'histoire les fait apparaître, comme ayant intéressé notre pays à travers les vicissitudes des diverses périodes qu'a parcourues la politique, et suivant la sphère d'action où s'est exercé le développement de notre influence et le mouvement de notre action au dehors, combinée avec celle des autres gouvernements, au milieu des évolutions où nous entraînent, en même temps que les autres puissances, les relations que nous entretenons avec elles.

Presque tous les faits sont connus, mais ce sont les circonstances environnantes, les origines et les conséquences ainsi que les rapports des grands événements contemporains avec la politique générale qu'il importe d'envisager avant tout. A cet égard, les documents publiés par les cabinets, soigneusement triés et ayant trait exclusivement à la série des faits accomplis, ne nous apportent aucun enseignement. Les recueils diplomatiques, livres jaunes, bleus, verts et rouges, sont à la politique étrangère ce que sont à la tactique parlementaire la sténographie et le compte rendu analytique : ils ne nous apprennent que ce qu'il est permis aux hommes d'Etat de dire en public sans que les

débats et l'entraînement de la tribune aient jamais eu pour objet de faire confesser aux orateurs l'objet de leur intervention active et les mobiles de leur stratégie mystérieuse.

De même les traités, les protocoles, les notes diplomatiques et les memorandums sont l'équivalent des textes de lois, des ordres du jour, des professions de foi: on n'y voit pas ce qui est l'important, l'action qui prépare les mouvements et l'initiation d'où provient l'impulsion qui dirige les acteurs du drame politique. C'est dans l'opinion que réside ce levier essentiel de tout mouvement: c'est cette fluctuation de l'opinion et ses manifestations par la voie de la presse qui en est l'organe, ou du scrutin qui en est l'expression, qu'il faut étudier pour trouver l'origine de toute action dans les parlements comme dans les chancelleries. Encore est-il indispensable de distinguer l'opinion factice qui crée des courants superficiels au-dessus desquels s'élève, à travers les polémiques inspirées par l'inexpérience ou l'esprit de parti, la véritable impulsion de la pensée politique, supérieure aux controverses mesquines que soulèvent des rivalités de personnes plus que des questions de principe. Aussi les éléments d'analyse sont-ils aussi divers qu'infinis et un travail comme celui-ci peut-il comporter moins l'examen des recueils officiels, soigneusement expurgés, comme ne traduisant qu'à l'aide d'une phraséologie particulière, volontairement vague et obscurcie et par des sous-entendus dont il faut éclaircir le mystère, cette pensée politique qui est non pas ce que l'on dit, mais bien ce que l'on ne peut pas dire.

En me reportant simplement sans commenter les textes aux publications officielles de pièces diplomatiques contenues dans les recueils français ou étrangers, me bornant à une analyse des documents et m'abstenant de les reproduire pour me borner à en définir les dispositions essentielles

lorsqu'il était nécessaire, et en les appréciant selon le point de vue auquel je me suis placé, j'ai voulu donner à ce travail le caractère non d'un livre d'histoire, mais d'un essai critique qui pourra faciliter la tâche des historiens, mais qui n'a nulle prétention à usurper le rôle qui leur appartient. En m'adressant surtout à la génération actuelle, que les préoccupations du dehors, limitées à la crise menaçante que laisse toujours ouverte notre rivalité avec l'Allemagne, détournent de la pensée de revanche nationale qui est la vraie tradition diplomatique de la France depuis 1815, pour fixer exclusivement son attention sur le traité de 1871 et la dernière mutilation de territoire qui nous a été infligée par l'impéritie du Second empire, j'ai voulu apprendre à ceux de nos contemporains qui l'ignoraient ou rappeler à ceux qui l'ont oublié que l'œuvre de la reconstitution nationale n'est pas de prendre une revanche militaire de l'échec de 1870 : j'ai essayé de tracer les bases d'une action extérieure d'autant plus étendue qu'elle suppose une reconstitution complète de nos forces nationales et des changements qu'un lointain avenir peut seul réaliser dans le groupement des nationalités de l'Europe moderne. Cette action, en effet, doit avoir pour objet de reconquérir non seulement nos frontières de 1789, mais celles de 1797, atteintes par la Révolution française au prix d'héroïques efforts dans une lutte de la France contre la coalition de toute l'Europe : c'était le dernier terme du développement de notre impulsion nationale poursuivie depuis de longs siècles, œuvre que la décadence de la monarchie avait compromise et que la République réalisait au prix d'une guerre européenne dans laquelle elle combattait seule contre tous. En proclamant bien haut cette loi historique qui doit s'appliquer à la diplomatie, cette mission qu'il appartient aux générations

nouvelles de poursuivre, je ne crains nullement de compromettre le gouvernement de mon pays, déclarant tout haut ce que nos hommes d'Etat ne sauraient même pas avouer tout bas: les uns parce qu'ils sont absolument étrangers à toute notion de science politique et représentent une politique d'intérêt rural où réside la plus douloureuse cause d'impuissance parlementaire qui menace la stabilité du régime actuel; les autres parce qu'ils ont à vaincre assez de difficultés à l'extérieur sans se soucier de provoquer de nouvelles défiances du côté d'un ennemi toujours inquiet et jaloux, auquel la seule pensée du relèvement de la France sous la Troisième République porte ombrage et qui rêve sans cesse de nous attirer dans le piège d'un nouveau conflit, qui serait le prétexte d'une guerre d'extermination et du démembrement complet de la France. Aussi ce n'est pas à cette heure que la revendication de nos droits historiques peut constituer une agression à l'égard de cet ennemi national qui peut juger dans quelle mesure nous sommes éloignés de songer à une œuvre qui est seulement réservée aux générations à venir peut-être très loin dans le siècle qui va bientôt s'ouvrir. En exprimant à ce sujet des opinions toutes personnelles, je ne puis donc être suspect de trahir la pensée secrète des chefs du parti dans les rangs duquel je combats depuis vingt ans et qui triomphe aujourd'hui, ni mériter le reproche d'adresser une provocation à l'Allemagne dans des circonstances où la prudence est plus que jamais nécessaire. Il faut pourtant qu'on sache que la première condition de notre relèvement national est la régénération de la France par la République, que la seconde est une direction résolument pacifique dans la conduite de notre politique extérieure, et qu'enfin le but de notre action est déterminé par une tradition précise et inéluctable qui

doit être non seulement de restituer à notre pays ses frontières naturelles conquises par la Révolution, mais de présider à la régénération démocratique de l'Europe et de proclamer à notre tour les doctrines de la Révolution, en groupant toutes les nationalités indépendantes et affranchies autour de la France républicaine du vingtième siècle, non plus comme une agglomération de grands Etats militaires hostiles à notre influence, mais comme un faisceau de fédérations démocratiques laissant à la France reconstituée selon sa tradition nationale la première place à la tête des peuples latins.

Telle est la mission de la démocratie française dans le monde occidental où la civilisation moderne a reçu son dernier complément par l'œuvre de la Révolution de 1789 qui en a marqué la phase définitive.

EDMOND HIPPEAU.

26 août 1888.

HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE NATIONALE FRANÇAISE

La diplomatie n'est pas un art, mais une science. Elle ne consiste pas à perpétuer des traditions d'ordre administratif par l'entremise d'agents dont les qualités personnelles d'adresse et d'astuce, — rouerie étant vertu en pareil cas — sont le mérite essentiel, mais à interpréter, commenter et appliquer les principes rigoureux d'une politique exclusivement scientifique, fondée sur les lois de salut public et d'intérêt national qui déterminent l'action d'un État souverain vis-à-vis d'autres puissances, les unes amies, les autres ennemies.

L'histoire, la géographie, l'ethnographie, l'économie politique, la statistique internationale sont les éléments de contrôle que la science du droit des gens ne peut remplacer seule pour l'étude des grands problèmes diplomatiques : il y a des résultats à atteindre pour l'étude desquels la recherche des causes et la pleine connaissance de tous les moyens d'action est indispensable. Lorsqu'il s'agit d'un Etat démocratique, et principalement d'une grande puissance constituée en République, et à laquelle une longue série de commotions ont laissé les charges d'un lourd passé monar-

chique, cette analyse des faits historiques contient et résume l'enseignement de la politique de l'intérêt national. C'est la seule que comporte le régime du *self government*, qui appartient à cet Etat républicain. Lorsqu'on remonte en arrière et qu'on veut impartialement définir une loi historique en observant la concordance, l'enchaînement des faits politiques, on apprend à connaître les bases fondamentales d'une diplomatie républicaine ayant à poursuivre résolument les véritables et exactes traditions d'un intérêt purement national, fondé sur ce principe du *struggle for life* qui détermine les courants d'action des êtres à tous les degrés et des peuples, grands ou petits, qui suivent la même destinée que les individus.

Cette étude de science abstraite est étrangère à l'objet de notre travail : nous ne nous proposons que de prendre, parmi les faits contemporains, ceux qui se rattachent au développement de l'influence française au delà de nos frontières, pour apprécier la diplomatie de la Troisième République.

Nous laissons à d'autres la spécialité quelque peu déplaisante de donner des leçons de politique étrangère au parti républicain, mais nous voulons combattre une théorie chère à certains publicistes, qui ont la prétention de convertir la République aux traditions de la politique extérieure de la monarchie, prétendant qu'une République ne peut pas avoir de politique extérieure.

Sans doute on se fait une idée bien étrange d'un gouvernement républicain, si l'on se figure qu'un Etat peut être monarchique sous une étiquette républicaine, ou démocratique sous le règne d'une dynastie. C'est à l'aide de ce raisonnement spécieux qu'on a pu proclamer que certain régime monarchique était la meilleure des Républiques. Nous avons eu, à l'inverse, la doctrine de la République sans les républicains : c'est évidemment à cette théorie bizarre que se rapporte la proposition de nos docteurs lorsqu'ils prétendent que la forme de gouvernement ne signifie rien et que la politique extérieure des monarchies est la

meilleure à suivre pour une République, du moins pour une République selon les doctrinaires.

Une chose nous choque d'abord dans cette proposition. Toutes les monarchies n'ont pas la même politique étrangère. L'Angleterre s'inspire de principes tout opposés à ceux de la Russie. Entre les idées de M. de Bismarck et celles de Metternich il n'y a que fort peu d'analogie, mais j'entends bien : on ne veut nous parler que de la politique française, et c'est à la politique du passé qu'on nous demande de retourner. Celle de Napoléon III, cependant, n'était pas la même que celle de Louis-Philippe et celle-ci n'avait rien de commun avec celle de Charles X. Nos docteurs feraient bien de s'expliquer plus clairement, pour nous offrir le modèle de cette politique monarchique si malaisée à définir. Ou bien alors, si ce n'est pas l'histoire contemporaine qui nous donne ces exemples, il faudrait remonter jusqu'à Mazarin, Richelieu et Henri IV, ce qui est peut-être un peu loin : les conditions toutes différentes de l'équilibre des puissances et le droit international tout nouveau qui s'est créé depuis un siècle semblent rendre difficile le retour à ces traditions.

Veut-on nous dire qu'il ne s'agit pas de la politique d'un monarque ni d'une monarchie, mais d'une politique impersonnelle, qui met en avant la raison d'Etat, qui n'est modifiée par aucun changement dans le gouvernement, par aucun déplacement des majorités parlementaires et qui poursuit, par une sorte d'impulsion acquise, la mission de maintenir et d'accroître sans cesse l'influence de la France au dehors? Si ingénieuse que soit la thèse, nous la repoussons absolument. La politique d'Etat est égoïste et oppressive ; elle n'a de sympathie que pour les forts et méprise les faibles ; elle n'est pas fondée sur des principes, mais sur des ambitions. La réalité est qu'un Etat n'a que deux manières de concevoir la politique étrangère. Un monarque cherche à consolider son pouvoir en étendant son influence au dehors par des alliances, et rêve d'augmenter le prestige de son autorité en agrandissant le territoire de son empire. Il a un intérêt

dynastique. Une République, si sa configuration est irrégulière, si sa sécurité est menacée, peut également être poussée à faire la guerre à ses voisins. Il est même arrivé qu'elle aspirât à des conquêtes aux dépens d'autres Etats, mais c'est là une exception : il n'y a pas sous un gouvernement républicain un intérêt dynastique ; il y a un intérêt national. Certains personnages publics peuvent se flatter de l'espoir de réaliser des ambitions particulières, viser à faire prévaloir leur politique sur celle du pays ; c'est encore là une bien fausse conception. Dans une démocratie sérieusement constituée, de telles anomalies sont impossibles, car l'intérêt, le salut du pays, sont la loi suprême : la politique extérieure est nationale. Si l'on se donnait la peine d'étudier de près la politique étrangère de certains Etats monarchiques, on constaterait que, dans l'évolution démocratique qui a si profondément transformé la vieille Europe, certains gouvernements qui ne sont pas des républiques défendent plutôt des intérêts nationaux que les intérêts dynastiques.

En quoi consiste cette politique d'intérêt national, dira-t-on ? Il est aisé de montrer que cet intérêt est fort complexe et ne peut être défini par une formule immuable, résumé dans une conception abstraite.

Assurément, il y a tel cas où une République, notre République, si l'on veut, peut chercher à associer étroitement son action à celle d'autres Etats : Louis XIV n'avait-il pas accepté l'alliance de Cromwell ? Il y eut à certaine date de notre histoire un mouvement assez marqué de notre diplomatie en faveur de l'alliance russe, qui fut suivi, dès l'arrivée de M. Waddington aux affaires, d'un revirement bien décidé en faveur de l'alliance anglaise, que nous avons poursuivie depuis 1878. Pour ne pas aborder ici des discussions de détail, nous nous abstenons de rechercher quel est le gouvernement qui a le mieux entendu l'intérêt national et quel est celui qui a montré le plus de prudence et d'habileté dans la recherche des alliances monarchiques.

Pour la politique étrangère d'une République, intérêt national n'est qu'une expression vague, un terme un peu

élastique. Ce que nous entendons par là n'est nullement la politique d'Etat. Nous comprenons par le mot d'intérêt national la somme des intérêts des nationaux, pas autre chose.

Il est aisé de voir que cette politique n'a rien de commun avec celle des monarchies. Nous pouvons être d'accord sur un point seulement: la politique d'Etat, pas plus que la politique nationale, n'est le privilège d'un homme ni d'une coterie ; elle est impersonnelle et ne dépend ni des changements de régime ni des fluctuations de la majorité. Hors de là, il n'y a rien de commun entre ces deux politiques. La première est la politique des faits ; l'autre ne considère que des intérêts étroits, momentanés, chimériques. Ce qui fait la force de la politique nationale c'est qu'elle s'appuie sur les intérêts généraux et permanents de la démocratie.

Il y a surtout une conception sur laquelle nous ne pourrons jamais admettre les prétentions des défenseurs de la politique d'Etat. Nous n'envisageons pas, à leur manière, l'Europe comme un aréopage de puissances jouant sur un échiquier, comme on dit, les destinées des peuples. Nous ne faisons aucun cas des fictions et des chinoiseries. Ce que nous appelons l'Europe n'est pas une assemblée idéale de souverains, de premiers ministres ou d'ambassadeurs, mais un ensemble de sociétés se gouvernant ou gouvernées à l'aide d'organismes politiques plus ou moins perfectionnés. Nous trouvons au dehors non pas cette figure de rhétorique qu'on appelle les puissances, mais bien des population ayant comme nous des intérêts commerciaux, économiques, sociaux. Les sympathies des hommes d'Etat, si précieuses qu'elles soient, nous touchent infiniment moins que celles qui peuvent être acquises à notre pays dans ce contact perpétuel d'intérêts, dans cet échange permanent de produits, dans toutes ces communications internationales qui mettent en rapport les uns avec les autres les nationaux de tous pays.

Il est certain que la politique monarchique n'a jamais donné ce caractère à l'action de la France au dehors et que les hommes d'Etat qui la pratiquent ne se sont jamais préoccupés d'étendre par ces moyens l'influence de la nation

c'est-à-dire des nationaux. C'est bien ici, en effet, que se révèle la distance profonde, l'abîme qui sépare les deux politiques. La politique d'Etat peut triompher parfois, elle peut accroître pour un temps le prestige d'une République : elle ne la rendra jamais sympathique, car elle n'est fondée que sur les calculs de quelques ambitieux qui substituent leur initiative personnelle à l'action régulière s'exerçant au nom d'un grand pays ; elle peut réussir pour leur gloire, mais pour la ruine et le malheur d'une nation.

La politique nationale offre donc avant tout un caractère exclusivement impersonnel et il n'appartient ni à un homme ni à un parti d'en changer la direction : elle est gouvernée par les faits et par les lois de développement historique et de progrès qui sont essentiellement des lois de conservation pour la société démocratique moderne. Par là la politique devient une science et la diplomatie se rattache au groupe des sciences sociales, à l'aide desquelles on sait exactement définir ce mot et cette chose, la Politique. Ce ne sont pas plus les générations de ce siècle que celles des âges précédents, voire les nations antiques, qui ont le mérite de l'invention. Dès l'instant où une association, une agglomération, si l'on veut, subit ou accepte volontairement une loi commune, celle du maître ou celle qui résulte du libre consentement de tous, il y a un lien politique. Ce lien peut être brisé, modifié : la communauté peut s'accroître par l'adhésion, par la conquête, comme elle peut se dissoudre sous la pression d'une force supérieure ou par la rivalité, l'antagonisme, qui peut succéder à l'union primitive. En réalité, il n'y a pas d'autre base à l'édifice que l'impérieuse nécessité de l'intérêt général, le besoin de développement, d'amélioration, au dedans ; la loi suprême de salut public, la conservation, l'expansion, au dehors.

Ce qui mériterait d'être discuté, au contraire, c'est le préjugé si commun qui a permis de supposer qu'on pourrait avoir telle politique, que l'on serait maître de quitter l'une pour l'autre. Cette proposition ne supporte pas l'examen. Il n'y a pas une bonne ni une mauvaise politique : il y a l'im-

prévoyance ou la sagesse ; il y a la passion ou la raison, il y a l'habileté ou l'ignorance qui sont des attributs de la nature humaine. Ce n'est pas la politique qui est malheureuse parce qu'elle est entre des mains incapables. Ce n'est pas la manière de comprendre la politique qui fait qu'il y a des politiques diverses : celle de l'équilibre européen, celle des nationalités, celle des traditions historiques, celle des traités, celle des conquêtes, celle des trois tronçons, celle de la fraternité des peuples.

Donc, la Politique est tout simplement la Politique. Les systèmes ou les manies des prétendus hommes d'Etat sont tout autre chose. Aussi, ambitions, rêveries, folies, rien de cela ne pèse une once dans la balance des intérêts. Ce n'est pas une politique qui réussit, qui triomphe : c'est la régularité de l'enchaînement des faits qui assure le succès d'une action fondée sur eux, en concordance avec eux. Le plus habile politique n'est, au fond, qu'un entremetteur, car il n'est ni la cause, ni l'effet : il a su seulement discerner l'une et prévoir l'autre. C'est tout son mérite : mais ce mérite-là n'est pas si commun.

Nous pouvons ainsi déclarer avec assurance que nous ne sommes pas libres de choisir une politique plutôt qu'une autre. Ici il n'y a place ni pour le hasard, ni pour le caprice. Mais si notre action semble toute tracée, et comme fatale, il n'est pas plus aisé pour cela de bien concevoir les véritables moyens pratiques de faire valoir ce que nous considérons comme notre droit, ou, pour parler plus simplement, de défendre nos intérêts au dehors.

Or, il s'en faut de beaucoup que notre action soit indépendante. Mille difficultés, des obstacles sans cesse renaissants, notre inexpérience ou notre impuissance, d'une part, les dangers de compétitions redoutables, de l'autre, enfin, toutes les complications accumulées par les erreurs et les fautes de nos prédécesseurs, peuvent déconcerter nos efforts et dérouter notre circonspection. Prudence, en pareille matière, est bien réellement mère de sûreté. Ce qui est non moins indispensable, c'est de savoir parfaitement ce que l'on veut et où l'on va. Nous allons donc essayer de faire, ceci bien établi, la

lumière, en recherchant dans les faits de l'histoire de ce siècle les éléments de la vraie politique française, car ce n'est pas le sentiment populaire qui peut en donner la signifi cation.

Voici un grand peuple de trente-six millions d'habitants. Une situation exceptionnelle, un climat tempéré, une fécondité de sol merveilleuse, l'abondance du capital, la variété des produits industriels, l'activité des échanges commerciaux, les qualités du caractère national, l'aptitude aux arts, aux lettres, aux sciences, le bon goût, la généralisation du bien-être depuis un siècle, font du territoire de la République française un des Etats les plus favorisés de l'Europe. Sa politique nationale fondée sur l'intérêt général et le caractère de ses rapports avec les autres Etats doit être bien claire ; mais prenez l'ouvrier à l'atelier, le paysan à la ferme ; interrogez-le sur la première venue des questions de politique étrangère, les affaires de Tunis, du Tonkin ou d'Egypte ; son ébahissement vous prouvera aussitôt que votre curiosité lui fait tout l'effet d'une plaisanterie de mauvais goût. Prenez le bourgeois qui apprend la diplomatie à la seconde page de son journal ; celui-là aura une opinion, mais les trois quarts du temps ce sera une sottise qu'il vous répondra. Faites mieux : questionnez un politicien, un publiciste, un membre d'une assemblée politique. Monarchiste, il affirmera que la royauté seule est capable de suivre une politique étrangère sérieuse. Intransigeant, il se récriera en déclarant que les événements qui se passent au delà de nos frontières n'ont rien qui puisse nous intéresser et que nos affaires intérieures doivent absorber exclusivement nos préoccupations. Enfin, ceux qui représentent l'opinion de la grande majorité du pays et ont pu observer depuis dix-huit ans le développement de la République et son influence toujours progressive au dehors, savent assurément à merveille ce dont vous désirez les entretenir ; mais discutez avec eux les faits, et vous constaterez avec regret combien peu l'esprit de suite, la méthode, la saine appréciation des événements disposent à une exacte conception de la politique étrangère du pays.

En un mot, sur une question comme sur toutes les autres, il n'y a ni accord ni conviction même. On dirait que la politique étrangère est au gré de qui la dirige ; il semblerait que c'est une sorte de passe-temps, un art inoffensif, une virtuosité brillante et inutile, qui n'exige ni préparation, ni discernement, ni méditation.

Pourtant, il est incontestable qu'un Etat de cette importance, voulût-il faire litière de ses traditions historiques, ne pourrait en aucun cas s'isoler du reste de la terre, fermer ses frontières, brûler ses vaisseaux. Il ne serait pas moins dangereux pour lui de rester indifférent spectateur des affaires privées de ses voisins. Car l'association, l'agglomération nationale n'existe et ne subsiste qu'à l'aide de la convention tacite qui assure à chaque peuple la liberté de diriger ses destinées conformément à ses intérêts particuliers Supposons, à l'inverse, d'autres Etats voisins se déchirant et se détruisant les uns les autres ; nous serait-il possible, fussions-nous étrangers à ces redoutables collisions, de ne pas subir le contre-coup de l'ébranlement profond qui atteindrait fatalement tout le monde à la fois ?

En somme, sans parler des querelles de races et des rivalités internationales, le gouvernement de la République française ne peut conserver au pays sa sécurité, la continuation de sa prospérité présente, ne peut même assurer la solidité de ces institutions démocratiques dont le développement reste toujours subordonné au consentement, ou pour mieux dire au respect des autres grandes puissances, qu'en entretenant avec elles des relations qui l'associent au règlement des questions d'intérêt général. C'est également le droit, ou plutôt l'obligation de participer aux affaires communes, qui appelle le gouvernement de cette démocratie à poursuivre, dans les négociations internationales, un résultat bien déterminé. Il ne s'agit donc pas seulement d'intéresser d'autres Etats à notre sort ni de rechercher leur concours pour l'accomplissement de notre politique nationale, mais d'observer leurs mouvements, et de connaître exactement celle qu'ils poursuivent de leur côté. L'histoire politique nous

révèle la loi du groupement des nationalités, qui s'est développé, mais restreint autour des grands centres dont l'attraction est toute puissante, sous l'influence des intérêts géographiques, sociaux et militaires. Le mouvement d'émancipation des divers groupes ethniques n'a pas abouti à des tentatives sécessionnistes, car il avait pour objet la conquête des libertés civiles et religieuses plutôt que la rupture d'un lien politique qui constituait une force plutôt qu'une entrave et dont les gouvernements ont su parfaitement utiliser la pression pour absorber ces aspirations et diriger ces mouvements dans un sens conforme à l'ambition des grands empires : de là vient la crise que traverse l'Europe depuis un siècle.

Assurément, les combinaisons les plus égoïstes du monarque le plus absolu peuvent être une forme particulière de l'intérêt national; mais c'est moins dans les manifestations du sentiment public qu'il faut en chercher l'expression et la définition que dans l'examen attentif des faits: les controverses de la tribune ou celles de la presse ne nous éclaireront pas davantage.

Il a paru plus d'une fois regrettable que les questions extérieures ne fussent pas l'objet d'études plus sérieuses et de débats plus approfondis : mais malgré tous les inconvénients qui résultent de cette indifférence pour la politique étrangère, il n'en est pas de plus grave que celui qui est l'effet de l'excès contraire, c'est-à-dire de la discussion oiseuse ou inopportune de ces questions.

Dans notre siècle, il n'y a plus de secrets d'Etat et les gouvernements comme les peuples ont une action toute tracée par les traditions historiques de chaque nation. La libre concurrence commerciale, le développement universel de la richesse publique, de l'industrie, de la science, des lettres, des arts, de l'instruction sont les conditions vitales du progrès de la civilisation, dans le monde comme dans chaque Etat. La destruction n'est pas un moyen de progrès ; les luttes pour l'agrandissement et la conquête ne sont que des causes de décadence ou d'appauvrissement, et tout gouver-

nement considère aujourd'hui, avec raison, l'intérêt national comme fondé sur la vieille définition du droit romain : *honeste vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere.*

Malheureusement, ce ne sont pas toujours ces sages principes qui inspirent les gouvernements, et, dans la pratique, les ambitions des partis, les préjugés et les erreurs populaires, parfois les haines nationales empêchent la raison de prévaloir, au grand dommage de l'intérêt général. Les rivalités internationales peuvent aboutir à des conflits si la sécurité d'un Etat est menacée par un ou par plusieurs autres et il faut un état d'hostilité permanent pour que ces querelles puissent être dangereuses : mais elles sont toujours fâcheuses.

Sans doute, il est des entreprises qui peuvent donner lieu à des débats contradictoires. Lorsque M. Gladstone, par exemple, s'attaquait résolument à la politique aventureuse de lord Beaconsfield, lorsque la gauche du Corps législatif s'élevait avec énergie contre l'expédition du Mexique, l'opposition dans l'un et l'autre pays accomplissait un devoir patriotique. Mais ce ne sont pas de telles questions qui attirent aujourd'hui la sollicitude des hommes d'Etat et du public et dans les divers pays où la politique étrangère du gouvernement est l'objet de critiques et de récriminations on regrette de n'avoir pas à constater le sentiment de patriotisme qui devrait seul les inspirer.

Sans chercher des exemples dans notre pays, nous en trouverions chez nos voisins de l'Angleterre et de l'Italie, où, à propos de nos campagnes diplomatiques et militaires en Tunisie et au Tonkin, l'opposition a tenté de surprendre la vigilance et l'habileté des ministres en défaut, sans s'inquiéter du résultat de ces manœuvres. Il s'en fallait de beaucoup que le public fût à même de juger de la valeur de ces critiques et de ces attaques : il s'en est suivi une situation particulièrement obscure, qui n'a pas toujours permis de discerner la politique des partis de la politique véritablement nationale. C'est en cela, précisément, que consiste le péril que nous voulons signaler.

On doit se demander si une minorité qui profiterait de

complications momentanées au dehors pour rendre impossible l'exercice du gouvernement ne se fermerait pas ainsi à elle-même l'accès du pouvoir, dans le cas où les vicissitudes parlementaires transformeraient l'opposition en majorité. Lorsque M. Sella ou M. Crispi s'efforçaient de soulever l'indignation publique en Italie contre la France, le jeu n'était-il pas plus périlleux pour eux que pour nous, qui demeurions si parfaitement calmes devant ces manifestations, plus puériles que blessantes ? M. Gladstone, qui avait attaqué avec tant de vivacité l'Autriche, alors que, chef de l'opposition, il menait la campagne électorale contre le cabinet tory, ne dut-il pas, dès les premiers jours de sa rentrée aux affaires, s'efforcer d'atténuer la rudesse du cri de *Hands off* qu'il pouvait jeter sans péril comme simple candidat à la députation dans le Midlothian ? La réserve vis-à-vis des autres puissances est un si rigoureux devoir que notre Assemblée cléricale de 1871, dont les vœux pour le rétablissement du pouvoir temporel n'étaient pas un mystère, ne croyait pas devoir laisser un simple énergumène comme Du Temple déclamer à la tribune contre l'Italie et fermait résolument la bouche aux agités de cette espèce par la question préalable ou le renvoi de l'interpellation à six mois.

Il n'y a, en effet, rien de plus dangereux que les discussions de cette nature, partant, rien de plus inutile. Nous n'aurions garde d'insister si, en dehors des débats parlementaires, les manifestations de l'opinion publique par la voie de la presse ne constituaient un moyen d'action bien autrement puissant. En Italie et en Angleterre, c'est avec cette arme surtout que l'opposition a voulu combattre les ministres sur le terrain de la politique étrangère, et les résultats de cette campagne ont été pitoyables sous tous les rapports. Outre que la bonne foi de certains hommes politiques a été ainsi surprise, ces récriminations ont eu pour effet de jeter une telle confusion dans les débats sur les affaires de Tunis qu'il est devenu, à certains moments, impossible de savoir quel était l'objet de la discussion.

Malheureusement le mal était fait, car l'opinion publique

avait été ainsi égarée par cette détestable polémique sur la question tunisienne, que M. Crispi et ses alliés de la droite ont dirigée pendant plus d'une année contre le ministère ; en outre, les articles de la *Riforma*, de l'*Opinione*, de la *Liberta*, très commentés par delà les Alpes, déroutaient complètement en France le jugement des esprits les moins prévenus, et les citations de ces journaux, prises pour l'expression des sentiments de la majorité, avaient laissé croire que ces revendications étranges pouvaient rencontrer de l'écho dans la nation comme dans le gouvernement de l'Italie. Mais la minorité qui avait entrepris cette campagne gallophobe et la fraction de la presse anglaise qui s'y associait ne se souciaient en aucune façon de ce résultat. Rendre impossible la tâche du gouvernement était le seul objet de cette polémique ; la question tunisienne n'était qu'un moyen de combat.

Nous connaissons de même en France ce genre d'excitations qui, nous avons honte de dire, descendent parfois jusqu'aux plus odieuses manœuvres. Nous lisons trop souvent dans certains journaux des dénonciations contre la France républicaine à l'aide desquelles les représentants des partis reniés par la nation cherchent à rendre le gouvernement ou les hommes d'Etat de la République suspects aux yeux de l'étranger. Le vœu de ces honnêtes gens serait que la France entière fût non seulement compromise, mais avilie, ruinée, anéantie même, pourvu que dans un cataclysme national disparût la République, seul objet de tant de haines. Aussi faut-il avoir toujours soin de distinguer la politique nationale de la politique des partis : celle-ci est fondée sur des ambitions personnelles ; celle-là sur les intérêts généraux. Les débats plus ou moins parlementaires prouvent que le métier de politicien n'a rien de commun avec la mission élevée du diplomate.

Il n'est donc pas bon pour le pays que les questions de parti et jusqu'aux questions de personnes soient confondues avec les questions de politique étrangère. Nous aurons exclusivement à nous attacher aux caractères généraux de

la politique extérieure, sans vouloir considérer les intérêts de parti et les intrigues parlementaires. Il n'y a eu, durant longtemps, dans nos Assemblées législatives, qu'une voix pour écarter les débats sur les affaires diplomatiques, ou, lorsque des intérêts nationaux de premier ordre appelaient des explications publiques, pour montrer, dans une commune pensée de patriotisme, tous les partis s'associant au gouvernement, quel qu'il fût. Depuis le Congrès de Berlin, il n'en a plus été ainsi. Et, chose singulière, ce n'est pas l'opposition monarchiste qui a donné le signal de la discorde, c'est dans le parti républicain même que les divergences les plus graves se sont révélées sur la politique étrangère du pays.

Nous rappellerons seulement les incidents qui ont donné lieu à ces dangereux conflits ; la question des frontières grecques, tout d'abord, puis celle de la délimitation du Monténégro; ensuite, l'expédition tunisienne, celles du Tonkin et de Madagascar, enfin les affaires d'Egypte. Ces incidents, qui sont présents à toutes les mémoires, montrent bien qu'il n'est pas un parti qui n'ait mêlé à ses griefs, soit contre les gouvernements, soit contre les autres partis, les contestations concernant les intérêts de la France au dehors. Les divisions, écartées si longtemps sur ce terrain brûlant, y ont surgi avec la plus violente âpreté, et il n'est plus un groupe qui ne se pique d'avoir une politique extérieure à lui, lorsque tant de raisons commandent l'unanimité et la fermeté des opinions. Le malheur est que ces divisions puissent se traduire par des actes ; autrement nous n'aurions pas eu à examiner cette triste situation, qui est grosse de périls, et peut avoir les plus redoutables conséquences.

Lorsque le gouvernement de la France a besoin de toute sa liberté et de toute son autorité, à quoi tendent de telles polémiques, sinon à affaiblir son prestige et à paralyser son action? Il n'y a, il ne doit y avoir qu'une politique étrangère républicaine, fondée sur l'intérêt national et non sur des traditions plus ou moins authentiques; s'il faut tenir compte des précédents, c'est dans la mesure la plus stricte

en ayant sans cesse pour règle les préoccupations de salut public qui s'imposent en première ligne aux soucis des hommes d'Etat depuis 1871, en raison des modifications profondes qui sont survenues à cette date dans les relations et l'équilibre des forces des diverses puissances de l'Europe vis-à-vis les unes des autres. Si des dissentiments peuvent surgir en cette matière, il nous semble que les avis ne peuvent différer que sur les détails, jamais sur le principe.

Ce principe supérieur sur lequel est fondée toute la politique française, nous allons le définir en quelques mots. Depuis 1815 s'est imposée à nous une politique de revanche. Les événements de 1871 n'ont fait qu'aggraver le démembrement de la France : il était déjà consommé par les traités de Paris et de Vienne. Notre pays a perdu, par la folie d'un homme, sa frontière naturelle et les conquêtes de la Convention, compromises par les coalitions que suscita depuis le 18 brumaire jusqu'à l'abdication de Fontainebleau le despote qui avait substitué sa volonté à celle de la France et avait étourdi le pays par le bruit de ses victoires.

Le principe des nationalités était anéanti par le conquérant qui ne visait que la gloire de César et de Charlemagne, déchaînant sur la terre après la grande commotion de 1789, qui avait ébranlé toutes les monarchies absolues, la tempête de fer et de feu qui devait renouveler, au lendemain de notre immortelle Révolution, les barbaries du moyen âge et les sanglantes tueries du temps de Louis XIV, de Pierre Ier et de Charles XII. Ce rêve d'un nouvel empire d'Occident, cette Europe subjuguée par un tyran et vassale de la France agrandie jusqu'au Tibre, à l'Ebre, à la mer du Nord et à la Baltique, flanquée de la Westphalie et du royaume de Naples et absorbant l'Etat romain et la Hollande, cette orgie guerrière, suivie des désastres de 1813 et du réveil terrible au milieu de l'invasion étrangère, ne fut pas l'effet d'une illusion généreuse, d'une conception puissante comme celles de Sully et de Richelieu. C'était l'hallucination d'un forcené et d'un criminel.

Le démembrement de la France en 1814 était moins funeste encore que l'explosion du pangermanisme et l'exten-

sion de la Prusse, qui, malgré la gloire militaire de Frédéric, n'était restée jusqu'en 1814 que la première des puissances secondaires. Telle fut l'œuvre des Bonaparte, qui s'attachèrent à détruire l'empire allemand des Habsbourg pour laisser les principautés et les États du Sud et du centre se rejeter vers leurs ambitieux rivaux des bords de la Sprée.

Lorsque Napoléon délivrait l'Allemagne du despotisme des tyranneaux germaniques en 1805, il pouvait être salué comme un libérateur, mais lorsqu'il dépouillait l'Autriche du Tyrol et du Voralberg pour en gratifier la Bavière en guise de corbeille de noces à la fiancée d'Eugène de Beauharnais, il bravait cette puissance et la conviait d'avance au duel inutile de 1809. Spoliant à son tour la Prusse après Iéna, puis brutalisant l'Allemagne en créant le duché de Berg, la Westphalie, fiefs de Murat et de Jérôme, la confédération du Rhin mise sous ses pieds, asservissant la Saxe et les Etats du Sud, il donnait lui-même un programme d'unification à ses adversaires.

Talleyrand avait protesté contre ces folies, dans un mémoire du 25 vendémiaire an XIV, en conseillant à Napoléon, après Ulm, de conclure l'alliance avec l'Autriche en lui laissant toutes ses possessions sauf Venise, si lâchement vendue à Campo-Formio, qui demeurerait indépendante.

L'Autriche aurait eu comme compensation l'hégémonie des provinces slaves du bas Danube, garantie contre la Russie par une alliance étroite avec la France. Ce plan admirable fut écarté comme une utopie. Napoléon préféra dominer l'Europe et la bouleverser à son idée, en méconnaissant les aspirations nationales qui devaient se réveiller pour aider les monarchies à secouer le joug d'un conquérant stupide.

C'est sur l'alliance autrichienne que Talleyrand s'appuya résolument en 1814 pour combattre l'ambition de la Prusse et ses tentatives d'extension vers l'Allemagne du centre : telle est la question qui a divisé les historiens du Congrès de Vienne et de laquelle a dépendu tout le développement historique de l'Europe depuis 1815. Talleyrand eut-il raison de

préférer à l'alliance prusso-russe l'alliance austro-anglaise ? M. Thiers l'en a sévèrement blâmé, mais nous ne pouvons ratifier son jugement. C'est l'unification de l'Allemagne sous la tutelle de la Prusse que Talleyrand veut empêcher : l'annexion de la Saxe est comme le centre autour duquel se développe toute son énergie. Puissance protestante comme la Prusse, elle eût subi aussitôt l'assimilation : elle lui eût apporté la richesse d'un centre commercial de premier ordre, une situation stratégique invincible, commandant la Bohême, tournant les passes et pénétrant avec la Silésie au cœur même de l'Autriche. Les provinces rhénanes, catholiques, séparées par le Hanovre et d'autres Etats allemands, accoutumées aux institutions françaises, étaient pour la Prusse protestante une acquisition d'un prix bien moins estimable et les récriminations qui accueillirent le plénipotentiaire prussien Hardenberg à son retour du Congrès de Vienne montrent combien Talleyrand avait touché juste en combattant, avec l'appui de lord Castlereagh et du prince de Metternich, les convoitises de la Prusse. Au lendemain de l'explosion du sentiment national allemand en 1813, cette résistance à l'unification de l'Allemagne du centre sous la domination prussienne était un acte de haute politique de la part de la France.

Il n'est pas moins intéressant pour apprécier le rôle de notre diplomatie d'opposer encore au jugement de M. Thiers la correspondance de Talleyrand. Suivant l'illustre historien, la France n'aurait pas dû consentir à laisser régler séparément ses affaires par le Traité de Paris, qui la réduisait à ses frontières de 1792 ; elle eût dû attendre que le Congrès statuât sur son sort en même temps que sur la délimitation de tous les Etats de l'Europe : les divisions qui devaient nécessairement s'y produire lui eussent fourni l'occasion d'être traitée plus favorablement. Talleyrand en jugea tout autrement. A ses yeux la paix n'eût pas été possible sans le sacrifice de la frontière du Rhin, et la France devait accepter ce sacrifice pour pouvoir, une fois exempte de toute préoccupation particulière par le Traité

de Paris, combattre utilement les dangereuses tentatives de partage à quatre qui se préparaient en dehors d'elle et qui pouvaient organiser au delà de ses frontières une formidable coalition destinée à demeurer indéfiniment une menace suspendue sur sa tête. Les principes que Talleyrand posa et fit admettre au Congrès de Vienne, le succès inouï qu'obtint sa politique durant ces fameuses négociations, qu'il dirigeait presque, tant son action était enveloppée d'astuce, de discrétion, et qu'il poursuivait avec autant de persévérance que d'adresse, le justifient encore des reproches que lui a adressés l'historien du *Consulat et de l'Empire*. Notre rapprochement avec l'Autriche et l'Angleterre pour résister à l'ambition de la Prusse fut donc l'œuvre d'une politique sage et prévoyante. Il fallait y persévérer.

L'alliance des trois puissances était réalisée par un traité secret lorsque l'œuvre du Congrès fut interrompue par le retour de l'île d'Elbe et les Cent Jours : c'est après Waterloo que l'œuvre de spoliation et d'injustice s'accomplit, dans la mesure où l'avait restreinte l'accord de la France avec l'Angleterre et l'Autriche. La Prusse espérait encore pouvoir arracher à la France ses provinces de l'Est : cette clause faisait partie du programme contre-révolutionnaire de 1792 et la cession de l'Alsace et de la Lorraine avait été prévue comme une compensation à exiger pour les alliés s'ils n'obtenaient pas la restauration de la maison de Bourbon. Ce fut après la communication de cette clause au gouvernement provisoire par Wellington que le maintien de Louis XVIII fut décidé, malgré les préférences de quelques membres pour la proclamation de Napoléon II avec la régence de Marie-Louise, et la Prusse dut ajourner à des temps meilleurs la mutilation de nos frontières de l'Est.

C'était donc une pensée de revanche nationale qui, dès 1815, traçait au gouvernement de la France une ligne précise pour la direction de notre politique extérieure. La chute des Bourbons, coïncidant avec l'explosion d'un mouvement libéral et parfois ouvertement révolutionnaire sur le continant tout entier, pouvait préparer les voies à cette œuvre en

mettant la France en présence d'une Europe nouvelle, décidée encore à la suivre dans la voie du progrès. Une intervention énergique eût brisé cette coalition de monarchies absolues qui avait accompli les iniquités de 1815. Mais la Révolution dut reculer sans prendre le rôle qui lui appartenait, lorsqu'elle donnait le signal du grand réveil des peuples en 1830.

Certes, on peut dire que la démocratie française a manqué son heure. C'est en 1848 qu'elle a sonné, lorsque la France pouvait proclamer le principe des nationalités, au nom de la liberté et de la justice. L'esprit d'indépendance qui faisait lever les barricades à Vienne, à Rome, à Milan, à Venise, à Bucharest, à Pesth, à Dresde, à Prague, à Francfort et à Varsovie, ne pouvait-il enflammer aussi les cœurs de la généreuse nation qui avait, la première, jeté au monde le cri de la délivrance ? Ce n'était pas rue Bréa ni place de la Bastille que devaient tomber, frappés par des Français, les généraux de l'armée d'Afrique ; c'était aux côtés de Manin, de Kossuth, de Mazzini ; les cosaques de Nicolas auraient trouvé sur le Danube et sur la Vistule nos baïonnettes, qui ne devaient apparaître contre eux que six ans plus tard, en Crimée, pour la seule glorification du second Bonaparte.

L'armée créée par la loi de 1832 et qui avait conquis l'Algérie était toute organisée : les guerres du second Empire montrent quelle était sa solidité dès 1848 : nos troupes qui combattirent à Rome, à Inkermann, à Solférino, en Syrie, en Chine, au Mexique, sans profit pour la France, auraient mieux servi la cause de la revanche nationale en aidant la Révolution à lutter contre l'Europe monarchique pour déchirer les traités de 1815.

Ce qu'il fallait pressentir alors, c'était surtout l'avènement prochain d'une grande Allemagne reconstituée sous le sceptre prussien, et l'obstacle redoutable qui se dresserait ainsi devant la France le jour où elle tenterait de reprendre l'œuvre de la Convention Nationale. C'était dans l'histoire des luttes de la Révolution, bien mieux, dans celle des débats

entre les alliés victorieux et se partageant l'Europe en 1815 qu'ils auraient trouvé tout tracé le programme de la coalition austro-prussienne de 1792, affirmé à Vienne par la Prusse et annulé par l'alliance austro-anglo-française.

Il fallait considérer non pas comme un jeu de pangermanistes exaltés appelant à se réunir à l'Empire leurs frères d'Alsace-Lorraine, mais comme l'expression du sentiment national, ces affirmations solennelles au nom de la grande patrie allemande par les révolutionnaires de Francfort. Lorsqu'ils offraient à la Prusse la couronne impériale, qu'elle dédaignait comme un fruit trop vert encore, on ne pouvait démêler les pensées mystérieuses du petit hobereau poméranien qui allait représenter cet Etat près du Parlement fédéral et qui obtenait cette mission de son roi en déclarant, seul de toute la Chambre de Berlin, qu'il ne reconnaissait que l'Autriche comme grande puissance allemande. Les sympathies de ce gentilhomme réactionnaire qui s'appelait le comte de Bismarck étaient déjà pour la Russie, écrasant la Révolution à Pesth : c'est lui qui réclamera dans vingt ans la protection des baïonnettes russes, cette fois pour contenir l'Autriche, afin d'écraser l'ennemi héréditaire de l'Occident et restaurer l'Empire germanique, au profit de la Prusse. Mais alors les Hohenzollern n'aspiraient qu'à réaliser le programme du parti de Gotha en fondant la petite Allemagne, et installaient à Erfurt le parlement qui allait proclamer l'*union restreinte* qu'ils avaient conclue à Berlin avec vingt-sept Etats de la Confédération : bientôt ils durent l'abandonner, par la capitulation d'Olmutz, malgré l'appui du prince-président français, devant les menaces de l'Autriche. C'est alors que la Prusse invoqua contre elle les traités de 1815 : c'est en leur nom que la France, à la veille du coup d'Etat du 2 décembre, intervint contre l'Autriche, qui transigea. Le 30 mars 1851 la vieille diète de Francfort reprenait ses séances. Au mois de mai le plénipotentiaire Othon de Bismarck venait y représenter la Prusse.

Tel était le douloureux prélude de Sadowa et de Sedan : c'est la présence de l'héritier de Napoléon à la tête de la

France en 1848 qui a ramené la réaction dans la politique extérieure. La seconde République était rejetée dans les ténèbres d'une politique imprévoyante et le second Empire allait accomplir son œuvre néfaste. Napoléon III devint bientôt le confident des projets du chancelier de Berlin : il les avait pressentis, peut-être inspirés, lorsqu'il communiquait ses vues au marquis Pepoli, en décembre 1858, après ses entretiens avec Cavour, pour obtenir la neutralité de la Prusse, lui offrant déjà « de grandes destinées sans dangers ni convulsions pour elle, » si elle se séparait de l'Autriche. Plus explicite dans sa note du 9 avril 1859, il déclarait à la veille de la campagne que c'était « un contresens » de représenter la France comme hostile à la nationalité allemande, et rappelait qu'il était intervenu dans la question du Schleswig en 1851, en comprenant la juste susceptibilité du patriotisme allemand pour des provinces qui tiennent au corps germanique par tant de liens. « Ce n'est pas nous, concluait-il, qui serions menacés par l'exemple d'une Allemagne nationale, qui concilierait son organisation fédérative avec les tendances unitaires dont le principe a déjà été posé dans la grande union commerciale du Zollverein. » — « Chef-d'œuvre de niaiserie et d'imprévoyance politique, » disait le *Temps* à propos de cette note. Tel est l'enseignement que Napoléon III tirait de l'histoire moderne. Le maître de M. de Bismarck, le voilà !

Les tergiversations du souverain pendant la campagne de 1866 sont retracées dans le beau livre du comte d'Harcourt, les *Quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys* et dans les *Mémoires* du Maréchal Randon. La démonstration militaire approuvée par le conseil des ministres et le décret de convocation des Chambres au lendemain de Sadowa eussent été des actes de haute politique : l'intervention de MM. Rouher et de La Valette arrêta subitement la publication des décrets au *Moniteur* et pendant plusieurs semaines encore il fallut au ministre patriote lutter désespérément contre les funestes suggestions des conseillers privés du souverain. C'est seulement lorsque le mal fut

devenu irréparable que M. Drouyn de Lhuys dut se retirer, considérant la partie comme perdue: M de Bismarck n'hésita plus dès lors à refuser ouvertement les compensations qu'il avait promises dans les entrevues de Biarritz.

L'affaire du Luxembourg, exposée avec toutes ses péripéties dans l'excellent travail de M. Rothan, montre que la rupture avec la Prusse était déjà consommée au printemps suivant. D'autre part, l'affaire de Mentana nous aliénait les sympathies de l'Italie et l'imprudente parole de M. Rouher, *jamais les Italiens ne s'empareront de Rome*, nous privait de tout concours de sa part tant que cette menace restait suspendue sur sa tête. Il eût encore dépendu de Napoléon III de la retirer en 1870, mais l'influence de l'Impératrice l'empêcha de le faire et l'Italie attendit que sa délivrance vînt d'elle-même lorsque la France ne pourrait plus réclamer le maintien de la convention du 15 septembre 1864.

Cette convention, souvent critiquée, était encore l'œuvre de M. Drouyn de Lhuys. M. d'Harcourt, qui la défend, explique qu'elle ne fut qu'une transaction destinée à maintenir les droits du Pape, qui, dans la pensée de Napoléon III, devait être le président de la confédération italienne prévue par le traité de Villafranca conclu si précipitamment devant les menaces de la Prusse; c'était la conséquence de toutes les autres fautes.

La conquête du royaume de Naples par Garibaldi, la chute des archiducs à Parme, à Florence et à Modène laissaient le Piémont aux portes de Rome, et lorsque Cavour offrait la couronne d'Italie à Victor-Emmanuel, pour créer l'unité nationale, il contrariait les projets de Napoléon III; il abusait des promesses vagues de Plombières, il montrait visiblement que la maison de Savoie ne s'arrêterait plus qu'après avoir conquis la Vénétie et l'Etat romain. Ce fut cette convention de 1864 qui marqua le terme des concessions du souverain, ne pouvant ni anéantir l'œuvre de libération de l'Italie, qu'il avait préparée, ni s'aliéner l'Etat militaire qui s'était élevé malgré lui. En lui offrant l'alliance prussienne pour compléter l'unification du royaume,

Napoléon III aggravait encore cette erreur : la convention du 8 septembre 1865 détournait définitivement Victor-Emmanuel de la France et inaugurait une politique de contradictions et d'équivoques qui devait amener fatalement la constitution de l'unité allemande sous la domination de la Prusse, la plus dangereuse ennemie de notre pays.

Les plus anciens républicains comme Ledru-Rollin, Lamartine, Louis Blanc, Edgar Quinet, Marrast, Garnier Pagès, Jules Favre et Henri Martin, appartenaient, il faut le dire, à l'école des nationalités : le *Siècle* défendit longtemps cette doctrine qui causa de bien funestes erreurs au moment du conflit austro-prussien. Un incident grave fut porté à la tribune du Corps législatif en 1867 par un député de la droite, M. de Kervéguen, qui accusa publiquement de vénalité les journaux qui avaient soutenu la cause de l'unité allemande, et personnellement MM. Havin et Guéroult. C'était une calomnie pure ; mais la dénonciation fit grand bruit dans toutes les presses de l'Europe. Les adversaires de l'Empire étaient de résolus partisans des grandes agglomérations nationales, et il est inutile de constater que leur conviction était profondément désintéressée et d'une entière sincérité. C'était leur article de foi. L'émancipation des races opprimées, Polonais, Roumains, Hongrois, fut invariablement leur programme et l'objet de leurs énergiques efforts dans la presse ou dans des écrits politiques. Quelques-uns d'entre eux, et non des moins éminents, s'étaient déclarés ouvertement pour l'unité allemande, comme auparavant pour l'unité italienne. Ils rêvaient, il est vrai, la formation d'Etats démocratiques et ceux des patriotes étrangers auxquels ils apportaient un généreux appui s'appelaient Manin, Kossuth, Mazzini, Garibaldi. Des adresses de la jeunesse roumaine, des démocrates hongrois, des libéraux polonais, des républicains italiens aux patriotes français consacraient l'accord des révolutionnaires de tous les pays : la vraie tradition nationale se fût promptement réveillée en France sans la sanglante collision de 1870 déchaînée par l'impéritie de Napoléon III.

Ce fut d'ailleurs, en 1866, l'illusion de beaucoup de grands esprits de croire au libéralisme prussien et de combattre la suprématie de l'Autriche parce qu'elle avait le tort d'être la puissance catholique allemande ; Sadowa fut applaudi par bien des sincères patriotes français. Mais il ne leur fallut pas longtemps pour comprendre combien grande avait été leur erreur.

Ce n'était pas la seule ; après les désastres de 1871, d'autres éminents hommes d'Etat furent séduits par le mouvement panslaviste, au lieu de considérer la grande loi de recueillement qui devait nous interdire toute condescendance aux sollicitations intéressées, pour nous arracher à notre froide réserve, au moment des affaires d'Orient. Beaucoup de républicains se laissèrent entraîner par les suggestions du duc Decazes, qui affirmait la nécessité de marcher d'accord avec la Russie, tandis qu'elle était toujours la plus précieuse alliée de la Prusse. Nous ne devions réussir en cela qu'à envenimer le différend oriental, et à préparer sans profit pour l'Europe ni pour nous-mêmes, et pour le seul succès de la politique allemande, le conflit turco-russe. Ensuite on vit nos représentants au Congrès de Berlin, MM. Waddington et de Saint-Vallier, faire de la politique anglaise, sans que personne fût préoccupé de la contradiction entre la politique de la veille et celle du lendemain. Ah ! notre diplomatie a été bien habile et bien logique depuis 1871 ! Russes ou Anglais, nos prétendus alliés, nous ont menés bien loin, en vérité !

Toutes les fautes furent communes à tout notre parti : la conclusion, c'est que la politique étrangère républicaine n'a pas encore trouvé ses Richelieu, ses Choiseul et ses Talleyrand. Depuis quarante ans les grands esprits comme Henri Martin, Michelet, Louis Blanc, ont suivi la tradition de 1848, rêve d'une heure de liberté lumineuse, suivie de la nuit sanglante du 2 décembre : les autres ont subi la fascination de la politique chimérique du second Empire et ont applaudi à des expéditions incohérentes et aventureuses qui se déguisaient du principe des nationalités faussé et travesti : d'autres se sont ralliés, entraînés par l'éloquence de

Thiers, au système de l'équilibre européen fondé sur les traités de 1815 et au principe de la non-intervention absolue. En somme, tout le monde a laissé prendre à la Prusse un rôle prépondérant contre l'Autriche et lui a facilité la conquête de toute l'Allemagne. C'était consommer l'œuvre du Congrès de Vienne et non réagir contre la sujétion qu'il avait imposée à notre pays vis-à-vis des autres puissances.

Il n'y a plus d'Europe depuis 1870, car, depuis 1815, le régime des grands Etats militaires a tellement entravé le mouvement d'émancipation des nationalités qu'il s'est accompli, par l'imprévoyance de notre politique, malgré la France, et qu'elle l'a suscité contre elle-même.

La France a-t-elle aujourd'hui une politique étrangère vraiment démocratique ? Cherche-t-elle le développement ou plutôt le rajeunissement de son influence au dehors par son dévouement sévère et immuable aux idées de liberté et de justice, de manière à rester la première nation libre du continent et à conquérir la sympathie universelle des peuples en attendant l'heure de la revanche de 1815 ? Voilà le secret de la diplomatie républicaine que je souhaite de voir inaugurer un jour dans mon pays.

Il n'est pas possible que la loi de conservation nationale sous l'empire de laquelle nous sommes obligés de renoncer à la revendication ouverte de nos droits historiques, nous empêche de concevoir que ce n'est pas seulement le démembrement de la France qui est l'iniquité sur laquelle il faudra revenir, mais la constitution de l'Europe telle qu'elle résulte du traité de Vienne. C'est là ce qui nous impose une politique extérieure résolument démocratique, fondée non pas sur le principe des nationalités tel que l'ont compris les libéraux de la génération qui nous a précédés, mais fondée sur celui de l'indépendance politique des races et non de leur absorption au sein des grands empires militaires.

La question des frontières naturelles est la vraie cause de l'antagonisme séculaire entre la France et les grands Etats à la rivalité desquels elle s'est heurtée toutes les fois qu'elle a accompli cette marche vers le Rhin qui

devait marquer l'apogée de sa puissance en Occident. Si elle s'en était tenue là après l'avoir imposée à l'Europe entière liguée pour la lui disputer et la reléguer derrière les Vosges, pour lui retirer cette Alsace conquise en pleine paix en vertu de la loi d'Etat invoquée par les chambres de réunion de Louis XIV, cette Lorraine dont la possession existait également en fait depuis deux siècles, et dont la conquête était déjà préparée par la Prusse dès 1791, nous allons le démontrer bientôt; si, victorieuse dès la paix de Bâle, en 1795, travaillant à conquérir l'Europe à la liberté, la Révolution eût forcé les monarchies à respecter les nationalités indépendantes et à abolir le droit du vainqueur, ne sanctionnant ni la sujétion de Venise à l'Autriche, ni l'asservissement des Etats secondaires aux grandes puissances militaires, ni le partage de la Pologne, ni les annexions et les démembrements qui blessaient les aspirations nationales, la France, la République eussent assis la paix universelle sur des bases inébranlables. En cherchant à nous étendre au delà de la frontière naturelle si chèrement conquise, en créant les républiques vassales, batave, helvétique, transalpine, cispadane, parthénopéenne, ligurique, en accordant notre consentement aux violations du droit des gens à Venise, à Hanovre, à Madrid, à Rome, à Brême, nous avons provoqué la revanche de l'Europe en 1815, celle de l'Allemagne en 1871. Sans les erreurs de notre diplomatie, qui n'a su acquérir au dehors aucun point d'appui sérieux, conclure aucune alliance durable, la France de 1889 serait encore aujourd'hui telle que l'a laissée la Convention; notre mépris du droit des peuples, aggravé encore par l'ambition d'un conquérant, n'eût pas amené cette coalition funeste qui, triomphante, mutila la France et reconstitua l'Europe ennemie que nous devions commencer par détruire, moins par les armes que par l'établissement du règne de la liberté et de la justice.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE.

Il est aisé d'apprécier le caractère des actes du Congrès de Vienne, origine du bouleversement de l'Europe pendant tout le XIXe siècle. Ils visaient non seulement Napoléon, mais la France, de même que le traité de Francfort a suivi la reprise du duel national qui laissait à la merci du vainqueur un peuple entraîné malgré lui dans une guerre qui, bien qu'elle fût fatale en raison des fautes de la diplomatie du second empire, était inévitable un jour ou l'autre. A cette époque, en face d'une Europe indifférente ou hostile, c'était non seulement une témérité, mais une folie. Mais elle avait des causes plus lointaines : la rivalité de la France et de la Prusse remonte à la Révolution française. L'œuvre de réaction de 1815, suivie de la conclusion de la Sainte Alliance, n'a pas seulement pour prétexte la politique de conquête et d'oppression inaugurée par le premier Empire : les origines en sont plus lointaines encore, et c'est dans les premières tentatives contre-révolutionnaires des monarchies de l'Europe qu'on voit apparaître clairement le conflit entre les hommes de 1789 et l'Europe féodale, entre la société moderne et l'ancien régime, défendu à main armée, après la soumission tardive de Louis XVI, par la coalition des rois. La conquête de Strasbourg et de Metz était déjà décidée en 1791 ; elle fut seulement ajournée. — La France était donc provoquée et non agressive : la conquête de la rive gauche du Rhin, gagnée après une lutte héroïque, était légitime ; le

démembrement dont la coalition l'avait menacée la première, en prenant parti pour le roi contre la nation, était inexcusable.

C'est donc à la République que revient tout l'honneur de la lutte civilisatrice qui assura à la France ses frontières naturelles en forçant l'Europe entière à reconnaître la Révolution et bientôt à la proclamer elle-même. Délivrée de l'Empire, la coalition voulut effacer les traces de cette double défaite : elle ne put que réparer en partie celles de la première, en mutilant la France. La seconde était irrémédiable; les commotions de 1830 et 1848 en furent les effets. La Révolution demeura victorieuse sur le terrain des doctrines politiques et des institutions sociales.

Il faut dire qu'elle avait été saluée avec un vif enthousiasme dès son aurore : Fox, Wieland, Schiller, Klopstock la célébraient : Gœthe, au canon de Valmy, tressaillait en pressentant une ère nouvelle. La ligue contre-révolutionnaire heurtait donc partout les sentiments populaires : c'est ce qui constituait sa faiblesse. En lui faisant appel pour faire rétablir par la main de l'étranger le pouvoir absolu, détruit par les hommes de 1789, les émigrés et le parti de la cour entreprenaient non seulement une œuvre odieuse, mais une tâche inutile : ce n'est que vingt-cinq ans plus tard et après que les guerres sanglantes de l'Empire avaient épuisé la France, qu'ils purent voir se réaliser ce rêve impie ; mais il fallut que la royauté subît une charte constitutionnelle pire encore que celle de 1791, qui avait révolté Louis XVI et ses courtisans : le pouvoir royal avait perdu son caractère féodal, la Révolution était inébranlablement assise sur la base du Code civil et d'une législation démocratique, le Concordat consacrait la liberté du culte en supprimant la religion d'Etat : l'égalité triomphait malgré la Restauration. Les hommes de 1789, malgré l'appui donné à la monarchie par la coalition étrangère et le triomphe de l'Europe contre la France, avaient donc édifié une œuvre indestructible.

De son côté, l'Europe avait accompli, par les traités de Vienne, le programme qu'elle s'était tracé dès 1792, en

inaugurant cette Sainte Alliance des trônes, qui visait surtout la suprématie de la France en occident, Les conditions de ce pacte primitif étaient à peu près les mêmes. Mais ne pouvant prévoir la nouvelle extension de frontières qui devait être le résultat du triomphe de la Révolution, les souverains s'étaient attachés à préparer une mutilation de la France de 1789, et l'Autriche et la Prusse étaient déjà d'accord pour nous arracher les territoires qui nous ont été enlevés par l'Empire allemand en 1871. M. de Bismarck a donc été l'agent de la politique des alliés de 1792 et c'est à Francfort que s'est réalisée la conclusion du programme de la contre-révolution. Pour montrer toute la portée de la lutte engagée depuis un siècle entre la Révolution et la Sainte-Alliance monarchique, il est nécessaire d'expliquer la situation de l'Europe au moment où Louis XVI tentait de se mettre sous sa protection en allant rejoindre à Verdun les avant postes de la coalition.

L'Angleterre avait gardé rancune à la France de son intervention en faveur de ses colons rebelles dans la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis. En s'alliant avec la Hollande et la Prusse en 1788 pour défendre la Turquie contre la Russie et l'Autriche, Pitt avait engagé le pays dans une action qui le détournait de la politique continentale, en même temps que tous les autres Etats : la paix de Sistova, conclue le 4 août 1791, leur permit de reporter leur attention vers la France, et de répondre aux appels désespérés des princes émigrés. L'Autriche redoutait une tentative de la France du côté de la mer du Nord et voulait l'arrêter avant que, délivrée de la crise financière sous laquelle sombrait la monarchie, elle fût en état de se tourner du côté du Rhin et des Pays-Bas. Cette pensée l'unissait à l'Angleterre ; mais sa rivalité avec la Prusse retardait la conclusion d'une alliance entre ces deux puissances.

Cette dernière a toujours tendu depuis 1704 à conquérir aux dépens de l'Autriche la prépondérance en Allemagne; l'Autriche, de son côté, voulait ruiner sa rivale en lui reprenant la Silésie, conquise par Frédéric II, et s'annexer la

Bavière : le seul point commun de leur programme en 1792 était l'annexion des provinces alsaciennes, dont la destination n'était pas encore arrêtée.

Une dépêche prussienne constatait que les souverains ne se proposaient que de rétablir l'autorité absolue de Louis XVI sans chercher un agrandissement de territoire : si la Restauration n'eût pu être réalisée, alors seulement des compensations territoriales auraient été nécessaires; « mais, disait la dépêche, que ferons-nous de l'Alsace et de la Lorraine? » Là-dessus on ne pouvait se mettre d'accord, mais le projet était accepté. Les souverains, pensant que l'abaissement de la maison de Bourbon devait être une cause de faiblesse pour notre pays, attendaient les événements avant de se décider à intervenir. A Vienne, les émigrés étaient reçus assez froidement : la réserve de l'empereur Léopold était imitée par le roi de Prusse, qui, sans partager les idées philosophiques du grand Frédéric, n'était pas animé d'un violent zèle contre-révolutionnaire. Léopold lui proposa une entrevue pour réaliser l'entente, qui n'eut lieu qu'après la paix de Sistova.

Les principes qui menaçaient l'autorité de Louis XVI s'étaient affirmés comme une doctrine plus générale dirigée contre le pouvoir monarchique; la Révolution avait pris ouvertement un caractère européen. L'abolition de la féodalité avait provoqué les protestations de tous les souverains; sous cette impression, le parti de la Cour décida Louis XVI à refuser sa sanction à la Constitution de 1791. Le 27 août, la déclaration de Pilnitz lui apporta l'adhésion des puissances à la politique contre-révolutionnaire : l'Angleterre seule refusa d'y adhérer. Louis XVI, effrayé des conséquences d'une rupture, s'efforça de l'empêcher en désavouant les princes et les émigrés, répudiant la violence et les menaces de guerre, et acceptant la Constitution, ne pouvant se décider « à prendre une voie qui aboutirait à un désastre ».

Malheureusement l'œuvre de Necker et de Mirabeau, la réconciliation de la France avec la monarchie constitutionnelle, était trop compromise par les provocations des émigrés et l'attitude des souverains pour que la rupture pût

être évitée. L'influence des Girondins, appelés au pouvoir, aggrava encore la situation : M. Imbert de Saint-Amand a montré excellemment comment, par une haineuse jalousie contre la reine, Mme Roland contribua à susciter un conflit entre le ministère et la Cour. Brissot, le diplomate du parti, était ouvertement favorable à la guerre : « Si la paix continue pendant six mois, disait-il, elle affermira Louis XVI ou d'Orléans; » et malgré la réserve du cabinet de Vienne, déclarant qu'il y avait lieu d'observer et d'attendre, les rapports avec les puissances s'aigrirent par suite des menaces des exaltés qui désignaient les rois à la colère des peuples comme des tyrans de l'humanité. Les Jacobins, cependant, étaient opposés à la guerre, craignant que des succès militaires ne rendissent à la monarchie son prestige et pressentant l'influence d'un général victorieux qu'ils redoutaient d'avance, comme un péril pour la liberté; mais c'étaient leurs défis aux souverains qui les provoquaient à déclarer la guerre. Cédant aux instances du ministère girondin, Louis XVI s'était décidé à agir. Le 16 décembre il demande à l'électeur de Trèves de renvoyer les émigrés, sinon il ferait occuper son territoire; l'Assemblée vote une levée de 150.000 hommes divisés en trois corps d'armée et un crédit de 25 millions. L'empereur Léopold, répondant à la note française, se déclare prêt à défendre Trèves contre une invasion de la France. Le 25 janvier, par une sorte d'ultimatum, Isnard met l'empereur en demeure de déclarer s'il entend vivre en paix avec la France, réclamant une réponse avant le 8 février : dès le 4, Kaunitz avait présenté à la Prusse un projet d'alliance entre les deux cours sur les bases suivantes :

Demande d'éloignement des armées;
Satisfaction aux princes lésés par la cession de l'Alsace;
Restitution du Comtat-Venaissin et d'Avignon au Pape;
Confirmation des anciens traités.

Le traité fut signé le 7 février : la Prusse ajoutait à ces conditions la fermeture du club des Jacobins et l'Autriche la restitution des biens du clergé. Le 2 avril, l'Empereur

François succédait à Léopold, mort le 18 mars ; le 20 avril, la guerre était déclarée ; mais les négociations continuaient, d'autres questions ayant été soulevées : Schulenbourg réclamait le grand-duché de Posen, Kaunitz, dès lors, voulait Anspach et Bayreuth. C'était bien le point sensible, et la faiblesse de la coalition s'affirmait dès le début, même pendant la lutte.

Au manifeste du duc de Brunswick répondit la journée du 10 août. La proclamation de la République, aux sons du canon de Valmy, montra la France debout, prête à lutter contre l'Europe. Il ne s'agissait plus pour les alliés de démembrer la France de 1789, mais d'anéantir la Révolution qui, dans la personne d'un peuple libre, acceptait la guerre contre toutes les forces des monarchies réunies. L'Angleterre se rallia à la coalition après l'exécution de Louis XVI. L'Espagne seule conserva un représentant accrédité près de la Convention Nationale, mais se joignit bientôt aux autres puissances.

C'est donc à la Convention que revient la gloire d'avoir sauvé la France de la mutilation que la Prusse, dès 1791, avait prévue comme la conséquence de la guerre. La politique des hommes de 1793 était affirmée dans le rapport lu par Robespierre dans la séance du 17 novembre, et contenant l'exposé de la situation où il flétrit la ligue « monstrueuse » de la Prusse et de l'Autriche et la jalousie criminelle de l'Angleterre qui est l'âme de la coalition ; il montre que la cause de la Révolution n'est pas seulement celle du salut national, mais celle de la liberté et de la civilisation. « Supposons la France anéantie et démembrée, le monde politique s'écroule. Otez cet allié puissant et nécessaire qui garantit l'indépendance des médiocres Etats contre les grands despotes, l'Europe entière est asservie : les petits princes germaniques, les villes réputées libre de l'Allemagne sont englouties par les maisons ambitieuses d'Autriche et de Brandebourg; la Suède et le Danemark deviennent tôt ou tard la proie de leurs puissants voisins ; le Turc est repoussé au delà du Bosphore et rayé de la liste

des puissances européennes ; Venise perd ses richesses, son commerce et sa considération, la Toscane, son existence; Gênes est effacée; l'Italie n'est plus que le jouet des despotes qui l'entourent, la Suisse est réduite à la misère et ne recouvre plus l'énergie que son antique pauvreté lui avait donnée..... Que dis-je ? que deviendrait l'Angleterre elle-même ? L'éclat éblouissant d'un triomphe criminel couvrirait-il longtemps sa détresse réelle et ses plaies invétérées ? Quoi qu'on en puisse dire, les véritables puissances sont celles qui possèdent la terre; qu'un jour elles veuillent franchir l'intervalle qui les sépare d'un peuple purement maritime, le lendemain il ne sera plus. C'est en vain qu'une île commerçante croit s'appuyer sur le trident des mers si ses rivages ne sont pas défendus par la justice et par l'intérêt des nations. »

Après ce tableau prophétique de l'écrasement des petits États qui devait être la conséquence de l'effacement de la France et de l'abandon de sa régénération démocratique, Robespierre concluait en ces termes: « Que la liberté périsse en France, la nature entière se couvre d'un voile funèbre et la raison humaine recule jusqu'aux abîmes de l'ignorance et de la barbarie. L'Europe devient la proie de deux ou trois brigands qui ne vengeraient l'humanité qu'en se faisant la guerre et dont le plus fort, en écrasant ses rivaux, nous ramènerait au règne des Huns et des Tartares ». Si cette politique de principes eût été énergiquement poursuivie, la France eût assis définitivement sa suprématie dans le monde. N'ayant plus à craindre le démembrement, elle devait, au lieu de chercher à s'étendre au delà du Rhin, tenter d'associer à elle toutes les nations par la conquête morale, et l'Europe monarchique n'eût pu renouer sans cesse contre elle les coalitions qu'elle pouvait dissoudre par la force, mais qui se reformaient ensuite avec un nouvel acharnement.

La chute de Toulon, la répression de l'insurrection vendéenne et du mouvement fédéraliste, attestant le triomphe de la Convention sur ses ennemis intérieurs, la levée en masse, mettant en présence de la coalition, ébranlée par nos

succès en Belgique, un peuple entier, firent hésiter les alliés. Les puissances se réunirent en congrès à Berlin au commencement de 1794 : l'Autriche était représentée par le comte de Lesbach, l'Angleterre par Lord Malmesbury, la Russie par le prince de Nassau, porteur d'une lettre de Catherine II pour le roi de Prusse. On devait se réunir à la Haye, pour se rapprocher de la France, qui serait invitée à prendre part à ces conférences. Le résident français de Genève, Barthélemy, fut chargé de soumettre au Comité de Salut Public la proposition d'une trêve de deux années pendant la durée de laquelle la France établirait un gouvernement avec lequel on traiterait définitivement de la paix. Barère expliqua dans la séance du 13 février que le Comité avait rejeté ces ouvertures, bien qu'elles fussent accompagnées d'une reconnaissance officielle, provisoire il est vrai, de la République par les alliés, « parce qu'elles étaient destinés à diviser l'opinion des patriotes et à attiédir le courage des Français. » La continuation de la guerre fut votée à l'unanimité, un nouveau discours de Barère ayant triomphé de l'indécision de quelques fractions de l'Assemblée.

Cet échec des alliés fut amèrement critiqué par Fox, qui constata que les promesses faites à Louis XVII et au peuple de Toulon pour le rétablissement de la Constitution de 1791 étaient abandonnées : en même temps Wurmser, en Alsace, proscrivait cette Constitution et affirmait le maintien de l'ancien régime. Ces contradictions et la faiblesse de la coalition étaient rendues plus évidentes par les difficultés des opérations, qui étaient alors marquées par des revers. Ce n'était donc pas l'heure pour elle de dicter ses conditions à la France. C'est à ce discours que répondit Pitt avec une extrême véhémence : « Le genre de monarchie que se donnera la France, s'écria-t-il, nous importe peu, si ce n'est que nous voulons chez nos voisins une monarchie dépouillée d'une partie de sa puissance, affaiblie dans ses revenus, et travaillant à abaisser une nation qui s'est montrée avec la République plus dangereuse qu'au moment de la plénitude

du pouvoir royal et alors que celui-ci était au sommet de sa grandeur. »

A la Chambre des Lords, Pitt s'éleva de même contre la France révolutionnaire, qui pouvait « non seulement se donner les frontières du Rhin, mais encore conserver ses colonies et peut-être menacer les factoreries des Indes-Orientales. » Alors, en effet, la République, en possession de la rive gauche du Rhin, pouvait affirmer la légitimité de sa conquête et réclamer nos limites naturelles. Aussitôt Robespierre transmettait à Barthélemy, qui avait communiqué au Comité la première proposition des alliés, des instructions plus modérées qu'on eût pu le croire en raison des menaces et des défis de nos adversaires : « Les Français ayant fait la guerre pour empêcher qu'on ne porte atteinte à leurs droits et qu'on n'altère la forme de leur gouvernement, ils respecteront chez les autres peuples un droit qu'ils feront toujours respecter pour eux-mêmes : ils ne se mêleront en aucune manière de l'administration intérieure des autres nations ; ils reconnaîtront tout gouvernement qui a en sa faveur le consentement formel ou tacite des peuples. »

Ces instructions furent communiquées à tous les cabinets : ce ne fut qu'après la conquête de la Hollande que la Prusse se décida à renouveler les pourparlers. Les bases de la paix avaient été précisées par le Comité de Salut Public, et Cambacérès en avait communiqué les conditions à la Convention dans la séance du 3 mars 1795. « Aux puissances qui sont prêtes à remplir les devoirs que leur impose une neutralité sage, la République triomphante est prête à offrir la paix. Elles comprendront que la République française veuille se tracer des limites qui lui assurent la sécurité des fleuves qui, après avoir arrosé quelques-uns de nos départements, continuent leur cours vers la mer dans des pays soumis aujourd'hui à nos armes. » Le 15 avril, la Prusse accepta la paix et par le traité de Bâle se retira de la coalition ; le cas d'extension de notre frontière jusqu'au Rhin était prévu : la Prusse déclarait ne point s'y opposer si la France se chargeait de garantir la dette de 1.500.000 rixdalers due à cette

puissance par le duc des Deux-Ponts. Le 17 mai, par une convention complémentaire, les deux Etats garantissaient en commun la neutralité des Etats situés entre le Rhin et le Mein, jusqu'à la conclusion de la paix générale. Ce rôle de protecteur de l'Allemagne du centre, pris par la Prusse, était la compensation de sa retraite : il devait fatalement amener une nouvelle rupture lorsque l'Autriche, abandonnée et restant seule à continuer la lutte, aurait pu, même après des revers, renouer sous l'impulsion de l'Angleterre une ligue que la Prusse avait rompue la première. La paix avec l'Espagne et avec les Provinces Unies suivit le traité de Bâle ; elle nous assurait la navigation du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. Le port de Flessingue était déclaré commun aux deux nations. Enfin, à Léoben, grâce aux merveilleuses campagnes de Bonaparte en Lombardie, l'Autriche acceptait la paix et garantissait à la France la libre possession de la rive gauche du Rhin. Nous n'avions plus qu'à garder nos frontières et c'est au dehors qu'il fallait reporter toute notre attention, pour observer sévèrement les mouvements de nos adversaires lorsque, vaincus après cinq années de luttes sanglantes, ils se préparaient à une revanche.

L'épée de Napoléon n'eût pas été pour la France le glaive du sauveur si le Directoire, au lieu de suivre les errements du Comité de Salut Public, dont le récit a été tracé de main de maître par M. Sorel dans ses belles études de la *Revue Historique*, se fût inspiré du programme grandiose de la Convention. L'on peut dire que la politique républicaine a manqué surtout de décision et d'unité. Dès la conclusion du traité de Campo-Formio, l'Autriche s'efforça de faire traîner en longueur les travaux du Congrès de Rastadt, pour pouvoir, pendant ces quinze mois de pourparlers dilatoires, réorganiser ses armées, si durement éprouvées. De nouvelles complications surgirent à Rome, où étaient restées nos troupes pour garantir l'exécution du traité de Tolentino avec le Pape : le meurtre du général Duphot, l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt, pendant que Bonaparte semblait condamné à périr en Egypte après la des-

truction de notre flotte par Nelson à Aboukir, furent le prélude de la reprise des hostilités : la coalition s'était reformée. Le 18 brumaire mettait en face d'elle non plus la France, mais un homme, dont l'extravagante ambition et l'orgueil tyrannique allaient compromettre l'œuvre de la Révolution. La coalition s'apprêtait à revenir au programme de 1792, qu'elle devait appliquer après quinze années de terribles luttes, dans lesquelles la France, épuisée et ruinée, tombait à sa merci lorsqu'elle l'avait vue terrassée à ses pieds ; mais c'est l'usurpateur qui a perdu les conquêtes légitimes de la [Révolution, reconnues et acceptées par l'Europe entière.

Les oscillations de la politique impériale entre l'alliance prussienne, l'alliance russe et l'alliance autrichienne, ne purent jamais détruire les coalitions sans cesse renouées contre la France, la soif de conquêtes du vainqueur ne s'apaisant jamais et ses défis insolents au droit des gens ne laissant la paix succéder à ces duels à mort avec tous les Etats que comme une trêve imposée, jamais comme un accord durable. A son tour, l'Europe, victorieuse en 1814, égorgeait la France et mettait devant elle un faisceau de grands Etats militaires opposant à la Révolution une barrière infranchissable. La rancune de la Prusse, depuis 1815, a déchaîné en outre un conflit de races entre les peuples germaniques et la nation française, refoulée loin « du Rhin allemand », mais encore en possession des « terres allemandes » d'Alsace et de Lorraine que l'Europe ne s'était pas décidée à nous arracher dans la grande curée du Congrès de Vienne. C'est cette puissance, reprenant seule et pour son propre compte le programme de 1792, qui a su le réaliser après avoir écrasé l'Autriche et s'être assuré la complicité de la Russie.

Ce qui s'est passé en 1870 était donc prévu depuis cinquante ans. C'est l'aveuglement de la diplomatie française qui a seul rendu possible l'exécution de cette triste menace des alliés de 1792, car elle eût pu l'empêcher en s'appuyant sur l'Autriche contre la Prusse et contre la

Russie toutes les fois que les actes de 1815 ont été déchirés. Chaque fois, au contraire, nos hommes d'Etat ont failli à tel point à leur devoir que leur action s'est exercée dans le sens contraire à l'intérêt national, auquel les leçons de l'histoire donnaient un caractère si évident, si impérieux.

Il fallait que la France conquît sa liberté au dedans pour qu'elle pût s'inspirer au dehors de la politique qu'avait fondée la Convention. La Restauration, prenant acte des traités de 1815, avait participé au règlement des affaires d'Espagne et de Grèce, qui avaient manifesté de la façon la plus nette l'inutilité des précautions dirigées contre la résistance des Etats secondaires sacrifiés à la pentarchie des grandes puissances. L'alliance avec la Russie, rêvée par Châteaubriand, tentée par le cabinet de M. de Polignac, était une menace d'accession de la monarchie française aux doctrines contre-révolutionnaires affirmées aux congrès de Vérone et de Laybach : l'alliance intime des cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin déjoua les projets chimériques de la France d'obtenir l'adhésion du tsar à une rectification de notre frontière de l'Est pour prix de nos complaisances en Orient. C'est des mains de la Prusse qu'il reçut la paix d'Andrinople, tandis que son allié protestait avec indignation contre toute proposition de modification aux traités de 1815 et revendiquait avec énergie la possession de ses provinces transrhénanes.

Mais la politique continentale telle que l'exigeait l'intérêt français ne pouvait être fondée que sur les aspirations libérales des nationalités opprimées. La Révolution de 1830 mit la France en face de ce mouvement. Nos manifestations de sympathies pour la Pologne, l'occupation d'Ancône, préparaient le gouvernement de Juillet à prendre le rôle que le petit-fils d'Egalité semblait ambitionner, en mettant sa royauté démocratique sous le patronage de La Fayette et en se proclamant la meilleure des républiques. Le triomphe de la Révolution à Naples et à Bruxelles, amenant un rapprochement immédiat avec l'Angleterre, nous obligeait à nous détourner de l'alliance russe, tandis que le drapeau

polonais flottait à l'abri du drapeau tricolore qui venait de se relever en rappelant notre gloire militaire. Les conditions de notre association avec l'Angleterre écartaient cependant toute possibilité de retour à la politique de la Convention : il fallait accepter le traité de Paris, qui nous était personnel, et borner notre intervention à modifier, d'accord avec nos alliés, les traités de Vienne, qui ne concernaient que les autres Etats : c'était encore une politique réactionnaire.

L'hostilité du tsar Nicolas pendant tout le règne de Louis-Philippe n'était pas compensée par les avantages que nous apportait, avec tant de réserves, l'appui de l'Angleterre. L'indépendance de la Belgique, garantie par les puissances, l'obligeant à la neutralité à perpétuité, constatait notre abandon de toute revendication de ce côté. Le cabinet de Londres continuait à nous interdire formellement toute tentative du côté d'Anvers et des bouches du Rhin. C'est là tout le secret de la politique de Pitt et de ses successeurs : le jour où la situation de l'Europe nous permettrait de reprendre le programme de la Convention, nous sommes certains que c'est à l'Angleterre seule, fussions-nous assurés de l'adhésion des autres Etats, que nous serions obligés d'imposer la reconstitution politique de la France à laquelle elle a résisté pendant vingt-cinq ans, sur terre et sur mer, déchaînant contre nous le continent tout entier. Si Wellington n'a pas permis en 1815 que la Prusse mutilât, selon le pacte de 1792, notre frontière de l'Est, c'est que la politique anglaise ne vise que nos agrandissements de territoire vers le nord-ouest, et qu'elle admettrait encore notre extension vers le Rhin, si, alliés d'une Belgique indépendante, nous pouvions concevoir aujourd'hui le projet de partager avec elle le territoire de la rive gauche du fleuve. Le projet de M. Persigny, pour indemniser le roi de Hanovre au moyen des provinces rhénanes, était beaucoup moins aventureux. La neutralité malveillante du cabinet Gladstone en 1870 fut suscitée perfidement par la publication retentissante du projet du traité de 1866 par lequel M. Benedetti déclarait ouvertement nos intentions d'annexer la Belgique.

Du reste, le règne de Louis-Philippe, dont la politique extérieure n'a été marquée, malgré les éloges que lui a décernés son apologiste M. d'Haussonville, par aucune action utile au dehors, avait mis à l'épreuve d'une façon assez significative la stabilité de l'accord entre les deux pays. Le règlement des affaires de Syrie et d'Egypte ne pouvait cimenter une alliance durable : la dureté de Palmerston, la triste affaire de Taïti, le scandale de l'indemnité Pritchard concluaient bien mal cette période de paix et d'entente cordiale. L'alliance anglo-française n'avait qu'un objet, en réalité : c'était d'opposer à l'hostilité de la Russie et à ses préparatifs menaçants du côté de la mer Noire une coalition entre l'Angleterre et la Turquie dans laquelle la France pût jouer un rôle utile, mais désintéressé. Le troisième larron c'était l'auteur même de la Ligue, et, lorsque Napoléon III, froissé surtout par l'attitude de Nicolas, se décida à franchir le pas que n'avait pas osé sauter Louis-Philippe, il reprenait simplement le rôle de la monarchie de Juillet.

Aussitôt il abandonnait l'Angleterre et s'attaquait à l'Autriche, après avoir conclu l'alliance avec la Russie ; mais il allait bientôt la détruire de ses propres mains, par une intervention maladroite dans la question polonaise. Au lendemain de la convention de Gastein, qui mettait aux prises l'Autriche et la Prusse, il donnait à celle-ci, qui entrait résolument en scène avec l'Italie, un puissant auxiliaire, grâce à l'appui duquel allait se réaliser contre nous l'unité allemande.

Nous remarquerons, en terminant cette revue des alliances si précaires qui, depuis 1815, ont été bâclées par la France en dehors de toute pensée de retour à la politique de la Convention, que notre diplomatie ne s'est jamais mêlée des affaires de Pologne que pour froisser inutilement l'amour-propre des ministres russes et du tsar.

Ce que Napoléon III a fait en 1863 est la répétition de la faute que Louis-Philippe en 1832 et le gouvernement provisoire de 1848 avaient commise. L'écrasement de la Pologne en 1793 avait eu pour résultat d'affaiblir la vigueur des

opérations de la coalition austro-prussienne en attirant son attention sur les agissements de Catherine II qui mettait trop bien à profit les embarras où elle laissait ses alliés sur le Rhin et en Italie. On dut leur offrir une part pour apaiser leur mécontentement : de là le partage de 1795.

Napoléon à Tilsitt pouvait réparer la grande iniquité : il ne le fit même pas en 1812 et en 1813. Ce fut Alexandre qui prit l'initiative d'une reconstitution de la Pologne et qui proposa au Congrès de Vienne d'en prendre la responsabilité, en échangeant avec la Prusse le grand-duché de Posen contre la Saxe. Nous avons dit qu'à l'alliance prusso-russe la France préféra l'alliance austro-anglaise, consacrée par le traité secret du 3 janvier 1815.

Le Congrès écarta donc définitivement le rétablissement de l'unité politique du royaume polonais en ratifiant le partage de 1795 : le tsar s'engageait seulement à instituer à Varsovie un régime qui, en laissant la possession des territoires aux Russes, devait accorder à la population une indépendance relative. C'est en déchirant la Charte de 1815 que Nicolas Ier se mit en dehors du droit commun en 1832 ; c'est en refusant à Napoléon III le droit d'invoquer les Actes de Vienne qu'Alexandre II rompit en 1863 l'alliance française qui avait suivi le traité de Paris, pour se jeter résolument dans les bras de la Prusse dont la complicité lui facilita l'anéantissement des derniers vestiges de l'autonomie polonaise en même temps que la répression terrible du mouvement insurrectionnel.

Telle fut la conséquence de l'intervention maladroite autant que funeste du second Empire, qui proclamait imprumdement l'abolition des traités de 1815 et appelait l'Europe à les consacrer en même temps, en réclamant la réunion d'un congrès pour obliger la Russie à céder. En 1831, en 1848 et en 1863, la France n'avait qu'un moyen de sauver l'indépendance de la Pologne : c'était de tirer l'épée : l'effet de ses remontrances fut seulement de rendre plus sanglant le conflit entre le tsar et les descendants de Kosciusko et de Poniatowski.

Il en eût été tout autrement en 1848. Toute l'Europe était en feu et la Russie ne pensait qu'à sauver l'Autriche du naufrage où l'explosion du sentiment national la précipitait; l'Allemagne, en proie aux dissensions dont la Prusse s'apprêtait à tirer parti, pouvait être bouleversée à jamais : c'était Nicolas, seul, qui invoquait alors les traités de 1815 et qui relevait les Alliés, dont la puissance était ébranlée non par leurs rivaux, mais par la rébellion de leurs propres sujets. L'inertie de la France rendait seule possible la reconstitution de la Sainte-Alliance par la main et sous la tutelle de la Russie, restée seule hors de l'atteinte du mouvement révolutionnaire : les républicains de Paris laissèrent le tsar, maître de l'Europe, consacrer les traités de 1815 comme la Charte publique des grandes puissances ennemies de notre pays.

En les invoquant contre elle en 1863, Napoléon III ajoutait une nouvelle inconséquence à tant d'autres : le retour à la réaction qui avait été le résultat de l'échec de la Révolution de 1848 partout où elle avait donné le signal du réveil des nationalités était l'effet de l'abstention de la France. Il n'appartenait qu'à un régime despotique de chercher un point d'appui dans les Actes de Vienne pour aggraver la situation d'un pays depuis longtemps abandonné par notre diplomatie, et cela, en déclarant au moment même que ces traités avaient cessé d'exister.

Cette contradiction et cette intervention inconsidérée de l'Empire, l'alliance prusso-russe en fut le résultat immédiat. M. de Bismarck pouvait entreprendre la lutte en toute sécurité : du côté ni de l'Angleterre ni de l'Autriche ni de la Russie, la France ne pouvait plus espérer aucun appui. Les heureuses campagnes de 1866 et 1870 n'ont pas eu d'autre origine que l'acte d'agression inutile commis par Napoléon III à l'égard de la Russie et que ne pouvaient justifier ni la défense des Actes de Vienne, anéantis depuis 1832, ni l'intérêt des populations opprimées, puisque leur sort était aggravé encore par ces manifestations trop timides et trop platoniques. C'était la perte de notre dernier allié et la ruine de toute notre politique nationale.

En somme, toutes les fautes ont été commises depuis 1815 par la diplomatie française et notre isolement en 1870 en présence de l'Allemagne unifiée sous l'hégémonie prussienne, avec l'Autriche effacée, l'Italie indifférente, l'Angleterre méfiante et la Russie prête à intervenir en faveur de la Prusse était le résultat de cinquante années de tâtonnements et d'erreurs. Nous avions non seulement laissé debout, mais fortifié contre nous l'Europe menaçante et hostile qui s'était reconstituée en 1815 contre la France vaincue et mutilée, vis-à-vis de laquelle la Prusse, devenue grâce à nous maîtresse de toute l'Allemagne, allait reprendre le projet de démembrement des Alliés de 1792. Sans la faiblesse lamentable de la République de 1848, l'Europe démocratique eût été fondée il y a quarante ans et la France serait redevenue la première nation du continent. Ni le second Empire, ni le règne de fer de celui qui n'était alors que Bismarck l'enragé n'eussent ensanglanté le monde et opprimé les peuples.

Certes, ce n'est pas nous qui prêcherions une politique extérieure fondée sur la propagande républicaine. La fraternité des peuples n'est point notre rêve, le cosmopolitisme notre doctrine, la sentimentalité philanthropique notre chimère. Les illusions de quelques-uns sur la solidarité des nations latines ont été payées assez cher en 1871. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure présente le maintien de la République en France est le premier élément de notre action extérieure ; la reconstitution d'une Sainte-Alliance est la conséquence du déclin de la démocratie. Si le régime actuel doit surtout sa victoire dans notre pays aux fautes, aux crimes ou à l'imbécillité des maîtres que la France a subis, ou à l'impuissance des partis qui l'ont combattue, la République restera cependant longtemps encore en présence de redoutables ennemis au dehors. Ceux-là savent que notre action sera décisive, le jour où l'heure du réveil sonnera pour les peuples, comme en 1830 et en 1848. Si jamais les uhlans de Guillaume envahissaient de nouveau nos frontières, ce serait bien moins pour écraser un rival encore dangereux que pour détruire le foyer de l'idée de liberté

dont la lumière fatigue les yeux inquiets des monarques, et pour anéantir nos espérances de revanche qui, au lieu de remonter jusqu'à notre première défaite nationale, à 1815, n'ont pour objet actuellement que la reprise des territoires confisqués en 1871.

Privés aujourd'hui du concours des peuples libéraux, réduits à nous défendre contre une agression dont la menace reste suspendue sur notre tête depuis le traité de Francfort qui a été imposé par la force, mais jamais ratifié par la volonté nationale, nous sommes obligés de constater que si nous succombions encore, abandonnés de tous et loin de pouvoir attendre aucun secours, cette lâcheté des souverains ne rencontrerait même pas un cri de protestation dans l'Europe telle que l'ont faite les traités de Vienne, de Prague, de Francfort et de Berlin. Cette fois, ce serait la fin de la France, et l'ennemi pourrait sonner la curée, comme il y a dix-sept ans, à Versailles : « Hallali, la bête est morte ! »

Mais ce n'est pas sur des cadavres français qu'il lui faudra marcher pour extirper la Révolution de l'Europe. Fût-il vainqueur dans la prochaine guerre, l'Allemagne lui réclamerait encore la liberté, et ses dociles alliés n'entendraient pas d'autre voix autour d'eux. Qu'il essaie d'effacer la France de la carte du monde et son nom de l'histoire, mais qu'il ne songe jamais à effacer le mot de liberté, inscrit au front de l'homme ; car elle vit dans le cœur de l'humanité tout entière. La Révolution a pu rester désarmée en face de l'Europe, par la faute d'un despote enivré de conquêtes, mais elle a tracé à la France la véritable voie de sa politique nationale. C'est la République seule qui est capable de réaliser le programme de la Convention, le jour où il pourra être repris par la République régénérée et en présence de la renaissance démocratique de l'Europe.

C'est donc autant contre la France que contre la République que le péril extérieur se dresse aujourd'hui ; notre émancipation politique n'a été que le premier acte de la revanche nationale qui s'impose à nous depuis 1815 et nous n'aurons franchi victorieusement cette première étape que

le jour où la préoccupation de notre défense personnelle aura cessé d'être la loi suprême de salut public qui prime toute autre revendication.

Il y a un duel à mort entre le vainqueur et le vaincu, ce dernier sachant qu'il a à lutter pour l'existence même. Il est permis de parler sans ambage de ces graves sujets. L'Allemagne, en faveur de sa loi sur l'augmentation de l'effectif, allègue, sans aucune circonlocution, le danger résultant de notre puissance militaire et d'une coalition entre la France et la Russie. Cette dernière éventualité est discutée au grand jour par la presse de tous les autres pays : On parle tout haut des combinaisons internationales qui intéressent les divers Etats du continent dans des questions diplomatiques d'où pourraient naître des complications subites et une conflagration générale en Europe. Quant à nous, nous observons la plus parfaite réserve, lorsque nous abordons ce grave sujet ; notre sincérité et notre désintéressement garantissent notre prudence. C'est encore être habile et prévoyant que de parler avec une pleine franchise.

On sait fort bien que la création d'un Etat militaire au centre de l'Europe, avec un effectif formidable en temps de paix et une des plus puissantes organisations qui existent pour les procédés de mobilisation, d'armement, de tactique, de concentration et d'approvisionnement, est une cause d'inquiétude pour tous ses voisins ; mais on peut se demander si une pareille machine ne constituerait pas d'autre part une sûre garantie du maintien de la paix, personne ne pouvant engager la lutte, dans des conditions d'infériorité évidentes, sans les motifs les plus sérieux. L'humiliation militaire de la France en 1870, le démembrement imposé par le traité de Francfort, mais non accepté par la nation, voilà, disent nos ennemis, ce qui nous pousse à la revanche. Les Allemands le comprennent si bien qu'ils nous attendent de pied ferme, sachant à merveille dans quel but nous avons sacrifié déjà douze milliards en quinze ans pour préparer la guerre.

Eh bien ! nous sommes assurément moins insensés qu'on le prétend. La défaite a froissé l'orgueil national, c'est vrai ;

mais elle nous a enlevé tout désir de nous jeter follement dans une nouvelle aventure. L'humiliation que tout patriote a ressentie dure encore à cette heure, mais c'est moins d'avoir subi l'injure du vainqueur que d'avoir été précipités dans le gouffre par l'imbécillité de l'empire. La honte retombe tout entière sur l'incapable souverain qui joua sa couronne en livrant le sang et l'or de la France aux hasards d'une guerre à laquelle il n'était pas prêt ; sur son entourage, qui contribua à l'isolement du pays, déjà ruiné par le gaspillage des familiers de la cour et paralysé par l'épuisement de notre énergie militaire dans les entreprises les plus téméraires ; sur cet entourage qui aima mieux refuser l'armée de Victor-Emmanuel plutôt que de rappeler deux cents zouaves pontificaux. Et si les désastres de 1870 n'ont pas déshonoré la patrie, mais l'empire, combien le relèvement du pays par la République n'ajoute-t-il pas à cette fierté légitime de la France transformée par le malheur et consolée par la conscience de sa dignité, de sa sagesse et de sa force !

Ne parlons donc pas de la question d'amour-propre. Venons à la question grave : celle de la reprise des territoires arrachés par la violence. On comprendra que nous soyons bref sur ce sujet. La France, dit-on, ne se résignera pas à abandonner sans un effort suprême les enfants sacrifiés pour le salut commun. C'est-à-dire que le traité de Francfort doit être revisé ou abrogé dans un avenir plus ou moins lointain. Or, est-ce en recommençant la folie de 1870 que nous pouvons espérer ce résultat ? N'est-il pas plutôt infaillible que, la victoire nous échappant de nouveau, non seulement nous perdrions à jamais l'Alsace, mais cette fois nous serions exposés à livrer Belfort, le reste de la Lorraine avec Toul et Nancy, peut-être le nord de la Bourgogne avec Dijon, comme on l'assurait lors de la fameuse crise de 1875, lorsqu'on révélait les projets d'agression discutés dans certains cercles militaires de Berlin, ou la Franche-Comté, la Flandre et l'Artois, comme le demandait, en 1814, M. de Gagern, ministre des Pays-Bas, enchérissant sur les convoitises de la Prusse ?

Donc nous n'avons pas plus le droit de risquer l'intégrité du territoire que de compromettre dans les chances indécises d'une guerre, même heureuse, le sort des provinces annexées, car nous ne pourrions espérer les reconquérir qu'en anéantissant à notre tour le colosse militaire qui ne nous a désarmés qu'en nous terrassant.

Il est possible que l'Allemagne, sentant fort clairement que nous ne pourrons nous résigner jamais à considérer comme définitif le traité de Francfort, désire nous mettre par une agression violente dans l'impuissance de tenter une guerre de revanche ; aussi la réorganisation de notre armée nous a-t-elle donné une remarquable force défensive, mais elle ne saurait à aucun degré nous illusionner sur les conséquences d'une lutte qui se renouvellerait presque dans les mêmes conditions qu'en 1870. En outre, il n'est pas un seul homme d'Etat qui ne sente comme le premier citoyen venu tout le péril que courrait le pays jeté dans une pareille aventure; aussi est-il probable que, d'ici longtemps, la situation demeurera toujours la même, personne n'ayant intérêt à précipiter un conflit. Ainsi, chacun continuera à se préparer avec prudence, avec patience, observant toujours attentivement l'attitude et les manœuvres de l'adversaire. C'est une situation à laquelle on est fatalement condamné en Allemagne comme en France, faute de pouvoir y mettre fin par un rétablissement du *statu quo ante bellum*. La France n'est pas maîtresse de l'empêcher ; mais l'Allemagne, qui a commis la faute, est toujours libre de la réparer.

Est-ce à dire que tout espoir de revanche doive être écarté? Non certes, car avant la fin de ce siècle, il y aura sûrement bien du changement en Europe, et nous savons ce que nous avons à demander en échange à qui viendra solliciter notre concours. Seulement, nous sommes parfaitement décidés à ne pas nous livrer au premier venu et à n'agir qu'à bon escient. Et qui sait? Si c'était l'Allemagne elle-même qui eût l'idée, dans un cas pressant, de nous proposer la réconciliation? On a vu plus fort que cela dans l'histoire, et rien ne nous permet de croire que cela ne

se verra pas. D'ici dix ans, toujours comme dans la fable, le Roi, l'âne ou moi, nous mourrons.

Eh ! il y a des grains de sable providentiels qui simplifient étrangement les événements... « Et voilà la face du monde changée, » a dit Bossuet.

Il va sans dire pas nous n'attendons nullement le succès de nos espérances par la voie pacifique, autrement dit, par le consentement mutuel, par un Congrès international ou par un arbitrage ; c'est là une douce chimère, comme le rêve de la paix universelle qui, depuis le bon abbé de Saint-Pierre, a hanté bien des esprits généreux. La philosophie, la religion, la morale, la science, les progrès de la civilisation, tout condamne la guerre : il n'en est pas moins vrai qu'elle existe.

C'est précisément cette impossibilité de la supprimer qui enlève malheureusement tout intérêt à ces conférences platoniques auxquelles prennent part les publicistes les plus estimables pour l'élévation de leur caractère et la sincérité de leurs convictions. Mais le rôle de prédicateur s'exclamant dans le désert n'est pas pour piquer la curiosité, et les conférences internationales qui se réunissent parfois pour étudier le projet de la substitution de l'arbitrage à la guerre ne peuvent attirer l'attention ni d'un côté des Vosges, ni de l'autre.

Comment, en effet, l'opinion publique se passionnerait-elle pour des manifestations qui, si généreuses qu'elles soient, se heurtent lamentablement à la réalité. La suppression de la guerre? Le désarmement universel? Et comment cela, s'il vous plaît? En 1880, à Berne, une assemblée de la Ligue de la Paix fournit occasion à un éminent jurisconsulte, de nationalité suisse, de publier une éloquente revendication contre les violations du droit des gens commises depuis cinquante ans en Europe. Où est le droit? Où est la liberté? Où est la justice? Tout est ruine, tout est spoliation, tout appelle la haine et le désir de la vengeance : tout est oppression et usurpation. C'est la force qui a fait l'Europe telle qu'elle est de nos jours ; et qui défera cette œuvre,

sinon la force ? Que parlez-vous, rêveurs et philanthropes, de désarmement et d'oubli du passé? Le présent est là : la menace existe toujours, le défi nous est chaque jour adressé, et vous voulez que nous mettions bas les armes au milieu du cercle de fer qui nous enserre? Quelle chimère! quelle folie!

Oh! nous ne sommes pas de ceux qui appellent la revanche, qui ne peuvent se résigner à la fatalité, de ceux qui estiment que les nations sont, à perpétuité, flétries par les faiblesses et les fautes de quelques-uns. Nous ne croyons pas que les générations à venir acceptent, comme celles qui sont entrées en scène depuis 1870, la solidarité des fautes de la génération de 1852. Cette dernière est la seule coupable devant l'histoire, et nous qui, à nos débuts dans la vie publique, avons trouvé nos élans paralysés par cette chemise de force du régime plébiscitaire qu'elle avait subi à sa honte, nous avons des comptes sévères à demander à ceux qui ont toléré ces funestes institutions, se rendant responsables de toutes les catastrophes nationales dont elles recélaient le germe et les éléments, car ils ont laissé pendant vingt ans à la discrétion d'un aventurier et d'un songe-creux, non seulement la liberté, mais le sang, l'or, l'honneur de la France et le sol national. Voilà le début du suffrage universel inauguré en 1848. Voilà son chef-d'œuvre! Il s'est réhabilité depuis 1871, mais à quel prix avons-nous pu réparer les défaillances de nos prédécesseurs! Ce n'est pas nous qui étions les coupables et c'est pourtant nous qui avons été les victimes; ce sont les crimes et l'égarement des autres que nous avons expiés.

Mais le temps fait son œuvre. Ceux qui viennent derrière nous n'ont pas assisté à ces événements. Leur liberté d'action reste entière, car nous pouvons nous rendre cette justice que, pendant ces dix-huit années de République, nous n'avons fait autre chose que nous replier résolument sur nous-mêmes, cherchant à apprendre à ceux qui nous suivent que le salut d'un peuple dépend du sentiment qu'il a de sa dignité et du souci qu'il montre pour son indépendance : à leur montrer, en un mot, que c'est à lui qu'il

appartient de se conduire lui-même et que ses destinées sont entre ses propres mains. Nous avons le plus profond éloignement pour ceux qui n'entendent le patriotisme que sous la forme du chauvinisme le plus étroit, et en quelque sorte d'une explosion de férocité brutale. S'il en est qui rêvent les aventures et qui abusent des souvenirs cruels des jours de défaite pour exciter nous ne savons quelle fureur aveugle sous l'apparence de désirs de revanche, nous leur disons : — Vous trompez le pays en ne lui apprenant pas que toute guerre est un *alea* dans lequel se jouent la puissance, la fortune et l'existence même d'une nation. — Mais, en ayant la conscience de notre impuissance, nous ne désarmerons pas parce que nous ne jugeons pas qu'il faille attendre de nouvelles agressions pour nous mettre en mesure de nous défendre.

Telle est la mission de la génération actuelle, et il nous semble qu'elle est clairement comprise et pratiquée avec une fermeté et une sagesse dignes d'estime par ceux qui ont l'honneur de prendre la parole en son nom. Depuis la perte de Strasbourg et de Metz, les clefs de notre maison, comme l'a dit le prince de Bismarck, nous restons encore trop faibles, en présence d'un adversaire trop puissant, résolu d'avance à nous écraser plutôt que de nous laisser nous relever de la défaite, c'est-à-dire retrouver une énergie qui nous rende capables de renouveler la lutte avec des chances de succès.

La République n'est donc pas en mesure de poursuivre la politique de revanche qui est sa politique nationale, non seulement depuis 1871, mais depuis 1815. Mais nous savons quelle est la vraie politique extérieure de la France, et que le premier élément de cette politique, c'est le maintien de la République dans notre pays ; car elle est seule capable de faire triompher cette politique de réparation nationale qui n'a été méconnue et compromise que par les fautes ou la folie des régimes monarchiques.

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS ET L'EUROPE.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des causes de la guerre franco-allemande. C'est le triste et lourd fardeau de la République de 1870, d'avoir eu à supporter les conséquences des folies de l'Empire et d'avoir recueilli, dès sa naissance, cet héritage d'infamie. Ce qui est important, c'est de noter la situation de l'Europe au moment où la République apparaissait avec le rayonnement du patriotisme sur les ruines de l'Empire écroulé dans la boue et le sang, laissant le pays sans alliés au dehors et ayant semé lui-même tous les germes du mécontentement qui faisait assister impassibles, presque réjouis, les souverains et les peuples à l'écrasement de la France.

Il faut bien constater d'abord qu'une révolution a pour premier effet de délier une nation de toutes ses obligations envers les Etats étrangers, sauf de celles stipulées par des traités encore en vigueur. En même temps que le peuple retrouve sa liberté au dedans, il la reconquiert au dehors ; lorsqu'en sens inverse, il en est brusquement privé pour subir la domination d'un maître, les traditions de sa politique extérieure disparaissent de même avec le régime qui les avait germées, si j'ose dire.

Réciproquement, les obligations des autres Etats envers nous cessent de plein droit par le seul fait du changement de régime. C'est un contrat à renouveler ou à modifier, mais, sauf exception, chacun reprend de plein droit sa liberté d'action.

Bien entendu, il ne peut exister, dans de telles conditions, que des nécessités d'intérêt commun pour servir de règle dans les relations de peuple à peuple et de base aux stipulations à établir entre eux. Tout ce qui est combinaison, compromis, spéculation, *modus vivendi*, se trouve fatalement annulé.

Tel fut le premier et le plus grave résultat de la révolution du 4 septembre. La République n'avait rien à perdre en répudiant toute solidarité avec les agissements antérieurs de Napoléon III et en se désintéressant des pactes qu'il avait pu conclure, ou des entreprises qu'il avait pu ébaucher. Une circonstance douloureuse, la présence de l'ennemi sur le sol national, la lutte pour l'intégrité des frontières, empêchaient, du reste, toute conception raisonnée et positive d'une politique nouvelle à inaugurer. Le principal, l'unique objectif des membres du nouveau gouvernement était le salut du pays : mais, avant même la conclusion de la paix, les négociations entamées pour notre participation à la conférence de Londres, commencèrent à dessiner plus nettement la situation diplomatique, à laquelle le gouvernement de la Défense nationale n'avait pu s'intéresser qu'au point de vue de l'appui qu'il pouvait espérer des puissances et des dispositions favorables qu'il s'efforçait de leur inspirer en faveur de la cause de la France.

Il est inutile, je crois, de retracer ici les diverses phases de l'action diplomatique engagée par le gouvernement de Tours, la mission de M. Thiers, l'adhésion de la France à la conférence de Londres, enfin l'abstention complète des puissances lors de la conclusion de la paix avec l'Allemagne. Tous ces faits ont été très impartialement exposés et expliqués dans le remarquable ouvrage de M. Albert Sorel (1). Il est de même superflu de rappeler la situation diplomatique de la France à la veille du 4 septembre, les tardives négociations avec l'Autriche et l'Italie, rendues plus difficiles non seulement par la réserve qu'imposait à ces puissances une

1. *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*. Plon, éditeur.

inquiétude trop justifiée par nos premiers échecs sur notre puissance militaire, mais par les résistances de la diplomatie impériale, dues à un accès de fanatisme antipatriotique, dans la question de l'abandon du Pape. En somme la République, au lendemain de la chute de l'Empire, comme au moment douloureux de la signature de la paix, se trouva fatalement réduite à ses seules ressources pour essayer de reconstituer l'organisme national, si profondément ébranlé, mais dont la source vitale, heureusement, n'avait pas été atteinte.

Je puis donc affirmer, sans exagération, que les rapports de la France avec les autres Etats se réduisaient, en 1870, à la simple formalité des relations officielles. Sans doute il y avait, dans l'état des questions internationales, tous les éléments d'une diplomatie utile. La question d'Orient, en premier lieu, rouverte par la circulaire de la Russie, s'offrait comme une véritable ancre de salut, en ce sens que le nouveau régime pouvait trouver une occasion inespérée de revendiquer des intérêts français au dehors et d'associer son action à celle des autres puissances. La participation de la France à la Conférence de Constantinople et au Congrès de Berlin sera ainsi comme l'*ab ovo* de la diplomatie républicaine. Mais, en 1871, la possibilité de l'abstention de la France aux conférences de Londres était parfaitement admissible, et le gouvernement de la République, tout entier aux préoccupations de la défense nationale, pouvait déclarer qu'il se désintéressait de la question d'Orient, autant que les puissances se désintéressaient du démembrement de la France. Un intérêt spécial l'obligeait cependant à prendre part à la réunion des grandes puissances au moment où la nécessité l'obligeait à traiter avec l'Allemagne à de si douloureuses conditions. Mais, au point de vue diplomatique, notre action ne pouvait avoir aucune efficacité et notre intervention devait être ce qu'elle fut, absolument platonique,

Le gouvernement de Bordeaux, préoccupé exclusivement de la lutte à outrance et de la nécessité de ne pas assumer la responsabilité d'une cession de territoires sans avoir épuisé

toute l'énergie de résistance dont la nation était capable, comprit, après d'inutiles tentatives, qu'aucun des cabinets ne profiterait de la délibération des puissances pour accepter un débat étranger à l'objet de la réunion et que l'Allemagne avait commencé par écarter formellement. Une vague promesse de lord Granville faisant entrevoir la possibilité de soulever, en dehors des séances, un concert entre les plénipotentiaires pour leur permettre d'exprimer leur avis, était un expédient dont il n'eût fallu rien attendre de bien satisfaisant, cette discussion académique, qui ne pouvait avoir aucune sanction, n'étant acceptée en principe par aucun des gouvernements. L'opposition de l'Allemagne à toute tentative de médiation nous interdisait, en présence des dispositions douteuses des principales puissances, de nous risquer à solliciter officiellement leur concours au moment où le vainqueur nous menaçait, si elles intervenaient sur notre demande, d'aggraver encore les conditions si douloureuses de la paix. Lorsque, malgré ces déclarations bien nettes, Lord Granville accepta de s'interposer officieusement pour demander à M. de Bismarck une réduction du chiffre de la contribution de guerre, celui-ci entra dans une violente colère, déclara qu'il rompait toute négociation et que ses conditions étaient irréductibles, indiscutables, et constituaient un ultimatum, dont il fallait accepter tous les termes sous peine d'une reprise immédiate des hostilités. Les troupes prussiennes occuperaient tout le territoire et la Prusse se chargerait de l'administration du pays.

Ce défi à l'Europe eût peut-être été suivi, si le chancelier, devant notre résistance, avait mis la menace à exécution, d'un résultat tout contraire à ses vues.

C'était une grosse partie à jouer pour la France, après tant de revers, mais les puissances n'auraient pu se dispenser d'intervenir alors et la réunion d'un Congrès aurait pu modifier considérablement la situation. M. de Bismarck nous raillait sur l'intérêt que prenaient à notre sort « nos bons amis les Anglais »; mais l'Italie et l'Autriche n'eussent pas manqué de profiter d'un appel à la médiation

européenne pour reprendre, malgré l'alliance russo-allemande, qui les obligeait à la neutralité pendant la guerre, une attitude plus résolue, lorsqu'elles auraient été appelées à statuer comme arbitres. « Je ne vois plus d'Europe, » s'écriait M. de Beust au début de la campagne ; et bientôt lui-même, constatant que la revanche de Sadowa était rendue impossible par l'entente formelle des cours du Nord, en était réduit à faire oublier son attitude hostile du début par une neutralité presque bienveillante. Si toutefois la France eût préféré rompre plutôt que de céder, la situation fût devenue assez grave en présence de la toute-puissance de l'Allemagne, pour que l'action de l'Autriche se fût exercée avec énergie en notre faveur. Mais, dès la réunion de l'assemblée, l'Europe se tint sur une prudente réserve. M. Visconti Venosta, plus que jamais, avait décliné toute proposition d'intervention, pressentant le fanatisme qui allait entraîner cette majorité cléricale qui expulsait Garibaldi comme un simple condottiere. M. de Broglie, notre ambassadeur à Londres, signa sans autre formalité le protocole de la Conférence en constatant simplement que la France ne pouvait refuser son adhésion à un acte qui était ratifié par l'accord de la Russie et de la Turquie.

Ainsi, la Troisième République, par la fatalité des circonstances, n'avait aucun élément d'action au dehors, l'avènement du régime nouveau ayant eu pour premier effet de supprimer tout lien entre l'ancien et le nouvel état de choses, et le travail de la réorganisation intérieure, qui était la seule tâche à entreprendre à la suite d'une guerre désastreuse, autant que la rancune d'un abandon dédaigneux de la part des puissances dont elle aurait pu avoir le droit d'attendre le concours, ayant rendu la nation complètement indifférente à tout ce qui se passait au delà de la frontière.

Nous allons voir si l'Europe pouvait se désintéresser de même des événements intérieurs en France.

Il est à peine besoin de faire remarquer que ce n'est pas l'histoire intérieure de la Troisième République que je

retrace. Cet exposé n'a trait qu'aux relations de la France avec les autres Etats. Je dois donc passer rapidement sur les événements d'ordre purement intérieur, tels que l'emprunt de cinq milliards et les conventions de Francfort, qui ne concernaient que le règlement définitif des conditions de paix entre la France et l'Allemagne. Il est au contraire un fait essentiel à noter, bien que n'ayant en apparence aucune importance au point de vue des rapports entre la France et les autres puissances; cependant, c'est sur ce point qu'il convient de porter tout d'abord l'attention. Il s'agit de la constitution définitive de la Troisième République et des mouvements d'opinion de plus en plus marqués en faveur de l'idée républicaine, en présence des entreprises de restauration de la royauté traditionnelle, d'une part, et des intrigues des partisans des autres dynasties, de l'autre. Jusqu'aux élections générales de 1881, on put constater, par l'attitude réservée des cabinets étrangers à propos des diverses manifestations du suffrage universel, combien avait été tenace l'illusion de certains gouvernements et de nombreux organes de la presse étrangère, au sujet de l'établissement du régime et des institutions républicaines en France. Il fallut, en effet, l'évidence des scrutins de 1881 et de 1885, malgré le mouvement apparent de recul qui se produisit à cette dernière date, pour manifester la solidité de ce régime par l'adhésion désormais invincible des masses populaires, et éclairer ceux qui, au dehors, pouvaient encore admettre, en présence des surprises de 1873 et de 1877, la possibilité d'une restauration monarchique à la faveur d'un revirement du corps électoral. C'était mal connaître notre pays, et l'on verra combien, depuis 1871, les illusions de ce genre ont engendré de méprises, qui devaient être toujours suivies de non moins dures déceptions.

Il convient d'entrer dans le détail et dans la critique des faits, pour rechercher comment la Troisième République, à l'extérieur, put triompher des hésitations autant que des résistances qui pouvaient altérer ses rapports avec d'autres Etats, et qui avaient commencé par la faire reléguer

à un rang secondaire et même tout à fait inférieur dans la constellation des puissances.

Avant de constater que le parti républicain était prêt à montrer qu'il avait une politique extérieure à professer et à appliquer, il fallait que ce parti commençât par triompher de ses adversaires et que, pour entreprendre cette œuvre de relèvement national et de revanche morale qu'il entreprenait en s'organisant en présence des factions rivales, il se constituât d'abord en parti de gouvernement. On ne pouvait que l'attendre à l'œuvre : il avait cependant à justifier de son aptitude à diriger la politique de la France au dehors et à se conformer à la loi de l'intérêt national, pour inaugurer un nouveau système d'action diplomatique particulier au nouveau régime, et absolument opposé à celui des gouvernements qui l'avaient précédé.

Il faut constater que les circonstances rendaient impossible, en 1871, la mise à exécution d'un programme, la réalisation d'une théorie propres au parti républicain et ayant leur source dans les traditions de 1792 ou de 1848. Après les héroïques exploits de la Convention le Directoire put entreprendre cette politique étrangère républicaine qu'on a si justement critiquée, et qui n'était qu'une tentative de propagande révolutionnaire en même temps que la conquête déguisée. Elle était la négation même de la politique républicaine, qui avait commencé par refuser à l'étranger le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de la France, et qui en venait à proclamer son ingérence dans les affaires particulières des autres Etats. C'était en outre la politique que devait consommer pour son propre compte le premier empire, grâce à l'insatiable ambition de Bonaparte. Ces petites républiques vassales que le Directoire voulait créer autour de la république mère, son hostilité ouverte contre les monarchies absolues, c'était là un système parfaitement identique à celui de la politique impériale, qui avait pour objet l'établissement de la prépondérance française en Europe, l'asservissement des autres Etats, soit par le détrônement des prin-

ces, remplacés par les frères ou les généraux de Napoléon, soit par la dure sujétion imposée par les traités qui suivaient les guerres de conquêtes.

Telle fut la première politique étrangère républicaine, dont les principes ne sont pas à discuter ici. Je n'en parle qu'afin de rappeler que ces doctrines furent, en certains temps, celles du parti démocratique. Conquérir l'Europe par la Révolution et introduire dans le monde les principes de 89 fut aussi le rêve de généreux esprits de ce siècle : en 1830 comme en 1848, bon nombre de républicains proclamèrent la doctrine de la fraternité des peuples et les cris de guerre aux tyrans peuvent encore être entendus parfois au milieu de quelques réunions d'exaltés. Nous n'en sommes plus, ou du moins les circonstances n'ont pas permis que nous en fussions, au 4 septembre, à nous intéresser au sort des peuples étrangers, et cela par la simple raison que nous nous trouvions réduits à constater combien peu ce principe de fraternité était invoqué au dehors en notre faveur.

Néanmoins il faut compter avec la doctrine, non seulement à cause de la tradition historique et de l'idée de la solidarité des nations sur lesquelles elle est fondée, mais parce qu'elle est encore professée, de nos jours, par un petit groupe d'hommes politiques, formant ce que l'on est convenu d'appeler l'extrême gauche. Ce n'était pas sur ce terrain que les républicains de 1870 pouvaient établir les bases de la politique étrangère telle que l'imposaient les graves événements de cette tragique période de notre histoire.

Si nous passons ensuite au grand mouvement libéral de 1830, avant d'arriver à la révolution démocratique de 1848, nous retrouvons presque la même doctrine, et cette fois, appliquée avec succès. L'alliance des monarchies constitutionnelles fut un des premiers principes de la politique extérieure du gouvernement de Juillet. A la Sainte-Alliance, à l'union conservatrice des souverains, les doctrinaires répondaient par l'Union libérale des Etats parlementaires. Ce n'était point dans une conception si étroite que devait se

renfermer la politique des hommes d'Etat de la Troisième République, bien qu'elle eût pu servir à fonder un courant de sympathie entre les divers peuples de l'Union latine, plus portés que bien d'autres à développer leurs institutions dans le sens démocratique, et qui fussent devenus, en un temps donné, les véritables alliés de la France républicaine.

Les traditions de 1848 étaient toutes différentes. Lorsque l'Europe fut en un moment bouleversée de fond en comble, les républicains auraient pu s'inspirer, pour marquer au dehors la politique révolutionnaire prônée par quelques-uns, des doctrines des nationalités indépendantes. Les chefs du gouvernement provisoire avaient une force militaire tout organisée et assez imposante pour qu'une intervention de la Deuxième République au dehors eût assuré la revanche de la France au moment où la Révolution triomphait à Berlin, à Vienne, en Italie. La conquête des frontières de Campo-Formio en eût été infailliblement le prix.

Mais, au lieu de l'armée française, ce fut l'armée russe qui marcha: la Deuxième République ne devait pas avoir de politique extérieure. C'est le second Bonaparte qui devait inaugurer, dans un tout autre ordre d'idées, la politique du gouvernement de 1848, doté d'une constitution essentiellement monarchique, cette fois au profit de la papauté et de la réaction européenne.

Il y avait donc, dans l'histoire du développement de l'idée républicaine en France avant 1870, des précédents qui pouvaient autoriser la Troisième République à affirmer une politique étrangère particulière, possédant des traditions bien authentiques et autorisée par une adhésion certaine des représentants de l'opinion publique.

Mais alors, d'une part l'épouvantable catastrophe, qui avait précédé l'établissement du nouveau régime et qui ne laissait place qu'à des préoccupations de salut public et d'intérêt exclusivement national, et les conditions toutes spéciales de la situation extérieure nous défendaient, au lendemain

du traité de Francfort, de songer à aucune action au dehors, et ne nous permettaient pas même de manifester le désir de nous intéresser à la politique européenne dans un sens ou dans un autre. On peut dire qu'aujourd'hui encore la question de la politique étrangère républicaine est comme réservée, comme inédite, tant la diplomatie de la Troisième République est éloignée de se distinguer par des tendances particulières de la politique étrangère des régimes antérieurs ou de celle adoptée par les autres Etats. En sorte que, pendant ces dix-huit années, — et il est impossible de compter à l'actif du gouvernement républicain les conceptions personnelles des ministres du maréchal de Mac-Mahon, — depuis 1878, par conséquent, la Troisième République n'a marqué d'aucun caractère spécial, d'aucune visée originale la direction qui a été imprimée à notre politique étrangère.

L'histoire ne se refait pas, et toute hypothèse rétrospective serait parfaitement oiseuse. Pourtant il est probable qu'en toute autre circonstance l'avènement de la République eût été marqué par une véritable révolution dans la politique extérieure. On ne peut rechercher quel eût été l'état de l'opinion publique en Europe à ce moment, ni se demander si, dans d'autres Etats, le contre-coup d'une révolution démocratique à Paris ne se fût pas fait sentir, comme en 1848, dans tout le continent. Cela, c'est affaire d'imagination. Mais il est certain que, dans le parti républicain français, alors qu'un grand nombre d'hommes éminents s'inspiraient encore des souvenirs de 1848 et des traditions de 1789, les doctrines absolues, les théories humanitaires comptaient, avant la guerre franco-allemande, de nombreux et fervents adeptes.

A ce point de vue, rien n'a été plus propre que la sanglante mais, hélas! trop désastreuse collision avec l'Allemagne, à détruire cette utopie de la fraternité universelle. Si l'on se rappelle qu'au moment du débat tumultueux sur les crédits nécessaires à la guerre on entendait encore, au Corps législatif, sortir des rangs de la gauche des protestations comme

celle de M. Garnier-Pagès, affirmant solennellement que les peuples étaient faits pour s'entr'aimer et que c'étaient les rois qui les poussaient à s'entr'égorger, si l'on se rappelle les congrès de l'Internationale, ceux de la Ligue de la Paix, certaines manifestations maladroites et déplacées au nom de la Pologne, les articles de la presse révolutionnaire et les déclamations des orateurs populaires, on conviendra que, avant le 4 septembre, une importante fraction du parti démocratique professait des doctrines tout à fait différentes de celles qui ont cours aujourd'hui chez nos hommes politiques et dans nos assemblées républicaines.

Bien entendu, je ne puis songer ici à la critique ni à la discussion des doctrines, n'ayant qu'à exposer très succinctement les faits en éliminant les détails accessoires et les développements de tout genre auxquels peut prêter un si grave sujet. Je n'ai pu, par conséquent, que signaler en quelques mots les conditions particulières du régime républicain en 1871 et expliquer les raisons diverses qui ont interdit à la Troisième République de concevoir une politique étrangère différente de celle du régime auquel elle avait immédiatement succédé; les hommes d'État qui présidaient à ses destinées, pas plus que ceux qui aspiraient au gouvernement, n'étaient en mesure de se dire les apôtres d'une politique nouvelle et celle dont on aurait pu affirmer tout au moins la nécessité n'était pas encore nettement définie par ceux des membres du parti républicain qui avaient qualité pour parler en son nom et qui n'étaient alors que les chefs d'une opposition vaillante et résolue, mais d'une minorité parlementaire.

Il y a malheureusement une autre et plus sérieuse raison à faire connaître; la République de 1870 avait tout d'abord à se faire accepter par l'Europe, en même temps qu'à assurer sa propre existence. Les républicains étaient bien loin, en effet, de songer aux conditions du gouvernement, alors que le gouvernement ne leur appartenait même pas. Ce n'était pas seulement la stabilité de la République qui était en question, c'était sa possibilité même. Et, de fait, on peut

affirmer en toute vérité que, de 1871 à 1876, j'oserai même dire jusqu'à la retraite du Maréchal, au 30 janvier 1879, la République ne fut autre chose qu'une formule constitutionnelle. C'est ce qui explique combien l'incrédulité de l'étranger sur la durée des institutions républicaines en France était justifiée, car, sans parler de l'opinion accréditée par la fréquence de nos révolutions intérieures, sur la mobilité et la légèreté du caractère national, on pouvait, sans mériter d'être accusé d'hostilité systématique, éprouver des doutes très fondés, au milieu de tant d'obstacles et du déchaînement bruyant de l'hostilité des partis monarchiques, sur la durée d'un régime si précaire dans son origine, si peu affermi dans ses institutions et en butte à tant et de si violentes attaques, contre lesquelles sa force de résistance était encore à démontrer. Enfin, la science politique et les tendances de nos hommes d'Etat républicains pouvaient être suspectées, et certaines méfiances pouvaient aggraver cette incrédulité en y ajoutant les préventions d'une antipathie très explicable.

Aussi, nous verrons avec quelle difficulté l'Europe a pu enfin être convaincue de la stabilité de la Troisième République, en même temps que de la loyauté et de la sagesse de la politique qu'elle pouvait appliquer au dehors.

Nous sommes, en effet, à la singulière période de notre Genèse républicaine, où est mise en pratique dans toute sa rigueur la doctrine ridicule de la République sans les républicains. M. Thiers est un simple chef du Pouvoir exécutif : à l'étranger, la France est représentée à Londres par Broglie, à Madrid par Bouillé, à Vienne par Banneville, à Rome par d'Harcourt, à Berlin par Gabriac, à Constantinople par Vogué. A Pétersbourg seul, le général Le Flô fait disparate sur cette couronne aristocratique. Question de personne, pas autre chose.

En somme, ce n'est pas la République qui s'affirme, c'est la Restauration, promise par l'avènement d'une assemblée quasi-souveraine, aux trois quarts royaliste. L'Europe ne croit pas à la République, mais elle comprend bien que

c'est elle qui a la charge de tirer les marrons du feu, libérant le territoire, réorganisant les finances et l'armée, pour préparer les voies aux Bourbons, qui veulent avoir le profit, non la peine.

Toutefois la Commune, en contribuant à augmenter la défiance de l'Europe à l'endroit de la démocratie française, vient manifester avec une horreur trop réelle les dangers d'une restauration précipitée. Sur ce, le Centre gauche se forme sous les auspices de M. Thiers, et la constitution Rivet organise une République provisoire que son premier président condamne à être conservatrice à perpétuité, sous peine de mort.

Mais voici que le pays intervient: déjà il commence à exprimer très délibérément son opposition à toute entreprise ayant pour objet le renversement de la République ou son travestissement en régime monarchique. Ici aussi commence l'action de l'étranger; l'indifférence primitive se transforme bientôt en un état d'observation, puis, progressivement, de curiosité intense, à mesure que cette consolidation de la République, par l'adhésion ferme et résolue de la nation, consacre le relèvement de ce pays que l'on a cru, du dehors, terrassé pour jamais et condamné à de longues et dissolvantes luttes intestines, qui l'empêcheraient longtemps de songer à s'occuper des affaires continentales. Pour bien comprendre cette stupeur de l'Europe, il faut franchir nos frontières et considérer cette éclosion du régime républicain en France comme si elle n'avait pas été notre œuvre. Tâchons d'être simples spectateurs et spectateurs désintéressés.

Il faut savoir tout d'abord quel intérêt pouvaient avoir les puissances étrangères en général, et chacune d'elles, en particulier, au relèvement de la France ou, pour mieux parler, à l'affermissement de la République. Or, en cette funeste année 1870, chacun avait péché par excès d'égoïsme et le désir d'éviter des explications et des récriminations devait être certainement à peu près unanime. M. de Bismarck avait eu beau jouer des petits papiers et publier le fameux

projet de traité Benedetti sur l'annexion de la Belgique pour déchaîner la colère des Anglais, le cabinet libéral avait fini par comprendre que le dépit et la jalousie sont de funestes conseillers et que l'abandon de la France pouvait coûter cher à l'Angleterre. M. Gladstone était assurément sincère quand il déclarait que les doctrines de l'école de Manchester, auxquelles il est profondément attaché, lui défendaient d'intervenir dans les affaires du continent. Sans doute aussi l'indifférence de l'Angleterre pour l'infortune de son ancien allié peut s'expliquer par les sympathies très connues de la reine pour la famille royale de Prusse, de même que par la réserve du premier ministre et des membres du gouvernement d'une nation protestante en présence d'un état catholique, trop souvent sous la dépendance de la papauté. Toutes ces raisons et malheureusement aussi cette attraction du succès, toujours si puissante, détournèrent vers l'Allemagne le courant des sympathies nationales en Angleterre. Les intelligences habilement entretenues par le gouvernement de Berlin avec les principaux organes de l'opinion, dans le Royaume-Uni, contribuèrent encore, malgré la réprobation que soulevaient les Allemands par leur système brutal et impitoyable de faire la guerre, à nous enlever tout espoir d'un concours seulement moral de la part de nos voisins.

Par exemple, l'attitude parfaitement nette de la Russie fut pour le monde politique anglais un avertissement fort opportun de la faute qu'on commettait en laissant écraser l'allié de 1856. Mais il était trop tard; l'Angleterre avait contribué, en repoussant la ligue des neutres, à faire le vide autour de la France.

Il y avait donc en Angleterre, en 1871, un mouvement, ou, pour mieux dire, un revirement d'opinion favorable à la France, et les sympathies se marquèrent en maintes douloureuses occasions : au moment du ravitaillement, au moment des incendies de mai, enfin, à l'époque mémorable de la souscription de l'emprunt des trois milliards. De ce côté, le relèvement de la France par la République ne pouvait

être considéré qu'avec confiance et bienveillance, tant que les fameux intérêts anglais ne seraient pas menacés, car il faut toujours songer aux intérêts anglais. L'intérêt anglais veut que la République française soit forte, mais seulement jusqu'à un certain point.

Je ne m'étendrai pas sur les dispositions plus ou moins favorables d'autres puissances à notre égard en 1871. On se souvient de l'histoire du « carton russe » ouvert par M. de Bismarck devant M. Thiers, qui avait une foi si robuste dans l'amitié de certains hommes d'Etat de Pétersbourg. On connaît aussi le télégramme du 26 février 1871 de Guillaume Ier à Alexandre II. En octobre 1870, la Russie préparait déjà les voies au traité de San Stefano, en dénonçant le traité de Paris devant la France impuissante. Le chancelier allemand fut surpris comme tout le monde, par l'envoi de la circulaire du prince Gortchakoff, mais il prévit bien qu'à défaut d'une armée anglo-française, la route de Constantinople serait toujours suffisamment gardée au moment psychologique. Quant à la République, il est inutile de rechercher si le tsar et son entourage pouvaient favoriser l'affermissement de ce régime en France.

En Autriche et en Italie, les deux seuls Etats qui eussent été prêts à s'allier avec la France contre la Prusse lors de la déclaration de guerre, si l'impéritie de Napoléon III n'eût compromis la campagne dès le début, l'opinion était devenue indifférente, au moment où la France inaugurait son œuvre de reconstitution nationale. L'Autriche se résignant désormais et, entrevoyant le *Drang nach osten* comme la seule compensation possible de sa déchéance définitive en Occident, se retournait vers le Danube ; Beust cédait la place à Andrassy. Les sympathies de la famille impériale d'Autriche étaient, du reste, par des raisons de parenté, autant que par des motifs de préférence personnelle, pour la maison de Bourbon. D'autre part, en Italie, l'installation du siège de l'Etat à Rome était accomplie depuis plusieurs mois : si un reste de sympathie eût existé alors en ce pays, on conçoit que l'avènement d'une majorité royaliste et clé-

ricale fût une cause d'alarme patriotique empêchant toute autre préoccupation de nature sentimentale. La République conservatrice de M. Thiers, le vieil ennemi de l'unité italienne, ne souriait pas davantage aux Italiens ; tout cela ne leur disait rien qui vaille.

A présent, il est aisé de voir quelle opinion l'Europe pouvait avoir sur les questions de politique intérieure qui, alors, absorbaient toute notre activité, avec tant de force que nous ne nous demandions même pas quel était le sentiment de l'étranger à cet égard. Nous n'avons pourtant pas parlé de l'Allemagne, et pour cause, on va le voir. Mais quelles que fussent les préférences secrètes de certaines puissances, les unes, comme l'Espagne ou l'Angleterre, pour l'empire, les autres, comme l'Autriche et la Russie, pour la monarchie, incontestablement la question de la forme du gouvernement en France était absolument indifférente à l'Europe. D'autres spéculations attiraient toute l'attention de la diplomatie, et la première était l'alliance des trois empereurs. Il faut avoir le courage de le dire, à ce moment la France ne comptait pas encore, car on jugeait que son relèvement ne pourrait être que l'effet de longues années de patience, d'efforts et d'une vertu à laquelle on ne voulait ou plutôt on n'osait trop croire.

En somme, la République, en 1871, était, aussi bien pour l'Europe que pour la France, un véritable mythe ; et il est bon de se reporter à cette sinistre époque pour mesurer toute l'étendue du chemin parcouru et la grandeur du progrès accompli.

Pour que l'Europe acceptât la République comme une réalité, il fallait plusieurs conditions simultanées dont la principale devait être nécessairement la continuité de notre politique au dehors. On pense bien qu'à moins de borner nos relations avec les puissances à des échanges de fonctionnaires de l'ordre diplomatique, la question à considérer avant toute autre était la logique et la fixité de notre politique extérieure.

Avant d'examiner la légalité ou la supériorité de ce

régime — au point de vue français, bien entendu — les autres Etats ne pouvaient admettre de notre part qu'une politique extérieure impersonnelle, ne devant pas supposer qu'un changement dans le ministère ou dans la personne du chef du pouvoir exécutif eût pour effet de supprimer toute relation entre les actes d'un gouvernement et ceux de son successeur immédiat.

Ce fut là, fort heureusement, le plus utile résultat de l'administration de M. Thiers, qui ne prit que la tâche modeste, mais salutaire, d'un régime de transition. Si ce provisoire eût dû devenir un état de choses définitif, il est bien probable que l'illustre homme d'Etat n'eût pas eu à jouer un rôle aussi brillant et aussi honorable que celui qui fut le sien jusqu'au 24 mai 1873.

Il y avait, en effet, chez M. Thiers, une grande habileté de coup d'œil pour apprécier la situation au dehors, mais peut-être pas assez de jugement pour discerner les causes secrètes d'hostilité ou les obstacles cachés qui pouvaient entraver l'action de son gouvernement. Fort heureusement, les premières fautes commises furent réparées à temps, mais sa politique extérieure ne pouvait que contribuer, pour bien d'autres causes que celles que nous exposions en parlant des traditions révolutionnaires de la démocratie française, à rendre la République tout à fait suspecte au delà de nos frontières.

Parmi ces fautes, la campagne antiitalienne fut la plus grave. Elle flattait les passions de la majorité ultramontaine de l'assemblée de Versailles, et cette misérable provocation de la corvette l'*Orénoque*, stationnant à l'embouchure du Tibre, rencontrait parmi nos cléricaux français une chaleureuse approbation. Si la République devait éviter d'inaugurer une politique nouvelle au dehors, c'était celle-là surtout dont elle avait à se garder. Mais durant cette première période du cycle républicain, c'est-à-dire avant le Septennat du Maréchal, la politique étrangère de la République était ce qui intéressait le moins l'Europe. Ce qui attirait d'abord son attention, c'était cette recrudescence du mouvement

démocratique, et surtout l'action de plus en plus puissante sur le pays de l'éminent orateur, alors chef du parti radical dont le rôle était encore effacé, et qui, au jour de l'invasion, avait eu la gloire de sauver l'honneur français par l'organisation rapide et énergique de la défense et l'héroïque résistance des armées de province.

Nous allons voir comment la question de la forme du gouvernement en France en vint de la sorte à préoccuper de plus en plus l'Europe et à s'imposer à l'attention des gouvernements comme une des questions les plus sérieuses de la politique internationale.

Eu considérant ces luttes intérieures, en suivant les efforts de M. Thiers, qui désirait rallier les classes moyennes à une République conservatrice et parlementaire, en observant l'activité inépuisable de M. Gambetta et de ses amis qui voulaient fonder un véritable régime démocratique tel que le comporte l'institution du suffrage universel, et, absorbant par-dessus tout l'attention, les tentatives et les menaces des partisans de la monarchie, on ne soupçonnait guère alors au dehors à qui devait appartenir la victoire.

Ce qui pouvait contribuer à augmenter l'illusion chez nos voisins, c'était ce singulier personnel diplomatique choisi par M. Thiers dès la constitution du nouveau gouvernement pour représenter la République à l'étranger. On conçoit que la liste que j'ai énumérée fût déjà une démonstration assez solennelle de l'application de cette doctrine d'une République sans républicains. En outre les diplomates du nouveau régime, à la tête desquels était le duc de Broglie, loin de dissimuler les espérances et les desseins de l'Assemblée royaliste, se donnaient la tâche de préparer les cours et les cabinets à la restauration prochaine de la monarchie, en leur présentant la République comme un gouvernement provisoire, imposé par les circonstances.

Pourtant M. Thiers avait peu à peu introduit dans le personnel diplomatique l'élément républicain : Ernest Picard, Lanfrey, de Choiseul, Fournier, de Noailles, Jules Ferry, occupaient, en même temps que des partisans déclarés de la

maison de Bourbon, des légations importantes ; le gouvernement s'efforçait de tenir la balance égale entre les partis, pour montrer qu'il interprétait le pacte de Bordeaux dans le sens d'une trêve absolue, qui l'obligeait à la plus stricte neutralité. Mais, bientôt aussi, les manifestations très décisives de l'opinion publique amenaient M. Thiers à se prononcer résolument non seulement pour la conservation, mais pour l'affermissement de la République, et le conflit entre le Président et l'Assemblée, ou, pour mieux dire, entre l'Assemblée et le pays s'imposa à l'attention de l'Europe.

Nous avons dit quelles étaient à cet égard les dispositions des principales puissances : il faut en arriver à l'attitude du gouvernement allemand, qui, par suite de nos obligations relativement au paiement de l'indemnité de guerre, pouvait être considéré comme intéressé en fait, sinon en droit, à nos affaires intérieures, en tant que leur influence eût pu s'étendre à l'opération financière qui le touchai directement.

M. de Bismarck ne s'inspirait pas seulement de ces préoccupations fiscales ; la question de notre reconstitution nationale ne lui était nullement indifférente. Les conférences de Bruxelles, où ses agents s'étaient montrés si hautains et si tracassiers, les négociations de Francfort, dans lesquelles nos représentants avaient à se défendre sans cesse contre de nouvelles exigences, avaient dénoté la rigoureuse défiance du chancelier à l'égard de notre gouvernement. Les coquetteries de M. Thiers avec la Russie ne semblent pas l'avoir inquiété : en janvier 1872, lors de l'arrivée du prince Orloff à Paris, il écrit au comte d'Arnim : « Je prie Votre Excellence de ne pas se laisser égarer par le renom de sympathie pour la France qui, ainsi que vous le remarquez, a précédé le prince, ni par les déclarations de M. de Rémusat, mais de regarder et de traiter, bien au contraire, le prince Orloff en toute confiance comme un ami sûr de l'Allemagne. Le connaissant depuis de longues années, je ne puis partager la crainte que les adulations qui l'entoureront probable-

ment à Paris n'amènent un changement dans ses sentiments. » Et il ajoute : « Le sentiment national russe est très fort chez lui, ce qui l'oblige à entretenir de bons rapports avec nous. »

Mais c'était moins la question des relations extérieures de la France qui préoccupait le chancelier, que la lutte des partis. Il croyait à l'établissement d'une république conservatrice, cléricale peut-être ; cette considération ne fut sûrement pas étrangère à l'inauguration du *Kulturkampf* allemand, en cette même année 1872, et à l'entrevue des trois empereurs à Berlin, le 11 septembre. L'approbation du chancelier eût été un précieux appui pour les chefs de la coalition royaliste de l'Assemblée ; mais ce concours leur fit défaut. Ce fut l'origine du différend célèbre entre M. de Bismarck et le comte d'Arnim.

L'Allemagne, dans son égoïsme, pouvait craindre une Restauration monarchique comme un péril immédiat, en redoutant qu'elle ne rendît aussitôt à la France son prestige et lui ménageât les bonnes grâces des cours souveraines qui, sauf l'Italie et l'Espagne, auraient eu à se féliciter de l'avènement de l'héritier des Bourbons. Mais le chancelier semblait étranger à toute appréhension à l'égard de la démocratie française, qui, reconstituée selon la vraie tradition nationale, devait être en mesure plus promptement que n'importe quel gouvernement de compléter l'œuvre d'affranchissement fondée par la Convention et de reprendre, le jour où la force vitale serait rendue au pays par un régime bienfaisant et réparateur, le programme de la Révolution française.

Les enseignements du passé n'avaient apporté aucune restriction aux aspirations du chancelier : c'est aux républicains français qu'ils pouvaient fournir une utile leçon. Ceux de l'histoire diplomatique du XIXe siècle expliquaient, par les fautes honteuses de la politique française, le succès inouï des ambitieuses visées de la Prusse. La victoire de M. de Bismarck ne devait pas l'aveugler à tel point qu'il pût les méconnaître et oublier de les méditer pour entrevoir

l'avenir de l'Europe et essayer de détruire les illusions que les triomphes des armées prussiennes pouvaient laisser au peuple allemand et aux hommes d'État sur la durée et la solidité de l'œuvre édifiée par Guillaume Ier et par ses ministres, et qui était celle de la contre-révolution de 1792. L'histoire dira si les républicains de 1870 ont su comprendre de leur côté la mission léguée par la Convention nationale à la démocratie française.

CHAPITRE IV

L'ISOLEMENT DE LA FRANÇE ET LA TRIPLE ALLIANCE

Il n'appartenait pas au chancelier de Berlin, en appliquant à l'histoire contemporaine la thèse de Pitt en 1793, de concevoir dans un Etat démocratique comme la France de 1870, la moindre possibilité d'une régénération nationale en dehors de la forme et des institutions républicaines. Les événements du 24 mai pouvaient lui inspirer de redoutables appréhensions : la démission de M. Thiers, dont il appréciait l'esprit pacifique et modéré, pouvait lui inspirer des regrets ; mais la chute de la République était ce que l'Allemagne aurait dû surtout envisager comme le complément de ses triomphes militaires, et comme une véritable victoire morale, la défaite de la Révolution en Europe. La correspondance officielle nous éclaire complètement sur les impressions qu'il ressentait en présence de nos luttes intérieures.

La politique personnelle de M. de Bismarck a été très complètement définie par lui dans sa dépêche au comte d'Arnim, en date du 12 mai 1872 : « Les princes d'Orléans, par leur conduite dans les affaires d'argent, perdent chaque jour plus de terrain en France, et je reconnais avec Votre Excellence que l'Allemagne n'a pas de raisons pour désirer leur arrivée au pouvoir, mais, qu'au contraire, parmi les divers partis qui se disputent la domination, le parti de l'Empire bonapartiste est probablement celui avec l'aide duquel on pourrait encore se flatter le plus raisonnablement d'établir des rapports tolérables entre l'Allemagne et la France. Notre premier devoir est, naturellement, de soutenir,

comme nous l'avons fait jusqu'à présent, le gouvernement actuel, aussi longtemps qu'il représentera pour nous la volonté d'exécuter loyalement le traité de paix. Ce qui viendra après lui devra se légitimer de nouveau vis-à-vis de nous dans ce sens. Nous n'avons aucun motif pour exclure le parti bonapartiste ou pour faire quoi que ce soit qui puisse l'affaiblir lui-même aux yeux de la nation ou rendre sa position plus difficile. Or, une politique qui, s'écartant de notre réserve habituelle, prendrait fait et cause pour lui et le favoriserait aurait certainement ce résultat. » Ce fut la mort de Napoléon III, le 9 janvier 1873, qui détruisit l'espérance secrète de M. de Bismarck. Le malheureux enfant qui alla périr six ans plus tard au Zululand n'offrait plus aucun objet à ses vœux pour le rétablissement de cette dynastie.

La politique du chancelier à l'égard de la France était déjà parfaitement nette : il s'explique bien souvent sur ce sujet dans cette correspondance et l'on voit clairement qu'il n'avait aucune confiance dans le triomphe des républicains. Sa dépêche du 20 décembre 1872 serait une révélation de cette politique, si elle pouvait être mystérieuse pour quelques-uns : elle éclaire d'une lumière éclatante le fameux incident de l'alerte de 1875, dont l'origine est plus ancienne qu'on ne l'a cru. Voici le passage le plus curieux de ce document :

« Je considère comme probable que le payement de l'indemnité de guerre aura lieu, si M. Thiers reste au pouvoir, ou si les affaires gouvernementales suivent du moins un cours régulier et normal. Je crains, au contraire, que nous ne soyons de nouveau forcés de tirer l'épée pour obtenir ce qui nous est dû, si, par suite de violents bouleversements, une République était créée et qu'il arrivât au pouvoir des hommes d'une autre catégorie. C'est à cause de cette éventualité qu'il est de notre intérêt de ne pas affaiblir nous-mêmes le gouvernement actuel et de ne pas contribuer à sa chute.

« Les choses marcheraient autrement, et d'une façon qui ne serait pas non plus désirable pour nous, je le crains, si, avant le payement de l'indemnité et l'évacuation du terri-

toire français, un des prétendants monarchiques s'emparait du pouvoir. On nous prierait alors d'une façon amicale de favoriser le développement du germe monarchique, en faisant à la monarchie, au point de vue du payement et de l'évacuation, des concessions que nous aurions refusées à la République.

« Nous pourrions, il est vrai, refuser d'agir ainsi ; mais je craindrais que d'autres cabinets, qui nous sont sympathiques, ne nous recommandassent d'une manière plus ou moins pressante d'avoir des égards pour l'élément monarchique en France.

« Bien que l'on soit trop sage à Londres, à Saint-Pétersbourg et à Vienne, pour croire qu'une France monarchique soit moins dangereuse pour nous que la domination des partis républicains dans ce pays, on aurait trop d'intérêt à faire semblant de le croire, vu les avantages que l'on voudrait obtenir dans un autre sens, pour ne pas nous faire ressentir sous ce prétexte le désagrément que causent notre situation actuelle et le transfert des milliards de la France en Allemagne, incommode pour tout le monde, excepté pour nous. Il en résulterait bientôt un groupement des Etats européens très gênant pour l'Allemagne, lequel exercerait d'abord sur nous une pression amicale, pour nous faire renoncer à une partie des avantages que nous avons acquis. »

Mais c'était moins le présent que l'avenir qui préoccupait M. de Bismarck et, sous ce rapport, il faisait preuve d'une rare clairvoyance en prévoyant que le but de la politique allemande ne pouvait être que d'interdire à la France toute alliance avec une des grandes puissances continentales.

« Nous n'avons certainement pas pour devoir de rendre la France puissante en consolidant sa situation intérieure et en y établissant une monarchie en règle, ni de rendre ce pays capable de conclure des alliances avec les puissances qui ont jusqu'à présent avec nous des relations d'amitié. L'inimitié de la France nous oblige de désirer qu'elle reste faible, et nous agissons d'une manière très désintéressée en ne nous opposant pas, avec résolution et par la force, à

l'établissement d'institutions monarchiques solides, tant que le traité de paix de Francfort n'aura pas été complètement exécuté. Mais si notre politique extérieure contribuait sciemment à renforcer, par l'union intérieure, l'ennemi du côté duquel nous devons redouter la prochaine guerre, et à le rendre capable de conclure des alliances en lui fournissant une monarchie, on ne saurait cacher trop soigneusement les actes accomplis dans ce sens; car ils causeraient dans toute l'Allemagne un mécontentement juste et véhément et exposeraient peut-être à des poursuites de la part de la justice criminelle le ministre responsable qui aurait suivi une politique si hostile au pays.

«Ces considérations se rattachent à une autre erreur déjà signalée, qui conduit Votre Excellence à des déductions politiques inexactes. Votre Excellence croit et a dit de vive voix à Sa Majesté que le maintien des institutions républicaines en France est dangereux pour les institutions monarchiques de l'Allemagne. Je suppose que Votre Excellence n'aurait pas éprouvé cette crainte, si les affaires extérieures n'avaient occupé toute son attention pendant ces dernières années et qu'un plus long séjour en Allemagne et au centre de l'administration allemande l'eût mise en état d'acquérir une idée exacte de la situation. Votre Excellence dit, dans son dernier rapport, que des relations existent entre la démocratie française et l'Allemagne du Sud. Cette remarque ne saurait être plus nouvelle pour vous que pour nous. Depuis quarante ans, les archives de toutes les administrations de l'Allemagne et de l'étranger, et en particulier, comme je le suppose, celles de l'ambassade d'Allemagne à Paris, que vous avez à votre disposition, contiennent à ce sujet, des renseignements volumineux et regrettables.

«La démocratie française a, depuis la Révolution de Juillet et même depuis longtemps, des relations non seulement avec l'Allemagne du Sud, mais aussi, et cela d'une façon plus animée et plus étendue, avec la Suisse et la Belgique, l'Angleterre et l'Italie, l'Espagne, le Danemarck et la Hongrie, et notamment avec la Pologne. L'intensité de ces relations a

presque toujours été proportionnelle au prestige de la France en Europe ; car aucun gouvernement monarchique de la France n'a dédaigné, tout en combattant très énergiquement la démocratie française, de prolonger l'action de cet instrument vis-à-vis de l'Allemagne. On renouvelle sur ce point ce que l'on a fait jadis, lorsqu'on opprimait les protestants en France et qu'on les soutenait en Allemagne, et lorsque la politique du roi Très-Chrétien Louis XIV était favorable à la Turquie. Je suis persuadé qu'aucun Français ne songerait jamais à nous aider à reconquérir les bienfaits d'une monarchie, si Dieu faisait peser sur nous les misères d'une anarchie républicaine. C'est une qualité éminemment allemande, que de montrer une pareille bienveillance sur le sort d'un voisin hostile. Mais le gouvernement de Sa Majesté a d'autant moins de raisons de suivre ce penchant peu pratique, que tout observateur attentif a dû remarquer combien les conversions politiques ont été et sont encore nombreuses en Allemagne depuis l'*experimentum in corpore vili* fait par la Commune sous les yeux de l'Europe. Les rouges sont devenus libéraux modérés ; les libéraux modérés sont devenus conservateurs ; ceux qui faisaient une opposition doctrinaire se sont convertis au sentiment de l'intérêt inspiré par l'Etat et de la responsabilité vis-à-vis de ce dernier. La France est pour nous un salutaire épouvantail.

« Si la France représentait devant l'Europe un second acte du drame interrompu de la Commune (chose que je ne désire point, par humanité), elle contribuerait à faire sentir davantage aux Allemands les bienfaits d'une constitution monarchique, et augmenterait leur attachement aux institutions de la monarchie. Nous devons désirer que la France nous laisse en paix, et dans le cas où elle ne voudrait pas respecter la paix conclue, l'empêcher de trouver des alliances. Tant qu'elle n'aura pas d'alliés, nous n'aurons rien à craindre d'elle. Tant que les monarchies marcheront d'accord, la République ne pourra rien leur faire. C'est pour cette raison que la République française trouvera très difficilement un allié parmi les Etats monarchiques. Telle est

ma conviction, et elle m'empêche de conseiller à Sa Majesté de contribuer à soutenir en France les droits monarchiques, qui impliquent un raffermissement de l'élément ultramontain, lequel nous est hostile. »

Toute cette correspondance est extrêmement instructive, et ce qui prouve qu'il y avait de ce côté un véritable danger pour l'établissement de la République en France, c'est la rigueur avec laquelle M. de Bismarck, après la retraite de M. Thiers, poursuivit l'ancien ambassadeur, qui, selon les termes d'une dépêche du 19 juin 1873, avait su gagner la confiance de l'empereur et l'intéresser à la restauration de la monarchie en France. Voici cet important passage ; les adversaires dont parle M. de Bismarck ce sont ici les ultramontains allemands :

« Le contentement manifeste qu'a inspiré à nos adversaires politiques la chute de M. Thiers est une preuve évidente de la justesse de la ligne de conduite que, comme conseiller responsable de Sa Majesté, j'ai essayé en vain d'opposer aux avis de Votre Excellence. Votre Excellence a su gagner ici une influence qui ne m'a pas permis de lui donner l'injonction positive de jeter, en faveur de M. Thiers, tout le poids de notre politique dans la balance, et c'est en grande partie grâce à cette circonstance, Votre Excellence ne pourra pas le méconnaître, que le changement de gouvernement a pu s'effectuer aisément et sans avoir été combattu.

« Alors que, *depuis huit mois*, la tendance de vos rapports s'est trouvée jurer avec l'impulsion que je voulais imprimer à la politique de Sa Majesté en France et que l'approbation de Sa Majesté, *que vous aviez su gagner*, m'a rendu impossible d'appuyer efficacement M. Thiers, je suis encore dans la position de devoir prendre à ma charge la responsabilité de cette faute politique et de la situation qui en dérive, quoiqu'en raison des efforts que j'ai toujours tentés dans la direction contraire, je ne puisse m'y croire obligé. »

Ainsi, il fallait à l'Allemagne, c'est M. de Bismarck qui le déclare avec sa brutale franchise, une France abaissée, divisée, impuissante, puisque la réconciliation avait été

rendue à jamais impossible par les exigences du vainqueur. Elle ne devait donc observer qu'avec une inquiète vigilance les progrès de la réorganisation nationale de ses voisins afin de pouvoir intervenir dès que *de nouveaux actes présomptueux* l'y contraindraient. La menace n'était pas vaine; c'était là le danger le plus terrible qui existât pour la République au dehors.

D'autres incidents donnèrent à l'action hostile de l'Allemagne un caractère ouvertement agressif; les successeurs des ministres de M. Thiers ne semblent point en avoir discerné nettement le caractère et l'origine; ils ne firent rien pour prévenir un conflit qui eût pu avoir les conséquences les plus graves.

Les extraits de la correspondance du chancelier que nous venons de citer indiquent suffisamment les mobiles de cette politique de défiance. La principale justification de ces prévisions fut l'attitude du clergé français, au plus fort de la *lutte civilisatrice* de M. de Bismarck contre l'ultramontanisme.

La politique du chancelier était cependant pacifique : le traité de mars 1873, en assurant le paiement anticipé des cinq milliards de l'indemnité de guerre, qui, aux termes du traité de Francfort, ne devait être terminé qu'en 1874, le délivrait de toute préoccupation financière et lui permettait de retirer immédiatement l'armée d'occupation, qui, d'après le même traité, eût dû conserver ses positions dans nos départements de l'Est jusqu'au 2 mars 1874.

Nous verrons la menace de la réoccupation et même celle d'une nouvelle guerre apparaître vers la même époque, et les complications surgir le jour même où l'Assemblée votait en troisième lecture les lois constitutionnelles. Une dernière citation de M. de Bismarck nous dévoilera toute sa pensée à cet égard :

« La franchise avec laquelle, depuis le traité de Francfort, la haine nationale contre les Allemands est attisée et proclamée en France par tous les partis, nous montre clairement que chaque gouvernement, à quelque parti qu'il

appartienne, regardera la revanche comme sa principale mission. Tout ce qu'il s'agit de connaître, c'est le temps dont les Français auront besoin pour réorganiser leur armée et leurs alliances, de manière à être capables, d'après leur opinion, de recommencer la lutte. Dès que ce moment sera venu, tout gouvernement français, quel qu'il soit, sera forcé de nous déclarer la guerre. Nous sommes complètement préparés à voir les choses se passer ainsi, et notre représentation à Paris ne s'attirera aucun reproche si elle est impuissante à brider l'ardeur belliqueuse des Français. S'il est vrai que Sa Majesté l'Impératrice ait sollicité les conseils de M. Guizot sur le meilleur moyen de tempérer la haine des Français à notre égard, un sentiment bien naturel, vu la sensibilité féminine, a été la cause de cette démarche. Mais il ne rentre pas dans les attributions de Votre Excellence d'adoucir l'injuste ressentiment de nos voisins, aussi longtemps que tout effort dans ce sens sera aussi chimérique qu'incompatible avec notre dignité. Nous n'avons pas voulu la guerre; mais nous sommes toujours prêts à la faire de nouveau, dès que de nouveaux actes présomptueux de la France nous y contraindront. *Oderint, dum metuant.*

« Une connaissance exacte de cet état de choses dispense notre représentant en France de la plus grande partie des lourds devoirs qui lui incomberaient en temps ordinaire. Il ne peut pas y avoir grand intérêt pour nous à être renseignés sur le langage de tel ou tel homme d'Etat, de tel ou tel député français, attendu que tous poursuivent, vis-à-vis de nous, le même but hostile. Il me semble aussi, par conséquent, que c'est prendre une peine inutile que de rechercher des relations sociales qui ne s'offrent pas d'elles-mêmes, ou de vouloir exercer sur des questions de détail une influence qui ne peut entraver ni modifier le développement général des choses. »

Le vote de la loi du 28 juillet 1872, consacrant le principe du service obligatoire: le prodigieux succès, à quelques jours de là de l'emprunt national de 3 milliards, pour la libé-

ration du territoire, qui fut souscrit quinze fois, produisant l'énorme apport de 44 milliards que la France trouvait disponible à son premier appel, au lendemain de la guerre désastreuse par laquelle les Allemands avaient estimé l'avoir ruinée à jamais, avaient montré que, un an après le traité de Francfort, la nation était déjà debout, ni abattue, ni épuisée mais prête à se réorganiser, à reprendre toutes ses forces aussi promptement qu'elle s'était relevée. L'ouverture du compte de liquidation, destiné à opérer la reconstitution du matériel de guerre qui devait non seulement remplacer celui qui avait été livré au vainqueur, mais correspondre à l'armement d'une force militaire qui mettait sur pied la nation tout entière en cas de guerre, réparait les vides de nos arsenaux et créait un redoutable système de défense en substituant aux points stratégiques perdus une nouvelle série de forteresses érigées comme une ceinture de fer tout le long de nos nouvelles lignes de frontières : la France possédait donc un formidable pied de guerre en cas d'une agression du puissant voisin avec lequel s'était engagé, par sa faute, un duel à mort où lui-même avait constaté que la paix n'avait été durement imposée qu'en prévision de la nécessité de la revanche future.

L'éventualité d'un retour offensif des Allemands apparaît dans toute la correspondance du chancelier avec l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, comme une conséquence de l'attitude qui serait prise par la France et de l'avènement d'un ministère ouvertement favorable à la politique d'action qui eût ménagé à notre pays l'alliance des puissances au dehors. Le comte d'Arnim s'était même alarmé des confidences de M. Thiers, qu'il rapportait au chancelier dans sa dépêche du 6 mai 1872 : « Après bien des années, disait le Président de la République, quand la France aura retrouvé ses forces, on serait naturellement disposé à chercher une compensation pour les pertes subies, et, si un jour l'Allemagne devait être entraînée dans des embarras avec d'autres puissances, le moment serait venu de régler ces comptes. Mais cela ne voulait pas dire que la France devrait se

lever contre l'Allemagne : il ne serait pas impossible d'imaginer que l'Allemagne serait disposée alors à acheter l'alliance française par des compensations qui rendraient une guerre inutile. » Enfin, en février 1873, lorsque s'ouvraient les négociations pour le paiement anticipé de l'indemnité de guerre et la libération du territoire, M. d'Arnim estimait qu'il était conforme à l'intérêt de l'Allemagne d'avancer même l'époque de l'évacuation, sous certaines conditions : « L'essentiel pour moi, écrivait-il, c'est le fait bien établi, d'après toutes les observations de mes conseillers militaires, que l'armée française ne sera pas en mesure dans le courant des années prochaines de soutenir contre nous une guerre même de courte durée... Jusqu'au milieu de l'année prochaine l'épée gauloise ne pèsera pas plus dans la balance que par exemple l'armée de la Belgique. »

Après la chute de Thiers, le comte d'Arnim avait été chargé d'obtenir des déclarations très nettes du nouveau gouvernement concernant la politique de l'Assemblée et il retrace ainsi la communication qu'il fut chargé de faire au moment où une Restauration, dont le chancelier avait déjà conçu de l'ombrage, semblait à la veille de s'accomplir : « Nous ne pouvons rester en paix qu'avec une France et un gouvernement français qui nous garantissent par l'ensemble de leur attitude qu'ils regardent comme définitif l'état politique de l'Europe, notamment celui de la carte actuelle de cette partie du monde en tant qu'il nous intéresse. Les limites de la France d'aujourd'hui et la constitution politique de l'Allemagne sont à nos yeux les bases désormais indiscutables d'après lesquelles les États et les peuples européens doivent régler leurs relations. Qui accepte cette base avec nous sans arrière-pensée pourrait saluer dans l'Allemagne une puissance amie et bienveillante ; qui ne l'accepte pas, non ! » Mais les déclarations officielles, les manifestations publiques, et même l'affirmation du respect des membres du gouvernement ou du Maréchal lui-même pour les traités et les obligations imposées au pays, n'inspiraient pas assez de confiance au chancelier pour qu'il cessât de suspecter notre attitude

et de se préparer à intervenir le jour où il l'eût jugée menaçante pour la securité de l'Allemagne.

Sans faire d'autres emprunts à la correspondance diplomatique du prince de Bismarck avec le comte d'Arnim, j'y renvoie simplement ceux qui désirent se reporter aux origines de la politique étrangère purement défensive qui fut imposée tout d'abord par les circonstances à la République française.

Vivement irrité des intrigues engagées à la cour par son ambassadeur à Paris, le chancelier, comme on l'a vu, ne considérait qu'avec inquiétude la possibilité d'une restauration de la maison de Bourbon: outre le redoublement de vivacité qui en fût résulté dans la lutte religieuse, en augmentant l'ardeur de la curie romaine et en soulevant les passions des cléricaux allemands, elle eût amené un mouvement de sympathie des cabinets en faveur de la consolidation de la monarchie en France. La politique de M. Bismarck eût pu subir par ce fait les échecs des plus sérieux ; son œuvre même eût été compromise, et il lui eût fallu, sans doute, céder la place à son ministre à Paris, qui devenait pour lui, en se dérobant aux instructions de son chef, non seulement un traître, mais un rival. De là l'impitoyable haine avec laquelle il précipita, au lendemain même du 24 mai, la chute du comte d'Arnim.

Mais lorsque la résistance du comte de Chambord à toute concession eut fait échouer la grande conspiration royaliste, M. de Bismarck put croire qu'il serait délivré désormais de toute inquiétude de ce côté. Pour lui, en effet, la République était ce qui nous divisait le plus, et il s'attendait probablement qu'à défaut de compétitions entre les prétendants des trois dynasties, légitimiste, orléaniste et bonapartiste, les conflits et les luttes intérieures devaient rendre longtemps encore la France impuissante. Si le chancelier allemand eût mieux étudié la constitution de la société démocratique française, il eût été amené assurément à souhaiter la restauration de la maison de Bourbon comme devant ouvrir cette ère, qu'il rêvait, de cataclysmes et d'anarchie. Il ne pouvait, certes, entrevoir cette profonde poussée des nouvelles couches so-

ciales, selon les termes d'un discours célèbre qui venait de trouver un écho retentissant dans le cœur de la nation tout entière. Il n'avait pas deviné cette anomalie des régimes éphémères subis par la France depuis soixante ans, leur vice originel: les uns, fondés sur les traditions de l'ancienne monarchie ; les autres, sur une absorption de la souveraineté nationale au profit d'une dynastie, ou plutôt d'un homme.

S'il eût discerné à travers toutes nos révolutions cette persistance, cette énergie du peuple, de la masse, à détruire les fictions constitutionnelles, les mensonges du césarisme, il eût prévu l'établissement prochain d'institutions démocratiques, il eût pressenti l'avènement infaillible de ce gouvernement que l'ancien président de l'Assemblée, M. Grévy, appelait précisément, à cette date, le *gouvernement nécessaire*. Il eût vu que la République ne pouvait pas ne pas être, que toutes les tentatives des partis hostiles ne pouvaient que hâter sa constitution définitive, en amenant le corps électoral à affirmer de plus en plus résolument son inébranlable volonté. Il eût, enfin, deviné le grand effort patriotique qui devait aider au relèvement de la France, à l'abri d'institutions conformes à ses traditions et à son génie national, accélérer la réorganisation de sa puissance militaire et lui rendre, plus tard, son influence extérieure.

M. de Bismarck vit bien tout cela: ce fut deux ans plus tard. Il comprit alors combien il s'était trompé. Il voulut sans doute réparer son erreur: il lui eût été impossible de revenir sur le passé et il n'avait plus d'autre ressource que de commettre un attentat odieux contre le droit des gens. Des obstacles inattendus l'empêchèrent de donner suite à un tel projet, dont il s'est vivement défendu, à la vérité, mais qui ne peut faire l'objet d'aucune contestation lorsqu'on a lu sa correspondance avec le comte d'Arnim. Nous aurons, du reste, à nous occuper tout spécialement de ce grave épisode de la politique internationale.

Il faut convenir, d'ailleurs, que, après la retraite de M. Thiers, les chefs de la majorité monarchiste de l'Assemblée avaient tout fait pour compromettre la France au

dehors. Nous ne parlons pas de la circulaire hautaine et antipatriotique par laquelle M. le duc de Broglie avait inauguré son entrée aux affaires. En dénonçant le parti républicain aux défiances de l'Europe, le ministère du 24 mai accomplissait une tâche coupable qui était en même temps un acte de mauvaise foi. Ces manœuvres étaient, cependant, destinées à rester sans effet, puisque l'Assemblée en fut réduite à voter, au bout de six mois, après de stériles agitations, une République de sept années, sous la présidence du Maréchal, et, quatorze mois plus tard, une République perpétuelle (sauf la Constitution, qui était à réformer).

Sous ce rapport, les ministres du 24 mai furent aussi malavisés que possible, car les armes qu'ils avaient prétendu diriger contre leurs adversaires pouvaient, après l'avortement de cette entreprise téméraire, être retournées aisément contre eux-mêmes. Ce ne fut pas, toutefois, cette manifestation de parti qui fit impression dans les chancelleries. M. Thiers prononça, en septembre et en octobre 1873, d'importants discours, notamment à Nancy et à Florence, dont le retentissement fut bien autrement profond en Europe que celui de la circulaire de M. de Broglie. La cause conservatrice était déjà bien compromise lorsque la lettre impérieuse de Frohsdorff, le 27 octobre, donna le coup de grâce à la coalition. On vit dès lors très clairement, en Europe, que la République n'avait plus rien à craindre de ses adversaires. Les princes d'Orléans, écartés par leur soumission, assez confus de leur déconvenue, — car il y avait bien un peu de l'histoire du *Renard et du Corbeau* dans cette aventure — n'avaient plus qu'à rester cois. Leurs partisans se résignèrent à se travestir en républicains ralliés ou à se disperser à tort et à travers entre les deux centres, et à osciller entre l'un et l'autre. L'année 1874 fut marquée par quelques incidents significatifs: l'échec de la proposition Casimir Périer montrait bien que la majorité monarchiste n'abandonnait pas la partie : le scandale de l'élection Bourgoing et l'enquête antibonapartiste, menée si prestement par les orléanistes, firent quelque lumière sur ces menées des partis,

que l'échec des légitimistes, loin de décourager, n'avait pu que stimuler davantage. Que de noms oubliés dans ces cabinets *de combat* qui occupèrent toute cette année l'attention du public et dont les intrigues provoquèrent tant de passions contraires. Cette année, et celle qui suit, c'est-à-dire la première partie du septennat jusqu'aux élections du 28 janvier 1876, sont assurément les deux plus curieuses de la période de notre reconstitution démocratique, accomplie au milieu de tant d'obstacles et de tant d'émotions poignantes dont le souvenir a déjà péri.

Le plus triste épisode de cette époque de redoutables luttes intestines est celui de l'insolente campagne que les partisans du régime impérial, favorisés par la guerre violente déclarée aux républicains par le gouvernement du 24 mai, entreprenaient grâce à la complicité des chefs royalistes que M. Thiers, dans son dédain, avait flétri du nom de « protégés de l'Empire ». Lorsque la motion Bamberger, à la première heure de la réunion de l'Assemblée de 1871, pour « confirmer la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel et le déclarer responsable de l'invasion, de la ruine et du démembrement de la France », avait réuni l'unanimité des représentants du pays votant, sous le coup de l'indignation, une motion que provoquait l'imprudente intervention d'un des quatre bonapartistes qui avaient survécu à la défaite de leur parti, on ne pouvait prévoir qu'il dût sitôt renaître de ses cendres. L'Assemblée tout entière frémissait aux éloquentes paroles du duc d'Audiffret Pasquier, rapporteur de la commission, qui avait condamné l'imprévoyance des ministres de l'Empire, laissant vides nos arsenaux et n'ayant su réparer ces gaspillages qu'à l'aide des plus honteux marchés, et c'est avec la plus patriotique émotion que tous les partis s'associaient à sa mâle et poignante apostrophe au César de rencontre qui avait livré le pays pieds et poings liés à l'ennemi. M. Abbatucci, après la mort de Napoléon III, ayant cru devoir donner sa démission pour permettre à M. Rouher de rentrer en scène, la présence de l'ex-vice-Empereur, prési-

dent du Comité de l'Appel au peuple, qui dirigeait la résurrection éhontée du parti, aggravée par l'élection de nouveaux députés impérialistes dans plusieurs départements, donna à la lutte des républicains contre la coalition des droites monarchiques où le groupe bonapartiste avait pris une importance décisive, en rendant nécessaire à la majorité l'appoint de ses voix, un caractère de vivacité et d'énergie qui se traduisit parfois par des débats orageux et passionnés. Alors M. Gambetta, pris directement à partie par M. Rouher, s'écria un jour qu'il ne reconnaissait aucun droit de l'interroger aux « misérables qui avaient perdu la France ». Appelé à expliquer ces paroles, il déclara qu'il s'honorerait d'un rappel à l'ordre, attendu que ces mots contenaient une flétrissure et qu'il la maintenait : il apostrophait en même temps les partisans de l'Empire en ces termes : « Vous avez commencé comme des jouisseurs et vous avez fini comme des traîtres ».

Tous ces incidents, qui ne pouvaient être favorablement interprétés par M. de Bismarck en raison du point de vue spécial auquel il s'était placé, préoccupaient beaucoup moins l'Europe que les agissements des ministres du Maréchal au dehors. C'était le duc Decazes qui avait été chargé, au lendemain du 20 novembre, de diriger la politique extérieure de ce gouvernement étrange qui s'appelait le Septennat. Et si l'on a vu combien était violente l'hostilité du chancelier allemand à l'égard des représentants de la majorité cléricale de l'Assemblée, on peut deviner à quel point les intrigues du duc Decazes eurent le don d'accroître l'irritation du cabinet de Berlin.

Cette même année 1874 fut, en effet, celle des fautes les plus désastreuses commises dans la direction de notre politique extérieure. Avant de retracer sommairement, comme il le faut, cette période de l'histoire diplomatique de la Troisième République, j'ai besoin de faire remarquer de nouveau que cette exposition préliminaire est indispensable pour bien établir dans quelles conditions le parti républicain, élevé enfin aux affaires par les élections de 1876, puis définitivement

maître de la situation après la soumission du Maréchal au 14 décembre 1877, ou plutôt, après sa démission, au 30 janvier 1879, put inaugurer si tardivement une politique étrangère vraiment conforme aux intérêts nationaux. Il est nécessaire de signaler les phases diverses et contradictoires qu'avait trasées notre politique intérieure après la chute du régime impérial, sous le gouvernement de M. Thiers en premier lieu, ensuite sous celui du maréchal de Mac-Mahon. C'est un point qui doit être soigneusement étudié et qui n'est pas moins important à examiner que la situation extérieure, à l'époque où le parti républicain, après tant de vicissitudes, arriva enfin aux affaires.

On pouvait penser que toutes ces querelles byzantines, provoquées par les intrigues de la majorité cléricale de l'Assemblée de 1871, comblaient les vœux du chancelier de Berlin. Néanmoins ces explosions de la passion, du fanatisme religieux que soulevait le triomphe passager des partis monarchistes, ne pouvaient que lui créer de continuelles difficultés au milieu de la *lutte pour la civilisation* qu'il avait entreprise depuis 1871. Assurément il put se croire, comme il l'avait été au 20 novembre 1873, après l'échec de la monarchie, délivré de toute inquiétude, lorsque les républicains, qui, jusqu'alors, avaient absolument refusé à l'Assemblée le pouvoir constituant et avaient réclamé à maintes reprises la dissolution, se décidèrent, en présence de la résurrection inattendue du parti de l'empire, à revenir aux projets constitutionnels de M. Thiers et à organiser définitivement la République.

Cette page de l'histoire de la Troisième République n'est pas la moins intéressante : mais je ne touche qu'incidemment à ces points de la politique intérieure. Il faudrait se reporter à ce passé qui semble déjà lointain et qui est presque oublié aujourd'hui, pour bien connaître et comprendre l'enchaînement étroit des faits dans la politique intérieure de la France sous le règne de l'Assemblée et rendre pleine justice aux hommes qui ont assuré la victoire dernière des républicains, à travers tant d'effroyables machinations our-

dies par leurs adversaires, alors que la cause démocratique pouvait sembler à jamais perdue. De tels enseignements ne devraient jamais s'oublier.

Ce qui est particulièrement instructif, c'est l'histoire de la renaissance du cléricalisme, fruit de la complaisance, de la complicité des royalistes, qui se flattaient d'avoir pour auxiliaire le clergé et qui n'étaient qu'un instrument entre ses mains. Comme je le disais, c'était par cette malheureuse recrudescence du fanastisme religieux, œuvre de ses ennemis, que la Troisième République devenait un danger pour d'autres puissances, l'Italie et l'Allemagne en premier lieu. Elle était, par là aussi, exposée elle-même à de graves périls, s'offrant à des puissances rivales ou hostiles comme un objet de défiance, devenant une cause de malaise et d'inquiétude, pouvant être suspectée de désirer le trouble au dehors, peut-être d'y concourir imprudemment.

Les pétitions des Evêques en faveur du rétablissement au pouvoir temporel du Pape furent le premier acte d'agression ouverte contre les Etats voisins. Lorsqu'elles vinrent en discussion, dans la séance du 22 juillet 1871, M. Thiers dut intervenir avec énergie pour empêcher la majorité cléricale de lancer l'anathème au gouvernement italien alors même qu'une démonstration parlementaire n'eût été suivie d'aucune sanction pratique. « Il ne suffit pas, disait-il, de ne pas vouloir la guerre; il ne faut pas suivre une politique qui compromettrait les relations du pays. »

C'était précisément alors que la lutte religieuse était la plus vive en Allemagne. Mais s'il avait clairement entrevu les périls que lui créait dans cette lutte la situation intérieure de la France, par suite de l'avènement du parti clérical, le prince de Bismarck avait eu soin, tout d'abord, de se garder contre l'éventualité de complications au dehors. Dès le traité de Francfort, il avait édifié sa politique extérieure sur une base qu'il pouvait considérer comme indestructible. La campagne de France avait eu pour résultat de surexciter le sentiment national; le retour des troupes, en

1871, fut une entrée triomphale qui avança, plus que la Constitution impériale, l'œuvre de l'unité allemande. Au mois de juillet, l'empereur Guillaume se rencontrait à Ems avec l'empereur Alexandre; avec l'empereur François-Joseph le mois suivant à Salzbourg. La reconnaissance de l'empire des Hohenzollern était un fait accompli depuis longtemps lorsque le prince de Bismarck, prépara, en septembre 1872, cette entrevue fameuse des trois empereurs à Berlin.

Il ne s'agissait plus de la garantie réciproque des territoires et de la constatation du fait accompli. Etait-ce, comme on l'a dit, une nouvelle combinaison du chancelier de Berlin, qui voulait réserver à l'Autriche un rôle dans le drame oriental et préparer les voies à son entrée en scène en face de la Russie réclamant, avec insistance, l'exécution des promesses de 1870? On peut le croire. Il y avait déjà un an, à cette date, que le comte de Beust, quoique ayant assisté à l'entrevue de Salzbourg avec le comte Andrassy, avait cédé à celui-ci la place de premier ministre. C'était la politique extérieure des hommes d'Etat hongrois qui l'emportait décidément: l'Autriche renonçait à tout espoir de recouvrer son ancienne influence en Allemagne et abandonnait résolument tout projet de revanche, toute idée de retour sur le passé. La politique occidentale ne l'intéressait plus désormais qu'au point de vue défensif, et elle en laissait à l'Allemagne la direction absolue. La triple alliance n'avait donc pas seulement pour objet, comme le disait M. de Bismarck, « de raffermir chez les ennemis de l'Allemagne leur confiance dans le maintien de la paix et de rendre très claires, pour ses ennemis, les difficultés de la troubler. » Elle avait très certainement une portée plus considérable: il s'agissait, pour l'Allemagne, d'accepter en apparence toutes les conséquences de la « promesse de 1870 », mais de laisser naître les difficultés d'exécution. On le vit clairement en 1875, lorsque l'Autriche fut la première à intervenir dans le règlement du conflit oriental. La note Andrassy, sur l'organisation de la Turquie d'Europe, ne fut

certainement pas préparée ailleurs qu'à Berlin. Et quant aux troubles de l'Herzégovine, en mai 1875, on a pu entrevoir les liens secrets qui rattachaient l'agitation slave dans cette région excentrique de la Péninsule balkanique à certains agissements de financiers allemands.

La conclusion de la triple alliance eut tout d'abord pour effet d'écarter les complications orientales, en imposant aux deux puissances intéressées, la Russie et l'Autriche, des nécessités d'intérêt commun. Il fallut près de trois années pour donner aux intrigues le temps de se nouer à la cantonade, l'Allemagne ne voulant pas, selon un mot célèbre, risquer les os d'un grenadier poméranien. Avant l'entrevue de Berlin, la Russie était sans doute prête à engager la partie : l'Autriche ne l'était pas encore. Ce ne fut qu'au moment de la guerre de Bulgarie que les prétentions de cette dernière puissance commencèrent à se manifester sans aucune réticence : elle avait su fort habilement les dissimuler durant la première phrase de l'alliance des trois empires, et, aux conférences de Constantinople, elles ne s'étaient guère affirmées que dans la mesure des intérêts communs et sans aucune apparence d'arrière-pensée personnelle de la part du cabinet de Vienne. Lorsque la Russie dévoila, au traité de San-Stefano, ses ambitieuses visées, la triple alliance s'en alla aussitôt en fumée. Le chancelier de Berlin, pris comme arbitre entre les deux plaideurs, imita le juge de la fable et renvoya les parties dos à dos. Ce fut pourtant l'Autriche qui bénéficia de l'arrêt. C'était à prévoir : il ne fallait pas avoir le don de la double vue pour pressentir quelle serait la sentence du Congrès de 1878, présidé et dirigé par le prince de Bismarck.

En résumé, il ne pouvait y avoir en 1872, dans la combinaison conclue à Berlin entre les trois empires, qu'une sorte de *modus vivendi* établi sur la base du *statu quo*. Toute modification devait avoir pour effet nécessaire de faire incliner la balance d'un des côtés : il était clair que la Russie avait perdu toute liberté d'action. Le point important était la reconnaissance du fait accompli par l'Autriche, qui venait

ratifier publiquement les traités de Prague et de Francfort, abdiquant ainsi en faveur de la Prusse son rôle prépondérant dans la politique occidentale, et acceptant la transmission de l'Empire allemand de la maison de Habsbourg à la maison de Hohenzollern.

Ce fut l'erreur des ministres du maréchal de supposer que, dans de telles conditions, leurs avances devaient être accueillies avec empressement à Saint-Pétersbourg. Il y eût eu, au contraire, une grande sagesse de leur part à ne point donner un prétexte nouveau à la défiance du gouvernement allemand; et très sûrement, la crise orientale n'eût point surgi si vite si la Russie n'eût supposé que la complaisance des ministres français l'aiderait à avoir raison des résistances de l'Autriche, même appuyée par l'Allemagne.

Comme on l'a vu, l'Autriche n'était, à cette époque, en mesure de faire valoir aucune prétention bien positive, et l'Allemagne pouvait paraître se désintéresser absolument du règlement de la question d'Orient. L'insurrection bosniaque, cette étincelle qui fit naître inopinément l'embrasement de la péninsule des Balkans, avait été précédée, à quelques semaines de distance, de cet incident diplomatique dont on a parlé bien souvent sous le nom de « la grande alerte de 1875 » : ce n'était point une coïncidence fortuite. Il fallait que la Russie, en s'engageant aveuglément dans le labyrinthe, en laissant au chancelier de Berlin le fil d'Ariane avec une si honnête confiance, fût bien convaincue qu'elle n'avait à compter que sur elle-même. Il suffit sans doute au chancelier de Berlin d'avoir laissé entendre au gouvernement français qu'il eût soin, sous peine d'une rupture complète, de demeurer à l'écart des complications qui allaient être soulevées. Nul ne peut dire s'il eût voulu pousser la menace plus loin que cette sinistre démonstration qui révolta d'indignation les chancelleries et que désavoua même le vieil Empereur. En tous cas, les ministres de l'ordre moral durent se le tenir pour dit. Bien certainement ils avaient eu la pensée de conclure une alliance formelle avec la Russie : mais il fut alors assez visible pour eux que

l'Allemagne était résolue à ne tolérer aucune manœuvre qui, directement ou non, eût tendu à affaiblir ou à compromettre sa position d'arbitre suprême en Occident comme en Orient.

La triple alliance était donc, en réalité, un leurre aussi bien pour la Russie que pour l'Autriche. Après avoir expulsé cette puissance de l'Allemagne et, par la défaite irrémédiable de la France, lui avoir enlevé tout espoir de recouvrer son influence en Occident, elle la rejetait vers l'Orient, à la seule condition qu'elle travaillerait pour le compte de l'empire des Hohenzollern et non dans l'intérêt exclusif de la monarchie des Habsbourg. Quant à la Russie, il lui fallait également se résigner à la tutelle du grand empire germanique, et renoncer à toute coalition avec l'Angleterre (ce qui était alors de toute impossibilité) ou avec la France, ce que le chancelier de Berlin ne voulait, — il le montrait trop clairement — permettre à aucun prix.

En un mot, les circonstances ne laissaient au gouvernement français aucun moyen de s'appuyer à l'extérieur : M. de Bismarck voulait que la Troisième République fût réduite à l'impuissance absolue, non seulement par les divisions intérieures qui eussent pu, à la longue, aboutir au désordre et à l'anarchie, mais surtout par l'isolement qu'il lui imposait au dehors.

Il faut convenir que l'intérêt de l'Allemagne, au moment où les passions religieuses étaient si ardemment excitées, exigeait que la France, où le fanatisme ultramontain s'était déchaîné avec tant de fureur depuis la chute de M. Thiers, ne pût se prévaloir de l'appui d'aucune autre puissance pour contribuer à aggraver les difficultés intérieures contre lesquelles luttait le prince de Bismarck. C'était alors, en effet, le moment du *Kulturkampf*, question vitale pour l'empire des Hohenzollern, en ce sens que l'unification de l'Allemagne en dépendait.

La guerre franco-allemande avait laissé en suspens les querelles religieuses que devaient faire naître en Allemagne le Concile de 1870 et la proclamation du dogme de l'infaillibilité, qui coïncida avec l'ouverture de la campagne. Une

ordonnance royale du 30 janvier 1830, complétant au profit du pouvoir civil les dispositions de la Bulle du 11 août 1829, avait déterminé les rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat prussien; mais jusqu'en 1840, notamment à propos du conflit soulevé par la question des mariages mixtes, les relations étaient toujours restées tendues. La Constitution de 1848 avait laissé une sorte d'autonomie aux clergés des deux cultes; mais devant la constitution de la Papauté romaine en puissance surnaturelle, l'unité religieuse était trop ébranlée pour que l'enseignement des décrets du concile de 1870 fût accepté sans opposition par le gouvernement prussien, qui tendait à devenir l'Empire évangélique. opposant la Réforme à l'Eglise romaine.

Une des premières mesures prises par le gouvernement impérial, en 1871, avait été la suppression de la division catholique au ministère des cultes; en mars 1872, la loi sur l'organisation de l'inspection scolaire avait centralisé le contrôle de l'enseignement; enfin la loi ordonnant l'expulsion des jésuites, en juillet 1872, avait poussé Pie IX à une irritation extrême et aux dernières violences. C'est vers cette époque que le pontife lança l'anathème célèbre contre « l'Attila moderne ».

M. de Bismarck déclarait alors, sans ambages, que la question était exclusivement politique ou plutôt diplomatique et que le véritable ennemi de l'Allemagne n'était pas l'ultramontanisme romain, mais le cléricalisme français. « Si je dois dire toute ma pensée, disait-il, j'avouerai que je n'ai pas un instant de doute que la revanche désirée en France ne doive être préparée par des complications religieuses en Allemagne. On veut paralyser l'unité allemande. Une partie influente du clergé catholique, dirigée de Rome même, sert la politique française, parce qu'à elle se lient les essais de restauration dans les Etats de l'Eglise. »

Les fêtes de l'entrevue des trois souverains à Berlin venaient à peine d'être terminées lorsque la suspension de l'évêque d'Ermeland par le gouvernement impérial commença les hostilités entre le pouvoir et le clergé catholique. A l'ou-

verture de la session, le 12 novembre 1872, le discours du trône annonça le dépôt de projets de lois destinés à définir nettement les rapports de l'Etat avec les sociétés religieuses. Pie IX riposta par l'allocution indignée du 23 décembre, qui fut une véritable déclaration de guerre. Le cabinet de Berlin, loin de reculer devant la menace, s'empressa d'agir. Le 11 janvier 1873, MM. de Roon et Falk présentaient à la Chambre les lois qui sont restées fameuses sous le nom de Lois de Mai. Elles furent votées le 24 avril à la Chambre des seigneurs et promulguées la semaine suivante.

Ces lois étaient au nombre de quatre. La première fixait les limites dans lesquelles devait s'exercer le droit de discipline ecclésiastique et déclarait interdites dans l'étendue de l'empire toute excommunication publique, toute promulgation d'une peine ecclésiastique. La seconde réglait les formalités obligatoires pour la libre pratique des confessions religieuses. La troisième stipulait les conditions d'exercice des fonctions ecclésiastiques et exigeait la qualité d'Allemand, le certificat d'études dans les gymnases classiques et l'agrément du gouvernement à la suite d'un examen scientifique, devant un jury spécial désigné par l'Etat, après trois années de cours suivis dans une des universités de l'empire. La dernière, qui supprimait la juridiction du pape sur le clergé allemand, établissait une cour ecclésiastique composée de onze membres, dont six devaient être choisis dans la magistrature.

« La lutte du prêtre contre le roi, disait M. de Bismarck dans son discours du 10 mars, et, dans le cas présent, du pape contre l'empereur d'Allemagne, telle que nous l'avons déjà vue au moyen âge, doit être jugée comme toute autre lutte : elle a ses conclusions de paix, elle a ses temps d'arrêt, elle a ses armistices. Il n'est pas toujours arrivé, d'ailleurs, que les puissances catholiques fussent exclusivement les alliées du pape : les prêtres n'ont pas toujours été du côté du pape. Il y a eu des cardinaux premiers ministres de grandes puissances dans un temps où les grandes puissances suivaient une politique nettement antipapale et la poussaient jusqu'à l'emploi de la force. Ainsi ce conflit de pou-

voir est soumis aux mêmes conditions que toute autre lutte politique. »

On sait quelles furent les phases de la célèbre *Lutte pour la civilisation* : un des incidents les plus graves fut l'attentat de Kissingen, le 13 juillet 1874 ; c'est le fanatisme religieux qui avait armé le bras de Kullmann, l'assassin. Les poursuites contre l'abbé Majunke, député au Reichstag et directeur de la *Germania*, organe des ultramontains allemands, le procès d'Arnim, l'affaire de l'évêque de Nancy, traduit devant les tribunaux allemands avec trente-six prêtres de son diocèse pour lecture en chaire de la lettre pastorale de ce prélat : enfin la divulgation retentissante des négociations secrètes entre le cabinet de Berlin et l'envoyé italien Govone en 1866, dans le livre du général La Marmora : *Un poco più di luce*, et les incidents qui en furent la suite, tels que la demande de poursuites formée par le Chancelier, furent les événements les plus saillants de l'année 1874.

Au printemps suivant, l'affaire Duchesne soulevait en Europe une émotion extraordinaire. On voyait assez quelle était la portée du *Kulturkampf* et à quel point le gouvernement allemand avait intérêt à éviter toute aggravation du conflit dans lequel la papauté luttait avec énergie contre le chancelier de Berlin, ayant pour elle toutes les populations et tout le clergé des provinces catholiques de l'empire. Nous avons dit à quel point, dans ces circonstances, l'attitude provocatrice du cabinet du 24 mai, les tentatives de rapprochement des ministres de l'ordre moral avec la Russie inspiraient de méfiance au prince de Bismarck et contribuaient à accroître son irritation. C'est alors qu'il conçut l'idée de supprimer tous les obstacles qu'il redoutait en raison de l'attitude de la France, en prenant l'initiative d'une nouvelle agression contre un voisin inoffensif et uniquement occupé de la tâche de réorganisation intérieure à laquelle il s'était consacré avec énergie et dont la rapidité constituait un danger non moins sérieux pour le nouvel Empire que les tendances cléricales d'une majorité de rencontre qui ne devait pas tarder à disparaître.

CHAPITRE V

LA CRISE DE 1875

En dehors des manifestations cléricales de l'Assemblée de Versailles, de nombreux incidents avaient encore augmenté la mauvaise humeur du chancelier de Berlin contre les ministres du 24 mai dans le courant de l'année 1874. Dès le mois de janvier, la lettre pastorale de l'évêque de Nancy provoqua de sévères remontrances du gouvernement allemand, qui fit entendre au cabinet français que, s'il ne pouvait mettre ordre à l'attitude agressive du clergé, l'Allemagne saurait se faire justice elle-même. L'évêque de Nancy et trente-six prêtres de son diocèse reçurent en même temps des citations à comparaître devant les tribunaux du cercle de Saverne. Le Saint-Siège n'avait pas encore procédé à la délimitation des diocèses et il s'ensuivait que l'archiprêtré de Château-Salins échappait à la juridiction de l'évêché de Nancy. Les ministres du Maréchal durent céder : « Les évêques reçurent un avertissement confidentiel (1), le journal l'*Univers*, qui avait publié la lettre pastorale, fut suspendu et tout danger immédiat se trouva écarté, bien que le désaccord entre la France et l'Allemagne continuât certainement. »

En même temps, la question de l'*Orénoque* soulevait de violentes colères en Italie et le duc Decazes était amené à communiquer à l'Assemblée une déclaration (20 jan-

1. J. Hansen, les *Coulisses de la diplomatie*, p. 275.

vier 1874) dans laquelle il se séparait nettement des ultramontains, définissant en ces termes la politique de la France à Rome :

« Entourer d'un pieux respect, d'une sollicitude sympathique et filiale, le pontife auguste auquel nous unissent tant de liens, en étendant cette protection et cette sollicitude à tous les intérêts qui se relient à l'autorité spirituelle, à l'indépendance et à la dignité du Saint-Père ; entretenir sans arrière-pensée avec l'Italie, *telle que les circonstances l'ont faite*, les relations de bonne harmonie, les relations pacifiques et amicales que nous commandent les intérêts généraux de la France et qui peuvent aussi nous permettre de sauvegarder les grands intérêts moraux dont nous nous préoccupons à juste titre. »

Les déclarations pacifiques du ministre étaient accompagnées d'une protestation significative contre les « vaines déclamations, contre les regrettables excitations, d'où qu'elles viennent » ; il recommandait, en terminant, à l'Assemblée « d'écarter des discussions qui ne sauraient que troubler les intérêts qui ont besoin d'apaisement et de sécurité. »

L'Assemblée n'en poursuivait pas moins son œuvre de réaction violente : la loi sur l'édification de l'église de Montmartre, celle sur la liberté de l'enseignement supérieur, qui ne vint en discussion qu'en 1875, après des efforts désespérés de la gauche pour en empêcher la mise à l'ordre du jour, montraient que, si on écartait les imprudents comme Du Temple et Jean Brunet, par la question préalable ou le renvoi à six mois, on n'abandonnait aucune des prétentions qu'avouaient les chefs du parti clérical.

L'attitude du cabinet à l'égard de l'insurrection carliste n'était pas moins dangereuse. L'Allemagne avait reconnu la première le gouvernement du maréchal Serrano. Les ministres français continuaient, au contraire, à appuyer de leurs sympathies la propagande en faveur de la cause de Don Carlos ; en outre, la tolérance avec laquelle le préfet des Basses-Pyrénées, qui était alors M. de Nadaillac, accordait

asile sur le territoire français aux bandes du prétendant, qui venaient constamment se reformer et s'approvisionner sous la protection française pour rentrer aussitôt en campagne contre le gouvernement légal de l'Espagne, nous créait de grandes difficultés avec le cabinet de Madrid. Les conflits eussent pu devenir plus graves si, comme on le craignit un instant, le représentant de l'Allemagne se fût associé aux réclamations énergiques du chargé d'affaires espagnol, dont le langage atteignait souvent une sévérité menaçante.

Une circulaire du prince Gortchakoff, dans laquelle la cause de Don Carlos était ouvertement favorisée et qui concluait à l'impossibilité, pour la Russie, de reconnaître le gouvernement du maréchal Serrano, vint aussitôt donner à la question espagnole une gravité imprévue. La restauration d'Alphonse XII, le 30 décembre suivant, consomma l'échec diplomatique que cette intervention inattendue de la Russie avait infligé au chancelier de Berlin.

Un autre incident, moins connu, avait, quelques mois auparavant, singulièrement mécontenté le prince de Bismarck. Le tsar Alexandre II s'était rendu en Angleterre au mois de mai pour voir sa fille, la duchesse d'Edimbourg ; des instances très vives avaient été faites près de lui au nom du maréchal de Mac-Mahon pour le décider à traverser Paris, ou tout au moins à s'arrêter à la frontière française. Ce projet donna lieu à des démarches pressantes qui n'aboutirent pas, le tsar ayant déclaré que son itinéraire était arrêté et qu'il ne pouvait le modifier. Néanmoins, ce voyage fut l'occasion d'un incident significatif. Dans le cours d'un entretien avec l'ambassadeur de France, le duc de la Rochefoucauld Bisaccia, l'empereur lui avait dit : « Monsieur l'ambassadeur, vous pouvez assurer au maréchal Mac-Mahon que ma visite n'a rien à faire avec la politique, et que celle que j'ai l'intention de faire à Chislehurst dans quelques jours sera de pure politesse. »

Mais ce n'est pas cette visite qui est importante à noter. Ecoutons encore M. Hansen :

« Depuis la Révolution de 1830, les rapports entre la

cour de Russie et la maison d'Orléans étaient restés très tendus et la mort du roi Louis-Philippe n'avait pas modifié ce état de choses. M. le comte de Paris désirait vivement l'améliorer et l'ambassadeur de Russie en France fut l'intermédiaire de ses vœux. Au retour d'un voyage que ce diplomate avait fait à Saint-Pétersbourg, il fut chargé de présenter au prince les compliments de son souverain et de lui témoigner le désir qu'il avait de faire sa connaissance. Le comte de Paris profita avec empressement de l'occasion que lui offrait le séjour de l'empereur Alexandre à Londres pour lui faire visite, et il eut avec le monarque un entretien fort amical qui se prolongea pendant une demi-heure. Deux heures après, l'empereur rendit au comte sa visite à Claridge-Hôtel. »

Le chancelier de Berlin avait déjà sujet de se plaindre des tentatives d'indépendance de son allié; cette manifestation de sympathie envers le prétendant français, dont les chances paraissaient sérieuses à ce moment dans le monde politique, ne pouvait que lui être désagréable. L'échec des légitimistes en 1873, consommé en janvier 1875 par le vote de la Constitution française avec l'appui du centre droit, et l'avènement du cabinet du 11 mars, avec M. Buffet comme président du conseil, durent lui apparaître comme le prélude d'une restauration prochaine au profit de la branche cadette, ou tout au moins d'un triomphe probable des orléanistes lors des élections générales. C'était cependant encore une nouvelle illusion.

Mais c'est juste à ce moment que la *Post* jette ce cri d'alarme : *Krieg in Sicht*, qui ébranle l'Europe comme un coup de tonnerre. Cette fois, c'est bien le moment psychologique.

Ces incidents de l'année 1874 seraient presque sans intérêt, s'ils n'expliquaient le conflit qui surgit au printemps suivant entre la France et l'Allemagne. En se reportant au récit des vicissitudes de notre politique intérieure durant cette même année, on aperçoit clairement désormais l'origine de l'agression qui surprit les chancelleries au commen-

cement du mois d'avril, date de l'article belliqueux de la *Post*.

En octobre 1879, un des recueils périodiques anglais les plus estimés, *l'Edinburgh Review*, a donné un exposé assez détaillé et très exact de cette mystérieuse affaire. Sans vouloir le reproduire ici, je me bornerai à résumer les indications qui peuvent éclaircir cette étrange page d'histoire.

L'auteur de l'article, après avoir constaté l'échec du prince de Bismarck dans ses négociations pour amener les grandes puissances à reconnaître le gouvernement du maréchal Serrano, afin de porter un coup sensible à l'ultramontanisme, assure qu'il résolut dès lors de prendre sa revanche dans une entreprise plus considérable. Ses réflexions se portèrent aussitôt du côté de la France. Cette nation, qu'il s'était flatté d'avoir abattue pour une génération, s'était relevée de sa grande défaite avec une élasticité étonnante. Elle avait acquitté l'indemnité de guerre avant le terme fixé, et son crédit, loin d'avoir été atteint, s'était accru avec une puissance inouïe. Etait-il d'une bonne politique de lui laisser le temps de compléter son organisation militaire? Ne serait-elle pas surtout une alliée redoutable pour la Russie, dont l'amitié avec l'Allemagne dépendait de la durée du règne d'Alexandre II? Au point de vue des affaires intérieures de l'Allemagne, l'espoir du centre ultramontain ne reposait-il pas sur le rétablissement de la puissance française? L'Autriche ne pouvait-elle pas, d'autre part, sous un ministère clérical, abandonner l'Allemagne dont l'alliance avait été, dans cette affaire, de nécessité plutôt que de choix? Evidemment, il n'y avait pas de temps à perdre: l'Allemagne ne s'était jamais mieux préparée à une guerre, tandis que la France, bien que gagnant chaque jour en force, n'était pas encore prête.

Le terrain diplomatique paraît avoir été préparé avec soin pour réaliser l'action qui avait été dès lors arrêtée, avec tous ses détails, dans la pensée du chancelier de Berlin, auquel la revue anglaise attribue avec une certaine vraisemblance les raisonnements qui précèdent et la mise à

exécution de cette audacieuse tentative. Les manifestations turbulentes des évêques de Belgique lui avaient fourni une occasion, sans doute inespérée, d'intervenir. Un énergumène nommé Duchesne avait écrit à l'archevêque de Paris pour lui demander une somme d'argent qui lui permît de se rendre à Berlin pour attenter à la vie de l'empereur: le cardinal Guibert se borna à transmettre cette communication à l'ambassadeur d'Allemagne. L'attitude de la presse cléricale de Belgique fut des moins honorables au sujet de cet incident; il semblait que le prétexte attendu fût donné par enchantement. Le prince de Bismarck fit remettre au cabinet de Bruxelles, le 3 février 1875, une note conçue en termes menaçants contre ce qu'il appelait la « conspiration ultramontaine ». Cette expression indiquait clairement sa pensée de viser plus haut que l'Etat auquel s'adressaient ces remontrances. Il invitait formellement le gouvernement belge à mettre un terme aux attaques du clergé contre les voisins de la Belgique, et à changer sa législation si les lois en vigueur étaient insuffisantes.

Le cabinet de Bruxelles fut très inquiet devant cette mise en demeure hautaine et, en gardant le silence sur la dépêche du chancelier, il fit partir sans retard pour Berlin un envoyé spécial chargé de prouver que le gouvernement avait fait tout ce qu'il lui était possible de faire pour adoucir le ton de la polémique dirigée contre l'Allemagne par la presse cléricale. Ce n'étaient pas ces explications qui pouvaient contenter le prince de Bismarck : il ne voulut pas se laisser convaincre, et, pour démontrer qu'il avait l'intention de pousser plus loin l'incident, il fit publier sa note du 3 février dans la *Gazette de Cologne*, pour rendre publics ses griefs et aggraver la portée de cette affaire. En même temps, il faisait répondre au gouvernement belge par un avertissement de se mettre en mesure de défendre sa neutralité contre la France.

Un article du *Times*, publié le 4 mai, au moment où la polémique de la presse officieuse allemande contre la France atteignait une extrême violence, nous apprend que le chan-

celier de Berlin avait, en effet, porté la question sur le terrain diplomatique. La note du 3 février avait été communiquée aux puissances et l'intention du cabinet de Berlin avait été pressentir leur attitude dans le cas d'une nouvelle guerre avec la France. « Cette note, disait le *Times*, a prouvé qu'en ce moment l'Allemagne peut faire tout ce qui lui plaît. L'Angleterre, ce défenseur de la neutralité belge, ne veut pas qu'on touche à la Belgique. Telle est la limite de ses volontés, et sa politique ne se lie à aucune autre réserve. Or, on ne touchera pas à la Belgique et l'Angleterre sera tranquille. L'Italie est de l'autre côté des Alpes et maintenant elle est en compétition avec la France, quant à l'influence religieuse. Elle n'a pas écouté, il est vrai, M. de Keudell, mais ce n'était point pour défendre la grandeur de la France, dont la question papale l'a depuis longtemps séparée. L'Italie ne fera rien. D'ailleurs M. Visconti-Venosta a dit que l'Italie a autant besoin de paix que de pain. L'Autriche ne se croit pas menacée, car sa politique consiste à deviner et à prévenir les désirs de l'Allemagne. Ce n'est point l'Autriche qui sera un obstacle; elle ne fera rien. Une seule puissance est embarrassante, et c'est d'elle seule qu'il convient de tenir compte. Lorsqu'en février dernier M. de Radowitz suivit la politique russe en Orient, quand il fit savoir que l'Allemagne ne se croyait pas obligée à entraver cette politique de la Russie, il lui fut répondu que la Russie poursuivait seulement en Orient une politique de conquêtes morales et qu'elle ne pouvait ni ne voulait obtenir aucun avantage matériel, sauf les circonstances prévues qui semblaient rendre des compensations nécessaires. C'est donc la Russie à laquelle doit être démontrée la nécessité d'en finir pour longtemps, sinon pour toujours, avec les inquiétudes périodiques qui troublent le monde. Toutes les puissances se sont bornées, quant aux notes adressées à la Belgique, à de timides et amicales représentations. Nulle ne s'est montrée menaçante, résolue ou même irritée. Ce fut le moment d'épreuve. »

L'article de l'*Edinburgh Review* nous apprend, en effet,

que le chancelier de Berlin s'était adressé au cabinet russe avant même de soulever, par la note belge, l'incident qui pouvait lui offrir un prétexte à intervenir pour préparer l'esprit des autres puissances à l'action qu'il projetait. Le prince Gortchakoff avait reçu dès les premiers jours d'avril le message confidentiel, apporté par M. de Radowitz. Le prince de Bismarck y disait que, d'après ses informations, l'attitude de la France était de plus en plus inquiétante; qu'elle avait augmenté son armée de 140.000 hommes, qu'évidemment elle précipitait son action pour frapper un grand coup. L'Allemagne pouvait donc se trouver contrainte à prendre les devants, car elle ne devait pas attendre que son adversaire fût prêt. En pareil cas, elle compterait sur la neutralité bienveillante de la Russie qui, de son côté, serait libre d'exécuter ses grands projets sur l'Orient. Il s'agissait également de contenir, comme en 1870, l'Autriche par cette neutralité bienveillante. « Il est difficile, dit l'écrivain anglais, de comprendre comment le chancelier pouvait s'attendre au succès de cette manœuvre. S'il avait besoin de prévenir le danger d'une alliance entre la Russie et la France en détruisant la force de celle-ci, comment pouvait-il penser que le prince Gortchakoff prêterait l'oreille à une proposition dont l'accomplissement priverait la Russie d'une alliance importante et la laisserait en face de l'Autriche comme sa seule rivale, et, qui plus est, quelle compensation avait-il en main pour la Russie? » Sans doute ce dernier point était le plus important de tous, et il semble que cet objet de la négociation ait été négligé. Aussi le prince Gortchakoff répondit « assez sèchement » que ses propres informations ne l'amenaient pas à croire aux intentions hostiles de la France, et que, quant à la Russie, elle n'avait aucun dessein de troubler le *statu quo* en Orient.

Mais ce n'était que le prélude des hostilités, et bien que le chancelier de Berlin, rassuré de tous les autres côtés, ne fût pas en mesure de calculer la portée de la résistance qu'il pouvait rencontrer du côté de la Russie, il résolut, bien que son envoyé fût revenu de Saint-Pétersbourg les

mains vides, d'agir sans plus tarder. C'est le 7 avril 1875 que retentit à Berlin le cri d'alarme *Krieg im sicht*, éclatant comme un coup de tonnerre au milieu du calme le plus complet. On va voir quel fut l'effet de stupeur que produisit cette escarmouche d'avant-postes.

Les chancelleries pouvaient être préparées au cri d'alarme jeté par la feuille officieuse; mais, certes, l'opinion publique ne s'attendait guère à ce coup de tocsin. Ce n'était pas la *Post* qui jetait les plus hauts cris : elle n'avait fait que donner le signal par le titre belliqueux de son article. Elle ouvrait le feu en insinuant que l'Allemagne devait prendre des mesures énergiques pour se défendre contre les intrigues de la France, prétendant que cette puissance cherchait à négocier une alliance offensive avec l'Autriche et l'Italie. C'était à ce moment, en effet, que l'empereur François-Joseph rendait visite, à Venise, au roi Victor-Emmanuel; mais, à part cette circonstance fortuite, rien dans les affaires continentales ne justifiait les prévisions pessimistes de la *Post*. Pourtant, à la suite de la feuille officieuse, presque toute la presse berlinoise, comme à un mot d'ordre donné, amplifia sur ses prévisions et ses insinuations et ne s'occupa plus que de discuter la question de la guerre avec la France. Dans le monde politique, dans les cercles militaires, cette question absorbait toute l'attention, et voici, tels que les résumait le *Times*, les arguments que faisaient valoir les partisans d'une nouvelle guerre franco-allemande :

« En finir avec la France n'est pas seulement une occasion à saisir, c'est un devoir envers l'Allemagne et envers l'humanité. L'Europe ne sera jamais tranquille tant que la lutte sera possible, et la lutte sera possible aussi longtemps que la bévue du dernier traité ne sera pas réparée, car elle laisse la France en position de revivre et de rentrer en lutte. L'Allemagne est troublée par la conscience de n'avoir qu'à moitié écrasé son ennemi, et de ne pouvoir se défendre qu'à la condition de dormir toujours un œil ouvert. Ce qui, exécuté promptement aujourd'hui, coûterait seulement un sacrifice insignifiant, coûterait dans deux ans

une mer de sang, rien que pour remporter des victoires douteuses. »

Ce n'était pas, évidemment, le langage de la nation allemande, et ce n'était pas non plus celui du monde diplomatique. Cette argumentation, le *Times* le reconnaissait, n'était pas acceptée sans réserve en dehors du parti qui exposait ouvertement ce programme. Le monde diplomatique, même en Allemagne, estimait qu'on ne pouvait combattre un ennemi qui, loin de chercher la lutte, déclarait qu'il ne combattrait pas, ayant fidèlement rempli les engagements qui lui étaient imposés dans le traité qu'il avait signé et se déclarant sans défense. Mais les raisonnements qui précèdent, et dont certains journaux se faisaient les échos, étaient ceux d'un parti puissant, comprenant tout l'élément militaire, dont l'opinion était que l'A lemagne avait conclu avec la France un traité mauvais et insuffisant, que les fameux cinq milliards, cette somme monstrueuse dont, aux yeux de M. de Bismarck, le sacrifice devait ruiner la France, étaient déjà rentrés dans ses caisses ; que Belfort restait toujours, comme auparavant, une épine enfoncée dans les chairs de l'Allemagne ; que la France, enfin, se réorganisait au point de vue militaire, non point assez rapidement, il est vrai, pour devenir dangereuse, mais assez pour fournir avant peu un contingent formidable à d'autres nations. L'Allemagne, ajoutait-on, n'est pas devenue plus riche qu'elle l'était avant la guerre : son commerce, son industrie, ses finances, son organisation sociale ne peuvent supporter longtemps ses armements actuels ; elle ne peut donc, sans risquer de s'épuiser, entreprendre de défendre pendant cinquante ans les conquêtes qu'elle a faites en six mois, et, si elle désarme pour éviter la ruine, la France sera de nouveau armée avec une rapidité menaçante. De là, cette alternative : ou se ruiner pour pouvoir se défendre ou se livrer à l'ennemi en cessant de rester en armes. On concluait à l'entrée immédiate en campagne, le moment ne pouvant jamais s'offrir plus favorable pour assurer à l'Allemagne une longue période de prospérité et de paix. Et voici, toujours

d'après le *Times*, quel était le plan de campagne, déjà arrêté dans tous ses détails : « entrer en France, investir Paris par une marche rapide, prendre position sur le plateau d'Avron, imposer un nouveau traité restituant Belfort à l'Allemagne et limitant le chiffre de l'armée active, exiger une nouvelle contribution de dix milliards payables en vingt ans, avec intérêt à 5 0/0 et sans anticipation de paiement. Paris ne serait attaqué qu'au cas où la France refuserait de se soumettre à ces conditions. »

Ce n'était pas une vaine menace. On apprenait à Paris que des convois d'armes, de munitions, d'approvisionnements et de matériel de guerre étaient alors dirigés en toute hâte vers le Rhin et sur notre frontière des Vosges. Les patrouilles allemandes poussaient des reconnaissances sous le canon de Belfort. Le gouvernement du Maréchal, s'attendant de jour en jour à l'agression sans déclaration de guerre et sans ultimatum, prescrivait qu'au premier signal tous les corps de l'Est devraient se replier sur Paris et de là derrière la Loire, sans combattre, tandis que la France adresserait un appel aux puissances. Aucune communication diplomatique n'avait été reçue ; cependant, le prince de Hohenlohe, interrogé, s'était borné à répondre en termes vagues qu'il savait qu'à Berlin « on était mécontent de la création du quatrième bataillon dont les régiments français venaient d'être augmentés ». Il ajoutait qu'il ne savait rien de la probabilité d'une guerre, qui troublait tous les esprits. Ce n'est que plusieurs semaines après qu'il déclara officiellement au ministre des affaires étrangères, de la part de son gouvernement, que les armements de la France préoccupaient l'Allemagne, et qu'il était chargé d'obtenir des explications à ce sujet (1).

C'est vers cette époque que parut l'article du *Times* dont les révélations furent d'un puissant secours, en cette circonstance, pour notre pays. La paix ou la guerre, disait l'auteur de l'article, va dépendre de l'entrevue qui se prépare entre les empereurs d'Allemagne et de Russie. Fort heureuse-

1. J. Hansen, *les Coulisses de la diplomatie*, p. 307.

ment, la crise, dès ce moment, était presque terminée et déjà, du moins, en voie d'apaisement.

On raconte que l'empereur Guillaume, lisant généralement peu les journaux, était resté étranger à ces discussions passionnées de la presse allemande et n'en aurait pas même eu connaissance. Il lit, disait la *Revue d'Edimbourg*, dans l'article que je citais, un petit nombre de journaux qui sont soigneusement surveillés, et il est si bien entouré de personnes dévouées au chancelier que généralement il n'entend pas autre chose que ce que celui-ci veut lui permettre de connaître. Toutefois, étant allé à Wiesbaden et ne s'y trouvant plus « sous la baguette de l'enchanteur », il apprit ces bruits de guerre et s'en montra non moins surpris qu'irrité. Il repartit aussitôt pour Berlin. « Après tout, avait-il dit, je suis un gentilhomme, et j'ai signé un traité. » Les partisans de la guerre ne se tenaient pas pour battus et espéraient vaincre les résistances du souverain. Le devoir suprême, disaient-ils, dominant toute considération personnelle, consiste à servir et à sauver la patrie. Ce serait une funeste méprise que de sacrifier des millions d'hommes dont le sort vous est confié à des scrupules relatifs au jugement que peut porter l'histoire, même sur les plus grands personnages. « Ce n'est pas la nation allemande, ajoutaient-ils, qui a commis la faute, c'est vous. Elle vous a suivi sans hésitation. Elle vous a donné sans marchander son or, ses enfants, son sang. Ce n'est point sa faute si vous avez commis des erreurs et laissé l'entreprise à moitié faite, si vous avez signé des traités illusoires ; c'est à vous à réparer la faute, fût-ce aux dépens de votre orgueil. Vous nous avez conduits à la guerre pour amener la paix ; cette paix, vous ne l'avez pas gagnée, car vous n'avez vaincu l'ennemi qu'à moitié. Si la France ne veut pas se battre, imposez-lui un traité sans verser du sang. Si vous n'avez pas de prétexte, trouvez-en un. Vos contemporains à l'étranger vous blâmeront, mais l'Allemagne fortifiée, florissante et tranquille, vous bénira éternellement. »

Ce n'étaient pas là de vaines paroles. Lorsque ces incidents firent, trois semaines plus tard, l'objet d'une question

au Parlement anglais, lord Derby constata que « non seulement ces sentiments avaient été exprimés par la presse, mais qu'il avait été dit par des personnes ayant l'autorité et la position la plus haute que, pour éviter une guerre, une interruption des armements français était nécessaire et qu'il y avait de bonnes raisons de craindre que le premier pas fût une invitation formelle adressée par l'Allemagne à la France de discontinuer ses armements. Si cette demande eût été faite, il aurait été très difficile de maintenir la paix ».

La demande avait été faite, comme on l'a déjà vu ; mais fort heureusement la paix fut maintenue néanmoins. Le duc Decazes aurait été impuissant à conjurer le danger qui était l'effet de l'attitude provocatrice de la majorité cléricale de l'Assemblée, autant que de l'imprévoyance du gouvernement, qui avait accumulé, par une série de manœuvres des plus fausses, toutes les causes du mécontentement de l'Allemagne. Au lieu de féliciter le duc Decazes d'avoir su détourner une crise qui ne provenait que de ses maladresses, il faut énergiquement condamner la politique de provocation qu'il avait poursuivie pour satisfaire les rancunes de la majorité ou favoriser les intrigues des prétendants. Il n'eût même pas été bon qu'il intervînt, car son autorité et son prestige étaient trop compromis : c'était dans une manifestation très accentuée de l'opinion publique européenne qu'il fallait chercher le remède aux périls d'une telle situation, et notamment dans une intervention amicale des cabinets anglais et russe. Ce ne fut pas le duc Decazes qui eut cette pensée, mais l'illustre homme d'Etat qu'il avait aidé ses amis à renverser et qui dut mettre son énergie au service de sa patrie menacée, oubliant ses rancunes et ses dégoûts. M. Thiers, averti par le prince Orloff et depuis longtemps au courant de la situation, s'empressa d'agir, grâce à ses relations cordiales avec le prince Gortchakoff et lord Derby. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg étaient préparés à cette communication ; un échange de vues s'établit aussitôt entre eux ; celui de Rome s'y associa, mais celui de Vienne déclara vouloir s'abstenir et il fut convenu qu'une interven-

tion officieuse s'exercerait en commun pour prévenir une guerre contre la France, qui protestait de ses intentions pacifiques et se défendait des projets d'agression qu'on lui supposait.

Le comte Schouwaloff, en regagnant son poste d'ambassadeur de Russie à Londres, se rendit à Berlin le lendemain même du jour où l'empereur Guillaume était rentré dans la capitale. Il lui déclara très nettement que la situation devait être considérée comme très critique, que le monde politique et financier tout entier s'attendait à la guerre et était très inquiet. L'empereur, avec gravité et émotion, répondit que ces craintes n'avaient aucun fondement, car il était fermement résolu à maintenir la paix. Le comte Schouwaloff, fort de cette déclaration du souverain, se rendit immédiatement chez le chancelier et lui communiqua les paroles de l'empereur Guillaume. Il l'engagea, — ce sont les propres termes de la *Revue d'Edimbourg,* — à réfléchir à ce qu'il ferait, et lui dit que si le chancelier ne le croyait pas, d'autres viendraient, auxquels il serait bien obligé de croire. Lord Odo Russell fut chargé de faire au cabinet de Berlin une communication dans les mêmes termes. M. Disraeli expliqua quelques semaines plus tard au Parlement pourquoi les deux cabinets étaient intervenus ensemble dans l'intérêt de la paix européenne. Le caractère de cette action collective était donc essentiellement officieux et n'avait nullement la portée qu'ont voulu lui donner les imprudents panégyristes du duc Decazes.

M. de Bismarck, ainsi averti, se rendit le lendemain chez l'empereur et lui déclara avec énergie que les projets d'agression, dont la presse avait fait tant de bruit, lui étaient complètement étrangers et que toute cette panique était l'œuvre des boursiers et des ultramontains. L'incident pouvait donc, dès lors, être considéré comme terminé ; malheureusement, cette affaire devait prendre un caractère plus grave lorsque, quelques jours plus tard, le tsar et le prince Gortchakoff, en arrivant à Berlin, jugèrent utile de souligner par des démonstrations trop significatives la défaite du

chancelier de Berlin. La France avait pu se considérer déjà comme délivrée du péril, très sérieux, qui avait été suspendu sur sa tête pendant plus d'un mois. Mais les avances très malencontreuses des ministres du 24 mai à l'égard de la Russie avaient trop bien contribué à amener le chancelier russe à s'efforcer de tirer parti de cette crise pour se concilier les bonnes grâces et la complaisance du gouvernement français. Elle lui fournissait une occasion trop favorable pour qu'il n'essayât pas d'en profiter avec empressement. A la veille du jour où la question d'Orient devait se rouvrir, c'était sans doute une pensée de sage prévoyance. Mais l'attitude de provocation qu'il prit à l'égard du chancelier de Berlin fut l'origine véritable de la rupture de l'alliance russo-allemande et la cause première des intrigues qui devaient jeter fatalement la Russie dans la guerre contre la Turquie.

Toute la question est donc de savoir s'il était utile, après le désaveu formel donné par le prince de Bismarck à tous les projets d'agression dont il se défendait avec tant d'énergie, de solliciter officiellement l'intervention du tsar près de l'empereur Guillaume et de renouveler sans grande habileté, dans des circonstances singulièrement critiques, la fausse manœuvre que l'on avait suggérée à M. Benedetti à Ems en 1870, et qui fournit si maladroitement un prétexte à la déclaration de guerre. C'est en cela que consiste le beau rôle que les panégyristes du duc Decazes ont persisté à lui attribuer. Des documents publiés par le *Figaro*, le 21 mai 1887, il résulte en effet bien clairement que la France pouvait se dire, en dehors des protestations pacifiques très formelles du chancelier de Berlin, complètement rassurée par les témoignages de sympathie d'Alexandre II, et que ce fut le duc Decazes qui conçut la singulière pensée de demander à ce souverain d'intercéder personnellement en notre faveur.

C'était une attitude profondément humiliante, et surtout bien légère et bien grave. Il eût été beaucoup plus politique, si les ministres du 24 mai persistaient à s'alarmer, malgré les

déclarations très catégoriques du prince Orloff, du chancelier et du tsar lui-même que les menaces de M. de Bismarck, eussent-elles été réelles, ne constituaient aucun danger, de renoncer sans hésiter à une politique cléricale qui portait ouvertement ombrage au chancelier de Berlin, au plus fort de sa lutte avec la Curie romaine.

En ce qui concerne nos armements, il était facile de lui faire présenter officiellement par notre ambassadeur à Berlin des explications sincères qui eussent calmé sa susceptibilité à cet égard, en lui garantissant la loyauté de notre attitude, puisqu'il avait maintes fois déjà exprimé le désir de voir notre gouvernement s'inspirer du désir de contribuer au maintien de la paix. C'étaient là, en effet, les seules causes de l'hostilité de l'Allemagne, et, puisque le duc Decazes ne voulait pas tenir compte de manifestations très rassurantes, qui auraient dû lui enlever ses dernières appréhensions, il avait dès lors un devoir patriotique tout tracé. Si le gouvernement du Maréchal devait s'efforcer d'éviter une guerre à tout prix, il fallait abandonner une politique réactionnaire qui constituait aux yeux du chancelier une véritable provocation : c'eût été la meilleure garantie du maintien de la paix. Si la question avait été officiellement présentée par l'Allemagne comme une sorte d'ultimatum mettant la France en demeure de cesser ou de suspendre la réorganisation de ses forces militaires en les limitant aux nécessités de sa défense, le cabinet de Versailles devait prévoir cette éventualité et aller au devant de toute réclamation de ce genre. Mais faire intervenir un gouvernement étranger à propos d'un débat qui ne concernait que nos affaires intérieures et qui, du reste, n'avait pas été soulevé, puisque l'Allemagne n'avait fait que demander des explications et non poser un *casus belli*, c'était un acte d'une rare imprudence.

J'insiste sur ce point parce que, malgré les apologistes du duc Decazes et de l'aveu même du général Le Flô, qui veut s'associer à eux pour lui attribuer le beau rôle en cette affaire, il est absolument inexact que la France ait été, à

cette date, directement menacée. La dépêche de l'ambassadeur de France, du 20 avril 1875, où il rapporte les termes de ses entretiens confidentiels avec le prince Gortchakoff et avec le tsar, ne peut laisser aucun doute à cet égard. C'est en réponse à cette dépêche du général Le Flô que le duc Decazes, par une dépêche du 29 avril, estimait que le tsar pouvait assurer la paix du monde en déclarant à l'Allemagne que, si la France était attaquée « il ne laisserait pas cette iniquité s'accomplir ». Cette tentative était étrangement hasardeuse, car elle ne tendait qu'à réclamer une action ouverte de la Russie, équivalant à une véritable démonstration comminatoire, et amenait la Russie à prendre résolument position contre l'Allemagne. Et cela lorsque le cabinet de Versailles n'avait besoin d'implorer l'appui d'aucune puissance, puisque, dans sa réponse au général, le ministre lui citait le mot de l'empereur Guillaume au prince de Polignac, notre attaché militaire à Berlin : « On a voulu nous brouiller; *mais tout est fini maintenant.* » C'était justement cette dernière partie de la phrase que le duc Decazes supprimait, pour augmenter à dessein la perplexité de l'ambassadeur et de ses confidents, car il l'engageait à communiquer officiellement cette lettre au chancelier et au tsar. « Sa Majesté a daigné vous dire, écrivait le ministre, qu'au jour du danger nous serons prévenus et prévenus par elle. Nous acceptons cette certitude avec une confiance d'autant plus grande que c'est à sa sollicitude que nous aurons recours ce jour-là. Mais, si elle n'était pas prévenue à temps, elle daignera comprendre et reconnaîtra qu'elle aussi aura été trompée et surprise; qu'elle se trouvera pour ainsi dire devenue complice involontaire du piège qui nous aura été tendu. Et je dois avoir aussi cette confiance qu'elle vengera ce qui sera devenu son injure propre et qu'elle couvrira de son épée ceux qui se sont reposés sur son appui. »

Loin de prévoir cette obligation de tirer l'épée pour protéger la France, le tsar se borna à échanger quelques mots avec le général, qu'il rencontra à une revue, la veille de son départ : « Tout cela se calmera, je l'espère, dit le

tsar : en tout cas vous savez ce que je vous ai dit, je ne l'oublie pas et je le tiendrai. » Puis, prenant congé de l'ambassadeur, il lui dit simplement, en faisant allusion à cette lettre : « et j'espère qu'il n'y aura pas de surprise. »

C'était décliner l'invitation présentée à brûle-pourpoint par le ministre, pour obtenir à l'aide d'une argumentation spécieuse l'assistance armée de la Russie dans le cas d'une agression de l'Allemagne survenant *par surprise*. Le prince Gortchakoff avait souligné cette phrase en disant : « Nous ne tirerons pas l'épée et nous n'en aurons pas besoin, nous arriverons sans cela. »

C'est tout ce que le général avait pu obtenir en réponse à ces avances bien peu déguisées, et il définissait en ces termes le résultat de la démarche aventureuse qu'on lui avait imposée : « Ce n'est donc pas, il faut le reconnaître, un engagement de guerre en commun, mais c'est une affirmation nouvelle et très précieuse d'une promesse importante, qui nous reste ainsi entière, et c'est un gage de grande sécurité, car j'y trouve une certitude presque absolue que la Russie, d'accord avec l'Autriche, *sa plus intime alliée à l'heure qu'il est*, j'en ai la conviction, ne permettra pas que la Prusse viole impunément toutes les lois du monde civilisé et rejette l'Europe dans les horreurs de la guerre. »

Après cet exposé, qui montre le peu de clairvoyance et l'ignorance absolue de notre diplomatie, à l'heure où l'Autriche, qui n'a jamais été l'alliée de la Russie à aucune époque, jetait les bases de l'accord intime avec l'Allemagne qui allait se traduire par l'union des deux puissances précisément contre la Russie, il ajoutait des réflexions qui attestent l'insuccès complet de ses tentatives : « Nous nous sommes assuré le concours moral, l'intervention énergique de la Russie en cas de conflit avec l'Allemagne et, en attendant, nous avons fait pénétrer clairement dans l'esprit de l'empereur, sans aucun voile, notre sentiment de la haute position qu'il a conquise en Europe et de la grandeur du rôle que nous pensons qu'elle lui impose. »

Voilà ce qui était fort téméraire et, de plus, souveraine-

ment impolitique. La sympathie platonique de la Russie, si elle n'était cimentée par aucun pacte effectif, était une bien médiocre garantie, mais de telles démarches devaient nous condamner, sans aucune compensation, à demeurer à l'avenir les complaisants dociles jusqu'à la servilité. comme l'entendit le duc Decazes, de la politique russe, quand, à quelques semaines de là, se rouvrit subitement la crise orientale. De plus, l'intervention énergique de la Russie, sans aucune sanction, du reste, que nous cherchions à obtenir, ne pouvait que provoquer la plus violente irritation à Berlin, alors que tout péril, de l'aveu même du ministre, était déjà conjuré et qu'il n'y avait plus qu'à envisager une éventualité lointaine qu'il dépendait de nous seuls d'empêcher.

Ces réflexions patriotiques ne se présentèrent pas à l'esprit du duc Decazes et il préféra offrir au tsar, selon ses termes, le rôle « d'arbitre de la paix du monde » que le prince Gortchakoff s'empressa d'accepter. Il lui fut aisé de s'attribuer vis-à-vis de notre gouvernement le rôle de sauveur providentiel en présence d'un péril devenu absolument chimérique, pour nous enchaîner étroitement à sa politique, en nous faisant oublier que le concours de l'Angleterre, dès le début de la crise, s'était exercé avec plus de sagesse et de désintéressement en notre faveur, et au risque de blesser ouvertement le chancelier de Berlin par une démarche inutile et inopportune, qui fut pour ce dernier l'origine d'une ineffaçable rancune contre l'allié de 1870.

Cette ridicule démarche du duc Decazes eut des résultats non moins funestes pour la Russie en raison de l'imprudence du prince Gortchakoff, qui se plut à jouer le rôle de triomphateur vis-à-vis de toute l'Europe, sans avoir eu besoin même de lutter M de Bismarck, écrivait le duc Decazes au général, le 17 mai, n'a pas essayé de discuter ; il s'est contenté d'attribuer les mauvais desseins à M. de Moltke et de les désavouer. Seront-ils abandonnés ? Je ne saurais le croire. »

C'était uniquement affaire à lui d'écarter cette redoutable menace, et nous avons expliqué suffisamment à quel ordre de périls elle se rattachait.

Dans cette même dépêche, le duc Decazes détruisait d'un mot les illusions du général Le Flô à l'égard de l'Autriche, en lui apprenant que Lord Derby s'était, de son côté, adressé à cette puissance, qui avait refusé absolument son concours. « L'Autriche, dit-il, avait trop peur pour elle-même et n'osait se mettre en avant. » Sous le régime de la triple alliance, un pareil scrupule eût pu sembler inexplicable s'il n'eût été l'attestation de la parfaite docilité de la cour de Vienne à approuver la politique occidentale de l'Allemagne.

Le tsar Alexandre II avait saisi, avec la même spontanéité que son chancelier, l'occasion qui lui était offerte; avant de quitter Saint-Pétersbourg, il avait dit au général Le Flô : « Je pars bientôt pour Berlin, et j'y exprimerai le désir de voir la paix maintenue. On ne peut faire la guerre sans un motif, et la France n'en donne aucun. Si l'Allemagne vous attaquait maintenant, elle commettrait la même faute que Bonaparte en 1812, et il lui faudrait alors faire la guerre à ses risques et périls. » Le prince Gortchakoff faisait les mêmes déclarations au représentant de la France : « Je vous promets, disait-il, de faire des représentations au prince de Bismarck à Berlin; le tsar en fera de son côté à l'empereur Guillaume. »

C'est le 10 mai 1875 que l'empereur Alexandre II arrivait à Berlin, traversant la capitale pour se rendre à Ems. « Il vit, dit la *Revue d'Edimbourg*, qu'en plaidant pour la paix auprès de son oncle, il défendait une cause gagnée. » Il est superflu de savoir comment le prince de Bismarck sut se justifier vis-à-vis du tsar : il est probable que celui-ci fut satisfait, car il télégraphia à sa sœur, la reine de Wurtemberg : « L'emporté de Berlin a donné toutes les garanties pour le maintien de la paix. » Mais il paraît que les entrevues du chancelier avec son collègue russe furent moins satisfaisantes, car le prince Gortchakoff n'essaya pas de cacher qu'il considérait comme de pure imagination les accusations portées contre la France, et il put difficilement contenir sa satisfaction ironique d'avoir fait échec et mat

9

un rival, quelquefois trop puissant. La colère du prince de Bismarck ne fut pas diminuée par la manière dont les Russes manœuvrèrent pour s'attribuer tout le mérite de la négociation. L'empereur Alexandre, recevant le corps diplomatique, lui donna l'assurance qu'il était autorisé par son oncle à déclarer que la paix était assurée et, se tournant vers l'ambassadeur de France, il lui dit : « Comptez sur moi ; si quelque danger sérieux vous menaçait, je serais le premier à vous en avertir. » Le même jour (12 mai), le prince Gortchakoff expédia à tous les représentants de la Russie à l'étranger une circulaire télégraphique qui contenait les mêmes assurances concernant le maintien de la paix.

Malheureusement les officieux berlinois mirent une telle maladresse à opérer leur retraite que cet échec du chancelier de Berlin fut encore plus marqué par la déroute de ses organes habituels. La *Norddeutsche Zeitung* qui, avec la *Post*, avait allumé l'incendie, déclara subitement, après avoir jeté l'alarme pendant plusieurs semaines, qu'il ne s'était pas produit la moindre mésintelligence entre la France et l'Allemagne, et que la responsabilité de toute cette panique pesait exclusivement sur une *clique* de journalistes menteurs, ultramontains, polonais, joueurs à la baisse, ainsi que sur quelques *cotillons*. « Ce dernier mot, dit l'auteur de la *Revue* écossaise, était une allusion délicate à d'augustes dames, dont l'une avait écrit d'Angleterre à l'empereur de Russie pour le prier de faire de son mieux pour le maintien de la paix. Le public, étonné, se frotta les yeux, se demandant s'il avait rêvé qu'il lisait les menaces de la presse gouvernementale allemande, et si les hommes d'État de l'Europe avaient combattu pendant des semaines entières contre des fantômes. Mais le discours de lord Derby donnait la preuve du contraire, aussi fut-il particulièrement désagréable au chancelier. Ce discours excita chez lui une colère à laquelle il donna cours dans une dépêche adressée au comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Londres. Mais l'empereur intervint, ratura toutes les expressions

offensantes et renvoya la dépêche ainsi corrigée, non pas au chancelier, mais au secrétaire d'État pour les affaires étrangères, le comte de Bulow, avec ordre de l'expédier à son adresse. »

L'écrivain de la *Revue d'Edimbourg* nous apprend enfin que l'incident eut une autre conséquence qui ne dut pas être assurément moins désagréable pour le chancelier. « Le résultat de cette campagne fut très nuisible au prince de Bismarck; ce fut son premier échec marqué en matière de politique étrangère. Le chancelier avait été obligé de céder devant la menace d'une coalition, et, pour la première fois, son impérial maître était intervenu péremptoirement dans sa politique. L'empereur avait ostensiblement admis ses déclarations; mais il lui restait une défiance profonde, et, depuis lors, il a toujours surveillé de près la politique du chancelier à l'égard de la France. »

Aussi l'on peut concevoir à quel point cet échec, qui lui était infligé par la Russie et qui était aggravé par l'attitude triomphante du tsar et de son chancelier, dut blesser le prince de Bismarck. Lorsque, au moment du congrès de Berlin, il raconta cet épisode d'histoire contemporaine, ce fut avec une indignation très peu dissimulée contre le prince Gortchakoff. « Toute cette histoire, disait-il au rédacteur du *Times*, ne fut qu'une invention de M. de Gontaut-Biron et du prince Gortchakoff, celui-ci désirant recevoir les éloges des journaux français et être appelé le sauveur de la France. Ils avaient arrangé l'affaire de manière qu'elle éclatât le jour même où le tsar arriverait à Berlin. Il entrerait alors en scène, prononcerait son *quos ego* et rendrait à l'Europe la paix par sa seule présence. Je n'ai jamais vu un homme d'État agir d'une manière aussi peu réfléchie, compromettre ainsi par vanité l'amitié de deux gouvernements et s'exposer aux conséquences les plus sérieuses, dans l'unique but de s'attribuer le rôle de sauveur là où il n'existait aucun danger. J'ai dit alors à l'empereur de Russie et au prince Gortchakoff: — Puisque vous désirez tant une apothéose en France, vous avez encore assez de crédit pour

obtenir qu'on vous représente sur un théâtre quelconque, en costume mythologique, avec des ailes aux épaules et entourés de feux de Bengale. Ce n'était réellement pas la peine de nous représenter comme des criminels pour pouvoir envoyer une circulaire dans le monde. »

Peu importent, d'ailleurs, les explications que donna dans le même entretien le prince de Bismarck au sujet de la crise de 1875. Ce qui est certain, c'est que la cause de la paix était déjà gagnée lorsque le tsar arriva à Berlin. Ce point ne paraît pas contestable. Ce fut le désir de la Russie de rendre éclatantes la défaite et l'humiliation du prince de Bismarck qui donna à cette affaire une portée d'une gravité extrême. L'insurrection d'Herzégovine, éclatant à quelques semaines de là, devait avoir de terribles conséquences après de tels préliminaires. On peut voir déjà quelle tournure devait prendre la question d'Orient qui n'était certainement pas, au lendemain de cet incident retentissant, soulevée par une coïncidence de pur hasard. On peut dire ici, sans crainte d'erreur et de sophisme: *Post hoc, ergo propter hoc.* Malheureusement, il eût fallu, de la part du gouvernement français, une prudence extrême pour se garer des écueils que la crise orientale allait découvrir dans une question qui devait préoccuper à la fois et au même titre tous les cabinets européens, et le récit de ce triste épisode nous montre que cette vertu suprême du diplomate était bien problématique chez le ministre des affaires étrangères qui dirigeait alors la politique extérieure de la République française.

CHAPITRE VI

LA FRANCE ET LA QUESTION D'ORIENT

La France, à l'heure où s'ouvre la question d'Orient, n'est pas encore la République; mais il est clair, d'après le résumé que j'ai donné des faits essentiels de la politique internationale depuis 1871, que, pas plus que le gouvernement du Maréchal, celui de M. Thiers n'eût réussi à prendre une position influente dans le conflit oriental. Si la coalition conservatrice, c'est-à-dire monarchiste, eût échoué au 24 mai 1873, M. de Bismarck n'eût pas consolidé contre la France républicaine la triple alliance des cours du Nord avec moins de zèle qu'il n'en mit durant la même période à isoler et à écarter de toute action au dehors le gouvernement de l'ordre moral, défenseur-né des périlleuses doctrines et complice des agissements secrets de l'ultramontanisme.

Ce qui ressort plus particulièrement des faits, c'est que la France était condamnée d'avance à assister en simple spectatrice au règlement de la question d'Orient, qui ne pouvait avoir, c'était fatal, aucune issue que la guerre entre la Russie et la Turquie. Lors même que la politique anglaise eût été celle de Palmerston et de Russell, celle de la défense à main armée de l'intégrité de l'empire ottoman, la France était incapable de s'associer à une démonstration militaire; une nouvelle expédition de Crimée comme en 1855 étant, cela se conçoit *a priori*, chose absolument impossible. Du reste, il n'était nullement question, en 1875, d'une coalition anti-russe. Il semblait que les cabinets de Berlin et de Vienne fussent occupés à préparer le terrain pour l'action

de la Russie plutôt qu'à lui créer des difficultés. A un an de là le fameux mémorandun de Berlin put faire croire aux esprits habitués à juger les événements sur la seule apparence que les trois empires poursuivaient en commun la destruction de la Turquie d'Europe et que le partage de l'empire ottoman, à l'exclusion de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, était déjà décidé et consommé en pensée par les trois empires. Nul ne pouvait supposer, et moins que personne, le prince Gortchakoff, que le prince de Bismarck, dans son ardeur à rallumer la question d'Orient, dans les encouragements qu'il donnait à son collègue russe pour le décider à prendre l'initiative d'une politique agressive et belliqueuse, spéculait sur la faiblesse militaire de la Russie pour susciter à son allié de graves embarras et conquérir une indépendance absolue du côté d'un voisin trop gênant. C'étaient des arrière-pensées que l'on pouvait lui prêter, mais sans aucun prétexte, car il s'attachait à donner à son attitude une irréprochable correction et n'avait laissé paraître aucune trace de l'irritation profonde qu'il avait ressentie des échecs que lui avait fait subir l'intervention de la Russie en 1875, dans les deux incidents espagnol et français.

Enfin il n'était guère possible de prévoir ce revirement, cette volte-face dégagée du chancelier de Berlin, qui devait suivre la guerre de Bulgarie, et l'hostilité qu'il devait marquer publiquement au moment du Congrès, et, l'année suivante par la conclusion de l'alliance exclusive avec l'Autriche. C'étaient les développements que la force des choses seule pouvait amener dans la marche du drame oriental, mais l'on doit supposer que le prince de Bismarck avait calculé dès le début toutes les conséquences de l'action qui allait s'engager et à laquelle il ne s'associait qu'avec une apparente indifférence, caractérisée dans le mot célèbre : « La question d'Orient ne vaut pas les os d'un grenadier poméranien. »

Lorsque, un an plus tard, les républicains, portés au pouvoir par les élections générales de février 1876, furent amenés à s'occuper de la direction de notre politique étran-

gère, le conflit n'était pas engagé encore. Le duc Decazes, resté dans les deux premiers ministères républicains, non comme une épave, mais comme un débris gênant des cabinets conservateurs, continuait à compromettre la politique française en appuyant visiblement la diplomatie russe. La politique de la grande majorité du Parlement, celle de la nation entière, était au contraire une politique de stricte neutralité. On pouvait croire, après le dénouement pacifique de la crise du printemps de 1875, que tout danger de conflit était écarté, au moins provisoirement, du côté de l'Allemagne. Néanmoins, il était imprudent de s'engager à l'aventure en compagnie de la Russie dans une entreprise incertaine et grosse de responsabilités. Lors même que la politique de la cour de Saint-Pétersbourg à l'égard de la Turquie eût été envisagée et accueillie avec une adhésion exempte de réserves par les cabinets de Berlin et de Vienne, il était facile de concevoir que ces tentatives d'ébranlement du monde oriental n'étaient rien moins qu'agréables à l'Angleterre, dont la défiance était déjà éveillée par les expéditions du Turkestan, de Kaschgar et de Khiva. Le jeu du ministre français ne pouvait donc qu'être encouragé par M. de Bismarck, car il ne pouvait être accusé de vouloir faire échec à la Russie en lui assurant sans opposition le concours de celle des puissances qui avait été l'auteur principal de la guerre de 1855 et du traité de Paris. Cette politique étrange du duc Decazes avait le tort d'être d'abord une inconséquence, au point de vue traditionnel, et une imprudence, en mêlant la France à des complications dont le résultat pouvait être une commotion formidable s'étendant au continent tout entier, enfin une véritable témérité, car elle enlevait à notre pays le dernier appui qui pût lui rester, en détournant de nous l'Angleterre, et en contribuant à nous isoler définitivement et irréparablement.

Ainsi, de 1871 à 1876 les événements avaient complété pour la République française l'investissement moral que le chancelier de Berlin avait rêvé après la paix de Francfort. Les entreprises de restauration monarchique, les menées

mal dissimulées de l'assemblée réactionnaire, l'imprévoyance et l'ingérence étourdie de notre diplomatie dans le conflit oriental, telle avait été l'œuvre de l'assemblée de 1871. Longtemps encore la France devait ressentir le poids de ces lourdes fautes : hostilité du côté de l'Italie et de l'Espagne, défiance ouverte du côté de l'Angleterre, indifférence de la part de l'Autriche, irritation violente de la part de l'Allemagne, voilà ce qu'avait semé la politique du duc de Broglie et de son successeur. Ce dernier avait-il seulement réussi à gagner par ses complaisances un allié dans la personne du chancelier de Saint-Pétersbourg? En aucune façon. Cette immixtion de notre diplomatie dans les affaires d'Orient était trop contraire à la règle de la neutralité que s'imposait la France pour que la Russie pût avoir confiance dans la durée d'une entente franco-russe. Il était à prévoir que toute concession illégalement faite par un ministre qui, bien qu'inamovible ne pouvait être considéré comme éternel, serait retirée lorsque le gouvernement appliquerait rigoureusement cette loi de neutralité qui était la seule garantie et une garantie nécessaire de sécurité pour la France. Assurément l'année 1876 n'est pas encore celle du gouvernement républicain. Je ne considère même pas la date de l'avènement du cabinet du 14 décembre 1877 comme celle de l'établissement définitif du parlementarisme, après l'échec, cette fois sans retour possible, des coalisés monarchistes. Au point de vue intérieur, je ne vois cette date se marquer avec évidence que lors de l'avènement d'une majorité de gauche au Sénat, après les élections du 5 janvier 1879, bientôt suivies de la retraite du maréchal et de l'élection de M. Jules Grévy à la présidence de la République. Mais si, dès le mois de décembre 1877, l'arrivée de M. Waddington aux affaires étrangères impliquait un changement de front absolu — à condition qu'il fût exécuté avec prudence, habileté et dignité — dans la direction de notre politique extérieure, on peut juger des difficultés de toute nature qui résultaient de l'enchaînement des faits antérieurs.

Ainsi, la République française, dès son entrée en

scène dans le concert des grandes puissances de l'Europe, devait tenir compte d'une situation exceptionnelle et dangereuse dont elle n'avait pas pris l'initiative, mais dont elle devait accepter les conséquences, ne pouvant se désintéresser entièrement de l'action engagée par les ministres du 24 mai et du 16 mai.

C'est sur la politique personnelle du duc Decazes, représentant non le gouvernement républicain, mais la faction monarchiste du centre droit, autrement dit l'orléanisme, que retombe toute la responsabilité de notre attitude irrégulière durant la première période de la crise orientale. La diplomatie française, en s'attachant exclusivement à favoriser la politique de la Russie aggravait le conflit russo-turc, qu'une intervention pacifique de notre part aurait dû tendre à résoudre conformément à l'intérêt national. Elle nous imposait, au contraire, une politique d'État, au premier chef, et, on peut le dire, une politique dynastique s'associant ouvertement aux vues secrètes de certains prétendants.

Je dois dire que jamais ministre ne trouva d'aussi ardents apologistes et d'aussi obséquieux complaisants que le duc Decazes. Durant les quatre années qu'il passa à la tête du Département de l'Extérieur, on eût dit que la paix ne dépendait que de lui. Son habileté était célébrée à l'envi : c'était le plus fin diplomate, c'était le seul homme d'Etat capable de discerner et de pratiquer la politique que dût suivre la France pour demeurer à l'abri des plus graves complications. Ni Talleyrand ni Mazarin n'eussent atteint à sa taille. Il passait pour ce que ne furent jamais ces grands ministres, pour l'homme indispensable, le vrai, l'unique ministre des Affaires étrangères.

Comment il disparut, on le sait. Il ne se trouva pas vingt voix pour valider son élection à Puget-Théniers, après le 16 mai. Après quelques minutes de défense piteuse, il descendit de la tribune où il ne devait plus remonter après y avoir remporté tant de succès éclatants. Pas une main ne se tendit vers la sienne, pas une parole de consolation ne lui fut adressée ; ses yeux ne rencontrèrent que des visages

indifférents ou narquois ; sur quelques-uns, il put lire une expression plus sévère, plus cruelle même. Le vote étant prononcé, il sortit muet et pâle de la Chambre, voyant que ceux-là même qui l'acclamaient hier étaient les premiers à se détourner de lui. C'était un écrasement, une chute à l'abîme, l'anéantissement d'un homme.

J'avoue que, si mérité que fût le sort du duc Decazes, ce spectacle me serra le cœur. J'ai vu des exécutions qui n'étaient pas aussi sanglantes que celle-là. Mais elle ne pouvait être trop rigoureuse.

Pourtant, à côté de la page sinistre, il reste, malgré tout, une page brillante dans la carrière de l'ancien ministre du Maréchal. Sans aucun doute, l'éloge a été outré et je ne veux pas exagérer les qualités du duc Decazes. S'il a eu de l'habileté, ce qui n'est pas à nier, il l'a poussée à un tel degré qu'elle a cessé d'être louable. Est-ce parce que le duc Decazes a mis ses talents au service d'une mauvaise cause, est-ce parce que, politique d'une rare intelligence, il a compromis son nom dans des entreprises sur l'issue desquelles il était le dernier à se faire des illusions, que je conteste cette habileté qui fut son grand mérite? En toute bonne foi, je n'ose dire si je ne serais pas un des admirateurs sincères du duc Decazes, s'il eût combattu dans nos rangs. Malheureusement, c'est cette défection — car il y eut de sa part une véritable défection — qui m'oblige à refuser de reconnaître de telles qualités. Le duc Decazes, qui fut un de ces sceptiques auxquels on ne reprocha jamais le dévouement absolu et désintéressé à une cause, si honorable qu'elle soit, n'a jamais pu se tromper sur la portée des tentatives réactionnaires de ses amis politiques. Il s'est toujours associé à leurs intrigues sans partager leurs haines, sans se laisser aveugler par leur fanatisme. Ministre inamovible du 23 novembre 1873 au 23 novembre 1877, il résista à sept ou huit crises ministérielles : les cabinets de Broglie, Fourtou, Cissey-Tailhand, Chabaud-Latour-Cumont, Buffet-Wallon, Dufaure-Ricard, Simon-Martel, enfin le dernier ministère du 16 mai, l'eurent successivement pour collaborateur.

Envers lequel de ces gouvernements fut-il donc déloyal, lui qui servit tous les partis, les trahit tous et fut renié par tous ?

C'est précisément ce scepticisme, cette vertu première du philosophe et du diplomate qui enlève toute leur excuse aux évolutions du duc Decazes. Assurément, — et ses défenseurs ont eu beau jeu pour soutenir une telle thèse, — il y avait, il devait y avoir chez un homme d'Etat absorbé exclusivement par la direction des affaires extérieures, par les travaux d'un Département spécial, un détachement absolu des préoccupations de la politique intérieure. L'homme dont le dévouement à la chose publique était tel qu'il ne pût se décider à suivre la fortune de son propre parti ne saurait, dira-t-on, encourir le blâme. En voulant survivre à ses amis politiques, il faisait le sacrifice de ses espérances, et une abnégation si haute est digne de tout respect.

Voilà ce qu'il faudrait savoir précisément. Il serait imprudent de faire trop haut l'éloge d'une abnégation qui consiste à s'introduire dans la maison d'autrui, à se faire imposer à ses adversaires pour surprendre leurs desseins, les entraver au besoin et ne passer au gouvernement que pour renforcer l'opposition.

Et, encore une fois, que l'on ne parle pas ici de convictions. Il faut avoir entendu le duc Decazes s'entretenir de la politique intérieure avec les membres de la majorité républicaine, en 1876, pour savoir à quel point le scepticisme et l'indifférence en matière de partis dirigeaient ses évolutions parlementaires. Il faut connaître cet épisode singulier de la conversion inattendue de quelques-uns des confidents intimes du ministre lors du coup de théâtre du 16 mai, pour comprendre quelle surprise fut la sienne, lorsque, s'étant laissé entraîner avec les partisans du Maréchal, il retrouva le lendemain parmi les adversaires du ministère de combat ses confidents et conseillers de la veille, qui, moins favorisés que lui, trouvaient l'Elysée inaccessible et passaient à l'ennemi.

Plus heureux que beaucoup d'autres, il avait été élu en

1876 avec l'appui des républicains dans le VIII° arrondissement de Paris. Embarqué fort imprudemment dans l'aventure du 16 mai, il perdit à la fois son portefeuille et son siège au Parlement. Il n'y eut à ce moment critique qu'une méprise de sa part ; mais elle lui coûta cher. Et pourtant il n'était pas entraîné par l'esprit de parti lorsque, le 16 mai au soir, il était bien fermement décidé à suivre ses collègues du ministère démissionnaire. Cette nuit-là ne porta pas conseil, hélas ! Mais quelle terrible chute elle lui ménagea. S'il eût pu alors entrevoir cette séance sinistre de son invalidation devant les 363 réélus et ne lui faisant pas même l'aumône d'une insulte, devant ses amis ne lui offrant pas même l'adoucissement de leurs condoléances !

Au point de vue diplomatique les fautes de ces quatre années de ministère furent telles que beaucoup n'ont jamais pu être réparées jusqu'ici. Vis-à-vis de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Turquie, la politique du duc Decazes fut équivoque, maladroite, funeste. Il eut le tort grave de s'associer aux passions de la majorité cléricale en encourageant les provocations de la Papauté contre l'Allemagne et l'Italie, en favorisant les entreprises des bandes carlistes contre le gouvernement légal de l'Espagne et en poussant de toutes ses forces la France vers l'alliance russe. La crise de 1875 fut un des épisodes de cette chasse au tsar, au profit des princes d'Orléans, car elle n'avait certainement pas pour objet d'intéresser le cabinet de Saint-Pétersbourg à la cause du gouvernement du Maréchal.

Il faut rappeler rapidement les incidents de cette douloureuse période. A la veille du 24 mai 1873, notre situation extérieure était très nette et absolument satisfaisante ; la loyauté et le patriotisme de M. Thiers offraient aux puissances la plus sûre garantie de notre esprit pacifique, et l'œuvre mémorable de la libération du territoire venait de provoquer en notre faveur un courant de chaleureuse sympathie. Or, la politique du duc de Broglie, poursuivie durant quatre ans par son successeur, suffit pour retourner contre nous en un instant ce mouvement si unanime et si spontané.

Le premier acte du gouvernement du 24 Mai fut, on s'en souvient, l'envoi de la circulaire du duc de Broglie aux représentants de la France à l'étranger, pour faire apprécier par les puissances les beautés de l'ordre moral. Il nous répugne de signaler les calomnies que cette circulaire avait pour objet de consacrer à l'étranger concernant la France républicaine. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que nul ne s'y trompa en Europe. M. Thiers était assez respecté à l'étranger, et sa politique avait acquis assez de confiance pour que cet acte de diffamation reçût l'accueil qu'il méritait. On comprit donc à merveille qu'en dénonçant aussi bruyamment le péril radical on voulait faire oublier les dangers du cléricalisme, les seuls dont nos voisins eussent le droit de se préoccuper.

Du reste, nul ne s'y laissa prendre en Europe, et, au lieu des sympathies qu'avait méritées le gouvernement précédent, le duc de Broglie ne recueillit que la méfiance et fut surveillé d'autant plus près qu'il avait l'appui déclaré du clergé et du Vatican, et ne pouvait désavouer ce patronage compromettant. Nous avons dit comment, au lendemain du 24 Mai, ce fut seulement grâce au patriotisme des républicains que l'horreur de la guerre étrangère fut épargnée au pays, comme la honte de la guerre civile. Il suffit de se reporter aux débats du procès d'Arnim pour se rendre compte des embarras insurmontables que le renversement de M. Thiers nous avait créés du côté de l'Allemagne et de l'Italie. Mais le gouvernement du 24 Mai, au risque d'attirer sur le pays des maux incalculables, poursuivit sa ténébreuse tentative. Il fallut que M. Thiers oubliât ses plus légitimes ressentiments pour entreprendre cette mémorable excursion à Belfort, à Lausanne, à Florence, et montrer à l'Europe combien peu la vraie France était représentée par le pouvoir et la majorité de l'Assemblée.

La démonstration fut si éclatante que le discours de Nancy donna le coup de grâce à la conspiration royaliste. A défaut de la monarchie, il fallut organiser quelque chose, à condition que ce ne fût pas la République, et l'on inventa le

Septennat. Le duc de Broglie se chargea de faire comprendre au pays la beauté de cette conception et le duc Decazes reçut mission d'éclairer les puissances sur la valeur de ce système de gouvernement.

Le premier acte du duc Decazes fut de confirmer, en dépit des réclamations de la Gauche, les insolentes circulaires de son prédécesseur. Jusqu'au dernier jour le successeur du duc de Broglie observa cette attitude de méfiance et de dédain à l'égard du parti républicain, et s'attacha pendant quatre ans à éloigner des affaires diplomatiques les représentants du pays et à soustraire à leur contrôle la direction de notre politique extérieure. Jeter le discrédit sur les mandataires de la nation et rendre suspecte aux yeux de l'étranger la France républicaine, était-ce une attitude honnête et correcte ?

Mais ce qui est plus grave, c'est que le duc Decazes ne fit rien pour désavouer les tendances cléricales du cabinet du 24 Mai. Les représentations ne manquèrent pas, aussi discrètes que le comportait le principe de non-intervention ; mais, faute d'avoir obtenu aucune satisfaction sur ce point, nos voisins manifestèrent bientôt une hostilité très peu déguisée envers nous, et l'on dut s'attendre à de sérieuses complications, qui ne furent pas longues à venir.

C'est à l'Italie, naturellement, que la politique du gouvernement du 24 Mai devait plus particulièrement porter ombrage. On a fait grand honneur au duc Decazes du rappel de l'*Orénoque*, comme si cette mesure eût suffi pour nous rendre les sympathies du gouvernement italien. L'envoi de la frégate française à Civita-Vecchia par le gouvernement de M. Thiers avait pu être présenté comme un acte de déférence envers le Saint-Père, et l'on ne pouvait y voir aucune menace tant que les réclamations et les insinuations de la faction cléricale, alors dans l'opposition, étaient répudiées et condamnées. Il en devait être tout autrement sous un ministère qui favorisait les pèlerinages, qui tolérait les manifestations des évêques, qui autorisait, au mépris des lois, la construction de l'église de Montmartre ; qui prépa-

rait la fondation des universités catholiques et laissait chanter à grand fracas sur tous les points du territoire :

Sauvons Rome et la France,
Au nom du Sacré-Cœur.

Voilà ce qui menaçait plus directement l'Italie qu'une frégate aux bouches du Tibre. Il eût donc fallu abandonner résolument la politique de concessions et de complaisances à l'égard des cléricaux, ce que le ministère ne voulait et ne pouvait faire, préférant se laisser compromettre par d'imprudents amis. Il eût fallu en outre que le rappel de l'*Orénoque* fût un acte spontané, et l'on sait au contraire à la suite de quelles laborieuses négociations cet acte fut accompli, sur les instances même de Pie IX, qui avait eu cette fois plus de souci que nos gouvernants de l'intérêt et de la dignité de la France.

Ce qui est certain c'est que, malgré le rappel de l'*Orénoque*, l'hostilité de l'Italie ne fut pas désarmée, la politique cléricale du gouvernement lui inspirant toujours les mêmes appréhensions. Il suffit de rappeler les précautions prises par le ministère Minghetti, le voyage de Victor-Emmanuel à Berlin et l'entrevue de Venise entre l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie, suivie du voyage de l'empereur d'Allemagne à Milan.

De même, sous le gouvernement du 16 Mai, après la campagne épiscopale que l'on sait, l'Italie eut à se garantir contre toute éventualité, et M. Crispi fut obligé d'aller rappeler au prince de Bismarck que le cléricalisme était aussi menaçant pour l'Allemagne que pour l'Italie. C'est en raison de ces démonstrations que M. Gambetta se rendit à Rome au début de l'année 1878 pour rassurer l'Italie sur l'attitude de la France républicaine, comme en 1874 M. Thiers était allé faire justice, au nom du pays, des manœuvres et des prétentions d'un gouvernement trop compromis par la majorité cléricale de l'Assemblée.

De même, du côté de l'Espagne, le duc Decazes avait agi avec une extrême légèreté, pour flatter les intrigues de

la majorité royaliste. Si nous n'avions pas eu de graves démêlés avec nos voisins de la Péninsule, ce n'était certes pas la faute du gouvernement du 24 Mai. La sympathie inconvenante témoignée à don Carlos pendant son séjour en France, la tolérance avec laquelle on lui laissa organiser son expédition dans les provinces basques, et, après l'abdication du roi Amédée, la violation la plus complète du droit des gens, tels sont les faits les plus caractéristiques de notre politique vis-à-vis de l'Espagne.

Il eût sans doute été difficile de traiter comme un simple insurgé l'auguste allié du comte de Chambord; mais considérer comme belligérant ce chef de bandits et de pillards, c'était dépasser sans mesure les règles de la neutralité. Et la négligence avec laquelle fut surveillée pendant l'insurrection la frontière des Pyrénées, la connivence inconsidérée des préfets des départements limitrophes, furent des manœuvres assez scandaleuses pour que le gouvernement espagnol n'hésitât pas à faire remettre au duc Decazes un *ultimatum* par son représentant à Paris.

On parla bien à ce sujet d'une intrigue prussienne; mais c'est le ministère français qui était seul coupable de mauvaise foi et d'intrigue. Quant à l'Allemagne, elle se borna à donner à nos gouvernants une leçon d'honnêteté en reconnaissant officiellement le gouvernement du maréchal Serrano. Il fallut bon gré mal gré se résigner; mais l'intrigue suivit son cours, et, le 1er janvier 1875, la conspiration du général Pavia ouvrit au fils d'Isabelle II les portes de Madrid.

Il nous suffit de faire une remarque : c'est que la nouvelle de la restauration alphonsiste fut connue au quai d'Orsay, même par les plus humbles fonctionnaires, plus de vingt-quatre heures avant les premières dépêches de l'*Agence Havas*. On peut rapprocher ce fait du retard de la fameuse dépêche qui annonçait le renversement de Midhat-Pacha.

En ce qui concerne l'Allemagne, on a vu quels embarras nous avait créés avec cette puissance l'impunité accordée aux manifestations ultramontaines par le gouvernement du

24 Mai. Les querelles religieuses qu'avait soulevées en Allemagne l'application des lois de mai étaient surexcitées par la crise politique où la France venait d'être précipitée si imprudemment. L'Allemagne se trouvait encore plus compromise que l'Italie par la propagande cléricale qu'on faisait en France, et, dès lors, elle témoigna à notre égard autant de méfiance et d'aigreur qu'elle avait observé de longanimité jusque-là.

Au lieu d'y couper court par une attitude plus loyale et plus courtoise, le duc Decazes admit comme un principe l'antipathie de l'Allemagne pour la France : il réduisit notre rôle à cette hostilité dans l'impuissance qui a donné à nos voisins une si médiocre idée de notre dignité et de notre sincérité.

Mais de toutes les difficultés extérieures qui s'étaient accumulées en raison de cette politique imprévoyante et aventureuse, il n'en est pas de plus redoutable que le péril où nous entraînait une complaisance trop ouvertement manifestée à l'égard de la Russie et contre laquelle le Parlement n'était pas en mesure de réagir. C'est à l'heure où, après deux années de luttes intérieures, les républicains, triomphant de la majorité royaliste dans la grande bataille engagée à propos des lois constitutionnelles, concentraient leurs forces pour remporter la victoire définitive dans les élections générales, c'est à cette heure qu'éclate le conflit oriental.

Est-ce cette heure-là qu'attendaient les trois empires pour entreprendre seuls la liquidation de l'Empire ottoman en écartant les puissances signataires du traité de Paris? Le chancelier de Berlin, jugeant la France condamnée à une longue série de difficultés intérieures, exposée peut-être à la guerre civile en raison de l'acharnement avec lequel les factions rivales se disputaient le pouvoir, crut-il le moment psychologique arrivé, et faisant signe à son collègue de Saint-Pétersbourg, laissa-t-il aller les choses au lieu de tenir la main à la conservation du provisoire? Peu importent les mobiles intérieurs des hommes d'Etat lorsque la fatalité des événements est une cause suffisante pour expliquer sans

la recherche des coïncidences les complications survenant sur le bas Danube aussitôt après la grande alerte de 1875 : aussi n'est-il pas nécessaire de rechercher ailleurs la raison de l'enchaînement des circonstances.

C'est dans les premiers jours du mois de juin, et sous prétexte des irrégularités commises par des fonctionnaires turcs dans le recouvrement des impôts que, des districts de Trebigne, où éclata le soulèvement, l'insurrection gagna en quelques semaines l'Herzégovine tout entière : bientôt la Bosnie, la Serbie et le Monténégro s'armaient, en présence de la lenteur des mouvements et de l'insuffisance des forces turques envoyées contre les rebelles. Le 30 décembre 1875, après de longues négociations entre les trois cours impériales, qui avaient pris l'initiative de l'action diplomatique que la faiblesse du gouvernement ottoman semblait faciliter, en accroissant la gravité du mouvement insurrectionnel et l'irritation de l'Europe, le comte Andrassy faisait remettre aux puissances sa fameuse Note comminatoire qui concluait à la nécessité d'une intervention armée. Au mois d'avril, les chefs du mouvement, encouragés par cette attitude ouvertement protectrice des trois cours du Nord, adressaient à leur tour leur *ultimatum* à la Turquie en s'abritant sous l'autorité des puissances et spécifiaient les concessions auxquelles ils entendaient subordonner leur soumission. Ce furent ces conditions que les trois cours reprirent dans le Mémorandum du 13 mai, qui constituait une mise en demeure formelle adressée à la Turquie. Le refus de l'Angleterre d'adhérer à cet acte, auquel avaient souscrit les cabinets de Versailles et de Rome, puis à quelques jours de distance les graves événements de Stamboul, la déposition et le « suicide » d'Abdul-Azis, enfin l'envoi de la flotte anglaise à la baie de Besika, le discours du tzar Alexandre II à Moscou et la réponse énergique du premier ministre anglais au banquet de Guildhall détournèrent l'attention des bords du Danube pour la porter tout entière sur les rives du Bosphore : le conflit était devenu une crise européenne et c'était la question d'Orient qui se rouvrait. Aussitôt, malgré la défense

du Tsar, la Serbie prenait les armes, et les officiers russes, commandés par les généraux russes, engageaient l'action contre la Turquie, appelée désormais à lutter pour le maintien de l'intégrité de son territoire, jusqu'à ce que la Russie fût amenée à intervenir elle-même.

Nous avons à examiner l'attitude du gouvernement français dans le drame oriental, non pas pour savoir s'il revendiquait la part que notre pays avait prise aux traités de 1856 et la mission qu'il s'était attribuée, avec l'Angleterre, de défendre, même à main armée, la constitution et le maintien de l'Empire des Osmanlis, mais pour rechercher si, en de telles circonstances et après ses désastres de 1871, la France se montrait soucieuse avant tout, comme elle en avait le devoir, de profiter de sa rentrée dans le concert des grandes puissances pour prendre résolument la position que comportaient ses droits historiques et l'intérêt national supérieur dont les lois sont la base même de sa politique extérieure. En étudiant de près le rôle de notre diplomatie tel que le conçut et le mit en pratique le ministre qui présidait à cette date à la direction de la politique étrangère de la Troisième République, la lumière sera faite sans qu'il soit besoin de longs commentaires.

Nous sommes d'abord obligés de remonter à l'origine du conflit, dont les causes sont essentiellement des traditions historiques, qui s'éleva d'abord entre le gouvernement ottoman et les populations de race slave, et qui s'étendit de l'Herzégovine et de la Bosnie à la Serbie et au Monténégro, tandis que le mouvement de rébellion des Bulgares n'était réprimé par les Turcs qu'au moyen des plus sanglantes exécutions qui provoquèrent la réprobation de tout le monde civilisé.

Sans retracer l'histoire des deux principautés slaves et les vicissitudes des peuplades chrétiennes qui, après avoir longtemps subi la domination turque, ont tenté, depuis le commencement de ce siècle, de se constituer en nations indépendantes, il est aisé de découvrir les raisons des difficultés qui retardent toujours la solution de la question

d'Orient. Il serait téméraire de croire que la guerre déclarée subitement par la folle présomption du parti militaire en Serbie n'eût sa source que dans l'antagonisme entre les musulmans et les chrétiens : on ne saurait non plus prétendre que le despotisme des Osmanlis soit la seule cause des agitations qui bouleversent constamment la péninsule des Balkans. Une étude attentive des faits rend plus circonspect et permet de rendre à chacun sa part de responsabilité.

Dans les agressions perpétuelles des Serbes et des Monténégrins, il y a autre chose qu'un désir de conquête ou une soif de liberté : ces peuples ambitionnent, comme on l'a dit souvent, le rôle de libérateurs des Slaves : ils croient être les précurseurs de la grande idée slave et, pour quelques-uns des apôtres du panslavisme, la Serbie joue le même rôle que celui qu'a pris le Piémont pour la constitution de l'unité italienne. Il n'y a point ici, comme ailleurs, en Bohême ou en Croatie, d'esprit national, d'ambition patriotique. A Belgrade et à Cettigne, on gravite autour d'un centre commun d'où l'on reçoit la lumière et la vie : Moscou, siège du comité panslaviste. Rien dans les traditions historiques de la Serbie ne justifie ces tendances et n'autorise ces écarts : c'est tout au plus si l'on excuserait ces peuples d'entrevoir dans un avenir lointain la reconstitution de l'empire de Douchan, ou, comme l'avait rêvé Kossuth, la création d'une confédération du bas Danube.

La guerre de 1876 n'avait donc pas été inspirée par les souvenirs historiques des Serbes et des Monténégrins avec lesquels elle eût été en contre-sens si elle avait éclaté en vue de l'agrandissement particulier des principautés ou d'une pensée de libération des Slaves. Dans le premier cas, les Serbes étaient des aventuriers; dans le second, des mercenaires. Esprit de conquête ou de propagande panslaviste, telles étaient les seules explications que l'on pût donner à la guerre de Serbie.

En étudiant avec M. Joseph Reinach, dans son excellent ouvrage historique sur les deux principautés, qui fut publié précisément à cette époque, l'histoire des luttes de la Ser-

bie, avant et pendant la domination ottomane, il est difficile de méconnaître les défauts organiques de la race serbo-croate, qui sont communs à tous les peuples slaves : l'esprit d'anarchie et l'absence complète de sens politique et de persévérance.

Aussi bien que la Pologne, la Serbie a préparé sa ruine de ses propres mains : et, si l'empire de Douchan fut une institution éphémère, c'est qu'il ne se trouva parmi les Serbes aucun esprit organisateur ; les Turcs n'eurent qu'à se présenter pour réduire en servitude les Slaves de la péninsule réunis un instant par une pensée de conquête, mais n'ayant pas songé à assurer pour l'avenir leur domination. Tout est matière à moralité dans l'histoire de la Serbie. Chacun des actes politiques dont ce pays fut le théâtre est un exemple des incohérences et des discordes qui ont constamment empêché la constitution d'un Etat slave : nulle pensée d'administration ne préside à la conquête et, presque toujours, l'ardeur belliqueuse et l'esprit chevaleresque remplacent le génie militaire.

Sous ce rapport, l'histoire de la Serbie est à peu près celle de tous les peuples slaves. Il y a bien des ténèbres à éclaircir dans l'histoire de ces peuples, et leurs origines sont encore enveloppées d'un profond mystère. De nombreuses légendes, des traditions fabuleuses, des récits poétiques, associent dans une fraternité originelle les ancêtres des Serbes, des Tchèques et des Russes. Les chroniqueurs du moyen âge débrouillent à peine le chaos des premiers siecles de notre ère où, de la Baltique à l'Archipel et au Caucase, s'agitent des tribus de toute race et de toute langue ; les peuples essaient de se réunir en groupes homogènes ; et, sur les ruines de l'empire gréco-romain, les races les plus diverses et les plus inconciliables viennent se confondre et s'entasser en désordre. C'est à travers la vallée du Danube que se mêlent, dans le plus inextricable entrecroisement, les rameaux de cette végétation humaine, qui naît de souches si différentes ; c'est entre les Karpathes et les Balkans que les migrations asiatiques viennent opérer le plus étrange

amalgame de races, de religions et d'idiomes. Aujourd'hui encore la confusion est telle qu'on trouve des Serbes en Lusace, des Saxons en Transylvanie, des Slaves partout et nulle part un État slave. Deux principautés, le Monténégro et la Serbie, ont réussi, après cinquante années de luttes, à secouer le joug ottoman : cette dernière n'avait pu conserver son indépendance qu'en reconnaissant la suzeraineté du padischah avant 1876. En somme, le désordre subsiste, et les Slaves de l'empire ottoman ou de l'Autriche-Hongrie ont toujours une chaîne à briser, que ce soit le Magyar, l'Allemand ou le Turc qui la leur ait imposée.

Tout a manqué à ces peuples, l'unité politique, le génie administratif, l'art de la guerre. Des rébellions isolées et promptement réprimées, des réclamations stériles marquent constamment leur histoire, et surtout celle des Slaves de la péninsule des Balkans. Longtemps la domination des Osmanlis fut assez puissante pour étouffer toute tentative de résistance, toute idée d'émancipation. Longtemps les chrétiens d'Orient durent renoncer à toute revendication, même indirecte, d'un privilège, d'une immunité, d'une concession. Kossovo avait ruiné l'indépendance politique et la liberté civile du peuple serbe ; il fallut Kara-Georges et Milosch pour reconstituer une nation avec cette troupe d'asservis ; il fallut les commotions produites par les guerres de la Révolution et de l'Empire pour que l'occasion s'offrît à ces pâtres, à ces heydouks, de secouer le joug de leurs maîtres.

C'est pendant ce bouleversement qui ébranlait toute l'Europe, pendant cette période d'enfantement du nationalisme, pour ainsi dire, tandis que les idées de liberté et d'égalité sont proclamées aux extrémités de l'occident, que l'on assiste au réveil de ce petit peuple qui semblait s'être engourdi à tout jamais dans le long assoupissement où l'avaient maintenu ses vainqueurs. Le réveil est-il définitif? La Serbie saura-t-elle enfin s'organiser sur le modèle des nations qui veulent vivre et renoncer à ces habitudes d'anarchie dignes tout au plus de populations nomades et incapa-

bles de naître à la vie civilisée? Peut-elle vivre indépendante sans demeurer sous la tutelle de la Russie ou celle, plus dangereuse encore, de l'Autriche-Hongrie? C'est un problème que l'avenir seul peut résoudre.

Qu'on cesse de prendre les Serbes pour des martyrs ou pour des apôtres. Les Serbes ont conquis leur indépendance; il dépend d'eux de la conserver. Si l'*Omladina* rêve la reconstitution de la grande Serbie, si l'on prête l'oreille à Belgrade aux prédications des comités de Moscou, la Serbie sera à jamais condamnée devant l'Europe. Loin de voir une nation renaître de ses cendres, nous craignons de voir un peuple épuiser en luttes stériles son énergie et sa vitalité, incapable de faire un effort sérieux pour s'élever au rang des nations civilisées. En obéissant docilement à l'ordre des agitateurs russes, en 1876, les Serbes ont déchaîné sur l'Europe les plus redoutables périls, par la menace d'une conflagration générale. Prendre pour prétexte la révolution de sérail qui aggravait l'impuissance de la Porte à lutter contre la rébellion des raïas, c'était envenimer imprudemment et sans profit direct pour eux et rendre irréparable une collision qui n'avait eu pour premier prétexte que la condition des chrétiens en Bosnie, c'est-à-dire une question d'administration intérieure de la Turquie. Leur agression en faisait une question européenne.

En ce qui concerne le changement de souverain à Constantinople, la diplomatie n'avait pas eu à intervenir. Le procès des assassins présumés du sultan Abdul-Azis,qui fut dirigé en 1882 contre onze accusés, dont les principaux étaient Midhat-Pacha, Mahmoud-Damat-Pacha, Nouri-Damat-Pacha et Fakri-Bey, n'a pas apporté de lumières nouvelles sur ce mystérieux événement.

L'acte d'accusation demandait la dégradation, l'exil et la détention dans une forteresse de Mehemed-Ruchdi-Pacha, de Midhat-Pacha, de Mahmoud-Damat-Pacha et de Nouri-Damat-Pacha. Pour Midhat-Pacha, la peine devait être de douze ans.

Parmi les accusés, Ruchdi-Pacha et l'ancien cheik ul-

islam, Hairullah-Effendi, qui avait déposé le sultan, n'étaient plus à Constantinople : le second fut jugé séparément à la Mecque par un tribunal spécial.

Suivant l'acte d'accusation, une commission avait été instituée après le renversement d'Abdul-Azis pour l'apurement des comptes du palais ; c'est cette commission qui aurait ordonné l'assassinat du sultan.

Les trois agents subalternes qui ont commis le crime, et qui n'étaient que des comparses, firent des aveux complets, racontant la manière dont ils avaient exécuté le complot, avec des détails circonstanciés ; ils prétendaient en avoir reçu l'ordre de Mahmoud et de Nouri-Pacha et avoir été aidés par Fakri-Bey.

Nouri-Pacha avoua qu'il avait ordonné le meurtre sur l'ordre de la commission, dont auraient fait partie Midhat-Pacha, Ruchdi et Mahmoud-Damat-Pacha. Quant à Midhat-Pacha, il nia l'existence de cette commission et maintint qu'Abdul-Azis s'était suicidé. Il ajouta qu'il regrettait de s'être réfugié au consulat de France à Smyrne.

Tous les accusés furent déclarés coupables à divers degrés : Midhat-Pacha fut reconnu coupable de complicité de meurtre.

Ce triste événement n'avait d'ailleurs qu'un intérêt secondaire en présence de la déclaration de guerre des principautés, qui transportait la lutte sur le terrain international. Elle entraînait forcément l'intervention des puissances signataires du traité de Paris, garantes de l'intégrité de l'Empire ottoman : c'était la question d'Orient rouverte au lendemain des graves incidents diplomatiques de l'année 1875. Aussitôt après l'avènement de Mourad, qui fut la conséquence de la déposition d'Abdul-Azis, la Serbie, prétextant le rejet du Mémorandum et la violation de la frontière, entra en campagne, malgré l'opposition personnelle du tsar : la facilité laissée aux officiers russes d'aller servir sous les ordres du prince Milan, moyennant une démission simulée, rendait vaine cette protestation ; mais alors, l'attitude de l'Angleterre et la présence de sa flotte dans les eaux turques,

appuyée par les menaces non déguisées de M. Disraeli au banquet du Lord Maire, en août 1876, empêchèrent la Russie de prendre un rôle agressif vis-à-vis de la Turquie et de se séparer des puissances. C'est d'accord avec l'Angleterre qu'elle adopta, après le rejet du Mémorandum de Berlin par le cabinet de Saint-James, le contre-projet qui devait préparer une intervention collective pour empêcher l'Autriche, ouvertement encouragée par l'Allemagne, de mettre en avant des prétentions particulières. Les résistances du comte Andrassy à tout projet d'émancipation des Slaves du Sud étaient trop justifiées par les haines nationales qui séparent les Magyars des Slaves. L'intervention personnelle du tsar près de l'empereur François-Joseph leva seule les scrupules de la chancellerie de Vienne en ce qui concerne les propositions anglo-russes. Nous aurons à signaler, parmi les questions diplomatiques, qui méritent d'être étudiées de près au point de vue de l'équilibre européen, les tendances politiques de la monarchie austro-hongroise, qui, au détriment de l'élément allemand, laisse à l'élément magyar la prépondérance dans les conseils des Habsbourg. Cette situation est la conséquence de l'exclusion définitive de l'Allemagne infligée à l'Autriche par la Prusse et de la suprématie conquise par cette dernière puissance. L'Autriche n'eût pu rétablir son prestige qu'en s'appuyant sur les Slaves de l'empire ; mais elle se fût alors aliéné les Magyars et elle eût craint d'ailleurs de préparer des alliés à la Russie contre elle-même. Elle a donc accepté l'appui des Hongrois et elle a aujourd'hui à subir leur prépondérance.

La haine de cette race contre les Slaves et contre la Russie en particulier explique bien des incidents de cette période préliminaire du conflit oriental. Quand Kossuth souleva ses compatriotes et mit l'existence de l'Autriche en péril, Nicolas envoya 150,000 Russes sur le Danube, mais la rancune des Magyars détourna le cabinet de Vienne de rendre à son allié durant la guerre de Crimée le service qu'il avait reçu de lui en 1849. L'agression des Serbes en 1876 mettait en péril la paix du monde en jetant de nouveau la Russie en présence

des Magyars, les ennemis nés des Slaves, non seulement en soulevant la question d'Orient, mais en agitant le fantôme du panslavisme.

Assurément, il y a une politique russe ; ce n'est pas celle que l'on croit qualifier quand on murmure ce nom équivoque. Quel est l'objet de la politique de la Russie depuis Pierre Ier : être une puissance européenne, et non un État asiatique. Aux dépens de la Suède et de la Pologne, elle a conquis les côtes de la Baltique; sur la Turquie elle a étendu ses frontières jusqu'à la mer Noire, du Don au Dniester. Elle a conquis encore de ce côté la Bessarabie le Caucase et la Géorgie : lui faut-il encore le Bosphore et les bouches du Danube ? De russe, la question devient dès lors européenne : l'Europe ne laissera pas entrer les Romanoff à Constantinople.

La Russie se réserve un rôle plus noble et plus utile en se portant ainsi sur le seuil de l'Europe. La race slave, disséminée en groupes épars de chaque côté du Danube, le long des Karpathes et des Balkans, et isolés les uns des autres par la juxtaposition des Roumains, des Magyars, des Allemands et des Turcs, qui ont pénétré longtemps après elle dans ces contrées qu'elle était encore seule à habiter au cinquième siècle de notre ère, la race slave, opprimée par ces races conquérantes qui se sont constituées avant elle en nations et lui ont infligé jusqu'à ces derniers temps la plus pesante servitude, tend à briser ses chaînes, à reconstituer ses traditions historiques, à recouvrer son indépendance. Ce n'est point pour se fondre dans cette agglomération de nationalités diverses qui s'appelle la Russie : c'est pour échapper à cette autre agglomération de nationalités qui s'appelle l'Autriche et à ce chaos de toutes races qui est la Turquie. La Russie ne pourrait englober dans son empire les provinces slaves de l'Autriche et de la Turquie : de celles-ci la séparent les Roumains de la Transylvanie autrichienne et ceux de l'ancienne Moldo-Valachie indépendante. La Prusse, la Saxe, la Hongrie, la séparent des Tchèques, des Croates, des Slovènes et des autres Slaves autrichiens. La Russie ne

rêve donc ni conquêtes ni annexions: elle se réserve un rôle plus désintéressé et plus noble, celui d'aider à l'émancipation des Slaves de l'Autriche et de la Turquie. Voilà pourquoi ceux-ci espèrent en la Russie comme en un libérateur ; voilà pourquoi la Russie a aidé Windischgrœtz et Jellachich en 1849 à étouffer la révolte des Magyars, leurs tyrans.

La politique de la Russie n'est donc pas de ruiner et de démembrer la Turquie, mais de défendre les intérêts des populations chrétiennes. Elle tend à améliorer le *statu quo* et non à le détruire, car elle a poursuivi cette tâche avec persévérance, sans jamais abandonner la modération et la longanimité qui pouvaient seules assurer le succès de cette œuvre; aussi a-t-elle demandé justice au temps et non aux armes quand l'Angleterre repoussa le mémorandum de Berlin, pour s'y rallier moins de trois mois après, car c'était par l'action collective qu'elle prétendait exercer d'abord son intervention.

Et quand de tous côtés on poussait la Russie à la guerre et que les Turcs mêmes excitaient contre leur souverain les populations tartares de la Crimée et les musulmans de l'Asie, en provoquant des révoltes dans l'empire des Tsars, il fallait que la volonté de la Russie fût bien fermement pacifique, que ses intentions fussent bien droites et sa politique bien loyale pour ne pas s'abandonner à l'occasion qui s'offrait à elle. Si, à la fin, sous l'impulsion de l'excitation populaire la Russie fut forcée d'entrer en campagne, on ne pourra nier qu'Alexandre II ait fait personnellement tout ce qu'il était possible de faire pour résister aux agressions et aux provocations du dehors et à la pression de ses propres sujets. Seulement, il est injuste de répéter que c'est la Russie qui voulait la guerre : son souverain y était opposé et, par-dessus tout, elle n'était pas capable de lutter seule contre la Turquie, derrière laquelle elle était certaine, à défaut de la France, réduite à l'abstention, mais moins disposée que jamais à réclamer le maintien du traité de 1856, de rencontrer l'Angleterre. En déployant bruyamment l'appareil des

cuirassés de Besika, cette puissance avait pris pour prétexte le malentendu qui pouvait laisser interpréter le mémorandum du prince Gortchakoff comme ayant pour objet l'intervention directe de la Russie en faveur des chrétiens d'Orient et à son profit. Toute équivoque semblait avoir disparu lorsque l'Angleterre souleva la question des réformes, où la Russie avait échoué, et pour laquelle elle ne pouvait être soupçonnée, comme cette dernière puissance, de s'inspirer d'un intérêt personnel. C'était là un grave échec pour l'Autriche et pour l'Allemagne, qui appuyait les résistances de la cour de Vienne.

Assurément le cabinet de Saint-James n'avait pas peu contribué à ce résultat par sa modération et son habileté, et c'est là ce qui faisait le désespoir de M. Gladstone dont la violente campagne contre les ministres torys compromit plus d'une fois l'action du gouvernement. Les meetings d'indignation à propos des atrocités commises par les Turcs et des massacres en Bulgarie prouvaient,ainsi que les rapports officiels de M. Baring, que les libéraux ne se préoccupaient que d'incriminer et d'entraver la politique de leurs adversaires. Le patriotisme n'est point leur corde sensible, car ils ont eu sous ce rapport à subir plus d'une mortification, depuis la conférence de 1871 jusqu'à l'indemnité de l'*Alabama.*

Le conflit oriental, dès le début, avait mis ainsi aux prises toutes les puissances intéressées : si une action particulière avait été possible pour la France, elle eût trouvé un terrain tout prêt pour l'exercer dans le concert qu'elle eût réalisé en s'associant à l'Autriche et à l'Angleterre pour réclamer le maintien du traité de Paris et n'intervenir que sur les bases de la note Andrassy. La triple alliance,réalisée à Vienne par Talleyrand, était tout indiquée : mais c'est vers la chimère de l'alliance russe, après la faute irréparable qu'il avait commise en 1875, que le duc Decazes faisait errer la France en la détournant non seulement de sa politique traditionnelle mais de sa vraie politique nationale.

CHAPITRE VII

LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE

ET LA GUERRE RUSSO-TURQUE

C'est à la suite de longs pourparlers et sur la demande du cabinet de Londres que les puissances acceptèrent de se réunir en conférence à Constantinople pour résoudre d'accord avec la Turquie les questions de réorganisation administrative et politique d'où dépendait le rétablissement de la paix. Ouverte le 23 décembre, 1876, la Conférence se sépara dès le 20 janvier 1877. Les représentants des puissances avaient présenté dans la première séance un programme élaboré en commun dans des réunions préparatoires qui avaient eu lieu à l'ambassade de Russie sans le concours des délégués de la Porte.

Ils avaient accompagné le dépôt de ce document de déclarations catégoriques qui constataient que l'adhésion de la Turquie à ces projets était une condition formelle de leur concours. Le plénipotentiaire anglais en avait accentué l'importance en les appuyant de la manière la plus énergique : « Il est de mon devoir, disait-il, de dégager le gouvernement de la reine de toute responsabilité pour ce qui pourra arriver, et je suis, par conséquent, chargé de déclarer formellement que la Grande-Bretagne est résolue à ne donner sa sanction ni à la mauvaise administration, ni à l'oppression, et que si la Porte, par opiniâtreté ou inertie,

résiste aux efforts qui se font actuellement dans le but de placer l'empire ottoman sur une base plus sûre, la responsabilité des suites qui en résulteront reposera uniquement sur le sultan et ses conseillers. »

Saisi du projet par le grand-vizir Midhat-Pacha, le Grand conseil, tel qu'il l'avait institué dans sa constitution dont la promulgation avait été célébrée par de bruyantes salves d'artillerie qui avaient singulièrement impressionné les plénipotentiaires au moment de leur première réunion, cette assemblée qui comprenait 180 membres musulmans et 60 prêtres et fonctionnaires non musulmans, mais partisans dévoués de sa politique, rejeta à l'unanimité le programme de la Conférence, notamment les propositions relatives à la nomination des gouverneurs des provinces avec l'assentiment des puissances et à l'institution d'une commission internationale de surveillance. En communiquant le 20 janvier à la Conférence la réponse négative de la Porte, Savfet-Pacha demandait à rouvrir la discussion en substituant à la commission européenne une commission élective et en offrant de transiger sur d'autres points; mais les représentants des puissances déclarèrent que leur mission était terminée et se retirèrent sans accepter un nouveau débat, après une déclaration menaçante du plénipotentiaire russe :

« Le gouvernement du sultan, dit le général Ignatieff, assume la responsabilité entière des graves conséquences qui pourraient résulter de son refus. Je crois, à ce titre, devoir déclarer dès aujourd'hui que si, à la suite de cette rupture des négociations de paix, les hostilités contre la Serbie ou le Monténégro, dont les puissances avaient en vue de prévenir le retour, étaient reprises, et si la sécurité des chrétiens était sérieusement compromise dans les provinces intérieures ou dans une des villes du littoral, le gouvernement impérial, que j'ai l'honneur de représenter, considérerait une semblable éventualité comme une provocation à l'Europe. »

C'est contre cette menace trop claire que Savfet-Pacha crut devoir protester dans sa circulaire du 25 janvier, où il attribuait l'insuccès de la Conférence « au maintien des deux

mesures dont l'efficacité et l'utilité pratiques étaient au moins contestables et qui, sans aucun doute, auraient été paralysées par le sentiment de réprobation générale qui les aurait accueillies si le gouvernement impérial s'était laissé entraîner à les accepter au mépris de toute dignité nationale ».

De son côté, le prince Gortchakoff, dans une circulaire du 31 janvier, résumait les négociations diplomatiques engagées à la suite de la Note du comte Andrassy et sollicitait le mandat d'intervenir au nom des puissances : « Le refus du gouvernement turc, concluait-il, atteint l'Europe dans sa dignité et son repos. Il nous importe de savoir ce que les cabinets avec lesquels nous nous sommes concertés jusqu'ici comptent faire pour répondre à ce refus et assurer l'exécution de leurs volontés. »

Il ne s'agissait donc plus pour la Russie que d'obtenir sinon l'assentiment des cabinets au moins leur neutralité dans le conflit qui se préparait. L'abstention de la France était certaine : celle de l'Angleterre, faute de laquelle la guerre russo-turque était impossible, était devenue probable.

Précisément la Porte sembla vouloir délier de tout scrupule à son égard les alliés dont le concours pouvait seul la sauver des dangers de la situation que lui créait son obstination à décliner toute intervention des puissances. Le 5 février, Midhat-Pacha fut destitué et reçut l'ordre de quitter Constantinople : Édhem-Pacha, ancien ambassadeur à Berlin, lui succédait comme grand-vizir. On ne pouvait voir dans ce coup de théâtre qu'un mouvement de réaction contre les tendances progressistes de Midhat, et surtout le dessein d'éluder les promesses faites par le Divan concernant la réorganisation des provinces, l'amélioration du sort des raïas et généralement toutes les réformes solennellement annoncées à l'Europe comme dépassant même les désidérata formulés par les cabinets.

Cette mesure de défi aux puissances fut interprétée, avec rejet du protocole, comme une bravade de la Turquie, et aucune voix ne s'éleva plus pour la défendre. Les déclara-

tions faites par les ministres du cabinet de Saint-James, le 10 février, à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes, constataient que le gouvernement n'était nullement disposé à intervenir en faveur de la Turquie, et, selon les termes de Lord Derby, à la protéger contre toute éventualité. C'est alors que la Russie activa ses armements et que le général Ignatieff fut chargé de recueillir les adhésions des puissances à un protocole de réformes qui devait être imposé à la Turquie. L'Angleterre éleva seule des objections, mais accepta le 31 mars, après quatre semaines de discussion, le protocole, en y ajoutant la restriction suivante :

« Dans le cas où le but qu'on s'est proposé ne serait pas atteint, notamment le désarmement réciproque de la Russie et de la Turquie et la conclusion de la paix entre ces puissances, le protocole dont il s'agit serait considéré comme nul et non avenu. » De son côté le comte Schouwaloff souscrivait un engagement qui était comme une contre-lettre : « Si la Porte acceptait les conseils de l'Europe et se décidait à entreprendre sérieusement les réformes mentionnées dans le protocole, elle pourrait envoyer à Saint-Pétersbourg un envoyé spécial pour traiter du désarmement auquel l'Empereur de Russie consentirait de son côté; mais si des massacres pareils à ceux de Bulgarie avaient lieu, les mesures de démobilisation seraient nécessairement arrêtées. »

Le 3 avril, le protocole fut communiqué à la Porte par les chargés d'affaires : dans sa circulaire du 9 avril, la Porte déclarait qu'elle ne pouvait y acquiescer : elle se réclamait de la garantie du traité de Paris qui consacrait l'inviolabilité du droit de souveraineté de l'empire Ottoman : « La Turquie, disait Savfet-Pacha, en sa qualité d'État indépendant, ne saurait se reconnaître comme placée sous aucune surveillance, collective ou non. Entretenant avec les autres États amis des relations réglées par le droit des gens et les traités, elle ne peut reconnaître aux agents ou représentants étrangers, chargés de protéger les intérêts de leurs nationaux, la mission de surveillants officiels. Le gouvernement impérial ne voit pas enfin en quoi il aurait démérité de la justice

et de la civilisation au point de se voir faire une proposition humiliante et sans exemple dans le monde... Quant à la clause qui, en cas d'inexécution des réformes promises, voudrait attribuer aux puissances le droit d'aviser aux mesures ultérieures, le gouvernement impérial y voit une atteinte de plus à sa dignité et à ses droits, un procédé d'intimidation destiné à priver de tout mérite de spontanéité ses propres actes et la source de graves complications pour le présent aussi bien que pour l'avenir.. »

La Russie répondit à ce refus par la déclaration de guerre immédiate. Le 22 avril, le tsar publia son manifeste appelant aux armes les peuples de son Empire. La Turquie ne se tint pas pour battue et, dans une nouvelle circulaire, réclama la médiation des puissances en invoquant l'article 8 du traité de Paris, qui lui en donnait le droit. Savfet-Pacha, continuant à distinguer les réformes demandées par l'Europe et que la Turquie avait acceptées des garanties d'exécution qu'elle avait dû rejeter comme incompatibles avec sa souveraineté et son indépendance, constatait qu'elle n'avait nullement dépassé les limites auxquelles, dans sa note annexée au protocole, le comte Schouwaloff avait subordonné l'abstention de la Russie. Une action diplomatique demeurait donc encore possible : mais ni la circulaire turque, ni celle que le cabinet de Saint-Pétersbourg, de son côté, adressait en même temps aux chancelleries n'eurent pour effet la reprise des négociations. Les puissances jugèrent que leurs attributions comme médiatrices s'étant deux fois exercées, à la Conférence d'abord, puis dans la présentation du protocole de Londres, il n'y avait plus à se reporter utilement vers un terrain sur lequel la Turquie s'était dérobée la première.

Seule, l'Angleterre, en réponse à la circulaire du prince Gortchakoff, exprima des réserves, sans toutefois manifester des intentions différentes de celles des puissances qui déclaraient vouloir observer une stricte neutralité. Lord Derby contestait que la réponse de la Porte au protocole eût détruit tout espoir de la voir déférer aux désirs et aux

avis de l'Europe, ou toute garantie d'application des réformes indiquées. Il protestait d'autre part contre la violation du traité de Paris, qui obligeait toutes les puissances signataires à respecter l'intégrité de l'Empire Ottoman, et de la déclaration de 1871, qui proclamait le principe qu'aucune puissance ne peut se dégager des obligations d'un traité ni en modifier les stipulations sans le consentement des parties contractantes au moyen d'un arrangement amiable. « En agissant contre la Turquie pour son propre compte, concluait-il, et en ayant recours aux armes sans avoir consulté ses alliés, l'Empereur de Russie est sorti du concert européen qui n'avait pas été troublé jusqu'à présent ; il s'est départi en même temps de la règle à laquelle il avait lui-même solennellement adhéré. Il est impossible de prévoir les conséquences d'un acte pareil. »

De son côté, le cabinet de Vienne, en affirmant son intention de garder la neutralité, déclarait vouloir se réserver « de faire valoir dans toutes les circonstances, relativement aux conséquences éventuelles de la guerre d'Orient, l'influence conforme à la situation géographique et aux intérêts de la monarchie autrichienne. »

Quant à la France, qui avait vu se rouvrir depuis l'avènement du ministère Jules Simon des luttes qui semblaient avoir disparu des assemblées élues en 1876, les menaces de réaction, par suite de l'attitude antirépublicaine du Sénat, ébranlaient déjà le régime de 1875 dont la mise à exécution avait seule absorbé l'attention du pays pendant toute cette période. Appelée à se prononcer devant la violation du traité de Paris, qui était son œuvre, elle était réduite à se désintéresser absolument du conflit, et elle proclamait sa neutralité sans restriction ni réserve. Les déclarations faites par le duc Decazes le 1er mai à la tribune de la Chambre contenaient une apologie pompeuse de la politique suivie par le cabinet de Versailles depuis l'ouverture de la crise orientale et une affirmation solennelle de l'esprit pacifique du gouvernement et de la nouvelle majorité républicaine.

Il faut noter que le ministre maintenu alors dans le cabi-

net républicain par la volonté formelle du maréchal de Mac-Mahon qui l'avait imposé à M. Dufaure, puis à M. Jules Simon, avait continué à diriger la politique étrangère en dehors de leur concours et sans aucun contrôle du Parlement. Après avoir pris part aux travaux du Conseil par des communications diplomatiques qui devenaient toujours de plus en plus rares, le duc Decazes en vint à se séparer ouvertement de ses collègues en marquant ses rapports avec eux par une opposition ouverte ainsi qu'une abstention non moins systématique.

La politique du duc Decazes était alors absolument russe. J'entendais des gens sérieux, sénateurs ou députés, hocher sentencieusement la tête lorsqu'on parlait de politique extérieure : « Soyons Russes, disait-on ; c'est l'intérêt français « d'être Russes. Il faut être Russes, etc. » C'étaient des phrases toutes faites que le duc Decazes avait chuchotées à l'oreille de ces profonds penseurs, et qu'ils répétaient avec conviction, mais sans comprendre.

De fait, il était impossible d'être plus *Russe* que le duc Decazes. M. de Chaudordy, à la conférence de Constantinople, avait eu pour uniques instructions de voter uniformément avec la Russie et avec l'Allemagne, au lieu de se concerter avec l'Angleterre, qui était notre alliée naturelle, et d'associer à notre action celle de l'Autriche et de l'Italie, ce qui eût obligé les autres puissances à nous suivre pour exercer avec l'autorité convenable l'œuvre de médiation qui incombait à l'Europe.

Outre que cette chasse à l'alliance russe nous faisait un tort considérable dans l'esprit de M. de Bismarck, elle avait le danger de nous associer à une aventure où nous risquions d'être fort méchamment compromis.

Une nouvelle alerte avait failli éclater. Vers cette époque, M. de Gontaut-Biron, conservé à Berlin à cause de ses relations courtoises avec la Cour, était mis en interdit par le chancelier qui, à cette date, avait cessé depuis huit mois de le voir. La presse officieuse de Berlin commençait déjà contre l'ambassadeur de France une polémique violente,

présage de grosses tempêtes. M. de Gontaut-Biron était accusé de complicité dans une grande conspiration russo-orléaniste dont le premier acte aurait été joué à la conférence de Constantinople et qui aurait eu pour héros le duc Decazes, le comte de Chaudordy, M. de Bourgoing, M. Julian Klazcko, le prince Czartoryski, et *tutti quanti*.

C'est à ce moment que M. Thiers, opposé à l'alliance russe et partisan du concert européen, prit le parti d'agir. Le plan était de renverser le duc Decazes et de confier les affaires étrangères au président du Conseil, M. Jules Simon, qui devait appliquer le programme de M. Thiers. En tête de ce programme figuraient la neutralité absolue dans la question d'Orient et la réconciliation complète avec l'Allemagne. M. Thiers estimait que la France devait, moins de sept ans après, pratiquer la politique d'oubli du passé et que le meilleur moyen de désarmer l'hostilité de l'Allemagne était de lui proposer nous-mêmes le rapprochement, en lui donnant un gage sérieux de nos intentions pacifiques. Je ne puis en dire davantage ici, mais on peut deviner le reste.

Ce que l'on sait mieux, c'est le dénouement de ce curieux incident. Un retard dans la publication de la dépêche de Constantinople qui annonçait la chute de Midhat-Pacha fut le prétexte d'une interpellation à l'aide de laquelle M. Thiers avait espéré faire succomber le duc Decazes ; mais M. Jules Simon fut mis en demeure de couvrir son collègue, et s'exécuta au lieu de l'exécuter, ce qui fit échouer la tentative. A quelques semaines de là éclatait le coup de théâtre du 16 mai ; M. Thiers mourut avant la rentrée triomphale des 363, emportant avec lui le secret de la politique extérieure qu'il aurait su pratiquer si les funestes ambitions des princes, au lieu de susciter la coalition impuissante qui l'avait renversé, lui avaient laissé la direction de la politique de notre pays.

Les préoccupations du dehors disparurent pour faire place à celles de la lutte pour le salut de la République lorsque la journée du 16 mai rejeta le pays dans l'agitation d'où la République devait sortir victorieuse, mais non

sans la dernière résistance opposée par le ministère de combat qui prolongea la lutte jusqu'au 10 décembre, le jour même où la prise de Plewna ouvrait aux Russes la route de Constantinople.

A cette date commençait pour la France le véritable avènement d'un gouvernement républicain et la politique qu'elle était appelée à poursuivre dans la solution de la crise orientale, conjointement avec les autres puissances qui reprenaient également leur liberté d'action, pouvait aider à réparer les plus lourdes des fautes que les ministres du 16 mai et du 24 mai avaient commises ou laissé commettre. La direction de la politique étrangère républicaine était en même temps devenue libre de toute entrave ; la mort même du chef de la majorité, de l'illustre homme d'Etat qui avait contribué par son autorité personnelle à faire incliner notre diplomatie dans un sens favorable à la Russie, mais qui, sans se départir d'une cordiale sympathie, se faisait une loi du respect des traités et de l'équilibre européen, pouvait laisser à notre diplomatie une entière indépendance.

Malheureusement, après l'alliance russe si aveuglément poursuivie, ce fut, par un brusque revirement, l'alliance anglaise que nos hommes d'Etat se plurent à rechercher, sans en solliciter le bénéfice, et sans y chercher les compensations nécessaires. M. Waddington commit, en provoquant une réaction violente contre la politique du duc Decazes, de funestes erreurs dont les conséquences furent des plus lamentables non seulement au point de vue de la solution de la crise orientale, mais au point de vue de la politique nationale dont les traditions étaient plus que jamais perdues de vue par notre gouvernement.

Au point de vue parlementaire, M. Waddington, devenu président du Conseil après la démission du Maréchal, entassa fautes sur fautes et inaugura la plus étrange méthode de gouvernement qu'on ait jamais vue ; il dirigeait les affaires sans programme, vivant au jour le jour et gouvernant à la diable ; au point de vue diplomatique, il avait su rendre illusoires les engagements pris à Berlin en appliquant à la

politique extérieure le système qu'il avait adopté comme président du Conseil. Jamais une situation si aisée et si paisible ne fut compromise et gâtée à tel point par défaut de savoir-faire et d'iniative. Il en fut de même dans la direction de notre politique au dehors.

L'optimisme, et un optimisme indomptable était sa qualité ou son défaut : il était incapable de soupçonner le mal. Lorsque lord Beaconsfield donna au ministre français des explications sur l'occupation de Chypre, M. Waddington eut la satisfaction de constater que l'Angleterre ne songeait pas le moins du monde à combattre l'influence française en Syrie. A quelque temps de là on fit beaucoup de bruit de certains projets de lord Salisbury sur Alexandrette. M. Waddington n'en fut pas ému et obtint de ses excellents alliés de nouvelles déclarations rassurantes, quand la question égyptienne commença à se dessiner. Lors de la déposition d'Ismaïl pacha, il rembarra avec vivacité le général Cialdini, qui partit incontinent en congé pour huit mois, et considéra qu'il avait contribué à resserrer les relations d'amitié entre la France et l'Italie. Il envoya ensuite deux cuirassés à Tunis pour défendre les droits de M. de Sancy : il songeait à obtenir ce traité de garantie, dont, à trois ans de là, M. Barthélemy Saint-Hilaire devait recueillir et utiliser les minutes. En suivant aveuglément l'influence du comte de Beaconsfield, il s'associa à la politique égoïste de l'Angleterre avec un enthousiasme sans bornes dès son arrivée au pouvoir, n'ayant pris aucune des précautions que la plus élémentaire prudence lui eût dû commander.

Le ministre des affaires étrangères de France dut tomber de son haut lorsque fut divulguée la fameuse convention de Chypre. Ses alliés n'avaient oublié qu'une chose, c'est-à-dire de lui faire leurs confidences : et lui, dans sa candeur, ne s'était pas inquiété de leur poser d'indiscrètes questions.

Au Congrès, M. de Bismarck manifesta une certaine inclination et beaucoup de déférence pour le premier plénipotentiaire français : à d'autres ces prévenances eussent inspiré

une invincible méfiance. Mais M. Waddington, là aussi, se laissa enjôler : il contribua à l'humiliation de la Russie et à la revision du traité de Paris en acceptant pour la France la Tunisie, ce qui n'était pas une compensation à l'abandon de la tradition nationale.

Nous avions assurément un plus beau rôle à prendre, et bien que le rétablissement de la paix fût l'objet unique de tous nos efforts, il eût été possible de trouver au moment de la solution du conflit oriental un moyen de réaliser l'accord franco-anglais sans adhérer aveuglément à la politique agressive et brutale du cabinet de Saint-James. Notre rôle de médiateur désintéressé était tracé à l'avance par le traité de Paris et si, par la faute du duc Decazes, nous n'avions pas su le prendre dès le début du conflit, il nous restait à le revendiquer dès le lendemain de la chute de Plewna, au lieu de froisser la Russie après la campagne sanglante et onéreuse à laquelle l'avait encouragée la complaisance du ministre qui s'était mis à ses pieds en 1875.

La Russie s'est énergiquement défendue d'avoir voulu la guerre : un des plus éminents diplomates de la chancellerie russe, en réponse à une curieuse étude publiée en juin 1880 par la *Nouvelle Revue*, a exposé avec une autorité quasi officielle les péripéties des laborieuses négociations qui avaient suivi les troubles de l'Herzégovine : « Le gouvernement russe, dit-il, fut le premier à mesurer le péril causé par cette étincelle tombant dans une poudrière. La fermentation des éléments permanents de dissolution que renfermait l'Orient avait été activée depuis vingt ans par le courant des idées. L'émancipation de l'Italie, l'intervention diplomatique de l'Europe en Pologne, la doctrine des nationalités proclamée par Napoléon III les armes à la main avaient profondément retenti dans tout l'Orient chrétien, réveillé les espérances des populations et rendu leur patience impossible. Ces aspirations s'étaient fortifiées lorsqu'elles avaient vu en 1873 le rapprochement entre la Russie et l'Autriche. Comme elles ne pouvaient pas croire que la Russie abandonnât ses glorieuses traditions chrétiennes,

elles crurent que l'Autriche moderne y ralliait les siennes. C'est dans ce sens qu'elles avaient interprété le voyage de l'Empereur d'Autriche en Dalmatie, et les paroles affectueuses adressées par ce souverain à ses populations slaves. De telles impressions devaient exercer une grande influence sur ces peuples primitifs aigris par de longues souffrances. »

De là à attribuer les causes de l'insurrection aux excitations des cabinets de Vienne et de Berlin, en présence du réveil de l'orgueil musulman, qui se traduisait par une recrudescence de rigueur envers les chrétiens, il n'y a qu'un pas : c'est une induction qui résulte bien clairement de cet exposé.

Sans insister sur les tentatives de pacification, la mission des consuls et la note Andrassy, l'écrivain russe explique que les puissances se sentaient gênées par le traité de 1856 « qui subsistait encore en partie » ; car l'action de l'Europe restait stérile tant qu'elle était privée du droit d'intervenir effectivement et que la Porte le lui déclinait énergiquement se fondant sur ce traité qui garantissait son indépendance absolue. En face de ce dilemme, la Russie proposa le mémorandum de Berlin, dont la base était une sanction exécutoire du concert des puissances, sous la forme d'une démonstration maritime ; mais l'abstention de l'Angleterre laissa les Turcs maîtres du terrain et la guerre de Serbie fut le résultat immédiat de la rupture du concert européen.

Si l'honneur de la Russie était engagé à défendre la cause des Slaves de l'Empire ottoman, une déclaration de guerre à la Turquie n'en était pas la conséquence fatale et l'Europe eût pu l'empêcher. Le seul moyen eût été d'agir immédiatement après la Conférence de Berlin, malgré la défection de l'Angleterre. Elle eût été obligée de se rallier à toutes les autres puissances, qui avaient accepté le mémorandum ; cette indécision et ces divisions faisaient en effet le jeu de la Porte, qui était fondée à croire jusqu'au dernier moment qu'elle trouverait à côté d'elle au moment critique, à défaut

des contractants du traité de 1856, non seulement l'Angleterre, décidée à maintenir cet acte contre la Russie, mais l'Autriche.

La chancellerie russe croyait toutefois pouvoir s'assurer la neutralité de ces deux puissances. La politique de l'Autriche étant le maintien du *statu quo* en Orient, le cabinet de Saint-Pétersbourg devait lui donner l'assurance que les conditions de la paix à imposer à la Turquie ne dépasseraient pas les termes de la note Andrassy et les décisions de la Conférence. Toutefois, si l'écroulement de la Turquie eût amené des remaniements territoriaux, la formation de grands États slaves dans son voisinage serait compensée par l'occupation et peut-être l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Du côté de l'Angleterre il suffisait de s'engager à limiter la campagne aux Balkans, et le comte Schouwaloff avait été chargé d'en apporter la promesse au cabinet de Saint-James au moment du départ de l'Empereur pour le quartier général. Mais les protestations du parti militaire, qui ne voyait la possibilité d'obtenir la soumission de la Turquie qu'après l'occupation d'Andrinople, obligèrent le tsar à revenir sur sa parole ; le comte Schouwaloff dut rétracter les déclarations qu'il s'était déjà hâté de notifier au gouvernement de la Reine, et l'Angleterre en ressentit un vif mécontentement. Telle fut la raison de son intervention énergique lorsqu'elle crut, après le passage des Balkans, que Constantinople était le but définitif de la campagne

L'écrivain russe donne ensuite la composition de l'armée impériale lors du décret de mobilisation du 13 novembre 1876. L'effectif était de 332.000 hommes, dont 188.000 distribués en quatre corps étaient destinés à former l'armée active du Danube ; sur les 200.000 hommes qui composaient les garnisons du Caucase 58.000 devaient prendre part aux opérations en Asie Mineure. Il explique que ces forces eussent été insuffisantes si l'objet de la guerre eût été la destruction de l'Empire ottoman et la conquête de Constantinople. La proposition anglaise pour la réunion d'une Conférence

ayant suspendu la déclaration de guerre, le plan de campagne dut être modifié, lorsque la Russie se décida à prendre l'offensive au printemps de 1877. Elle mit alors en ligne 739.000 hommes dont 554.000 sur le Danube, 112.000 au Caucase et 73.000 comme armée de réserve sur les bords de la mer Noire. La nécessité de tenir prêtes des forces suffisantes pour parer à toute intervention hostile du côté de l'Angleterre et de l'Autriche n'est pas contestée par l'écrivain russe; sur ce point il a évité de répondre aux allégations de son contradicteur; il nous semble que ce silence équivaut à un aveu formel.

Il reste à examiner, d'après cet important travail, qui a toute la valeur d'une publication officielle, quels étaient les véritables projets du gouvernement russe en ce qui concerne le but de l'expédition, c'est-à-dire les conditions de paix qu'il prétendait imposer à la Porte. Sur ce point essentiel la lumière peut être faite aussi complètement que possible, grâce à ces curieuses révélations. Les bases furent élaborées par la chancellerie attachée au quartier général sous la direction du prince Gortchakoff, alors à Bucharest, avant la prise de Plewna et lorsque la chute de la place ne fut plus qu'une question de temps. Le tsar désirait que la paix fût négociée avant l'hiver, si le sultan la demandait avant le passage des Balkans: le création d'une Bulgarie indépendante, dans les limites proposées à la Conférence, en était la condition expresse.

Ces bases furent aussitôt communiquées aux cabinets de Berlin et de Vienne ; mais tandis que ce dernier évitait de se prononcer, la marche sur Andrinople, à la suite de laquelle le tsar dut conclure un armistice, sur la demande de la reine d'Angleterre, au nom du sultan, obligea le gouvernement russe à formuler de nouvelles conditions. Ce fut alors que le cabinet de Vienne intervint pour protester contre la constitution de la Bulgarie et réclamer, en présence de la rupture du *statu quo*, la Bosnie et l'Herzégovine, que la chancellerie russe ne pouvait plus concéder, les conditions auxquelles l'Autriche avait subordonné sa neutralité n'ayant

pas été outrepassées et la Turquie n'ayant pas été démembrée au profit de la Russie. Au lieu de l'annexion, réclamée par le comte Andrassy, la chancellerie russe ne voulait accepter qu'une occupation, telle qu'elle fut proposée au Congrès de Berlin : encore ne s'y résigna-t-elle qu'à la dernière extrémité.

Dès lors la rupture avec l'Autriche était inévitable. Cette puissance conclut aussitôt un pacte d'alliance avec l'Angleterre, dont elle avait décliné les ouvertures pendant toute la durée de la guerre, et se plaça résolument avec elle sur le terrain du traité de 1856, déclarant qu'elle ne reconnaîtrait aucune condition de paix contraire aux stipulations de ce traité ou qui n'aurait pas obtenu l'assentiment de toutes les puissances signataires. « La coalition que le cabinet de Saint-Pétersbourg avait cherché à éviter, dit l'écrivain russe, se trouvait ainsi faite. Il était évident que l'Europe avait laissé à la Russie la faculté de faire la guerre, mais que c'était elle qui entendait faire la paix. Toute la situation fausse, compliquée, dangereuse, qui suivit, qui imposa à la Russie des charges plus onéreuses que la guerre même et des déboires dont le Congrès de Berlin fut l'apogée, n'a été que la conséquence de ce point de départ. »

En concluant directement la paix avec la Turquie, la chancellerie russe voulait donc, puisqu'elle ne pouvait se dispenser d'en soumettre les conditions à la sanction des puissances, non pas se soustraire à leur intervention, mais leur présenter un traité qui constaterait d'avance les résultats de la guerre que la Russie avait faite seule et qui lierait tout d'abord le gouvernement turc au respect des engagements qu'il aurait signés; telle fut l'origine du traité de San-Stefano, dont toutes les dispositions comportaient l'examen de l'Europe comme modifiant le traité de Paris : « précisément dans la pensée qu'il serait peut-être revisé, conclut ingénument l'écrivain qui nous expose le point de vue russe, il pouvait sembler utile d'en forcer un peu les conditions. »

Les graves incidents de la fin de cette période critique

sont appréciés discrètement par l'auteur de cette importante étude. C'est à la crainte de voir les Russes occuper Constantinople au lendemain du traité de San-Stefano qu'il attribue le motif des démonstrations de l'Angleterre, mais il ne nie pas que cette crainte ait pu paraître justifiée. Au lendemain du passage des Dardanelles, les Russes avaient accentué encore leur mouvement vers la capitale qui n'était plus qu'à la portée de la main : un conflit était donc imminent. « Le gouvernement anglais, dit-il encore en réfutant la conclusion de l'article de la *Revue*, avait coloré la violation des Détroits sous le prétexte de protéger la sécurité des chrétiens en vue de ce qui pouvait arriver à Stamboul. Le gouvernement russe était fondé à donner le même motif à son mouvement vers la capitale. Ce que l'auteur ne dit pas, c'est que le commandant en chef des armées russes ayant demandé à Saint-Pétersbourg ce qu'il devrait faire si la flotte anglaise se présentait devant Constantinople, on lui avait donné les instructions suivantes : Si les Anglais se conduisent pacifiquement, les considérer comme des alliés venus pour aider au maintien de l'ordre; s'ils agissent en ennemis les traiter de même.

« Mais la Porte avait tout intérêt à mettre aux prises ses adversaires et ses défenseurs et sa conduite ambigüe ne faisait qu'aggraver les difficultés de la situation. Il est naturel que dans un pareil état de choses où, comme le dit l'auteur, la paix ne tenait qu'à un fil, et où il fallait compter non seulement les heures, mais les minutes, le gouvernement russe, à la distance où il était placé, ait plus d'une fois songé à revenir sur ses déclarations précédentes, en donnant l'ordre éventuel d'occuper Gallipoli et Constantinople ou les portes du Bosphore, afin d'y devancer les Anglais. Si quelque chose doit étonner, conclut-il, c'est que la sagesse des deux gouvernements ait réussi à prévenir une collision et nous aimons à croire que l'auteur voudra bien reconnaître que le gouvernement russe, après une guerre victorieuse et de si lourds sacrifices, a eu quelque mérite à ne point sortir de la modération. »

Ces explications du diplomate russe sont précieuses à plus d'un titre; mais un point surtout mérite d'être retenu; elles contiennent un désaveu indirect du traité de San-Stefano. Il est inexact que le général Ignatieff, préoccupé des restrictions qu'un congrès devait apporter aux termes de ce traité, se soit plu à « forcer les conditions », et à laisser apparaître avec excès les exigences de la Russie, pour laisser l'Europe maîtresse de les réduire. Tout au contraire: ce n'est qu'à bout de résistances, n'ayant pu réussir à obtenir la sanction pure et simple des puissances à ces stipulations, dont l'exagération est naïvement confessée par l'écrivain officiel que nous citons, que le cabinet de Saint-Pétersbourg, en présence d'une coalition austro-anglaise et sous la menace d'une déclaration de guerre immédiate, se résigna à soumettre le traité aux délibérations d'un congrès. Si la chancellerie russe avait défendu si énergiquement jusque-là le traité de San-Stefano, c'était par point d'honneur et pour sauver les apparences, car c'était un acte imprudent et nous constaterons que le gouvernement même l'avait subi plutôt qu'il ne l'avait ratifié.

Les frontières fixées pour la Bulgarie par le général Ignatieff à la conférence de Constantinople, d'après la carte de Kiepert, étaient largement étendues. Les rivages de la mer Égée avaient attiré invinciblement le crayon des plénipotentiaires russes; tout en respectant Salonique, la ligne se rapprochait de la ville à une distance de 5 milles anglais et coupait sa banlieue, puis, laissant en dehors la péninsule chalcidique, redescendait vers la mer, vers le golfe Orfané, suivant la côte jusqu'au golfe Lagos, sur une étendue de près de 40 lieues. Elle annexait à la principauté le port et la rade de Kavala, puis, après une série de courbes capricieuses contournant Andrinople, elle rejoignait le rivage de la mer Noire à Hakim-Tabia, pour le quitter à Mangalia, limite de la Dobroudcha. Les ports de Bourgas et de Varna, les places du quadrilatère, les passes des Balkans, les têtes de ligne des chemins de fer aboutissant à Salonique et à Constantinople, le cours des fleuves appartenant au versant de l'Adriati-

que, de la mer Noire et de la mer Égée, étaient acquis à la Bulgarie.

La principauté comprenait en tout 2,562 lieues carrées et 3,822,000 habitants, dont 1,430,000 musulmans, c'est-à-dire près du tiers. Au point de vue ethnographique, le traité ne tenait aucun compte du principe des nationalités, qui avait servi de prétexte à la Russie pour intervenir à main armée. Les différences de race n'étaient pas plus respectées que les distinctions religieuses : à l'ouest, la principauté contenait des districts entiers composés d'Albanais, comme ceux de Deleva et de Kastoria ; au sud-ouest, elle englobait des territoires où les Grecs, les Albanais, les Zinzars et les Turcs sont trois fois plus nombreux que les Bulgares. Dans la partie située entre les Balkans et la mer, qui devint la Roumélie, les populations étaient exclusivement grecques et turques. Quant au rivage occidental de la mer Noire, il n'est peuplé ni de Turcs ni de Bulgares: la population y est exclusivement grecque.

En revanche, la principauté de Serbie recevait une nombreuse population bulgare, notamment dans la partie de la Vieille-Serbie qui comprend Nisch et Leskowatz. Les Serbes sont d'ailleurs en très petit nombre dans la Vieille-Serbie : la population serbe a émigré en Hongrie au dix-huitième siècle et a été remplacée par des Albanais. Sur les 216,000 habitants qui augmentaient la population de la principauté, un dixième tout au plus appartenait à la nationalité serbe; le reste se composait d'Albanais et de Bulgares. En outre, 92,000, c'est-à-dire près du tiers, étaient musulmans.

Le territoire annexé à la Serbie comprenait 164 lieues carrées. La principauté ne jugea pas ces agrandissements suffisants, car elle adressa au Congrès de volumineux mémoires pour réclamer une augmentation plus considérable. Le Monténégro en fit d'ailleurs autant ; mais le Congrès décida que les délégués des principautés ne seraient pas admis à prendre part à ses délibérations.

Les agrandissements de territoire du Monténégro étaient considérables et se composaient de 58 lieues carrées, près

du tiers du territoire annexé à la Serbie, avec les places de de Niksich, de Podgoritza, d'Antivari et de Fotcha. La frontière traversait le lac d'Antivari, à trois milles de Scutari, et ouvrait au prince Nikita les rivages de l'Adriatique, entre la Boyana et Spitza. Les populations annexées au Monténégro étaient en majeure partie des Albanais catholiques et des musulmans, ces derniers au nombre de 15,000 sur les 45,000 habitants que recevait le Monténégro. Les augmentations de territoire accordées à la Serbie et au Monténégro froissaient surtout les susceptibilités du cabinet de Vienne, et le comte Andrassy opposa sur ce point au traité turco-russe des contre-propositions dont nous aurons à nous occuper spécialement.

Enfin, la Dobroudcha, donnée à la Roumanie en échange de la Bessarabie roumaine qui côtoie les bouches du Danube, est exclusivement peuplée de Turcs. La Roumanie n'entendait nullement se prêter à cet échange : le traité de San-Stefano avait vivement irrité le gouvernement et la population de Bucharest contre leurs anciens alliés. De ce côté encore, la Russie oubliait le principe des nationalités qu'elle invoquait à la conférence de Constantinople. Quant à la Bessarabie roumaine, l'annexion de ce territoire à la Russie, qui l'avait perdu par le traité de 1856, était une question personnelle au tsar, et dans laquelle l'Europe n'a pas été appelée à intervenir: les puissances n'ont donc pas voulu blesser l'empereur Alexandre en soutenant la Roumanie contre la Russie.

En résumé, la Turquie perdait, avec la Dobroudcha, un territoire de 2,938 lieues carrées, avec 4,457,000 habitants, c'est-à-dire les deux tiers de son territoire et de sa population en Europe.

Au point de vue géographique, ce qui restait de la Turquie d'Europe était réparti en quatre tronçons : 1° Constantinople et les territoires adjacents ; 2° Salonique et la péninsule chalcidique ; 3° l'Albanie ; 4° la Bosnie et l'Herzégovine. Ce dernier tronçon n'était pas absolument isolé du précédent : une sorte de couloir les reliait l'un à l'autre entre la Serbie

et le Monténégro. Mais cette bande de terrain, large de 5 milles par endroits, eût offert difficilement passage à un corps de troupes, placé sous le feu des deux principautés, et que le canon d'une seule pouvait arrêter dans sa marche. Les trois autres tronçons étaient entièrement isolés l'un de l'autre, et la communication n'était plus possible que par voie de mer. On conçoit l'importance du port de Kavala, que le crayon des plénipotentiaires russes était venu, si l'on peut dire, cueillir sur la mer Égée, entre Constantinople et Salonique.

La question des détroits était réglée par l'article 24 du traité, qui les déclarait ouverts en temps de paix et en temps de guerre aux navires marchands neutres, et interdisait à la Porte d'établir un blocus fictif dans la mer Noire. Malgré l'obscurité de cette rédaction, il est certain que les détroits devaient être fermés aux navires de guerre et que la marine marchande des neutres était admise au passage, même en temps de guerre.

Quant à la sanction du traité de San-Stefano, une de ses dispositions portait qu'il devait entrer en vigueur immédiatement après l'échange des ratifications. Dès lors, l'approbation d'un congrès n'eût été qu'une formalité dérisoire. Mais plusieurs clauses du traité admettaient l'intervention des puissances ou de quelques-unes d'entre elles. Ainsi, l'Autriche était déclarée médiatrice en cas de conflit entre la Turquie et le Monténégro ; l'élection du prince de Bulgarie devait être confirmée par le sultan et consacrée par l'adhésion des puissances ; au bout d'une année, le commissaire impérial russe chargé d'organiser l'administration de la principauté pouvait admettre les délégués des puissances à discuter le montant du tribut qu'elle avait à payer à la Porte. Enfin, l'Autriche avait voix consultative sur l'organisation et l'autonomie de la Bosnie et de l'Herzégovine. Ce sont tous ces points qui furent soumis aux discussions du Congrès.

Il n'y avait donc plus pour ainsi dire de Turquie d'Europe. Les provinces bulgares et presque toutes les côtes orientales et méridionales formaient la grande Bulgarie : la Bosnie et

l'Herzégovine étaient isolées de Constantinople et destinées à recevoir une constitution leur donnant l'autonomie; la Serbie et le Monténégro, considérablement accrus, étaient déclarés indépendants; enfin la Grèce, appuyée par la France et l'Angleterre, revendiquait ce qui restait de l'Empire ottoman au sud et à l'ouest de la principauté Bulgare. Si les Turcs conservaient Constantinople, ce n'était qu'une question de temps et pour la forme.

L'Autriche n'acceptait plus une simple occupation des provinces bosniaques ;le traité de San-Stefano ayant créé le grand Etat slave qui menaçait sa frontière, elle réclamait comme compensation l'annexion de ces provinces ; mais la Russie maintenait ses prétentions. Le 26 mars, à la demande d'un congrès formulée par le cabinet de Vienne, elle répondait en déclarant formellement que le traité de San-Stefano ne pouvait être modifié ni sur ce point ni sur d'autres par un congrès, qui n'avait pas qualité pour statuer sur les questions n'ayant pas un caractère européen, c'est-à-dire ne modifiant pas les termes du traité de Paris. L'occupation et par conséquent l'annexion de la Bosnie n'étaient donc pas de la compétence du Congrès et l'Autriche ne pouvait y faire discuter la légitimité de ses réclamations.

C'est contre cette note imprudente que le cabinet anglais protesta avec énergie. En même temps les réserves étaient appelées sous les drapeaux et cette fois la guerre semblait imminente, la cour de Vienne étant plus disposée que jamais à faire valoir ses prétentions les armes à la main, et le cabinet de Berlin ne paraissant pas disposé à appuyer la Russie, ni, tout au moins, à intervenir près du cabinet de Vienne pour l'empêcher de mettre ses menaces à exécution.

L'histoire des laborieuses négociations qui se sont engagées pendant les deux mois qui suivirent la Note du 26 mars va nous montrer qu'une guerre européenne pouvait être le résultat de cette crise orientale dont notre diplomatie n'avait su prévoir les conséquences dès le début.

L'indécision ou la complicité des puissances intéressées

au maintien de la paix et au respect des traités n'avaient fait qu'encourager la Turquie à jeter le défi à l'Europe en lui offrant le spectacle de l'inertie, de la discorde et de l'indifférence, dont elle avait si habilement tiré parti pour lui résister. Sans doute la France n'est pas seule responsable de ces douloureux événements ; mais l'attitude douteuse des ministres du 24 mai, méconnaissant le rôle qui appartenait à la France comme signataire du traité de Paris, a contribué à aggraver une crise redoutable qui pouvait aboutir à une conflagration générale, en favorisant ouvertement l'intervention isolée de la Russie.

Les faits justifient trop notre conclusion pour que nous hésitions à affirmer que le duc Decazes a gravement compromis l'intérêt national en sacrifiant imprudemment à notre devoir patriotique d'abstention une pensée de complaisance à l'égard de la Russie sans aucune compensation par la conclusion d'une alliance, qui eût été, du reste, dans ces conditions, la plus funeste de toutes les aventures.

Le ministre de l'ordre moral n'avait su que jeter la France dans une impasse et lui infliger l'humiliation de voir déchirer avec elle ou malgré elle le traité de Paris dont elle aurait dû la première réclamer l'exécution, car il était son œuvre et résumait toute sa politique en Orient.

CHAPITRE VIII

L'EUROPE ET LE TRAITÉ DE SAN-STEFANO

En comparant le traité du 3 mars avec le traité du 13 juillet 1878, on peut apprécier l'étendue des sacrifices que le Congrès de Berlin a imposés à la Russie.

Le traité de San-Stefano exposait toute la politique du parti de la jeune Russie, et la création de la grande Bulgarie dotée de ports sur la mer Egée et enserrant Constantinople qui devenait une véritable annexe de Philippopoli, érigée en grand centre de la péninsule des Balkans, consacrait la prise de possession de tout le territoire ottoman par les Bulgares, c'est-à-dire par un peuple qui n'était que le vassal du grand Empire. C'est à cette heure que l'Autriche précipitait ses armements et que l'archiduc Albert, généralissime des forces austro-hongroises, était rappelé en toute hâte du lac de Garde, en même temps que l'Angleterre convoquait ses réserves et mettait sur pied toutes les troupes indigènes de son empire indien. Mais le prince Gortchakoff et le tsar n'étaient pas disposés après la rude campagne des Balkans à affronter les risques d'une lutte contre une coalition anglo-autrichienne. Devant ces démonstrations menaçantes ils ne songèrent qu'à opérer le plus honorablement possible une retraite qui eût pu se changer en une défaite piteuse.

Un congrès eût pu effacer et anéantir l'œuvre du chancelier russe, cette revanche du traité de Paris qui avait été le but constant de ses efforts depuis le jour où il avait

recueilli la succession de Nesselrode. La solution des questions européennes par un congrès avait été son axiome politique depuis qu'il dirigeait les affaires extérieures de la Russie. Au lendemain de la campagne de 1859 et de la guerre de 1866, c'était lui qui prenait l'initiative de la proposition d'un congrès ; il est vrai de dire qu'il montrait moins d'empressement à accepter cet expédient pour son usage, lorsque, comme à propos de l'insurrection polonaise de 1863, on lui demandait de se soumettre lui-même aux vœux des autres puissances.

Toujours est-il que le traité de San-Stefano, ou pour mieux dire le Congrès de Berlin, car le traité du 3 mars avait été conclu en dehors et presque en dépit de l'autorité du chancelier, marquait l'heure de cette revanche que la Russie avait poursuivie avec tant de ténacité et de souplesse depuis 1856. La carrière politique du prince Gortchakoff est étroitement liée aux événements contemporains, aussi est-il difficile d'apprécier d'une manière impartiale le rôle qu'il fait jouer à la Russie et qu'il a joué lui-même.

L'histoire dira dans quelle mesure son action a été favorable au développement matériel, moral et politique de son pays. Nous qui l'avons vu à l'œuvre, pour ainsi dire, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que l'écrasement de la France en 1870, avec celui de l'Autriche en 1866, formaient comme les articles du programme poursuivi en commun par les chanceliers d'Allemagne et de Russie depuis 1863. Pour s'attaquer résolument à la Turquie et accomplir cette œuvre de revanche entrevue comme un rêve depuis 1856, il fallait qu'aucune des puissances occidentales ne fût tentée de suivre l'Angleterre, si le cabinet de Saint-James s'avisait de prendre la défense du traité de Paris. Il fallait donc atteindre d'abord l'Autriche, puis la France, et les chaleureux témoignages de reconnaissance de la Prusse après ses victoires de 1870 montraient assez, si nous ne l'avions déjà trop bien appris, à quel point le concours de la Russie avait aidé cette puissance à accomplir cette tâche. « La Russie ne boude pas, elle se recueille, » avait dit Alexandre

Michaïlovitch ; et, durant ce recueillement de vingt années, elle préparait en silence et à pas lents cette destruction de la Turquie d'Europe que la quadruple alliance avait empêchée en 1856, et que le successeur de Nicolas et de Catherine ambitionnait de consommer quand l'heure serait venue. La circulaire du 29 octobre 1870 était venue dix ans trop tôt : la guerre russo-turque ne devait même pas encore réaliser entièrement le rêve du chancelier.

Le prince Gortchakoff était opposé à cette guerre, comme à celle de Serbie ,qui ne furent entreprises que sur les instances du général Ignatieff. Comme le chancelier, le comte Schouwaloff prétendait obtenir par l'intervention diplomatique seule le règlement de la question d'Orient.Et pendant toute la durée de ces deux campagnes, qui soulevèrent une si violente opposition de la part de l'Angleterre, ce fut l'ambassadeur de Russie à Londres qui joua le rôle difficile de conciliateur et de temporisateur, et contribua à empêcher le gouvernement anglais de se décider à l'extrémité d'une intervention armée.

Le traité de San-Stefano souleva bien d'autres orages. Le général Ignatieff, qui était tombé en disgrâce lors des premières défaites de la Russie, avait retrouvé toute sa faveur lors de la chute de Plewna,et le traité du 3 mars, cette œuvre si dangereuse et si maladroite, avait été conclu par lui avec une précipitation et une insouciance lamentables. Il était aussi impossible au chancelier de désavouer le traité que de le supprimer. Il fallut donc en subir les désastreuses conséquences ; et si la guerre fut détournée, si l'honneur de la Russie resta sauf malgré les menaces et la pression du cabinet anglais, c'est grâce aux efforts inouïs du comte Schouwaloff qu'un tel résultat fut atteint.

En négociant à Londres en 1873 le mariage du duc d'Edimbourg avec la grande duchesse Marie, le comte Schouwaloff avait rempli déjà une autre mission délicate près du gouvernement anglais. Il fallait rassurer le cabinet de Saint-James au sujet des projets de la Russie sur l'Asie centrale, où les conquêtes du général Skobeleff avaient provoqué dans le public

anglais un mouvement d'inquiétude et d'irritation dont le gouvernement s'était fait l'interprète. Grâce aux assurances de l'envoyé russe, M. Disraeli put répondre à quelques mois de là aux interpellations de M. Cochrane que les progrès de la Russie dans l'Asie centrale ne pouvaient porter aucune atteinte aux intérêts anglais. Conformément à la promesse que son ambassadeur avait faite au cabinet de Londres, le gouvernement russe faisait en même temps évacuer Khiva, malgré les réclamations du khan tartare, qui demandait que la garnison restât pour le défendre contre les Turcomans. En 1878, ses efforts ne furent pas moins utiles à la solution pacifique du conflit entre l'Angleterre et la Russie. C'est à lui en grande partie qu'est due la réunion du Congrès, et il fut désigné pour y représenter la Russie au même titre que le chancelier, dont il avait puissamment secondé la politique et qu'il avait surtout préservé des manœuvres de son plus dangereux compétiteur, le général Ignatieff.

Cette rivalité entre les deux diplomates explique bien des incidents : tour à tour l'influence du belliqueux général a paralysé les efforts pacifiques du comte Schouwaloff, et réciproquement ce dernier parvenait à tenir en échec son turbulent adversaire. De là ces vicissitudes de la crise orientale et les dangers résultant de l'excès de zèle qui avait valu à la Russie la conclusion du traité de San-Stefano, qu'elle ne pouvait ni soutenir ni désavouer, et qu'elle devait se résigner à voir détruire, au moins en partie.

Le comte Schouwaloff, qui avait été attaché au comte Orloff, lors du congrès de Paris, appartient au parti conservateur, avec le comte Dimitri Tolstoï, le prince Gagarine et le comte Adlerberg. Plus éloigné que le prince Gortchakoff des théories et des manœuvres panslavistes, sur lesquelles le chancelier a parfois tenté de prendre un point d'appui pour sa politique extérieure, il était surtout partisan convaincu de la nécessité du maintien de la paix, et voulait préparer lentement, mais sûrement, la prépondérance de la race slave en Orient, sous les auspices de la Russie, qui poursuit à son profit cette œuvre d'émancipation.

C'est grâce aux heureuses négociations qu'il fut chargé de diriger comme ambassadeur de Russie en Angleterre que se rétablit l'entente entre les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg. Cette politique pacifique est celle, sur laquelle sont fondés tous nos vœux, tout notre intérê toutes nos espérances. C'est aussi de cette politique seule que la Russie peut attendre sa grandeur matérielle et morale, tandis que la politique d'aventures et l'esprit belliqueux ne pourraient lui rapporter que ce qu'ils ont semé de ruines, de deuils et de désastres pour les nations qui s'en sont inspirées.

La mission du général Ignatieff avait tellement aggravé la situation de la Russie qu'il fallait de la part du cabinet de Saint-Pétersbourg une grande habileté unie à une sincérité absolue pour réparer les conséquences de cet échec. L'ancien ambassadeur de Russie à Constantinople est sans doute plus habile à conclure des traités qu'à négocier des alliances. Après l'échec de la conférence, il avait été poliment éconduit par le cabinet de Saint-James ; cette fois, c'est à Vienne qu'on repoussait ses avances.

Ce nouvel échec du général était plus grave. Si l'Autriche se refusait à reconnaître les stipulations du traité de San-Stefano, que le diplomate russe s'était chargé de lui faire accepter ; si elle persistait à se montrer inquiète et mécontente, l'œuvre de San-Stefano était bien compromise.

L'obstination avec laquelle elle repoussait les suggestions et les inspirations qui lui venaient de Saint-Pétersbourg et de Berlin montrait que l'alliance des trois empereurs avait reçu une atteinte très sérieuse. Le comte Andrassy ne voulait pas se laisser séduire par la perspective de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, ni se rendre complice de la spoliation de San-Stefano sans être appelé au partage ; il réservait sa liberté d'action. Ce n'était pas une rupture ouverte avec la Russie, mais un premier symptôme de refroidissement entre cette puissance et la cour de Vienne.

Les dispositions belliqueuses de l'Angleterre donnaient à cette manifestation du comte Andrassy un caractère très

grave. Si la guerre devait éclater entre la Russie et l'Angleterre, la première de ces puissances ne pouvait attendre de l'Autriche une neutralité aussi sincère qu'elle se l'était promis ; peut-être même cette neutralité serait-elle de courte durée et l'enthousiasme belliqueux de la Hongrie entraînerait-il le gouvernement à des mesures d'hostilité directe envers la Russie. A Pesth, on a terriblement gardé le souvenir de l'écrasement de 1849, et si l'introduction du dualisme a élevé la Hongrie au rang de seconde puissance de la monarchie, nul doute qu'elle ne cherchât à prendre sa revanche de l'impuissance à laquelle elle était condamnée en 1854 : ce fut l'habileté du prince Gortchakoff qui empêcha le cabinet de Vienne de se joindre alors à la coalition, en négociant pendant la guerre et en retardant par des moyens dilatoires d'une rare finesse la crise qui eût amené l'entrée en lice de l'Autriche. Ces curieux incidents ont été fort clairement retracés dans le beau livre du comte d'Harcourt : *Les quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys.*

Alors la Hongrie n'existait pas. Après l'*Ausgleich* elle pouvait décider la monarchie des Habsbourg à intervenir contre son ancienne alliée. C'est pour obéir à ces réclamations que le premier ministre de l'Empire austro-hongrois refusa de reconnaître les stipulations de San-Stefano. Si la Hongrie avait déclaré vouloir s'armer contre la Russie, le comte Andrassy aurait pu être contraint de céder, sous peine d'exposer son pays à la révolution et à la guerre civile. En tout cas, la Russie avait subi coup sur coup deux échecs extrêmement graves. L'Angleterre et l'Autriche-Hongrie refusaient d'être complices du démembrement de la Turquie. La Russie s'arrêterait-elle devant leurs protestations ? Passerait-elle outre ? Si la Russie devait passer outre, que ferait l'Angleterre et que ferait l'Autriche-Hongrie ?

L'Angleterre était prête à toute éventualité, et l'appel des réserves avait été suivi immédiatement des préparatifs d'entrée en campagne. Aussitôt Lord Derby, donnant avec éclat sa démission, était remplacé au Foreign Office par Lord Salisbury, partisan résolu de la politique belliqueuse

de Lord Beaconsfield, à laquelle son prédécesseur avait opposé jusque-là une force d'inertie qui avait paralysé souvent l'action énergique de ses collègues.

La première classe des réserves de l'armée et de la milice, appelée sous les drapeaux, formait une force de 38.000 hommes. En y ajoutant les 196.000 qui composent l'armée active, le chiffre des troupes disponibles s'élevait en tout à 234.000 hommes.

Le plan de mobilisation comportait l'organisation de huit corps d'armée, qui comprenaient les troupes de l'armée active et celles de la milice, ayant pour tête les points suivants : Colchester, Aldershot, Croydon, Dublin, Salisbury, Chester, York et Edimbourg.

Le premier seul se composait de trois divisions de ligne ; les quatre suivants avaient deux divisions de ligne et une de milice ; chacun des trois derniers n'avait qu'une demi-division de ligne et deux divisions et demie de milice. La division de la garde appartient au 3e corps (Croydon). Le 1er corps possède seul les 15 batteries d'artillerie réglementaires ; le 2e corps en a 14 ; le 3e, 13 ; le 4e 12 ; les trois suivants n'ont qu'une batterie, et le 8e corps n'a pas d'artillerie.

Dans le cas où toutes ces forces auraient été destinées à faire partie de l'armée d'opérations, l'Angleterre pouvait encore appeler sous les drapeaux les troupes qui composent son second corps de défense : 134.500 hommes de milice, 14.830 hommes de *yeomanry* (cavalerie fournie par les petits propriétaires) et 174.500 volontaires; en tout, 323,000 hommes. Ces forces, aux termes de l'acte de 1870, étaient réservées pour le service intérieur.

L'effectif des corps d'expédition ne comprenait pas plus de trois ou quatre corps d'armée, soit 120 ou 150.000 hommes. Le commandement de ces troupes était confié au lieutenant général lord Napier de Magdala, qui avait pour chef d'état-major général le général-major Wolseley, chef de l'expédition contre les Ashantees.

La réserve navale, que le gouvernement anglais avait également mobilisée, comprenait 18 bâtiments cuirassés et 12

non cuirassés ; les premiers portaient 8.600 hommes et 229 canons : les seconds, 3.200 hommes et 128 canons : tous ces navires étaient dans les ports de Chatham, Portsmouth et Devonport. Au premier de ces ports appartiennent les cuirassés *Superb*, *Northampton*, *Nelson*, *Belle-Isle*, le *Monarch*, à tourelles et le *Neptune*, à tour cuirassée ; au second, le *Thunderer* et l'*Inflexible*, les deux plus puissants vaisseaux du monde, ainsi que les cuirassés *Bacchante*, *Hercule*, *Triumph* et *Dreadnought* ; au troisième, l'*Iron Duke* et l'*Invincible*. Il faut y ajouter la frégate en fer *Inconstant*, à Portsmouth ; les corvettes cuirassées *Penelope*, *Euryalus*, *Boadicca* ; les corvettes *Garnet*, *Tenedos* et *Esmerald* ; la chaloupe *Cormorant* et les canonnières *Firm*, *Firebrand* et *Firefly*, à Devonport. Enfin les cuirassés étaient destinés à la défense des côtes. Ce sont : la *Resistance*, à Liverpool ; l'*Hector*, à Southampton ; le *Lord-Warden*, à Queensferry et le *Waliant* dans le Shannon. Ce service comprenait en outre, avec les sept bâtiments suivants : *Glatton*, *Wiwern*, *Cyclops*, *Gordon*, *Hecate*, *Hydra* et *Prince-Albert*, quatre frégates en bois et 32 canonnières. L'Angleterre pouvait donc disposer de la plus grande partie de son armée de terre pour les corps expéditionnaires, étant très suffisamment sûre de la défense de ses côtes et de ses colonies.

Comme le disait joyeusement M. de Bismarck, c'étaient les préparatifs du duel gigantesque entre la baleine et l'éléphant.

L'éventualité d'une déclaration de guerre était envisagée comme certaine : mais l'émotion qu'avait provoquée dans le public et dans les cercles diplomatiques la nouvelle de la retraite définitive de lord Derby n'était point entièrement justifiée. Sans doute, c'était un fait d'une gravité exceptionnelle que cette démission tant de fois annoncée prématurément, et qui survenait au milieu de la période la plus décisive de la crise orientale. Mais n'était-ce pas lord Derby lui-même qui, par ses hésitations et par l'irrésolution de sa politique extérieure, avait provoqué les événements dont il se refusait à accepter la responsabilité ?

Eût-il été possible au Foreign Office de changer la marche des événements ? Assurément oui. Son chef pouvait dès le début de la crise laisser à ses collègues du cabinet leur liberté d'action complète et renoncer à cette attitude passive et expectante dont les conséquences avaient été si funestes. Il eût pu encore, tout en représentant dans le cabinet l'élément pacifique, montrer plus hardiment qu'il ne voulait pas, en définitive, défendre la politique de la paix à tout prix. Enfin, il eût dû comprendre que les intérêts de la Russie et ceux de l'Angleterre en Orient pouvaient être inconciliables, et qu'un jour viendrait sans doute où l'intervention diplomatique n'offrirait aucune solution à un conflit entre ces deux puissances.

Mais, malgré l'éclat avec lequel il se séparait de ses collègues, lord Derby ne pouvait se soustraire à la solidarité qui unit tous les membres du cabinet. Comme eux, il était responsable de tous les actes par lesquels ils avaient affirmé le droit de l'Angleterre de faire entendre sa voix. Et si la diplomatie du Foreign Office n'avait pas répondu à cette attitude énergique, si les fautes s'étaient accumulées sur les fautes, sa retraite n'était plus qu'un tardif aveu d'impuissance, plus encore : une nouvelle et plus regrettable erreur.

Par deux fois, lord Derby eût dû se démettre : au lendemain du *memorandum* de Berlin, et de l'envoi de la flotte à Besika ; au lendemain du traité de San-Stefano et de l'envoi de la flotte à l'île des Princes.

La première fois, la démonstration maritime de l'Angleterre attestait son intention de défendre l'intégrité de la Turquie. Au lieu de conserver cette attitude virile, lord Derby avait paralysé l'action de ses collègues et laissé la Turquie engager seule contre la Russie cette lutte inégale dont l'issue était prévue d'avance. Logiquement, n'ayant aucun moyen de prévenir ce dénouement, lord Derby eût dû se démettre.

La seconde démonstration navale de l'Angleterre avait une signification bien autrement grave : c'était une menace directe contre la Russie. C'était en outre une violation for-

melle du traité de 1856. Lord Derby s'est-il démis alors? N'avait-il pas, au contraire, appuyé la demande de subsides au Parlement ? Il était donc responsable plus directement encore que ses collègues de la gravité de la crise.

Et quand l'échec du congrès ne laissait plus aucune place à l'intervention diplomatique ; lorsque la Russie, obligée de se maintenir sur le pied de guerre et menacée ainsi dans ses dernières ressources, en était réduite à exiger le rappel de la flotte anglaise ou à rompre définitivement avec le cabinet de Saint-James ; au moment où l'alliance des trois empereurs pouvait, si la Russie eût transigé avec l'Autriche, se renouer pour consacrer le traité de San-Stefano, malgré la protestation et l'abstention de l'Angleterre, c'eût été de la part de lord Derby un acte de courage et d'honnêteté que de s'associer à ses collègues en se ralliant à la seule mesure qui restât à prendre pour défendre les intérêts du pays, compromis par sa seule faute.

D'ailleurs, si la guerre était possible, il ne fallait pas se hâter de la considérer comme certaine. Rien ne pouvait faire supposer que les relations diplomatiques fussent déjà rompues entre l'Angleterre et la Russie. La menace la plus directe du cabinet anglais ne consistait pas dans la mobilisation des réserves: le danger était ailleurs, notamment dans le maintien de la flotte à l'île des Princes.

En se retirant, lord Derby annonça qu'il défendrait contre ses anciens collègues la politique qu'il avait suivie pendant son passage au Foreign Office. Si la guerre eût éclaté entre la Russie et l'Angleterre, on eût pu constater qui, de lord Derby ou de lord Beaconsfield avait le mieux servi les intérêts de son pays et à laquelle des deux politiques en présence dans l'ancien cabinet devait être imputée la responsabilité d'une si terrible catastrophe.

D'un autre côté, le jeu de l'Allemagne devenait très clair, et le concours que la Russie avait à attendre de son allié après l'immense service qu'elle lui avait rendu en tenant en respect, pendant toute la durée de la guerre de 1870, l'Autriche, qui aspirait à prendre sa revanche de Sadowa,

devenait de plus en plus timide. Son appui même était absolument problématique.

La situation, d'obscure et indécise, était devenue parfaitement nette. Ni l'Autriche ni l'Angleterre n'acceptaient le traité de San-Stefano. Cette ingénieuse machine, avec laquelle la Russie espérait dépecer sans trop de fracas le territoire de la Turquie, était déclarée dangereuse pour le repos de l'Europe. Le comte Andrassy et lord Salisbury étaient maintenant d'accord pour repousser les empiétements de la Russie. Le cabinet de Saint-Pétersbourg en était réduit à revenir sur son refus de laisser discuter par le Congrès les stipulations du traité ou à s'en remettre au hasard des combats pour essayer de faire prévaloir ses prétentions.

C'était une très pénible alternative ; il était difficile de croire que, pour une question d'amour-propre mal entendu, la Russie dût s'obstiner à soustraire à la discussion des puissances l'instrument élaboré par sa diplomatie. Si elle persistait dans son refus, elle s'exposait à une surprise très désagréable et très dangereuse, se trouvant prise comme dans un piège entre le Danube et le Bosphore, cernée par l'armée de l'Autriche et la flotte de l'Angleterre. Il faudrait bien alors céder devant la force. Ne valait-il pas mieux, tandis que l'honneur était encore sauf, s'incliner de bonne grâce en reconnaissant la légitimité des réclamations de l'Angleterre et de l'Autriche?

Ainsi, la Russie s'était engagée de gaieté de cœur dans une très méchante aventure, et ils lui ont joué un tour bien perfide ceux qui lui ont conseillé cette entreprise et l'ont encouragée à l'accomplir. Que l'on se soit porté garant à Berlin de la neutralité de l'Autriche, selon le devoir d'un bon allié, c'était la réciprocité du service rendu par le neveu à l'oncle en 1870. Un ami sincère et désintéressé eût été peut-être plus charitable : il eût avoué que, lors du règlement définitif de la question d'Orient, l'alliance et l'amitié des cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg ne tiendraient nullement lieu de l'approbation des puissances intéressées. En somme, on ne s'était guère compromis à Berlin. On avait laissé la

Russie entreprendre la guerre à ses risques et périls. Puis on l'abandonnait aux difficultés d'une situation presque inextricable. Et si l'on cherchait à démêler les mystérieux desseins du prince de Bismarck, si on l'interrogeait, il parlait comme tous les oracles, par énigmes.

Faut-il conclure de cette réserve affectée du chancelier allemand à son indifférence, à son désintéressement? Faut-il rechercher ici, comme dans tous les événements de l'histoire européenne depuis 1864, la main de ce grand maître dans l'art de pêcher en eau trouble? Faut-il lui attribuer la pensée machiavélique du guet-apens dans lequel ses alliés s'étaient si maladroitement laissé prendre? C'est le congrès de Berlin et le voyage du chancelier à Vienne en 1879 qui fournirent la clef de ces ténébreux événements. Il devint facile alors de discerner l'auteur responsable ; on n'eut besoin que d'appliquer l'axiome juridique : *Is fecit cui prodest*.

Or, quel intérêt plus essentiel pour l'Allemagne que de se débarrasser de la tutelle gênante d'un souverain qui commande à 90 millions d'hommes? Et quel autre moyen d'affaiblir la Russie sans se compromettre que de la laisser épuiser sa force et sa prospérité dans une guerre sans issue, une véritable expédition du Mexique, selon un mot qui fut dit alors.

Battue ou victorieuse, la Russie ne pouvait plus, après la guerre d'Orient, inquiéter l'Allemagne, et lorsque l'entente de l'Angleterre et de l'Autriche mettait à néant le résultat de ses victoires, sa situation était devenue fort précaire.

Quant à ces deux puissances, elles n'offraient à l'Allemagne aucun obstacle sérieux. Elles se trouvaient en présence de la Russie, s'apprêtant à contester ses prétentions à la suprématie en Orient; chaque jour amenait de nouvelles difficultés; mais au milieu de l'émotion universelle, l'Allemagne seule restait impassible. Ses intérêts, elle l'avait déclaré, n'étaient pas mis en question par le conflit turco-russe.

Un seul mot du prince de Bismarck, le 25 mars, eût suffi pour ouvrir les yeux au prince Gortchakoff. Ce

mot n'avait pas été dit, et la Russie avait failli rendre impossible la réunion du Congrès. Le chancelier allemand pouvait seul faire entendre raison au cabinet de Saint-Pétersbourg. Parlerait-il, enfin?

Quel est donc l'intérêt qui le guidait pour abandonner ainsi les Russes dans une situation critique? Il est facile d'en chercher les mobiles dans une autre pensée que celle d'une mesquine rancune contre le prince Gortchakoff à la suite des événements de 1875.

Le nouvel Empire germanique a besoin de s'étendre vers la mer. Il lui faut une marine, des ports, des arsenaux. Un seul point lui est accessible et tente ses convoitises : c'est la côte de la mer du Nord; du Weser, il cherche à gagner les bouches du Rhin et de la Meuse.

Et, tandis que la Russie était occupée à défendre ses conquêtes, l'Angleterre et l'Autriche prêtes à la combattre, la France absorbée par ses crises politiques et les préparatifs de son Exposition, l'Allemagne n'avait-elle pas la main libre en Occident? Qui l'eût empêchée de compléter sa constitution politique en effaçant de la carte de l'Europe une ligne de 40 lieues de terrain sur sa frontière du Nord-Ouest?

Si la paix ne s'était pas rétablie, si la Russie, l'Angleterre et l'Autriche n'avaient trouvé aucun terrain de conciliation, aucune combinaison de nature à favoriser l'entente définitive des puissances signataires du traité de 1856, c'eût été pour l'Europe une calamité terrible. Nul ne pouvait prévoir le résultat d'un conflit entre ces puissances; une conflagration générale en Europe ne pouvait qu'aboutir à la prépondérance politique de cet Empire germanique né d'hier et déjà si redoutable.

On ne le savait que trop à Vienne; on commençait à s'en douter à Saint-Pétersbourg; aussi fallait-il espérer que ni la Russie ni l'Autriche ne s'exposeraient à faire le jeu de l'Allemagne et ne consentiraient à tirer les marrons du feu.

Mais subitement, grâce à l'intervention du comte Schouwaloff, M. de Bismarck se décida à parler, et l'Europe, terrifiée, put commencer à respirer: le cabinet de Berlin in-

tervenait, mais, cette fois, au profit de l'Autriche. La Russie n'avait plus qu'à céder.

Si l'on veut bien se rendre compte des difficultés qui s'étaient accumulées depuis le commencement de la crise orientale, on comprend quelle est l'importance du rôle que s'était réservé la diplomatie allemande: celui *du Deus ex machina.*

Au milieu des hésitations de l'Autriche, des menaces de l'Angleterre, des dissimulations de la Russie, le prince de Bismarck, entreprenant de ramener l'entente entre les puissances, acceptait le rôle de médiateur que lui offrait l'Autriche. Ce que chacune des puissances pensait et voulait, nous l'avons déjà exposé en détail et aussi nettement qu'il nous a été possible, et nous n'avons cherché à dissimuler aucun des obstacles qui nous ont paru compromettre le rétablissement de la paix. On peut donc apprécier la portée et le véritable caractère de la tentative de médiation entreprise par l'Allemagne. Le prince de Bismarck avait une belle partie à jouer, et en tout cas une grande tâche à accomplir. Sans s'alarmer outre mesure en présence de la médiation du chancelier allemand, on pouvait, en France, y voir une démonstration favorable au maintien de la paix, en ramenant le débat sur le terrain strictement diplomatique.

Le premier pas fait dans les négociations dirigées par le prince de Bismarck était immense : il équivalait au rétablissement des relations diplomatiques après une rupture. Il ramenait la discussion par degrés en lui donnant une base acceptable accueillie d'un commun accord ; enfin il inaugurait la reprise des négociations suspendues pendant près d'un mois.

Mais l'accord n'était établi que sur un premier point : le retrait simultané de la flotte anglaise et de l'armée russe ; dans quelles limites devaient-elles l'une et l'autre opérer leur retraite ? A quel point de la mer Égée d'une part, de la péninsule des Balkans de l'autre, Anglais et Russes reprendraient-ils leurs nouvelles positions ? Enfin quelles étaient, si l'accord s'établissait sur ce second point, les questions

qu'on aurait à discuter préalablement au Congrès, et avec quel esprit les puissances, surtout l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, aborderaient-elles la discussion du traité de San-Stefano, le point critique du débat ?

Il y avait donc encore bien des difficultés à résoudre ; la seconde pouvait être encore le sujet de nouvelles complications. Les limites proposées par l'Allemagne pour le retrait des forces anglaises et russes étaient, d'une part, la baie de Besika, de l'autre Andrinople. Or, les Russes n'acceptaient pas leur position respective, jugeant avec quelque raison que la distance est moindre entre Besika et Constantinople qu'entre Andrinople et la capitale turque. Ils étaient donc placés dans des conditions d'infériorité relatives.

Ce n'était pas là une difficulté insurmontable ; mais ce premier obstacle montrait que l'œuvre de médiation n'était pas une entreprise fort aisée et que, pour arriver à établir un accord complet sur toutes les questions en litige, la diplomatie allemande n'aurait pas trop de toutes ses ressources et de toute son habileté. Quoi qu'il en soit, le premier point était atteint : les négociations étaient reprises et la première base de discussion proposée par l'Allemagne acceptée sans réserve.

Malheureusement le prince de Bismarck abandonna le rôle de médiateur, en prétextant une maladie qui le mettait dans l'impossibilité de poursuivre les négociations : en revanche, elles étaient déjà trop avancées pour que le rétablissement de l'entente ne fût pas déjà complètement assuré. Bientôt en effet la Russie se déclarait prête à accepter la discussion du traité de San-Stefano devant un congrès où se réuniraient les représentants des puissances signataires du traité de Paris ; quelques semaines plus tard les bases des discussions du congrès étaient déterminées par le protocole de Londres, du 30 mai, qui en traçait d'avance le programme, et qui réduisait à la plus juste proportion les termes des préliminaires de San-Stefano. Nou abrégeons ici le texte de ce protocole, qui marquait la fin de cette longue crise.

1° Il y aura deux provinces de Bulgarie, l'une au nord des Balkans sous un prince, l'autre au sud, ne touchant pas la mer Egée, avec un gouverneur chrétien et un gouvernement semblable aux colonies anglaises;

2° Les troupes turques retirées de cette dernière province n'y rentreront pas ;

3° L'Angleterre regrette la rétrocession de la Bessarabie, mais ne s'y oppose pas;

4° L'Angleterre se réserve le droit de discuter devant le Congrès les arrangements internationaux concernant le Danube ;

5° L'Angleterre ne considère pas la possession de Batoum comme justifiant une intervention hostile. La Russie promet de ne pas s'avancer au delà de sa nouvelle frontière asiatique;

6° La Russie rend Bayazid à la Turquie sur la demande de l'Angleterre; la Turquie, en échange, cède la province de Kotour à la Perse;

7° La Russie s'engage à ne pas prélever en territoire l'indemnité de guerre fixée et en même temps à ne pas créer d'embarras aux créanciers anglais de la Turquie. Cette question du paiement de l'indemnité sera discutée par le Congrès ;

8° Le Congrès se chargera de réorganiser la Grèce et la Thessalie et les autres provinces grecques;

9° La Russie consent à ce que le passage des Dardanelles et du Bosphore reste dans le *statu quo;*

10° L'Angleterre soulèvera devant le Congrès la question de la réorganisation de la Bulgarie par l'Europe et discutera la question de l'occupation en Roumanie.

Telles sont les phases diverses que traversa l'action diplomatique depuis la prise de Plewna, et que nous résumerons brièvement. La Russie, comme toutes les puissances, avait d'abord adhéré au Congrès proposé par le cabinet de Vienne; seulement, après des pourparlers mystérieux, elle déclarait le 26 mars qu'elle se réservait le droit d'accepter ou de refuser la discussion de tels points du traité qu'elle jugerait convenable. C'est à cette déclaration que l'Angle-

terre répondit par l'appel des réserves, et elle n'avait pas d'autre réponse à faire. Quelques jours après, lord Salisbury, succédant à lord Derby, spécifiait avec une netteté remarquable les articles du traité de San-Stefano qui portaient atteinte aux intérêts anglais, et signifiait à la Russie qu'elle eût à laisser discuter en entier, devant le Congrès, un acte qui n'avait aucune valeur sans la sanction des puissances garantes.

Dans le courant de la semaine suivante, le prince Gortchakoff, réfutant, dans une circulaire d'une forme très conciliante, les objections de lord Salisbury, s'efforçait d'atténuer l'effet de l'imprudente déclaration du 26 mars ; il l'expliquait en disant que la Russie n'avait prétendu se réserver à elle-même aucun autre droit que celui que conservait chacune des puissances.

En somme, le cabinet de Saint-Pétersbourg n'admettait pas seulement le principe de la discussion, il le mettait en pratique le premier. Il répondait en détail à chacune des critiques du cabinet de Saint-James, mais il demandait que l'Angleterre exposât ses vues sous la forme de contre-propositions qui seraient soumises au Congrès en même temps que le texte du traité. C'était là qu'on en était arrivé dans la seconde quinzaine d'avril. La difficulté ne reposait plus que sur un point : c'est que l'Angleterre n'entendait user de son droit de faire des contre-propositions que conjointement avec les puissances, lorsque le traité serait définitivement soumis au Congrès.

Or, la médiation de l'Allemagne, qui fut interrompue subitement par suite de la maladie du prince de Bismarck, n'ayant abouti à aucune solution définitive, le comte Schouwaloff fut chargé, au commencement du mois de mai, de solliciter officieusement du gouvernement anglais une communication confidentielle des objections que l'Angleterre avait à présenter devant le Congrès. La Russie comprit que quelques-uns des articles du traité devaient être nécessairement modifiés par le Congrès, et reconnut le droit des puis-

sances garantes d'apporter les modifications que pourraient réclamer les intérêts de chacune d'elles. Le protocole du 30 mai consacra l'accord entre elle et l'Angleterre et les invitations purent être adressées aux puissances pour assister au Congrès qui se réunit le 13 juin.

On peut mesurer la distance parcourue et l'importance des concessions faites par la Russie. Le cabinet de Saint-James n'eût pas accepté de participer à un congrès où la voix de l'Europe pût être méconnue par une ou quelques-unes des puissances : il ne fut pleinement rassuré que par les déclarations que le comte Schouwaloff rapporta de Saint-Pétersbourg ; la Russie et l'Angleterre étaient d'accord, non seulement sur la procédure à suivre devant le Congrès, mais sur la solution de quelques-uns des points en litige.

Les difficultés étaient encore énormes. Il y avait le programme du comte Andrassy, qui comportait l'organisation de la Bosnie et de l'Herzégovine en principautés autonomes, ainsi qu'une nouvelle principauté en Albanie et en Thrace. Il y avait les prétentions de la Serbie et du Monténégro, qui ne jugeaient pas encore suffisantes les annexions stipulées par le traité en leur faveur, tandis que l'Autriche les déclarait absolument inacceptables.

Il y avait les réclamations de la Grèce, qui soulevaient aussi de très vives et très délicates contestations; les protestations de la Roumanie, que l'on ne pouvait non plus passer sous silence, comme l'importante question de la rétrocession de la Bessarabie, sur laquelle, à Bucharest et à Saint-Pétersbourg, on était également peu disposé à accepter un compromis. Il y avait enfin la question de la navigation du Danube, question d'intérêt allemand par excellence, et sur laquelle le cabinet de Berlin n'avait garde de se prononcer.

Quant aux points du traité atteignant directement l'Angleterre, tels que ceux qui touchent à la délimitation et à la constitution de la principauté bulgare, à l'occupation des forteresses, aux annexions de territoire en Asie Mineure en échange de la contribution de guerre, c'était le fond même du débat, et il était impossible de prévoir la teneur des

contre-propositions que l'Angleterre déposerait sur la table du Congrès.

En somme, le Congrès de 1878 avait une tâche laborieuse à accomplir. Il ne s'était pas réuni, comme le demandait le cabinet de Saint-Pétersbourg, pour consacrer, par une formalité dérisoire, la validité du traité de San-Stefano. Ce n'était pas non plus pour reprendre le programme de la Conférence ; car il était impossible de s'en tenir aux stipulations des traités de 1856 et de 1871, et de ne pas prendre en considération les sacrifices supportés par la Russie dans sa guerre contre l'Empire ottoman. Les puissances avaient seulement à examiner quelles modifications il convenait d'apporter à ces traités, après la crise terrible qui avait pesé depuis trois ans sur le contiment et pour en prévenir le retour.

Il est singulier que l'Europe ne se soit préoccupée de chercher les remèdes que lorsque la crise était arrivée à l'état aigu, tandis que, dès le début, elle avait à revendiquer pour elle-même non pas le rôle de défenseur du traité de Paris, mais celui de médiateur, qu'il lui imposait. Au lieu de laisser la Russie intervenir à main armée pour défendre les actes des chancelleries, et contraindre la Porte, encouragée par ces hésitations dans sa résistance à toutes les demandes de réformes des Puissances, l'Europe pouvait le faire convoquer avant la déclaration de guerre, ce Congrès, et il appartenait à la France de prendre l'initiative de cette proposition, en sa qualité d'auteur même du traité de 1856. La guerre eût été évitée ; une seule puissance avait intérêt à la rendre possible, c'était l'Allemagne. Si la France, au lendemain de l'entrevue de Berlin, en 1875, où le duc Decazes provoqua si maladroitement les démarches de la Russie à propos de nos affaires intérieures, s'était montrée soucieuse de ses propres intérêts autant que de ceux de la puissance dont elle recherchait si gauchement l'alliance, elle eût dû opposer aux encouragements suspects du vindicatif prince de Bismarck des représentations amicales qui eussent fait apprécier la loyauté de notre attitude plus clairement que notre complaisance aveugle, qui, en raison de

notre abstention forcée, équivalait à une complicité muette.

Toute l'histoire de ces trois années montre que la visite du comte de Paris au Tsar en 1874 et la servilité du ministre orléaniste en 1876 et en 1877, après son imprudente manœuvre de 1875 n'étaient fondées que sur les calculs de l'ambition d'un prétendant, car ils visaient un intérêt exclusivement dynastique et non un intérêt national. Cette politique ambiguë et maladroite favorisait les desseins secrets des princes, mais humiliait et affaiblissait encore notre pays en lui faisant jouer un rôle indigne de nous, contraire à nos traditions, et surtout en laissant l'Allemagne présider à ce qu'elle appelait l'embourbement de la question d'Orient.

CHAPITRE IX

LE CONGRÈS DE BERLIN

On vient de voir que le programme du Congrès ne comprenait pas seulement la question du traité de San-Stefano ; il impliquait, et c'est à ce seul point de vue qu'il intéressait directement la France, la revision du traité de Paris. Ce traité, la Russie, victorieuse sur la route de Constantinople, avait voulu, au lendemain de Plewna, en prononcer l'abrogation elle-même et à son profit exclusif, au risque de provoquer une guerre européenne. Mais plus que les menaces de l'Angleterre, l'attitude de l'Autriche avait contribué au maintien de la paix ; le comte Andrassy était en quelque sorte devenu l'arbitre des destinées de l'Europe.

La veille de la réunion du Congrès, il réclamait aux délégations des crédits extraordinaires pour la mobilisation des réserves de l'Autriche-Hongrie, prétendant faire valoir par la force les droits de l'Autriche, si le Congrès ne donnait pas satisfaction aux intérêts de cette puissance.

Il ne repoussait pas, comme lord Salisbury, le traité de San-Stefano comme attentatoire à l'intégrité de l'empire ottoman, comme étant en contradiction avec le traité de Paris, comme incompatible avec les intérêts des puissances en Orient. Il l'acceptait en principe, réclamant seulement la faculté pour l'Autriche de chercher en retour certaines compensations dans la péninsule des Balkans.

Le plan du comte Andrassy, fort complexe, ne comportait pas seulement des modifications du traité turco-russe; il

exigeait aussi un complet remaniement de l'organisation de l'empire ottoman. En réalité, l'Autriche laissait à la Russie la libre possession des détroits et de la Bulgarie, pourvu qu'on lui permît d'assurer, par une série de conventions économiques et militaires, son influence sur les provinces occidentales de l'empire turc. En d'autres termes, et pour employer une locution familière, le comte Andrassy avait dit nettement au général Ignatieff, lors de son voyage à Vienne : « Part à deux. »

Les prétentions de l'Autriche, il faut le dire, étaient d'abord beaucoup plus modestes, et si elle se montra plus exigeante, c'est que l'attitude résolue de l'Angleterre la fit subitement sortir de sa réserve.

Le comte Andrassy voulait soustraire à la domination de la Russie les provinces occidentales de l'empire turc, la Bosnie, l'Herzégovine, l'Albanie, la Serbie, le Montenegro et une partie de la Macédoine, pour soumettre ces contrées à la suprématie de l'Autriche. A cet effet, la Bosnie et l'Herzégovine seraient tout d'abord occupées par un corps d'armée austro-hongrois, puis recevraient une organisation indépendante, garantissant leur autonomie et les plaçant sous le contrôle du cabinet de Vienne.

L'indépendance de la Serbie et du Montenegro était reconnue par l'Autriche; mais ces principautés, comme celle de Bosnie, seraient associées aux intérêts de l'Autriche par des conventions militaires et des traités de commerce. Enfin l'Albanie et la partie de la Macédoine voisine de la principauté de Bulgarie formeraient une nouvelle principauté placée sous la suzeraineté de la Porte, et dont la capitale serait Salonique. Ces principautés formeraient une sorte de *Zollverein* ou d'union douanière avec l'Autriche-Hongrie, et, pour mieux garantir le protectorat de cette puissance, le chemin de fer de Salonique à Mitrovitza serait prolongé jusqu'à la frontière autrichienne et mis en raccordement avec les lignes de l'empire, tout le contrôle de la voie appartenant au gouvernement austro-hongrois.

Tel est, en substance, le plan qui fut exposé dans tous ses

détails au général Ignatieff par le comte Andrassy, et par lequel le cabinet de Vienne espérait apporter un contre-poids sérieux à l'influence de la Russie dans la péninsule des Balkans.

L'accueil fait à ces propositions par le genéral Ignatieff fut assez froid; l'ambassadeur russe objecta que, pour réaliser un plan semblable, l'Autriche devait faire la guerre à la Turquie. — Faites-la, aurait-il ajouté, et nous vous rendrons la même neutralité bienveillante que vous avez observée à notre égard. Le comte Andrassy croyait alors pouvoir faire admettre ses propositions par le cabinet de Saint-Pétersbourg; il espérait que la Russie sacrifierait quelques-unes des clauses du traité de San-Stefano, notamment celles qui concernent la Serbie et le Montenegro, pour conserver sa suprématie sur la principauté bulgare. Mais le général Ignatieff se borna à constater qu'il ne pouvait, faute de pouvoirs, accepter comme bases de discussion les propositions du chancelier austro-hongrois.

En somme, le plan du comte Andrassy, malgré l'accueil enthousiaste que lui fit la presse d'Autriche et de Hongrie, est quelque peu chimérique. Chercher à faire de Salonique une rivale de Constantinople est un rêve ; essayer de soustraire à l'influence de la Russie les provinces slaves de l'occident de l'empire ottoman, une illusion pure.

Nous ne discutons pas dans ses détails le plan autrichien ; nous ne l'examinons que dans son ensemble. Et quelles que soient les difficultés qu'en présente l'exécution, il eût certainement séduit tout d'abord, si l'intérêt général n'y eût été fort sacrifié à l'intérêt exclusif de la monarchie austro-hongroise.

D'ailleurs, il est difficile de croire que les réclamations de l'Autriche eussent simplement pour objet de contre-balancer l'influence de la Russie dans la péninsule des Balkans. Le comte Andrassy poursuivait des vues toutes personnelles et absolument indépendantes de la question de validation du traité de San-Stefano.

Abandonner toute idée de rétablir le prestige de l'Autriche

en Occident, se rejeter résolument vers l'Orient et assurer la prépondérance de l'empire austro-hongrois sur les races qui peuplent la péninsule des Balkans, tel est le programme politique qui, depuis 1871, a été imposé au cabinet de Vienne par le comte Andrassy. C'est à cette politique qu'est réduite l'Autriche-Hongrie depuis qu'elle a été expulsée de l'Allemagne et réduite au rôle de gardienne du bas Danube, du grand fleuve allemand, sur lequel les hommes d'Etat de Berlin ne désespèrent pas d'étendre la main un jour ou l'autre.

Qu'on ne s'y trompe pas: cette politique peut sembler sage et patriotique; elle peut paraître, en présence des prétentions de la Russie en Orient, conforme aux intérêts de l'Europe. En réalité, c'est une chimère. L'avenir nous apprendra dans quelle mesure le comte Andrassy et la Hongrie auront contribué à l'anéantissement de l'Autriche et de leur propre pays. Ce qui est certain, c'est que l'empire des Habsbourg est aujourd'hui dans la même situation, malgré des apparences de prospérité et de grandeur, que la Turquie en 1853, lorsque le tsar Nicolas appelait cet Etat « l'homme malade ». Et le prince de Bismarck n'a eu besoin que de modifier légèrement la formule pour l'appliquer à l'Autriche, qu'il a qualifiée, non sans ironie: « la femme malade. »

C'est bien justement aussi que le prince Gortchakoff s'écriait il y a vingt-cinq ans, à propos du même Etat: « Ce n'est pas une nation, c'est un gouvernement. » Or, depuis cette époque-là, le gouvernement a été bien changé; bien plus: au lieu d'un, il y en a deux aujourd'hui. L'absolutisme des Metternich, des Bach, des Schwartzenberg, des Schmerling, pouvait réunir sous une bannière commune cette agglomération de nationalités rivales, jalouses, en guerre constante les unes contre les autres. Mais, du jour où Belcredi tenta de substituer à ce régime tyrannique celui du fédéralisme; du jour où le comte de Beust, sous la pression des Hongrois, et grâce aux démarches pressantes du comte Andrassy près de la cour, fit adopter le dualisme comme

base du système gouvernemental, la désagrégation de tous ces éléments incompatibles a commencé, ainsi que l'œuvre de dissolution de la monarchie des Habsbourg.

Et ce ne sont que seulement les défaites de l'Autriche en 1859 et en 1866; ce n'est pas la restauration de l'empire d'Allemagne au profit de la Prusse qui ont inauguré cette période de décadence: c'est l'avènement de cette nation hongroise, qui compte à peine pour cinq millions d'individus dans les 32 millions de sujets de l'empire, et qui a atteint en quelques années cette suprématie sur les autres races qu'elle convoitait depuis des siècles. Le comte Andrassy fut le plus zélé auxiliaire de Ferenz Deak pour cette œuvre de reconstitution politique de la Hongrie. Comme l'ancien chef de la gauche, il applaudissait aux désastres de l'Autriche en Italie, aux conquêtes de la Prusse en Allemagne; il attendait que la maison de Habsbourg fût déchue de son antique souveraineté en Occident pour lui arracher cette réforme constitutionnelle, cet *Augsleich* qui a été comme le coup de grâce pour la monarchie. A l'intérieur, l'anarchie et la détresse financière; au dehors, l'isolement et l'effacement: tel a été l'apport de la Hongrie dans ce contrat léonin, où c'était elle, naturellement, qui s'attribuait la partdu lion.

C'est Andrassy, avec son ami François Deak, qui a accompli cette œuvre funeste pour l'empire des Habsbourg. Les espérances d'agrandissement en Orient, qu'ils offraient au souverain comme une sorte de compensation à ses revers en Occident, sont singulièrement compromises aujourd'hui. La Russie n'a pas eu de peine à devancer cette puissance, dont Napoléon a pu dire: « L'Autriche est toujours en retard d'une idée, d'une année ou d'une armée. »

Échec sur échec, c'est toujours l'histoire de l'Autriche, et ce n'est pas l'appui de l'Allemagne qui pourrait lui épargner à l'avenir les mécomptes et les déceptions. Le fameux plan du comte Andrassy, qui contient la somme des exigences du cabinet de Vienne concernant la réorganisation de la péninsule des Balkans, n'est qu'une conception bizarre et chimérique et l'on n'a pas eu de peine à faire ressortir la faiblesse

et l'inanité de ce programme. Croire que la prépondérance russe sur le bas Danube puisse être contre-balancée par la prépondérance de l'Autriche en Albanie, en Bosnie, en Macédoine, c'est faire beaucoup de cas du génie administratif de cette dernière puissance, et il nous semble que jusqu'ici les hommes d'État qui ont dirigé ses destinées n'ont fait preuve à cet égard que d'un esprit d'organisation très relatif.

En tout cas, le cabinet de Vienne ne fait que poursuivre, dans le règlement de la question d'Orient, la réalisation des conditions auxquelles la Hongrie a consenti à s'associer aux destinées de l'Autriche. Lorsque le gouvernement austro-hongrois refusa de prendre part au conflit entre la France et la Prusse, en 1870, ce fut surtout l'influence du comte Andrassy, alors président du ministère transleithan, qui força le cabinet de Vienne à maintenir sa neutralité, malgré les sollicitations pressantes du cabinet des Tuileries. Aucune intervention en Occident, c'est la première des conditions posées par les Hongrois pour vivre en paix avec la Cisleithanie. La politique de Deak, qu'il s'est donné la mission de mettre à exécution, est toute différente de celle de Kossuth. Ce dernier, dans son programme concernant la solution de la question d'Orient, n'avait jamais entendu fonder qu'une confédération du bas Danube, non plus sous le protectorat d'un État souverain, mais sur la base de l'autonomie pour chacune des nations qui y entreraient : Hongrois, Roumains, Serbes, Albanais et Bulgares. En dehors du plan de Kossuth, qui, à notre avis, est l'idée de l'avenir, il n'y a aucune autre solution du problème que la suprématie de la race slave sur les autres races de la péninsule des Balkans, par la main et au profit de la Russie. C'est ce qu'a préparé la politique du comte Andrassy en méconnaissant les droits des autres races à obtenir pour elles-mêmes une indépendance semblable à celle qu'avait conquise la Hongrie. Par son égoïsme et son aveuglement, il a ouvert la porte à l'ambition de la Russie, qui s'est hâtée d'en profiter.

Mais le comte Andrassy n'était pas un démocrate comme Kossuth, et la vieille fierté magyare a toujours protesté en

lui contre l'assimilation des races slaves à la nation du royaume de Saint-Étienne. Le comte Gyula Andrassy de Czik Szent Kiraly de Krasna Horka appartient à une des plus vieilles maisons de l'aristocratie magyare. Député du comitat de Zemplin, sa ville natale, il se lançait avec Kossuth, en 1848, à vingt-cinq ans, dans le mouvement révolutionnaire, mais comme commandant des honveds du district et non comme démocrate radical; lorsqu'il revint, après l'amnistie de 1857, prendre part au mouvement national pour la reconstitution politique de la Hongrie, ce fut au centre gauche qu'il prit place, après que les élections de 1860 l'eurent rendu à la vie publique. Ses doctrines politiques sont celles de François Deak.

Quand il prit, en 1871, la direction du ministère impérial et royal des affaires étrangères, l'homme d'Etat hongrois se montra surtout empressé d'élever ses compatriotes aux plus hautes fonctions administratives et diplomatiques. Il fit admettre les Magyars aux dignités officielles sur le même pied que les Allemands de l'empire. C'est ce qui explique la grande quantité de noms magyars qui figurent sur l'annuaire national d'Autriche-Hongrie, tels que les Apponyi, les Kalnocky, les Karolyi, les Esterhazy, etc.

Ce que nous savons déjà, c'est que l'Autriche a perdu, par suite des résistances des hommes politiques hongrois à la politique continentale de Metternich, la prépondérance en Italie et en Allemagne. D'autre part, il ne nous paraît par prouvé que les Magyars aient beaucoup avancé jusqu'ici les affaires de l'Autriche en Orient, où ils s'étaient flattés de lui tailler un nouvel *Œsterreich* avec Pesth pour capitale. L'avenir seul dira si les Habsbourg ont pu sauver la monarchie en déplaçant l'axe politique de l'Empire, et en descendant le cours du Danube que leurs ancêtres avaient toujours suivi en le remontant. L'alliance de la Prusse, devenue l'empire allemand, a mis fin à la lutte séculaire des deux États: dans le nouvel équilibre des forces européennes, il faut savoir si l'Allemagne du Nord sera toujours la première puissance militaire du continent.

De son côté le chancelier de Berlin, loin de demeurer indifférent aux complications orientales, a énergiquement appuyé les tendances de son allié à entrer en compétition ouverte avec la Russie dans la question orientale.

C'est certainement de ce côté que se sont tournées depuis 1870 les préoccupations du prince de Bismarck. Lorsque, au milieu de nos désastres, le prince Gortchakoff lança la circulaire du 29 octobre, pour abroger de sa propre autorité la déclaration de neutralisation de la mer Noire, c'était la Russie qui faisait payer d'avance son alliance et sa complicité. L'Allemagne a jugé sans doute que le prix était suffisant. Elle n'entend certainement pas donner la main àl' extension de l'empire slave à l'est et au sud de l'Europe, ni surtout préparer la dissolution de l'Autriche-Hongrie au profit de la Russie.

Si l'empire des Habsbourg a une raison d'être désormais, c'est pour prendre sur le bas Danube la place de sentinelle avancée du grand empire d'Allemagne. Et si le prince de Bismarck a laissé la Russie s'engager avec une folle témérité dans sa lutte contre la Turquie, il savait à coup sûr que cet embourbement de la question d'Orient est toujours l'épilogue de ces agressions des souverains russes contre le vieil empire des Osmanlis, et qu'il faut toujours, lors du règlement suprême, compter avec l'Angleterre, sinon avec l'Europe.

Lorsque, sur un radeau du Niémen, Napoléon et le fils de Paul Ier se partageaient l'empire du monde, le vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna savait que, si l'empire d'Occident était une conception difficile à réaliser, la conquête de Constantinople, qu'il offrait à son allié, n'était pas plus sûre. Ce n'était là qu'un piège tendu à sa confiance. Aujourd'hui comme en 1788, la Russie, se fiant à la toute-puissance d'un allié redoutable pour maintenir à distance les nations de l'Occident, s'est jetée sur la Turquie, et le résultat de cette campagne n'a guère été pour satisfaire ses ambitieuses visées.

C'est que M. de Bismarck, comme Napoléon Ier, ne se soucie point de donner à la Russie cet empire d'Orient qui est

comme l'idéal des successeurs de Pierre le Grand. C'est qu'en s'efforçant de conserver sa suprématie en Occident, l'Allemagne n'entrevoit qu'avec de légitimes appréhensions cette éventualité de l'établissement définitif de la Russie en Orient. Aux yeux de M. de Bismarck, comme aux yeux de tout Allemand clairvoyant, ce serait payer trop cher l'alliance de la Russie que de laisser déborder sur les flancs de l'empire germanique cette masse formidable du monde russe, dont le voisinage est déjà si inquiétant.

Ce n'est pas tout. Nous n'aurions la clef que d'une partie des mystérieux desseins du chancelier si nous supposions qu'il s'inspire uniquement de ces considérations. L'Allemagne, elle aussi, a des vues particulières sur l'Orient, et sur ce terrain elle ne peut considérer les progrès de la Russie qu'avec la jalousie et la haine d'une rivale. Il ne lui déplaît point de voir l'Autriche prendre le rôle de gardienne du bas Danube, du grand fleuve allemand, pour le compte du puissant empire germanique. Mais il n'entre pas dans les vues du chancelier que l'empire russe soit maître des débouchés du commerce allemand dans la mer Noire. Et quand le prince de Bismarck dit bien haut que la question d'Orient ne vaut pas la peau d'un grenadier de Poméranie, cela signifie clairement que les soldats du roi de Prusse ne se battent que pour leur pays et non pour le compte d'autrui, mais il n'a jamais entendu abdiquer les droits de la Prusse comme puissance signataire du traité de 1856 ni sacrifier l'intérêt allemand, dont il s'est d'ailleurs gardé de donner la définition.

Pourquoi donc a-t-il, sinon excité la Russie à entreprendre cette dangereuse aventure, au moins prêté son concours à l'entreprise en se portant envers elle garant de la neutralité des États de l'Occident ? N'y avait-il pas, dans cet assentiment donné par le chancelier aux projets de la Russie, comme une secrète pensée d'une profondeur machiavélique consistant à attacher aux pieds du vaste empire un boulet dont le poids doit paralyser son énergie et arrêter sa marche ? Au lendemain de l'échec de la conférence de Constantinople,

un diplomate russe, avec lequel je m'entretenais de l'éventualité d'une guerre de la Russie contre la Porte, me disait, avec une intuition très nette des dangers de la politique belliqueuse où l'on cherchait à entraîner le tsar : « Assurément, nous serions heureux de pouvoir accomplir cette réorganisation de la péninsule des Balkans, que les congrès et les conférences seront toujours impuissants à imposer à la Turquie. Mais nous nous défions surtout des exhortations venues de Berlin, car il est clair pour nous que l'Allemagne ne nous pousse à cette campagne qu'avec l'idée que nous y épuiserons toutes nos forces et tout notre prestige ; nous ne voulons donc pas nous engager dans cette entreprise, qui serait *notre expédition du Mexique.* »

Depuis lors, le gouvernement russe, pressé par les instances du général Ignatieff et du parti militaire, a passé le Rubicon. Mais le grand sphinx de Berlin n'a eu garde de promettre au delà de la neutralité bienveillante à laquelle il s'était engagé. Il savait à merveille que, victorieuse ou non, la Russie ne sortirait de la guerre qu'affaiblie par une lutte difficile et stérile, et que, sur la route de Constantinople et de la mer Égée, le tsar rencontrerait tôt ou tard l'Angleterre et l'Autriche.

Le chancelier a donc encore une fois, avec une apparence de loyauté et de désintéressement, travaillé à consolider la suprématie de la Prusse. Expulser d'Allemagne la maison d'Autriche et s'y installer à sa place ; rendre l'Italie plus forte et la France plus faible ; entraîner la Russie dans les aventures : ce sont les points essentiels du programme. Ils sont tous accomplis aujourd'hui. Il reste au chancelier à compléter l'unification de l'Allemagne qui est le but souverain de sa politique.

C'est en revenant de Francfort, où il avait représenté la Prusse près du Bund, que le comte de Bismarck déclarait que « l'unité de l'Allemagne ne se ferait que par le fer et le sang ». Et quand il eut trouvé, lors de son ambassade en Russie, un allié inattendu dans la personne d'Alexandre Michaïlovitch, il jugea que la chose n'était pas impossible,

et, l'ayant entreprise, la fit. Il eut contre lui la cour, le Parlement, le roi, la nation, l'Allemagne, l'Autriche, la France même : trois années lui suffirent pour triompher de tous les obstacles et pour changer la face du monde.

Il lui fallait aussi des complices en Occident. Il voulut faire l'Allemagne avec le concours de la France ; mais Napoléon ne se décida ni pour ni contre. Il ne voulut croire ni à la Prusse ni à M. de Bismarck. « Il est fou, » disait-il à Prosper Mérimée sur la plage de Biarritz, lorsque le diplomate prussien exposait dans les plus petis détails les plans de la campagne de 1866 et de l'organisation du futur empire d'Allemagne. Et quand la première partie du programme fut accomplie, Napoléon III se décida à ouvrir les yeux. « Il est plus fort que je ne croyais, » dit-il. Mais ce fut tout, et M. de Bismarck fit l'unité de l'Allemagne malgré la France et contre elle. De là la guerre de 1870.

Chose singulière! dans cette ardeur avec laquelle il cherchait partout des alliés, des complices, le comte de Bismarck s'avisa un jour, entre Biarritz et Sadowa, de faire des avances à M. Thiers, alors simple député de la Seine. Après lui avoir exposé ses plans, il lui demanda catégoriquement son appui. Et M. Thiers ayant objecté qu'en sa qualité de membre de l'opposition il n'avait aucune chance d'entrer dans les conseils de Napoléon III ni de faire partie d'un ministère quelconque, le comte lui répliqua avec une imperturbable assurance : « Qu'à cela ne tienne, monsieur Thiers ; je parlerai à l'empereur, et je me charge d'arranger votre affaire avec lui. » Quelque incroyable qu'il paraisse, le fait est absolument authentique. C'est M. Thiers qui l'a raconté en 1870 dans un petit cercle d'amis, à Orléans, au moment où, après son excursion diplomatique en Europe, il se rendait près de ce même comte de Bismark pour négocier un armistice qui fut si malheureusement repoussé.

Certes, un tel homme était terriblement dangereux, et Napoléon III, qui n'y prit pas garde, non seulement perdit sa couronne contre lui, mais il ruina la France et mit l'Allemagne à la tête de tous les Etats de l'Europe.

A mesure que le temps marche, l'empire militaire des Hohenzollern, fondé sur la gloire des armées prussiennes, est de plus en plus ébranlé dans ses assises. Il perd de jour en jour davantage cette cohésion qui unissait en un faisceau compact tous les États qui gravitaient dans l'orbite de la Prusse comme satellites de l'astre de Berlin. Il eût fallu créer l'unité administrative, l'unité religieuse, l'unité politique ; mais c'eût été l'absorption de la Prusse dans l'Allemagne et le prince de Bismarck ne voulait ni ne pouvait toucher à ' arche sainte. Puis, la question extérieure est trop grave, et c'est moins vers l'Orient que le chancelier a les yeux fixés que vers l'Occident, où il épie si attentivement jusqu'aux moindres mouvements de l'Erbfeind.

Mais au Congrès, grâce à l'aveuglement des diplomates français, il sut trouver des auxiliaires précieux en nous forçant à accepter le programme austro-anglais et à soutenir les prétentions de ses alliés d'Autriche, qui arrachaient à la Russie, sous la pression de l'Angleterre et de l'Allemagne à la politique desquelles la France s'associait docilement, la meilleure part de ses conquêtes. Quant à M. Disraeli, on peut dire que ce Congrès fut l'époque la plus noble de sa vie, dont les dernières années avaient été signalées par des actes qui resteront bien glorieux dans les annales de l'histoire d'Angleterre. D'abord, la proclamation du titre d'impératrice des Indes donné à la reine, qui consacra par l'éblouissant rayonnement de la majesté souveraine la suprématie de l'Angleterre dans sa grande et riche colonie. Puis l'achat des 176.000 actions du canal de Suez, qui assurait à l'Angleterre la liberté de sa navigation vers l'Inde, et préparait en même temps pour l'avenir l'acquisition définitive de cette route si précieuse et si sûre. Enfin cette politique énergique dans la crise orientale, qui non seulement a relevé à ses propres yeux l'Angleterre, isolée par l'aveugle et coupable égoïsme de la politique du cabinet Gladstone, mais a rendu à l'Europe la conscience de ses devoirs et de sa dignité : ce n'est qu'après le Congrès, tout enivré de ses succès, qu'il lança à son tour son pays dans les aventures.

Lorsque le fameux discours de Guildhall, en 1876, fit retentir jusqu'aux extrémités du continent la menace qui ébranla jusqu'aux voûtes des palais moscovites, ce n'était pas pour la vaine satisfaction du rival qui se plaît à intimider et à humilier son adversaire que le premier lord de la Trésorerie jetait à la face de l'Europe l'affirmation de l'existence de l'Angleterre et l'expression de sa volonté. C'était le ministre, l'homme d'État, qui rejetait les formules étroites dans lesquelles la diplomatie de lord Derby essayait de l'emprisonner, et qui, comme conséquence de l'envoi de la flotte anglaise à Besika, revendiquait sans ménagements les droits de l'Angleterre établis par les traités, au besoin appuyés par la force. On cria au scandale, à la trahison. Disraeli, qui, dans un moment d'impatience et de fierté, avait voulu redresser sa taille de toute sa hauteur, fut obligé de s'effacer, de se maîtriser. Au Congrès, il lui fallait encore bien souvent dominer son orgueil, ses rancunes, sa brusquerie ; mais que les subtilités diplomatiques convenaient peu à cette nature si vigoureuse et si pétulante !

Ce fut le plus glorieux épisode de sa carrière politique, déjà si brillante, que ce Congrès de Berlin, auquel il alla prendre part en personne après en avoir lui-même déterminé le programme et les préliminaires. C'est à lui autant qu'au prince de Bismarck qu'est dû ce dénouement de la crise orientale, dont toutes les puissances sont sorties amoindries et épuisées, sauf l'Allemagne et son alliée, l'Autriche.

Assurément la France n'a pas joué à Berlin un rôle prépondérant ; mais si la dignité de notre attitude est à l'honneur de notre diplomatie, il faut constater que le ministère républicain avait courageusement réparé, dès son avènement, les fautes lamentables de ses prédécesseurs. Le ministre des affaires étrangères en donnant à la Chambre le 5 juillet, à la veille de son départ pour Berlin, des explications sur le rôle du gouvernement français dans les négociations qui avaient eu lieu depuis la prise de Plewna jusqu'à la convocation du Congrès, précisait la politique de désintéressement et d'équité, suivie par le Cabinet du 13 décembre, qui

avait obtenu, après tant de complications, l'adhésion unanime de l'Europe. Nul doute qu'un ministère de droite ne se fût mêlé, dans de telles circonstances, à des intrigues et à des compromis qui eussent engagé la France malgré elle, et peut-etre eussent atteintson influence et ses intérêts. Ce péril n'était pas à craindre sous un gouvernement sincèrement républicain et nonmoinssoucieux du maintien de la paix que des droits de l'Europe.

Cette double mission était difficile à remplir, si la loyauté et la franchise sont une tâche difficile en diplomatie. Les déclarations de M. Waddington prouvent que le Cabinet du 13 décembre et le ministre des affaires étrangères se montraient à la hauteur d'une telle mission.

L'approbation unanime de la Chambre n'était pas seulement le témoignage de sa confiance dans le succès des efforts que nos plénipotentiaires allaient entreprendre, de concert avec les représentants des puissances, pour mettre fin à la crise qui avait si longtemps et si douloureusement pesé sur l'Europe. C'était un mandat formel de limiter notre intervention à la défense des intérêts français et de la politique de justice qui pouvait seule établir les bases d une paix durable. Les réserves faites par M. Waddington concernant l'Egypte et la Syrie étaient toutes naturelles, mais les garanties du désintéressement des Anglais à l'égard de ces contrées étaient purement illusoires. De même, si la question tunisienne devait être soulevée, il eût été indispensable que nos intérêts fussent reconnus par l'assemblée des puissances et non affirmés dans des conférences secrètes entre nos représentants et ceux de l'Angleterre.

Nous avons eu trop l'air de réclamer un dédommagement pour consentir à cette consommation du partage de la Turquie, à laquelle on nous conviait à donner notre adhésion. Ce n'était pas la seule difficulté qui menaçait encore l'heure du repos définitif de l'Europe, mais le nouveau *modus vivendi* qui résulterait entre chacune des puissances copartageantes de leurs rivalités surexcitées et pour ainsi dire mises aux prises les unes avec les autres.

C'était là justement le plus solide argument en faveur d'une solution pacifique de la crise. Plutôt que d'amener l'Angleterre à se saisir de Constantinople ou de Gallipoli, par mesure de compensation, la Russie consentit volontiers à restreindre les limites de la principauté bulgare. Plutôt que de laisser l'Autriche s'installer en Bosnie, en Herzégovine, en Albanie, en Thrace, elle subit la même opération avec une résignation aussi complète. Elle avait tout intérêt à atténuer ses exigences devant le Congrès ; elle fit valoir ses concessions comme le témoignage de sa modestie et de son abnégation, et prit le rôle intéressant de la victime qui se sacrifie elle-même. Par le traité de Berlin aussi bien que par celui de San-Stefano, elle pouvait revendiquer l'honneur d'avoir accompli la ruine de la Turquie d'Europe. Même en ne touchant pas à ces débris qu'elle a entassés dans la péninsule des Balkans, elle a pour elle le juste titre, le droit d'auteur ; elle pourra toujours en réclamer le bénéfice. Qu'on distribue les lambeaux de l'empire ottoman en deux, trois, quatre ou cinq principautés, le prestige de la victoire a assuré aux Russes la prépondérance dans une comme dans cinq, et l'avenir est à eux. Plus ils montrent de modération, plus leur droit de possession devient imprescriptible.

Certains esprits semblent encore aujourd'hui disposés à remettre en question l'œuvre du Congrès, du moins à la considérer comme insuffisante, inefficace, inique, peut-être. Certes, la perfection n'est pas de ce monde, et nous savons autant que personne quelle est la juste et large part à faire pour la critique dans les décisions dont l'Europe a pris à Berlin la responsabilité. La question n'est pas là et il s'agit de savoir si le Congrès était nécessaire, d'abord ; ensuite, si la diplomatie a fait tout ce qu'elle pouvait faire.

Le premier point ne nous paraît pas douteux. Que l'on se reporte au lendemain de la prise de Plewna, au passage précipité des Balkans par l'armée russe, à la conclusion du traité de San-Stefano. La paix eût-elle été possible sans le Congrès ? Il faut avoir oublié, pour le prétendre, le moment

d'angoisse que traversa le monde lorsque la flotte de l'amiral Hornby franchit à toute vapeur les Dardanelles, lorsque l'Angleterre décréta résolument l'appel des réserves, en même temps que les troupes indiennes étaient transportées à Malte en toute hâte. Déjà, de Buyukdéré à l'île des Princes, les Anglais et les Russes pouvaient se menacer du regard; la correspondance communiquée alors au Parlement montre que la guerre était considérée partout comme inévitable : la Russie s'y préparait en expédiant à Caboul une mission militaire pour jeter Shere-Ali sur les Indes, tandis qu'un duel épique était près de s'engager, sur les rives du Bosphore.

Veut-on maintenant se reporter aux négociations engagées vers la même époque, à la suite de la proposition mise en avant par l'Autriche pour la réunion d'un congrès ? La Russie refusait de laisser discuter le traité de San-Stefano: elle prétendait qu'il fût validé sans accorder à personne voix délibérative. Un congrès académique, c'était là ce qu'elle rêvait. N'ayant pu amener l'Autriche à s'entendre directement avec elle, ne voulant lui accorder aucune des compensations qu'elle réclamait du côté de la Bosnie, de Novi-Bazar et de Salonique, elle eût trouvé devant elle, si elle eût tenté de passer outre et d'exécuter le traité de San-Stefano, l'Autriche et l'Allemagne unies à l'Angleterre. Avec cette dernière puissance, elle essayait, il est vrai, de négocier aussi, mais en pure perte. Le prince Gortchakoff pressait le cabinet de Saint-James de spécifier les objections que l'Angleterre élevait contre l'acte du 3 mars ; mais lord Salisbury déclarait qu'il ne discuterait le traité de San-Stefano que le jour où il serait déposé sur la table du Congrès. Mais, plutôt que de le laisser discuter, la Russie semblait disposée alors à accepter la guerre avec ses terribles éventualités.

Il faut bien le dire, ce fut l'attitude de la France qui contribua à faire revenir le cabinet de Saint-Pétersbourg à de plus sages dispositions. Le gouvernement républicain, arrivé aux affaires le 13 décembre, comprit d'autant mieux quel rôle désintéressé et utile les circonstances lui offraient, que,

durant son ministère de quatre années, le duc Decazes avait commis d'impardonnables fautes qu'il était urgent de réparer. Par une coupable partialité à l'égard de la Russie depuis l'origine de la crise orientale et principalement lors de la conférence de Constantinople, ce ministère avait tellement compromis la neutralité de la France que l'on paraissait compter, à Saint-Pétersbourg, sinon sur la complicité, du moins sur l'indifférence du gouvernement français, et cette confiance n'était pas un médiocre encouragement pour la Russie dans la résistance qu'elle opposait aux autres puissances. La chute définitive du cabinet du 16 mai permit au ministère du 13 décembre de rendre à la France un rôle plus digne et plus conforme au respect de la neutralité qui était la règle absolue de sa politique extérieure.

En se ralliant délibérément à la proposition d'un congrès, elle obligeait la Russie, en témoignant de l'unanimité de l'Europe et en la désabusant de ses illusions sur la servilité de la France, à renoncer à une attitude qui constituait un véritable défi ; grâce à l'habileté du comte Schouwaloff les dernières résistances de la chancellerie cédèrent et le principe de la revision du traité de San-Stefano par le Congrès fut admis, après des négociations délicates que nous avons pu complètement apprécier. Une fois ce principe accepté et la réunion du Congrès décidée, toutes les chances étaient en faveur du maintien de la paix. Sans rechercher quel a été le rôle de la diplomatie à Berlin, et dans quelle mesure son œuvre a réussi à consolider cet édifice de paix qu'elle s'était donné à tâche de rendre indestructible, nous tenons pour certain que l'Europe n'a pas voulu déchirer à Berlin le traité de San-Stefano pour le refaire d'un bout à l'autre, mais qu'elle s'est bornée à le modifier, à l'amender, en donnant satisfaction aux réclamations des puissances le plus directement intéressées : l'Autriche et l'Angleterre. La diplomatie essaya de faire œuvre de conciliation, en un mot, et cette tentative est tout à son honneur. Deux choses inquiétaient l'Angleterre : Constantinople et Batoum ; l'Autriche s'effrayait surtout de la création de la

grande Bulgarie. Batoum devint port franc et tout l'effort se porta sur la délimitation de la Bulgarie, dont la partie au sud des Balkans fut rendue à la Turquie et devint la Roumélie orientale, ce qui éloignait considérablement les Slaves de Constantinople. Ce furent là tous les changements essentiels apportés par les puissances à l'acte du 3 mars. Mais, au grand mécontentement de la Russie, M. de Bismarck tint à pousser l'Autriche sur la route de Salonique, — *Drang nach Osten*, — et le Congrès dut accepter, en outre, l'*occupation* de la Bosnie.

Les autres dispositions étaient accessoires : nous nous abstenons d'en parler, bien qu'il faille rendre au Congrès cette justice que toutes furent inspirées par le désir sincère de rendre le retour des conflits impossible et de laisser une longue paix à l'Orient.

En somme, dans l'ensemble comme dans les détails, le traité de Berlin est une œuvre très louable de pacification, cela n'est pas contestable. Il fallait avant tout tenir compte des susceptibilités, des ambitions, des revendications des principaux intéressés, et, d'autre part, ne pas exiger de la Russie des sacrifices hors de proportion avec les charges que lui avait fait supporter une guerre coûteuse et sanglante. Il n'est que juste de convenir qu'elle souscrivit sans trop de mauvaise grâce aux concessions qui lui furent réclamées, bien qu'il lui fût particulièrement douloureux de voir d'autres puissances largement favorisées, qui ne s'étaient pas exposées, comme elle, aux risques d'une aventureuse expédition. Peut-être, sous ce rapport, l'œuvre du Congrès de Berlin est-elle trop visiblement caractérisée par le choix de la capitale où a été préparé le traité du 13 juillet. Peu importe ; il nous plaît de constater que la diplomatie a cherché avant tout non pas à apaiser l'antagonisme inévitable des passions et des ambitions rivales, mais à écarter avec le plus grand soin les causes possibles de conflits et de complications dans le présent comme dans l'avenir. Peut-être la divulgation soudaine de la convention de Chypre a-t-elle brusqué la conclusion des travaux du Congrès, qui

pu être amené à chercher les moyens de compléter et perfectionner son œuvre; mais malgré des incidents qui eu leur origine, non dans le traité de Berlin, mais dans exécution de ses dispositions, il est indéniable qu'il ne roduisit par la suite aucune autre cause d'inquiétude que stination persistante de la Porte à se soustraire à ses igations, et les résistances qu'elle ne cessa d'opposer à rope toutes les fois qu'elle fut mise en demeure d'exécer les dispositions du traité de Berlin. Mais les puissances sont toujours montrées résolues à faire respecter les dépositions inscrites dans cet acte comme l'instrument le plus et la plus sérieuse garantie du maintien de la paix.

Ialgré les intrigues suscitées en Bulgarie par les puissanjalouses de l'ascendant de la Russie et de son influence s légitime dans la direction générale des affaires de la ncipauté, malgré les tentatives de résurrection de la nde Bulgarie par la fusion de la principauté avec la umélie Orientale, les populations ont su résister à toutes suggestions de conseillers funestes dont le seul mobile de rouvrir, à l'aide d'une nouvelle crise, la question entale qui doit mettre en face les unes des autres les mes convoitises et les mêmes compétitions.

Ce n'est donc pas au Congrès qu'il faut s'en prendre si de ivelles difficultés se sont présentées depuis 1878, mais nme il n'a jamais dépendu que d'une action plus ou moins rgique des cabinets que le traité de Berlin continuât à evoir pleine et entière exécution, c'est à la diplomatie incombe toute la responsabilité des complications qui ivaient et pourraient encore menacer la paix : il lui sufuniquement de laisser entendre qu'elle ne laissera pas otester les signatures du traité et qu'elle veut que la voité de l'Europe soit obéie.

CHAPITRE X

LA QUESTION HELLÉNIQUE

Longtemps avant la réunion du Congrès de Berlin, la Grèce avait porté ses réclamations devant les puissances. La constitution du royaume, en 1829, n'avait pas été de nature à satisfaire les vœux d'une population qui avait vaillamment lutté pour conquérir son autonomie politique, et le traité de San-Stefano portait un coup terrible à la reconstitution de la Grèce. La principauté bulgare, dans la partie de son territoire prolongée jusqu'à la mer Égée, comprenait plus de deux millions d'habitants, la plupart d'origine grecque. Eût-on accordé au royaume de Grèce l'extension de ses frontières du nord jusqu'aux limites de la principauté bulgare, il restait encore un nouveau sujet de réclamations dans la situation faite aux Grecs arrachés à sa domination. Ses protestations contre les stipulations du traité turco-russe étaient donc très fondées, et le cabinet de Saint-Pétersbourg essayait en vain de se soustraire à ses réclamations.

En ce qui concerne l'état actuel de la Grèce et les chances de sa régénération, il importe d'écarter les fanfaronnades si chères à la hâblerie grecque. Ces braves gens ont la corde patriotique assez sensible, et se plaisent à représenter leurs hommes d'Etat, MM. Deligeorgis, Comoundouros et autres, comme les représentants du génie antique des Démosthène, des Alcibiade, des Périclès. Il n'est pas chez eux de si petit rimailleur qui n'atteigne la taille d'un Pindare, pas d'auteur dramatique qui ne se grandisse dans les proportions d'un

Sophocle ou d'un Eschyle. Quant au rôle politique de la Grèce, c'est par elle, à entendre les Grecs, que le vieux monde doit être régénéré. Ils se jugent de force à lutter contre l'Europe et à restaurer l'Empire grec du moyen âge avec Byzance pour capitale comme avant 1453.

Ces rêveries n'ont rien de blessant pour notre vanité ni rien d'inquiétant pour l'Europe. Mais, en dégageant des exagérations du chauvinisme les caractères généraux du peuple grec, nous devons y reconnaître de très précieuses qualités. L'activité, l'intrépidité, la persévérance sont chez lui des vertus très réelles. On a pourtant pris l'habitude de le juger depuis vingt ans d'après une caricature. En sortant de l'École normale, M. About avait subi un désenchantement tel qu'il essaya de brûler ce qu'il avait adoré. Au lieu de Thémistocle il voyait, en imagination, le Roi des montagnes qu'il a voulu dépeindre, et des héros redescendait aux bandits. Il aurait presque rendu les Grecs responsables de la destruction des frises du Parthénon, s'il n'eût été trop certain que les mutilations irréparables du monument étaient l'œuvre d'un vandale étranger, lord Elgin. Mais il avait été désappointé, et il exhala sa mauvaise humeur dans ce pamphlet trop spirituel pour être vrai : la *Grèce contemporaine*.

Ne jugeons pas les Grecs d'après une satire. Leur infériorité politique et leurs embarras financiers sont l'effet d'une iniquité diplomatique : ils n'en sont pas responsables. L'Europe a commis une faute en 1830. Depuis cinquante ans, la Grèce en subit les désastreuses conséquences. Resserrée dans des limites étroites, bornée à un territoire improductif, écrasée par une dette publique qui dépasse cent millions, elle est réduite à l'impuissance, à l'immobilité, à l'inaction. La diplomatie lui a opposé constamment un *non possumus* et la Turquie sa flotte. En tout temps un cuirassé turc pouvait impunément prendre pied à Athènes et faire prisonniers le roi, les ministres et tous les députés de la Grèce. Il restait au peuple, comme suprême ressource, l'insurrection. Aussi, dans les provinces grecques de l'empire ottoman, en Thessalie, en Épire, en Thrace, en Macédoine, tous ceux

qui sentent en eux bouillonner le sang grec s'étaient préparés, aussitôt que les victoires de la Russie avaient rendu possible une action contre la Turquie, à revendiquer ce qu'ils considéraient comme un droit historique, n'ayant aucune confiance dans l'intervention diplomatique des puissances. Le glorieux souvenir de leur origine antique et des luttes héroïques de leurs pères pendant la guerre de l'Indépendance les disposait à ce suprême effort. L'Europe ne restait pas indifférente au spectacle de souffrances qui étaient le résultat de sa propre iniquité. Lorsque, en 1821, les peuples et les gouvernements s'émurent au bruit des luttes de ce petit peuple ; lorsque les poètes célébrèrent Canaris, Botzaris, Miaoulis ; lorsque Byron alla mourir dans Missolonghi avec les défenseurs de la cause hellénique, un mouvement s'éleva dans toute l'Europe pour protester contre le despotisme ottoman et en même temps contre les menaces de la Sainte-Alliance. Au lendemain des congrès de Vérone et de Laybach, l'esprit de liberté se soulevait contre la coalition des monarchies absolues. L'insurrection grecque donnait le premier signal du réveil des peuples. Mais aujourd'hui aucun mouvement de l'opinion publique ne rappelle l'enthousiasme qui anima les libéraux de tous pays en faveur de la guerre de l'Indépendance. La diplomatie ne pouvait toutefois se dispenser de joindre à celles des autres races de l'Empire ottoman les réclamations de la Grèce, qui étaient fondées sur l'injustice dont elle avait été victime en 1830.

La question de la délimitation des frontières grecques préoccupait déjà les puissances lors de la formation du royaume. Posée pour la première fois à la conférence qui se tint à Corfou, puis à Poros en septembre 1829, elle donna lieu d'abord à des négociations entre Capo d'Istria, chef du gouvernement insurrectionnel, et sir Stratford Canning, le général Guilleminot et M. Ribeaupierre, plénipotentiaires de Grande-Bretagne, de France et de Russie. Capo d'Istria demandait comme minimum que l'on comprît dans le nouvel Etat, à l'est, la Magnésie thessalienne jusqu'au cap Zagora, et à

l'ouest, l'Acarnanie ; comme maximum,il proposait de fixer la frontière septentrionale à l'Olympe et au Pinde. Cette dernière demande était conditionnelle ; les Grecs ne devaient insister que si la Porte n'adhérait pas aux décisions de la conférence qui se tenait en même temps à Londres. La limite extrême concédée par les puissances était marquée du sud-ouest au nord-est par une ligne allant du cours de l'Aspro-Potamo depuis son embouchure jusqu'au lac d'Angelo-Castro et de Vrachori au mont Artolına, à huit lieues de Lépante ; elle suivait la crête du mont Axos, la vallée de Calouri et la cime du mont Œta, jusqu'au golfe de Zeitoun (ancien golfe Maliaque) près de l'embouchure de l'Hellada ou du Sperchius.

Dans une pensée de transaction les plénipotentiaires adoptèrent une nouvelle délimitation qui, d'une part,ajoutait la province d'Acarnanie à la proposition la plus étendue des gouvernements, et, d'autre part, excluait la Magnésie de la proposition la plus restreinte des Grecs. Telles sont les limites qui, après de fréquentes variations, furent définitivement adoptées, et contre lesquelles la Grèce n'a cessé de protester.

Mais la Conférence ne pouvait songer à enlever aux Turcs ni la Thessalie où ils s'étaient toujours maintenus, ni la Macédoine où l'insurrection n'avait pu s'étendre. De son côté Wellington ne voulut approuver cette ligne, proposée par les plénipotentiaires réunis à Poros,qu'à la condition qu'on ne ferait pas de cette délimitation un ultimatum imposé à la Turquie. Ce fut l'ambassadeur de France à Londres qui insista dans la séance de la Conférence du 22 mars 1829 pour qu'elle fût adoptée, tandis que l'Angleterre désirait une délimitation encore plus restreinte. Si Wellington s'opposait à l'annexion de la Crète et de Samos, vivement réclamée par les Grecs, c'est qu'il craignait de donner au nouvel Etàt une trop grande importance maritime : il ne voulait pas davantage lui concéder l'Acarnanie, estimant que le voisinage d'un territoire grec indépendant pouvait être dangereux pour les îles Ioniennes.

L'année suivante, lorsque le prince de Saxe-Cobourg, qui fut plus tard le roi des Belges Léopold Ier, fut appelé au trône du nouvel Etat, il mit comme condition à son acceptation de la couronne l'incorporation de la Crète et de Samos au futur royaume. La délimitation faite en dernier lieu à Poros, c'est-à-dire la fixation d'une ligne allant du golfe de Volo sur la mer Egée au golfe d'Arta sur la mer Ionienne ne lui semblait pas une concession suffisante. Le 15 février 1830, il demanda formellement une extension des frontières de la Grèce continentale, ne voulant pas être obligé d'obliger ses sujets, par le premier acte de son gouvernement et à l'aide des forces armées de l'étranger, « à restituer des territoires qui ne se remettaient pas sans résistance sous le joug des Turcs, et que les autres Grecs n'abandonneraient pas à leur malheureux sort ». Il déclarait que le royaume de Grèce réduit à ces proportions n'avait pas les éléments de vitalité suffisante et ne répondait pas aux aspirations nationales.

Depuis 1830, l'Europe a longtemps abandonné la Grèce; elle paraît seulement aujourd'hui s'apercevoir qu'elle existe et qu'elle mérite ses sympathies et son intérêt. En 1868, devant les instances pressantes de l'ambassadeur anglais concernant la question crétoise, Fuad-Pacha tenait le langage du maître qui défend son bien et qui s'appuie sur les traités. Il refusait aux puissances le droit d'intervenir dans les affaires de la Turquie et dans ses démêlés avec la Grèce en s'appuyant sur l'indépendance politique de la Turquie, garantie par le traité de Paris. Il aurait été facile de lui répondre que le protocole de la séance du 8 avril 1856 mentionnait, en même temps que les observations des représentants des puissances relatives à l'état déplorable de la Grèce et des Grecs de l'empire ottoman, les engagements pris à ce sujet par le plénipotentiaire turc, et qui n'ont jamais été mis à exécution. Et quand Fuad-Pacha disait que la Turquie ne pouvait céder qu'après un nouveau Navarin, il était aisé de lui démontrer que la meilleure manière d'écarter cette solution était de respecter d'abord les vœux de l'Europe et

de donner satisfaction aux légitimes réclamations des Grecs.

L'Angleterre n'avait alors rien à répliquer; en 1878 elle parlait avec plus d'énergie, car elle n'était pas seule à appuyer les demandes de la Grèce. La France, l'Autriche, l'Italie ne pouvaient qu'accueillir favorablement la reconstitution d'un royaume de Grèce compact, homogène, indépendant, pouvant suffire à ses besoins, développer ses ressources, acquérir une puissance maritime respectable et accroître sa prospérité.

L'appui que les représentants de l'Angleterre avaient accordé à la demande d'admission de la Grèce au Congrès ne prouvait pas que l'Angleterre fût disposée à s'engager à fond sur la question hellénique. Le gouvernement britannique n'entendait point prendre fait et cause pour la Grèce et ne demandait pas l'admission de cette puissance comme une condition *sine quâ non* de la participation de l'Angleterre au Congrès. Quoi qu'il en soit, la demande de la Grèce fut prise en considération, et son représentant, M. Delyannis, fut admis à prendre part aux délibérations du Congrès. La question n'était guère plus avancée, car l'accueil fait à la proposition anglaise par les plénipotentiaires russes montrait qu'il serait fort difficile d'arriver à une solution. La Russie, obligée de se prononcer, chercha d'abord à se dérober. Elle demanda que la Grèce ne fût admise qu'avec voix consultative, ce qui eût annulé sa participation aux séances du Congrès, ou qu'on admît avec elle les Etats nouvellement émancipés, la Roumanie, la Serbie, le Monténégro, peut-être aussi la Bulgarie. C'eût été une véritable pétition de principes: ces principautés restaient tributaires de la Porte, tant que le Congrès n'avait point ratifié les dispositions du traité de San-Stefano; c'eût été tourner dans un cercle vicieux que de les admettre à un congrès où était discutée la validité de leur émancipation.

Les défiances de la chancellerie russe avaient diverses causes. L'influence religieuse du patriarche grec de Constantinople ne peut être qu'un objet d'envie pour la Russie,

dont les souverains possèdent la qualité de chefs spirituels de l'Eglise orthodoxe. Cette question de prépondérance religieuse présente pour la Russie un intérêt politique de premier ordre. Ce ne sont pas seulement les populations grecques de l'empire ottoman qui échappent à son influence pour subir celle du patriarcat de Constantinople, ce sont encore tous les chrétiens de la confession grecque qui peuplent les îles de l'Archipel, les colonies grecques de l'Asie Mineure et de la Syrie.

La Russie a d'ailleurs des moyens d'action bien supérieurs; elle sait en user et en tire merveilleusement parti. Le premier édifice qu'on aperçoit en arrivant à Jérusalem est le magnifique établissement hospitalier et religieux, construit aux frais du gouvernement russe et placé sous l'autorité du consulat général de cette puissance. Ici, comme partout ailleurs, c'est l'or de la Russie qui entretient les innombrables bâtiments destinés au culte orthodoxe, qui subventionne les missions et les pèlerinages, qui pourvoit aux frais des cérémonies religieuses. Ce n'était donc pas de ce côté que la Grèce pouvait trouver un appui sérieux; mais c'est la France qui prit sa cause sous son patronage et c'est grâce à notre diplomatie, qui rencontra, à vrai dire, un précieux concours chez les plénipotentiaires anglais, qu'elle doit la reconnaissance de ses droits. La correspondance échangée entre les cabinet d'Athènes et de Londres, durant la guerre turco-russe, montre que la Grèce fut détournée de prendre part à la guerre par l'Angleterre, qui s'engagea à faire valoir ses réclamations lors de la conclusion de la paix à condition qu'elle s'abstînt d'entrer en campagne.

Ce point est secondaire, car nous ne voulons que déterminer la part de responsabilité du gouvernement de la République dans l'initiative qu'ont prise les puissances et qui n'est devenue effective que par le protocole XIII du Congrès et l'article 24 du traité de Berlin.

Nous devons nous borner à réfuter les accusations dont la politique française a été l'objet, et plus spécialement le reproche qui a été adressé à M. Waddington d'avoir soulevé

au Congrès *une question grecque*, qui, a-t-on dit, n'avait pas été prévue par le traité de San-Stefano.

Mais le Livre Jaune distribué aux Chambres en 1878, à la suite du Congrès de Berlin, donnait absolument raison à M. Waddington sous ce rapport, car le traité de San-Stefano, contrairement à ce qui a été affirmé, visait très directement la question grecque. L'article 15 de l'acte du 3 mars 1878 spécifiait formellement la réorganisation des territoires helléniques et permettait au Congrès, qui était chargé de reviser ce traité, de décider quelle était la solution que comportait la question grecque, soulevée par cet article.

Cet article était ainsi conçu:

La Sublime-Porte s'engage à appliquer scrupuleusement dans l'île de Crète le règlement organique de 1868, en tenant compte des vœux déjà exprimés par la population indigène.

Un *règlement analogue*, adapté aux besoins locaux, *sera également introduit dans l'Epire, la Thessalie* et les autres parties de la Turquie d'Europe pour lesquelles une organisation spéciale n'est pas prévue par le présent Acte.

Des commissions spéciales dans lesquelles l'élément indigène aura une large participation, seront chargées dans chaque province d'élaborer les détails du nouveau règlement. Le résultat de ces travaux sera soumis à l'examen de la Sublime-Porte, qui consultera le gouvernement impérial de Russie avant de les mettre à exécution.

Le cabinet d'Athènes déclarait d'autre part que, si ses revendications ne s'étendaient pas à la Crète, c'est que le règlement organique de 1868 avait assuré à la population de l'île une véritable indépendance et des franchises locales qui garantissaient aux habitants de race hellénique une liberté très large et très suffisante. En adaptant à la Thessalie et à l'Epire un règlement analogue, élaboré par des commissions spéciales où l'élément indigène, selon les termes de l'article, aurait été largement représenté, le traité de San-Stefano pouvait fournir une solution, provisoire sans doute, mais tout au moins très libérale de la question grecque, qu'il visait directement et formellement.

La question hellénique était donc tout naturellement soulevée par la discussion et la revision du traité de San-Stefano, soumis à l'examen des puissances. Durant les négociations

préliminaires, cette question fut débattue entre les cabinets, d'abord dans la circulaire du 1er avril, où lord Salisbury, en succédant à lord Derby, exposa et développa les critiques et les réserves de l'Angleterre au sujet de l'acte du 3 mars, puis dans le *pro memoria* par lequel le prince Gortchakoff, le 9 du même mois, répondait à la circulaire anglaise; il y était dit textuellement (paragraphe 9): « en se bornant à stipuler pour les provinces grecques des institutions améliorées, le cabinet impérial réservait aux grandes puissances la faculté d'en réclamer de plus étendues. »

Enfin, le comte Schouwaloff, à la suite de longues négociations avec le Foreign-Office, et après être allé à Saint-Pétersbourg présenter et faire approuver les vues du gouvernement anglais, revenait à Londres conclure avec lord Salisbury le protocole du 30 mai, qui définissait les bases du traité de Berlin, dont il était en quelque sorte le sommaire. « Le Congrès, disait l'article 8 du protocole, se chargera de réorganiser l'Epire et la Thessalie et les autres provinces grecques. » Immédiatement les invitations au Congrès étaient adressées aux cabinets au nom de l'Allemagne, « pour discuter les stipulations du traité préliminaire de San Stefano », et M. Waddington, dans sa réponse du 4 juin, à la lettre du prince de Hohenlohe, exprimait la réserve que les questions résultant de la guerre turco-russe seraient seules traitées.

Loin d'impliquer l'abandon de toute initiative de la France, en ce qui concerne la question grecque, cette réserve nous laissait toute liberté d'action à cet égard. Cette question était soulevée par le traité de San-Stefano, et elle comportait, au même titre que toutes les autres, toute proposition individuelle ou collective permettant au Congrès de déterminer la solution qui lui semblerait la plus équitable et la plus utile en vue de la paix définitive en Orient.

Et de fait, la question grecque était si peu étrangère aux délibérations du Congrès qu'elle se présente presque à chaque instant dans les débats. Elle est soulevée dès la première séance par le marquis de Salisbury, qui demande

l'admission de la Grèce au Congrès ; elle occupe la moitié de la seconde et la troisième tout entière ; elle revient au début de la cinquième et reparaît à la fin de la huitième. Toute la neuvième séance est consacrée à l'audition des délégués helléniques. Le jour de la discussion définitive, fixé dans la onzième séance, arrive enfin dans la treizième (5 juillet) où le Congrès adopte la proposition des plénipotentiaires de France et d'Italie :

Le Congrès invite la Sublime-Porte à s'entendre avec la Grèce pour une rectification de frontière en Thessalie et en Epire et est d'avis que cette rectification pourrait suivre la vallée du Salamyrias (ancien Pénée) sur le versant de la mer Egée et celle du Kalamas, du côté de la mer Ionienne.

Le Congrès a la confiance que les parties intéressées réussiront à se mettre d'accord ; toutefois, pour faciliter le succès des négociations, les puissances sont prêtes à offrir leur médiation directe auprès des deux parties.

Incidemment le Congrès a encore à s'occuper de la question grecque dans les quatorzième, dix-huitième et dix-neuvième séances, pour introduire dans le traité de Berlin les dispositions conformes aux résolutions qu'il a prises, de sorte que, la vingtième n'ayant été employée qu'à la signature du traité, la question grecque est discutée en tout dans onze séances sur dix-neuf.

Et voici comment l'article 15 du traité de San-Stefano, modifié par suite de l'adoption de la proposition française qui remplace l'autonomie accordée à l'Epire et à la Thessalie par « leur réunion au gouvernement hellénique », figure au traité de Berlin.

La Sublime-Porte s'engage à appliquer scrupuleusement dans l'île de Crète le règlement organique de 1868 en y apportant les modifications qui seraient jugées équitables.

Des règlements analogues adaptés aux besoins locaux, sauf en ce qui concerne les exemptions d'impôts accordées à la Crète, seront également introduits dans les autres parties de la Turquie d'Europe *pour lesquelles une organisation particulière n'a pas été prévue par le présent traité.*

La Sublime-Porte chargera des commissions spéciales, au sein des-

queilcs l'élément indigène sera largement représenté, d'élaborer les détails de ces nouveaux règlements dans chaque province.

Les projets d'organisation résultant de ces travaux seront soumis à l'examen de la Sublime-Porte, qui, avant de promulguer les actes destinés à les mettre en vigueur, prendra l'avis de la commission européenne instituée pour la Roumélie orientale.

Dans le cas où la Sublime-Porte et la Grèce ne parviendraient pas à s'entendre sur la rectification de frontières indiquée dans le treizième protocole du Congrès de Berlin, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, La Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie se réservent d'offrir leur médiation aux deux parties pour faciliter les négociations.

Ainsi, en comparant les textes, il est facile de reconnaître que ces deux articles ne sont absolument que la reproduction de l'article 15 du traité de San-Stefano, modifié par suite de l'amendement proposé par les plénipotentiaires de France et d'Italie et adopté à l'unanimité par le Congrès. C'est ce qui ressort d'ailleurs clairement de l'examen des débats du Congrès auxquels nous renvoyons ceux qui ne les ont pas étudiés.

Quant à l'argument qui consiste à prétendre que M. Waddington, en formulant devant le Congrès la proposition qui a été approuvée à l'unanimité et qui a donné lieu au Protocole XIII, engageait le gouvernement de la République plus qu'il n'avait mission de le faire, il suffit pour y répondre de citer le passage suivant du discours qu'il prononça le 7 juin devant la Chambre, au moment de se rendre au Congrès:

« *La France ira au Congrès, non pas indifférente parce qu'elle ne saurait se montrer indifférente à aucun des grands intérêts de l'Europe, mais elle y ira avec l'autorité que donne l'absence de toute convoitise; elle y ira avec un désir sincère de travailler au maintien de la paix, avec la ferme volonté de conserver la neutralité et avec un sentiment profond du droit de l'Europe.* (Nouvelles marques d'approbation.)

« EN Y ALLANT, ELLE SE SOUVIENDRA AUSSI QU'IL Y A D'AUTRES CHRÉTIENS QUE LES BULGARES DANS LA PÉNINSULE DES BALKANS... *(Très bien! très bien!)* QU'IL Y A D'AUTRES RACES QUI MÉRITENT AU MOINS AU MÊME DEGRÉ L'INTÉRÊT DE L'EUROPE. *(Oui! oui! Très bien! très bien!)* »

Il est permis de supposer que de telles paroles, qui avaient à ce moment pour commentaire les discussions quotidiennes de la presse française et étrangère concernant la question hellénique, ont été exactement conformes au sentiment de la Chambre, qui votait à l'unanimité de 485 votants l'ordre du jour de confiance que lui demandait M. Waddington. Et comme, ainsi qu'on l'a vu, la question hellénique devait nécessairement se présenter tout entière devant le Congrès à propos de la discussion du traité de San-Stefano, la Chambre et le pays ne pouvaient se méprendre sur la portée des déclarations du ministre.

C'est ainsi que le *Temps*, appréciant à quelques jours de là le discours du ministre, écrivait à propos de ce passage :

« Ou nous nous trompons fort, ou M. Waddington a eu « principalement en vue les populations helléniques du sud « de la Turquie, *peut-être même leur annexion au royaume « de Grèce.* »

Des conférences s'ouvrirent à Prévesa quelques mois après la clôture du Congrès; mais les difficultés opposées par la Porte à mettre les décisions des puissances à exécution retardèrent jusqu'au mois de juillet 1880 une solution qu'on avait pu croire aisée. Les résistances de la Turquie étaient encouragées par l'indifférence des puissances ; il fallut que la France intervînt pour réclamer un concours énergique de l'Europe. A bout de patience, M. Waddington avait paru vouloir restreindre encore la médiocre extension de frontière concédée à la Grèce : fort heureusement sa retraite survint presque aussitôt et préserva notre diplomatie d'une reculade dont les conséquences eussent été fatalement de provoquer le peuple hellénique à réclamer son droit les armes à la main, comme il en menaça l'Europe deux ans plus tard, lorsqu'il fut abandonné par M. Barthélemy Saint-Hilaire à son tour.

La constitution du premier ministère de gauche radicale en janvier 1880, avec M. de Freycinet comme président du Conseil inaugura une politique énergique dont les effets se firent ressentir immédiatement dans notre action au dehors.

A la proposition malheureuse qu'avait formulée M. Waddington en décembre 1879, le cabinet anglais substituait celle d'une commission de délimitation à laquelle se ralliait M. de Freycinet ; puis le cabinet Gladstone, dès son entrée en fonctions, prenait l'initiative d'une action résolue en vue de l'exécution intégrale du traité de Berlin.

La première idée de la Conférence appartient à la France, mais c'est l'Angleterre qui fit la proposition. Dans une dépêche du 11 mai 1880, lord Granville approuvait l'opinion qu'avait exprimée M. de Freycinet à lord Lyons, et que ce diplomate avait rapportée à son gouvernement, le 28 avril précédent, que « si la Porte faisait des difficultés pour « admettre que la commission de délimitation des frontières « grecques siégeât sur son territoire, cette commission « pourrait fort bien, au moins pour ses premiers travaux, se « réunir dans un autre pays ».

Partant de cette idée, lord Granville en arrivait à proposer à la Porte cette alternative ; il introduisit un passage conçu d'après cette intention dans la note identique que la circulaire anglaise du 4 mai proposait aux puissances de faire adresser à la Porte par leurs ambassadeurs, concernant l'exécution du traité de Berlin.

La discussion de la procédure à suivre pour amener les démarches préalables près de la Porte, pour obtenir la réunion et spécifier la mission de la Conférence, occupa aussitôt les chancelleries. Dans une dépêche du 17 mai, M. de Freycinet pose cette théorie que le consentement de la Turquie n'est pas nécessaire, puisqu'elle ne doit pas être appelée à participer à la Conférence, au moins avec voix délibérative.

Le ministre insiste sur cet argument que, si la Turquie était admise, la Grèce devrait l'être au même titre ; « établir une inégalité entre elles, dit-il, ce serait détruire l'autorité de notre médiation. » La proposition concernant la réunion d'une Conférence des puissances médiatrices modifiée par la France réunit l'adhésion unanime des cabinets. L'invitation adressée le 7 juin aux puissances par l'Alle-

magne pour la Conférence était conçue en ces termes:
« Le gouvernement de Sa Majesté, désirant assurer l'exécution pleine et entière de l'œuvre commune consacrée par le Traité de Berlin, a l'honneur de proposer aux puissances dont la médiation est prévue par l'article 24 de ce traité de vouloir bien charger leurs ambassadeurs à Berlin de s'y réunir en conférence le 16 juin, à l'effet de s'occuper de *la tâche que leurs gouvernements ont assumée* aux termes dudit article. »

Notification fut faite de cette décision à la Turquie dans une note identique dont les termes méritent d'être reproduits. La Porte n'ayant pas répondu en termes formels à la proposition du marquis de Salisbury pour la réunion de la commission de délimitation, « les puissances médiatrices, dit la note, se sont trouvées dans l'obligation de considérer ce silence comme un refus et ont dû, par suite, aviser aux moyens de donner, à bref délai, à l'affaire de la rectification des frontières turco-grecques la solution qu'on avait essayé vainement de concerter avec la Sublime-Porte et que réclame l'intérêt de la Turquie aussi bien que celui de la Grèce. »

La note se terminait ainsi :

Elles ont décidé, en conséquence, que leurs représentants près S.M. l'empereur d'Allemagne, se réuniraient en conférence à Berlin le 16 de ce mois pour déterminer, à la majorité des voix, et avec l'assistance d'officiers possédant des connaissances spéciales, la ligne de frontières qu'il convient d'adopter. Il est également convenu entre elles que, dès qu'une décision aura été prise par la conférence, une commission pourra se transporter sur le terrain pour régler les questions de détails qui se rattachent au tracé général.

En portant ce qui précède à la connaissance de V. E. je me fais un devoir d'appeler sa plus sérieuse attention sur la gravité des responsabilités que ferait courir à la Porte tout nouveau retard à l'exécution des mesures que les *puissances s'accordent à considérer comme imposées par l'intérêt de l'empire ottoman aussi bien que par celui de l'Europe*.

Cette note fut remise à la Porte le 11 juin. Sa réponse, en date du 15, se bornait à constater qu'elle saisirait toute occasion de témoigner de sa déférence pour l'Europe, en exprimant certaines réserves quant au caractère de la médiation,

« qui doit exclure toute crainte d'une atteinte à l'indépendance du gouvernement impérial et à la liberté de ses délibérations ». Ces réserves sont clairement définies dans une dépêche de M. Tissot, du 17 juin. La Turquie, dit-il, considère comme « un suicide » la cession de Janina, de Metzovo et de Larissa.

Des pourparlers s'étaient engagés en même temps entre les cabinets de Londres et de Paris concernant le tracé qu'il y avait à proposer; l'initiative fut réservée d'un commun accord à la France. La proposition de la Russie, le contre-projet turc furent écartés et M. de Freycinet, dans une circulaire du 22 mai, exposa l'inconvénient de reprendre une « conversation » par notes avec la Porte, pendant la réunion de la conférence :

« Nous pensons, comme la chancellerie allemande, dit-il, qu'il convient de réserver ces discussions avec le gouvernement turc pour le moment où nous aurons à lui réclamer l'exécution du verdict européen et qu'en agissant autrement nous encouragerions la Porte à contester par avance l'œuvre de la Conférence. »

Le mode de notification demandé par M. de Freycinet, sous la forme de notes collectives des ambassadeurs à Constantinople et à Athènes, fut également adopté, et la Conférence ne put que confirmer, par une adhésion unanime, les propositions de la France.

Dans sa dépêche du 1er juillet M. de Freycinet constatait, à propos d'une protestation anticipée de la Porte à la date du 27 juin, que le langage du gouvernement turc « n'était pas de nature à modifier le point de vue auquel les puissances se sont placées à la Conférence de 1880 comme au Congrès de 1878, et à diminuer la valeur du verdict que les plénipotentiaires viennent de rendre. Le 13e protocole du Congrès de Berlin, l'article 24 du traité du 13 juillet, les déclarations contenues dans les notes identiques du 1er juin dernier, avaient précisé la question avec une telle clarté et une telle autorité que la Porte n'a pas dû être surprise par des conclusions dont elle devait pressentir la

portée. Nous voulons donc espérer encore que l'unanimité manifestée entre les puissances la fera réfléchir sur les exigences de sa situation et qu'elle ne s'obstinera pas dans des idées de résistance qui lui seraient certainement funestes. »

La question de l'exécution des décisions de la Conférence est posée dès ce moment, la Turquie se préparant à résister et la Grèce commençant en même temps ses armements. M. de Freycinet recommande à la Grèce la modération afin de ne pas donner de prétexte aux refus de la Porte : en même temps, dans une circulaire du 27 juillet, il s'explique sur la fameuse mission Thomassin, cet épouvantail de la presse de l'opposition :

« Elle n'a, à aucun degré, le caractère d'une intervention plus ou moins déguisée dans les différends qui peuvent surgir entre la Grèce et la Porte. Il s'agit d'un de ces bons offices comme nous en avons rendu si souvent à l'un et à l'autre de ces deux pays. Les officiers, au nombre de six seulement, doivent être au service du gouvernement hellénique en qualité de simples instructeurs et d'organisateurs techniques ; il leur est interdit d'exercer aucun commandement et de prendre part à aucune opération militaire même en qualité de simples spectateurs. Les puissances n'ont pas manifesté le moindre ombrage de ce projet et je n'aurais pas même songé à vous en entretenir si les journaux ne s'en étaient pas si intempestivement occupés. J'ajoute, au surplus, que la date du départ de cette mission n'est pas encore fixée et que quelques-uns des titulaires ne sont pas désignés. »

Comme on le sait, la mission n'est jamais partie. C'était ce même jour que M. de Freycinet recevait communication de la longue dépêche par laquelle la Porte rejetait la décision de la Conférence. Dans leur nouvelle note collective du 25 août, les puissances se déclaraient dans l'impossibilité d'accepter aucune discussion sur le tracé de la frontière et n'admettaient de nouvelles négociations que concernant « la meilleure manière d'effectuer l'évacuation par les autorités

ottomanes des territoires que vise la décision de la Conférence ainsi que leur réunion au gouvernement hellénique. »

Il est important de noter que M. de Freycinet laissait entendre dès le 28 juillet que la note ottomane ne comportait, à son avis, aucune autre réponse que celle dont il indiquait d'avance le sens, presque les termes. Ce qui mérite d'être signalé c'est le refus opposé par M. de Freycinet aux suggestions de l'Angleterre qui le pressait de prendre pour la Grèce la même initiative que l'Angleterre venait de prendre pour le Monténégro au sujet de la démonstration navale. Il s'explique catégoriquement sur cette question dans une dépêche du 4 août à M. Challemel-Lacour. Dans une dépêche du 14 août adressée également à notre ambassadeur à Londres, le ministre expose de la manière la plus nette comment il entend l'action de l'Angleterre et le rôle de la France, chacune dans leur sphère propre, concernant le règlement de la question orientale. Ce sont deux pièces diplomatiques de la plus haute valeur.

Malheureusement le renversement du cabinet dirigé par l'éminent homme d'État, obligé de se retirer à la suite d'incidents concernant l'exécution des décrets, amène aussitôt des embarras dont le cabinet dirigé par M. Jules Ferry est responsable en raison de la faiblesse du nouveau ministre des Affaires Étrangères, M. Barthélemy Saint-Hilaire. Le point de vue du successeur de M. de Freycinet est d'abord exposé dans sa dépêche du 13 novembre à M. de Mouy.

« Les représentants de l'Europe à Berlin, dit-il, entendaient faire une œuvre sérieuse. En donnant à la Grèce un titre d'une valeur qui ne peut pas être contestée, les puissances ont pris l'engagement moral de veiller à ce que les stipulations en soient appliquées. Mais elles sont restées libres de choisir l'heure et les procédés qui leur paraîtront les plus convenables pour atteindre le but qu'elles se sont proposé. »

L'improbabilité d'une solution pacifique en présence des prétentions inconciliables des intéressés amène le ministre à modifier cette manière de voir, et pour la première fois

dans la dépêche du 17 décembre, il expose à M. de Mouy le système développé en détail dans la circulaire du 24 décembre. C'est la circulaire ottomane du 14 décembre, dénonçant les démonstrations belliqueuses des Grecs comme un danger pour la paix du monde, circulaire reçue par lui le 15, qui a fortement impressionné M. Barthélemy Saint-Hilaire. Dès le 16, en la communiquant aux agents diplomatiques français, il s'exprime ainsi :

« C'est à l'Europe elle-même à chercher les moyens de mettre d'accord les parties en présence si elle veut éviter un conflit que la violence des esprits d'une part et leur obstination de l'autre semblent rendre imminent. »

Le lendemain, 17 décembre, il adresse jusqu'à trois dépêches à M. de Mouy, et c'est dans la dernière qu'il formule ouvertement cette théorie que la Conférence n'a pas rendu une décision, mais donné un conseil, un avis amical. Les appels à la conciliation et les protestations de bon vouloir et de modération de la circulaire ottomane semblent l'avoir frappé, et s'il intervient désormais c'est pour chercher à exercer une pression sur la Grèce et l'amener à renoncer à la frontière de Berlin. Enfin, le 20, il formule pour la première fois sa malheureuse proposition concernant l'arbitrage, qui marque un nouveau mouvement de recul de notre diplomatie. Les objections très fondées de M. de Bismarck montrent que l'Allemagne s'est rendu un compte exact dès le début des difficultés que rencontreraient ces nouvelles négociations. M. de Saint-Vallier en informe le ministre dès le 22 : « En tout cas, conclut-il, en exposant l'avis du cabinet de Berlin, notre tentative attestera le désir des puissances de sauvegarder la paix et elle devra être regardée comme un généreux et honorable effort. »

C'est là une indulgente appréciation du sentiment qui a inspiré la proposition française. Elle n'a malheureusement abouti qu'à faire dévier la question jusque-là si régulièrement et si solidement posée. Fort heureusement, d'ailleurs, malgré l'insuccès de ces négociations, auxquelles le minis-

tère a consacré un nombre considérable de dépêches (1), l'échange de vues auquel elles donnaient lieu entre les cabinets permit de constater les bonnes dispositions des autres puissances. Ainsi, loin de se croire dégagés de toute obligation par suite du rejet par la Porte de la décision de la Conférence, les cabinets demeuraient unanimes à considérer que c'est à l'Europe qu'il appartenait de poursuivre le règlement du différend turco-hellénique. L'Angleterre prit soin de réserver son jugement sur la valeur des décisions de la Conférence qu'elle persistait à considérer comme ayant force exécutoire. C'est sur ce terrain que se rouvrirent les pourparlers.

De nouvelles conférences eurent lieu à Constantinople pour fixer les limites de la Grèce ; on put craindre que la question entrât dans la phase des négociations dilatoires dont la Turquie est si habile à se servir. On croyait que le comte de Hatzfeld et M. Goschen en auraient pris résolument la direction; les hésitations qui se manifestèrent furent cause de nouveaux délais qui retardèrent pendant plusieurs mois encore un arrangement pacifique.

La tâche des ambassadeurs à Constantinople devait se borner à recevoir les communications de la Porte pour les transmettre à leurs gouvernements respectifs, sans entrer à cet égard dans aucune discussion. C'est aux puissances que devait incomber le soin de décider si les propositions turques étaient ou non acceptables, et, dans ce dernier cas, de faire elles-mêmes des contre-propositions. Malgré quelques incidents assez délicats l'accord s'établit enfin et une convention reproduisant sauf quelques changements le tracé de la Conférence fut conclue entre la Grèce et la Turquie le 22 mai 1881.

---

1. Entre le 17 et le 24 décembre, le nombre des dépêches diplomatiques et circulaires expédiées par le département s'élève à plus de 60, la dernière ayant été adressée à tous les agents de la République française. C'est ce que le *Temps* appelait plaisamment « les écritures » de M. Barthélemy Saint-Hilaire

L'attitude singulière de la France sous le ministère qui avait remplacé celui de M. de Freycinet avait causé naturellement la plus vive émotion en Grèce. Abandonnés par leurs défenseurs les Grecs furent plus d'une fois réduits à précipiter leurs armements. Le ton de la presse hellénique ne se radoucit qu'après la conclusion des traités du 22 mai. La signature d'une convention diplomatique ne pouvait lever toutes les difficultés et l'on n'avait jamais pu espérer que la remise des territoires cédés à la Grèce s'accomplit sans troubles et sans délai. Mais si l'intervention des puissances devait dégager absolument la Grèce, cette intéressante nation avait un intérêt capital à remettre sa cause entre leurs mains. C'est précisément parce que l'entente directe entre la Turquie et la Grèce n'avait pas eu lieu que la médiation de l'Europe, prévue par le traité de Berlin, était nécessaire pour résoudre le litige. La rectification des frontières turco-helléniques était une question d'intérêt européen, au même titre que l'affaire de la délimitation du Monténégro, l'une et l'autre ayant leur origine dans les stipulations de l'Acte du 13 juillet 1878.

Sans doute, entre l'acte final de la Conférence et la Convention du 22 mai, la différence est sensible ; mais les Grecs avaient commis la première faute quand ils déclaraient qu'ils pouvaient et qu'ils voulaient exécuter la décision de la Conférence en dehors de l'Europe et malgré elle, et qu'ils l'exécuteraient eux-mêmes et à eux seuls. Et, d'autre part, en se reportant au lendemain de l'échec de la proposition d'arbitrage, les Grecs sentaient combien l'intervention des puissances avait amélioré et redressé une situation qui pouvait sembler à cette date presque désespérée. C'est à ce moment même qu'avait été émise dans la Chambre française la première idée de la procédure qui fut adoptée, c'est-à-dire celle de la reprise des négociations devant aboutir à un traité entre la Porte et la Grèce. Un des membres les plus éminents de la majorité, M. Antonin Proust, qui fut ministre des Arts dans le cabinet présidé par M. Gambetta, somma M. Barthélemy Saint-Hilaire de renou-

veler les pourparlers qu'il semblait vouloir abandonner, et déclara que si l'on voulait obliger les Turcs à céder, la Conférence de Constantinople devait être la représentation exacte du Congrès. Ce grand et important débat n'attira pas, malheureusement, chez nous, toute l'attention qu'il convenait, mais il eut un retentissement considérable en Grèce et dans toute l'Europe ; à ceux qui reliraient les discours prononcés dans la séance du 3 février, nous demanderons qui avait raison alors et qui a parlé le langage de la vraie et sage politique.

La solution de la question des frontières grecques n'était plus qu'une affaire de temps et de formalités pures. Les commissaires européens pour la remise des nouvelles provinces à la Grèce arrivèrent au Pirée le 26 juin, restèrent toute la journée, et repartirent le soir pour Corfou, où ils s'embarquèrent sur le vapeur *Oris*, de la Compagnie grecque, accompagnés par le bâtiment de guerre *Hélias*, pour Salachora et Arta. Le général Saportzaky, le colonel Kokidès, le capitaine Constantinidès, représentant la Grèce auprès de la commission internationale, partirent en même temps pour Corfou.

Les Turcs, revenus en grande hâte à Arta, occupèrent les fortifications où ils étaient auparavant. Leur retour, dû à la demande des ambassadeurs à Constantinople, avait pour objet le maintien de l'ordre jusqu'à l'arrivée des troupes grecques, qui eut lieu au commencement de la semaine suivante.

Conformément à la convention de Constantinople, les officiers délégués par les puissances se rendirent à Arta avant l'arrivée des troupes grecques en présence de M. Coumoundouros et du ministre de la guerre. Les dernières formalités furent remplies et les décisions du Congrès de Berlin furent définitivement ratifiées.

CHAPITRE XI

L'ALLIANCE AUSTRO-ALLEMANDE

Pendant que la France employait tout l'effort de sa diplomatie à faire prévaloir l'œuvre de réparation envers la Grèce qu'elle avait prise sous son patronage, de graves événements s'étaient accomplis. La triple alliance, sous l'impression des rancunes causées par l'attitude résolument hostile que le chancelier de Berlin avait prise au Congrès à l'égard de la Russie, s'était dissoute.

Dès le printemps de 1879, les journaux officieux des deux capitales avaient engagé un duel de plume qui devait se résoudre sans effusion de sang, mais en modifiant la base des relations entre les deux cours.

On s'était inutilement efforcé, dans les cercles diplomatiques russes, de trouver les moyens d'amener un rapprochement entre le prince Gortchakoff et le prince de Bismarck, et même une entrevue entre les deux hommes d'État. Cette dernière éventualité aurait été discutée dans l'entourage des deux empereurs avant leur rencontre à Alexandrowo sur les frontières des deux empires, au mois d'août 1879. On pensa qu'une entrevue entre les deux chanceliers serait le complément nécessaire de celle des deux empereurs et achèverait de tranquilliser l'opinion publique des deux pays voisins.

La principale difficulté était que le prince Gortchakoff, passant par Berlin en revenant de Bade, devait faire une visite au prince de Bismarck et que le vieil homme d'État

ne pouvait se décider à faire cette démarche. Le retour de l'ambassadeur de Russie à Berlin, M. d'Oubril, coïncidant avec l'arrivée du prince Gortchakoff, devait faciliter l'entrevue des deux chanceliers et rendre possible leur réconciliation.

Mais M. d'Oubril ne parvint pas à décider le chancelier russe à faire les avances et à venir au-devant de son ancien ami, dont il s'était fait un ennemi mortel. C'eût été pour lui, assurément, la plus cruelle des humiliations et il est probable qu'il eût préféré se retirer, reprenant pour son compte ce mot célèbre : « Je ne veux pas tomber, je descends. ».

A la même époque, le rappel du comte Schouwaloff fut considéré par presque toute la presse comme le prélude de sa nomination au poste de chancelier de l'empire. La retraite du prince Gortchakoff, conséquence inévitable et véritable but de tout ce tapage des officieux de Berlin, était déjà envisagée comme certaine. C'est ainsi que la *Gazette de Voss*, journal progressiste, interpréta cet événement :

« Le comte Schouwaloff, disait-elle, est désigné depuis « longtemps par l'opinion publique comme le successeur « du prince Gortchakoff ; il a de trop grandes capacités « et jouit à un trop haut degré de la confiance du tsar pour « que l'on puisse admettre qu'il rentre dans la vie privée. « N'y a-t-il pas lieu de penser que le moment est venu pour « le vieux prince Gortchakoff de descendre du faîte où il a « été élevé ? Ne peut-on pas supposer que la mission du « feld-maréchal de Manteuffel a accéléré le changement de « direction de la politique extérieure de la Russie ? Qui « vivra verra. »

La Gazette de l'Allemagne du Nord et la Gazette nationale constataient de leur côté que la victoire ou la défaite du prince Gortchakoff dépendait du poste qui serait confié désormais au comte Schouwaloff. Venant immédiatement après l'entrevue d'Alexandrowo, le changement opéré à l'ambassade de Russie à Londres avait une importance considérable, bien qu'il fût prévu depuis plusieurs mois.

Le prince de Bismarck est un rude jouteur, et, quand il

veut porter le « coup au cœur », bien fort qui peut résister au choc de son gantelet de fer, qui jusqu'ici a brisé tout ce qu'il a touché.

L'entrevue d'Alexandrowo préoccupait alors au plus haut degré la presse allemande, qui considérait cet événement comme le signe d'un rapprochement entre les deux empires et la preuve de l'inaltérable amitié qui unissait les deux souverains, malgré la rivalité qui divisait leurs gouvernements. C'était au contraire une dernière et inutile tentative de rapprochement tentée par les souverains pour empêcher d'être consommée une rupture déjà irrévocablement décidée.

« Tant que l'empereur Alexandre vivra, disait le *Reichs-* « *bote*, il saura refréner les velléités antiallemandes du « parti national russe et nous n'aurons pas la guerre avec « la Russie. Plus tard, ce sera autre chose. La Russie alors « marchera,.trouvera aisément des alliés contre nous ; c'est « le sort de notre patrie d'être toujours entourée d'ennemis, « c'est donc à nous de nous tenir toujours prêts à faire front « de tous les côtés. »

Il paraît que le voyage des deux souverains ne fut décidé que vingt-quatre heures avant le départ de l'empereur Guillaume. Un échange de dépêches très animé eut lieu entre l'empereur et le feld-maréchal de Manteuffel, qui fit savoir à son souverain que l'empereur Alexandre désirait avoir une entrevue avec lui à la frontière. Les préparatifs du voyage de l'empereur Guillaume furent tenus si secrets que la suite du souverain ne fut prévenue que la veille du départ. L'empereur n'étant accompagné que d'une suite militaire, les journaux officieux contestaient le caractère politique de la démarche du feld-maréchal de Manteuffel. Une note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonçait que le prince de Bismarck était resté étranger à la mission de M. de Manteuffel auprès de l'empereur Alexandre. On en concluait que cette mission et la rencontre qu'elle avait eu pour objet de préparer entre les deux souverains avaient pour seul mobile l'initiative personnelle de l'empereur

Guillaume. « Que cette rencontre, disait la *Tribune*, mette ou non un terme au duel des deux chanceliers, elle dissipera certainement bien des nuages. »

La retraite du prince Gortchakoff, but des efforts de M. de Bismarck, eût seule pu mettre fin à la lutte implacable engagée entre les deux cabinets; mais tandis que la *Post* et la *Norddeutsche Zeitung* maintenaient formellement le désaveu donné par le chancelier à la démarche de son souverain près de l'empereur Alexandre, la *Gazette de Cologne* déclarait que cet événement n'avait pu avoir lieu à l'insu du prince de Bismarck ni sans son approbation. La *Gazette de Francfort* lui attribuait des idées belliqueuses et les propos que lui prêtait la *Presse* de Vienne, paraissaient les confirmer. « La Russie, aurait-il dit, semble vouloir la guerre; elle peut l'avoir dès à présent si elle veut, bien qu'elle n'ait pas d'argent et qu'elle soit encore affaiblie. » Si ce propos est exact, le chancelier considérait ou affectait de prévoir une attaque de la Russie comme inévitable et cherchait en prévision de cette éventualité à se rapprocher des Hongrois et des Polonais.

De même la *Correspondance hongroise*, qui passe pour l'organe du comte Andrassy, affirmait que le voyage du prince de Bismarck à Vienne aurait pour objet la conclusion d'une entente entre lui et l'homme d'Etat autrichien, qui avait derrière lui toute la Hongrie, et dont l'appui garantissait à l'Allemagne : 1° que rien ne s'opposerait à l'exécution du programme du baron Haymerlé sur le terrain parlementaire ; 2° que, si des influences hostiles à l'Allemagne essayaient de mettre un autre programme à la place de celui-là, la résistance des Hongrois ferait échouer cette tentative.

La feuille officieuse de Pesth allait beaucoup plus loin et donnait des détails précis sur les plans du chancelier.

« Pour acquérir la sympathie des Polonais, le prince de Bismarck a fait, nous dit-on, entamer depuis quelques semaines des négociations avec des chefs polonais influents, qui ont, il est vrai, accueilli ces projets avec une certaine froideur.

« Le comte Herbert de Bismarck, qui est rentré dernièrement à Dresde, semble avoir été chargé de cette mission en même temps que le comte de Bismarck-Bohlen, qui est descendu, il y a huit jours, dans un hôtel de Dresde, avec quelques Polonais venant de Londres et de Paris. On dit que le prince de Bismarck a reçu, ces jours-ci, à Gastein, deux Polonais bien connus et s'est entretenu avec eux des fonds secrets. On ne sait pas, du reste, de quoi il s'agit, mais il semble, ajoute-t-on, que ces négociations se rattachent à un conflit russo-allemand.

« Nous ne pouvons pas dire ce qu'il y a de vrai dans ces bruits; nous pensons, dans tous les cas, qu'il y a lieu d'approuver une entente avec les Polonais, si nous sommes réellement menacés d'une guerre provoquée et rendue inévitable par la rancune moscovite; mais, comme il n'est guère probable qu'il en soit ainsi, toutes ces combinaisons ne sont peut-être que la conséquence de la surexcitation des esprits. »

Mais pendant que les officieux de Berlin et de Saint-Pétersbourg s'épuisaient à chercher le mot de l'énigme austro-allemande et à conjecturer les points du traité conclu entre le prince de Bismarck et le comte Andrassy, un nouveau débat se greffait sur le premier et semblait compliquer singulièrement cette affaire déjà si peu claire, pour rechercher la portée et la raison d'être du voyage du tsarewitch à Vienne et à Berlin. En même temps, la revue russe *Vestnil Jévropy* (*Messager d'Europe*) dévoilait les origines du conflit russo-allemand, qui ne semblait plus en voie d'accommodement, en les faisant remonter bien au delà du Congrès de Berlin.

Depuis 1870, les chanceliers d'Allemagne et de Russie avaient été constamment en lutte ; maintes fois déjà les journaux officieux de Berlin et de Saint-Pétersbourg s'étaient fait une « guerre de plume », et, si l'amitié des deux empires n'avait pas souffert, c'est aux deux empereurs qu'on l'avait dû jusqu'alors.

Suivant la revue russe, le premier différend du prince

Gortchakoff et de M. de Bismarck remontait au moment de la capitulation de Metz.

M. de Bismarck aurait cru, après la reddition de la place, qu'une restauration napoléonienne était encore possible et que l'Allemagne pourrait traiter avec elle. Au contraire, le prince Gortchakoff jugea l'empire irrémédiablement perdu, et, trois jours après la capitulation de Bazaine, qui passait pour le dernier soutien de la dynastie, le chargé d'affaires de Russie remettait à la délégation de Tours une copie de la circulaire russe qui dénonçait les articles du traité de Paris relatifs à la mer Noire ; la communication du cabinet de Saint-Pétersbourg était accompagnée, entre autres, de la phrase suivante : « Quel que soit le gouvernement définitif que se donne la France, ce gouvernement aura pour tâche de guérir les maux causés par un système politique dont les effets ont été si pernicieux. »

M. de Bismarck aurait été désagréablement surpris et par l'apparition de la circulaire, au sujet de laquelle on ne l'avait pas consulté, et par la répugnance si promptement exprimée du prince Gortchakoff pour la restauration du second empire.

La seconde dissonance date, dit encore l'auteur de l'article, de la réunion d'une conférence internationale à Bruxelles, en 1874, pour la codification des lois de la guerre. L'idée venait de la Russie ; elle fut mal secondée par l'Allemagne, et le prince Gortchakoff en ressentit de l'humeur contre M. de Bismarck. Puis vint l'affaire d'Espagne ; le chancelier germanique, alors dans tout le feu de ses querelles avec l'ultramontanisme, fut le premier à reconnaître le gouvernement « libéral » du maréchal Serrano, comptant que les autres cabinets s'empresseraient de suivre son exemple. Loin de là, le gouvernement russe déclara qu'il ne reconnaissait d'autres droits que ceux de Don Carlos.

Enfin l'auteur passe à la crise de 1875, sur laquelle il ne nous apprend rien de nouveau et qui fut certainement, nous l'avons vu, le signal de l'abandon définitif de l'alliance russe par l'Allemagne ; mais il ne parle pas de la démission offerte

par M. de Bismarck, en 1877, peu de temps avant la déclaration de guerre de la Russie. On chercha alors en vain à deviner les causes de cet accès de mauvaise humeur ; en même temps, M. de Manteuffel fut chargé, auprès de l'empereur Alexandre, d'une de ces missions confidentielles dont il avait la spécialité. M. de Bismarck était-il donc opposé à la guerre turco-russe et prévoyait-il déjà que, si cette guerre éclatait, il serait forcé un jour de s'aliéner le prince Gortchakoff pour ne pas sacrifier le comte Andrassy?

En rapprochant ces divers incidents de la guerre de plume désormais historique de 1879, terminée par l'entrevue de Vienne, n'est-il pas aisé de conclure que la fameuse union des deux chanceliers a été définitivement rompue au lendemain même de la guerre franco-allemande, et non à la suite du Congrès de Berlin, comme on l'a imaginé en cherchant à expliquer la rupture de l'alliance des trois empires ?

C'est ce que l'histoire diplomatique de cette singulière époque nous apprendra quelque jour, quand toutes les ténèbres qui enveloppent les incessantes combinaisons du prince de Bismarck se seront dissipées, dans un temps qui n'est peut-être pas éloigné.

D'autre part, on prétendit que le prince de Bismarck éprouva le besoin, avant de se rendre à Vienne, de mander à Gastein le prince de Hohenlohe, afin de conférer avec lui sur les affaires françaises. Les feuilles berlinoises se livrèrent, à ce propos, à certaines plaisanteries du plus mauvais goût, en faisant entendre que les bavardages auxquels s'étaient livrés quelques publicistes à propos de la crise de 1875, et le récit d'une conversation avec le prince Gortchakoff, publié par un autre journaliste, se rattachaient *certainement*, d'une manière étroite, aux attaques systématiques de la presse russe contre l'Allemagne. Le *Tageblatt* s'exprimait en ces termes :

Les phénomènes qui se produisent à Saint-Pétersbourg prouvent la haine que l'on éprouve dans certains cercles de cette capitale, et les publications des journaux de Paris montrent de leur côté que l'on intrigue activement dans plusieurs cercles français pour parvenir à s'unir étroitement à une Russie hostile à l'Allemagne.

Tant que M. Waddington sera à la tête du ministère français, on ne pourra pas songer, il est vrai, à réaliser le rêve d'une revanche franco-russe ; mais, malgré cela, le prince de Bismarck, qui va aller à Vienne pour remplir une mission importante, doit être très désireux de conférer d'abord touchant les affaires de France avec un observateur aussi attentif que le prince de Hohenlohe.

La méfiance que certains journaux allemands entretiennent à l'égard de notre pays les trouble à tel point que certains d'entre eux, comme le *Tageblatt*, entrevoient toujours comme un cauchemar le spectre de la revanche française, dont ils jouent, comme on fait de tous les spectres en général, suivant les besoins de leur cause. Nous ne sommes pas si fous, et surtout nous n'avons garde de nous laisser prendre aux pièges qu'on nous tend.

La presse française se bornait alors à assister avec une curiosité mêlée d'ironie à la guerre de plume qui s'était engagée à brûle-pourpoint entre les officieux de Berlin et de Saint-Pétersbourg, mais pas un seul des journaux républicains ne se laissa aller à la dangereuse illusion de supposer que la France pût profiter de ce conflit imprévu pour faire le métier de pêcheur en eau trouble que l'on connaît fort bien en d'autres lieux qu'à Paris.

Nous n'étions pas assez naïfs pour nous mêler de ce qui ne nous concernait pas ni prendre part à une mêlée dont on ignorait l'origine, la portée, l'utilité et les conséquences probables. Nous laissions avec la plus complète indifférence toutes ces clameurs étourdir de leur fracas les quatre coins de l'Europe, attendant paisiblement que l'épuisement des adversaires ou quelque autre motif que ce soit vînt enfin les séparer et les ramener à une saine appréciation des choses. Sachant par notre propre expérience ce qu'il en coûte pour intervenir mal à propos dans les affaires du prochain, nous n'avions garde de nous prononcer en notre particulier en faveur de qui que ce soit, ni de former des vœux pour le succès de l'un ou de l'autre. Entre l'arbre et l'écorce, nous avons la sagesse de ne mettre pas même le bout du doigt, car nous nous trouvons comme au milieu des engrenages de puissantes machines sous lesquelles un mou-

vement imprudent nous entraînerait pour être effroyablement broyés.

L'attention du monde diplomatique s'était portée alors avec une vive curiosité vers Gastein, où avait lieu l'entrevue si commentée entre les empereurs d'Autriche et d'Allemagne. Le nom de cette ville rappelait le souvenir de la fameuse convention de 1865 par laquelle fut décidé le *condominium* prussien et autrichien du Sleswig-Holstein et qui fut le point de départ de la guerre de 1866. Nul doute que si les deux empereurs se fussent rencontrés à Ischl, à Karlsbad, à Jugenheim, voire à Salzbourg, on n'eût songé à attacher la moindre importance à cet événement. Mais ce nom de Gastein éveillait des souvenirs historiques, et l'on se plut à évoquer un passé qui n'avait rien de commun avec le présent.

On ne pouvait alors prévoir l'issue de la crise intérieure que traversaient en même temps les deux empires : l'un, poussé par la volonté de fer du premier ministre dans une voie de réaction à outrance qui ne pouvait aboutir qu'à des compromis avec le parti ultramontain et l'autorité pontificale ; l'autre, acculé par une sorte de résurrection du parti fédéraliste à une véritable anarchie constitutionnelle qui a porté un coup funeste à la prépondérance que les Allemands avaient exercée jusqu'alors en Cisleithanie.

L'une et l'autre de ces crises entraînaient de graves conséquences pour la politique extérieure de chacun des deux empires. En Allemagne, M. de Bismarck pouvait être tenté de provoquer, par une action extérieure imprévue et hardie, une diversion aux embarras qu'il s'était créés à l'intérieur. En Autriche, l'échec de la politique du comte Andrassy pouvait amener au pouvoir les partisans de la politique traditionnelle de la monarchie et compromettre la position avancée que le gouvernement avait cru bon de prendre dans le règlement de la crise orientale. Les plus habiles conceptions des diplomates et les échanges des protestations d'amitié les plus cordiales se brisent aujourd'hui contre cette force souveraine qui est la volonté d'une nation libre. Les entre-

vues des empereurs n'ont plus le don de troubler les marchés financiers ni d'alarmer les hommes d'Etat : c'est dans les intérêts et les besoins nationaux que le penseur et le politique cherchent aujourd'hui le secret des destinées des Etats, et il n'est pas aujourd'hui de peuple en Europe pour qui le premier de tous les intérêts et le suprême désir ne soit la paix, gage assuré de prospérité, d'ordre et de liberté.

En même temps, l'arrivée du roi et de la reine de Danemarck dans la capitale de l'Allemagne excitait une véritable émotion chez nos voisins, qui constataient l'importance de cet événement au point de vue de la consécration solennelle qu'il apportait au fait accompli. Ce n'est pas sans une certaine hésitation que le roi Christian dut se rendre aux sollicitations de son gendre, le duc de Cumberland, pour saluer le souverain et le ministre qui avaient, à la suite d'une des guerres les plus odieuses de ce temps, fécond pourtant en guerres inhumaines et iniques, annexé à l'Allemagne les populations danoises du Sleswig. La presse de Copenhague paraissait vouloir oublier ces douloureux souvenirs, et le *Dagblad*, journal ministériel, exprimait toute sa satisfaction de voir le Danemarck se réconcilier avec son puissant et redoutable ennemi.

L'attitude réservée que nous avons observée jusqu'à présent, dit-il, était l'expression de sentiments qui étaient bien justifiés ; mais l'Allemagne se trompe en croyant que ces sentiments étaient inspirés par des arrière-pensées hostiles. Tout le monde est convaincu, dans notre pays, de la nécessité et de l'importance de nos relations amicales avec l'Allemagne. Nous désirons sincèrement le maintien de ces bonnes relations.

La visite du roi de Danemarck à Berlin prouvera à la nation allemande que nous envisageons nos relations avec l'Allemagne de la même façon que celles que nous entretenons avec les autres grandes puissances de l'Europe.

Il est à remarquer que le *Faedreland*, journal de l'opposition, s'exprimait dans les mêmes termes que le *Dagblad*. En effet, la situation était grave pour les malheureux compatriotes du roi Christian; dans une discussion qui avait lieu quelque temps auparavant au Rigsdag danois, sur le projet de reconstruction des fortifications de Copenhague et de réor-

ganisation de l'armée, le gouvernement laissait entrevoir la triste réalité de la situation.

Le général Kauffmann, ministre de la guerre, répondant à un député qui manifestait l'espérance que la Prusse pourrait rendre le Sleswig du Nord au Danemarck, déclarait qu'il lui paraissait plus probable que la Prusse rêvait de joindre le Danemarck au Sleswig que de songer à rendre le Sleswig au Danemarck. S'il faut en croire le correspondant du *Pall Mall Gazette*, ce passage du discours fut supprimé dans les comptes rendus.

S'il est certain, comme l'affirmait le *Nord*, l'organe officieux de la chancellerie russe, que ce soit le tsarewitch, gendre du roi Christian, qui ait préparé et facilité la démarche du roi de Danemarck près des empereurs d'Autriche et d'Allemagne, pour reconnaître par là l'annulation absolue de l'article 5 du traité de Prague, suprême espoir des populations du Sleswig-Nord, cet événement avait une portée plus haute et plus sérieuse que le règlement de la succession du feu roi de Hanovre. C'était la soumission complète du roi de Danemarck et son adhésion à un état de choses qu'il se déclarait absolument impuissant à modifier désormais. C'est profondément triste, assurément ; mais c'est plus rassurant que la perspective d'une guerre européenne, en présence de laquelle le rôle du roi Christian et l'intervention du tsarewitch eussent été bien différents.

Ce fut en effet à la suite du Congrès, par une convention du 11 octobre 1878, qui ne fut rendue publique qu'en février 1879, que l'abrogation de l'article 5 du traité de Prague fut consommée : c'était, du reste, une condition nécessaire de l'alliance austro-allemande qui fut conclue à Vienne quelques mois plus tard.

En voici, du reste, les conditions.

La principale disposition du traité entre l'Allemagne et l'Autriche prévoyait le cas où l'une des deux parties contractantes aurait une guerre à soutenir contre une troisième puissance ; dans ce cas, chacune des deux parties contractantes devait son concours à l'autre pour empêcher l'inter-

vention d'une quatrième puissance. Si l'Allemagne engageait une lutte soit contre la France, soit contre la Russie, elle était garantie, dans la première hypothèse, contre une action de la part de la Russie, et, dans la seconde, contre une action de la France. Telle était la vraie portée de l'entente austro-allemande dont les termes sont connus depuis que les deux cabinets ont rendu public cet important document.

Cet acte diplomatique, revêtu de la signature des deux empereurs après le retour du prince de Bismarck à Berlin, est encore en vigueur, puisqu'il a été renouvelé en 1887 : il stipule que, dans le cas où l'une des deux parties contractantes aurait une guerre à soutenir, l'obligation pour l'autre de lui prêter assistance n'existerait qu'autant que son alliée cesserait d'avoir devant elle un adversaire isolé. Ce traité, d'un caractère purement défensif et d'une portée restreinte, ne vise donc aucune puissance prise en particulier; il est dirigé préventivement contre toutes les alliances hostiles à l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie qui pourraient se former en Europe. Les deux puissances signataires convenaient en outre de conclure un arrangement commercial, sinon une union douanière, pour faciliter autant que possible le trafic entre les deux pays.

On voit ce qu'il faut penser des allégations des adversaires de la République, qui ne voulaient y voir qu'une menace contre la France. Les feuilles réactionnaires persistèrent longtemps à considérer l'acte austro-allemand comme dirigé exclusivement contre notre pays. On peut juger par là de la bonne foi et du patriotisme des ennemis de la République ; les stipulations dont il s'agit n'ont qu'un caractère purement défensif, c'est-à-dire éventuel, et comme rien n'autorise à accuser le gouvernement républicain d'entreprendre une agression contre l'un ou l'autre des deux États contractants, notre attitude pacifique et désintéressée est la meilleure réponse à de telles insinuations.

Disons qu'à cette époque il ne s'agissait nullement de l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande.

La crise gouvernementale provoquée par les difficultés financières venait d'être heureusement résolue, par l'entrée de M. Depretis dans le ministère Cairoli. Avant de s'occuper de la réforme électorale, la Chambre avait à s'occuper de l'abolition du droit de mouture, qui a causé tant de crises parlementaires et que la Gauche s'était engagée d'honneur à résoudre avant les élections générales. Le cabinet de Rome se trouvait donc alors plus fort et plus homogène, et la majorité était prête à le suivre, dût-il engager la lutte contre le Sénat sur le terrain constitutionnel, où la Chambre avait eu déjà l'occasion de revendiquer ses prérogatives, non sans effort ni sans péril. A cette heure la question tunisienne n'existait pas et il n'y avait, à part les prétentions que certains journaux, entre autres la *Riforma*, de M. Crispi, manifestaient à l'égard de l'Albanie, aucun incident laissant entrevoir les rivalités qui devaient surgir quelques mois plus tard à propos de notre expédition en Tunisie.

En même temps que la crise gouvernementale en Italie, une véritable révolution diplomatique avait lieu en Angleterre à la suite des élections générales qui amenaient les libéraux au pouvoir. L'Allemagne, par suite de la résistance du Reichstag aux réformes fiscales du chancelier, subissait une autre crise ; le désarroi constitutionnel en Autriche-Hongrie ; le bouleversement social en Russie ; l'agitation démocratique en Espagne : tel était le spectacle que nous offrait alors l'Europe.

On eût malaisément prévu que tout dût être si promptement remis en question et que les combinaisons diplomatiques qui semblaient le plus à l'abri des surprises et des revirements dussent se heurter, sinon se briser, contre d'aussi puissants obstacles. Partout les gouvernements étaient en lutte contre les peuples, les arrangements conclus par les hommes d'Etat étaient revisés par le véritable souverain, devant le suffrage duquel les conceptions des chancelleries s'en vont en fumée.

La politique orientale des Austro-Allemands, qui se résumait dans le fameux *Drang nach Osten*, et qui avait pour

principal appui la complicité secrète de lord Beaconsfield, était compromise par l'avènement des libéraux, dont le chef, devenu premier ministre, avait poussé ce cri de : *Hands off!* qui rallia la majorité des électeurs anglais et alla retentir jusqu'à Vienne comme le glas de l'alliance austro-allemande. En vain les officieux de Berlin parlaient-ils de réparer cette défaite, si grave et si inattendue, de la politique de M. de Bismarck, en rétablissant l'alliance des trois cours du Nord, comme si les prétentions de la Russie en Orient étaient conciliables avec les visées de l'Autriche-Hongrie et comme s'il n'y avait pas, depuis le Congrès de Berlin, rivalité et antagonisme absolu d'intérêts entre les deux puissances.

En même temps, le comte Karolyi était rappelé de Londres, où il représentait l'Autriche, sous prétexte que l'avènement de M. Gladstone, après les accusations si sévères qu'il avait formulées contre la politique orientale de la cour de Vienne, était de nature à empêcher tout accord entre les deux cabinets. L'Angleterre, plutôt que de s'engager envers l'Autriche et l'Allemagne, paraissait toute disposée à s'entendre directement avec la Russie. Dès lors, il eût été chimérique de songer à la reconstitution de la triple alliance.

C'était donc le grand résultat produit par le triomphe éclatant et inespéré des libéraux anglais : John Bull tenait en échec le chancelier ! D'autre part, l'Italie réduite, par les discordes des chefs politiques de la majorité, à attendre le verdict national qui devait décider de ses destinées, voyait soudain M. de Bismarck tourner ses regards de son côté, pour essayer de l'attirer dans une combinaison diplomatique qui eût assuré l'exécution de ses projets. Mais les prétentions de quelques hommes d'Etat italiens, M. Crispi entre autres, sur l'Albanie, et les protestations des *irredentistes*, dont le gouvernement était obligé de tenir compte, empêchaient alors l'Italie, même si le résultat des élections générales eût amené une majorité disposé à entrer dans cette voie, à approuver ouvertement l'alliance austro-allemande.

Ce n'est qu'après notre expédition en Tunisie que les adversaires du ministère Deprétis-Cairoli essayèrent de le renverser par une coalition de la droite et de l'extrême-gauche, en l'accusant d'avoir laissé humilier l'Italie par la France et abandonné la politique nationale de l'Italie.

La France seule n'avait pas subi le contre-coup de cette révolution diplomatique qui déconcerta en un instant tous les plans du chancelier de Berlin, et seule avait conservé sa pleine liberté d'action dans des circonstances si critiques et si décisives. Elle eût pu intervenir utilement le jour où un gouvernement de gauche en Italie, appuyé par une majorité forte et unie, eût fait entendre sa voix à côté de celle de l'Angleterre, à laquelle peut-être aussi la Russie eût associé la sienne, car on peut dire que l'union latine, avec l'Angleterre pour point d'appui et, sans doute aussi, la Russie pour auxiliaire, sera la combinaison de l'avenir et deviendra un jour le contre-poids de l'alliance austro-allemande. Mais le jeu de bascule de M. de Bismarck sut alors conjurer ce grave péril, et la question de Tunis lui permit aisément de provoquer une compétition entre la France et l'Italie qui devait aboutir ou à faire reculer la première ou à humilier la seconde, et en tous cas à les détourner pour quelque temps de conclure une alliance entre elles.

Mais c'est du côté de la Russie surtout que le chancelier de Berlin prévoyait le péril le plus grave et le plus imminent : c'est bien contre elle qu'avait été conclue l'alliance.

A la veille de l'entrevue de Gastein, il s'agissait, en septembre 1879, d'exclure définitivement la Russie de l'alliance des trois empereurs pour conclure l'alliance à deux.

L'acte de société avait été déchiré dès la Conférence de Constantinople, où chacun reprit sa liberté d'action.

Il faut se reporter, pour bien saisir le caractère de l'alliance austro-allemande, à l'entrevue des trois empereurs à Berlin, en 1872. C'était alors la Prusse qui constatait, publiquement, les services qu'elle avait reçus de la Russie en 1870, et qui affirmait le maintien de l'entente prusso-russe à laquelle était due la constitution de l'Allemagne en 1866,

complétée à la suite de la guerre franco-allemande par le rétablissement de l'empire au profit des Hohenzollern. Toute la politique extérieure était là : l'alliance avec la Russie avait été le grand facteur de cette prodigieuse fortune de la Prusse, c'était cette alliance qui devait maintenir et défendre contre toute atteinte l'œuvre établie en commun.

En 1872, François-Joseph ne fut admis qu'à reconnaître le fait accompli ; l'Autriche ne participa à la conclusion de la triple alliance que comme le personnage de la fable qui assiste aux agapes des compères sans partager la bonne chère, même après avoir apporté son plat au pique-nique. On avait fait quelques difficultés pour accepter que ce tiers désintéressé fût appelé au cours de l'entretien cordial des deux souverains; mais, comme l'Autriche faisait preuve d'une entière docilité en ne manifestant d'autre prétention que d'être aux ordres de ses alliés, on consentit à ce qu'elle exprimât par son adhésion, qui était une sorte d'amende honorable, sa renonciation à toute politique de retour sur le passé. Cette nouvelle Autriche, toute dégagée des préjugés des Habsbourg sur le rôle de la dynastie en Occident, ne laissant encore paraître aucune ambitieuse pensée de convoitise du côté de l'Orient, demandait à abjurer ses erreurs et à recevoir, par l'investiture des deux cours du Nord, une sorte de rebaptisation.

Malheureusement, ce nouveau trio d'anabaptistes ne tarda pas à perdre l'excellente harmonie qui avait dirigé ses voix à l'origine. Le *Drang nach osten* devenait si vite une réalité pour l'Autriche que la Russie, admirablement jouée par la Prusse avant et après le Congrès de Berlin, trouvait bien amère la pilule que lui faisait avaler M. de Bismarck. C'était lui en effet qui avait introduit dans l'association le personnage du troisième larron. L'entente n'était plus possible, et M. de Bismarck n'hésita pas une minute entre l'allié de la veille et celui du lendemain; il prit parti contre la victime et se rendit à Vienne pour convenir du partage des dépouilles. Le traité de Berlin était déjà en cours d'exécution, le traité de San-Stefano n'était plus qu'un mythe. Il n y

avait plus qu'à prononcer l'exclusion de la Russie ; l'association nouvelle donnait à l'Autriche la place que possédait l'autre, en lui assignant une politique à tendances bien définies, quant à la liquidation de l'Empire ottoman. Il était entendu que la Russie ne devait plus songer à Constantinople, que la Grande Bulgarie était une pure chimère et, qu'au contraire, ce serait l'Allemagne que trouverait contre soi quiconque se permettrait de barrer à l'Autriche la route de Salonique et de lui disputer la suzeraineté du Bas-Danube, l'hégémonie des petits Etats, principautés ou royaumes, Monténégro, Serbie, Roumanie, Albanie, — la Bosnie et l'Herzégovine étant déjà en voie d'annexion.

Telle est la révolution diplomatique qui s'accomplit à Gastein et à Vienne en 1879. L'alliance austro-allemande, conclue alors, à la suite de l'entrevue des deux empereurs, par le prince de Bismarck en personne, n'a pas eu besoin d'être consolidée : elle est passée dans la force des choses. Les nécessités de la politique intérieure et des intérêts économiques des deux Etats lui donnent la portée d'un lien indissoluble. Il est bien permis de se demander si l'Autriche, poussée ainsi par la fatalité de plus en plus en avant vers l'Orient, ne sera pas obligée un jour de distraire son attention des provinces allemandes, et de se replier définitivement de Vienne sur Pesth pour présider la reconstitution d'un nouvel *Œsterreich*, sur le modèle de la confédération danubienne rêvée par Kossuth, mais avec les Habsbourg au sommet. Toujours est-il que la Prusse et l'Autriche ne sont plus aujourd'hui qu'un seul empire dont le siège est à Berlin, et qui a pour succursales Vienne et Pesth : la première, tête de ligne de l'Adriatique ; la seconde, sentinelle sur la route de la mer Egée, en attendant un poste plus avancé, plus rapproché des Balkans.

Quant à l'entrevue des souverains d'Allemagne et de Russie à Dantzig, deux ans après la conclusion de l'alliance austro-allemande, elle n'a eu nullement pour objet le renouvellement de la triple alliance. Nous avons cité les appréciations du *Reichsbote* dirigé par Moritz Busch, lors de l'entrevue

d'Alexandrowo, le 12 août 1879, alors que M. de Bismarck négociait à Vienne l'alliance austro-allemande ; le confident de propos de table de M. de Bismarck estimait que l'empereur Alexandre pouvait dominer le parti de la grande Russie, hostile à l'Allemagne et que la guerre pourrait être évitée tant que l'empereur Guillaume serait vivant. « Ce qui arrivera plus tard est une toute autre chose. Il est vrai que la Russie ne pourra guère s'attaquer à nous sans avoir un allié... C'est pourquoi nous devons nous efforcer d'être toujours forts pour nous défendre. »

Cette citation suffit pour faire apprécier la portée de l'entrevue qui eut lieu après l'assassinat d'Alexandre II entre le nouveau tsar et le souverain de l'empire allemand en 1881, L'idée de cette entrevue appartenait au roi de Danemarck, qui l'avait suggérée à son gendre Alexandre III. Les pourparlers préliminaires furent conduits par l'aide de camp de l'empereur Guillaume, le comte Lehndorf; sinon à l'insu de l'empereur d'Autriche, du moins, et très certainement, en dehors du ministère commun des affaires étrangères. La violente surprise et le dépit très mal dissimulé de la presse d'Autriche, et surtout de Hongrie, suffisent à le prouver. Le roi Christian avait passé par Berlin et par Vienne avant de repartir pour Saint-Pétersbourg, où il ne se rendit qu'après l'entrevue de Gastein. Le secret fut bien gardé, et si la crainte des conspirations nihilistes y fut pour quelque chose, ce qui est possible, le danger d'indiscrétions prématurées y entra aussi pour une bonne part.

Dans l'entrevue de Dantzig, le fait du rapprochement entre la Russie et l'Allemagne, après tous les incidents diplomatiques qui suivirent la guerre de Bulgarie, était le point capital, surtout si l'on considère que c'est Alexandre III qui avait pris l'initiative de l'entrevue. L'acceptation empressée de l'empereur d'Allemagne, et surtout du prince de Bismarck, ne méritent pas moins considération.

Depuis que l'Autriche et l'Allemagne ont proclamé, en vue d'un intérêt commun, la nécessité du maintien de l'empire ottoman moyennant l'exécution du traité de Berlin,

la Russie, qui s'inspire d'une toute autre doctrine et dont les espérances ont été formulées ouvertement dans le traité de San-Stefano, la Russie, isolée d'abord, encouragée ensuite par l'attitude du cabinet libéral, en mars 1880, avait rompu avec l'Autriche pour se rapprocher de l'Angleterre. C'était une bonne fortune pour le chancelier de Berlin que de trouver l'occasion de détacher la Russie de cette puissance ; il s'empressa d'aller tenir à Dantzig le même langage que l'empereur Guillaume avait tenu à Alexandrowo, deux ans auparavant. Mais, en bonne justice, on ne supposera pas que l'Autriche, si avantagée dans l'alliance austro-allemande, pût espérer qu'un accommodement avec la Russie lui conservât la liberté d'action dont elle avait si hardiment profité. Il est donc bien évident que le chancelier de Berlin entamait à Dantzig une nouvelle manche, et que l'Autriche avait lieu de concevoir quelque inquiétude au sujet de ce jeu infernal dans lequel elle avait été adversaire, puis partenaire, mais où elle restait toujours à la merci de ce joueur endiablé qui possède tous les atouts. La moralité de l'apologue est qu'il est bon de se défier d'un partenaire qui n'a jamais passé la main quand il a tenu les cartes, et qui n'a jamais cessé d'avoir la même veine insolente alors qu'il n'avait que la coupe.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, cherchant à effacer la mauvaise impression produite par le mot attribué à M. de Giers par le comte Kalnocky suivant l'*Egyétertès*, de Pesth, sur la modération *inattendue* de M. de Bismarck, y opposait une déclaration solennelle concernant le *maintien de la paix générale*, qui formait la conclusion de l'article.

« Le cabinet russe, disait la feuille officieuse, n'a pas eu besoin d'attendre l'entrevue de Dantzig pour se former une opinion sur les vues politiques de l'illustre chancelier. Les occasions pour cela n'ont pas manqué et se sont, en outre, présentées en nombre suffisant dans les correspondances permanentes entre les deux gouvernements. Une entrevue personnelle de quelques heures a pu confirmer l'opinion dominante et lui donner une certitude qui a

dépassé l'attente générale. En tout cas, cette impression, en elle-même, ne pouvait avoir rien d'imprévu.

« En tout état de cause, l'indiscrétion du journal hongrois aura eu pour résultat de faire disparaître toute espèce de doute et toute équivoque au sujet du caractère éminemment satisfaisant de l'entrevue de Dantzig, au point de vue du maintien de la paix générale. »

La publication des *indiscrétions* du comte Kalnocky n'était donc faite, avec le retentissement qu'on a voulu lui donner, qu'à seule fin de contrarier la politique de M. de Bismarck, en soulignant toute la malignité du mot de M. de Giers. Cela explique comment ce dernier, comprenant l'intention, crut devoir désavouer le mot, et, pour plus de sûreté, s'efforcer de démontrer qu'il lui eût été complètement impossible de l'employer, tant il eût mal répondu à sa pensée. En d'autres termes, l'Autriche, piquée au jeu, craignant un nouveau coup de théâtre dans la politique extérieure de l'Allemagne, et, très probablement, ayant pour le craindre des raisons particulières, cherchait, selon l'expression vulgaire, à jeter des bâtons dans les roues. Ayant à cœur de conserver la position exceptionnellement avantageuse que lui assure son alliance avec cette puissance, elle sentit que sa position était indirectement menacée.

La triple alliance s'était donc dissoute pour faire place à l'alliance austro-allemande, parce que, n'ayant manifesté qu'une résignation douteuse aux stipulations du traité de Berlin, la Russie s'était inspirée de tout autres pensées que d'exécuter le traité, et paraissait décidée à prendre sa revanche de l'humiliation qu'elle avait subie. Elle avait vu sans aucune satisfaction l'Autriche, qui n'avait pas participé à une expédition ruineuse et sanglante, recueillir des mains du Congrès plus d'avantages qu'elle n'en avait exigé pour elle-même à San-Stefano de la Turquie agonisante, et recevoir le mandat d'occuper, au nom de l'Europe, la Bosnie et l'Herzégovine, tandis que les Russes, qui s'étaient vu retirer le titre de mandataires de l'Europe dont ils s'étaient targués pour attaquer la Turquie, se voyaient brutalement condamnés à

évacuer la Bulgarie dans le plus bref délai. En outre, elle avait vu l'Autriche obtenir la quasi-promesse d'une sorte d'hégémonie sur les principautés du bas Danube, nouvelle confédération des Balkans que n'avait pas rêvée Kossuth, et s'enrichir, sans avoir été obligée de compromettre ses finances et sa force militaire, des dépouilles, non pas de la Turquie, mais de la Russie elle-même, rejetée bien loin de la fameuse Grande Bulgarie du général Ignatieff. Enfin, ce mécontentement violemment exprimé d'abord, de la Russie, puis perfidement et patiemment dissimulé, restait toujours suspendu comme une menace sur l'Autriche. C'est alors que M. de Bismarck, comme le *Deus ex machinâ*, avait contribué, à sa manière, au maintien de la paix en intervenant pour écarter un conflit imminent entre les deux puissances.

Ce n'était pas pour l'allié de 1866 et de 1870, pour le véritable sauveur de la Prusse, qu'il se prononçait : c était pour l'adversaire d'hier, cet ennemi-né de la Russie, ce grand coupable de l'ingratitude célèbre qui, en 1854, étonna le monde en même temps que Gortchakoff. Comment donc pourrait-on dire que le rapprochement *inattendu* de 1881 — ce sera le mot historique — entre l'Allemagne et la Russie fut un événement satisfaisant ?

L'apaisement, si ce mot peut répondre à un état d'observation inquiète et jalouse qui manifeste à quel point le feu continuait à couver sous les cendres, n'était donc qu'une heure de trêve obtenue par l'intervention théâtrale du chancelier de Berlin en 1879. C'était un calme apparent, par suite, trompeur. La Russie a pu dire qu'elle s'était recueillie depuis 1856 ; il eût été bien surprenant qu'elle se fût résignée après 1878. Seulement, la volte-face audacieuse de M. de Bismarck en faveur de l'Autriche, en 1879, dénotant chez l'homme d'Etat prussien une absence de préjugés et une indépendance de cœur dont il aurait pu être, à bon droit, soupçonné depuis longtemps, a empêché la Russie de régler sans plus tarder ses comptes avec cette puissance. La seconde partie est remise ; la trêve exige un recueillement nouveau.

Mais ce revirement inattendu, marqué d'une modération

si surprenante, que le ministre russe constatait avec tant de satisfaction de la part du chancelier, n'eût rendu la liberté à la Russie que dans le cas, fort invraisemblable, où Alexandre III se fût désisté du programme aventureux que lui ont légué Gortchakoff et Ignatieff et auquel le cabinet de Saint-Pétersbourg ne semble guère disposé à renoncer. Le Tsar, avec la meilleure volonté du monde, ne pouvait aller jusque-là; mais il lui suffisait, pour apporter des protestations de ses intentions pacifiques, de recevoir des assurances de la neutralité des alliés et de leur volonté de maintenir le *statu quo* sans aucune arrière-pensée de la part de l'Autriche.

Disons-le, ces allées et venues de souverains, ces rencontres fortuites ou cherchées, ces échanges de compliments et de promesses ne peuvent avoir aucune influence sérieuse sur les relations entre des Etats poussés par la fatalité des lois historiques vers des destinées bien faciles à entrevoir.

Il est d'autres combinaisons sur lesquelles peut reposer l'équilibre des forces rivales qui sont mues par des intérêts si opposés. Ce ne sont pas plus les déclarations sincères ou fausses des chefs d'Etats et de leurs ministres que les traités secrets qui, avant l'invention du régime constitutionnel, engageaient les souverains; — encore ne les obligeaient-ils guère que jusqu'à concurrence de leurs intérêts personnels et des exigences de la défense de leur propre salut. C'est la loi de la conservation personnelle; elle nous paraît résoudre à elle seule le problème de la formation et de la dissolution des alliances. Les entrevues, fussent-elles suivies de la conclusion de ces traités secrets que les chancelleries n'enregistrent plus depuis que les Constitutions exigent pour leur validité la sanction des discussions parlementaires, les entrevues et les visites des souverains ne sont plus une cause, mais un effet. C'est en proportion des énergies diverses, chez chacun des intéressés, que la loi historique de l'impulsion qui fait mouvoir les Etats selon leur force de développement, d'extension et de résistance, oblige fatalement les chefs d'Etats, tantôt au rôle actif d'agresseur, tantôt au rôle passif d'observateur, ou à celui de conspirateur,

qui prépare toujours l'état d'agression. Cette loi, l'historien la met en lumière et le diplomate doit la méditer, en considérant l'apparence moins que la réalité pour admettre la stabilité d'alliances autres que celles qui sont fondées sur la communauté des intérêts.

Or, il y a un point que l'histoire européenne durant les vingt dernières années a dû imposer à l'attention plus que tout autre. L'Allemagne a toujours proclamé que son premier, son unique intérêt, à elle aussi, était le maintien de la paix générale. Et de fait, pour établir définitivement sa position de grande puissance militaire au centre de l'Europe, pour conserver et consolider ses conquêtes, pour assurer la cohésion qui est la condition même de la conservation de l'empire des Hohenzollern, son intérêt paraît bien tel.

En réalité, c'est la guerre qui est l'intérêt suprême de l'Allemagne, car c'est la guerre seule qui assure cette suprématie qu'elle rêve, en déchirant, en affaiblissant des voisins jugés toujours dangereux, tous préoccupés de complications extérieures sous l'inspiration de cette puissance, qui s'efforce de livrer à des aventures nouvelles ceux qu'elle redoute d'avoir à combattre ou contre lesquels elle a déjà combattu. Il n'est pas une puissance qui n'ait eu précisément, pendant ces vingt dernières années, à faire appel à son armée pour triompher des difficultés ou réaliser des projets d'ambition auxquels on n'a jamais pu dire que l'action ou les encouragements de l'Allemagne aient été étrangers. Avant la guerre turco-russe, la triple alliance n'était pas une fiction ; elle était au contraire une garantie très réelle du maintien de la paix. L'Allemagne pouvait dire avec raison qu'elle y avait intérêt : la position qu'elle avait conquise au traité de Francfort l'y obligeait même impérieusement. Mais on a déja vu que la dissolution de la triple alliance remonte à cette alerte restée fameuse du printemps de 1875, où l'Allemagne se vit obligée de refouler l'idée d'une tentative dont l'empereur Guillaume et M. de Bismarck se sont à la vérité défendus, mais qui n'a très certainement été empêchée que par les représentations d'alliés trop fi-

dèles à l'esprit et à la lettre du pacte conclu en vue du maintien de la paix. L'étincelle allumée en Herzégovine au mois de juin suivant, et d'où sortit si rapidement l'embrasement du monde oriental, ne fut point un accident dû au hasard. On ne commettra point un sophisme en appliquant résolument à la coïncidence des faits l'argument : *Post hoc ergo propter hoc.*

Le *post hoc*, c'est la guerre de Serbie, où toute une armée de soldats russes, avec des généraux russes, fut écrasée et massacrée par les Tcherkesses et les Bachi-Bouzouks, tandis que les clients de la Russie, les Bulgares, voyaient leur pays incendié, ravagé, ensanglanté sur tous les points. Après un tel prélude, après la Conférence de Constantinople où l'on vit l'Allemagne appuyer avec énergie la Russie, avec une fidélité aux obligations d'un bon allié qu'elle ne retrouva plus au Congrès de Berlin, la guerre contre la Turquie était inévitable. Ce fut l'Allemagne qui procura à son allié la liberté de se lancer dans cette aventure, en arrêtant l'Angleterre, quitte à lui rendre la main au moment opportun. Mais, contrairement à l'espoir secret que l'on caressait à Berlin, la Russie, malgré des pertes et des échecs graves, finit par triompher. Seulement, ses victoires lui coûtaient bien cher ; elle ne s'en est pas encore relevée au point de vue financier, et, au point de vue militaire, on ne peut dire si elle a encore réparé l'ébranlement profond de sa force nationale.

Le *post hoc*, c'est surtout l'apparition de la flotte anglaise à l'Ile-des-Princes au moment de la marche sur Constantinople : c'est aussi le revirement admirable, bien *inattendu*, cette fois, du prince de Bismarck, demandant, à la nouvelle du traité de San-Stefano, si la Russie avait perdu l'esprit. C'est enfin le Congrès de Berlin, l'humiliation du prince Gortchakoff et l'entrée en scène de l'Autriche avec le chancelier de Berlin et lord Beaconsfield pour parrains.

La Russie était donc si bien préparée à une attaque, sinon du côté de l'Allemagne, tout au moins de la part de l'Autriche, qu'elle ne commença à désarmer qu'après l'entrevue

d'Alexandrowo. Il fallut pour décider l'empereur Guillaume à se retrouver en présence de l'allié de 1870 que le tsar lui adressât cette missive fameuse où il était dit : « Le chancelier de Votre Majesté a oublié les promesses de 1870. » Et ce fut seulement après que l'empereur d'Allemagne eut engagé sa parole de souverain pour garantir que la Russie ne serait pas attaquée, que commença le désarmement, et que l'évacuation de la Bulgarie, après tant de retards, fut enfin décidée.

Mais il restait encore au prince de Bismarck une autre partie à jouer. L'empereur Guillaume avait à peine quitté Alexandrowo, que le chancelier de Berlin se rendit à Vienne, pour témoigner de l'intérêt qu'il portait à l'Autriche et conclure cette alliance des *deux-contre-un* plutôt que des *deux-à-deux*, qui forme la base de cette combinaison. Au printemps de 1880, il s'en fallait d'une entrevue pour que lord Beaconsfield vînt apporter à cet arrangement l'adhésion chaleureuse de l'Angleterre. Le succès des libéraux anglais, fort *inattendu* pour M. de Bismarck, arriva fort à propos pour déjouer un plan assez machiavélique. Avec le *hands off* de M. Gladstone, la Russie put se croire enfin délivrée du cauchemar qui l'avait obsédée. C'est alors que l'entrevue de Dantzig, après la retraite du prince Gortchakoff, inaugura et sanctionna la politique pacifique du nouveau tsar.

En résumé, il ne pouvait y avoir à un rapprochement entre la Russie et l'Allemagne aucune raison que l'oubli du dissentiment qui provoqua la rupture de l'alliance. Le désir de détacher la Russie de l'Angleterre n'était pas le seul mobile du chancelier de Berlin. Il a fallu que l'Allemagne pût s'assurer que les idées chevaleresques qui entraînèrent en 1875 le tsar Alexandre II et son chancelier à plaider la cause de la France fussent bien étrangères à la politique d'Alexandre III et d'Ignatieff et que le souverain et son ministre fussent aussi éloignés que nous l'avons toujours été depuis 1878 de compromettre le salut de notre pays en nous précipitant derrière eux dans la plus téméraire des entreprises.

Avec l'Allemagne, du reste, alliance ne signifie guère indépendance ; l'Autriche est souvent, de son côté, désorientée par les variations aussi brusques qu'imprévues de cette politique qui se mêle à tous les incidents du dehors, même à ceux pour lesquels, en apparence, elle semble manifester la plus parfaite indifférence.

Donc, les faits sont là pour le prouver : les causes de conflit subsistent toujours, partout où elles ont été suscitées par une main intéressée à diviser des rivaux ou des ennemis pour conserver intacte cette liberté d'action qui est une liberté d'agression. Devant ces redoutables rivalités, on ne peut plus douter que l'alliance austro-allemande n'ait été qu'une trêve, si l'on considère que la compétition de l'Autriche et de la Russie en Orient est une fatalité historique et que, comme en 1872, l'Allemagne ne pourrait se prêter à une combinaison ouvertement pacifique qu'en vue d'écarter provisoirement les complications que son intérêt la pousse à désirer, à inventer même, si elles n'existaient pas. Mais si un jour M. de Bismarck reconstitue la triple alliance, il faudra examiner en vue de quoi et contre qui il aurait intérêt à réconcilier d'irréconciliables ennemis, ou du moins à réclamer de nouveau la trêve.

CHAPITRE XII

LA FRANCE ET LA PAPAUTÉ

C'est surtout au point de vue de la politique extérieure que la question religieuse, le caractère des rapports entre l'Église et l'État et l'attitude du Saint-Siège à l'égard de la France sont de la plus haute importance. Ce fut la plus grande faute que pût commettre l'Assemblée de 1871 de prendre ouvertement parti pour le Pape contre le gouvernement italien, et, lorsque le chancelier inaugura résolument la politique anti-catholique du *Kulturkampf*, contre l'Allemagne. Nous avons retracé certains incidents de cette période. On a pu ainsi constater les graves périls que le fanatisme d'une majorité intolérante et anti-libérale avait suscités au dehors lorsque M. Thiers ne fut plus là pour comprimer ces dangereux élans et ces tendances funestes qui s'affirmaient comme le dessein avoué de ramener la France à plusieurs siècles en arrière en rêvant une sorte de retour au temps des Croisades et en anéantissant même les conquêtes démocratiques de la Révolution de 1789.

La proclamation du dogme de l'Infaillibilité, qui avait coïncidé avec la déclaration de guerre à la Prusse, l'entrée des troupes italiennes à Rome au moment de nos premiers revers, constituaient un état de guerre ouverte entre la Papauté et l'Italie. Les anathèmes lancés par Pie IX contre l'Attila moderne furent le signal de la rupture entre le Saint-Siège et le nouvel Empire germanique. En soutenant étourdiment la Papauté, en se montrant prête à répondre aux

appels désespérés du Pontife pour l'aider à reconquérir son pouvoir temporel, en affirmant solennellement que la France, la première nation catholique, était toujours la fille aînée de l'Église et prétendait jouer ce rôle et s'inspirer toujours de cette tradition, en se retournant vers le prétendant qui s'abritait derrière l'étendard mystique de Jeanne d'Arc et s'enorgueillissait d'avance de rétablir le titre de Roi Très Chrétien, l'Assemblée de 1871 prit la responsabilité des nouvelles et graves complications que ces manifestations attirèrent à notre pays du côté de l'Allemagne et de l'Italie.

Par l'envoi de la frégate l'*Orénoque* à Civita-Vecchia. prête à enlever le Saint-Père, alors que, malgré la loi des garanties qui lui assurait la plus complète indépendance, il menaçait toujours l'Italie de s'évader de la prison du Vatican où il se disait captif, opprimé, réduit à la plus humiliante servitude, M. Thiers commit la faute de s'associer indirectement à ces provocations. Le souvenir de ses véhémentes protestations contre l'unité italienne donnait à ce procédé un caractère d'hostilité qui, bien que l'illustre homme d'Etat ne pût être suspect de partager les passions réactionnaires de la majorité, créait une menace directe dont le cabinet de Montecitorio ne pouvait qu'être ouvertement blessé. L'arrivée au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, le héros de l'expédition de 1859, dont le titre glorieux de duc de Magenta était la caution d'une sympathie personnelle qu'on ne pouvait prêter à son prédécesseur, ne pouvait cependant rassurer l'Italie en présence du but avéré du gouvernement du 24 mai, qui était la restauration de la monarchie légitime sous les auspices du clergé, dont l'ardeur et l'audace même dépassaient toute mesure. L'échec de ces tentatives et l'institution du Septennat ne purent atténuer ce que cette toute-puissance de l'esprit clérical avait de périlleux : l'ingérence perpétuelle du clergé dans nos luttes politiques, l'organisation effrontée des pèlerinages, qui, en plein XIXe siècle, renouvelaient les monstrueuses superstitions du moyen âge, les incidents scanda-

leux qui marquaient la haine du clergé contre la société libérale, comme les manifestations blessantes des chefs de troupe à propos des enterrements civils des membres républicains de l'Assemblée, les arrêtés du trop célèbre préfet du Rhône, Ducros, relatifs aux heures des obsèques de libre-penseurs, aux convois desquels la voie publique était interdite, l'organisation des cercles catholiques sur toute l'étendue du territoire et la coalition de toutes les congrégations mises sous la direction unique d'un comité que présidait un des chefs de la droite de l'Assemblée, M. Chesnelong, l'auteur des négociations qui s'étaient engagées à Froshdorf après le 24 mai, attestaient le ravage que la propagande religieuse, placée directement sous le patronage de la majorité, devait causer dans le pays.

C'était le présage de l'asservissement de l'Etat par l'Eglise. La République eût été étranglée par l'Assemblée, si, à défaut de la Restauration manquée et ajournée, la réaction eût enterré « la gueuse », comme l'appelait le général Changarnier. Le bouleversement de toute notre législation et la disparition des derniers vestiges d'une tolérance religieuse que le second Empire avait pourtant si durement étouffée était l'œuvre que préparait cette majorité, et elle mettait à cette tâche un zèle que le gouvernement n'encourageait que trop.

La loi sur les aumôniers militaires avait pour objet d'introduire l'esprit clérical dans l'armée, dont les chefs n'étaient pas alors, en grande partie, imbus d'un autre esprit que celui de l'Assemblée. Lors de la consécration de l'église de Paray-le-Monial, un député monarchiste, M. de Belcastel, avait voué la France au Sacré-Cœur : la loi sur la construction de l'église de Montmartre qui avait pour objet de consacrer ce vœu extravagant fut adoptée grâce au concours du ministre de la justice, M. Batbie. Ce dernier dut combattre lui-même la thèse qu'il avait défendue dans ses ouvrages de science juridique, à savoir que l'archevêché de Paris, n'ayant pas la personnalité civile, ne pouvait acquérir la propriété d'immeubles ni recevoir de dons et de legs. Il ne se défendit nullement.

du reste, de cette apostasie, prétendant même se glorifier d'oublier le jurisconsulte en prenant le rôle de légiste et d'homme public. L'article des lois constitutionnelles prescrivant des prières publiques à l'ouverture de la session parlementaire attestait le fanatisme autant que le dépit de cette Assemblée qui voulait assurer un rôle officiel, bien que passif, au clergé dans la République organisée malgré elle. Enfin, l'adoption de la loi Wallon, sur la liberté de l'enseignement supérieur, appuyée avec maladresse par certains doctrinaires du centre gauche, qui sacrifièrent à une théorie douteuse l'intérêt de la République, compléta cet ensemble de lois de combat, comme les définissait le ministère lui-même.

Ce fut sous ce régime réactionnaire, en plein état de siège et sous la pression d'un gouvernement résolument hostile que les électeurs envoyèrent en 1876 une majorité républicaine à la Chambre pour réparer cette œuvre abominable et inaugurer la politique libérale et démocratique que la France appelait de tous ses vœux. La crise religieuse persista cependant et amena le nouveau coup de main du 16 mai, qui avait pour but avoué d'annuler la manifestation du suffrage universel et de faire revenir le pays sur sa volonté de mettre les institutions en harmonie avec le régime républicain dont le maintien devait être non un mot mais une réalité.

La lutte avait été soulevée précisément à propos du pétitionnement des évêques contre le projet présenté au Parlement italien concernant la répression des abus des ministres du culte. L'allocution passionnée du Pontife dans le consistoire du 12 mars en avait donné le signal ; c'était encore une manifestation dangereuse, ouvertement hostile au gouvernement italien. La Chambre républicaine de 1876, malgré la réserve du cabinet, dont le chef était alors M. Jules Simon, avait déclaré résolument, dans l'ordre du jour du 4 mai 1877, qu'elle était décidée à empêcher les manifestations cléricales : c'est l'attitude neutre mais trop effacée du ministre qui provoqua l'impatience du maréchal de Mac-Mahon et de ses conseillers, estimant que M. Jules Simon, malgré sa

réserve, s'était encore trop avancé en ne prenant pas ouvertement parti pour les évêques.

Le renvoi brutal du ministre, la tâche de préparer une revanche confiée à MM. de Broglie et de Fourtou après le cri de guerre jeté dans le débat par M. Gambetta : « le cléricalisme, voilà l'ennemi », mettaient encore en présence l'Eglise et la démocratie. Le chef de la majorité républicaine, qui avait le premier dénoncé le péril clérical lorsque l'Assemblée ressuscitait le spectre du péril révolutionnaire, ne contribua pas peu à sauver la France de l'anarchie qui eût été l'effet du retour de la droite au pouvoir, car c'eût été l'anéantissement définitif des libertés publiques, la suppression du suffrage universel et la mainmise de l'Eglise sur l'Etat.

La victoire des 363, la soumission du président, l'avènement d'un ministère libéral n'eurent pour premier résultat que l'apaisement des esprits : en refusant de prononcer la mise en accusation des ministres, la Chambre ne fit que constater qu'elle attendait l'heure de prendre sa revanche sur le terrain législatif. Ce fut en effet la loi sur l'enseignement supérieur qui marqua l'inauguration de la campagne progressiste, non pas antireligieuse, mais résolument anticléricale, que le pays souhaitait de tous ses vœux après l'oppression qui pesait sur lui depuis 1871.

Ceux qui, malgré toute évidence, s'obstinent encore à nier le péril clérical, ne veulent pas comprendre que l'entraînement des passions religieuses conduit à tous les abus, à toutes les imprudences, et que ce n'est pas seulement notre paix intérieure qui est menacée par les empiètements du cléricalisme, mais l'influence et le prestige de la France à l'étranger.

Le patriotisme tient si peu de place dans le cœur des ultramontains que certaines gens aimeraient à voir encore démembrer le sol français pourvu qu'on rétablît le pouvoir temporel, ce qui fut, comme on sait d'ailleurs, la pensée des conseillers de Napoléon III qui, lors de la guerre de 1870, aimèrent mieux abandonner la France que le pape. Aujourd'hui encore on s'efforce toujours de brouiller la France avec l'Italie, sans doute afin d'entreprendre une nouvelle

expédition de Rome, dussions-nous cette fois y périr.

Un petit fait, qui ne doit pas passer inaperçu, donnera la mesure du désintéressement avec lequel nos cléricaux sacrifient les intérêts du pays à la satisfaction de leur passion : c'est une nouvelle forme de ce fanatisme contre lequel la République a entrepris à son honneur une lutte sans pitié, comme le péril le plus grave qui menace aujourd'hui le repos de la France.

En 1878, l'ambassade d'Italie à Paris était restée vacante pendant plusieurs mois, à la suite de la démission du général Cialdini. Divers candidats étaient proposés : le général Menabrea, M. Farini, président de la Chambre ; M. Crispi, ancien ministre ; le marquis Alfieri, M. Resman ; en définitive, le gouvernement italien ne se pressait pas de faire un choix, et l'on prétendait, non sans apparence de raison, qu'il apportait une certaine mauvaise volonté à rétablir les relations officielles entre les deux pays.

L'*Indépendance belge* a révélé le véritable motif de ces retards. Il y avait eu un assez vif mécontentement en Italie au sujet de certains procédés, parmi lesquels on cite un acte vraiment étrange et qui constitue une véritable provocation. Vers le commencement de l'année, la Société royale de géographie de Londres écrivait à celle de Paris pour savoir si elle consentait à ce que le prochain congrès de géographie eût lieu en Italie, l'autorisant, au cas où elle l'accepterait, à faire des ouvertures à la Société de Rome. Celle-ci reçut, en effet, à peu de temps de là, une communication d'un membre de la société de Paris, qui agissait probablement sans aucun mandat et en dehors de tout caractère officiel ; on informait dans ce document la Société romaine que l'on consentait à ce que le congrès eût lieu en Italie, mais qu'on l'engageait à en fixer le siège ailleurs qu'à Rome, sans doute à Vintimille ou à Brindisi. Comme motif allégué à l'appui de cette singulière invitation, on prétendait, au risque de rendre ridicules les savants français et d'offenser gravement les Italiens dans leurs sentiments patriotiques, que le choix de Rome pouvait inspirer des scrupules à quelques membres

de la Société de géographie de Paris, qui déploraient la chute du pouvoir temporel et se refusaient à reconnaître Rome comme capitale du royaume d'Italie. Lors même que de telles susceptibilités eussent existé, il eût été de bon goût de n'en pas faire tant d'éclat et d'atténuer, par quelque circonlocution diplomatique, tout ce qu'une telle allégation contenait de blessant pour une nation amie.

Cette inconvenance fut hautement désapprouvée par les savants français, dont les sentiments étaient bien mal interprétés en cette circonstance : l'auteur avait agi ainsi sans avoir pris l'avis de ses collègues, et était par conséquent seul responsable de cette sottise.

Le correspondant du journal belge qui a dénoncé ce fait inqualifiable ajoute que, malgré la pénible impression qu'il produisit sur l'opinion publique, les sentiments de ceux qui aiment sincèrement la France, en Italie, sont au-dessus de ces provocations puériles. Elles ne peuvent à aucun titre être imputées à la nation ; l'opinion publique est aussi unanime en France qu'en Italie à s'indigner d'un langage qui n'est que l'expression des passions et de l'intolérance d'une minorité dont les manifestations imprudentes peuvent provoquer à l'intérieur comme au dehors les plus graves complications.

Il fallait mettre fin à cette lutte des partisans de la suprématie de l'Eglise. C'étaient les Jésuites qui avaient profité de la loi Wallon pour organiser dans toute la France des universités libres dont l'enseignement répandait les doctrines les plus funestes : leur propagande menaçait de compromettre nos bons rapports avec nos voisins, on le voit par ce seul exemple. C'est en raison de ces nécessités patriotiques que furent présentées aussitôt après le départ du maréchal les lois Ferry, qui marquèrent la plus violente période de la lutte entre la France démocratique et les défenseurs des doctrines ultramontaines. Le moment le plus décisif fut la crise aiguë qui éclata lorsque, après de violents débats, elles furent rejetées par le Sénat.

C'est sur l'article 7 que les adversaires de la République

s'étaient flattés de tenir en échec le gouvernement et d'engager avec la Chambre un conflit dont les conséquences eussent pu être des plus graves.

Où voulait-on en venir, et qu'espérait-on de cette campagne acharnée, qui ne tendait à rien moins qu'à ébranler l'autorité du gouvernement et la confiance du pays dans les institutions républicaines? Etait-ce encore un nouveau 16 mai qui se préparait dans l'ombre avec l'appui de toutes les forces du clergé et des congrégations, prêtes à engager la lutte suprême? C'est un événement capital dans l'histoire de la Troisième République et qui touche aux rapports non seulement entre l'État et l'Église, c'est-à-dire le Saint-Siège, mais entre la France et les deux puissances pour lesquelles la question religieuse présente, nous avons pu en juger, un caractère international, l'Italie et l'Allemagne. Aussi devons-nous retracer avec soin toutes les phases de cette crise et des violents débats qui les ont marquées.

Lorsque l'article 7 fut rejeté à dix-neuf voix de majorité, il fut facile d'apprécier de sang-froid les conséquences du vote du Sénat, dû à la défection tardive de quelques voix sur lesquelles on avait le droit de compter. Le résultat de cette discussion, qui passionna cinq jours la haute Assemblée, était prévu. Ce qui est à noter, c'est le chiffre des dissidents du Centre gauche, plus considérable qu'on ne s'y attendait.

Après la remarquable argumentation juridique de M. Jules Ferry, après le discours si sensé et si politique de M. de Freycinet, la portée du vote demandé au Sénat n'était que trop claire. Dans un langage d'une magnifique élévation, le président du conseil signala les périls qu'entraînerait le rejet de l'article 7, le conflit qui pouvait en résulter entre la Chambre et le Sénat, l'invitation qui serait adressée au gouvernement d'appliquer dans toute sa sévérité la législation en vigueur sur les associations non autorisées; il présenta la loi Ferry telle qu'elle était, comme une transaction; il eût pu dire plus justement comme une transition. Bref, une assemblée d'hommes politiques ne pouvait passer outre

sans consacrer sa propre déchéance. Le Sénat crut bon de passer outre.

Le véritable fond du débat, personne ne l'avait abordé, et cependant c'est là tout le secret de l'intrigue qui avait formé la coalition qui l'avait emporté. Les choryphées des droites auraient eu tort de chanter victoire. La lutte était à peine engagée et les partisans de l'enseignement antinational précipitaient eux-mêmes leur défaite d'autant plus écrasante que la résistance avait été plus acharnée et plus violente. C'est la coalition qui était battue et c'étaient les Jésuites qui fournissaient eux-mêmes des étrivières pour les flageller.

Le Sénat n'avait pas voulu accepter cette transaction honorable et bénigne que le président du conseil lui offrait sous la forme de l'article 7. L'attitude résolue de la Chambre entre les deux délibérations ne lui inspira aucune réflexion salutaire, et il persista à effacer l'article 7 de la loi Ferry. Il savait pourtant à quoi il exposait les révérends pères dont il se constituait le défenseur et l'apôtre : il voulait leur offrir un dernier rempart avec sa poitrine débile et il recevait le choc sans avoir la satisfaction de sauver ses protégés. Le coup qui menaçait les Jésuites était si rude que le Sénat aurait pu être atteint en même temps et se trouver formidablement éclaboussé dans le balayage qui se préparait sans l'habileté et la prudence qu'ont montrées la Chambre et le gouvernement. Comme le Saint-Siège, il y a un siècle, en face des réclamations de toutes les monarchies d'Europe qui exigeaient l'abolition de l'ordre des Jésuites, le Sénat s'écria : *Sint ut sunt aut non sint*, et, en maintenant son audacieux *veto*, en opposant son *non possumus* aux décisions de la Chambre et aux vœux du pays, il crut avoir dit le dernier mot. Comme dans l'aveuglement des despotes asiatiques, il se figurait qu'il allait enchaîner la mer et dire au flot : « Tu n'iras pas plus loin ! »

C'est pourtant ainsi que se perdent par une résistance insensée, les gouvernements qui repoussent jusqu'au moment suprême les concessions nécessaires et ne veulent de tran-

sactions à aucun prix ; c'est ainsi que les trônes de Charles X et de Louis-Philippe se sont évanouis comme un songe au souffle de la colère populaire ; c'est ainsi que le Sénat de la République perdit les Jésuites : il faillit se perdre lui-même.

Pourtant la faute, il est bon de le constater, la faute avait été commise et pouvait être irréparable. L'article 7, qui n'existe plus aujourd'hui et sur lequel pendant une année s'était engagée cette lutte ardente entre l'Etat et la contre-révolution, l'article 7 était une erreur et une maladresse. Sous l'empire d'une législation en vertu de laquelle des congrégations non autorisées n'ont même pas d'existence avouable et ne sont tolérées qu'à grand'peine par le gouvernement qui ne doit que les ignorer, il était inutile de reconnaître qu'elles n'ont pas le droit d'enseigner. La Chambre avait accepté l'article 7 à titre de transaction, selon l'heureux mot de M. de Freycinet. Le Sénat, en le votant à son tour, eût certainement rendu cette transaction définitive, et l'application des lois en vigueur eût été sinon impossible, du moins extraordinairement difficile. Mais le Sénat ne s'est laissé guider par aucun raisonnement ; il n'a cédé qu'à un mouvement d'humeur injustifiable à l'égard de la Chambre ou plutôt il a été dupe d'intrigants dont tout l'intérêt consistait dans la rupture de l'équilibre gouvernemental.

Ces conceptions ne sont pas de celles qui méritaient d'arrêter le gouvernement, dégagé si fort à propos par l'imprévoyance du Sénat. Le ministère, M. de Freycinet le constatait, avait une grave responsabilité : le vote de confiance de la Chambre lui donnait la force qu'il désirait afin d'agir avec la complète liberté d'action qui devait assurer la sûreté et la fermeté de ses décisions. Ainsi s'explique la brièveté des déclarations du ministre ; on comprend comment la Chambre, respectant sa réserve, lui donna une sorte de blanc-seing sans discussion, sans phrases, pour ainsi dire les yeux fermés.

Ce vote imposait à M. de Freycinet et à ses collègues de grands devoirs, et, l'on peut dire que la France et l'Europe avaient les yeux fixés sur le ministère. Jamais un gouver-

nement n'eut la partie si belle et, comme l'a dit éloquemment alors notre éminent ami M. Madier de Montjau, il s'agissait de vaincre ou de périr. Si, dans la guerre qu'allait entreprendre le gouvernement, fort de l'appui de la Chambre et du pays, investi d'une confiance sans limite; si, dans la lutte corps à corps engagée entre l'Etat et l'Eglise, la défaillance ou l'impéritie du cabinet eût voulu, pour le malheur de la France, que la victoire restât aux Jésuites, c'en eût été fait de la République, de la liberté, de la société civile et de toutes les conquêtes de la Révolution.

« C'est une main de fer disait-on alors, qu'il faut pour dompter et exterminer l'ennemi, car, comme le monstre antique, il ne paraît jamais toucher la terre que pour reprendre de nouvelles forces, et ce n'est que lorsqu'on verra sa dépouille qu'on pourra entonner l'hymne de triomphe et de gloire. Et encore faudrait-il être assuré que, comme les êtres fabuleux, il ne renaîtrait jamais de ses cendres. Ce serait être déjà vaincu que de ne pas oser. Il s'agit du salut du pays, et un instant d'hésitation ou de faiblesse pourrait compromettre la plus sacrée des causes, qui est celle de la France comme de toutes les nations modernes, car c'est la cause de la liberté et de la civilisation. »

Le vote du Sénat prouve donc que les dissidents n'avaient nullement calculé les conséquences de leur opposition puérile, qui ne sauvait pas l'enseignement des congrégations prohibées puisqu'elle ne laissait au gouvernement d'autre ressource que de les expulser impitoyablement. Tout ou rien, c'était la devise de ces partisans malavisés des universités cléricales, qui ne virent pas qu'en revendiquant imprudemment les privilèges abusifs conférés à ces établissements par la funeste loi de 1875, ils obligeaient l'Etat, pour faire respecter ses prérogatives, non seulement à fermer les collèges des Jésuites, mais à appliquer à ces pervertisseurs obstinés des jeunes générations les sévères dispositions des décrets de la monarchie, trop longtemps oubliés.

« Mais, disait-on, à quoi bon l'expulsion des Jésuites? — Ne sait-on pas de quels maux l'enseignement clérical, dont la

direction est tout entière entre les mains de cette secte, est coupable, et quel déchaînement furieux de passions subversives il a suscité contre la France de la Révolution?

« N'ont-ils pas pour doctrines — et ils ont la prétention d'en faire la loi de la société civile — le *Syllabus*, c'est-à-dire la théorie théocratique la plus éhontée qui ait été inventée depuis Campanella? N'enseignent-ils pas que la liberté de penser, la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté d'association, — celle-là surtout, qui n'existe cependant que pour eux seuls; — la liberté d'enseigner, — qu'ils osent réclamer aujourd'hui pour eux-mêmes; — la liberté de tester qui est pour eux la liberté des captations et pour les familles la liberté des spoliations; que toute liberté, en un mot, est un mal, une invention satanique, et qu'il n'y a qu'une liberté admissible, celle dont l'Eglise catholique a le monopole, évidemment, celle qu'ils appellent « la liberté du bien »?

« Et quand toutes les institutions politiques et sociales fondées depuis près d'un siècle sont remises en question par cette congrégation tant de fois condamnée, qui reçoit son mot d'ordre de l'étranger et reparaît plus menaçante que jamais, au mépris des arrêts, décrets et ordonnances qui l'ont dissoute et anéantie, quand ils se glissent en rampant pour chercher à étreindre la France, à la faveur de nos crises politiques, grâce à l'ascendant qu'ils exercent sur le haut et le bas clergé, grâce aux manœuvres par lesquelles ils savent pénétrer jusqu'au cœur de la société civile pour recruter leur milice, en provoquant l'explosion du plus dangereux fanatisme; quand le pays, à peine remis des plus terribles désastres et cherchant dans la République la fin des crises qui l'agitent depuis quatre-vingt-dix ans, a eu par deux fois, au 24 mai 1873 et au 16 mai 1877, à lutter désespérément contre ses adversaires ligués sous le drapeau du cléricalisme, et subit encore chaque jour les injures et les attaques d'une secte qui a réussi à créer deux nations dans un même Etat, la France de l'ancien régime contre la France de la Révolution, nous renoncerions, nous, à nous servir de

la dernière arme qui nous reste, celle que nous sommes obligés d'aller chercher sous les ruines de la royauté, faute de toutes les autres (1)?

« Ce n'est pas nous qui le voulons, c'est notre ennemi qui nous y pousse. Nous cherchons le salut avec la seule arme que nous ayons désormais, car nous nous sentons près d'être étouffés par cet effroyable antagoniste, et le péril imminent veut qu'on emploie tout moyen de légitime défense plutôt que de périr.

« La France républicaine voit s'allonger de plus en plus tout autour d'elle, comme le Gilliatt des *Travailleurs de la Mer*, les tentacules hideux de quelque poulpe gigantesque déjà près de l'enlacer et d'appliquer sur sa chair frissonnante les féroces suçons qui aspireront son sang et tariront sa vie. La France et la République ne périront pas, car, au milieu même des convulsions de l'agonie, il leur suffira pour être sauvées d'étendre la main vers le monstre et de lui arracher la tête.

« On peut dire que tout ce qui s'est passé, depuis le dépôt des lois Ferry, n'est qu'un jeu. C'est comme les préliminaires obligés de l'action qui s'engage aujourd'hui. D'un côté, l'Etat ; de l'autre, l'Église : tels sont les combattants. L'un et l'autre sont formidablement armés. Le clergé forme une sorte de milice occulte puissamment et savamment organisée ; il possède des ressources presque inépuisables, dispose de moyens de propagande et d'action qui échappent à la surveillance la plus vigilante. Voilà l'ennemi. L'Etat, lui, n'est pas une simple abstraction. C'est ici la société civile tout entière, avec la forte constitution qu'elle tient du droit moderne établi en 1789. La société, c'est donc le droit,

1. Ces réflexions ont été exprimées au moment même où étaient promulgués les décrets du 29 mars 1880 ; mais lorsque la tolérance de plus en plus large du gouvernement facilite le retour offensif des jésuites, l'auteur tient à les renouveler comme ayant conservé toute leur actualité. Si ce langage peut paraître vif et violent, il faut mesurer surtout la portée du débat et non les circonstances spéciales qui l'ont fait naître.

c'est la civilisation : voilà ce que l'Église veut détruire. »

La lutte n'était pas encore commencée que la question semblait déjà obscurcie par la plus triste confusion. C'est le cléricalisme qui criait à la persécution, les Jésuites qui se posaient en victimes. Où en étions-nous donc venus, après ce prélude oratoire qui s'était prolongé pendant un an, ces discussions passionnées, quoique académiques, qui retentissaient dans la presse et à la tribune? Les décrets du 29 mars 1880 ne faisaient que constater une chose: que le gouvernement, conformément aux décisions de la Chambre et aux vœux du pays, entendait appliquer les lois en vigueur. Une simple mesure administrative, pas autre chose; aucune innovation, rien d'inattendu, rien d'extraordinaire.

« Ce qu'il y avait d'anormal, disions-nous à ce propos, c'est ce qui n'est plus: c'était ce qui avait lieu avant que les décrets fussent insérés à l'*Officiel*, et, à tout prendre, on pouvait s'en passer. Pour exécuter des lois, on n'a pas besoin de rappeler solennellement qu'elles existent. C'est de la persécution, cela? Lorsque M. Jules Ferry déposait à la Chambre les lois désormais fameuses qui contenaient le légendaire article 7 (paix à sa cendre!), personne ne protesta alors. Ce ne fut que plus d'un mois après, lorsque les chefs de la secte et les inspirateurs des campagnes ordinaires que dirige la gent cléricale contre le pouvoir civil eurent reçu le mot d'ordre et les instructions suprêmes que l'ennemi démasqua ses batteries.

« Cet article 7, jugé d'abord si inoffensif, et que l'on a représenté comme une sorte de transaction, *minimum* des légitimes revendications de l'Etat, fut déclaré inacceptable et tyrannique. Sans considérer que le gouvernement, à défaut de cette disposition bénigne et tant soit peu candide, était le maître d'exécuter, comme il le fait aujourd'hui, une législation bien autrement draconienne, les brebis qu'on ne songeait pas encore à tondre, encore moins à mener à l'abattoir, devinrent subitement enragées. Ce fut, je m'en souviens à merveille, puisque je me fais honneur d'avoir signalé le premier ce point noir surgissant soudain au milieu d'un ciel

pur, un petit groupe de catholiques du Nord et du Pas-de-Calais qui déploya l'étendard de la révolte. Aussitôt, comme à un signal attendu, de toutes parts éclatèrent les cris de rébellion, les protestations des congrégations, des pères de famille, des évêques, des universités cléricales ; puis l'immense mouvement de pétitionnement dans lequel on enrégimenta tout ce qui, de près ou de loin, est entraîné dans la sphère d'action de l'Eglise militante, jusqu'aux femmes et aux enfants. L'analyse de toutes ces paperasses par les rapporteurs de la Chambre et du Sénat a montré ce qu'elles valaient. Et voilà tout ce que produisit cette levée de boucliers du parti clérical !

« En somme, un échec piteux, après une agitation toute de surface. La France républicaine a assisté indifférente et patiente à ce déchaînement furieux des passions cléricales, et a laissé crier. En 1879, la Chambre votait au mois de juin l'article 7, malgré les réclamations d'une fraction de la majorité, qui jugeait cette disposition inutile en présence des prescriptions formelles des lois en vigueur. C'est là en effet qu'il a fallu en venir, à la suite de l'opposition malencontreuse du Sénat. Faute du moins, on a eu le plus.

« C'est là tout le résultat de cette agitation et de la brillante campagne qui l'a suivie, et qui était menée de front par MM. Jules Simon, Laboulaye, Dufaure, Buffet, Chesnelong et Lucien Brun. Avoir réussi, à force d'intrigue, à pénétrer dans la commission sénatoriale, à la présider, à faire rejeter l'article 7 puis toute la loi, à se faire choisir comme rapporteur, à reculer la rédaction du rapport jusqu'au jour de la prorogation, afin de laisser le pays six mois encore dans l'incertitude et de permettre aux meneurs du parti clérical de continuer à troubler les consciences, à injurier la majorité républicaine et à lancer d'audacieux défis au pouvoir en même temps que d'odieux appels à la résistance, puis, le jour de la discussion arrivé, faire rejeter l'article 7 au moyen d'une coalition honteuse avec les partis monarchiques, tout cela pour obliger le gouvernement, en fin de compte, à s'armer de lois plus dures, plus tranchantes,

qu'on voulait croire hors d'usage, et arriver aux décrets du 29 mars: telle devait être l'issue de cette triste campagne, dont M. Jules Simon a été le principal héros et dans laquelle Judas inconscient, le bon apôtre a trahi les siens en les livrant à l'ennemi.

« Donc, le cléricalisme est désormais le vaincu. Sa défaite, il aurait tort de la faire passer pour une persécution, car c'est lui qui a été l'agresseur. Si l'Etat avait commencé les hostilités, les Jésuites auraient pu se plaindre, si tant est qu'ils aient même le droit de se plaindre, puisque la loi ne leur reconnaît pas celui d'exister. Mais ils ont dressé de leurs propres mains le piège auquel ils se sont laissé prendre. Tant pis pour eux !

« Il est vrai que jusqu'au dernier jour ils ont paru défier le gouvernement et le pays. « *Ils n'oseront* », disaient-ils. Eh bien ! nous avons osé et nous oserons encore, car il dépendra de votre soumission et de votre sagesse que nous nous en tenions aux décrets du 29 mars, songez-y bien. Nous ne resterons sur la défensive que si vous vous résignez humblement au sort auquel vous vous êtes condamnés vous-mêmes, et le plus maladroitement du monde. Mais ce n'est pas fini, et il nous reste bien d'autres armes pour repousser les tentatives que vous pourriez avoir l'idée de renouveler contre la Révolution et la société civile. Quant à résister aux décrets du 29 mars, ce serait de la folie pure. Vous n'êtes pas assurément si naïfs que de vous insurger, comme vous le faisiez l'an passé contre l'article 7, avant qu'il fût voté, contre les lois en vigueur.

« Ce serait toujours forger des armes contre vous-mêmes. Acceptez donc le *moins*, car vous auriez encore le *plus*. Et nous répétons aujourd'hui cette parole par laquelle nous répondions aux menaces et aux défis des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, qui forment l'avant-garde dans toutes les campagnes que livre l'Eglise contre l'Etat, et qui ont l'air de vouloir encore se montrer cette fois-ci : Si nos cléricaux veulent absolument le *Kulturkampf*, ils l'auront.

« Or, le *Kulturkampf* n'était pas encore commencé quand le gouvernement allemand chassa les Jésuites en 1872 — et ce n'était pas là une timide dissolution comme celle qu'édictent nos décrets du 29 mars. — Les lois de Mai ne devinrent nécessaires que quand il fallut réprimer énergiquement l'agitation et l'attitude séditieuse du clergé allemand, à la suite de l'expulsion desdits Jésuites. Si la résistance ne se fût pas produite, il n'y eût pas eu de mesures répressives, et de mesures aussi sévères.

« Croyez-nous-en donc : il n'y a encore en France ni *Kulturkampf*, ni lois de Mai, ni expulsion des membres des congrégations prohibées, mais une simple dissolution de l'ordre le plus dangereux et le plus agressif de tous, et l'invitation faite courtoisement à tous les autres de régulariser au plus tôt une situation que l'autorité ne peut tolérer, puisque la loi l'interdit. Aussi, une dernière fois, il dépend de vous que nous nous en tenions là. »

C'est devant le résultat bien prévu, d'ailleurs, de leur résistance désespérée et de leur victoire passagère, que les feuilles dévotes qui n'avaient fait entendre durant de longs mois que des cris de possédés et faisaient retentir l'univers entier de leurs colères et de leurs menaces, s'étaient subitement radoucies, exécutant avec un merveilleux ensemble le mot d'ordre donné. Quelques échos lointains de l'orage qui grondait dans toute sa fureur rappelaient seuls que le cléricalisme venait de jeter ses plus audacieux défis à l'Etat et à la société moderne. Faites-vous petits, si petits, avait-on dû leur dire, qu'on ne puisse ni vous entendre, ni vous voir, ni vous soupçonner. Pas de protestations, pas de menaces, pas de cris ; soyez humbles, contrits, souriants ; courbez-vous devant le vainqueur, tâchez de surprendre sa confiance afin d'endormir sa vigilance et de le désarmer à jamais. Quelques arbres de la liberté que vous bénirez bien à propos, un *Te Deum* pour la République, beaucoup de serments de fidélité avec les restrictions mentales nécessaires vous garantiront sûrement contre toute mesure de proscription. Et si le gouvernement, malgré tant de douceur et d'humi-

lité, vous traite en adversaires et prétend tout de bon exécuter des lois impies, au moins votre attitude respectueuse et conciliante donnera tort à ses rigueurs, et la persécution fera de vous des héros, des martyrs, de lui l'oppresseur, le bourreau.

Ainsi firent ces bons apôtres qui, enragés hier, aujourd'hui prosternés à terre, sentaient que la main de fer allait s'étendre vers eux pour les serrer à la gorge. « Ils vont nous faire pitié, à présent, à force de candeur et d'obséquiosité, ajoutait le publiciste qui appuyait le plus énergiquement alors le ministère. Nous allons recevoir d'eux tant de protestations d'amitié que nous ne pourrons les frapper qu'en passant aux yeux du peuple pour des ingrats, des rustres et des buveurs de sang.

« Il est vrai qu'ils nous déclarent en même temps qu'ils sauront résister, s'il est besoin, et que leur feinte douceur n'aura qu'un terme ; le Robinet des Houx et le Morimbeau de Cléry nous avertissent, le premier que les Jésuites ne céderont qu'à la force ; le second, qu'ils en référeront aux tribunaux, où la magistrature interprète si complaisamment les lois au profit des congréganistes, des évêques et des ecclésiastiques de toute nuance et de tout sexe.

« C'est ce que nous verrons, bonnes gens. Il serait vraiment curieux que la République fût moins fondée que Louis XV, Louis XVI, Charles X et Louis-Philippe à faire respecter *manu militari* les lois de l'État ; et quant au pouvoir judiciaire, nous voudrions savoir quel tribunal, sans même soulever la question d'incompétence, oserait admettre une instance formée contre une mesure administrative par la Société de Jésus, qui non seulement n'existe plus depuis le vote du Sénat, mais n'a pas plus le droit d'ester en justice qu'aucune des congrégations non autorisées.

« Faites-vous aussi contrits et aussi patelins qu'il vous plaira, bons pères ; mais songez bien que l'Etat a tous les droits contre vous et que vous n'en avez aucun contre lui. Il lui suffit pour purger la France de toutes les mucosités cléricales qui vicient son sang et affaiblissent sa robuste cons-

titution, d'exécuter les prescriptions des ordonnances... royales... Et il n'est pas sain d'attendre que la vermine ait dévoré le corps tout entier, quand on peut la détruire dès les premières démangeaisons par l'application immédiate des vieux onguents pharmaceutiques de nos pères. »

Ces lignes suffisent à donner une idée de la violence de la lutte ouverte résolument entre l'Etat et les congrégations et qui eut pour conséquence l'application rigoureuse des décrets du 29 mars.

Quelle fatalité fit que M. de Freycinet, qui s'efforçait de préparer une solution amiable, fut amené à jouer sa plus difficile partie à Rome par l'entremise de M. Desprez? Les négociations d'août 1880, outre la retraite de M. de Freycinet, ont eu pour résultat l'exécution du second des décrets de mars, qui aurait pu être évitée par la soumission volontaire des congrégations. M. Desprez a eu beau protester de la correction de son attitude, il n'en est pas moins certain que Léon XIII ne fut nullement ravi de l'aventure. La lenteur que mit l'ambassadeur à regagner son poste, après cette lamentable affaire, quand le gouvernement s'efforçait d'éviter à tout prix une rupture avec le Vatican, prouva plus clairement que les démentis du cabinet que l'on n'était pas si empressé de le revoir à Rome que le gouvernement de l'y renvoyer.

Après la dissolution des établissements de la Société de Jésus M. de Freycinet avait entrepris de faire intervenir le Saint-Siège pour obtenir des autres congrégations leur soumission, le second des décrets du 29 mars, qui visait ces dernières, n'ayant prescrit la suppression que de celles qui n'auraient pas déposé dans un délai déterminé leurs statuts, pour obtenir l'approbation du gouvernement. Les cardinaux Guibert et de Bonnechose, archevêques de Paris et de Rouen, avaient fait entendre au président du conseil, par des intermédiaires officieux, que ces congrégations étaient disposées à « solliciter le bénéfice de la reconnaissance légale »; le dépôt des statuts fait par elles eût suffi à constater leur obéissance; le cabinet aurait consenti à en ajourner l'exa-

men jusqu'au vote d'une loi générale sur les associations. Tels étaient les termes du compromis proposé par les prélats : M. de Freycinet s'engageait à l'appuyer près de ses collègues ; il le faisait en outre approuver par Léon XIII et le priait d'intervenir de toute son autorité pour engager les Evêques, sous le contrôle desquels étaient placées les congrégations, à préparer cette soumission qui eût abouti à l'exécution intégrale des décrets, mais cette fois sans lutte et sans résistance.

La Déclaration des Evêques, constatant que les congrégations n'avaient pas à faire approuver leurs statuts, fut considérée par l'opinion publique comme un véritable défi : elle fut publiée au lendemain d'un discours prononcé Montauban par M. de Freycinet qui confirmait énergiquement le vœu de voir prévaloir la conciliation pour empêcher la dissolution des congrégations. Les prélats qui étaient les auteurs de ce document affectaient de le considérer comme une concession faite au gouvernement, tandis qu'il constituait un acte formel de rébellion. M. de Freycinet en ignorait complètement les termes lorsqu'il prononçait les paroles qui laissaient entrevoir la soumission des congrégations comme probable. Néanmoins il ne renonça pas à poursuivre les pourparlers entamés avec le Vatican, pour obtenir que les supérieurs fussent invités par le Saint-Siège à déposer leurs statuts, leur soumission étant la condition même de la suspension de l'exécution des décrets.

Mais les polémiques des feuilles cléricales ayant provoqué les congrégations à la résistance et constaté qu'elles prétendaient ne pouvoir aller au delà des protestations platoniques d'obéissance que l'on avait offertes en leur nom et auxquelles, du reste, elles n'avaient nullement participé, la majorité du conseil des ministres décida que l'exécution des décrets ne serait pas ajournée au delà du terme fixé, c'est-à-dire du mois d'octobre, et que les négociations engagées par le chef du cabinet devaient être closes comme inutiles et humiliantes. M. de Freycinet, estimant qu'elles étaient au contraire en voie de réussir, préféra se retirer

et céda sa place à M. Jules Ferry comme président du conseil: le seul renaniement du ministère fut le remplacement de M. de Freycinet aux Affaires étrangères par M. Barthélemy Saint-Hilaire ; il n'y eut donc pas de crise ministérielle, mais un dissentiment entre les membres du gouvernement sur la manière d'exécuter le second des décrets.

M. de Freycinet ne s'était donc préoccupé, contre l'opinion de ses collègues, que de préparer les bases d'un arrangement amiable, conforme à l'esprit de ce décret. En présentant quelques mois plus tard devant le Sénat la justification de sa politique de conciliation, lorsque déjà la mise à exécution du second décret était commencée, il a confirmé tous les détails de cette étrange affaire dans laquelle le clergé avait tenté de profiter des bonnes dispositions et de la tolérance du ministre pour éluder, par des subtilités et des atermoiements peu dignes, l'application de la loi.

« Jamais je n'ai pris d'engagements, dit-il. Nous sommes toujours restés libres, nous, d'exécuter les décrets, le Saint-Père de protester contre cette exécution. Ce qu'il y a de certain, c'est que chacun voulait l'apaisement et mes collègues du cabinet le voulaient aussi ; je ne crains pas d'être contredit. Quant à la fameuse déclaration des congréganistes, qu'on m'a attribuée, je n'y suis pour rien. Elle est née spontanément. Ce sont des évêques, des prélats éclairés, libéraux, qui sont venus me déclarer que ces pauvres religieux qu'on voulait expulser n'étaient nullement hostiles à la République et ne se mêlaient point de politique. J'ai dit alors aux évêques et j'ai fait dire au Pape que la résistance des congrégations ne pouvait que leur créer des dangers et qu'il fallait y mettre fin en se soumettant. La déclaration n'était donc qu'un premier pas dans la voie de l'apaisement et ce premier pas aurait été suivi d'un autre. Je reconnais que les termes de cette déclaration étaient insuffisants ; aussi, dès que j'en ai connu les termes publiés par les journaux, dès que j'ai vu la déclaration divulguée et que j'ai pu y remarquer quelques termes fâcheux, quelques réserves regrettables, aggravées pas les commentaires de cette presse

qu'a blâmée le Saint-Père lui-même, j'ai compris qu'elle froisserait l'opinion républicaine. Je me suis alors adressé au Saint-Père et quand je lui ai fait voir cette coalition qui, sous prétexte de l'intérêt religieux, ne cherchait qu'à attaquer la République, et quand je lui ai exprimé mon opinion à cet égard, et que je lui en ai fait valoir les motifs, je dois le dire, je n'ai pas rencontré de *non possumus*. J'ai trouvé des sentiments de conciliation. Et je crois que si j'étais resté au ministère encore quelques semaines, le pas que j'avais prévu aurait été franchi. »

M. de Freycinet expliquait ensuite quelles étaient les bases du projet sur les associations que le ministère avait préparé pour distinguer le droit d'exister qui eût été reconnu aux congrégations autorisées, si elles eussent fait leur soumission en présentant leurs statuts à l'approbation du gouvernement, de la capacité civile de posséder, qui ne pouvait leur être conférée que par une loi spéciale: cette loi les eût fait rentrer dans le droit commun, sans toutefois assimiler les associations religieuses aux associations laïques, des garanties particulières devant être stipulées pour conférer à l'Etat un contrôle rigoureux. L'attitude de rébellion ouverte où les meneurs de la campagne cléricale avaient entraîné les congrégations avait précipité la crise en fermant la porte à toute solution pacifique : après ces explications si nettes, le gouvernement pouvait dire qu'il avait poussé la condescendance jusqu'aux dernières limites et fait preuve de la plus parfaite loyauté.

Les difficultés de la situation entre la République française et le Saint-Siège exigeaient autant de tact et d'habileté chez le représentant officiel de la cour de Rome que de fermeté et de décision chez nos hommes d'Etat.

Ce n'est, en effet, un secret pour personne que le Sacré-Collège cherche constamment à pousser le pape dans la voie des violences et des luttes désordonnées qui ont marqué le dernier pontificat et que Léon XIII n'a pu que grâce à une volonté inflexible se soustraire à ces dangereuses suggestions, pour donner à la politique du Saint-Siège une

direction plus sensée et plus conforme aux véritables intérêts de l'Église.

A Bruxelles, dans des circonstances non moins difficiles que celles qu'a provoquées en France la grande question des congrégations en 1880, la lutte politico-ecclésiastique s'est terminée, malgré tous les efforts du ministère libéral, par la rupture des relations avec le Vatican. L'appui donné par l'envoyé de la cour de Rome aux démonstrations belliqueuses des évêques avait rendu cette mesure inévitable. En France, le clergé a protesté, mais sans violence, et sa résistance n'est pas sortie des limites légales ; il est permis de supposer que l'attitude du représentant du Saint-Siège a dû contribuer à empêcher toute agitation qui eût obligé le gouvernement à prendre des résolutions encore plus énergiques.

Ceux qui ont eu la rare fortune, à l'hôtel de la nonciature, d'entendre Mgr Czacki se vanter d'être un des fils de la *France du Nord*, savent que le nonce, dans des circonstances particulièrement difficiles, loin d'avoir accepté de représenter une politique de combat, ne pouvait être venu remplir à Paris qu'une mission de paix et de conciliation.

Grâce à la sagesse de Léon XIII, la tension des rapports qui suivit l'exécution des décrets n'aboutit pas à une rupture : c'est à l'esprit pacifique du Pontife qu'est dû le maintien des bons rapports entretenus avec lui depuis cette grave affaire, et que la Chambre reconnaît, en respectant le Concordat, qui trace entre l'Eglise et l'Etat les limites que l'on ne peut dépasser sans danger et qui, depuis 1880, a été scrupuleusement observé de part et d'autre.

Ceux qui s'étonnent de voir la paix rétablie aujourd'hui entre l'Eglise et l'Etat après quinze années de luttes où le parti clérical a déployé tant d'audace et d'acharnement au début et où le parti libéral, à force de ténacité et de fermeté, a su remettre à sa place un clergé récalcitrant et hostile et disperser les associations qui substituaient la politique à la religion, poursuivant surtout une œuvre de propagande royaliste, oublient deux faits essentiels. Le premier est la

mort de Pie IX, car elle a contribué à faire prévaloir au Vatican une politique modérée et conciliante au lieu de l'intransigeance qui empêchait tout rapprochement entre les défenseurs de la société moderne et les partisans de la théocratie de saint Thomas d'Aquin, de l'Inquisition des doctrines de la suprématie de l'Eglise ultramontaine, guidée dans son duel avec le pouvoir civil par l'action toute puissante de la secte créée par Loyola. Le second est la mort du dernier représentant de la tradition d'une royauté chrétienne, car il s'attribuait le rôle, absolument en opposition avec l'histoire de la monarchie française, de protecteur ou plutôt de missionnaire de l'Eglise pour affirmer le principe du droit divin qui laisse au Pape dans la hiérarchie des souverains absolus le caractère de suzerain et d'intermédiaire entre eux et un pouvoir surnaturel. D'après ce principe, ils n'ont d'investiture régulière qu'avec la sanction du Pontife qui représente le Christ, maître des trônes et des peuples et dont l'Eglise est destinée à établir le règne sur toute la terre. Ils ne prennent le titre que de « rois par la grâce de Dieu ».

Cette double conception mystique du chef de l'Eglise et de l'héritier de la monarchie traditionnelle avait menacé la République moins directement que la société civile et l'Etat lui-même, non pas seulement tel que l'a institué la Révolution, mais tel que les princes l'avaient organisé en opposant résolument les droits de la royauté aux prétentions du Saint-Siège. La suppression des congrégations qui s'étaient attribué la mission d'anéantir les notions de l'Etat moderne et d'y substituer, grâce à l'audace de l'ordre le plus puissant de tous, qui s'insurgeait ouvertement contre les lois, un enseignement visant la destruction même de la société laïque, avait protégé le pays contre ces empiètements redoutables en obligeant le clergé à respecter scrupuleusement les droits de l'Etat, à observer étroitement les prescriptions du Concordat, enfin à se consacrer exclusivement à la pratique du culte, en lui interdisant toute ingérence politique de la manière la plus formelle. La mort du dernier représentant de la maison de Bourbon, en août 1883,

enlevait en même temps aux adversaires de la société moderne le seul objet direct de la campagne anti-démocratique. Après la disparition du prince dont les aspirations autorisaient les prétentions des défenseurs des théories de la suprématie ecclésiastique sur le pouvoir civil et même sur les prérogatives monarchiques, elle n'eût abouti qu'à mettre le clergé en hostilité ouverte avec la nation. La prolongation de la lutte aurait amené à bref délai la séparation de l'Eglise et de l'Etat, non sans obliger le gouvernement à prendre les mesures de protection les plus rigoureuses et à les appliquer énergiquement, au risque de paraître prendre un rôle de persécuteur.

Les représentants du parti monarchique n'eussent d'ailleurs offert au clergé ou aux congrégations, si les décrets de 1880 n'avaient déjà paralysé complètement leurs tentatives d'immixtion dans les affaires politiques, aucune perspective conforme aux vues de la campagne cléricale et contre-révolutionnaire. Ces prétendants étaient, l'un, un prince ouvertement libre-penseur, décrié, isolé, renié par une importante fraction de son propre parti ; l'autre, le représentant de la monarchie libérale, petit-fils du souverain au renom duquel est resté attaché le souvenir de son indépendance religieuse, de son respect pour la liberté de conscience, qui dépassait même la portée du gallicanisme traditionnel des souverains de la branche aînée. La lutte était donc terminée faute de combattants et le Saint-Siège, par son désir bien évident de conciliation, contribuait à faciliter l'apaisement en écartant résolument du conflit l'élément politique pour maintenir le clergé sur le terrain professionnel et enlever au débat tout caractère antireligieux.

Du côté du gouvernement et de la majorité, la campagne anticléricale n'allait pas jusqu'à l'abrogation du Concordat et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette question a souvent été examinée, parfois avec passion, mais toujours résolue par le maintien du *statu quo*. La question de la suppression du budget des cultes ou celle de l'ambassade près du Vatican renouvelle toujours le même incident chaque année

mais la majorité du Parlement a constamment refusé d'envisager l'éventualité d'une rupture avec le Saint-Siège. L'extrême gauche, seule, s'est refusée à voter le budget des cultes afin d'affirmer le principe de la séparation des églises et de l'Etat. C'est un débat que personne ne songe à esquiver, mais que le gouvernement ne peut laisser s'engager incidemment à propos du vote de la loi de finances.

De leur côté, certains libéraux, partisans de la séparation, au même titre que les intransigeants, se résignent malaisément à créer entre les mains de l'Etat une autorité souveraine en matière de dogme, affirmant que c'est au nom de la liberté de conscience et non en guise d'instrument d'oppression que l'Etat doit mettre en pratique la célèbre formule du grand Cavour : l'Eglise libre dans l'Etat libre.

La question de l'ambassade de la République près le Saint-Siège appelle également l'attention. Les sages observations présentées par M. Antonin Proust, rapporteur de la commission du budget de 1881, dont l'intervention a certainement réussi à lever les dernières hésitations de ses collègues, a replacé définitivement le débat sur le véritable terrain, c'est-à-dire les rapports entre l'Etat et l'Eglise et la question du Concordat. L'amendement a été présenté à chaque session depuis 1871 ; mais c'était la première fois, croyons-nous, que la question était l'objet d'un débat aussi complet et aussi élevé.

La question de la représentation diplomatique de la France près du chef spirituel de l'Eglise catholique n'est pas en effet de celles qui se discutent en quelques mots et se tranchent par un vote sans avoir été l'objet d'une étude attentive et sérieuse. Nous ne voulons pas l'étudier à notre tour ; nous ne ferons que mentionner les raisons de haute politique qui exigent impérieusement le maintien d'un agent diplomatique français près le Saint-Siège.

D'abord, la nécessité d'entretenir des relations officielles avec le chef d'une Eglise que reconnaît la majorité du pays, au même titre que l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, la Bavière,

et principalement pour régler les affaires ecclésiastiques conformément aux dispositions du Concordat.

En second lieu, la gravité des intérêts politiques qui sont liés à la protection que la France exerce comme puissance catholique à l'égard des chrétiens d'Orient, et qui constituent pour notre pays des intérêts religieux de premier ordre. Nous ne pouvons ni les abandonner, ni les compromettre par une rupture avec le Saint-Siège. Enfin, et c'est le point le plus important, la nécessité de ne point précipiter une crise religieuse intérieure que la bonne entente de la France avec la papauté peut conjurer dans une certaine mesure, en offrant au gouvernement un recours supérieur contre l'agitation cléricale. Sans exagérer outre mesure l'influence dont nous pouvons disposer à cet égard, nous devons rappeler que notre situation de première puissance catholique nous autorise toujours à intervenir près du chef de l'Eglise, et l'oblige envers nous à une certaine déférence que nous devons chercher à conserver.

D'ailleurs cette question est étroitement liée à notre influence en Orient au point de vue du maintien de notre rôle historique envers les populations chrétiennes de Syrie et de Palestine. Ce n'est point faire preuve de tendances cléricales que de rechercher les meilleurs moyens d'accroître notre influence sur les populations protégées par la France depuis des siècles, et notre entente avec le Saint-Siège est le meilleur moyen d'exercer cette action salutaire. Certains publicistes s'indignent encore à la pensée que la France laïciserait son influence en Orient, c'est-à-dire ne se croirait pas tenue de limiter son rôle à la protection des communautés religieuses et leur ferait des conditions. — Vous voulez donc s'écrient-ils, perdre la clientèle des populations catholiques de la Syrie et du Liban ?

Ce n'est nullement pour convertir les populations musulmanes que le missionnaire catholique et le clergyman protestant s'établissent en Syrie ou en Tunisie. Si tel était le but de cette propagande, ce serait à nous de désavouer ces agents dangereux, de les arrêter ; car ils ne pourraient que

susciter contre nous le fanatisme du monde oriental. Il y a donc un intérêt exclusivement politique à maintenir l'influence de la France dans ces contrées ; mais les procédés de *laïcisation* dont s'alarment nos contradicteurs ne nous conduisent nullement à tenter des entreprises antireligieuses dans ces contrées. Nous les renvoyons purement et simplement aux rapports de la commission du budget. L'assertion que les libre-penseurs de la Chambre voudraient se faire partout les champions de l'incrédulité est une injure toute gratuite, et au lieu de tourner la majorité en ridicule, il vaut mieux citer les expressions mêmes dont s'est servi M. Louis Legrand, rapporteur du budget des Affaires étrangères de 1883, à propos du chapitre des allocations aux établissements français en Orient :

« Le gouvernement ne doit pas oublier que le crédit dont il s'agit est non le budget des cultes des catholiques orientaux mais un instrument de défense et d'extension pour l'influence française en Orient. Notre diplomatie ferait fausse route si, comme elle l'a fait naguère en prenant parti exclusivement pour une infime portion de la nation arménienne, elle se plaçait à un point de vue purement confessionnel. Lorsqu'elle emploie des instruments religieux, elle a le devoir d'en exiger un concours absolu pour les œuvres qui peuvent servir l'influence française. Il est essentiel que nos agents consulaires, si nombreux en cette contrée, soient astreints à inspecter fréquemment les établissements que nous protégeons et à y surveiller de près l'emploi patriotique de nos subventions. »

En doublant le chiffre des crédits affectés à ce chapitre, la commission et le gouvernement ont accompli l'œuvre la plus patriotique et la plus heureuse, et, en fixant le caractère de ce protectorat, en disant nettement que la France n'accorde son patronage et ses subsides aux institutions religieuses qu'elle emprunte comme ses intermédiaires que dans l'intérêt exclusif de son influence nationale, le gouvernement méritait peut-être les outrages des cléricaux, mais non les sarcasmes des laïques.

Il y a encore un passage du même rapport qui mérite d'être cité, car il répond à une autre objection : l'on a dit que c'est précisément parce que les congrégations et le clergé d'Orient sont peuplés d'Italiens, qu'il importait de les garder sous notre autorité.

« En les protégeant, dit-on, nous les absorbons, nous les empêchons de faire campagne pour leur pays, dont, sans cela, ils favoriseraient très efficacement les visées entreprenantes ; comme ils ne peuvent rien sans nous, comme dans toutes leurs relations avec les autorités indigènes ils sont obligés de passer par notre intermédiaire, il est impossible qu'ils abusent de leur influence, qui est immense, au profit de leur patrie. En réalité, notre protectorat est une tutelle, un frein. »

Or, la commission s'est occupée tout spécialement de ces protégés étrangers ; contrairement à cette opinion ; elle a exprimé l'avis que, si ces faux clients ne se couvraient de la protection de la France que pour combattre notre influence et travailler à la détruire, il nous appartenait de manifester nettement le caractère laïque de ce protectorat. « En subventionnant dans l'Orient des écoles, des hôpitaux, des édifices religieux, la France attend de ses protégés qu'ils se dévouent tout entiers à l'enseignement de sa langue, de sa législation et de son histoire, et qu'ils se montrent ses clients non seulement par la subvention qu'ils reçoivent, mais par une affection exclusive et par l'activité de leur reconnaissance. »

Certes, il est beau de mépriser la politique étrangère républicaine et de gémir sur le renversement de toutes les grandes traditions de la politique extérieure des monarchies ; mais il serait peut-être plus sensé de ne point s'attarder à des préjugés qui trahissent une ignorance absolue des conditions toutes nouvelles de la politique extérieure qui convient à un grand Etat démocratique. La défense et l'extension de l'intérêt national sont notre règle et notre sauvegarde : ce sont des principes bien autrement sûrs que des spéculations métaphysiques et des illusions sentimentales.

Nos adversaires, nous le savons, ne font pas le moindre cas de cette nouvelle école diplomatique : nous constatons qu'elle n'a rien de commun avec la leur, et nous souhaitons pour le pays qu'il ne retombe jamais entre les mains de ces idéologues et de ces *abstracteurs de quintessence* qui ne sont capables que de le lancer dans les plus imprudentes aventures. C'est en un autre temps que l'on pouvait dire de la France qu'elle était la seule nation qui fît la guerre pour une idée. Si ce temps devait revenir il faudrait craindre, avec ce genre de doctrinaires, qu'elle fût exposée à faire la guerre pour des idées creuses.

CHAPITRE XIII

LA RÉFORME DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

L'année 1880 est marquée en même temps que par l'inauguration de la politique libérale retardée par de si funestes querelles de parti, par cette grande œuvre de la réforme diplomatique qui méritait d'exciter l'ambition d'un ministre des Affaires étrangères et que M. de Freycinet accomplit avec autant d'habileté que d'énergie. On ne pouvait l'attendre de M. de Rémusat, qui n'avait à jouer qu'un rôle effacé et secondaire d'ami, de confident et d'intermédiaire de M. Thiers, le véritable chef du département, ni du duc Decazes, qui était plus que personne intéressé à conserver une organisation dont les vices mêmes lui assuraient la plus complète indépendance pour perpétuer sans résistance les abus qu'il avait été le premier à condamner.

Lorsque, au lendemain de nos désastres, l'Assemblée de 1871 nommait une commission de 30 membres chargée d'étudier le fonctionnement de tout notre système administratif et d'en préparer la réorganisation, c'est sur le département des Affaires étrangères que l'attention publique se porta avec la plus vive curiosité.

La commission n'avait pas encore accompli sa tâche que, dès 1871, la commission du budget de 1872, par l'organe du rapporteur pour ce département, qui n'était autre que le duc Decazes, se prononçait énergiquement pour la réforme complète de l'organisation de nos services diplomatiques et consulaires.

« La distinction entre les affaires politiques et les affaires commerciales, disait-il, ne nous semble pas heureuse. Nos agents à l'étranger doivent s'occuper concurremment des unes et des autres, et il n'y a aucun avantage à les tenir classées et séparées. Nous voyons les plus graves inconvénients à maintenir deux carrières distinctes qui se connaissent peu et qui se mêlent encore moins au centre même de l'administration, où il ne devrait y avoir qu'un même personnel poursuivant en commun, sans autre distinction que celle que les aptitudes personnelles peuvent révéler en se développant, l'étude et l'expédition des affaires politiques, commerciales, contentieuses, dont la connexité, l'étroite solidarité, ne sauraient être contestées. — Il est certain qu'il résulterait de cette réorganisation une grande simplification et une réelle économie... »

Il faut bien remarquer que ce n'était là qu'un des côtés de la question, et certainement le plus sujet à controverse. La grosse question du recrutement du personnel et celle plus importante encore de la réforme radicale des services intérieurs et extérieurs n'étaient même pas abordées. On voit que tout était à faire, et la machine à reconstituer de toutes pièces.

Peu de temps après, M. Emmanuel Arago déposait, au nom de la commission des services administratifs, son rapport sur le département des Affaires étrangères, signalant avec énergie les abus que rien n'avait pu détruire et réclamant une refonte complète de l'ensemble du système. Il est inutile d'ajouter que les conclusions du rapport ne vinrent pas en discussion devant l'Assemblée, les débats politiques ayant laissé cette question à l'arrière-plan, comme tant d'autres non moins importantes dont la solution est depuis si longtemps attendue.

Néanmoins, les premiers voiles avaient été levés, et, en même temps que le Parlement, le public commençait à pénétrer certains mystères de l'administration des Affaires étrangères. Ce fut alors une véritable pluie de brochures, les unes pour, les autres contre la réorganisation de nos services

diplomatiques et consulaires. Quelques-uns, s'appuyant sur l'avis de MM. Decazes et Arago, et invoquant l'exemple de quelques Etats étrangers, demandaient la fusion des deux carrières ; il y eut même, en décembre 1876, une discussion soulevée à ce sujet au Sénat, à la suite d'un projet de résolution présenté par M. Emmanuel Arago. MM. de Saint-Vallier, de Ravignan, Corne, Arago, Ernest Picard et le duc Decazes échangèrent quelques observations plus ou moins justes sur la matière, et la prise en considération, en fin de compte, fut rejetée à une faible majorité après que le ministre eut pris l'engagement d'étudier sérieusement la question.

Il faut d'ailleurs reconnaître que le duc Decazes avait eu soin de s'avancer aussi peu que possible, car à ce moment le premier ministère Dufaure-Marcère venait de se retirer, et le cabinet Simon-Martel n'était pas encore constitué. Le duc Decazes avait donc commencé par exciper de sa situation de ministre intérimaire pour s'abstenir de toute explication bien sérieuse.

Toutefois, malgré cette subtilité, il crut devoir faire un semblant de concession à l'opinion publique, et ce fut pour paraître donner satisfaction aux réclamations du Parlement qu'il institua une commission chargée de régler les conditions d'admission aux carrières diplomatique et consulaire. MM. Antonin Proust, de Saint-Vallier, de Chaudordy, de Clercq et de Châteaurenard en faisaient partie. Le règlement du 12 février 1877 fut l'œuvre de cette commission. L'application des nouvelles dispositions n'avait absolument en rien modifié l'ancien état de choses ; l'entrée dans la carrière diplomatique comme dans la carrière consulaire et l'admission dans les bureaux du quai d'Orsay ne dépendaient, comme par le passé, que du bon plaisir des directeurs.

Il y eut cependant, vers l'époque où le nouveau règlement fut mis en vigueur, un décret présenté par le duc Decazes au Président de la République et accompagné d'un exposé des motifs fort insignifiant, par lequel le ministre s'efforça de donner le change à l'opinion publique et au Parlement. On prétendait établir une corrélation plus étroite entre les

divers services du département : on alléguait les nécessités de rattacher certaines branches de l'administration trop isolées les unes des autres. En fin de compte, on créa une cinquième direction, celle du contentieux, et l'on donna au directeur politique, M. Desprez, la haute main sur le département en l'instituant directeur général, ce qui réalisait toute l'ambition de ce fonctionnaire. A la vérité, ce n'était pas là le titre qu'on lui donnait officiellement ; mais il avait de fait toute l'autorité d'un directeur général, et il est inutile d'ajouter qu'il l'a conservée jusqu'à sa retraite. Sous le titre de président du comité des services extérieurs, il avait entre les mains la direction absolue et sans contrôle du personnel et des affaires de toute nature, même de celles qui rentrent dans les attributions particulières des autres directeurs. Il avait sous ses ordres ceux des consulats et du contentieux ; il pouvait convoquer au comité ceux des fonds et des archives, avec voix consultative, c'est-à-dire pour prendre leur avis et leur imposer le sien. Bref, il était le grand maître du département : M. Waddington l'éprouva à sa grande confusion.

Tel était l'état du ministère des Affaires étrangères lorsque M. Waddington en prit possession le 14 décembre 1877. Rien n'avait été fait. Depuis deux ans, MM. Spuller et Albert Grévy, rapporteurs du budget de ce ministère, avaient en vain flétri les abus innombrables que tolérait complaisamment le duc Decazes et dont il n'était pas le dernier à profiter. Les fonctionnaires les plus compromis avaient été maintenus et avaient obtenu l'avancement le plus scandaleux ; aucune réforme n'avait été opérée : aussi M. Waddington, dès son entrée en fonctions, était obligé de confesser que tout était à faire et déclarait qu'il s'empresserait, dès que la situation extérieure lui en laisserait le loisir, d'étudier avec le plus grand soin cette importante question de la réforme diplomatique.

Si la discussion s'était parfois engagée à ce sujet devant le Parlement à propos du budget des Affaires étrangères, c'était incidemment et sans solution pratique.

En 1876, dès l'ouverture de la première législature répu-

blicaine, le rapport de M. Albert Grévy au nom de la commission de la Chambre sur le budget de ce département constatait qu'il était le plus insuffisamment doté de tous. Par une singulière contradiction c'est à une réduction d'un chiffre considérable qu'aboutirent les conclusions du rapport; ce qu'il y a de plus significatif, c'est la sévérité des critiques dont M. Albert Grévy se fit l'organe et qui contrastait avec l'aménité de celles qui furent présentées concernant les autres départements.

Déjà un dissentiment s'était produit entre le ministre et la commission, à propos de changements à opérer dans le personnel diplomatique; ce dissentiment eut pour effet une réduction de crédits. Comme toujours, c'est la bonne organisation des services qui en souffrit, car c'est à tort et à travers que la commission choisit les chapitres et les articles sur lesquels devaient porter les réductions.

Ainsi, pour une somme de 16,000 francs, on empêcha d'organiser les services de l'administration centrale, quand il eût fallu, au contraire, inscrire au chapitre Ier une augmentation de 50,000 francs pour satisfaire à tous les *desiderata* formulés par la commission. Voici, en effet, ce que réclamait le rapporteur :

1° Organisation nouvelle du bureau de la presse :

2° Diminution du nombre des surnuméraires ;

3° Augmentation des traitements et transport au chapitre Ier des indemnités inscrites à ce titre au chapitre XI.

Ces trois points étaient excellents; mais la conclusion naturelle était d'augmenter les crédits du chapitre Ier. Le rejet d'une demande de 16,000 fr. portant sur la translation d'un bureau d'une direction à une autre, pouvait s'expliquer ; mais pourquoi repousser une augmentation en ce qui concerne les autres articles quand on en reconnaissait la nécessité ? Dans ce projet, le chapitre II (*Matériel*) supporte à son tour une réduction de 25,000 fr. On enleva, sans dire pourquoi, 20,000 fr. à l'article 1er (*Chauffage, éclairage, habillement des gens de service, fournitures de bureaux*), on supprima 2,000 fr. pour l'abonnement aux journaux, sous

prétexte d'empêcher le ministère de prendre des abonnements aux journaux de la droite et 3,000 francs pour l'entretien des hôtels du ministère qui se chiffrait toujours par des frais d'éclairage d'un contrôle difficile (1).

Le chapitre III absorbe à lui seul plus de la moitié du budget des affaires étrangères. Il concerne le traitement des agents politiques et consulaires à l'étranger. Depuis longtemps on avait reconnu la nécessité de créer de nouveaux postes consulaires et signalé l'insuffisance des traitements de nos consuls, hors de proportion avec l'accroissement de la cherté de la vie dans la plupart des pays étrangers. Pourtant la commission proposa une réduction de 163.000 francs sur ce chapitre, qui eût dû, plus que tout autre, appeler sa sollicitude. Elle ne crut pas devoir accepter la suppression de notre ambassade près du pape, réclamée par M. Tirard ; ce fut le seul amendement qu'elle repoussa.

Le chapitre IV (*Traitement des agents en inactivité*) subit une réduction de 30,000 francs ; celui des frais d'établissement fut diminué de 110,000 francs, le ministre ayant déclaré qu'il ne comptait faire aucun changement dans nos postes diplomatiques ; celui des frais de voyages et de courriers fut réduit de 29,000 francs ; celui des frais de service des résidences politiques et consulaires, de 228.000 francs ; celui des missions et dépenses extraordinaires, de 137,000 francs.

Cinq chapitres seulement échappaient à la rigueur de la commission :

Présents diplomatiques.	Fr.	40.000
Indemnités et fonds de secours		130.500
Fonds secrets.		500.000
Subvention à l'émir Abd-el-Kader		150.000
Frais de résidence de l'ambassade ottomane.		52.000

1. Le chef de ce service, sorte d'intendant privé, était en correspondance avec quelques agents du dehors : j'ai vu de lui un télégramme au baron Finot, notre consul général à Varsovie, fonctionnaire très sympathique à la cour de Russie.

Quoique la résolution de procéder à des réformes fût déjà arrêtée, malgré la résistance évidente du ministre, la majorité se rendit compte de la nécessité de ne point désorganiser par des réformes hâtives et inopportunes nos services diplomatiques et consulaires et maintint, après quelques observations de M. Antonin Proust et du rapporteur, les crédits proposés par la commission. Les critiques en somme ne portaient que sur quelques points de détail : le mode de recrutement du personnel, la division des services dans l'administration centrale, et la distribution des postes politiques et consulaires dans les pays étrangers.

La question de la distinction entre les carrières politique et consulaire qui devait réaliser une sorte de fusion entre ces deux carrières ne pouvait être tranchée incidemment. La réunion des deux services aurait été destinée à ouvrir aux agents du service consulaire l'accès de la carrière politique ; cette solution aurait eu pour conséquence une modification complète de l'organisation des services du département des Affaires étrangères que le duc Decazes était moins que jamais disposé à accomplir, bien qu'il eût été le premier à en proclamer l'urgence en 1872.

En 1871, on avait songé, par mesure d'économie, à supprimer les fonctions d'ambassadeur et à n'attribuer aux représentants de la France à l'étranger que la qualification de ministres résidents ou plénipotentiaires. Il fut décidé que la France ne pouvait, malgré les désastres qu'elle avait subis, consacrer elle-même sa déchéance en réduisant sa représentation dans les conditions d'une puissance de second ordre. Le service politique fut donc maintenu, mais la question de la distinction des deux carrières subsistait encore, et c'est à ce sujet que des discussions intéressantes furent portées devant l'opinion publique. La commission des services administratifs instituée par l'Assemblée, appelée à examiner ces questions, présenta ses critiques à son tour ; le rapporteur pour le département des Affaires étrangères, M. Emmanuel Arago, appuyait la solution que nous avons indiquée plus haut, la fusion des carrières politique et consulaire.

Cette assimilation, il faut bien le dire, a toujours existé en fait : tel agent consulaire est appelé, par suite de circonstances spéciales, à exercer son activité dans un but politique, de même qu'un poste politique peut avoir dans ses attributions des questions d'une nature essentiellement commerciale. Ce qui paraissait contestable, c'est l'assimilation complète que l'on voulait établir entre les agents des deux carrières. La carrière consulaire, qui embrasse toutes les questions de chancellerie, de commerce extérieur, de marine marchande, disait-on, n'a aucun rapport avec la carrière politique qui se renferme exclusivement dans l'étude des questions diplomatiques. La distinction est donc parfaitement fondée ; il en est tout autrement de l'assimilation hiérarchique des agents de chacune des carrières. Ce qu'il fallait étudier, c'est dans quelle mesure les agents du service consulaire peuvent être appelés à des fonctions diplomatiques, et réciproquement.

Il existait, en fait, une assimilation réelle entre le grade de consul général et celui de secrétaire d'ambassade de première classe. Les uns et les autres étaient et sont toujours appelés concurremment à remplir les vacances du corps diplomatique pour les missions et les légations de second ordre. Les postes de l'Amérique du Sud servent généralement d'intermédiaire entre les deux carrières, et les agents consulaires arrivent souvent à la carrière politique en passant par les postes de l'Amérique, qui sont en grande partie ceux de consul général et chargé d'affaires.

Mais l'organisation du personnel dans chacune des carrières restait soumise, par la nature même de chacun des services, à un mode de recrutement tout à fait différent. Les attachés diplomatiques, par exemple, étaient nommés directement par le ministre, parmi les jeunes gens réunissant certaines conditions de fortune personnelle et d'honorabilité, et pourvus seulement du diplôme de licencié en droit. Il paraissait nécessaire, au contraire, d'exiger des capacités spéciales des jeunes gens qui se destinent à

la carrière consulaire. Ceux-ci, en effet, depuis le règlement de 1877, n'étaient admis dans l'administration centrale et aux postes d'élève-consul qu'après un concours portant sur le droit international, l'économie politique, le droit administratif et le droit commercial et comprenant, en outre, les langues vivantes, la géographie, l'histoire diplomatique et la statistique.

Tel était le mode de recrutement en vigueur pour chacune des carrières, et les critiques présentées dès la première session de la Chambre à propos de la discussion du budget de 1877 avaient pour objet d'effacer la distinction entre les deux carrières. M. Antonin Proust insistait sur les garanties qu'il convenait d'exiger des candidats aux fonctions d'attachés diplomatiques et parla d'établir un concours spécial pour la carrière politique. A ces critiques, le duc Decazes opposait l'impossibilité d'ouvrir par un concours public l'accès de la carrière politique.

Cette question se rattache étroitement à celle de l'organisation des services diplomatiques et consulaires et du traitement du personnel extérieur et des fonctionnaires de l'administration centrale.

En prenant pour base de nos appréciations les chiffres du budget de 1877, nous trouvons au chapitre III un crédit de 7.746.700 francs, comprenant les traitements de tous les agents du service extérieur, et se répartissant entre neuf cent cinquante agents de la carrière diplomatique et de la carrière consulaire, dont cent trente-sept seulement appartenaient à la première, et le reste, c'est-à-dire une très grande majorité, à la seconde.

La répartition des crédits entre les deux services était loin d'être proportionnée au nombre des agents appartenant à chacun d'eux. Un peu plus de trois millions, c'est-à-dire près de la moitié des crédits inscrits à ce chapitre, étaient affectés au traitement du personnel diplomatique ; sur ce chiffre, la moitié environ était attribuée au traitement de neuf ambassadeurs accrédités près des grandes puissances du continent. Le plus faible de ces traitements est celui de

l'ambassade de France à Berne, le plus élevé est affecté à l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Indépendamment du haut rang et de l'importance des fonctions de ces agents, les frais de représentation auxquels ils sont astreints suffisent à justifier les chiffres élevés de ces traitements. La France ne saurait souffrir que les agents qu'elle entretient à l'extérieur soient dans une situation inférieure, à celle des agents des autres puissances et doit leur fournir les moyens de la représenter dignement.

On a soulevé la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'allouer aux ambassadeurs un traitement uniforme, égal à celui du ministre, c'est-à-dire 40.000 francs, et calculer d'après l'importance de chaque poste et les nécessités de chaque résidence, leurs frais de représentation, qui seraient inscrits au budget sous une rubrique spéciale. Cette mesure, en faveur de laquelle on a invoqué l'exemple de l'Autriche, aurait pour objet de soumettre au contrôle du Parlement l'emploi de ces crédits ; les ambassadeurs n'auraient plus à proportionner leurs frais de représentation à la somme totale des allocations qui leur sont attribuées : la Chambre affecterait à cette destination des crédits spéciaux, indépendants du traitement personnel de ces agents et dont ils auraient à justifier l'emploi.

Mais en Autriche le budget des relations extérieures est précisément soustrait à la discussion publique dans chacune des Chambres de l'empire austro-hongrois et n'est voté que par le comité des délégations, réuni sous la présidence du chancelier de l'empire. On n'a donc pas besoin de soumettre à des controverses publiques les frais de représentation.

Outre les ambassadeurs, le personnel diplomatique comprend les ministres plénipotentiaires, au nombre de dix-sept, savoir : en Europe, à Athènes, Bruxelles, Copenhague, La Haye, Londres, Lisbonne, Stockolm : en Afrique, à Tanger ; en Asie, à Téhéran, Pékin et Yeddo ; en Amérique, à Buenos-Ayres, Lima, Port-au-Prince, Rio-Janeiro, Santiago du Chili, Washington ; un chargé d'affaires en Europe,

à Munich et quelques-uns des agents en Orient et des consuls généraux chargés d'affaires.

On compte, en outre, cinquante-huit secrétaires d'ambassade, dont douze de première classe, vingt-trois de seconde classe et autant de troisième classe. Le total de leurs traitements, qui varient entre 5.000 et 14.000 francs, n'est que de 529.000 francs, chiffre auquel il faut seulement ajouter le traitement de dix secrétaires d'ambassade en inactivité, dont huit de première classe et deux de seconde.

Le ministre a le droit de refuser d'admettre à ces emplois des jeunes gens dont la position de fortune serait insuffisante ; les règlements mêmes, et notamment le décret du 18 août 1856, imposaient aux candidats aux fonctions d'attaché payé le diplôme de licencié en droit et la condition de jouir d'un revenu ou pension d'au moins 6.000 francs.

Ce qui pourrait permettre d'abaisser le *cens* diplomatique, c'est-à-dire la fortune personnelle qu'on exige des jeunes gens qui se destinent à cette carrière, ce serait l'augmentation des traitements affectés aux différentes classes de secrétaires d'ambassade.

D'après ce décret leur rétribution n'est que de 3.000, 8.000 et 10.000 francs suivant chaque classe ; il leur est, en outre, accordé, en raison de la cherté de la vie, dans certaines résidences, des indemnités supplémentaires graduées entre 1.000 et 4,000 francs. Ce sont là des chiffres tout à fait dérisoires, si l'on considère les frais auxquels ces jeunes gens sont astreints ; c'est ce qui contribuait à écarter de la carrière diplomatique un très grand nombre d'esprits très distingués dont les services pourraient très utilement être mis à profit dans ce département. Il en est de même, pour la carrière consulaire, des postes d'élève consul et de vice-consul, qui sont très insuffisamment rétribués.

Enfin, mentionnons les cinquante-cinq attachés payés ou non payés, sorte d'aspirants aux fonctions de secrétaires d'ambassade et dont le recrutement a lieu comme nous l'avons indiqué. La position de ces derniers donne lieu aux mêmes remarques que celles qui concernent les

secrétaires et les agents de la carrière politique. C'est ainsi que les cadres sont restés fixés jusqu'en 1880.

Tel était l'objet des discussions qui s'engageaient dès 1876 devant la Chambre et que le gouvernement, éclairé par les observations des représentants de la majorité, promettait de mettre sérieusement à l'étude.

Malheureusement aucune disposition législative, emportant une obligation pour l'autorité administrative, ne pouvait sanctionner les excellentes observations que présentaient chaque année, au nom de la Chambre, les rapporteurs du budget de chaque département ministériel. S'il est parmi tous un département où ce défaut de sanction soit particulièrement sensible, c'est assurément celui des affaires étrangères, sur la direction duquel aucune réclamation, aucune invitation, si formelles qu'elles aient pu être, ne pouvaient exercer la moindre influence.

N'y avait-il pas un véritable enseignement à tirer de cette impuissance constante d'une commission parlementaire qui, en droit, devrait posséder une action souveraine, ayant le contrôle absolu de l'affectation des ressources budgétaires et pouvant restreindre ou élever à son gré les allocations nécessaires au fonctionnement des services qu'elle est appelée à étudier?

Pour le ministère des affaires étrangères, cette anomalie était d'autant plus choquante que, de 1877 à 1880, c'est le même rapporteur, M. Spuller, qui fut chargé d'examiner au nom de la Chambre le budget de ce département; et pendant ces trois ans, il est déplorable de constater qu'il n'avait été donné aucune satisfaction à ses justes demandes.

Voici, en quels termes il caractérisait, en 1877, l'organisation défectueuse de ce département et comment il entendait qu'elle fût modifiée :

« Les commissions du budget élues par les Chambres délibérantes n'ont pas seulement pour devoir, dans l'examen des propositions budgétaires qui leur sont soumises pour les différents départements ministériels, de rechercher si les crédits demandés pour les différents services

publics sont parfaitement justifiés : elles doivent examiner aussi, en s'entourant de tous les documents qu'elles peuvent se procurer, s'il n'y a pas lieu de reprendre les services eux-mêmes, de les remanier, de les soumettre à une revision, à une réorganisation, à des réformes et à des améliorations telles que la marche générale des affaires publiques soit mieux assurée, sans que les charges du Trésor aient à en souffrir. »

Les attributions de la commission du budget étaient ainsi très nettement déterminées, et l'on voit que sa compétence était considérée déjà comme indiscutable.

Mais M. Spuller ajoutait que, en raison des circonstances, la commission devait réserver l'accomplissement d'une si belle tâche à une époque plus favorable. On était alors au commencement du mois de décembre 1877 : la situation intérieure comportait, on s'en souvient, des préoccupations politiques de la plus haute gravité et qui n'étaient guère compatibles avec le travail de réorganisation dont la commission du budget exposait déjà avec une grande clarté les principaux traits. M. Spuller ajoutait en effet :

« La commission du budget de l'exercice 1878 aurait aimé à consacrer son temps et ses efforts à cette dernière tâche. Bien des projets de réforme intérieure ont été mis en avant pour le département des affaires étrangères. La commission n'a pas eu à choisir entre ces divers projets. Les réformes de ce genre ne peuvent être opérées que dans des temps réguliers, où le progrès peut s'accomplir sans porter préjudice à des traditions antérieures et à des usages adoptés qui méritent d'être conservés. »

En 1878, les temps étaient devenus réguliers et l'heure était, à ce qu'il semble, propice aux réformes depuis si longtemps attendues ; mais le rapport de M. Spuller constatait que la question était encore une fois ajournée.

« Plusieurs systèmes, disait-il, ont été proposés, et la question reste à l'étude. Il faudra bien quelque jour la trancher, aussi bien dans l'intérêt du Trésor que de la meilleure gestion des affaires diplomatiques et consulaires du pays. »

Cette fois, l'adjuration était assez pressante et il semble que M. Waddington ne pouvait se soustraire à une invitation formulée en termes si expressifs. Le rapport de M. Spuller pour le budget de 1880 constate pourtant qu'il n'avait alors encore rien été fait pour donner satisfaction à la commission. C'est encore le rapporteur qui parle; il s'agit de la plus importante des questions à l'étude, celle des services de l'administration centrale.

« Le tableau du personnel de l'administration centrale ne figure pas complètement dans l'*Annuaire* qui vient d'être publié. On ne trouve guère au chapitre de l'administration centrale que les principaux fonctionnaires et les chefs de service et de bureau; quant aux fonctionnaires de second ordre, aux employés et attachés, on ne voit pas comment ils sont répartis dans les différents bureaux de l'administration. Cette lacune est regrettable et la commission l'a signalée à M. le ministre des affaires étrangères. Dans le *Foreign Office List*, tout le personnel du *Foreign Office* est indiqué, depuis le ministre secrétaire d'Etat jusqu'aux plus humbles employés, avec les dates de nomination, et la commission aurait vivement désiré que le tableau du personnel résidant à Paris eût une place dans l'*Annuaire*, afin que la Chambre pût juger du nombre des employés rétribués sur le chapitre 1er du budget, de la composition des différents bureaux, qui sont ou ne sont pas suffisamment dotés, suivant l'importance de leurs attributions et le nombre des fonctionnaires qui les remplissent. »

On va voir à présent pourquoi il n'a pas été donné suite à cette demande. Formulée depuis longtemps, entre autres par la *République française* dès 1875, elle a été posée en termes très catégoriques en 1877 dans le rapport de la commission chargée de reviser les programmes des examens diplomatiques et consulaires. Voici comment M. Waddington s'est excusé, toujours d'après le rapport de M. Spuller, de n'avoir pas réalisé cette importante réforme :

« Des explications ont été échangées à cet égard entre la commission et M. le ministre, qui n'a pas cru pouvoir inno-

ver en cette matière et qui entend réserver au pouvoir ministériel seul la répartition du personnel entre les différents bureaux de l'administration centrale. »

Et le rapport ajoutait, sans insister sur cette étrange fin de non-recevoir :

« Comme cette question se rattache d'une manière très intime à la question toute budgétaire du nombre des agents du département des affaires étrangères, qui sont rétribués sur le chapitre Ier, la commission a pensé qu'il était de son devoir de mentionner ici cette différence de vues, dont l'intérêt ne saurait échapper à la Chambre. »

Ainsi c'est de la résistance du ministre que provenaient les retards et les difficultés. Les faits scandaleux d'insubordination d'une partie du personnel diplomatique, qui excitaient encore l'émotion du public, donnent aux conclusions du rapport une énergie et une éloquence remarquables.

« Les résistances systématiques que la réforme du personnel a jusqu'à présent rencontrées doivent enfin céder. On a demandé du temps afin d'opérer progressivement cette réforme nécessaire. Le temps s'écoule et les réclamations se renouvellent. Le moment est venu de faire pénétrer dans le corps diplomatique et consulaire la conviction que la France ne peut plus être séparée, comme on l'a fait trop souvent, des institutions républicaines qu'elle s'est données et qui sont le gage de son activité et de sa liberté au dedans, de son prestige et de son influence au dehors. C'est mal servir la France que de bouder ou même de décrier la République. Nul ne peut être tenu à prodiguer à un régime détesté des témoignages de dévouement dont la sincérité serait douteuse mais *aucun gouvernement sérieux* ne saurait accepter d'être desservi par ceux qu'il emploie. Ces vérités de sens commun sont à l'usage de tout le monde, et, pour un fonctionnaire public, ce n'est pas seulement offenser la raison, c'est manquer à l'honneur que de les méconnaître dans ses actes et dans sa conduite. »

Un tel langage est la condamnation la plus éclatante de l'indifférence et de l'incurie du ministre qui, malgré les plus

pressantes réclamations, ne pouvait se décider à mettre fin aux scandales les plus funestes et opposait la force d'inertie, sinon la résistance ouverte aux tentatives de la commission du budget pour opérer les réformes les plus nécessaires et les plus urgentes. En se refusant à agir, M. Waddington n'a pas compris qu'il se faisait complice des abus qu'il tolérait et qu'il en assumait toute la responsabilité. C'est donc sur lui que retombent, avec toute leur gravité, les conclusions sévères du rapport de M. Spuller.

Le court aperçu des vaines tentatives qui avaient eu lieu depuis 1871 pour réorganiser l'administration des affaires étrangères suffit à donner une juste idée des difficultés qui se dressaient comme un rempart inexpugnable chaque fois que se posait cette question de la réforme diplomatique. On aurait dit, en effet, une muraille de Chine isolant du reste du monde ce vieux repaire des créatures des anciens régimes, et, grâce à cet abri, la vigilance des Assemblées et la bonne volonté des ministres risquaient de se laisser constamment dérouter et mettre en échec. C'est qu'on n'est pas diplomate pour rien, et qu'à cette école de l'artifice et de l'équivoque les vieux renards qui connaissent à fond tous les stratagèmes et les échappatoires du métier ont su merveilleusement mettre la lumière sous le boisseau et briser les efforts qui les menaçaient en leur opposant cette sourde résistance dans laquelle consistent la puissance secrète des bureaux et surtout celle de la bureaucratie du quai d'Orsay.

Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que le public et le monde parlementaire lui-même soient restés si longtemps et si complètement étrangers aux mystères de notre Foreign-Office. A peine avait-on pu détruire quelques-uns des plus scandaleux abus dont les traditions sont trop longtemps restées en honneur. Comme le travail souterrain d'une taupinière, l'agencement et le fonctionnement de ces services échappaient à l'investigation de l'observateur le plus attentif.

Il fallait donc fouiller le sol pour contempler à l'œil nu le mécanisme de cette administration et en étudier les mysté-

rieux ressorts. Depuis que la Chambre s'était efforcée de la soumettre à son contrôle, les rapporteurs de la commission du budget en 1876, 1877 et 1878, avaient pénétré, timidement d'abord, puis plus intimement, dans la forteresse. Ils n'ont pu juger que très imparfaitement la constitution du département des affaires étrangères. Ils n'ont vu que ce qu'on a bien voulu leur laisser voir, encore ne l'ont-ils entrevu que dans la clarté indécise du demi-jour que laissait le voile à moitié soulevé.

Ce n'était là, cependant qu'un premier pas, car, au temps de l'ancienne Assemblée, il était d'usage de laisser ce département dans les ténèbres les plus complètes. Dix lignes dans le rapport sur le budget de 1872, une motion présentée au nom de la commission des services administratifs et qui ne fut jamais discutée, ce fut tout ce qu'on put obtenir de lumière sur ces graves questions. M. de Rémusat, qui prêtait à M. Thiers, avec la plus haute abnégation, son entier concours pour l'œuvre si patriotique de la libération du territoire et la délicate mission de faire rentrer la France, après ses désastres, dans le concert des grandes puissances et assurer la dignité de sa représentation extérieure, se désintéressait absolument des affaires d'ordre purement administratif et s'en remettait à peu près en tout à la direction des chefs de service. Son chef de cabinet, M. le comte Roger de Pontécoulant, qui reprit ses fonctions sous M. Waddington, avait eu soin de décharger dès le principe le ministre de cette rude responsabilité. C'était l'homme d'affaires des directeurs : loin de leur porter le moindre ombrage, il leur donnait son appui le plus dévoué en toutes choses et leur servait d'intermédiaire zélé pour toutes les questions qui avaient besoin de la sanction du ministre. Les hauts fonctionnaires du quai d'Orsay pouvaient dormir tranquilles sous la garde d'un si zélé collaborateur. Ce fut, en effet, au lendemain de la loi votée par l'Assemblée pour interdire aux chefs de service des administrations publiques d'être logés dans les bâtiments de l'Etat, que le tout-puissant directeur des Fonds, M. de

Billing, vint tranquillement installer ses appartements particuliers quai d'Orsay, à la porte de M. de Rémusat, au mépris de la loi et avec la tolérance du ministre ignorant ou abusé, non sans avoir fait préalablement démolir un splendide escalier, qui était un des plus beaux ornements du ministère. Comment cela se fit-il, et qui paya la dépense? C'est à la Cour des Comptes qu'il faut demander l'explication de ce problème. Mais quand de tels actes peuvent se produire sous les yeux d'un ministre et à la face du Parlement, il faut avouer qu'une administration où se commettent ces abus est bien profondément corrompue.

On peut voir, par ce simple fait, combien la bureaucratie du quai d'Orsay était puissante sous le ministère de M. de Rémusat. Sous le duc Decazes, ce fut bien autre chose encore. Seulement, cette fois, ce fut le ministre qui poussa le premier aux abus en se montrant le plus empressé de tous à en profiter. Dès lors, pour les questions du personnel, l'esprit de favoritisme ne connut aucun frein ni aucune mesure, et, pour les questions matérielles, ce fut une chasse aux largesses telle que jamais il ne s'en vit de si effrénée. Aussi aucune tentative sérieuse n'avait pu être entreprise avec quelque chance de succès pour réformer cette organisation, si propice aux abus et aux scandales. On ne peut nullement douter de la bonne volonté de M. Waddington; mais il est triste de constater que, pendant les deux années qu'il a dirigé le département des affaires étrangères, rien n'a été fait pour inaugurer un régime conforme à la politique nouvelle dont s'inspiraient le gouvernement et les Chambres. On a pu comprendre quelque temps que la gravité des événements extérieurs fût un obstacle à la réalisation des intentions du ministre, mais ces préoccupations avaient, sinon disparu, du moins considérablement perdu de leur importance depuis longtemps lorsque l'opinion réclamait énergiquement la réorganisation de ce département et la réforme du personnel. Sa volonté était tout à fait paralysée et sa bonne foi surprise. Circonvenu par un entourage de fonctionnaires qu'il eût dû tenir pour suspects dès

le premier jour, peu éclairé sur la matière et habitué à avoir recours à la compétence des directeurs et du chef de cabinet, il avait associé trop étroitement ces derniers à son action pour pouvoir les traiter autrement que comme des collaborateurs dévoués et sincères.

Dès qu'il prit la succession de M. de Banneville, le ministre intérimaire du cabinet Welche-Graeffe, il parut vouloir marquer son passage au département des affaires étrangères, non seulement par la nouvelle direction qu'il était appelé à imprimer à notre politique extérieure, mais par des modifications profondes, reconnues nécessaires, dans l'organisation des services de son administration.

On croyait l'ancien ministre de l'instruction publique décidé à apporter la plus sérieuse attention à la composition et au mode de recrutement du personnel de son nouveau département, et principalement à faire prévaloir contre les résistances des chefs de service, les projets de réformes qu'un certain nombre de membres de la gauche avaient présentés, sans beaucoup de succès, pendant le ministère du duc Decazes.

Ce qui parut confirmer ces prévisions, c'est l'installation de M. le comte de Pontécoulant, ancien chef de cabinet de MM. Jules Favre et de Rémusat, à la tête des bureaux du quai d'Orsay, comme directeur, avec le titre de ministre plénipotentiaire qui avait été réservé aux chefs des quatre grandes directions du ministère.

L'influence des directeurs pouvait être atténuée par suite de la prépondérance de cette nouvelle direction. Le ministre des affaires étrangères aurait eu facilement raison de l'inertie systématique des bureaux, aussi bien dans l'étude et la solution des affaires politiques et commerciales que dans le choix des agents qui doivent présider aux services extérieurs et intérieurs.

M. de Pontécoulant, avec sa connaissance profonde du personnel et de la tradition diplomatiques, aurait pu être son collaborateur assidu dans cette tâche et son titre de directeur du cabinet, l'extension donnée à ses fonctions assu-

raient son indépendance absolue, et, comme nous l'avons dit, sa prépondérance s'il eût voulu renoncer au rôle de complaisant vis-à-vis d'eux.

Ce sont les questions de personnes qui peuvent seules expliquer comment et pourquoi aucune réforme sérieuse et durable ne put, avant M. de Freycinet, être introduite dans l'administration des affaires étrangères. D'une part, les assauts qui ont été dirigés contre cette vieille forteresse n'ont été ni bien vifs ni savamment conduits ; d'autre part, l'assiégé se dérobait toujours subtilement à toute attaque d'apparence tant soit peu périlleuse et se ménageait, avec une extrême habileté, de précieuses intelligences au dehors. A la vérité, c'est un monde bien curieux à étudier que celui des très hauts et puissants fonctionnaires, qui savent, avec cette science stratégique et cette profondeur diplomatique, parer les coups de l'adversaire. Mais, étant donnés le petit nombre et l'inexpérience de l'ennemi, il n'y avait rien de surprenant à ce qu'il réussît à éviter une lutte dont l'issue était certaine lorsque cette tactique serait percée à jour.

Cette camarilla réactionnaire, outre qu'elle occupait au détriment de serviteurs véritablement dévoués à la République des fonctions dont l'importance et le traitement sont considérables, eut le tort bien plus grave d'employer l'influence que ces fonctions lui permettaient d'exercer dans un sens peu favorable aux véritables intérêts du pays et du gouvernement. Le ministre lui-même ne put se soustraire à l'action occulte de ce petit monde et en subit la pression à son insu. On sait ce qu'est la loi des milieux : or, l'influence du milieu n'est jamais si efficace ni si puissante que lorsque l'objet ou l'être soumis à cette force latente est simplement passif.

Nous sommes au 15 décembre 1877. Les partisans du coup d'État sont déçus et crient bien haut que tout est perdu... sauf leurs places, bien entendu. On les entend chuchoter tout bas que les *rouges* vont s'installer au quai d'Orsay, que les républicains vont accaparer toutes les places et bouleverser tous les droits acquis. — Ils en ont vu bien d'autres

et peuvent invoquer comme un titre à la tolérance d'un ministre républicain ce précédent, qu'aucun des ministres qui ont passé à la tête de l'administration n'a jugé nécessaire ni convenable de se priver de leurs services.

Quant aux dispositions du nouveau ministre, on rappelle avec complaisance la longanimité dont il a fait preuve, lorsqu'il dirigeait le département de l'instruction publique, à l'égard des chefs de service les plus compromis et j'ajoute : les plus compromettants. En outre la camarilla se réserve d'opposer à toute attaque un peu trop directe les défaites habituelles toujours trop complaisamment acceptées : « Mais nous ne sommes pas des hommes politiques... nous ne sommes que des employés... nous servons loyalement tous les gouvernements... on ne peut nous demander compte de nos opinions ni sonder les consciences... et après tout, nous ne détestons pas la République... nous la défendrions même s'il le fallait... etc., etc... »

Heureusement tant de souplesse n'était pas nécessaire. M. Waddington n'était pas arrivé au ministère avec des dispositions aussi féroces qu'on le supposait. Nouveau venu dans la diplomatie, il avait besoin d'étudier d'abord le fonctionnement de l'administration dont il allait avoir la direction, et il lui était impossible de refuser le concours de personnages possédant l'expérience des hommes et des choses de notre Foreign Office, et depuis longtemps habitués à en faire valoir tout le prix.

On s'était attendu à des déclarations très nettes de sa part lorsqu'il prit possession du ministère des affaires étrangères. Dès le lendemain de son installation, en effet, il fit appeler successivement le personnel de chaque direction et, après s'être fait expliquer par les chefs de service le travail spécial de chacune des branches de l'administration, il prit la parole à son tour. Montrant quelle était la portée de l'avènement du cabinet du 14 décembre, M. Waddington affirmait qu'il était fermement décidé à ne tolérer aucune attaque contre la République et contre le gouvernement. « Je sais, disait-il, que beaucoup d'entre

vous (il aurait dû dire presque tous) professent des opinions hostiles aux institutions actuelles; mais il ne faut pas que le ministre soit amené à examiner les tendances politiques des employés à propos des affaires de service. C'est à vous de ne pas provoquer par une attitude trop ouvertement hostile, des rigueurs qu'il me serait pénible de prononcer. Je serai d'ailleurs accessible à tous, et chacun de vous peut être assuré qu'il trouvera en moi un défenseur zélé de ses intérêts si quelque circonstance l'oblige à avoir recours à moi. »

Devant les employés du cabinet, il avait été plus énergique encore: « S'il en est parmi vous, avait-il dit, qui éprouvent quelque répugnance à prêter leur concours au gouvernement républicain, il ne manque pas de postes à l'étranger où ils pourront sans se compromettre continuer leurs services dans la carrière. » — Singulière façon de faire respecter la République que d'offrir à ses ennemis l'occasion d'aller déblatérer contre elle à l'étranger!

D'ailleurs, est-il besoin de le dire, ces menaces ne produisirent aucun effet, et parmi les fonctionnaires les plus notoirement réactionnaires, pas un n'eut la naïveté de résigner ses fonctions sous prétexte que ses opinions ne lui eussent pas permis de servir la République. Tout le monde demeura en place, et les petits complots, les intrigues, les abus, les méfaits continuèrent comme devant.

Le duc Decazes, en quittant le ministère le 23 novembre 1877, avait eu soin de pourvoir de titres ou d'emplois offrant d'avantageuses compensations à leur disgrâce ceux des fonctionnaires du cabinet qui le suivaient dans sa retraite. Au fond ce n'était pour ces derniers nullement une disgrâce: la plupart étaient promus en grade, plusieurs nommés à des emplois très sûrs qu'ils eurent soin de conserver, n'ayant garde de se faire remarquer et où d'ailleurs on les laissa parfaitement tranquilles. M. le marquis de Banneville avait agi de même pour les chef, sous-chef et employés du cabinet, qui avaient reçu avant l'arrivée de M. Waddington les satisfactions convenables. Tous les autres

étaient demeurés et ni le ministre ni M. de Pontécoulant ne semblaient se froisser de cette cohabitation compromettante.

M. Waddington jugea probablement qu'il lui suffisait, pour inspirer le respect à ce personnel, d'appeler à la tête des principaux services du secrétariat des fonctionnaires possédant toute sa confiance : M. Louis de Lasteyrie, qu'il avait eu pour chef de cabinet au ministère de l'instruction publique ; M. Paillard Ducléré, secrétaire de troisième classe, conseiller général de la Sarthe, neveu de M. de Montalivet et défenseur zélé de la République, qu'il nomma sous-chef de cabinet ; enfin, à la tête du cabinet, le comte Roger de Pontécoulant, en disponibilité depuis le 24 mai, et qui reprit ses fonctions avec le titre de directeur.

C'est M. le comte de Saint-Vallier qui s'était chargé de procurer à M. Waddington un chef de cabinet méritant toute sa confiance ; celui-ci, au contraire employa un moyen bien étrange pour s'en montrer digne ; ce fut, dès le premier jour, de détourner M. Waddington de la question du personnel et de celle de la réforme diplomatique, et de s'opposer à ce qu'aucun changement eût lieu dans le personnel des bureaux et surtout du cabinet. M. de Pontécoulant avait peut-être de bonnes raisons pour se porter garant du zèle et des sentiments républicains des fonctionnaires nommés par MM. de Broglie, Decazes et de Banneville. En tout cas, c'était bien mal reconnaître la faveur dont l'honorait M. Waddington que de l'obliger à vivre en compagnie d'employés qui ne pouvaient être soupçonnés d'aucun sentiment de sympathie pour le gouvernement républicain.

Mais le ministre était cruellement abusé sur le passé et sur les titres des fonctionnaires qu'il associait intimement à son action. C'est ainsi qu'on peut expliquer comment il a pu maintenir à ses côtés des fonctionnaires qui n'auraient jamais dû faire partie du cabinet d'un ministre républicain, et rester sous la tutelle des puissants fonctionnaires qui étaient les véritables chefs du département et dont le passé ne pouvait laisser au ministre aucune illusion sur leurs

sentiments à l'égard du gouvernement et des institutions de la République.

Cet aveuglement de M. Waddington paraissait injustifiable au moment où la presse s'efforçait d'appeler son attention sur les manœuvres d'une coterie sous l'influence de laquelle il oubliait la nécessité d'affirmer au dehors avec énergie la politique républicaine qu'il avait voulu inaugurer.

Il avait dû constater plus d'une fois, notamment pendant qu'il appartenait au cabinet Jules Simon, l'attitude plus que douteuse du duc Decazes, maintenu en dépit du Parlement et du ministère même à la direction de notre politique extérieure, habitué à se placer au-dessus de ses collègues et à soustraire son administration au contrôle du conseil. Mais si cette cohabitation forcée et désagréable avec le duc Decazes n'avait pu lui fournir des éléments d'appréciation suffisants sur les hommes et les choses de la diplomatie, elle avait dû, en revanche, éclairer M. Waddington sur les abus que dissimulait l'administration mystérieuse du quai d'Orsay et la nécessité pour un gouvernement républicain de procéder, aussitôt que les circonstances le permettraient, à une épuration exemplaire. Il est donc absolument impossible de concevoir comment le ministre du cabinet du 14 décembre put laisser jusqu'à son départ les choses en l'état malgré les adjurations de la presse et des membres les plus autorisés de la majorité, au risque d'être soupçonné d'approuver les vices du système et de favoriser les abus et les iniquités qu'il consacrait.

Pouvait-il exciper de son inexpérience des choses diplomatiques? Pouvait-il se réserver de s'éclairer des conseils d'hommes compétents avant d'inaugurer ces réformes si impatiemment réclamées ? Nullement. Je sais qu'il a regretté depuis l'erreur dans laquelle il a été précipité dès son entrée au ministère : « Ah ! disait-il à un fonctionnaire du département, si j'avais su en entrant ici ce que je sais aujourd'hui ! » Qui donc l'empêchait de le savoir ou tout au moins de s'informer et de chercher à apprendre? N'avait-il pas d'abord appartenu pendant sept ans au Parlement, ou

bien alors n'avait-il pas apporté la même attention que ses collègues aux débats qui s'engageaient chaque année à propos du budget sur l'organisation du ministère du quai d'Orsay ?

Et n'est-ce pas devant le Sénat même, dont M. Waddington faisait partie, que M. Arago développa sa motion sur la réforme diplomatique, rappelant le travail et les conclusions du rapport qu'il avait présenté devant l'Assemblée, au nom de la commission des services administratifs ? Enfin M. Waddington ne savait-il pas, au moins par ses collègues de la Gauche, sinon par son ami, le comte de Saint-Vallier, dont l'expérience n'est pas contestable, combien l'œuvre dont il était chargé était digne d'exciter l'ambition d'un ministre républicain ?

Il faut avouer qu'il a été aveugle et indifférent, et l'on dirait en vérité qu'il s'y est prêté, tant cette inertie est inexplicable, coupable même, on peut le dire. Elle a d'ailleurs porté tous ses fruits, comme on devait s'y attendre. M. Waddington l'a reconnu trop tard. Le 14 décembre il était vraiment le maître ; le 15, il ne l'était plus. Le 14, les dévouements les plus sincères et les plus désintéressés s'offraient à lui pour collaborer activement à son œuvre, le préserver des influences néfastes, combattre les menées occultes et l'aider à réprimer les abus les plus scandaleux. Le 15, il avait déjà fermé sa porte à toute demande de ce genre, déclarant qu'il ne constituerait son cabinet que lorsque les préoccupations extérieures lui en laisseraient le loisir, qu'il ne songerait à la réforme diplomatique qu'après avoir mûrement étudié la question, et qu'au surplus il se reposait sur son chef de cabinet et sur les autres chefs de service du soin de diriger toutes les affaires intérieures, auxquelles il était peu initié.

Qu'on y ajoute la pression secrète constamment exercée sur l'esprit du ministre au nom de l'amitié par le comte de Saint-Vallier, protecteur déclaré du vieux système et du vieux personnel : M. Waddington était décidément pris comme dans une toile d'araignée.

Le principal obstacle à toute réforme était l'omnipotence de M. Desprez. C'est l'épanouissement prodigieux de sa carrière qu'il faut considérer, plutôt que sa chute, qui fut le prélude de la réforme complète du personnel de notre *Foreign office.* Lorsque M. Desprez entra au département, il n'était déjà plus un jeune homme. Il fallait bien compenser l'inconvénient de cette accession tardive par la chance d'un rapide avancement : c'était au lendemain du coup d'Etat; sans doute les dévouements et les zèles étaient encore rares dans le corps diplomatique.

Entré aux Archives le 6 mars 1852, M. Desprez passe à la Politique le 16 février suivant ; un an après il est nommé rédacteur et à six mois de là, décoré. Après un début si brillant, il ne lui faut plus que sept mois pour gagner le grade de secrétaire de première classe ; enfin, moins de quatre ans après son entrée aux Archives, il est nommé sous-directeur politique.

Officier de la Légion d'honneur en 1860, commandeur en 1863, ministre plénipotentiaire en janvier 1866, il coupe bientôt l'herbe sous le pied à son collègue Faugère lors de l'entrée de M. de Moustier aux affaires étrangères et conquiert de haute lutte cette position hardie qu'il a conservée près de quinze ans.

Lequel des deux a préparé cette circulaire fameuse de M. de La Valette du 16 septembre 1866 qui, suivant un mot cruel, n'était écrite ni en français ni par un Français? On l'a attribuée à M. Rouher ; toujours est-il qu'elle est bel et bien partie des bureaux des affaires étrangères. Une certaine expérience du style de M. Desprez et sa faveur comparée au sacrifice de M. Faugère — un lettré, celui-là — m'inclinent à penser que ce fut le premier qui collabora à ce document. Mais personne n'osa jamais réclamer des droits d'auteur : « il suffisait, a dit M. Drouin de Lhuys, de faire monter le portier des affaires étrangères. »

Cette page de la vie de M. Desprez est féconde en curieux épisodes. Ce qui porte à considérer que les liens entre M. de La Valette et son ancien sous-directeur politique ne se bor-

nèrent point aux simples relations officielles de ministre à fonctionnaire, c'est l'incident encore inconnu d'une odyssée mémorable qui fut accomplie en 1870 par une caisse de papiers d'Etat. Ce colis qui avait été expédié au marquis, alors ambassadeur à Londres, dans la matinée du 4 septembre, fut arrêté fort heureusement en route par le sous-préfet de Dieppe qui eut, en cette aventure, un flair extraordinaire.

On a parlé de l'intervention de ce fonctionnaire au moment de l'exportation des hardes et bibelots d'une princesse de la famille impériale ; mais on ignore qu'il sauva beaucoup mieux que cela, toute la correspondance diplomatique secrète du second empire, qui fut restituée aux Archives des affaires étrangères sous le ministère de M. de Rémusat. On ne sait qui l'avait fait partir ; tout ce que je puis dire, c'est que ce ne fut pas M. Desprez qui la rapporta. Qui l'avait donc expédiée, à une heure où le mot de Bilboquet était si bien en situation : « Sauvons la caisse ? »

Deux ou trois semaines auparavant M. de Gramont faisait signer à l'empereur le décret qui nommait le Directeur politique des affaires étrangères grand-officier de la Légion d'honneur, ce qui devait être la récompense de services marqués.

Fatalité ! le décret, daté du 6 août, ne parut jamais à l'*Officiel !* Le télégraphe apporta sur ces entrefaites la nouvelle des désastres de Wœrth et de Forbach : le lendemain, le ministère Ollivier disparaissait. C'eût été causer trop de scandale que de promulguer ce décret à un pareil moment. On attendit, puis vint le 4 septembre, et jamais l'occasion de publier le décret ne se représenta.

Aucun prestige extérieur, nulle autorité dans les questions diplomatiques ne pouvaient recommander à la faveur des gouvernements ce fonctionnaire qui fut comblé par tous d'honneurs et de distinctions. « C'est un répertoire », disait-on lorsque M. Waddington l'emmena à Berlin avec lui. Cependant, lorsque le « répertoire » fut supprimé, le ministère n'en alla pas plus mal. Certains disent qu'il n'en va que mieux depuis son départ.

Ces papiers de la Direction politique, ces instructions, je

m'en souviens. Ce n'était qu'un dédale de formules sonores, de paraphrases creuses, de circonlocutions vagues, de détours subtils. Quel délayage informe dans une sauce grise et pâteuse de mots pompeux et de périodes vides! Il y avait de quoi affoler plusieurs générations successives! Mais la méthode était précieuse. On peut de la sorte désavouer tranquillement l'agent qui ne réussit pas, sous prétexte qu'il n'a rien compris à ses instructions et l'on s'attribue tout le mérite du succès des autres: comme loyauté, ce n'est peut-être pas très correct; mais, c'est très fort comme conception.

Et dire qu'on raille impitoyablement comme prêtant à toutes les équivoques le style des chancelleries, comme si cette noyade des questions constituait tout le langage diplomatique! Mais que l'on compare ces dépêches, instructions, circulaires et autres documents élaborés de 1868 à 1880 sous la direction Desprez avec les merveilleux monuments du génie politique français, qui sont l'œuvre des Richelieu, des Mazarin, des Lionne, des Choiseul, des Talleyrand, et que l'on prenne simplement les textes si nets et si clairs du ministère Freycinet, où la précision du style n'exclut pas l'élégance et la force du langage : ne sent-on pas le vide de cette science puérile qui consiste à noircir indéfiniment le papier sans rien dire?

L'art de tourner autour du pot n'est pas nouveau, mais on peut dire que c'est M. Desprez qui l'a porté à sa plus haute expression.

Voilà pourtant comment on acquiert la renommée d'habileté! « Quel diable d'homme! disait le duc Decazes. Il n'y a pas moyen de lui arracher un mot dans une discussion et lorsqu'il se décide à parler il se trouve qu'il a toujours raison. » C'est un procédé que je recommande et qui dénote, en vérité, la bonne école diplomatique. Attendez que tout le monde ait parlé et soyez de l'avis de celui qui conclut: vous aurez toujours raison. Et c'est ainsi qu'on est un homme indispensable... jusqu'à ce qu'on cesse de l'être.

Imaginez à présent l'autorité d'un Directeur politique expert en toutes les roueries du métier, possédant la clef des

négociations engagées pendant quinze ans, disposant de tout le personnel diplomatique, tenant les cordons de la bourse à huit chapitres du budget sur douze, ayant l'oreille du ministre et éliminant toute intervention hostile, rivale ou simplement suspecte, jouant des règlements comme d'une muscade et sachant parler toujours le dernier. Lorsque M. Desprez déclarait, aux jours où l'on se sentait inquiet pour cette carrière d'équilibriste, à la force du poignet, qu'il ne prendrait sa retraite qu'après une année ou deux dans une ambassade, n'avait-il pas ses réserves prudentes, comme ce joueur téméraire en apparence, qui a toujours soin de se garder à carreau?

Ce fut pourtant sa grande illusion, au moment de la fameuse débâcle des bureaux du quai d'Orsay, en janvier 1880, de se croire invincible. Il eut tort. Il avait menacé, dit-on, de se retirer plutôt que de subir un sous-secrétaire d'Etat. C'eût été, en effet, souscrire à sa propre déchéance. La réorganisation, si hardiment exécutée par M. de Freycinet, prouve que la toute-puissance de M. Desprez ne tenait qu'à un fil, la condescendance du ministre; elle n'eût été l'effet que de l'ignorance, de l'inexpérience ou de la faiblesse. Il fallait savoir jouer du ministre, et M. de Freycinet n'est pas de ceux dont on joue. Indifférent aux séductions, il n'est pas l'homme de la casse et du séné, et ne se sent intimidé par aucune manœuvre occulte ou patente. La crainte de voir disparaître un « répertoire » ne le troublait nullement, et l'art de dépouiller les cartons diplomatiques ne lui semblait point d'une étude si compliquée, qu'il jugeât le concours de M. Desprez une condition *sine qua non* de son administration. M. Desprez quitta donc son pachalik: mais il paraît qu'il s'était en effet gardé à carreau: il alla se consoler au palais Colonna.

Ce ne fut qu'après son départ que commença cette grande œuvre de la réforme du personnel, de l'épuration, comme on l'a dit, que l'opinion publique réclamait avec tant d'énergie depuis la constitution définitive de la République, et que M. de Freycinet eut l'honneur d'entreprendre et de

terminer. Dans son rapport à la Chambre sur le budget des affaires étrangères pour l'année 1880, après avoir proclamé l'impérieuse nécessité de la réforme du personnel diplomatique, à laquelle M. Waddington, sous la pression des détestables influences des directeurs, opposait une résistance obstinée et aveugle, M. Spuller avait dit : « Nul ne peut être tenu de prodiguer à un régime détesté des témoignages de dévouement dont la sincérité serait douteuse, mais *aucun gouvernement sérieux* ne saurait accepter d'être desservi par ceux qu'il emploie. »

M. de Freycinet n'avait pas oublié ces sages paroles et voulut inaugurer par un acte de vigueur l'avènement d'un chef résolument républicain à la tête de l'administration des affaires étrangères. Dès le premier mois de son entrée en fonctions, les traits principaux de la réorganisation des bureaux du quai d'Orsay sont indiqués dans un rapport net, concis, lumineux ; le ministre y signale avec une grande justesse les vices et les inconvénients du système antérieur, et fait ressortir les avantages de l'organisation qu'il substitue à l'ancien état de choses. Tout en maintenant les principales divisions des services de l'administration centrale, M. de Freycinet modifie sur plusieurs points de détail les attributions de chaque direction et détermine avec une logique et un ordre parfaits la répartition du travail entre les divers services.

C'est ainsi que la direction politique et la direction commerciale, conservant leurs attributions, ne comprennent plus chacune que deux sous-directions au lieu de trois. La direction du personnel diplomatique et consulaire, le règlement des dépenses de toute nature, telles que les traitements des agents et leurs frais d'établissement et de service, les missions, les frais de voyage et de courriers, sont enlevés aux directeurs et compris dans les attributions d'un nouveau chef de service, qui prend le titre de directeur du personnel et qui travaille exclusivement avec le ministre. Cette combinaison mit fin à la domination despotique des directeurs, qui, ayant la libre disposition du personnel et des fonds,

pouvaient soustraire leurs agissements occultes au contrôle du ministre et substituer impunément leur autorité à la sienne. C'est grâce à ce système que, depuis près de vingt années, les directeurs avaient pris soin d'écarter ou de rebuter par des déceptions constantes et par une malveillance désespérante tous ceux des agents qui pouvaient espérer suivre brillamment la carrière diplomatique. Ils sentaient bien qu'ils se seraient préparé ainsi des rivaux pour l'avenir et préféraient tout naturellement s'entourer de cette triste collection d'incapables qui obstruait la carrière et constituait alors presque tout notre personnel diplomatique et consulaire.

Les modifications introduites dans l'organisation des services de l'administration centrale eurent précisément pour objet de mettre fin aux abus scandaleux auxquels avait donné lieu ce déplorable régime qui était désormais supprimé sans retour.

Les autres innovations accomplies par M. de Freycinet sont moins importantes, mais elles étaient inspirées par le même esprit d'équité et par une excellente conception du travail des bureaux. Par exemple, le service des archives, qui avait été érigé en direction depuis 1830, était désormais fondu avec la comptabilité et ne formait plus qu'un simple bureau d'enregistrement. La chancellerie, qui comprend l'énorme travail de la correspondance concernant les questions qui intéressent les étrangers en France et les Français à l'étranger, fut réunie au contentieux, qui forma une direction spéciale ayant deux divisions bien distinctes : droit public, — droit privé.

Nous n'entrons pas dans les détails : ces indications suffisent pour montrer quelle juste et nette idée des attributions de chaque service a présidé à cette utile et féconde réorganisation.

M. de Freycinet, on peut le dire, a résolu complètement et excellemment tout le problème de la réforme diplomatique ; la reconstitution des services de l'administration centrale, opérée par les décrets du 23 janvier et du 1er février, n'était

qu'un premier pas. Le décret du 25 février concernant l'assimilation et les équivalences des grades pour les fonctionnaires du service extérieur, celui du 18 septembre concernant le personnel des vice-consuls, drogmans ou interprètes, rendu le jour même où il quittait le ministère, continuaient cette grande œuvre, qui ne fut achevée que lors de son retour à la tête du département. Le 15 février 1882, il terminait enfin cette œuvre mémorable, dédaignée par MM. Barthélemy-Saint-Hilaire et Duclerc, qui y avaient introduit des modifications assez inexplicables ; cette fois, il constituait définitivement le corps diplomatique et consulaire. La création du grade de conseiller d'ambassade, intermédiaire entre celui de secrétaire de 1re classe et celui de ministre plénipotentiaire, établissait à tous les degrés la concordance des grades entre les fonctionnaires du corps consulaire et ceux du corps diplomatique proprement dit. Les cadres étaient constitués sur les bases suivantes :

9 ambassadeurs,

12 ministres plénipotentiaires de 1re classe,

15 ministres plénipotentiaires de 2e classe,

8 conseillers d'ambassade et 32 consuls généraux,

12 secrétaires d'ambassade et 45 consuls de 1re classe,

18 secrétaires d'ambassade et 55 consuls de 2e classe,

36 secrétaires d'ambassade de 3e classe et 12 consuls suppléants.

Les autres dispositions spécifiaient les conditions du passage du service consulaire au service politique et les inscriptions hors cadre, règles inspirées par la plus judicieuse conception des nécessités de chacune des carrières et des aptitudes diverses des fonctionnaires de chaque service.

Nous n'ajouterons qu'un mot sur le fonctionnaire appelé par M. de Freycinet à la direction du personnel, car ce poste était pour ainsi dire la clef de voûte du nouveau système qui venait d'être établi. M. Jules Herbette, aujourd'hui notre ambassadeur à Berlin, appartenait depuis vingt années déjà à la carrière diplomatique, dont il a successivement parcouru tous les grades ; c'est assurément, de tous les fonctionnaires

des Affaires étrangères, celui qui méritait le plus la confiance de M. de Freycinet et qui sut entièrement y répondre dans le poste important auquel il était appelé. Dès 1872, il avait appelé l'attention publique sur la question de la réforme diplomatique, par une brochure qui fit alors grand bruit et qui parut sous le nom de son frère, un des plus éminents fonctionnaires du ministère de l'intérieur. M. Jules Herbette critiquait avec sévérité le système qui devait être aboli en 1880 et demandait, comme remède à l'insuffisance lamentable du personnel, la fusion des deux carrières diplomatique et consulaire. C'est ce système, qui compte de nombreux partisans et sur lequel, d'ailleurs, nous avons eu déjà l'occasion de nous expliquer, qui a prévalu.

Sans discuter de nouveau une aussi grave question qui a été résolue de par les règlements élaborés par M. Herbette et adoptés par M. de Freycinet, nous constatons qu'ils eurent surtout pour résultat de constituer un personnel sincèrement et fermement républicain, pour remplacer les médiocrités et les nullités encombrantes qu'avaient léguées aux ministères de la République la monarchie, l'empire et le gouvernement de l'ordre moral.

Les décrets du 23 janvier 1880 n'étaient que le prélude de l'épuration complète et impitoyable de cette administration qui constituait le dernier refuge des créatures de tous les régimes réactionnaires à jamais vaincus et désormais impuissants, et que, suivant le mot de M. Spuller, aucun gouvernement sérieux ne pouvait tolérer. Le départ de M. Desprez, nommé ambassadeur près le Saint-Siège, fut le premier acte de cette réforme du personnel, qui était si urgente et si importante ; c'en était la condition essentielle.

Un homme vraiment supérieur, après avoir été près de quinze ans tout le ministère des affaires étrangères à lui seul, n'eût pas considéré une pauvre petite ambassade comme la timbale à décrocher et se fût promis un autre crépuscule qu'une retraite au traitement maximum. Celui-là eût pris le titre de l'emploi et fût passé tout droit ministre. Après l'avoir été en fait pendant si longtemps, ne mérite-t-on

pas, lorsqu'on se dérobe par la petite porte, de se voir appliquer ce vers cornélien dans toute son ironique rigueur :

Qui n'a pu l'obtenir ne le méritait pas.

M. Desprez s'est bien perdu lui-même. Après tant d'évolutions difficiles, il avait en dernier lieu passé trop aisément du duc Decazes à M. Waddington. Deux politiques aussi différentes, et dont les résultats avaient été également néfastes, condamnaient l'intermédiaire, l'agent, le complice, à la fois de l'une et de l'autre. La grande habileté de M. Desprez est d'avoir échappé à la disgrâce brutale et d'avoir dû à la clémence de M. de Freycinet ce poste d'ambassadeur près le Saint-Siège où, par une singulière fatalité, il devait nouer cette intrigue infernale de la Déclaration des congrégations qui renversa l'auteur même de son infortune : c'est toute la moralité d'un des incidents les plus importants de l'histoire de la diplomatie sous la Troisième République.

CHAPITRE XIV

L'EUROPE EN 1881

L'alliance austro-allemande créait à notre pays une situation plus difficile peut-être que la triple alliance de 1872 ; mais,quelque incomplète et timide qu'eût été l'action de M. Waddington dans la direction de notre politique extérieure, la tâche de son successeur, entrant aux affaires à cette époque, c'est-à-dire au début de l'année 1880, se trouvait considérablement simplifiée par la solution définitive des principales questions qui retardaient encore en 1879 l'exécution du traité de Berlin.

La question de la naturalisation des israélites roumains, qui avait nécessité de longues et laborieuses négociations, avait été résolue au moyen d'une transaction jugée suffisanté par quelques-unes des puissances ; les autres, parmi lesquelles la France, désiraient obtenir, avant de reconnaître l'indépendance de la Roumanie, certaines garanties que le cabinet de Bucharest ne pouvait leur refuser. Rien ne s'opposait plus dès lors à ce que l'intimité la plus cordiale unît les nations française et roumaine, comme au temps où la France employait tous ses efforts à faire triompher la cause d'un peuple de même race et à émanciper du joug ottoman sa vaillante sœur latine.

Du côté de la Serbie et du Monténégro, les résistances de la Porte avaient cédé devant les sévères représentations des puissances, la France en tête. Un dernier accès de mauvais vouloir des Turcs empêchait encore, à l'aide d'une sorte

d'insaisissable conspiration, dont les fils étaient entre les mains de Moukhtar-Pacha, la remise des districts rétrocédés au Monténégro. Les tentatives de soulèvement qui avaient accueilli l'entrée des troupes autrichiennes en Bosnie n'avaient pas eu de suites et l'apparition des baïonnettes des *kaiserliks* suffit à les déconcerter. De même l'avant-garde du prince Nikita balaya les bandes soudoyées à Gussinje, sous les yeux des autorités ottomanes, par les meneurs de la ligue albanaise de Pritzrend : ce furent, avec la démonstration navale, qui eut seule raison des résistances de la Porte à remettre au Monténégro les territoires qui lui avaient été cédés, les seuls incidents importants à signaler de ce côté.

En janvier 1880, une rencontre sanglante avait eu déjà lieu entre les Albanais et les Monténégrins : ceux-ci, au nombre de 3.000, mirent en complète déroute 13.000 Albanais, près de Gussinje.

Les télégrammes attestaient que « *les Turcs* » avaient commencé l'attaque en se portant, en avant de Gussinje, à la rencontre des Monténégrins. Ceux-ci, se conformant aux ordres qu'ils avaient reçus, s'étaient retirés pour éviter le combat. Pendant leur retraite, « *les Turcs* » les attaquèrent : la bataille, engagée à huit heures du matin, fut acharnée.

Le conflit survenu entre la Principauté et la Porte, à propos de la rétrocession des districts de Plava et de Gussinje, était l'effet de l'attitude équivoque de Moukhtar-Pacha, envoyé par la Porte pour opérer la remise de ce district aux Monténégrins, mais se bornant à adresser des proclamations stériles aux Albanais, tandis qu'il travaillait en secret à entretenir l'agitation et à provoquer la résistance de la fameuse Ligue albanaise.

Au milieu de toutes ces intrigues non seulement le corps d'armée de Moukhtar n'avait été chargé d'aucune opération pouvant assurer le succès de la mission de son chef, mais tandis qu'on n'entendait même plus parler du corps turc d'occupation, des forces *albanaises* prenaient position sous

les yeux du général ottoman en face des troupes du prince Nikita : la rencontre était donc devenue inévitable.

Pour éviter tout reproche, toute apparence même de complicité avec cette Ligue albanaise sur laquelle elle rejetait avec tant de désinvolture l'entière responsabilité du conflit, la Porte pouvait tout sauver en envoyant à Mouhktar-Pacha l'ordre de prêter main-forte aux Monténégrins contre les Albanais, qui n'étaient que des insurgés, et de réintégrer *manu militari* le prince Nikita dans la possession des districts de Gussinje et de Plava.

Si la Porte manquait avec tant d'impudence à ses devoirs envers elle-même et envers l'Europe, c'est que la Ligue était beaucoup moins albanaise que turque ; ce n'est pas seulement la Porte qui l'avait organisée et dirigée, mais bien ce même Moukhtar qu'on avait envoyé pour la réduire à l'obéissance beaucoup moins que pour en faire un instrument de résistance à la volonté des puissances.

L'année suivante, longtemps après l'affaire de Dulcigno, qui vint clore ces tristes incidents, et tandis que l'on avait presque oublié son existence, elle avait tenu à rentrer en scène au moment où la question grecque était sur le point de recevoir une solution régulière. La reconstitution de la Ligue albanaise n'était pas vue avec défaveur par certains organes viennois, tels que la *Gazette allemande* et le *Fremdenblatt*, qui, à ce propos, remirent sur le tapis la question de l'autonomie de l'Albanie. L'heure eût été singulièrement mal choisie, car, de deux choses l'une l'Albanie se serait insurgée contre la Turquie, et alors le gouvernement ottoman ne pouvait se dispenser d'écraser la rébellion, ni les puissances d'approuver la Porte dans sa répression ; ou se serait levée contre la Grèce, et, dans ce cas aussi, les puissances ne pouvaient désirer que la Ligue albanaise se reformât pour entraver leur action. Depuis que l'Autriche a pris possession des côtes de l'Adriatique, on peut prévoir que les questions serbe et monténégrine ne se rouvriront pas de longtemps : la tentative des Serbes en 1886 fut une démonstration inutile et promptement répri-

mée. Ce n'est pas de ce côté que viendraient des dangers pour la paix de la péninsule.

En dehors des principautés dont l'indépendance avait été proclamée, les deux nouveaux Etats créés par le Congrès avaient à être constitués définitivement. Le premier, la Bulgarie, avait été pourvu, sous le contrôle de l'Europe, d'une organisation régulière. Après l'élaboration d'une constitution par la commission internationale, dans laquelle toutes les grandes puissançes étaient représentées, après l'évacuation de la principauté par le dernier soldat russe, les Bulgares, appelés à choisir le chef de leur Etat, portèrent leurs suffrages sur le jeune prince Alexandre de Battenberg. On peut dire qu'il méritait toutes les sympathies, et que son nom ne pouvait donner lieu à aucune protestation et ne portait même aucun ombrage aux puissances les plus disposées à la défiance. Ses velléités d'indépendance à l'égard de la Russie ont amené en 1887 un conflit dont les conséquences eussent pu être des plus graves ; mais alors, la jeune principauté, après une courte crise intérieure, montrait qu'elle était mûre pour l'indépendance et qu'elle justifiait par sa sagesse l'intérêt que l'Europe lui avait si efficacement témoigné. Le nouveau prince est aussi éloigné que son peuple de renoncer à une politique sage et progressiste qui assure à cette intéressante nation une destinée prospère si elle sait se garder de toute ambition présomptueuse.

En Roumélie, les dispositions du traité de Berlin étaient également mises à exécution dès 1879 avec un ordre parfait. Si cette province n'a pu suivre les destinées de la Bulgarie, elle a su du moins obtenir, sous la direction d'un gouverneur éclairé et libéral, l'apaisement qui devait inaugurer l'ère d'amélioration matérielle et morale que l'Europe a voulu lui assurer. Grâce à l'administration habile et à l'esprit conciliant d'Aleko-Pacha, la Roumélie a été préservée de crises d'où pouvaient naître de terribles conflits, qui eussent mis à néant l'œuvre accomplie par les puissances pour la réorganisation de cette province. De ce côté encore, le résultat de l'année 1879 avait été d'écarter défi-

nitivement et très heureusement les dangers et les menaces de nouveaux troubles, et d'achever l'œuvre du Congrès en complétant, par des mesures intelligentes d'application, les dispositions essentielles du traité de Berlin.

Moins avisée que son représentant officiel en Roumélie, qui s'efforçait d'enlever tout prétexte à l'agitation que le parti bulgare cherchait à provoquer dans la province, la Porte semblait, dès le premier jour, vouloir susciter des conflits. Le Sultan considérait comme une série d'actes de rébellion de la part d'Aleko-Pacha les incidents du fez et du drapeau qui avaient marqué son arrivée à Philippopoli. En outre, il refusait de sanctionner la nomination des directeurs-généraux de la province faite par le gouverneur, en invoquant l'article 24 du statut organique, dont voici le texte :

Les indigènes de la Roumélie orientale, y est-il dit, sans distinction de races et de croyances religieuses, jouissent des mêmes droits. Les emplois, honneurs et fonctions publiques leur sont également accessibles, suivant leurs aptitudes, leur mérite et leur capacité. Les fonctionnaires et employés de la province sont pris parmi les indigènes de celle-ci, sauf les exceptions qui seront établies ultérieurement par un règlement d'administration publique.

Les directeurs-généraux nommés par Aleko-Pacha étaient: Gavri-Effendi (intérieur), Kessakoff (justice), Schmidt (finances), Vulciotsch-Bey (agriculture, commerce et travaux publics), Groujeff (instruction publique) et le général Vitalis, notre compatriote, commandant les milices et la gendarmerie. Cette dernière nomination avait provoqué une assez vive opposition de la part des milices bulgares ; mais le choix de ces fonctionnaires ne violait en rien les dispositions de l'article que nous venons de citer. Sans rien décider à ce sujet, la Porte se borna à inviter le gouverneur, en lui notifiant son refus, à appliquer strictement, à l'avenir, le statut organique.

En même temps, un conflit s'élevait entre les deux fractions de la commission européenne qui avait accompagné Aleko-Pacha à Philippopoli. Appelée à se prononcer sur la

nature et l'étendue de ses attributions vis-à-vis du gouverneur général, elle décida qu'elle avait le droit d'obliger celui-ci à suivre ses conseils; en d'autres termes, que le gouverneur général était responsable devant elle. La minorité de la commission, se composant des représentants de la Turquie, de l'Angleterre et de l'Autriche-Hongrie, protesta contre cette décision. L'Angleterre remplaça son consul général à Philippopoli, M. Michel, par son deuxième commissaire, M. Donoughmores. Puis M. Schmidt, le premier commissaire anglais, ayant donné sa démission de directeur général des finances, la commission décida à l'unanimité que l'administration des finances serait confiée à Aleko-Pacha : le président, M. Kallay, commissaire d'Autriche-Hongrie, fut chargé d'exécuter cette décision.

Tels furent les seuls incidents de la mise en vigueur du traité de Berlin à l'égard de ces pays où la guerre de 1877 avait apporté de si violentes commotions. En dehors de l'affaire de Dulcigno, qui avait donné lieu à une assez vive opposition de la part de certains groupes politiques, réclamant l'abstention complète de la France dans les affaires d'Orient, la diplomatie de la France n'avait à redouter d'être entraînée dans aucune aventure qui eût pu compromettre son prestige au dehors et lui enlever sa liberté d'action en l'associant aux complications qu'eût fait naître l'application des principes posés au Congrès de Berlin. En ce qui concerne la question hellénique les Turcs, il est vrai, avec toutes les apparences de la déférence la plus obséquieuse à l'égard des vœux et des invitations expresses des puissances, avaient toujours cherché à esquiver une discussion régulière. La Porte entendait épuiser toutes les négociations dilatoires, jusqu'au moment où elle serait contrainte de céder devant une démonstration collective des puissances, appuyée par une menace très positive de rupture diplomatique et peut-être même d'intervention armée. Elle attendit avec l'indifférence apathique des Orientaux qu'elle fût acculée à cette extrême limite de la résistance pour se soumettre, quitte à opérer cette soumission avec la

plus mauvaise grâce et à chercher dans des difficultés d'exécution, qu'elle saurait au besoin provoquer, un prétexte pour reculer encore l'accomplissement de ses obligations. Si des complications avaient pu surgir sur un point quelconque de l'Europe, les Turcs eussent saisi avec empressement cette occasion pour lever cyniquement le masque et déclarer hautement qu'ils n'avaient jamais entendu céder volontairement et pacifiquement aux Grecs les territoires qui leur étaient accordés par le traité de Berlin. Nous avons dit comment, grâce à l'intervention de M. de Freycinet, la Conférence de Berlin manifesta la volonté de l'Europe. Ce ne fut toutefois qu'après la convention du 22 mai 1881 que les Turcs durent prendre leur parti et se résigner à obéir aux injonctions des puissances.

Les obstacles qui retardaient encore l'exécution du traité de Berlin avaient donc presque tous disparu sous le ministère de M. de Freycinet : les nuages qui s'étaient amoncelés depuis cinq ans sur la péninsule des Balkans s'étaient dissipés. En 1880, la question d'Orient était non pas résolue, mais redressée.

Assurément l'œuvre du Congrès de Berlin n'est pas parfaite de tout point. Mais si, comme toutes les œuvres humaines, elle est destinée à subir les injures du temps, nous estimons qu'elle n'en est ni moins durable ni moins utile, et qu'elle constitue un progrès important dans le règlement de cette éternelle question d'Orient, d'où sont sorties tant de tempêtes effroyables, et qui pouvait menacer de troubler longtemps encore la paix du monde. Le Congrès n'avait pas pour mission de concilier et d'équilibrer les intérêts de toutes les puissances à la rivalité desquelles la question orientale offrira longtemps encore un prétexte. Sans doute en Asie-Mineure, en Syrie, en Égypte, à Tunis, dans l'Asie centrale, des conflits d'intérêt diviseront toujours les puissances intéressées dans les affaires d'Orient ; sans doute aussi l'état de choses nouveau introduit par la volonté de l'Europe dans la péninsule des Balkans peut se dissoudre au premier jour au souffle de la décomposition qui dessèche le

vieil Empire ottoman. Mais si l'on considère l'épouvantable menace que constituait, pour la paix de l'Europe, l'antagonisme direct que le traité de 1856 avait créé entre la Russie et l'Angleterre, et la tension aiguë des relations entre ces deux puissances qui avait suivi la guerre russo-turque, il est juste de convenir que l'orage s'est bien éloigné des rives du Bosphore, et que l'occupation de Constantinople n'est plus exclusivement, à l'heure actuelle, l'objet des compétitions des deux grandes nations rivales.

Si le traité de Berlin a réalisé un progrès sérieux et durable, c'est en écartant ces dangers et en améliorant de la manière la plus large le sort des populations de la Turquie d'Europe. Sous ce rapport, l'exposé des résultats obtenus pendant l'année 1880 suffit à montrer que la pacification de la péninsule des Balkans était déjà presque achevée, et que ce ne sera plus comme autrefois aux portes de Stamboul, — du moins nous l'espérons ainsi, — que s'amoncelleront les nuées d'orage qui viendraient troubler encore le ciel sur toute l'Europe. L'année 1880 réalisait de tout point le succès des efforts accomplis par les puissances, auxquels la France avait pris une si grande part, et non la moins utile ni la moins honorable.

Mais une maladroite campagne diplomatique de la France à propos de la question tunisienne devait nous aliéner pour longtemps les sympathies de l'Italie, qui en était réduite à solliciter l'appui des Puissances du Nord et jusqu'à s'associer à leur alliance pour essayer en vain de la diriger contre notre pays. A la même époque le chancelier de l'Empire allemand qui a si souvent donné sa démission dans un mouvement d'humeur passager pour la retirer sans aucune mauvaise grâce quand les crises étaient apaisées, fut saisi d'un de ces accès. La nomination du prince de Hohenlohe au poste de statthalter d'Alsace-Lorraine et les explications qui furent données de cet important événement, semblaient indiquer que la retraite du prince de Bismarck, déjà prévue, déjà préparée, était cette fois préméditée et consommée. La politique de lord Beaconsfield donnait un point d'appui sérieux à l'al-

liance austro-allemande ; cette politique disparaissant, il fallait envisager d'autres éventualités graves. En premier lieu, le cabinet libéral, tout en se maintenant à l'extérieur sur le terrain des traités en vigueur et en acceptant les décisions du Congrès, pouvait conclure une entente complète avec la Russie. D'autre part, un rapprochement pouvait facilement s'établir entre l'Angleterre et la France, toute disposée à entrer en négociations avec le cabinet Gladstone si sa politique était conforme aux intérêts de notre pays, sans nous entraîner dans des aventures dont notre profond besoin de paix nous fait un devoir de nous détourner. Un accord entre l'Angleterre et la France, d'une part, et la Russie, de l'autre, aurait ainsi pour conséquence d'atténuer la menace qui résulte de l'alliance austro-allemande, et il se peut que le chancelier de Berlin, prévoyant déjà l'échec sérieux que sa politique extérieure serait appelée à subir dans un avenir peut-être prochain, si cette éventualité menaçante venait jamais à se réaliser, eût pris la détermination de renoncer à la direction des affaires. Mais à cette date, M. de Bismarck n'avait d'autre but que d'obtenir par une sorte de pression, au milieu de conjonctures difficiles, une adhésion à d'audacieuses entreprises et à un brusque revirement de sa politique intérieure et extérieure. Il essayait de sonder encore une fois l'opinion publique en Allemagne et dans toute l'Europe, au moment où le Reichstag venait de reprendre ses travaux et à la veille de la dernière délibération sur la loi militaire.

C'est encore une fois la comédie de la cuisinière qui jette son tablier à la tête de ses maîtres, dans un mouvement de dépit, pour se hâter de le reprendre après qu'on lui a cédé sur tous les points. Le chancelier aime toujours à user de ce stratagème familier aux cordons-bleus, et auquel M. Thiers n'a pas dédaigné de recourir en certaines circonstances ; il lui fallait cette fois obtenir certaines modifications à la constitution fédérale, qui est pourtant son œuvre. Mais M. de Bismarck, malgré l'attention qu'il apporte dans tous ses actes, n'a pas prévu, lorsqu'il rédigea cette charte de l'empire des Hohenzollern, qu'il viendrait peut-être un jour

où une coalition des petits Etats, qui disposent ensemble de quarante-une voix sur cinquante-huit, tiendrait en échec les représentants de la Prusse, qui n'en comptent que dix-sept. Ce fait se produisit pour la première fois à propos de l'impôt sur le timbre ; cette opposition, inoffensive dans une affaire secondaire, peut arriver un jour à former un grave obstacle à la politique du chancelier et lui créer de sérieux embarras dans les questions extérieures. Il s'est donc hâté de détruire ces germes de discorde et d'aller au-devant du péril, en supprimant la résistance avant qu'elle eût commencé.

En modifiant la constitution fédérale sur la question du vote par procuration, le prince de Bismarck espérait donner aux votes des représentants de la Prusse la prépondérance contre les voix des Etats confédérés. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qui reçoit les confidences de la chancellerie, indiquait quelles étaient les critiques du prince de Bismarck contre les dispositions de la constitution fédérale et quelles réformes radicales il entendait opérer.

« Ce qui affaiblit, disait la feuille officieuse, l'importance du Conseil fédéral, c'est que, vu la longue durée des sessions du Conseil fédéral, les ministres dirigeants et souvent même les ministres prussiens, qui sont cependant sur place, ne peuvent régulièrement assister aux séances, et que plusieurs des petits Etats, cédant à des considérations financières, préfèrent ne pas se faire représenter individuellement, de telle sorte que le vote par procuration, qui était même dans l'ancienne Diète fédérale une très rare exception, est devenu la règle pour la plupart des gouvernements dans le Conseil fédéral, qui a cependant une bien plus grande importance. »

Les petits Etats contre lesquels était dirigé l'acte du prince de Bismarck étaient précisément ceux qui se montraient jadis les plus dociles envers le chancelier ; mais il fallait prévoir une défection possible. Par un ordre de cabinet l'empereur refusa la démission offerte par le chancelier :

Au chancelier de l'empire, prince de Bismarck.

« Je réponds à votre demande du 6 de ce mois que je ne

méconnais pas les difficultés dans lesquelles la responsabilité qui vous incombe peut vous entraîner par suite d'un conflit entre les devoirs que vous impose la constitution. Mais je ne crois pas devoir vous relever de vos fonctions parce que vous avez cru ne pas pouvoir remplir, dans un cas déterminé, la mission qui vous est dévolue par les articles 16 et 17 de la constitution de l'empire. Je dois au contraire vous laisser le soin de me soumettre, à moi et ensuite au Conseil fédéral, les mesures propres à résoudre par la voie constitutionnelle des conflits semblables entre vos devoirs.

« *Berlin, le* 7 *avril* 1880.

« GUILLAUME. »

La revision de la constitution se heurtait à certaines difficultés, surtout si l'on se reporte à l'article 78, ainsi conçu :

« Les modifications de la constitution ont lieu par la voie législative. Elles sont censées rejetées si elles ont contre elles 14 voix dans le Conseil fédéral. »

Mais l'amour-propre des petits Etats et des Etats moyens n'est pas assez développé pour les empêcher de prêter eux-mêmes la main à leur médiatisation effective, conséquence directe d'une revision de la Constitution de l'empire accomplie au profit de la Prusse. La fin tragique du roi Louis II de Bavière, qu'un accès de folie a pu expliquer, était encore un événement providentiel, en même temps que l'incapacité du prince Othon, pour faciliter l'accomplissement des vœux du chancelier.

Le prince de Bismarck a brisé tant d'obstacles qu'il est impossible de lui prédire un échec, même en présence des plus sérieuses difficultés. Il sait ce qu'il veut et, quand il a résolu quelque chose, il est rare qu'il n'y réussisse pas et encore plus rare qu'il y renonce.

Le succès des longues négociations qu'il avait entreprises avec la Curie romaine après la mort de l'intransigeant Pie IX, qui n'eût jamais consenti à céder sur aucun point, affermis-

sait encore, à cette heure, la consolidation de l'unification intérieure de l'Allemagne, que le chancelier poursuivait avec tant d'énergie et d'adresse.

Les évolutions et les feintes qu'il employa pour venir à bout des résistances du Vatican avaient parfois un côté comique. C'est ainsi qu'au début de 1880, après des pourparlers assez vagues avec le représentant de Léon XIII, il s'avisait de quitter Kissingen juste au moment où le nouveau nonce apostolique, M. Roncetti, arrivait à Munich. Il s'agissait de savoir si le nouveau nonce se déciderait à suivre le chancelier à Gastein. S'il ne s'y décidait pas, le Vatican et le gouvernement de Berlin ne pouvaient entamer de nouvelles négociations : le prince de Bismarck voulait éviter M. Roncetti, et jouait à cache-cache avec lui. Les journaux ultramontains avaient expliqué le rappel de M. Masella en disant que ce prélat avait trop fait de concessions, et que M. Roncetti était choisi pour faire entrer les négociations avec le chancelier dans une voie où la Curie pût obtenir un résultat plus avantageux. Le prince de Bismarck semblait vouloir faire comprendre au Vatican, par son brusque départ pour Gastein, qu'il n'était nullement disposé à se laisser entraîner dans une voie autre que celle où il s'était engagé.

Tout était alors arrêté, suivant les confidents autorisés du Vatican : il ne manquait plus rien au traité de paix entre Rome et Berlin... sinon la signature du chancelier. Mais l'attitude de M. de Bismarck ne donnait alors guère lieu de considérer comme probable son acquiescement à l'arrangement dont on s'était un peu hâté de publier la teneur et jusqu'aux moindres détails. Les officieux ultramontains durent sensiblement diminuer leurs prétentions et confesser qu'on pouvait à la rigueur se passer de l'abrogation formelle des lois de Mai, la question étant seulement de savoir par qui et dans quel esprit elles seraient appliquées.

Une correspondance adressée de Rome à la *Correspondance politique*, de Vienne, faisait connaître à la fois le mandat donné à M. Roncetti par le Vatican et les li-

mites des concessions que le prince de Bismarck entendait faire au Saint-Siège pour mettre fin à la lutte politico-religieuse. M. Roncetti aurait reçu pour instructions « de faire sonder M. de Bismarck au sujet de ses dispositions actuelles, c'est-à-dire de tâcher de savoir si et jusqu'à quel point il était disposé à reprendre les négociations entamées en juillet 1878 avec M. Masella, et si le Saint-Siège serait fondé à attendre quelque chose de pratique de ces nouvelles négociations ».

Cette tactique était fort prudente, d'autant plus que le correspondant de la feuille viennoise affirmait que le chancelier allemand ne regardait pas encore comme arrivé le *moment psychologique* de traiter à fond avec le Saint-Siège la question de la réconciliation.

Il paraît même avoir laissé transpirer alors quelque chose de ses dispositions par l'entremise tout à fait officieuse de la légation de Bavière près le Vatican. Le chancelier n'admettait aucune discussion sur cinq, au moins, des douze points du différend, et précisément les quatre derniers étaient réglés par les fameuses lois de Mai, ce qui montre qu'il n'entendait nullement en provoquer l'abrogation. C'est sur ces questions que toute transaction était refusée par l'Allemagne :

1° La loi sur les corporations religieuses ; — (l'expulsion des jésuites serait maintenue) ;

2° L'inspection des séminaires par l'Etat et l'obligation pour les prêtres catholiques d'une instruction reçue dans les universités : — (or, l'Eglise redoutait beaucoup la liberté d'esprit que la fréquentation des universités inspire aux candidats à la prêtrise) ;

3° La communication à l'Etat par les évêques des nominations par eux faites aux fonctions ecclésiastiques ;

4° L'existence, à Berlin, d'une cour ecclésiastique ayant juridiction sur les évêques et pouvant les déposer.

Cette dernière loi, plusieurs fois appliquée, ce qui avait amené la vacance de plusieurs sièges épiscopaux en Prusse, était la vraie pierre d'achoppement.

La cinquième et dernière loi sur laquelle le chancelier refusait de transiger était celle qui imposait aux évêques l obligation de notifier au pouvoir civil toute amende dépassant un certain chiffre dont ils frapperaient un prêtre; toutes ces dispositions, les plus essentielles des lois de Mai, avaient été la cause même du conflit entre l'Allemagne et le Vatican. L'entente ne semblait donc pas près de se conclure.

La grande difficulté portait sur l'obligation d'études universitaires pour les prêtres, et surtout sur l'existence d'une cour ecclésiastique, tribunal civil qui aurait juridiction sur les évêques pour les faits relatifs à leurs fonctions, avec droit de déposition.

Quant aux autres points sur lesquels le chancelier se serait déclaré prêt à faire des concessions au Saint-Siège, le correspondant de la feuille viennoise laissait prévoir que les négociations donneraient lieu à de perpétuelles difficultés.

Il y a, dit-il, une série de sept autres lois que le Saint-Siège lui-même ne regarde pas comme des cas de guerre : ainsi la loi qui introduit le mariage civil dans le royaume de Prusse ; celle qui attribue à l'Etat le droit d'inspecter les écoles ; celle qui accorde aux paroisses le droit d'administrer elles-mêmes les biens de leurs églises ; celle qui prive de son temporel le clergé récalcitrant ; celle qui règle l'administration des diocèses considérés par l'État comme n'ayant plus d'évêques ; celle qui interdit l'exercice des fonctions religieuses à toute personne non autorisée par l'État ; celle qui permet à chacun de sortir de l'Eglise catholique. Seulement, si l'on demandait des concessions à M. de Bismarck sur ces sept lois, il exigeait, en retour, qu'on lui en fît sur les cinq autres, c'est-à-dire que les catholiques allemands et le pape les acceptassent telles quelles. Or, cela, il ne l'obtiendra jamais. Les deux adversaires ne sont donc pas encore près de s'entendre.

Suivant la *Correspondance politique*, le seul résultat probable des négociations entre M. Roncetti et le prince de Bismarck, était la concession suivante de la part du gouvernement allemand : *Remplacer les évêques morts et peut-être s'engager à rétablir sur leurs sièges les évêques destitués.*

La lenteur de ces négociations avait pour objet de modérer la violente opposition que le centre ultramontain du Reichstag dirigeait contre la politique intérieure du chan-

celier, jusqu'au moment, où, en présence d'un accord complet avec le Vatican, M. de Bismarck eût obligé ce parti à s'associer à cette politique réactionnaire en séparant le centre des libéraux et des socialistes qui étaient ses alliés.

Pour obtenir cette majorité parlementaire anti-libérale, le chancelier ne voulait pas en être réduit à aller s'agenouiller aux pieds du pape, pieds nus, la corde au cou, à genoux et un cierge à la main. La petite comédie du compromis et les négociations pour la recherche du *modus vivendi* avec le Vatican se poursuivirent sans succès jusqu'aux élections générales de 1882 pour le renouvellement du Reichstag, sans que les nouveaux alliés de M. de Bismarck eussent réalisé leur revanche pacifique du *Kulturkampf.*

Le chancelier ne pouvait renier son mot fameux : « nous n'irons jamais à Canossa » et sa déférence apparente pour le désir de transaction que manifestait le Saint-Siège était surtout une manœuvre de stratégie électorale et parlementaire.

On ne pouvait méconnaître la gravité de cette tentative de rapprochement entre l'Allemagne et le Vatican, au lendemain de la victoire décisive des républicains français sur le cléricalisme. Ce n'est pas seulement la situation intérieure de l'Allemagne qui devait nous préoccuper : il fallait songer avant tout aux rapports entre ces événements et nos affaires intérieures. Il suffit de réfléchir aux incidents si multiples de la lutte politico-ecclésiastique poursuivie par M. de Bismarck depuis 1871 pour concevoir toute la connexion — en sens inverse — de notre évolution anti-cléricale, de plus en plus accentuée, avec le relâchement toujours plus sensible du *Kulturkampf,* inauguré par le chancelier en 1872, en pleine fureur religieuse de l'Assemblée réactionnaire de 1871. Ce rapprochement subit entre l'Allemagne et la papauté pouvait avoir de dangereuses conséquences au point de vue intérieur comme au point de vue extérieur.

A cette époque, la *Norddeutsche Zeitung* révéla l'origine et le caractère des négociations qui, après tant d'essais infructueux, s'étaient enfin ouvertes et avaient déjà abouti à une

entente préalable, entre le cabinet de Berlin et la Curie romaine : il est essentiel d'en citer ici les principaux passages :

Lorsque le gouvernement présenta, l'an dernier, à la Diète, le projet de loi du 19 mai concernant les modifications à apporter aux lois politico-ecclésiastiques, il s'inspirait du besoin de donner aux Prussiens catholiques, pour l'exercice de leur culte, toutes les facilités compatibles avec les grands intérêts de l'Etat ; ces facilités comprennent tout d'abord la nomination de titulaires aux sièges épiscopaux et autres sièges ecclésiastiques devenus vacants dans ces dernières années.

On sait que le projet de loi, dans ses dispositions les plus essentielles, n'obtint pas l'approbation de la majorité à la Chambre des députés. Si l'on a néanmoins réussi à établir dans les diocèses de Paderborn et d'Osnabrück une administration épiscopale régulière et à mettre fin à Trèves à la vacance du siège épiscopal, ce résultat est dû aux dispositions conciliantes qui animent les personnes qui sont actuellement dirigeantes à Rome aussi bien qu'à Berlin, dispositions conciliantes sur lesquelles se fonde l'espoir d'un rapprochement plus étendu et de la nomination de titulaires aux autres sièges épiscopaux vacants.

Le ministre impérial à Washington, M. de Schlœzer, qui fut autrefois secrétaire de notre légation près le Saint-Siège, a pu, à l'occasion d'un séjour passager qu'il a fait à Rome dans le courant de cet été, nouer des relations confidentielles avec les dignitaires ecclésiastiques qu'il connaissait pour avoir eu autrefois avec eux des rapports officiels, et de ces relations confidentielles est né, pour les deux partis, l'espoir qu'on pourra arriver, au sujet de points importants, à une entente sur un *modus vivendi* acceptable des deux parts, sans qu'il soit nécessaire d'exiger d'aucune des deux parties une renonciation aux principes que leur situation leur impose. Désirant poursuivre dans la voie d'entente qui était ainsi ouverte, le gouvernement prussien a cherché à utiliser les relations personnelles dont M. de Schlœzer dispose à Rome, en vue d'un rapprochement plus étendu, et ce diplomate est retourné à Rome, pour y débattre confidentiellement avec les autorités ecclésiastiques les points concernant lesquels les deux partis seraient en mesure de se faire de nouvelles concessions dans l'intérêt des sujets catholiques du roi. On peut admettre que les résultats de ces pourparlers formeront la base des résolutions ultérieures du gouvernement, au sujet de la nomination de titulaires aux sièges épiscopaux encore vacants, et de projets de loi analogues à celui du 19 mai 1880, touchant les modifications à apporter aux lois politico-ecclésiastiques, projets de loi que le gouvernement, dans l'intérêt du règlement du culte catholique, sera en situation de présenter à la Diète dès sa prochaine réunion.

D'après la *Correspondance franco-italienne*, le chancelier avait proposé au Vatican une nouvelle combinaison pour

faciliter la non-application des lois de Mai, dans le but de rendre possible une entente complète sur la question religieuse.

En même temps le *Nord* publiait sur les négociations entre l'Allemagne et le Vatican un important article, qui était le commentaire des révélations de la *Norddeutsche Zeitung :*

Des journaux de Berlin annoncent très sérieusement que si le Pape reste à Rome, s'il a renoncé au projet datant du pontificat de Pie IX, et repris dernièrement par Léon XIII, d'établir le siège de la papauté à Malte, c'est grâce au prince de Bismarck ; le chancelier d'Allemagne aurait promis à la Curie de faire d'énergiques représentations au gouvernement italien pour le maintien et le respect scrupuleux de la loi des garanties, et c'est parce qu'il s'est senti complètement rassuré par ces promesses que le souverain pontife aurait abandonné l'idée de quitter Rome.

Il n'est guère besoin d'insister sur le peu de vraisemblance de ces allégations, que quelques feuilles libérales, peu satisfaites de la cessation du *Kulturkampf*, ne mettent manifestement en avant que pour y trouver un thème de dissertation sur la prétendue capitulation de la Prusse vis-à-vis du Vatican.

Les promesses dont il s'agit seraient en effet, à les entendre, une des conditions du compromis dont la nomination de l'évêque de Trèves a été la première application pratique, et elles s'étendent longuement sur les périls de cette politique d'intervention en faveur du pape, appelée fatalement à jeter l'Italie dans les bras de la France, au moment où elle s'apprêtait à resserrer ses liens d'amitié avec l'Allemagne.

Il est facile de comprendre que ces lamentations n'ont d'autre source que le dépit que la perspective de la pacification religieuse cause à la presse libérale, aux organes surtout du parti national-libéral, qui avait inscrit le *Kulturkampf* sur son drapeau, autant par prédilection systématique pour l'assujettissement absolu du clergé de toutes les confessions, qu'en raison des avantages parlementaires et politiques qu'il pouvait retirer des conflits ecclésiastiques et de la scission qu'ils avaient déterminée entre le gouvernement et les députés catholiques.

Il serait assurément piquant de voir M. de Bismarck se faire auprès du ministère italien le défenseur de l'application stricte et rigoureuse de la loi des garanties, dans l'intérêt du respect de la souveraineté spirituelle du Saint-Père, alors qu'il y a quelques années, le chancelier insistait pour que la même loi fût modifiée dans un sens restrictif de cette souveraineté : c'était peu de temps après la publication d'un bref pontifical par lequel Pie IX avait déclaré que les lois de Mai, qui venaient d'être promulguées en Prusse, n'avaient aucune valeur ; le cabinet de Berlin appela l'attention du gouvernement italien sur cette immixtion du Pape dans les affaires in-

térieures d'autres pays, et donna à entendre, bien qu'en termes discrets, qu'il pourrait être opportun d'aviser à empêcher le renouvellement d'actes de ce genre; le ministère du roi Victor-Emmanuel, estimant sans doute que ces actes constituaient l'exercice des droits de souveraineté spirituelle garantis au Saint-Père par la loi, ne donna pas suite à ces suggestions, et il ne semble pas que la diplomatie allemande soit revenue à la charge. On remarqua toutefois que lorsque, quelques mois plus tard, l'empereur Guillaume se rendit à Milan pour y avoir une entrevue avec Victor-Emmanuel, le prince de Bismarck fut empêché, par une indisposition, d'accompagner son souverain.

Le souvenir de ces incidents ne manque pas d'intérêt dans les circonstances actuelles. Il permet de mesurer toute l'étendue de la différence entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui. Le bruit propagé par les journaux nationaux libéraux au sujet des démarches que le chancelier aurait promis de faire en vertu de la loi des garanties est d'autant moins vraisemblable que le gouvernement italien témoigne, par ses déclarations et par les mesures qu'il ordonne, de sa ferme résolution de faire respecter cette loi. Mais le seul fait que cette rumeur ait pu trouver accès dans les journaux sérieux, tels que la *National Zeitung*, qu'on ait pu représenter M. de Bismarck comme le champion de la papauté contre l'Italie, est certes caractéristique.

Malgré ces indications qui montrent que ces négociations étaient inspirées par des préoccupations de politique extérieure autant que par des nécessités parlementaires, la marche des pourparlers resta longtemps un mystère. Un rédacteur de la *Gazette de Magdebourg*, reçu par le nouvel évêque de Trèves, M. Korum, ne put obtenir aucune indication à cet égard.

« Je sais d'avance, répondit le Dr Korum, que vous ne demandez pas à savoir ce que je ne dois pas dire. Le prince de Bismarck m'a accueilli amicalement, et nos entretiens — j'ai été plus d'une demi-journée chez le chancelier — me donnent bon espoir pour la paix entre l'Etat et l'Eglise. Invité par le Saint-Père à me charger du ministère épiscopal à Trèves, je connaissais exactement les intentions du Pape et son désir sincère de voir se terminer une lutte qui n'a profité ni à l'Eglise ni à l'Etat. En arrivant à Trèves, je saurai ce que j'ai à faire comme évêque, je ne travaillerai à rien aussi ardemment qu'à apaiser les âmes. Je reste ce que j'ai toujours été le plus volontiers : pasteur des âmes, simple

prêtre, appelé à prêcher la parole de Dieu. Je ne suis rien moins que diplomate et politicien. Destiné à être le gardien de l'évêché de Trèves, je respecte tous les commandements de l'Eglise et les lois de l'Etat ; je tâcherai d'être ainsi — Dieu veuille m'aider de sa bénédiction ! — à la hauteur de ma nouvelle position.

« Les négociations ont eu lieu sans moi, ajoutait-il. Ce que le Pape et le gouvernement prussien négocient et décident est absolument ignoré par moi ; simple évêque, je ne serais pas fait pour être un négociateur. Celui qui a passé toute sa vie à étudier et à être un pasteur des âmes ne saurait être utilisé pour des missions diplomatiques ; j'ai été simplement — et c'est pour cela que je suis allé à Varzin — chargé de transmettre au chancelier des communications de Sa Sainteté, et tous deux savent que j'ai la sincère volonté de devenir pour mon évêché de Trèves un prêtre de la paix. »

Suivant la *Germania*, M. Korum ne resta pas plus d'un quart d'heure au palais de l'empereur ; il portait le vêtement épiscopal et la garde lui rendit, à son entrée au palais, les « honneurs d'usage ». La *National Zeitung* déclarait ignorer qu'il fût d'usage en Prusse de rendre les honneurs militaires aux évêques, et qu'en tout cas cet usage n'existe pas pour les plus hauts dignitaires de l'église protestante. Ces polémiques manifestent la confusion et l'irritation que ces pourparlers jetaient entre les deux partis pendant que le chancelier poursuivait son évolution sans s'émouvoir de toutes les clameurs qu'il suscitait. M. de Bismarck entreprenait une rude tâche en essayant de gouverner contre les libéraux sans avoir fait préalablement la paix avec le centre. Les modifications introduites en 1880 dans les lois de Mai laissaient croire qu'il était fermement décidé à aller à Canossa ; mais la Curie romaine, malgré la politique très habile de Léon XIII, ne voulut pas épargner à M. de Bismarck l'extrémité de faire les premières avances, et d'accorder au centre ultramontain les concessions qui devaient le réconcilier avec les chefs de ce groupe pour l'associer à ses alliés, les conservateurs et l'aile droite des nationaux libéraux. Dans

la discussion du projet de loi tendant à faire voter le budget pour une période de deux ans, M. Windthorst déclara nettement que l'alliance des ultramontains était cotée un prix net, en bonnes espèces sonnantes, et que les cléricaux ne concluraient le marché qu'avec un acompte bien et dûment réglé. Ce genre de maquignonnage, pour lequel on sait que M. de Bismarck possède un goût bien spécial, n'est pas fort à l'honneur des cléricaux allemands; mais on doit rappeler que M. Windthorst est l'auteur de cette tactique tant soit peu mercantile, et que c'est lui qui a proclamé la nécessité pour le groupe du centre d'avoir beaucoup à offrir pour pouvoir réclamer quelque chose en échange. Or on voyait bien ce qu'offraient les ultramontains; mais on ignorait quel prix en donnerait l'honnête courtier.

La situation intérieure de la France et les rapports de cette puissance avec l'Italie étaient les seules préoccupations qui dirigeaient sa tactique, suivant qu'il eût un intérêt plus ou moins direct à précipiter ou à suspendre les négociations et suivant que des vicissitudes parlementaires eussent amené la France à se rapprocher du Saint-Siège ou à amener au pouvoir les partisans de l'abrogation du Concordat et d'une rupture avec le Vatican, en proclamant la séparation de l'Église et de l'État.

Les projets de loi ayant pour objet d'augmenter l'effectif de l'armée allemande, déposés à la même époque et qui provoquèrent une profonde émotion dans toute l'Europe, n'étaient pas seulement une nouvelle et plus significative manifestation de l'humeur inquiète et turbulente du chancelier allemand. Loin de supposer qu'il eût agi par un coup de tête irréfléchi et de lui attribuer une arrière-pensée belliqueuse à laquelle aucune complication en Europe ne pouvait donner prétexte, il fallait admettre que, pour imposer à son pays déjà épuisé une charge aussi énorme que celle qu'il lui demandait, il eût de bien sérieuses raisons à donner. Le peuple allemand n'est jamais prêt à consentir à s'imposer un tel sacrifice qu'en présence d'impérieuses nécessités : aussi M. de Bismarck n'y allait pas par quatre che-

mins, et l'exposé des motifs du projet déclarait nettement quelles étaient ces nécessités. Il proposait d'augmenter l'effectif de l'armée allemande en proportion de l'augmentation qu'avaient reçue les armées des deux grands États voisins de l'empire : la France et la Russie. Il n'était pas question de l'Autriche-Hongrie, et pour cause. Le chancelier ne voyait de danger extérieur que sur la frontière de l'Est et sur celle de l'Ouest.

La France ni la Russie n'avaient aucun dessein d'attaquer ensemble ou isolément l'Allemagne, et l'argumentation de M. de Bismarck semblait s'écrouler tout entière. Il fallait donc supposer que le chancelier avait perdu le sens ou qu'il cherchait à tromper son pays en agitant les spectres de la France et de la Russie pour arracher à l'Allemagne les lourds sacrifices qu'il réclamait d'elle au nom du salut de l'Empire.

Mais tout le monde sait que M. de Bismarck n'est ni un insensé ni un charlatan ; c'est un profond et habile politique, qui sait ce qu'il veut et surtout sait obtenir ce qu'il veut. Il connaît à merveille nos sentiments pacifiques, et nous voulons croire qu'il est parfaitement édifié sur notre politique extérieure. Il n'a donc aucune illusion à cet égard et, à moins de supposer qu'il voudrait fondre sur nous sans l'ombre d'un prétexte, — supposition qui serait parfaitement absurde, n'est-ce pas ? — il faut croire que c'est de l'autre côté de ses frontières qu'il pressent un péril, et un péril sérieux et permanent. C'était donc surtout la Russie qui était visée par le projet.

D'ailleurs le chancelier ne méditait aucune agression brutale, pas plus à l'Est qu'à l'Ouest. Il appliquait strictement la maxime romaine : *Si vis pacem, para bellum*. La situation extérieure le démontrait avec évidence.

Tout récemment, en dépit d'une vive opposition et malgré les nombreuses réclamations de l'opinion publique, l'Autriche-Hongrie avait élevé pour une période de dix années le chiffre du contingent militaire annuel. Il fallut alors l'intervention même du souverain pour enlever les dernières

hésitations du Reichstag. Dans son discours d'ouverture de cette Assemblée, l'empereur François-Joseph déclara formellement que ce n'était pas seulement l'intérêt du pays qui exigeait que l'effectif de l'armée fût élevé à 800.000 hommes ; il insista avec une énergie toute particulière sur ce point que l'alliance de l'Autriche avec l'Allemagne exigeait un développement de la puissance militaire de chacun de ces deux Etats. On devait s'attendre à ce que l'Allemagne suivît cet exemple ou plutôt obéît elle-même au signal qu'elle avait donné.

L'accroissement simultané et concerté des forces militaires des deux empires était donc motivé par un intérêt commun. Si ce n'est la France, c'est la Russie qui préoccupait les deux puissances.

L'Autriche-Hongrie, devenue l'alliée de l'Allemagne, — nous pourrions dire restée sa seule alliée, — s'était désormais détachée de toute pensée d'immixtion dans les affaires d'Occident pour prendre position en Orient sur le bas Danube, grâce à la toute puissante protection de l'Allemagne. Ses intérêts l'y appellent ; mais M. de Bismarck, allié peu sentimental et profondément égoïste, se soucie médiocrement des intérêts de l'Autriche. C'est aux intérêts de l'Allemagne qu'il songe avant tout, et, s'il a permis à l'Autriche de prendre pied dans la presqu'île des Balkans, c'est pour l'y établir comme la sentinelle avancée de l'Allemagne et comme l'avant-garde de l'empire sur le beau Danube bleu, le grand fleuve allemand, dont elle est chargée de défendre les approches.

Nous avons dit précédemment à quel point cette complaisance de l'Allemagne pour l'Autriche avait excité le dépit et l'irritation de la Russie ; nous avons aussi montré que c'était dans cette évolution de la politique autrichienne qu'il fallait chercher l'explication de la fameuse guerre de plume qui avait éclaté entre la Russie et l'Allemagne, et qui se termina par le voyage du prince de Bismarck à Vienne et la conclusion de l'entente austro-allemande, épilogue funèbre de l'alliance des trois empereurs. La triple

alliance dissoute, il y avait eu rupture de fait entre la Russie et l'Allemagne. M. de Bismarck, déclaré responsable, fut pris violemment à partie par la presse officieuse de Saint-Pétersbourg. De ce jour on devait prévoir que tôt ou tard les deux puissances en viendraient aux mains. Les considérations à l'aide desquelles le prince de Bismarck s'efforçait de justifier l'augmentation de l'effectif de l'armée allemande ne laissaient plus de doute à cet égard. L'Allemagne devait être prête à toute éventualité.

En dehors de toute controverse concernant la politique de la France républicaine, nous ne pouvons nous défendre de signaler les tristes manœuvres des organes de celui qui fut un ministre russe bien plus qu'un ministre français : nous avons nommé le duc Decazes. Les conversations attribuées au prince Gortchakoff, par un rédacteur du *Soleil*, la campagne entreprise au même moment par d'autres publicistes pour célébrer l'intervention providentielle de la Russie lors de la crise de 1875 et la sortie en masse des officieux orléanistes, s'écriant que la sécurité de la France était directement et exclusivement menacée par les armements de l'Allemagne, avaient pour objet alors de nous détourner des devoirs de notre neutralité en nous démontrant qu'il ne nous restait d'autre chance de salut que de nous jeter dans les bras de la Russie. Ces bons apôtres s'efforçaient alors plus que jamais de semer l'affolement et de désorienter l'opinion publique en dénaturant la portée des mesures militaires que l'Allemagne avait prises.

Demeurer plus que jamais indifférents à ce qui se passe au delà de nos frontières, tout en observant attentivement les mouvements de l'opinion publique à l'étranger et en scrutant les mystérieux desseins des hommes d'Etats qui dirigent les destinées des peuples voisins, tel était l'impérieux devoir, la nécessité suprême qui s'imposaient au parti républicain. Et quand, malgré notre esprit sincèrement pacifique, malgré notre réserve et la loyauté de notre attitude, il se trouvait dans un instant critique de ces hommes qui sont les agents de l'étranger en France pour nous compromettre et nous

précipiter dans de sinistres aventures, aujourd'hui comme alors nous considérons comme un acte de patriotisme de démasquer publiquement les traîtres pour les marquer au front d'une nouvelle flétrissure. Ces hommes étaient déjà des flétris : la Chambre de 1877, dédaignant de les mettre en accusation, s'était bornée à constater qu'ils avaient manqué à tous leurs devoirs de citoyens et de Français, en ne dédaignant pas d'appeler l'étranger à leur aide contre la République et contre leur propre pays.

Cette fois encore ils renouvelaient la même tactique que celle dont les effets avaient été si désastreux en 1875. Ils exigeaient que les ministres de la République française devînssent les serviteurs dociles de la Russie, voulant que la France se mît humblement aux genoux de cette puissance. Les tempêtes déchaînées dans tout l'Orient par notre abdication de la politique traditionnelle et l'appui inconsidéré que le duc Decazes avait donné à la politique belliqueuse du Tsar ne pouvaient servir de leçon aux partisans de ce ministre, et il est probable que cette affaire Hartmann, à propos de laquelle ils allaient si violemment incriminer l'attitude loyale et ferme de M. de Freycinet, leur eût fourni, s'ils eussent été au pouvoir, l'occasion de démontrer une fois de plus que la dignité, l'honneur et l'intérêt de la nation étaient le dernier de leurs soucis.

XV

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN 1881

Les réflexions qui terminent le précédent chapitre, si vives qu'elles paraissent, seront suffisamment justifiées, même lorsqu'on se refuserait à tenir compte des embarras de la situation extérieure, dont l'origine première remonte à la maladresse du gouvernement de l'ordre moral, par les lourdes difficultés intérieures que l'acharnement du parti royaliste suscitait sans cesse pour entraver l'œuvre de la majorité républicaine. Cette animosité, qui survivait à tant de déconvenues, trahissait l'espoir secret d'une chimérique revanche : après les élections de 1881, elle ne pouvait plus empêcher le Parlement de poursuivre, malgré les menaces du dehors, qui créaient de redoutables périls pour l'affermissement des institutions et des mœurs démocratiques en France, l'œuvre de réorganisation des forces nationales et l'apaisement des esprits, que les luttes politiques intestines, autant que nos cruels désastres dont l'effet se faisait toujours sentir dans le pays au bout de dix années, avaient encore retardés jusque-là.

Certes il répugne d'entamer des controverses avec les adversaires de la République, toutes les fois que ces détestables citoyens se laissent aller à dénoncer la France républicaine à l'étranger et à exagérer les difficultés de la situation extérieure. Le patriotisme nous commande de dédaigner le piège ; mais il ne nous défend pas de signaler tout l'odieux de telles manœuvres, qui constituent le crime d'intelligence

avec l'ennemi, disons le mot, de trahison. Dès le début de l'année 1881, l'affaire Hartmann avait fourni à la presse réactionnaire un trop beau thème pour qu'elle perdît l'occasion d'inquiéter le pays et de créer des difficultés au gouvernement.

Nous ne pouvons disconvenir que le refus d'extradition de la France avait eu lieu de mécontenter la Russie ; les aveux d'Hartmann sur sa participation à l'attentat de Moscou, que l'on publia sur la foi d'une agence anglaise peu digne de confiance, vinrent à point pour renouveler le débat sur cette malheureuse affaire. Ces déclarations ne pouvaient cependant ni infirmer ni justifier une demande d'extradition. Si le gouvernement russe, fort de preuves indiscutables et formelles, eût adressé à l'Angleterre, à la suite de l'arrivée d'Hartmann à Londres, une demande analogue à celle qu'il venait de faire à la France, les aveux de ce personnage, vrais ou faux, auraient pu avoir quelque importance.

Il n'existe pas de traité d'extradition entre la France et la Russie ; mais il est d'usage, entre les Etats qui n'ont pas conclu de conventions diplomatiques à cet égard, de s'accorder, à charge de réciprocité, les extraditions d'individus coupables de crimes de droit commun, dans la forme indiquée par les traités internationaux en vigueur avec les autres puissances. C'est ce qui a eu lieu dans l'affaire du russe Hartmann et il ne s'agissait que de constater si les faits qui lui étaient imputés constituaient un crime prévu par les conventions diplomatiques ou un acte d'ordre purement politique. Selon l'usage, c'est le ministre de la justice qui est chargé de statuer après avoir pris connaissance des pièces jointes à la demande d'extradition et qui sont communiquées par la direction du contentieux du ministère des affaires étrangères.

M. de Freycinet s'en expliqua ouvertement avec plusieurs députés qui lui avaient demandé des renseignements à ce sujet et parmi lesquels se trouvaient MM. Devès, Spuller et Talandier, sans qu'ils eussent été chargés d'aucune démarche officielle par les groupes dont ils faisaient partie. Le garde des sceaux, auquel ils s'adressèrent également, leur fournit

de son côté les renseignements qu'ils demandaient, en ajoutant que le gouvernement avait le devoir d'agir sous sa propre responsabilité en raison du caractère particulièrement délicat de cette affaire.

L'attentat du palais d'Hiver, connu le lendemain à Paris, attira l'attention sur cet incident, et bien que MM. Spuller et Devès eussent conservé à ce sujet une réserve dont il faut les féliciter, des indiscrétions regrettables suscitèrent de cruelles polémiques de la part des journaux monarchistes, qui affectèrent de confondre les deux événements pour augmenter les embarras du ministère.

L'individu arrêté était accusé non pas d'appartenir à une société secrète, mais d'avoir pris part à l'attentat de Moscou, le 1er décembre; il passait même pour en être l'auteur principal. Les papiers découverts sur un de ses compatriotes, le sieur Ch..., qui s'était suicidé récemment dans des circonstances mystérieuses, avaient attiré sur lui les soupçons de la police française. Les recherches de la préfecture de police avaient eu lieu avec le concours de l'ambassadeur de Russie, qui avait réclamé l'extradition de ce personnage longtemps avant l'attentat du Palais d'Hiver : on sait qu'elle fut refusée, l'identité de l'accusé n'étant pas établie.

Si l'on avait cru à Saint-Pétersbourg, que le cabinet de Paris s'était trompé en jugeant insuffisantes les preuves fournies par le prince Orloff sur l'identité d'Hartmann, on eût immédiatement renouvelé cette demande à Londres, en y joignant cette fois des documents aussi catégoriques qu'il le fallait. Si la Russie ne fit pas cette démarche à Londres, c'est qu'elle reconnut elle-même qu'elle s'était déjà trop avancée, et qu'en effet sa demande était insuffisamment motivée; le départ du prince Orloff n'indiquait donc nullement un froissement de la part de la Russie, en raison de la conduite absolument régulière de la France.

Si c'est à lui que dut s'en prendre le gouvernement russe du refus qu'il avait essuyé, il ne saurait venir à l'esprit de personne de supposer que notre gouvernement eût écarté, de parti pris, la demande de l'ambassadeur, comme on l'insi-

nuait. Les documents adressés à Saint-Pétersbourg avaient suffisamment démontré qu'elle avait été l'objet de l'examen le plus attentif, mais qu'elle avait été mal formulée ou présentée sans preuves certaines. Dès lors, c'est la responsabilité de ce diplomate qui était en jeu, et non celle de nos ministres. Quelle difficulté n'aurait-il pas créée à notre gouvernement s'il eût su obtenir, à force de subtilités et si nous n'eussions pas pris garde à la gravité de l'affaire, une extradition qui n'était pas entièrement justifiée? Il nous exposait à être accusés de complaisance excessive pour la Russie : car nous eussions pu, si cette demande eût reçu une simple solution bureaucratique, être compromis de la manière la plus grave, le gouvernement n'étant pas appelé à l'étudier avec toute l'attention qu'il convenait. C'est ce qui arrive, on peut le dire, neuf fois sur dix en pareille matière, quand il s'agit de crimes de droit commun, lorsque la question politique ne provoque pas dans la presse et le public une émotion qui oblige le conseil des ministres à se saisir directement d'une affaire. Fort heureusement le cabinet fut éclairé à temps, et la décision qu'il put prendre en pleine connaissance de cause, appuyée par des raisons de droit incontestables, était à l'abri de tout reproche.

Dans de telles conditions, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne put faire qu'une chose : appeler son représentant à venir s'expliquer à Saint-Pétersbourg sur la manière dont il avait compris et exécuté ses instructions. La Russie, qui, vraiment, n'a pas été heureuse depuis le Congrès de Berlin, exclue de l'alliance austro-allemande, en rivalité avec l'Angleterre, avec la Turquie, et par-dessus le marché attaquée par la presse officieuse de l'Allemagne avec la dernière violence, n'avait plus guère un échec à subir, partant plus une faute à commettre. Que ce soit la chancellerie ou le prince Orloff qui soient responsables de cette nouvelle mésaventure, peu importe. Au moins, dirons-nous, nous n'y pouvions rien, et si le refus de la demande d'extradition d'Hartmann devait causer des embarras à la Russie, il ne fallait pas la faire mal à propos.

Nous montrerons plus loin comment, à propos des affaires de Tunis, les insinuations injurieuses et les calomnies des ennemis de la République suscitèrent au gouvernement de nouvelles et redoutables difficultés du côté de l'Italie, à la veille des élections générales de 1881. Ce n'est pas seulement la politique du chancelier de Berlin qui poursuit l'isolement de la France républicaine, c'est aussi celle des auxiliaires qu'il trouve dans notre propre pays pour compromettre l'influence et le prestige de la France au dehors. Il peut sembler inutile de mentionner les allégations effrontées d'une certaine presse à l'endroit de la politique extérieure du gouvernement. C'est là un terrain où le patriotisme commandait une extrême prudence, mais nos adversaires font aisément fi de tels scrupules. Il faudrait d'ailleurs admettre qu'ils fussent au courant des démarches de notre diplomatie et que leurs observations pussent être fondées : tout au contraire leur dépit trahit toujours l'impossibilité où ils en sont réduits de savoir comme par le passé les secrets des chancelleries ; leur mauvaise humeur se traduit par des querelles où la mauvaise foi joue un rôle non moins brillant que l'absence de sens moral. En dehors des polémiques que nous venons de signaler et malgré notre désir de ne point engager de discussion à ce sujet, il nous est difficile de passer sous silence la honteuse campagne organisée par les journaux dévoués aux auteurs du 16 Mai contre le ministère républicain et contre M. Waddington en particulier, au lendemain du Congrès de Berlin, avec une violence dans l'attaque et une perfidie dans l'insinuation dont on se ferait difficilement une idée. Au lieu de faire oublier les souvenirs de leur triste passage aux affaires, les organes du duc de Broglie et du duc Decazes s'efforçaient constamment de provoquer dans leurs journaux les discussions les moins honorables pour leur patriotisme. Leur seule pensée était de chercher à compromettre le ministère du 14 décembre, en lui attribuant les sentiments de quelques-uns des journaux qui lui prêtaient leur concours.

Il nous a suffi dans ce livre pour faire justice de toutes

les allégations des détracteurs de la politique républicaine, de montrer quel fut le rôle de notre diplomatie depuis le 24 mai 1873 jusqu'au 13 décembre 1877 ; en comparant la politique extérieure des hommes de l'ordre moral avec cette politique si ferme et si loyale qui nous a relevés aux yeux de l'Europe depuis la formation d'un cabinet vraiment républicain, on ne peut que le louer d'avoir courageusement réparé dans toute la mesure du possible les fautes de ses prédécesseurs. Mais il ne faut pas oublier que, dans des circonstances si graves, ils avaient sans cesse à lutter contre des adversaires qui se donnaient pour tâche, fort heureusement sans tromper qui que ce soit, de dénoncer notre gouvernement aux méfiances de l'étranger, et qui, au moment où nous observions pour la première fois avec tant de dignité notre rôle de puissance neutre, essayaient en provoquant des discussions inopportunes dans la presse et à la tribune, de déconcerter notre prudence et de mettre en doute notre impartialité.

Il faut dire qu'en dehors des entraves qu'elle créait au ministère en faisant suspecter sans cesse notre politique, si loyale et si ferme, la faction royaliste, alors impuissante, mais n'ayant jamais désespéré de recommencer la lutte si la bonne foi du pays eût pu être surprise et si, sous la menace de graves complications au dehors, le corps électoral se fût laissé intimider et déconcerter, rencontrait encore parfois du côté de certaines cours étrangères un crédit et une confiance dont les effets étaient des plus funestes en mettant les adversaires du gouvernement au courant de la politique qu'il poursuivait. Les agents dévoués que les princes entretenaient près de ces cours, en dehors, de la représentation officielle du gouvernement républicain, leur assuraient des intelligences à l'aide desquelles on pouvait faire admettre, dans certains cercles politiques de l'Europe, la possibilité d'une restauration monarchique en France ; il en résultait souvent pour la République une situation particulièrement difficile, ces intrigues ayant pour objet de faire considérer son existence comme précaire en

même temps que sa politique comme instable, suspecte ou inhabile.

C'est ce qui arriva lors des élections générales de 1881, qui causèrent une sorte de stupéfaction dans toute l'Europe. Avant d'exposer les conséquences du scrutin du 21 août en ce qui concerne la polique intérieure de la France républicaine, il faut examiner de quel caractère spécial ce mouvement si résolu de l'opinion publique dans le sens progressiste, suivant la véritable direction républicaine et démocratique devait marquer notre politique au dehors, et surtout noter l'impression qu'il avait produite au delà de nos frontières.

Les appréciations que formulaient à cet égard la plupart des journaux de l'étranger, même ceux qui sont habitués à juger sans passion et avec sérieux nos affaires intérieures, étaient fort différentes; mais tous s'accordaient à constater que le scrutin du 21 août marquait bien définitivement notre ferme volonté d'être constitués en République et d'établir le gouvernement du pays par le pays.

« Cette réflexion disait à ce sujet la *République française*, pourra paraître quelque peu tardive à bon nombre de Français qui se jugent assurés de posséder la République pour toujours et qui n'admettent plus que la forme du gouvernement puisse être remise en question chez nous. Il y a beau temps que ce point capital est résolu, et vraiment les journaux étrangers nous la baillent belle avec leurs airs d'étonnement ! ils auraient vu que nous n'en sommes plus à nous déclarer en faveur de la République et qu'il s'agit maintenant pour nous de savoir ce que fera ou ce que ne fera pas cette République,qui a réduit successivement à l'impuissance tous ses adversaires.

Il n'en est pas moins vrai qu'au dehors on semble avoir eu besoin de la manifestation éclatante et décisive du 21 août pour être enfin convaincu que le peuple français est devenu un peuple républicain. Le fait est incontestable, à en juger par les déclarations de la presse étrangère. De ces déclarations il y a, suivant nous, un utile enseignement à tirer.

C'est que l'Europe continue à tenir notre nation pour une nation mobile, légère, sujette aux entrainements et aux retours sur elle-même. L'Europe a longtemps cru que la République avait été imposée à la France par une minorité audacieuse; que la France s'était résignée à accepter ce gouvernement de hasard et de rencontre, à défaut d'un prince qui essayât de rétablir la monarchie, notre gouvernement traditionnel et né-

cessaire ; enfin que la France, un beau jour, pourrait bien se repentir de s'être ainsi laissé dominer et revenir tout à coup à un régime politique qu'elle est incapable d'abandonner à tout jamais et définitivement. Aujourd'hui, l'Europe, frappée de la répétition et de la persistance des déclarations républicaines du peuple français, reconnaît qu'il y a décidément quelque chose de nouveau parmi nous, et que cette fois la République pourrait être bien fondée. Qu'est-ce que cela peut bien signifier? Cela signifie que l'Europe est en retard sur nous et ne nous comprend qu'avec une certaine difficulté, sans doute parce qu'elle nous connaît mal. Si l'Europe, suivant le mot si juste de M. Thiers, a l'ancien régime, et si, au point de vue du caractère plus ou moins libre des gouvernements européens, la Révolution française a étendu dans tout l'Occident sa bienfaisante influence, il ne s'ensuit nullement que les nations européennes soient aussi rapprochées du but final, de l'évolution toujours lente du progrès parmi les peuples. Les nations européennes ont quelque peine à se persuader que la France, ce foyer de révolutions incessantes, ce théâtre rempli de changements à vue prodigieux, a conquis enfin la vraie stabilité, parce qu'elle a non seulement fondé le gouvernement d'elle-même, mais parce qu'elle révèle tous les jours des aptitudes de plus en plus grandes à l'exercer.

Nous n'ajouterons que peu de mots à ces observations si sages et si dignes. Nous admettons que l'erreur, l'illusion, si l'on veut, a pu être entretenue longtemps par les polémiques des partis, et nous réclamons de même contre une telle équivoque. On ne doit jamais, à l'étranger, prendre pour le vœu de la France l'opinion de la presse de l'opposition royaliste et cléricale, qui ne représente dans le pays qu'une minorité infime et impuissante. Il y a chez nous une presse royaliste, passionnée, ardente, nombreuse, et qui multiplie ses efforts : on est tout prêt à en conclure que cette presse défend un parti puissant et prépare son action décisive, et il n'en est rien. Nous autres Français, nous savons que les journaux royalistes, si bruyants, si pleins d'une insolente jactance, toujours prêts à nous annoncer le retour du roi pour demain, ne représentent rien que l'opinion de leurs rédacteurs et du petit groupe fidèle d'abonnés dont le nombre décroît tous les jours ; mais à l'étranger ces journaux font illusion. « Le parti bonapartiste s'est effondré, ajoutait l'article cité plus haut, il subsiste encore des journaux qui prétendent que la France attend le jour où elle se jettera

spontanément dans les bras d'un sauveur appartenant à la race des Napoléons. Cette prédiction est de pure fantaisie; mais à l'étranger on affecte d'y attacher de l'importance et même d'y croire, parce qu'il n'est pas possible d'admettre que la France puisse se gouverner librement, dans la paix et dans l'honneur, sous la protection de ses lois républicaines. »

Il n'est pas permis de méconnaître que, pour beaucoup de publicistes étrangers, il y eut, dans cette tendance à attribuer constamment quelque valeur aux manifestations des journaux monarchistes, une sorte de préméditation; nous ne pouvons oublier avec quel soin, durant le gouvernement de l'ordre moral, les bravades, et parfois les divagations de ces journaux étaient relevées. De même en 1881, tandis que 450 collèges votaient pour les républicains, une erreur de l'agence Stefani annonçait à la presse italienne l'élection de M. Keller, à Belfort, parmi les premiers résultats connus. Or, ce candidat était précisément évincé et son concurrent républicain lui avait enlevé le siège qu'il occupait depuis près de vingt ans. Mais cette erreur vraiment extraordinaire du télégraphe donna lieu, en Italie, à des railleries bien inutiles: « Comment, disait la *Gazette de Venise*, se plait-on à nous annoncer avec cette hâte l'élection du plus impitoyable ennemi de l'Italie, de celui dont on n'a pas oublié le langage ultra-clérical et les démonstrations si violentes contre le gouvernement du roi Humbert! » Et tous les commentaires de la presse italienne étaient sur le même ton; mais, bien entendu, une fois l'erreur reconnue, personne n'a eu la loyauté de se rétracter, et la première impression est restée.

C'est ainsi que s'écrit l'histoire; c'est bien autre chose encore si nous consultons les journaux ouvertement gallophobes pour connaître leurs impressions sur le scrutin du 21 août. Il serait même inconvenant de les mentionner ici; c'est le dénigrement systématique, les chiffres faussés, la vérité outrageusement travestie. On saute à pieds joints sur les faits, on ferme les yeux à la pleine lumière pour ergoter

sur un incident sans aucun rapport avec la question. Le *Fanfulla* trouve dans le *Figaro* une note annonçant que la souscription ouverte par l'archevêché de Paris pour la construction de l'église Montmartre atteint dix millions. Est-ce vrai ou non, c'est à vérifier ; en tous cas, il n'importe guère. Mais au lieu d'apprécier le grand mouvement progressiste et libéral de la France républicaine, voici le *Fanfulla* qui triomphe bruyamment de la note du *Figaro*, comme s'il y avait un rapport quelconque entre des sous jetés aux troncs et des bulletins déposés dans l'urne. « C'est dans un tel moment, dit la feuille romaine, qu'on nous signale l'influence toute puissante du clergé. » Que c'est bien là le langage de ceux qui affectent de représenter tous les hommes d'État républicains indistinctement comme des cléricaux fanatiques, depuis MM. Jules Ferry et de Freycinet jusqu'aux membres de l'extrême gauche !

Ce n'est là qu'un jeu, assurément; un vilain jeu, dira-t-on; mais la vérité force les incrédules et la lumière se fait peu à peu. Non pas. La mauvaise foi ne recule jamais devant le mensonge et la calomnie, et il faut nous attendre à voir toujours nos intentions suspectées, notre attitude incriminée, nos déclarations les plus sincères dénaturées par d'odieux commentaires. Il est à craindre que nous continuions longtemps encore à trouver dans les correspondances du *Times* et du *Standard*, dans les officieux articles de la *Post* et de la *Norddeutsche Zeitung*, dans le *Fanfulla*, l'*Opinione* et la *Riforma*, pour ne citer que les plus marquants, des réflexions qui sont des outrages à la vérité et au sens commun.

Loin de nous en émouvoir, il faut nous mettre résolument à l'œuvre et démentir les accusations par une attitude qui défie tout soupçon. Et principalement parce que la France est le représentant de la démocratie moderne dans le vieil Occident, notre politique, au dehors comme au dedans, doit tenir compte, non pas des violences et des injustices des adversaires, mais de l'hésitation de l'opinion publique, de son erreur même, concernant la stabilité, la force et le

prestige des institutions républicaines qu'on s'imagine être seulement acceptées dans notre pays et avoir peine à s'acclimater. Si l'on doute encore de l'avenir de la République, cette lenteur à reconnaître notre établissement républicain nous impose le devoir d'être encore aujourd'hui circonspects et patients. Si l'Europe nous voyait tout à coup abandonner la politique qui nous a servi à fonder la République peut-être se reprendrait-elle à douter encore. « Nous sommes une vieille nation monarchique aux yeux de l'Europe, ajoutait la *République française* ; à nos yeux, nous sommes une jeune nation toute pénétrée de l'esprit nouveau et qui n'en est qu'à ses premiers pas dans la voie de la liberté moderne. Quelle différence, quel écart dans les jugements et dans les appréciations ! Qui se trompe, de nous ou de ceux qui doutent de nous en Europe? L'avenir le dira; mais cet avenir, il est entre nos mains, il dépend de nous. Ne commettons pas de fautes ! Nous avons une œuvre difficile mais glorieuse : initier les nations de l'occident au respect du gouvernement libre, sage et juste de la démocratie éclairée, réglée et maîtresse d'elle-même ; cela vaut bien, il nous semble, qu'on y mette le temps et que l'on ne risque pas de tout perdre en voulant tout précipiter. »

Il convient de rapprocher de ces sages et nobles paroles le langage si pacifique et si digne du discours de Belleville, dont nous tenons à reproduire les termes :

« A la politique extérieure je ne demande qu'une chose : c'est d'être digne et ferme ; c'est de se maintenir les mains nettes ; c'est de ne choisir personne dans le concert européen et d'y être bien également avec tout le monde ; c'est de ne chercher dans les négociations et dans les transactions commerciales que les points de contact qui, par les intérêts similaires des nations qui vivent sur la vieille Europe, peuvent présenter l'occasion de rapports internationaux, d'entente et de concours ; c'est de se considérer dans le monde, non pas comme isolée, mais comme parfaitement détachée des sollicitations téméraires ou jalouses; c'est de considérer que le gouvernement de la République est, avant tout,

un gouvernement de volonté nationale, et que le pays, au lendemain de ses désastres immérités, a trop bien vu vers quelle fondrière on entraînait sa fortune, quand on changeait tous les jours de politique extérieure, d'amitiés, d'alliances, d'entreprises et de visées ; c'est de dire : Désormais la France n'appartient qu'à elle-même, elle ne favorisera les desseins ni des ambitieux du dehors, ni des dynastiques du dedans ; elle pense à se ramasser, à se concentrer sur elle-même, à se créer une telle puissance, un tel prestige, un tel essor, qu'à la fin, à force de patience, elle pourra bien recevoir la récompense de sa bonne et sage conduite. »

M. Gambetta terminait par cette fière revendication qui ne pouvait être interprétée comme une démonstration belliqueuse que par un parti pris et une mauvaise foi évidents :

« Il me semble, quant à moi, que, lorsque je vois la société française progresser dans le calme, dans la liberté, dans le travail, il viendra bien un jour où les problèmes posés se résoudront peut-être par le progrès du droit des gens et par le triomphe de l'esprit pacifique. Il n'y a pas que l'épée pour délier les nœuds gordiens ; il n'y a pas que la force pour résoudre les problèmes extérieurs : l'esprit de droit et de justice est bien aussi quelque chose. Et qui donc oserait dire qu'il ne viendra pas un jour de consentement mutuel pour la justice dans cette vieille Europe dont nous sommes les aînés ? qui donc oserait dire que c'est là un espoir chimérique ? »

C'est là la vraie politique républicaine et c'est ce programme qui est et demeure le nôtre. Un rapide examen de situation des partis dans le Parlement va nous apprendre par suite de quelles vicissitudes l'exécution en a été retardée, puis compromise, et, en fin de compte, empêchée.

La Chambre de 1877 s'était efforcée en vain, aussitôt après la retraite du maréchal de Mac-Mahon, de se mettre résolument à cette œuvre de progrès, mais l'entente n'était nullement aisée à réaliser pour formuler un programme commun aussi vaste et aussi élevé que M. Gambetta le proposa en 1881.

Plusieurs membres de la Gauche républicaine avaient pris, au début du ministère Waddington, l'initiative de négociations pour conclure une alliance effective avec le groupe de l'Union républicaine, et rallier autour du cabinet une majorité de gouvernement assez solide et assez sûre pour conjurer tout danger de crise ministérielle durant le cours de la session de 1879.

L'intention était louable mais le moyen insuffisant L'Union républicaine avait décidé que la proposition de la Gauche ne devait être discutée que dans une réunion plénière de tous les groupes de la majorité. Les pourparlers se renouvelèrent sans succès après la retraite de M. Waddington. Ce qu'il y avait de dangereux dans la proposition de la Gauche, c'est qu'elle semblait mettre en doute la réalité d'une majorité ministérielle et supposer l'existence d'une crise dès l'avènement du nouveau cabinet. On eût dit que le ministère Freycinet, à peine entré aux affaires, était déjà mis en minorité par les Gauches, et qu'un terrain de ralliement faisait défaut aux diverses fractions de la majorité. On peut dire, à la vérité, que l'effet de la déclaration ministérielle n'avait pas été tel qu'on pouvait l'attendre; que le programme demeurait trop vague, que le manifeste avait été jugé trop anodin, et que d'ailleurs il avait pu donner lieu aux interprétations les plus contradictoires, avec la meilleure foi possible de part et d'autre. Mais si la Chambre s'était résignée à laisser le ministère en venir aux actes sans autre préambule,afin de lui laisser la plénitude de sa liberté et de ne le juger que d'après ses œuvres, c'était véritablement une injustice, en même temps qu'une maladresse, de prévoir qu'il s'écarterait du programme de la majorité et de s'occuper de lui tendre la perche, comme s'il était en péril. Ces précautions sont utiles, lorsqu'il s'agit d'opérer un sauvetage ; mais il fallait seulement examiner si le programme du ministère Freycinet inspirait confiance à la majorité, et si celle-ci était décidée à l'appuyer sans abdiquer son indépendance ni méconnaître ses traditions.

Or, la majorité ministérielle existait déjà : elle comprenait

un groupe compact et presque homogène, composé d'une partie du Centre gauche, de toute la Gauche et de la majeure partie de l'Union républicaine. Certaines questions spéciales pouvaient la diviser incidemment; mais la véritable majorité était l'union des Gauches, la majorité des 363, devenus les 390. Quand elle en vint à se dissoudre ou seulement à se scinder, c'est que le cabinet ne sut ni la diriger ni mériter sa confiance. Pour qu'elle ne se divisât plus, il suffisait que le cabinet sût gouverner; il n'avait donc besoin que d'appliquer sincèrement et résolument le programme républicain dans toute son étendue: exécuter avec énergie les réformes nécessaires, satisfaire à tous les *desiderata* de l'opinion publique; en un mot, rompre nettement avec les traditions de ménagements et de compromissions qui avaient précipité la chute des cabinets précédents, et avant tout renier le système d'atermoiements et d'hésitations qui avait perdu le cabinet Waddington.

Le gouvernement avait donc une ligne de conduite toute tracée, et c'est de lui seul que dépendait l'attitude de la majorité. Autant le ministère Waddington avait compromis l'union des Gauches, autant il devait s'efforcer de la maintenir; autant ses prédécesseurs avaient provoqué par leur irrésolution les divisions et les crises, autant il devait travailler à conquérir par sa fermeté, sa prévoyance et son esprit de décision, l'unanimité des suffrages.

Il s'agissait d'arriver jusqu'à la limite de la période législative en évitant les conflits et les compétitions stériles qui pouvaient affaiblir aux yeux du pays le prestige du gouvernement républicain, et pour cela l'union des Gauches était une haute nécessité politique. Il appartenait au cabinet de la proclamer et de faire de la politique vraiment républicaine.

Malheureusement la question de l'exécution des décrets, en septembre 1880, vint jeter le trouble dans la majorité et, en obligeant M. de Freycinet à se retirer, laissa la majorité se guider péniblement jusqu'aux élections générales.

La démission du maréchal de Mac-Mahon était-elle arrivée

deux ans trop tôt, comme on l'a dit? Le parti républicain n'était pas organisé ; il n'avait pas délibéré sur son programme, et l'on a prononcé à cette heure-là le mot de la situation : « L'ère des difficultés commence ! »

Il y a du vrai, dans ces réflexions : mais on oublie que cette inexpérience et cette désorganisation de la majorité républicaine, qui a suivi la retraite du maréchal de Mac-Mahon, n'a pas été la conséquence immédiate de cet événement. On oublie quelques circonstances importantes ; on néglige, par exemple, de dire comment on chercha vainement pour prendre la direction du parti, le discipliner, l'organiser, l'aider à fixer son programme, celui qui était depuis longtemps désigné pour cette tâche et qui crut devoir longtemps se réserver.

Les fautes commises dans cette première période, sont celles dont nous souffrons cruellement encore. Elles pouvaient être réparées pendant la deuxième législature, où tout au contraire le fractionnement de la majorité devint définitif et irrémédiable, malgré l'imposante manifestation du suffrage universel.

En comparant les chiffres du scrutin de 1881 avec ceux des scrutins de 1876 et de 1877, on constatait un accroisement de plus de 20 0/0 au profit des républicains. En 1876, sur 7,388.234 votants, les républicains obtenaient 4.028.159 suffrages contre 3, 202, 333 donnés aux diverses fractions de l'opposition réactionnaire. En 1877, sous la pression de la candidature officielle impudemment rétablie par le gouvernement du 16 mai, le chiffre des voix républicaines sur 8. 087. 323 votants, s'élevait à 4. 367. 202 contre 3. 577. 882 voix obtenues par l'opposition. Enfin, en 1881, malgré les conditions moins favorables de la consultation du pays, à une époque de l'année ou les déplacements sont nombreux, les travaux agricoles en pleine activité, et surtout, à cause de la convocation un peu précipitée des électeurs, les abstentions, plus considérables, atteignaient le chiffre de près de 3 millions de voix sur 10. 179. 345 électeurs inscrits. Il est permis d'affirmer que ce chiffre ne comprend pas unique-

ment des voix anti-républicaines ; celles-ci ne doivent y être comptées que dans la proportion des abstentions des candidats de l'opposition, qui renoncèrent à la lutte dans un certain nombre de collèges, tandis que, d'autre part, beaucoup d'électeurs républicains se dispensaient de prendre part au vote dans des circonscriptions où l'élection était assurée sans combat, faute d'adversaires monarchistes et de concurrents républicains. Les chiffres des scrutins du 21 août et du 4 septembre 1881 n'en sont pas moins significatifs. Sur 7. 181. 443 votants les républicains obtenaient 5. 128. 442 voix et les monarchistes 1. 789. 767. La victoire est d'autant plus éclatante que dans tous les corps électifs, assemblées municipales ou conseils généraux, les récentes élections avaient renforcé dans la même proportion le contingent républicain. Ces chiffres attestaient l'invincible foi républicaine du pays et sa ferme volonté de n'écouter aucune des dangereuses suggestions des anciens partis qui, malgré tant de défaites, n'épargnent aucun effort, ne reculent devant aucune manœuvre, devant la calomnie même, pour tromper le pays et troubler sa confiance dans l'avenir, en l'engageant à son insu dans des aventures qui le conduiraient infailliblement à sa perte.

La question du rétablissement du scrutin de liste se trouvait encore ajournée ; mais les résultats du vote au scrutin de liste, aux élections du 21 août et du 4 septembre, n'eussent-ils pas été contraires aux espérances que l'on en attendait, à cause de cette rivalité entre candidats du même parti ? Par exemple, la représentation de tout un département ne fût-elle pas parfois devenue, de républicaine, monarchique et cléricale, en raison de la scission provoquée parmi les républicains par des listes différentes dont les partisans eussent refusé, comme on pouvait le voir dans plusieurs collèges, de se soumettre à la loi de discipline? Tout en réunissant ensemble la majorité relative, absolue même, les républicains permirent, par leurs funestes divisions, souvent à un candidat, ce qui, en 1885, devait être une liste entière de candidats de l'opposition, de triompher, bien

qu'avec un chiffre de suffrages qui ne constituaient qu'une minorité. Lorsque le scrutin de liste fut rétabli en 1885 les compétitions de cette nature, loin de disparaître devant l'intérêt commun, devant le devoir véritablement patriotique furent la cause de la perte de nombreux collèges qui comprenaient alors des départements entiers.

En somme, malgré des divisions regrettables, qui avaient eu pour résultat la perte de plusieurs sièges dont la possession eût été certaine avec un peu d'abnégation et d'esprit politique, la nouvelle Chambre comptait sur 557 membres 450 républicains environ et environ 100 réactionnaires.

Pour juger du progrès accompli le 21 août, il suffit de se rappeler que la Chambre de 1877, celle des 363, comptait 535 membres, dont 394 républicains de toutes nuances et 141 réactionnaires de diverses sortes.

Les monarchistes perdaient, dans ce scrutin, 57 sièges, dont 39 sièges bonapartistes et 18 sièges royalistes; les républicains en perdaient 10, d'où, comme résultat final, un bénéfice net de 47 sièges pour les républicains, non compris 13 autres sièges gagnés dans les nouvelles circonscriptions.

L'heure était alors décisive dans l'histoire de la Troisième République, car elle confirmait l'avènement du parti démocratique au pouvoir et désignait son illustre chef pour appliquer dans toute son étendue au dehors et au dedans le programme de la politique républicaine. Au point de vue électoral, nous n'avions pas à nous féliciter bruyamment d'une victoire qui ne nous était nullement disputée : dans un grand nombre de circonscriptions, les partis monarchiques avaient déserté le combat ou n'opposèrent aux candidats républicains que des adversaires sans notoriété, candidatures de figurants qui ne réunirent qu'un chiffre de voix dérisoire. Ce qui est intéressant, c'est de signaler l'accroissement considérable de la majorité progressiste, en même temps que la défaite du parti extrême. République conservatrice, stationnaire ou modérée, ce n'étaient plus là que des mots vides de sens. C'est pour la République ré-

formatrice et progressiste que s'était prononcée la nation, qui, après avoir tant de fois, depuis 1870, témoigné son invincible attachement aux institutions républicaines, entendait que la République devînt désormais non plus une simple étiquette constitutionnelle, mais une véritable formule de gouvernement. Cette formule comportait la reconstitution démocratique du pays et le développement des libertés publiques : c'est ainsi que les républicains avaient présenté à la veille des élections la question qui se posait devant le suffrage universel : le résultat du scrutin du 21 août confirma entièrement ce programme.

Au point de vue purement parlementaire, la situation n'était pas sensiblement modifiée par l'avènement de la nouvelle majorité. L'analogie qu'on signalait entre le langage tenu à Tours et à Paris par M. Gambetta, le chef désormais incontesté de la majorité, et celui que tenait, au même moment, à Raon-l'Etape et à Nancy, M. Jules Ferry, alors chef du cabinet, montrait à quel point l'accord était complet entre toutes les fractions du parti républicain. Il n'y avait plus aucune distinction de groupes, et les divisions conservées trop longtemps entre eux étaient dans la nouvelle assemblée quelque chose d'incompréhensible et de funeste en même temps. L'heure était venue, tous les partis l'avaient reconnu et les électeurs l'avaient décidé, de mettre en pratique sans délai nouveau et sans compromission, les doctrines libérales et démocratiques affirmées par tant de programmes.

Un seul obstacle restait encore, c'était l'opposition de la majorité de coalition qui s'était faite au Sénat entre la droite monarchique et cléricale et un certain nombre de défectionnistes du parti républicain. Le renouvellement du tiers sénatorial qui devait avoir lieu dans quelques mois devait reconstituer infailliblement une véritable majorité du gouvernement au Sénat comme à la Chambre ; il ne s'agissait donc que de s'armer de patience pour triompher des difficultés qui viendraient de ce côté. Le résultat des élections législatives du 21 août permettait d'espérer que dans les principaux départements appelés à

prendre part au scrutin pour les élections du tiers sénatorial, les collèges délégueraient une majorité aussi progressiste et forte que celle qui avait triomphé dès cette époque. Il n'y avait donc qu'à attendre cette heure suprême du succès définitif de la République progressiste. Quant aux révolutionnaires, qui s'étaient déshonorés par les désordres et les violences sans nom de la salle Saint-Blaise et du cirque d'Hiver, il aurait fallu jeter un voile sur ces scènes de fureur et de sauvagerie si elles n'avaient été portées, pour la honte de leurs auteurs, à la connaissance du monde entier où l'impression de dégoût ne fut pas moins vive qu'en France. Le parti révolutionnaire ou ceux qui s'abritent derrière lui pour organiser l'anarchie et le scandale n'auront jamais, dût la sincérité du suffrage universel en être un instant troublée, raison de la volonté énergique de la France, qui ne désire la liberté qu'avec le respect de l'ordre intérieur comme avec le maintien de la paix au dehors.

Cette politique résolument réformatrice ne s'était pas présentée en première ligne aux préoccupations du pays en 1877, lorsque la réélection des 363 s'imposait comme une protestation du pays légal contre les menaces de restauration que dirigeaient contre la République les auteurs de l'intrigue royaliste du 16 Mai. La Chambre, une fois la paix rétablie par l'accord des pouvoirs publics, ne s'intéressa à cette politique de principes qu'en raison de l'esprit plus ou moins progressiste de chacun des groupes républicains. Mais si l'on avait laissé subsister la distinction des divers groupes qui composaient cette majorité, il eût été, en revanche, absolument équitable que la même part, sinon une part strictement proportionnelle, fût attribuée à chacun de ces groupes dans la direction des affaires publiques. C'est ainsi seulement que la question des réformes républicaines eût pu être résolue par une entente commune dès la précédente législature. Il en fut bien autrement, et, de même que l'extrême gauche n'avait jamais été représentée dans aucun cabinet, le groupe de l'Union républicaine, bien que le plus important de tous, n'avait jamais été traité

que comme une minorité. Il avait débuté même, sous les cabinets Dufaure et Waddington, par être tout à fait sacrifié au profit du groupe du centre gauche, qui ne représentait que la République conservatrice, sans esprit démocratique, et qui ne comptait que comme une faible minorité dans le parti républicain.

Nous avions uniquement vu à l'œuvre, pendant quatre ans, une majorité qui, nommée pour combattre le pouvoir personnel, avait éprouvé les plus sérieuses difficultés lorsqu'elle avait été mise en demeure d'appliquer résolument un programme de réformes.

Tout le mérite de la politique suivie depuis le 14 décembre 1877 jusqu'alors appartenait non aux modérés qui avaient seuls fait partie des quatre cabinets qui s'étaient succédé durant cette période, mais aux radicaux, c'est-à-dire au groupe de l'Union républicaine, qui en avaient toujours été exclus.

Tous les efforts de ce groupe tendaient constamment à réaliser la fusion si désirable des diverses fractions du parti républicain, en les associant à un programme de réformes commun, à une action collective fondée sur les intérêts d'une nation démocratique aussi fortement organisée que la nation française. Sans le concours de ceux que l'on appelait alors les radicaux, aucun ministère de gauche n'eût été possible pendant la précédente législature. C'est le désintéressement du groupe de l'Union républicaine qui avait fait que la majorité restait inaltérable. C'est parce que les radicaux ont été véritablement les modérés que cette majorité est demeurée invincible. Malgré des crises passagères, elle n'avait jamais cessé d'être compacte, car la Chambre n'avait été ni modérée ni radicale, mais simplement républicaine, n'ayant été élue en 1876, puis réélue en 1877 que pour faire vivre la constitution de 1875 et habituer le pays aux institutions républicaines. De toutes les réformes qu'elle a accomplies ou ébauchées, quelques-unes des plus radicales avaient échoué devant les résistances du Sénat ; les autres avaient été acceptées par cette Assemblée,

mais elles étaient insuffisantes et timides, par conséquent sans portée. Ainsi, la question de la réorganisation démocratique du pays se posait nécessairement à l'occasion du renouvellement de la Chambre. Cette politique de réformes excluait toute distinction entre radicaux et modérés et voulait une entente unanime et une action commune. C'est sur ce terrain que l'union devait se faire et sur aucun autre. La Chambre de 1877 avait fait preuve de modération et non pas de modérantisme, car elle fut aussi radicale qu'elle pouvait l'être en présence d'un Sénat hésitant, malveillant ou hostile, et si elle avait renoncé à être une Chambre nettement réformatrice, c'est moins par impuissance que parce qu'elle entendait laisser cette tâche à la Chambre de 1881, dépositaire d'un mandat bien défini et bien formel.

Le court ministère de M. de Freycinet a été marqué, de janvier à septembre 1880, par tant d'actes considérables que l'on peut affirmer en toute justice qu'il n'y en a pas eu de longtemps un plus libéral ni plus bienfaisant. L'application du grandiose projet de réfection des voies navigables, des ports, du réseau des voies ferrées et des routes, n'était entravée par aucune difficulté financière ; les lois sur l'enseignement jetaient la première base de la réorganisation de l'éducation nationale; la réforme militaire était mise à l'étude et préparée par d'importantes améliorations au régime de la loi de 1872 ; après la lutte énergique entreprise à propos de l'article 7 au nom de la liberté de conscience, les décrets de 1880 consommaient le triomphe de la démocratie contre les usurpations du cléricalisme · l'amnistie effaçait les traces des discordes civiles; enfin, à l'extérieur, après l'introduction d'un régime aussi libéral qu'on pouvait l'attendre de la part de l'éminent homme d'Etat dans l'organisation du Foreign Office républicain, la vigoureuse campagne diplomatique poursuivie dans les affaires de Grèce, du Monténégro et de Tunis, réparait par une attitude énergique et loyale, dictée par l'esprit pacifique le plus sûr, les fautes et les maladresses de l'administration de M. Waddington : telle fut son œuvre. Les bases d'une législation

d'un libéralisme illimité étaient posées par le projet de loi sur la presse et par la loi électorale qui devait permettre au pays d'affirmer sa volonté de persévérer dans cette politique de progrès qui fait la véritable force du gouvernement de la République.

C'est donc sur un programme réformateur, ayant la sanction de la volonté nationale librement exprimée, que devait se fonder, conformément au vœu unanime du pays, le gouvernement qui devait inaugurer une politique toute nouvelle conforme aux besoins et aux vœux de la démocratie française et résolument progressiste. Tel était le sens du programme que M. Gambetta proposait à la nouvelle majorité en acceptant le pouvoir le 14 novembre 1881, au début de la nouvelle législature, mais il se heurta dès le début et sans avoir pu tenter de l'appliquer à une coalition parlementaire qui le renversa, après deux mois de pouvoir. Ainsi disparut le ministère présidé par le seul homme d'Etat français qui eût été capable de diriger les destinées de la République dans la voie où l'appelaient les hautes traditions nationales dont il avait plus hautement conscience que personne et que nul n'a tenté de réaliser après lui.

Quelques semaines après la chute de M. Gambetta, et au milieu du trouble des esprits suscité par la division et l'impuissance d'une majorité sans orientation,sans programme et sans chef, la discussion des questions de politique étrangère, malgré la gravité des intérêts qui se débattaient alors sur les bords du Nil, amenait un nouvel et plus funeste incident sur lequel il faudra nous expliquer aussi complètement que possible,bien qu'il semble absolument incompréhensible. Le vote de la Chambre, déclarant à une majorité écrasante que le pays suivrait une politique d'abstention et voulait écarter l'intervention étroitement circonscrite que le cabinet Freycinet lui proposait, a inauguré un système de politique étrangère qui n'a jamais eu rien de commun avec celui que nous défendons. Il nous est pénible d'avoir à signaler les contradictions, les fautes même de notre parti, à dénoncer les divisions qui se sont introduites dans la majorité,

en un mot, à faire devant l'Europe, le procès aux républicains.

C'est à cette date même que, placés entre la nécessité de prôner, à la suite du vote de la Chambre, une politique de non-intervention absolue et de pure contemplation contre laquelle nous nous étions si souvent élevés, et, d'autre part, l'éventualité de nous séparer ouvertement de la majorité et du gouvernement républicain, et ne pouvant accepter l'alternative, nous avons renoncé à la carrière de publiciste pour n'avoir pas à critiquer dans la presse politique le gouvernement républicain qui en était réduit à suivre une voie où il nous semblait impossible de diriger notre politique du dehors conformément à la véritable loi de l'intérêt national.

Le but en vue duquel avait été fondé le recueil que nous dirigions alors était la défense de la politique étrangère qui convient à un grand Etat tel que la France, sous le règne du suffrage universel, c'est-à-dire conforme à l'intérêt et à la dignité d'une nation libre. Il nous paraît encore certain aujourd'hui que la diplomatie de la République française doit s'inspirer des besoins d'une société démocratique et d'une pensée de progrès qui n'appartenait qu'à une politique nouvelle, la véritable politique étrangère républicaine telle qu'elle sera pratiquée un jour ou l'autre.

Après la mort de M. Gambetta et dès la retraite de M. de Freycinet, mis en minorité sur la question égyptienne, nous étions obligés de constater dans la Chambre de 1881 la manifestation d'une volonté bien déterminée de dégager entièrement la diplomatie française de toute action extérieure principalement dans les affaires d'Egypte, et assurément avant tout, dans la question orientale proprement dite. En ce qui nous concerne, nous professons une opinion tout opposée, et l'appui que nous avions donné à la politique du concert européen, que M. de Freycinet n'a pas réussi à faire prévaloir, nous interdisait de suivre la majorité dans une voie où, à notre sens, elle ne pouvait continuer longtemps à marcher sans péril.

Evitant de prendre part à la polémique des partis sur la

politique extérieure, nous ne mentionnerons même pas les incidents parlementaires et les intrigues de couloirs qui peuvent expliquer le vote qui renversa le cabinet présidé par M. Gambetta : quant à la chute du ministère Freycinet, il nous suffit d'indiquer que le vote de la Chambre, par son caractère purement négatif, ne comportait qu'une seule solution, l'attente. La véritable politique étrangère de la République, telle que nous l'avons exposée, finira bien par se dégager un jour ou l'autre à travers toutes ces crises, s'il se présente un homme d'Etat et une majorité capables de s'imposer la tâche patriotique qui doit dominer toute autre préoccupation. L'histoire dira si ce n'est pas en 1881 que cette heure suprême a sonné et si l'aveuglement des partis n'a pas empêché la Troisième République de revendiquer à cette date la gloire de faire rentrer notre patrie dans les voies de la vraie tradition française.

Ce fut assurément un deuil irréparable pour tout cœur français que la mort de celui qui présida pendant douze années à la constitution du parti républicain en parti de gouvernement, et, prêt à appliquer la vraie politique de la démocratie française, se résigna après deux mois de ministère à reprendre sa place de député sans essayer de lutter contre le mauvais vouloir d'une majorité défiante et hésitante. Si les derniers conseils de Léon Gambetta n'ont pas été inscrits dans un testament politique, si aucune parole, aucun vœu, ne nous ont apporté sa volonté suprême, son exemple nous suffit. Ce grand citoyen qui appelait sur lui-même tant d'espérances, sur qui reposaient tant d'aspirations ou de craintes, devait son autorité et son prestige à la confiance et à la sympathie de tout un pays. En lui se trouvait quelque chose qui lui était commun avec nous tous et qu il incarnait avec une admirable puissance. Là était le secret de sa force et de cette éloquence entraînante qui fut son arme redoutable aux jours de la lutte, car elle ne connut jamais d'obstacle et fut l'instrument de ses plus merveilleux triomphe. Un peuple entier parlait par sa bouche et il savait traduire la pensée de tous dans un superbe et hardi langage.

On entendait vraiment en lui l'écho de la conscience nationale : *Vox populi.*

D'autres ont retracé cette carrière qui tient du prodige, cette célébrité née en un jour au lendemain du procès Baudin, la grandiose épopée de la Défense nationale, les coups de tonnerre frappés comme par un Titan sous les pas des nains du 24 Mai et du 16 Mai, la fondation de la République et l'éducation politique de toute une génération, accomplies par le seul ascendant de la droiture et de la raison, par cette dictature de la persuasion, comme on l'a dit. Seul il a défini les procédés de gouvernement que comporte une démocratie organisée, c'est-à-dire l'étude approfondie des questions à résoudre, la nécessité de tenir compte de tous les intérêts, la sériation et la coordination des propositions mûres pour l'examen et le débat public, en un mot la politique des résultats, selon son mot, par antithèse avec la politique des illusions. C'est la méthode expérimentale appliquée à la science politique, la formule exacte du gouvernement démocratique. Ses adversaires ont cru discréditer sous le mot d'opportunisme ce système, qui n'est qu'une sage tactique pour réaliser sans secousse mais sûrement les améliorations sérieuses qu'une précipitation téméraire compromettrait ; son intervention a pu contribuer à préserver notre parti des fautes irréparables qu'eussent commises les impatients et les imprudents.

C'est ici le lieu de rappeler avec quelle hauteur de vues il envisageait la direction de notre politique extérieure. Deux mois de gouvernement n'ont pu suffire à laisser la trace de son passage aux affaires; mais personne n'ignore la part qu'il avait prise à la direction de notre diplomatie depuis que le ministère des Affaires étrangères, après le 16 Mai, passa enfin entre les mains des républicains. Ce qui fait la gloire de Gambetta, c'est l'élévation de pensée avec laquelle il a envisagé le rôle de la France, les appels qu'il a fait adresser aux puissances en faveur des races opprimées, au nom de la liberté de conscience et de l'indépendance humaine. C'était un ardent patriotisme, on

l'a dit, qui l'inspirait : c'était en même temps la notion sévère du rôle de la France dans le monde et de sa mission civilisatrice ; il a compris que tout en gardant son épée au fourreau, sans braver personne, elle avait le devoir d'affirmer, partout où elle serait appelée à parler, cette fière revendication qui est en même temps une sauvegarde : le Droit. Grand cœur et grand citoyen, il avait lutté, ne désespérant même pas à l'heure suprême, pour sauver Strasbourg et Metz, atteint de cette « folie furieuse » qui était la fureur de l'héroïsme : l'exagération du patriotisme n'est pas moins respectable que l'excès de la vertu civique, quand il s'exalte pour le salut du pays. « Français, élevez vos âmes ! » s'écriait-il quand la Lorraine fut vendue par un traître. Et c'est le mot qui méritait d'être gravé sur son monument, qui honore la République et la France autant que celui qui a si fièrement consacré son génie à les défendre.

Ce sont ces paroles que nous rappelons encore ici ; elles ne nous ont jamais paru plus hautes que le jour où la politique étrangère de la République française a été, pour la première fois, l'objet d'un grave débat entre les deux plus éminents orateurs qui lui ont succédé, M. Clémenceau et M. Jules Ferry, dans la séance du 30 octobre 1883. Il s'agissait de l'expédition du Tonkin, et, au ministre qui revendiquait éloquemment les droits de la France en montrant la nécessité patriotique de ne céder devant aucune intimidation, M. Clémenceau opposa, malgré de violentes interruptions, dans un magnifique discours, la politique des « mains nettes, » la politique de la justice et du droit, la vraie politique nationale. C'est ainsi qu'en août 1880, à Cherbourg, Gambetta, en montrant qu'il y a dans les choses d'ici-bas une justice immanente qui vient à son jour et à son heure, énonçait l'espoir de la patrie : « Les grandes réparations peuvent sortir du droit ; nous ou nos enfants pouvons les espérer et l'avenir n'est interdit à personne. »

XVI

LES AFFAIRES DE TUNISIE

Les divisions du Parlement et la crise gouvernementale, qui suivirent les élections de 1881, avaient trouvé un prétexte et un aliment imprévu dans les deux questions extérieures au règlement desquelles la France était intéressée,et qui attiraient toute l'attention de notre diplomatie. La question hellénique n'avait pu, malgré les prévisions de certains groupes parlementaires, qui voulaient interdire à la France toute action en faveur de la Grèce, justifier les craintes qu'ils exprimaient de voir notre pays entraîné malgré lui à intervenir, soit seul, soit avec une ou plusieurs puissances: les affaires de Tunis et d'Egypte, au contraire, ne pouvaient avoir qu'un résultat, motiver une action énergique de la France pour maintenir les droits qu'elle tenait des traités et, à défaut de succès par la voie pacifique, amener une intervention militaire. De là l'opposition violente que l'attitude énergique du cabinet, dans ces deux dernières questions, rencontra du côté d'une minorité qui ne recula devant aucune attaque pour affaiblir l'autorité du gouvernement et paralyser son action au dehors.

La gravité des événements survenus sur la frontière algérienne donnait à la question tunisienne un intérêt tout spécial. La première préoccupation était celle de rechercher quelle part de responsabilité revenait au gouvernement beylical dans un mouvement dirigé contre nos possessions d'Afrique, c'est-à-dire nos départements français,car elles font

partie du territoire national. Pour quiconque a bien suivi dès l'origine les incidents de cette regrettable affaire, il est impossible de méconnaître l'impulsion première dont ce mouvement est fatalement issu. La France n'avait à se reprocher aucun acte d'ingérence, aucun empiètement dans la Régence, où elle s'était bornée constamment à exercer l'influence qui lui appartient légitimement, lorsque, par suite d'un acte de véritable usurpation, un agent étranger tenta de faire déposséder de leurs droits nos compatriotes et de ruiner la prépondérance française à Tunis. Les procédés n'étaient guère délicats : le cabinet italien, pour évincer plus sûrement la Compagnie Bone-Guelma dans l'affaire du chemin de fer Tunis-Goulette, en juin 1880, avait déclaré qu'il se désintéressait absolument de l'entreprise du sénateur Rubattino, et, tandis que notre gouvernement se faisait un devoir d'imiter cette réserve, M. Rubattino, après la sentence arbitrale qui avait fait annuler l'adjudication primitive faite à la Compagnie française, devenait concessionnaire à l'aide d'une surenchère tout à fait hors de proportion avec la valeur de cette ligne. Aussitôt le Parlement italien s'empressait de ratifier cet achat, *sur la demande du gouvernement*, par le vote immédiat de la garantie d'intérêt du prix d'adjudication

Il y eut, depuis lors, l'affaire de l'Enfida, résultat d'une querelle de mauvaise foi et d'une intrigue non moins coupable. Lorsque le gouvernement français, dont les intérêts politiques et commerciaux en Afrique étaient ainsi sacrifiés aux prétentions d'une puissance qui ne peut lui opposer que des intérêts secondaires et des droits problématiques, dut combattre des manœuvres qui pouvaient compromettre notre autorité sur les populations indigènes de l'Algérie, M. Maccio, l'agent italien, s'attacha, de la manière la plus blessante, à exciter davantage le Bey de Tunis contre nous, en essayant de le persuader que nos réclamations déguisaient une arrière-pensée de domination et d'annexion, et que nos résistances à ses exigences étaient des menaces contre son pouvoir. Il ne fallut que ces agissements pour

créer, entre le gouvernement de la Régence et la France, une froideur qui rendit nos relations de plus en plus difficiles avec cet Etat. Et lorsque les excitations, dont tout le monde connaît l'origine, eurent entretenu non seulement à Tunis, mais dans toute la Régence, et principalement chez les populations indigènes qui dépendent plus ou moins de l'autorité du Bey, un tel esprit d'hostilité que ces menaces pussent être aussi promptement suivies d'effet, c'est en raison même de ces provocations et non sans motifs graves que la France en fut réduite à payer du sang de ses soldats la sécurité de nos colons africains, ouvertement troublée par l'agression des Kroumirs qui était le résultat direct de ces démonstrations.

Quant aux insensés qui se flattèrent que leurs intrigues pourraient aboutir à faire expulser la France de la Tunisie et à préparer peut-être l'agression générale des indigènes contre nos départements algériens, leur dépit fut grand en voyant le résultat de ces tristes manœuvres. Eux qui avaient amené le gouvernement français à cette heure décisive où l'hésitation n'est plus permise en présence des nécessités suprêmes de salut public, eux qui n'avaient pu ignorer, en présence de notre attitude résolue, fondée sur la conscience de nos droits et la volonté de les maintenir sans faiblesse et sans jactance, selon un mot de M. de Freycinet dans le discours qu'il prononça à Montauban en août 1880, loin de se tenir pour battus, ils mirent tout en œuvre pour nous obliger à reculer lorsque la vigueur de notre action les eut déconcertés. Ce fut l'origine d'un grave refroidissement dans les relations entre la France et l'Italie: toute la responsabilité en revient, on va le voir, à ceux qui ont suscité le conflit et dès le début, n'ont eu pour tâche que de l'envenimer et le rendre irréparable.

A la veille de l'expédition, les documents diplomatiques communiqués permirent de constater quelle était l'illusion du gouvernement tunisien à l'égard des dispositions des cabinets européens, en présence de l'agression des Kroumirs contre nos frontières algériennes. Les puissances

s'étaient déjà prononcées ; pas une n'avait pu contester le droit qu'avait la France de faire respecter la sécurité de l'Algérie et de prendre des mesures décisives pour mettre fin du côté de la frontière tunisienne à un état d'agitation, qui pouvait inspirer aux indigènes du nord de l'Afrique un esprit d'hostilité général contre l'autorité française. L'impuissance du gouvernement de la Régence à réprimer les brigandages, à venir à bout de l'insubordination de tribus nomades, indépendantes en fait, était trop évidente pour que l'intervention du gouvernement ne fût entièrement justifiée.

La réponse faite par la France à la déclaration du Bey de Tunis était d'ailleurs sans aucune équivoque; elle signalait la nécessité à laquelle en était réduit le gouvernement de la République d'obtenir par lui-même une répression énergique et prompte, qu'il ne pouvait attendre du gouvernement de la Régence. Les instructions données aux généraux français leur prescrivaient de s'entendre amicalement avec les chefs tunisiens; nos soldats n'entraient sur le territoire de la Régence que comme alliés et auxiliaires du pouvoir souverain du Bey, ce qui impliquait l'obligation pour les troupes tunisiennes d'appuyer notre action militaire et, sinon de participer à nos opérations, du moins de ne les entraver d'aucune manière. Le Bey répondit de la manière la plus fâcheuse à ces assurances en refusant le concours de ses troupes, sous prétexte que la tranquillité régnait sur ses frontières et que son autorité suffirait, dans le cas où nous aurions à nous plaindre de quelques méfaits, pour s'emparer des coupables et les punir selon leurs crimes. C'est à l'aide de cet argument spécieux que le Bey invoquait contre l'entrée de nos troupes sur son territoire ses droits de souveraineté, les intérêts des puissances étrangères et les droits de la Porte, déclarant qu'il ne pouvait ni accepter ni accorder l'exécution des mesures projetées par le gouvernement français. Dans sa circulaire aux représentants des puissances, il allait jusqu'à faire appel à leur concours contre la France en ajoutant qu'elles avaient le devoir de faire cesser

« les actes et les menaces qui auraient pour effet des dangers dont il déclinait la responsabilité ».

Ces procédés demeurèrent sans résultat ; la France ne se laissa pas plus détourner par ces provocations de l'œuvre de répression à laquelle elle en était réduite par la faute du Bey, que les puissances ne crurent à une hostilité préméditée de notre part, alors que nous ne faisions que repousser des agresseurs soulevés contre nous par une influence qu'il n'était pas malaisé de découvrir.

Il est inutile de retracer les phases de la question de Tunis en remontant aux incessantes querelles de frontières que les incursions de bandes nomades, réfugiées sur le territoire de la Régence, contre nos établissements de la province de Constantine, suscitaient entre le gouvernement du Bey et le gouvernement de l'Algérie depuis 1870, ni les incidents et les conflits quelquefois graves, comme l'envoi à diverses reprises de navires de guerre dans les eaux de la Goulette, pour obliger le Bey à respecter nos droits ; ils étaient le résultat et la preuve d'un antagonisme perpétuel qu'il fallait faire cesser à tout prix. Le seul fait qu'il y ait lieu de rappeler est celui de la publication du journal arabe le *Mostakel*, destiné à réveiller le fanatisme musulman chez les indigènes de l'Algérie et à les exciter ouvertement à la rébellion contre la France.

Ce qui était odieux, c'est que cette feuille était inspirée, rédigée et propagée par les agents officiels de l'Italie à Tunis. De vives polémiques furent provoquées par ces faits ; on fit grand bruit alors du dossier Bokhos, qui contenait de graves révélations sur ces agissements ; enfin, un ancien agent français dans la Régence entreprit une violente campagne en alléguant une série de faits plus ou moins authentiques pour accuser les ministres français de vues intéressées. Tous ces faits, aujourd'hui oubliés, sont étrangers aux causes mêmes de notre expédition, qui consistaient dans l'impuissance du gouvernement beylical à empêcher les agressions des tribus de la frontière contre nos colons algériens.

Il faut établir cependant que ces causes étaient déjà très anciennes et que dès la clôture du Congrès de Berlin, en examinant la gravité de la situation sous ce rapport, M. Waddington n'avait pas hésité à laisser entendre à lord Salisbury qu'il fallait prévoir l'éventualité d'une action décisive de la France pour mettre fin à ces empiètements continuels. Le plénipotentiaire anglais s'était borné à déclarer que « le gouvernement de la Reine acceptait d'avance toutes les conséquences que pouvait impliquer, pour la destination ultérieure du territoire tunisien, le développement naturel de notre politique. — Faites à Tunis ce que vous jugerez convenable, disait-il, l'Angleterre ne s'y opposera pas et respectera vos décisions ». En communiquant à lord Lyons une dépêche de M. Waddington datée du 26 juillet 1878, qui relatait les termes de cet entretien, le ministre anglais ajoutait que, sans être capable de confirmer l'exactitude des phrases qui lui étaient attribuées, il reconnaissait avec plaisir « la précision générale des souvenirs » du ministre français.

M. Waddington, dans cette importante dépêche, avait rapporté avec des détails très précis, en effet, tous les termes des entretiens qu'il avait eus à Berlin au sujet de la Tunisie avec lord Salisbury, « allant de lui-même, disait-il, au devant des préoccupations qu'il pouvait nous supposer ». M. Waddington s'était hâté, dès son retour à Paris, de communiquer ces déclarations à notre ambassadeur à Londres pour en prendre acte officiellement et en obtenir la confirmation, s'autorisant de l'approbation qu'elles avaient déjà reçue de lord Beaconsfield. Sans en contester les termes, le ministre anglais n'y apportait qu'une réserve, celle de l'attitude de l'Italie dans le cas non pas de l'établissement du protectorat français, accepté sans objection, mais de la chute du gouvernement beylical. « L'attitude de l'Angleterre, disait-il, n'en serait pas modifiée. Cette puissance continuera à reconnaître, comme elle l'a fait, les résultats naturels du voisinage d'un pays civilisé et puissant comme la France et elle n'a pas de prétentions propres et contraires à soutenir. »

Sur cette même question de l'attitude éventuelle de l'Italie, lord Granville avait renouvelé des réserves semblables, dans une dépêche du 17 juin 1880, où il constatait que le cabinet libéral, dont le gouvernement français sollicitait à son tour l'opinion, suivrait la même politique que ses prédécesseurs : « l'Angleterre envisageait sans aucune jalousie l'influence que la France, à cause de sa puissance et de sa civil lisation, avait exercée et exercerait probablement à Tunis. »

L'Italie était donc seule intéressée à s'opposer à une action décisive de notre part, dont elle ne pouvait ignorer l'objet: mais en écartant toute pensée d'annexion immédiate, nous lui offrions d'avance une satisfaction dont elle devait tenir compte.

Toutefois, les intrigues de ses agents et le mouvement insurrectionnel qui en était le résultat nous mettaient dans la nécessité d'intervenir sans avoir à lui soumettre nos vues, n'ayant à invoquer que le droit de légitime défense et une nécessité de salut public.

Les opérations contre les Kroumirs commencèrent par un mouvement offensif de nos troupes réparties en quatre colonnes, agissant de concert pour envahir sur quatre points le foyer de la révolte et empêcher les auteurs de l'agression du 30 mars de se soustraire par la fuite à la répression qu'ils s'étaient attirée. Les nouveaux pourparlers échangés entre le représentant de la France et le gouvernement tunisien prouvaient que le Bey, dont l'attitude demeurait encore indécise, ne paraissait pas soupçonner la gravité de la responsabilité qui eût pesé sur lui si sa connivence avec les tribus rebelles se fût manifestée ouvertement. La première rencontre entre nos troupes et les soldats du Bey, c'est-à-dire l'envoi de la *Hyène* à Tabarca, avait été l'occasion d'un conflit direct : nos marins durent essuyer le feu des indigènes tunisiens sans leur répondre. Pour l'occupation de Tabarca, on dut employer la force et détruire la forteresse tunisienne qui défendait cet îlot. Il s'en fallait que le Bey pût se flatter d'intéresser à son sort les puissances dont il paraissait jusqu'au dernier moment attendre un

appui. S'il ne se décidait pas à faire cause commune avec nous, c'est lui qui devenait pour nous le véritable ennemi.

La répression des Kroumirs, aussi prompte que complète, presque sans pertes du côté de nos troupes, n'était que la première partie de l'expédition. On ne pouvait supposer que, ce premier résultat atteint, le corps expéditionnaire dût repasser immédiatement la frontière. Le gouvernement du Bey, dont l'attitude plus qu'équivoque permettait de craindre que les satisfactions qu'il nous fallait réclamer ne fussent obtenues qu'au moyen de l'attitude la plus énergique, attendait toujours en vain le concours de l'Italie, dont les promesses l'avaient engagé dans cette désastreuse aventure. Il ne s'agissait pas seulement des frais d'une expédition coûteuse à laquelle l'impuissance de ce gouvernement nous avait obligés : il s'agissait surtout, en présence de cette hostilité systématique dont les preuves étaient trop manifestes, de prévenir le retour de pareils faits en rétablissant sur une base plus conforme à nos intérêts nos rapports avec le Bey. De son attitude dépendaient les moyens d'action qu'il convenait d'employer pour nous assurer toutes les garanties nécessaires. L'obstination avec laquelle les conseillers du Bey et surtout son premier ministre Mustapha entretenaient sa mauvaise volonté et ses résistances donnait lieu de croire que Mohamed El Sadock se berçait de l'illusion dangereuse que les réclamations de la France pouvaient être déclinées à l'aide d'une intervention des puissances, sur l'appui desquelles on comptait ouvertement au Bardo. Après avoir inutilement mis la Turquie en avant, le gouvernement de la Régence se flattait d'intéresser à sa cause l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne même. Il était difficile au Bey et à ses conseillers de conserver longtemps cette illusion : les troupes françaises étaient déjà aux portes de Tunis qu'il attendait encore l'appui du dehors : bientôt il ne lui resta plus qu'à se soumettre ; il s'était mis lui-même à notre discrétion.

D'autre part les agissements des autorités turques dans la Tripolitaine, au moment où nos colonnes, définitivement maîtresses de l'agitation des tribus tunisiennes, étaient sur le

point de repasser la frontière, et des mouvements inquiétants des troupes ottomanes dans le voisinage de la Régence ne pouvaient nous laisser indifférents. Nous n'avions pas à nous préoccuper des protestations diplomatiques de la Porte contre le traité du 12 mai ; mais il était douteux que des démonstrations d'hostilité dans le nord de l'Afrique pussent n'éveiller aucune défiance de notre part. L'expérience de notre intervention en Tunisie ne suffisait pas encore pour épargner aux adversaires de la domination française en Algérie des fautes et des intrigues qui ne pouvaient avoir pour résultat qu'une action plus décisive de notre part. Nous aurions voulu ne pas intervenir que nous n'aurions réussi qu'à compromettre l'existence même de notre colonie algérienne.

L'occupation de Tunis et de toute la Régence, la reddition et l'occupation de Sfax ne furent que l'affaire de quelques semaines, bien que les insurgés eussent résisté jusqu'à la dernière extrémité. De nombreuses razzias prouvèrent que la soumission totale des indigènes n'était pas encore définitivement assurée. Ce n'est pas impunément que le fanatisme avait été surexcité pendant de longs mois, et si les manœuvres de la Porte en Tripolitaine avaient contribué, en même temps que le soulèvement des Arabes de la province d'Oran, à entretenir l'hostilité sur certains points de la Tunisie, notre action militaire, conduite avec vigueur, détruisit rapidement toute résistance matérielle. Il restait à accomplir la pacification complète du pays. Bien qu'il y eût certaines difficultés à surmonter, les mesures administratives et économiques qui étaient une conséquence du traité du 12 mai devaient consommer notre protectorat qui n'était pas une simple formule : c'était la consécration de l'influence française s'exerçant en toute sa liberté, pour le développement de la prospérité et l'amélioration de toutes les ressources commerciales, financières et agricoles de la Régence.

Nous ne parlons que pour mémoire des prétentions de la Porte, qui ne put faire prendre nulle part au sérieux son droit de suzeraineté sur la Régence et qui se désolait de voir

ses protestations et ses réclamations rester sans aucune réponse et sans le moindre écho. En ce qui concerne l'Allemagne, son désintéressement, peut-être très sincère, était affirmé par le prince de Bismarck, qui s'indignait des arrière-pensées qu'on lui prêtait. Quant à l'Italie et à l'Angleterre, sans attacher d'importance à des protestations diplomatiques, dont il n'était nullement question, du reste, nous devons nous demander seulement quels éléments de conflit pouvait dissimuler vis-à-vis de ces puissances l'établissement de notre protectorat.

Le Parlement italien consacra deux séances au débat sur la politique étrangère du cabinet, qui se termina par le rejet, à 21 voix de majorité, d'une motion d'ajournement de M. Zanardelli, appuyée par le ministère; à la suite de cette discussion, le cabinet donna sa démission. Les mécontents de la gauche, parmi lesquels était M. Crispi, se réunirent à la droite pour renverser le ministère sous un prétexte quelconque. La question de Tunis n'avait jamais été, pour les journaux de l'opposition qu'une occasion de combattre le pouvoir, et les vainqueurs, à en juger par le ton singulièrement radouci de leurs journaux, furent les premiers à être embarrassés de leur victoire. Dans cette discussion, comme depuis la chute du cabinet Cairoli, il n'avait été prononcé, disons-le, aucune parole bessante à l'égard de la France pour laquelle tous les orateurs, M. Crispi en tête, professèrent une amitié qui nous parut d'autant plus précieuse qu'elle était moins attendue. Nous ne pouvons nous empêcher de constater que non seulement ces pénibles incidents n'eussent pas eu lieu, mais qu'il n'y aurait jamais eu de question tunisienne soulevée sans l'appui donné par le cabinet italien aux intrigues d'un agent néfaste, qui est l'auteur responsable du conflit entre la France et le bey de Tunis. L'insurrection des Kroumirs ne fut que la conséquence de l'hostilité que M. Maccio avait déchaînée contre nous au Palais du Bardo.

Nous ne pouvons conclure que d'après des rapprochements; or, nul ne contestera que cette insurrection, l'interdic-

tion des travaux du chemin de fer de Tunis-Hamman Lif, le déni de justice flagrant du gouvernement tunisien dans le litige de l'Enfida, l'affaire des télégraphes, et toutes les regrettables vexations que nous avons dénoncées, ne se soient précisément produites qu'au lendemain de l'envoi de la députation tunisienne en Sicile, à l'instigation de M. Maccio. Le vote du 7 avril visait d'ailleurs non pas le cabinet mais M. Cairoli personnellement, et c'est lui qui devait être sacrifié ainsi que l'agent de sa détestable politique. Nous ne pouvons donc plaindre la chute du ministre qui avait persisté à soutenir jusqu'au bout ce fonctionnaire brouillon et bilieux, en s'associant à tous les agissements par lesquels il avait tenté de soulever un conflit non seulement entre le bey de Tunis et la France, mais entre la France et d'autres puissances, telles que l'Italie et l'Angleterre, sans compter les autres Etats qu'il espérait entraîner avec elles contre nous.

Après un mois de vicissitudes assez pénibles la crise ministérielle avait pris fin, comme tout le monde l'avait prévu, par le maintien du cabinet, que le vote du 7 avril avait surpris plus que personne. L'opposition s'était plu à créer au ministère des embarras à l'aide d'une coalition qui ne pouvait constituer une majorité de gouvernement. Cet incident démontrait l'impossibilité de renverser un cabinet dont aucun autre n'était en mesure de recueillir la succession. Par sa complaisance excessive pour l'agent qui était l'auteur responsable de la crise tunisienne et dont les intrigues avaient été l'origine du conflit, le gouvernement de M. Cairoli avait mérité cette mésaventure : en présence des difficultés que l'intervention secrète ou publique de M. Maccio pouvait créer à Tunis, le rappel de cet agent aurait dû être la première conséquence de la reconstitution du ministère italien. Malheureusement le cabinet italien ne s'y résigna que longtemps après, et beaucoup trop tard : toutes les fautes avaient été commises.

Lorsque, à la veille de l'expédition, le ministère Cairoli avait déclaré qu'il considérait le *statu quo* sur le pied de l'égalité entre les deux Etats comme la règle des relations

entre la France et l'Italie à Tunis,il ne s'était préoccupé que de détruire l'équilibre au profit de l'Italie, si bien que, pour le rétablir, il nous avait fallu nécessairement poursuivre et obtenir des compensations, jusqu'alors malheureusement illusoires. Nous ne parlons même pas de notre suprématie en Afrique, de la nécessité de notre contrôle en Tunisie, de l'influence légitime de la France dans les régions limitrophes de nos départements algériens. Nous admettons ici le point de vue italien. Or, lorsque le général Cialdini reprit son poste après un interminable congé, qu'est-il arrivé ? D'abord, l'affaire Rubattino, absolument scandaleuse. En retour, nous réussissons à rétablir l'équilibre ; mais que valent les concessions qui nous ont été faites ; quelle situation différente de celle que nous possédions en juin 1880 ! C'est de ce jour que les droits de la France ont été méconnus et ses intérêts lésés ; il y a eu tout une série d'échecs pour l'influence française dus aux intrigues du consul Maccio et,pour conclusion, la propagande antifrançaise dont la conséquence suprême a été le soulèvement des tribus tunisiennes. Voilà les faits.

En somme, l'Italie n'avait aucune objection valable à élever contre les revendications que les circonstances nous obligeaient à formuler. Faute d'arguments, certains organes gallophobes se rejetaient sur la menace permanente qu'offrirait pour le littoral sicilien l'occupation de Bizerte, la Goulette et Gabès. A ce compte-là le voisinage de Toulon serait bien autrement dangereux pour Gênes, la Spezia et Livourne même, et il est surprenant que l'Italie n'eût pas songé plutôt à s'alarmer du voisinage de Malte, qui est bien plus menaçant pour la Sicile ? Quelques kilomètres en plus à l'est de nos côtes algériennes offraient-ils un danger aussi redoutable que celui-là ?

Si nous passons de l'Italie à l'Angleterre, nous constaterons d'abord qu'elle n'était pas directement intéressée et que son adhésion restait sans influence sur nos déterminations en présence des nécessités que nous avaient créées les circonstances. Les deux lettres de lord Salisbury montraient quel cas il fallait faire de l'appui qui pourrait nous

venir de ce côté. Dans la première, le ministre des affaires étrangères anglais reconnaissait l'exactitude des déclarations qu'il avait faites à son collègue français durant le Congrès de Berlin, et dans la seconde, quelques mois après, il laissait entendre à un tiers que ses propres déclarations ne l'engageraient qu'autant que bon lui semblerait. Telle était la politique de celui qui passait alors pour le successeur de lord Beaconsfield. On voit par là quelle confiance méritaient les promesses anglaises.

Mais c'est avec le cabinet Gladstone-Granville que nous avions à compter. Or, nous l'avions mécontenté volontairement, disait-on, en lui refusant le plus désobligeamment du monde le concours qu'il avait le droit d'attendre de nous dans les affaires d'Orient. De fait jamais rupture ne fut plus malencontreuse, car ce fut au moment où la solution de la question grecque était près d'être atteinte, grâce au concert des puissances, que la France, qui, dans cette question, avait été la première à adopter le programme tracé dans la circulaire de lord Granville, fut la première aussi à manquer à l'appel, donnant le signal de la rupture définitive de l'entente commune. Mais le dépit de l'Angleterre allait-il jusqu'à lui faire méconnaître les droits de la France dans une affaire qui ne dépendait à aucun titre des puissances et ne concernait que nos intérêts algériens, c'est-à-dire des intérêts purement nationaux ? Evidemment non.

D'ailleurs l'approbation ou l'improbation de l'Angleterre ne changeait rien à la situation. Que ne pouvions-nous répondre à cette puissance, qui, par l'achat des 176.000 actions du Canal de Suez, par la convention de Chypre, avait montré si peu de souci des intérêts et des droits d'autres Etats lorsque ses propres intérêts dirigeaient ses résolutions ? Si le *Times* et le *Standard* ont des accès de mauvaise humeur, ce n'était pas la première fois, et l'on se souvient du bruit que fit la presse anglaise à propos de Matakong, un ilôt de quelques pieds de rochers incultes et inhabitables. Le principal est qu'ici nous n'avions pas en présence de nous les fameux intérêts anglais.

Nous n'avions donc aucun conflit à craindre et nous n'avions rien à changer à notre politique extérieure. Nos intérêts exigeaient même que nous continuions cette politique avec un redoublement d'activité et d'énergie, afin de ne point laisser croire que nos affaires intérieures nous empêchaient désormais de prêter une attention suffisante à ce qui se passait au delà de nos frontières. Dans l'affaire de Tunis, il s'agit très réellement de la domination française en Afrique. Les désordres de Géryville et le massacre de la mission Flatters par les Touaregs concordent trop visiblement avec l'agression des Kroumirs; les expéditions de l'Afghanistan et de l'Afrique australe avaient les mêmes causes; du Soudan, de la Tunisie, de l'Egypte aux Indes, le monde musulman tout entier s'était levé depuis 1877 à l'appel du sultan contre les Roumis.

Mais ne devait-on pas chercher plutôt l'origine du conflit tunisien dans certaines hésitations qui s'étaient manifestées sous le ministère de M. Barthélemy Saint-Hilaire dans la direction de notre politique continentale ? N'eût-il pas été bien aisé d'écarter toute cause de conflit dès le principe, en opposant tout d'abord aux agissements d'un consul étranger une action énergique qui eût suffi pour que l'Italie respectât nos droits et n'élevât aucune prétention rivale ? Nous n'eussions pas été acculés ainsi à l'expédition qu'ont rendue inévitable des échecs, des injures et des agressions qui n'auraient jamais dû se produire. Elle avait eu pour principal objet de prévenir le retour de ces procédés et de ces intrigues auxquels une politique très ferme et très loyale de notre part eût évidemment coupé court.

Lorsque M. Barthélemy Saint-Hilaire recueillit la succession de M. de Freycinet, en septembre 1880, certains esprits estimaient que des imprudences avaient été commises et qu'il fallait un homme bien indépendant, bien pacifique, bien consciencieux pour nous sortir de ces prétendus mauvais pas. Ce fut une explosion de joie chez quelques-uns lorsque le ministre lança sa première circulaire où il était dit : « *Nous ferons tout* pour développer nos bonnes relations

avec les puissances, » ce qui n'était qu'une démonstration de timidité plus que de circonspection.

Et, de fait, on a vu l'effet de ces étonnantes manifestations se répétant lamentablement à la tribune dans tous les débats sur la politique étrangère et auxquelles la majorité décernait étourdiment ses applaudissements bruyants, comme s'il suffisait d'affirmations platement pacifiques pour se garantir contre tout péril extérieur. C'est après la séance du 3 février 1881, au cours de l'interpellation sur les affaires de Grèce, où M. Antonin Proust avait répondu à ces déclarations humiliantes du ministre en le suppliant de se contenter de « la paix sans épithète », que M. de Bismarck, devant cette attitude du ministre français, l'appréciait en ces termes : « Si la guerre éclate en Orient, c'est M. Barthélemy Saint-Hilaire qui l'aura voulu. »

La fameuse lettre du 12 mai 1881, à la *Deutsche Revue*, qui a fait mettre en doute l'esprit politique et la clairvoyance du ministre français, se trouvait en effet en germe dans sa lettre non moins fameuse au même Richard Fleischer, en date du 11 mars 1880. Cette déclaration de germanophilisme avait été assez retentissante pour que le choix du rédacteur de ce document, à six mois de là, dût être considéré comme une démonstration solennelle de déférence envers l'Allemagne. M. Barthélemy Saint-Hilaire, lorsqu'il écrivit cette première lettre, était vice-président du Sénat : ce n'était pas l'académicien, mais l'homme politique qui avait commis le dithyrambe célèbre en l'honneur du chancelier de Berlin, et son manifeste ne pouvait être pris en aucune façon pour une conversation académique.

Il me semble curieux de reproduire ici ce document, qui doit être recueilli comme une pièce historique. Le voici :

« Paris, 11 mars 1880.

« Cher monsieur,

« J'ai lu avec un grand intérêt votre article sur la politique du prince de Bismarck ; je ne puis pas juger de sa politique intérieure aussi bien que je le voudrais. Mais sa politique extérieure nous semble ici bien profonde

et bien utile dans l'intérêt de la paix européenne. Le traité de San-Stefano l'a averti, et par le Congrès de Berlin il en a réduit les conséquences autant qu'il l'a pu. En prévision de la chute prochaine de l'empire turc, il s'est rapproché de l'Autriche, qui a, vis-à-vis de la Russie, les mêmes intérêts que l'Allemagne et que l'Angleterre. De là, la visite du prince de Bismarck à Vienne, l'année dernière, et sa froideur, pour ne pas dire plus, envers tout ce qui vient de la Russie. Tout ce système se manifeste assez clairement, et depuis plus de deux ans, on peut le suivre pas à pas dans la conduite du grand chancelier.

Les politesses même de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne pour l'ambassadeur de France en sont une preuve toute récente.

Personne ne peut nier que ce soit là *une politique très grande*, et qui peut être *très bienfaisante*, si, comme je le crois, elle persévère dans cette voie, sans se laisser jamais détourner. Le discours de lord Beaconsfield, ou plutôt sa lettre sur les futures élections, ne fait que confirmer ces conjectures.

Je vous les livre d'ailleurs, cher monsieur, pour ce qu'elles sont, mais elles commencent ici à gagner du terrain ; et l'Occident entier de l'Europe ne peut que les partager en les approuvant.

Je vous prie, cher monsieur, d'agréer mes remerciements et mes salutations cordiales.

« Votre dévoué,

« B. S.-HILAIRE. »

En vérité, tout cela est bien enfantin ; mais rapprochez ce texte de la lettre adressée par *le même au même*, à la date du 12 mai 1881, le jour même de la signature du traité du Bardo, et vous verrez s'il n'y a pas exacte concordance dans les expressions : « Nous n'avons qu'à nous louer de l'attitude « de l'Allemagne... Je me plais à manifester la reconnais- « sance que nous devons au gouvernement allemand... »

En même temps la presse française apprenait par le récit d'une conversation du ministre avec un rédacteur du *Daily News* que le traité du Bardo avait été préparé dès 1878 par M. Waddington sous le maréchal de Mac-Mahon. Et que d'indiscrétions du même genre dans les réceptions ordinaires du corps diplomatique, si bien que certains ambassadeurs prenaient tous les prétextes du monde pour avoir à chaque instant des communications personnelles à faire au ministre et s'ingéniaient à l'entretenir quelques minutes en particulier.

Il y avait le revers de la médaille : M. Goschen, au moment où se réunit la conférence de Constantinople sur les affaires de Grèce, se dispensa de passer par Paris en se rendant de Londres à Constantinople, par Berlin et Vienne, « parce « que, dit-il, il me faudrait *peut-être*, à Paris, aller voir « M. Barthélemy Saint-Hilaire, et, sur ce que je lui dirais, il « ferait *encore* quelque sottise. »

Le mot est dur à transcrire ici, je l'avoue. Mais cela ne montre-t-il pas que l'indiscrétion est le plus dangereux de tous les défauts, parce qu'il est à double tranchant?

Ces manifestations, par trop bruyantes, de désirs pacifiques respectables assurément, mais affirmés si mal à propos, avaient si peu de mesure et de raison qu'on avait pu croire à l'étranger que la France en était revenue à l'époque désastreuse où la *paix à tout prix* était la règle de notre politique au dehors. Il fallait donc que, l'incident tunisien une fois clos, la France conservât résolument sa place dans le concert des grandes puissances, et cela, en vue surtout d'écarter toute cause de conflit pour l'avenir. Elle eût montré en même temps qu'elle n'avait pas moins d'égards pour les intérêts généraux de l'Europe que de zèle pour la satisfaction de ses intérêts privés, et que le souci de ceux-ci ne la détourne pas des questions qui préoccupent au même degré toutes les puissances.

Malheureusement les affaires d'Egypte allaient bientôt marquer un nouveau mouvement de recul de notre diplomatie qui était, cette fois, le signal de l'abandon définitif de notre véritable tradition nationale. Dès la rentrée du Parlement, à la suite des élections générales de 1881, la nouvelle Chambre engagea le débat en prenant violemment à partie le cabinet démissionnaire, la présence prochaine de M. Gambetta, le nouveau chef de la majorité, à la tête du gouvernement, enlevant toute importance à ce débat rétrospectif. La discussion des interpellations sur les affaires de Tunisie s'ouvrit le 3 novembre par un discours préliminaire de M. Jules Ferry, l'ancien Président du Conseil, qui voulut, avant que les critiques eussent été formulées à la tribune,

présenter la défense de la politique du gouvernement. M. Naquet réfuta l'apologie du ministre, en montrant le défaut de franchise qui avait marqué cette politique et les contradictions entre le langage tenu devant l'ancienne Chambre par M. Jules Ferry et celui qu'il prenait en présence de la nouvelle. M. Jules Ferry répondit avec une grande vigueur aux orateurs qui avaient attaqué les actes du gouvernement.

Ce grave débat fut l'objet d'une discussion des plus vives, à laquelle prirent part des hommes politiques éminents, MM. Amédée Le Faure, Langlois et le ministre de la guerre, visant spécialement la conduite des opérations militaires. M. Clémenceau, nous avons le regret de le constater, détourna le débat sur un terrain où nous ne pouvons le suivre, n'ayant point à mentionner les accusations et les calomnies qu'une certaine fraction de l'extrême-gauche avait dirigées depuis quelques mois contre les membres du gouvernement et des fonctionnaires de la République. Il eût été à souhaiter que les attaques de ce genre ne trouvassent d'écho dans aucun des groupes de la Chambre, ni à l'extrême-gauche, ni dans l'opposition réactionnaire. C'est pour l'honneur de l'Assemblée et pour la dignité du pays que nous passons sous silence cette partie de la discussion. Le débat ne prit fin que grâce à l'intervention personnelle de M. Gambetta, qui fit adopter un ordre du jour d'une parfaite netteté, indiquant la volonté de la Chambre de maintenir énergiquement les droits qu'elle tenait du traité du Bardo.

La plupart des critiques étaient motivées par la maladresse de notre diplomatie. On reprochait assez vivement à M. Barthélemy Saint-Hilaire de s'être avancé avec trop peu de réserve du côté de l'Italie, comme si le voyage du roi Humbert à Vienne eût dû être interprété comme une manifestation d'hostilité déclarée, et comme si, dans ce cas, notre dignité n'eût pas exigé une attitude moins embarrassée. Ainsi, en ordonnant la reprise immédiate des négociations et en cédant inopinément sur les quatre points contestés dans les négociations pour le traité de commerce franco-

italien, il semblait s'être proposé de retenir l'Italie par des concessions économiques.

Cette tentative fut unanimement blâmée, et l'impression qu'elle produisit en Italie fut, naturellement, tout autre que celle qu'attendait le ministre des affaires étrangères. On me communiqua une correspondance officieuse de Rome qui prouvait qu'on ne savait aucun gré de cette faiblesse au Quirinal; la conclusion de cette lettre est une phrase singulière qui montre combien l'attitude de M. Barthélemy Saint-Hilaire était maladroite : « Il n'y à rien de tel que d'effrayer les Français. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire avait pourtant reçu l'assurance très nette, notamment du cabinet de Berlin, que l'alliance italo-austro-allemande n'avait qu'un caractère essentiellement pacifique et défensif. Les paroles qu'il a prononcées lors de la signature du traité franco-italien prouvent qu'au contraire il entendait faire des avances au cabinet de Rome et il est pénible de constater que les commissaires italiens, en retour, laissèrent sans réponse le passage qui concernait l'établissement de relations cordiales entre les deux pays. Un ministre circonspect et patriote n'eût pas fait de déclarations aussi nettes sans s'être assuré d'abord qu'elles seraient accueillies et appuyées.

Une note comminatoire du *Standard*, à propos du traité de commerce franco-anglais montrait en même temps que la condescendance du gouvernement français vis-à-vis de l'Italie avait des conséquences plus graves en faisant douter de la fermeté de notre diplomatie. D'après le journal conservateur, les commissaires anglais ayant fixé la limite extrême de leurs concessions, c'était à la France à accepter ou à refuser une offre que les commissaires français avaient reconnue équitable. C'était une mise en demeure hautaine de nous soumettre à toutes les exigences, même présentées sous cette forme brutale.

Il fallait espérer, malgré tout, que l'opinion publique italienne, éclairée par les périls d'une crise intérieure qui s'était prolongée près de deux mois, en viendrait à apprécier sai-

nement le caractère de l'action de la France en Tunisie et s'attacherait à l'amitié traditionnelle qui n'eût jamais dû cesser d'unir les deux nations. Au point de vue politique, la constitution du nouveau ministère, avec M. Mancini succédant aux affaires étrangères à M. Cairoli, permettait d'espérer ce résultat. Le langage de la presse ministérielle, précédemment si malveillant, bien que n'ayant rien du ton hautain et acerbe du journal de M. Crispi, devint plus courtois, bien qu'assez réservé. Avec une nature aussi droite et un esprit aussi pacifique que M. Mancini, les explications qui ne pouvaient manquer de mettre fin au malentendu entre la France et l'Italie furent promptes et cordiales.

Mais, par la faute du cabinet français, la question n'était guère clairement posée. Au lieu de chercher à opposer l'influence italienne à l'influence française en Tunisie, quelques journaux italiens semblaient entrevoir comme une source de difficultés pour notre gouvernement la mise à exécution du traité du 12 mai, qui consacrait définitivement la prépondérance française dans la Régence. Assurément nous n'avons garde de prendre ombrage des récriminations de certains journaux gallophobes, tant d'Italie que d'Angleterre. Il n'est, dit-on, pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et malgré toute notre patience, nous sommes obligés de convenir que de la part des adversaires de l'intervention française en Tunisie, il y eut un véritable parti pris de ne tenir aucun compte des faits. Qui veut noyer son chien, dit un auteur, l'accuse de la rage ; il faut que tout soit prétexte contre nous, comme dans la fable du *Loup et de l'Agneau*, et il est bien constaté que c'est M. Roustan qui a commencé. Les Kroumirs et M. Maccio sont des comparses sans mandat, les premiers n'ayant rien de commun avec le Bey de Tunis ni avec Mustapha, le second dépourvu de tout caractère autorisé et n'ayant eu aucune relation officielle avec M. Cairoli ni avec le cabinet de Rome. Donc en tout ceci, ce n'est ni l'affaire de l'Enfida, ni celle des télégraphes, ni celle du chemin de fer Tunis-Goulette, ni celle de la ligne du Sahel, ni la mission tunisienne en Sicile, ni le déni de

justice et l'hostilité du gouvernement beylical qui ont lassé notre longanimité. C'est nous qui, de propos délibéré, avons troublé la bonne entente entre les deux nations sœurs en nous lançant aventureusement dans une expédition que devait perfidement couronner la main mise sur la Régence, à l'aide des subterfuges les plus déloyaux.

On conviendra que nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour dissiper cet immense et surprenant malentendu. Nous sommes obligés de nous demander, en conséquence, si ceux qui persistent à nous accuser sans l'ombre d'un prétexte ne sont pas des adversaires aveuglés par l'esprit de parti ou des contradicteurs de mauvaise foi.

Qui a commencé? Avons-nous outrepassé nos droits? Avons-nous porté atteinte à ceux d'autres puissances? Etions-nous en état de légitime défense? Voilà des questions qui, bien que les plus sérieuses de toutes, et les premières qu'il faudrait examiner, demeurent toujours sans réponse.

Il ne suffit pas de récriminer, il faut d'abord démontrer qu'on a le bon droit pour soi, et c'est cette preuve qui est encore à faire. Les journaux italiens ont fait grand bruit, des lettres ou plutôt des fragments de lettres de Garibaldi, à côté d'une longue adresse envoyée à Victor Hugo par des patriotes tels que Bertani, Alberto Mario, Aurélio Safli et Giovanni Bovio. Ces éminents républicains, dont le caractère et la loyauté sont universellement estimés, ne se trompaient que sur un point; c'est sur la destination de leur manifeste. Ce n'est pas en France qu'il fallait faire entendre ce langage, mais en Italie. Ce n'est pas nous qui méconnaissions les droits d'autrui, mais ceux qui sont les auteurs responsables de la crise, ceux qui furent les véritables provocateurs. Il est douloureux de penser que des esprits aussi élevés puissent ignorer à tel point le fond même du litige; mais leur erreur ne s'explique que trop facilement si l'on réfléchit qu'ils n'ont eu pour s'instruire que les débats déclamatoires du palais de Montecitorio et la polémique âpre et tortueuse de la presse de l'opposition, et qu'à l'exception du *Diritto*, du *Popolo Romano* et de l'*Italie* qui ont eu des accès de fran-

chise, personne n'a parlé raison, nul au delà des Alpes n'a osé dire la vérité.

Cela, nous le répétons, est profondément triste. Notre rôle a été de faire la lumière : nous restons fidèles à cette tâche, car nous ne voulons pas, malgré tout, désespérer de voir ce malentendu disparaître. Nous persistons à croire qu'il n'y a pas de rupture à craindre entre la France et l'Italie. Notre confiance et notre fermeté suffiront à déjouer les calculs de ceux qui ont pu imaginer que la question tunisienne deviendrait une source de complications dont la première devait être la brouille entre la France et l'Italie d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre.

Admettons que les hommes d'Etat italiens les plus résolus à opposer à l'influence française en Tunisie l'influence italienne, cherchent non pas à nous évincer, ce qui n'est plus possible, mais à faire acte de protestation, afin de pouvoir un jour opposer au fait accompli quelque objection de droit, fondée sur une démarche qui interrompt la prescription. C'est là, en effet, tout le secret de la comédie. Il y a vingt ans, au bas mot, que la prépondérance française est reconnue comme existant de fait en Tunisie, par les raisons que nous avons eu à exposer et qui se rattachent à nos intérêts nationaux, à notre domination au nord de l'Afrique. L'Italie chercherait en vain à s'y opposer. Ses tentatives n'ont abouti qu'à rendre notre position plus nette. Où nous avions des droits, l'Italie n'a encore fait valoir que des prétentions. Sa mauvaise humeur ne peut empêcher des revendications légitimes; et, pour se poser en victime, il faut qu'elle démontre ce que nous lui avons fait perdre des droits et des intérêts qu'elle eût possédés sans conteste.

Jusqu'ici, les intérêts français sont apparus clairement aux yeux de tous dans la question tunisienne; mais pas plus que les intérêts anglais, les intérêts italiens ne se sont révélés avec une évidence péremptoire. Et comme, pour être valable, il faut d'abord qu'une protestation soit fondée en droit, les revendications de l'Italie ne peuvent avoir aucun effet.

Donc, contre le fait accompli, il n'y avait pas d'autres objections à formuler, de la part des Italiens, que celles que la France a acceptées d'avance en conseillant spontanément le maintien des traités existants. Réserver l'avenir n'est pas une restriction moins spécieuse, car les destinées du monde n'appartiennent à personne et l'avenir le plus certain n'est jamais celui qui est combiné d'après les arrangements des politiques.

Aussi nous ne croyons pas que l'Italie ait beaucoup à gagner à jouer la comédie du mécontentement lorsqu'elle ne peut alléguer ni intérêts lésés, ni froissements d'amour-propre national, ni échec diplomatique, tandis que, durant plus d'une année, la France a été tristement bafouée, tenue en échec et ouvertement défiée, et qu'il a fallu que la sécurité même de nos départements algériens fût mise en péril pour que l'on se décidât enfin à intervenir.

Du reste la campagne anti-française, si maladroitement menée en Italie aussi bien qu'en Angleterre, ne nous a ni émus ni inquiétés. Après avoir provoqué l'agitation sur la question tunisienne dans la presse et dans le Parlement, M. Crispi n'a pu sortir de son rôle passif pas plus que ses alliés de la droite, qui avaient marché avec tant d'ardeur sous sa direction, heureux de créer au cabinet Cairoli-Depretis des difficultés à l'intérieur en même temps que des embarras à l'extérieur. M. Sella, dont l'avènement était secrètement désiré en haut lieu, dut renoncer à gouverner contre la majorité, et le roi Humbert, ayant conscience de sa propre responsabilité en ce qui concerne la direction de la politique extérieure, refusa de s'associer à une politique de résistance qui ne pouvait aboutir qu'à constituer un gouvernement de combat, et à créer une crise analogue à celle du 16 mai, avec cette différence qu'elle aurait eu pour objet la politique étrangère et appelé la nation à participer à une manifestation d'hostilité contre un pays ami et allié.

Le péril s'est donc confiné sur le terrain parlementaire et gouvernemental. M. Cairoli, dont la politique équivoque et inhabile a été cause en grande partie de l'expédition de

Tunisie, parce que les agissements du consul Maccio étaient l'effet de sa faiblesse ou de sa complicité, M. Cairoli avait dû être écarté des affaires. La tâche était donc aisée à ses successeurs et les cabinets de Paris et de Rome purent mettre fin, par des explications décisives, à une situation que compliquait seulement le plus triste malentendu. La véritable adresse et la seule force consistent toujours à jouer non au plus fin mais au plus franc.

Mais ceux qui paraissent triompher en ce moment sont les auteurs de la question tunisienne, ceux qui l'ont inventée lorsqu'ils étaient dans l'opposition. L'*Opinione* de M. Sella, la *Liberta* de M. Arbib, la *Riforma* de M. Crispi ont amèrement reproché alors à M. Cairoli ses hésitations et ses condescendances envers la France ; les Damiani et les Fabrizi réclamaient une intervention de l'Italie à Tunis, prêchant l'alliance avec l'Angleterre et l'Allemagne contre nous.

Malgré les provocations les plus blessantes nous avons dû maintenir absolument les droits de la France et la légitimité de son intervention à Tunis. Elle n'a pas choisi son heure : les circonstances la lui ont imposée, et c'est précisément en raison de l'intervention tout à fait inopportune de l'Italie, signalée par des intrigues qui n'ont pas même trouvé de défenseurs dans ce pays, que nous avons dû défendre nos intérêts menacés et prendre une position nette, sûre, sans conquête ni annexion, sans léser les droits d'autres puissances, restant fermes sans cesser d'être modérés, équitables, impartiaux. L'Italie, dit-on, aurait songé à susciter un conflit diplomatique en réclamant la convocation d'une conférence à laquelle le traité du Bardo aurait dû être soumis. L'attitude des autres puissances a suffi pour faire justice de cette singulière prétention. Comme nous l'avons dit, il n'y a pas eu et il ne pouvait y avoir de question tunisienne.

Il fallait donc que l'Italie en prît décidément son parti, à moins que l'Angleterre ne s'avisât de joindre ses efforts à ceux de cette puissance pour essayer de susciter des embarras à notre gouvernement. Le moment était mal choisi par nos voisins en présence d'intérêts politiques si considé-

rables à l'intérieur, ayant à accomplir l'exécution du programme de la gauche, pour compromettre le résultat de cinq années de gouvernement libéral, et laisser les constitutionnels de la droite, avec leurs dangereux alliés du groupe Crispi, inaugurer une période de complications extérieures dans lesquelles l'Italie n'avait absolument rien à gagner. Etait-ce bien à elle à prendre l'initiative d'une telle politique, lorsqu'elle ne pouvait compter en Europe sur aucun appui sérieux et sur aucun témoignage d'adhésion et d'encouragement ?

La question était donc seulement de savoir si l'Italie acceptait franchement la situation ou se retranchait encore une fois derrière une équivoque. Assurément il est dur de renoncer à des illusions ; mais on avouera que celle-là était trop forte, qui consistait à croire que la France pouvait être expulsée de la Tunisie pour y être supplantée par l'Italie. Aucun cabinet ne pouvait s'associer à de pareilles visées et ce n'est pas à présent qu'une telle politique rencontrerait des adhésions. La politique de la droite après la mort de Cavour fut de compléter l'unité nationale à tout prix. La gauche s'associa patriotiquement à cette tâche, et du jour où elle arriva à son tour aux affaires elle trouva cette unité presque entièrement constituée. Certains politiques italiens jugent que l'œuvre ne sera achevée que le jour où le Trentin et Trieste auront fait retour à la grande patrie italienne : quelques-uns ajoutent la Dalmatie et l'Istrie, d'autres Nice et la Corse : comme ces rêves ne sont pas près d'être réalisés la force d'expansion se trouve rejetée ailleurs et non en Tunisie, où les *irredentistes* avaient inutilement déversé le trop plein de leur ardeur annexionniste. L'Italie peut occuper et coloniser Massouah et la baie d'Assab, diriger des explorations vers la Tripolitaine et le Haut-Nil ; il n'y a pas de place à Tunis pour une autre puissance européenne que la France. Nous n'y restons pas établis en conquérants : mais personne ne peut s'installer à une place qui nous appartient légitimement. Ce que nous avons gagné avec l'expédition de 1881, c'est la netteté de la situation. Le traité du Bardo nous

garantit contre toute menace d'éviction, contre les intrigues à l'ombre desquelles on avait tenté de ruiner à jamais notre influence. Le patriotisme des hommes d'État qui dirigent les destinées de l'Italie leur commandait donc de reconnaitre la vérité et de ne plus s'acharner à nous disputer à Tunis une place que l'intérêt de notre sécurité nationale, la paix et prospérité de nos départements algériens nous défendent d'abandonner. M. Crispi se vantait, au lendemain du Congrès de Berlin, d'avoir reçu de M. de Bismarck la promesse de l'Albanie pour son pays. Est-il allé, lorsqu'il a été appelé au pouvoir, la disputer à l'Autriche, qui accomplit avec tant d'obstination sa marche vers Salonique, entraînant la Serbie avec la Bosnie, préparant l'évolution de l'Albanie en principauté vassale, comme les deux premières, par la force des conventions économiques et de l'exploitation industrielle et commerciale ? Et ceux qui en 1881 ont, comme M. Sella, imaginé que l'heure était arrivée de recourir à l'alliance allemande, ont-ils réfléchi que c'est précisément l'agitation de *l'Italia irredenta* qui a décidé l'Autriche à s'unir étroitement avec l'Allemagne contre des revendications qui atteignent Berlin autant que Vienne ?

La question tunisienne est donc bien terminée désormais, et une politique extérieure ouvertement antifrançaise n'est pas possible à l'Italie. Voudrait-elle renouveler la politique équivoque du ministère Cairoli : de nouveaux échecs seraient le fruit de cette tactique peu loyale. Nous n'avons à nous reprocher dans cette affaire que d'avoir trop longtemps et trop patiemment tenu compte des prétentions de l'Italie, qui eussent dû être résolument combattues avant qu'elles se fussent traduites en faits. C'est par égard pour la situation parlementaire du gouvernement de Montecitorio que nous avons abandonné tout projet de conquête, lorsque l'annexion de la Tunisie ne dépendait que d'un trait de plume. Mais si nos droits, notre prépondérance à Tunis venaient à être de nouveau contestés, si de nouvelles manœuvres devaient contrarier notre action et affaiblir notre autorité, pourrions-nous hésiter, alors que nous ne reculerions qu'au péril de notre domi

nation en Afrique? Cette fois encore ne serait-ce pas l'Italie qui l'aurait voulu?

Telle est la question qui se pose aujourd'hui et qui mérite toute l'attention des hommes d'Etat italiens. Nous ajoutons que c'est une question de dignité et de loyauté avant tout, car la situation est devenue tellement précise qu'on ne peut se refuser à la discuter qu'à l'aide du détour le plus subtil ou par une supercherie qui, d'ailleurs, ne convaincrait personne.

L'Italie a désormais tout intérêt à mettre la plus complète franchise dans ses paroles comme dans ses actes. Si, en 1881, notre situation était assez délicate vis-à-vis d'elle, ce n'était certainement pas en raison de difficultés diplomatiques, car il n'en existait point; c'est simplement par suite des incidents fort regrettables qui ont abouti au traité du Bardo, et dont la responsabilité appartenait tout entière à l'Italie.

Le traité du 12 mai, ou plutôt l'action à la fois diplomatique et militaire qui l'a préparé, servit seulement de prétexte aux crises intérieures qui troublèrent la vie parlementaire en Italie, lorsque la « question tunisienne », imaginée par les adversaires de la gauche ministérielle, leur fournit un prétexte d'opposition, on dirait presque d'obstruction, et la réflexion calma bientôt l'émotion excessive de nos voisins.

Nous avons assurément trop de sens et de tact, de ce côté des Alpes, pour donner dans les travers que nous critiquons justement chez les autres, et nous n'avons eu garde de répondre à la détestable polémique anti-française des journaux de l'opposition en Italie par des représailles qui eussent eu, cependant, l'excuse de la légitime défense.

Nous avons donc, après avoir examiné de près ce phénomène bizarre des manifestations gallophobes, qui nous a plutôt affligé qu'indigné, constaté quelles étaient l'origine et la portée véritable de cet accès de mauvaise humeur et nous n'y faisons pas plus attention désormais qu'aux *Res italicæ* du colonel de Haymerlé dont le retentissement fut assez éclatant.

Toutefois l'expérience n'a pas été inutile, et il y a eu pour la France, dans cette agitation factice que certains hommes d'Etat ont réussi à créer, une leçon qui n'aura pas été perdue. Un bon averti en vaut deux, dit le proverbe, et si nous avons eu soin de prendre note de l'avis au lecteur, point n'était besoin de nous détourner de nos préoccupations pour disserter sur l'incident.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est précisément que notre sagesse et notre patience nous ont à merveille préservés du piège qui nous était tendu. Notre politique était tellement incriminée par les Italiens gallophobes, et nous étions soupçonnés de méfaits tels qu'il eût suffi de ces excitations pour que les plus noirs desseins ne finissent par nous être attribués comme un fait avéré.

Les procédés de la France ont-ils été de nature à porter ombrage au patriotisme italien ? Dans une lettre qui eut un grand retentissement l'éminent sénateur florentin Peruzzi répondit « oui, » paraissant croire que c'est à cette cause qu'était dû le mouvement d'opinion antifrançais qui se produisait avec tant de vivacité dans toute l'Italie.

Nous ne discuterons pas ce point : c'est affaire de sentiment et non de raisonnement. Une nation qui prend prétexte d'incidents qui ne touchent ni à ses intérêts politiques, ni à ses droits historiques, ni à ses relations commerciales, et qui veut faire intervenir une question d'amour-propre dans une affaire où elle n'a été mêlée que par les intrigues coupables de quelques agents désavoués par leurs chefs, ne peut se dire, sans mauvaise foi évidente, lésée ou froissée.

La moralité est facile à tirer ; ceux qui ont spéculé sur l'animosité des deux nations l'une contre l'autre, ont réussi à créer la défiance, sinon l'hostilité ouverte. Il y a un égarement de l'opinion de l'autre côté des Alpes qu'il est difficile, sinon impossible, de combattre. Les meilleurs esprits, les moins prévenus, comme M. Peruzzi, demeurent à côté de la question plutôt qu'ils ne l'abordent de front. Le point capital du litige, à savoir, la nécessité d'assurer la sécurité de notre frontière algérienne, n'est même pas discuté dans

sa lettre du 22 juillet 1881, ni dans sa *Réponse aux réponses.*

Quant à ce qui concerne les prétentions de l'*Italia irredenta*, nous abandonnons toute controverse sur ce sujet ; de tels débats sont toujours fâcheux, surtout lorsqu'on ne tient pas compte des mouvements de l'opinion publique et que l'on s'expose à devenir le provocateur.

Nous ne sommes pas de ceux qui flétrissent les *irredentistes* : nous combattons seulement leurs manœuvres en tant qu'elles n'ont d'autre effet que de pousser à la rupture de la paix extérieure.

Et quoi qu'en aient dit certains journaux qui affectent de se féliciter de l'accession plus ou moins heureuse de l'Italie à l'alliance austro-allemande, nous nous demandons si cette polémique dont il faudra nous occuper tout spécialement a été bien utile, d'autant plus qu'au lieu de discussions sérieuses, elle s'est bornée à des échanges de récriminations qui n'étaient guère plus fondées d'un côté que de l'autre.

XVII

LES AFFAIRES D'ÉGYPTE

S'il est un domaine dont l'abandon soit à jamais regrettable pour la France, c'est assurément cette terre des Pharaons, réveillés dans leurs sépulcres des Pyramides par Bonaparte, Kléber et Desaix et, de nos jours, par la victoire pacifique du génie français, qui a réuni la Méditerranée à la mer des Indes en disloquant deux continents pour supprimer la barrière créée par la nature. Depuis le règne de Mahmoud, l'Egypte avait recueilli, longtemps avant M. de Lesseps, le bénéfice de l'activité de nos nationaux, qui s'y étaient établis tandis que nos savants ressuscitaient l'histoire en remontant à vingt siècles au delà de notre ère. La révolte de Mehemet-Ali, l'exterminateur des Mamelucks, le vainqueur de la Grèce, avait mis en péril l'autorité du sultan; la Russie, plus heureuse qu'en 1812, prenait la Turquie sous sa tutelle, à Unkiar Skelessi; les Serbes secouaient le joug ottoman après les Grecs, l'Egypte dominait la Syrie: la défaite de Mahmoud à Nézib, l'avènement d'Abdul Medjid, furent le prétexte de l'intervention des puissances.

Malgré l'Angleterre et la Russie, la France soutint énergiquement Mehemet-Ali. Après le traité de Londres du 13 juillet 1839, fait en dehors d'elle et qui l'excluait de la question d'Orient, le ministère de M. Thiers était prêt à braver une coalition européenne, lorsque sa chute amena la soumission de la France. La convention des Détroits, en 1841, assura

l'Egypte aux descendants de Mehemet-Ali, vassaux de la Porte, qui perdaient la Syrie : l'expédition de 1861, nécessitée par le régime tyrannique de l'administration ottomane, justifie notre conduite si politique en 1840.

En raison de ces traditions notre rôle était bien caractéristique. La compagnie de Suez, constituée le 15 décembre 1858, et dont les travaux avaient été inaugurés en 1862 par l'achèvement du canal du lac Timsah, avait dès cette époque, appelé l'Egypte à subir à son tour l'influence française. L'extension du trafic maritime de l'Angleterre après la création de cette grande voie commerciale assurait par contre à cette puissance un intérêt de premier ordre au point de vue du régime intérieur de l'Etat, de la stabilité duquel dépendait la liberté de ses communications avec l'Inde.

D'autre part, outre le travail de nos ingénieurs, les capitaux français avaient apporté à l'Egypte des éléments de prospérité nouveaux en intéressant tout spécialement nos nationaux aux affaires de ce pays. Mais les prodigalités du khédive Ismaïl et la désorganisation financière qui en était la conséquence nous imposaient la charge de réprimer les écarts de son administration imprévoyante et de nous opposer à ces dilapidations.

Après l'unification de la dette établie par le décret du 2 mai 1876 le khédive avait dû se soumettre au contrôle des commissaires étrangers ; dès 1878, écrasé sous le poids des sentences rendues contre lui au profit des créanciers étrangers depuis 1875, il dut en suspendre l'exécution : c'est alors que M. Waddington conçut la pensée d'une intervention commune de la France et de l'Angleterre, à laquelle il prétendait ne donner qu'un caractère *officieux*. L'adjonction des ministres européens dans un cabinet présidé par Nubar-Pacha et l'abandon des biens personnels du khédive n'étaient pas une garantie suffisante pour les créanciers ; la réduction de la dette flottante et des intérêts de la dette consolidée, le licenciement des troupes, la mise en demi-solde de 2.500 officiers, privés, en outre, du reliquat de dix-huit mois de solde arriérés, furent le signal des premiers

troubles. M. Baring remplaça M. Rivers-Wilson et Riaz-Pacha succéda à Nubar.

Au mois de mai 1879, la situation était devenue grave : le khédive, à son tour, s'attirait de sévères remontrances des consuls en suspendant de nouveau l'exécution des jugements. L'agent allemand intervint avec une vivacité toute particulière. La France et l'Angleterre s'adressèrent alors au sultan et firent déposer Ismaïl.

Il faut nous garder de considérer le rôle de la spéculation, à laquelle ces incidents offraient un champ inattendu, mais il est essentiel de constater que l'opinion en ressentait directement les effets, en raison des intérêts de certains grands établissements financiers, en France et en Angleterre, ainsi qu'en Autriche et en Italie, du reste : leur action s'étendait non seulement au public, mais à la presse et par là aux hommes politiques dont les visées ne pouvaient être exemptes de préjugés ou de parti pris, ces polémiques dissimulant avec soin l'objet réel d'une intervention diplomatique.

Mais, en dehors des intérêts privés, l'intérêt politique commandait la plus ferme et la plus loyale attitude pour qu'on ne pût incriminer en aucune façon l'action des deux puissances. C'est après la chute de M. Waddington que ces considérations s'imposèrent, et M. de Freycinet s'efforça surtout de laisser à la question égyptienne un caractère international. La commission de liquidation fut instituée dès le début de l'année 1880, mais seulement après de laborieuses négociations. Une autre commission avait été créée pour reviser la loi sur l'organisation des tribunaux mixtes ; mais c'est la question de l'effectif de l'armée égyptienne qui souleva de nouveau des conflits. Ils eurent pour conséquence d'ébranler l'autorité des contrôleurs, qui avaient en même temps provoqué un vif mécontentement de la part des colons en proposant l'imposition des propriétés urbaines des Européens, jusque-là exemptes de toutes taxes.

Bientôt M. Barthélemy Saint-Hilaire, succédant à M. de Freycinet, commettait une nouvelle et funeste maladresse : il

se prononçait ouvertement contre le parti militaire, qui s'était déjà organisé pour résister aux prétentions des contrôleurs. C'est sur les instances de M. de Blignières que le ministre rappela M. de Ring, après l'affaire dite des colonels. En février 1881, cet agent, un des plus sympathiques et des plus considérés de la carrière, avait eu le tort de prédire les progrès du parti nationaliste et de comprendre tout l'appui que la France pouvait en retirer pour affermir son influence et son prestige en Egypte : dès lors le parti militaire, résolument hostile au contrôle anglo-français, se retourna vers la Turquie, et la Porte se hâta de saisir cette occasion inespérée de s'immiscer dans les affaires de l'Egypte.

Après une nouvelle démonstration militaire, le 11 septembre, dans laquelle Arabi, un des chefs du mouvement, alla jusqu'à menacer le khédive, Chérif-Pacha, succédant à Riaz-Pacha, chercha à dominer les rebelles et s'appuya sur une loi qui avait été mise en vigueur sous le gouvernement d'Ismaïl, pour convoquer la Chambre des notables des provinces. Mais leur intervention ne réussit qu'à aggraver la crise. Dominés à leur tour par Arabi, les notables allèrent jusqu'à réclamer la responsabilité ministérielle, avec un Parlement national, ayant seul le droit de voter le budget.

C'était l'anéantissement du contrôle : la France et l'Angleterre protestèrent énergiquement et le cabinet du 14 novembre pressa avec vivacité le gouvernement britannique d'intervenir résolument avec la France pour défendre cette institution. Le seul remède eût été d'en effacer les abus, notamment la faveur et la largesse dont profitaient les nationaux des deux pays dans la distribution et les traitements élevés des emplois publics, à l'exclusion des indigènes.

Il s'agissait surtout de contrecarrer les manœuvres de la Porte, qui, par l'envoi de ses commissaires Nizami-Pacha et Ali Fuad Bey, après l'émeute du 11 septembre, avait aggravé l'agitation nationaliste et encouragé à la résistance le parti militaire : c'était à ses intrigues qu'était due la recrudescence de l'animosité musulmane contre les Européens. Les commissaires turcs ne quittèrent l'Egypte que le 19 octobre

à l'arrivée de deux cuirassés anglais et français, mais non sans avoir propagé, par leurs excitations aux ulémas, aux chefs de l'armée et aux notables, l'esprit de rébellion qui allait se traduire par l'explosion du fanatisme le plus violent.

Au lendemain de notre expédition en Tunisie et en présence des menaces non déguisées de la Porte, encouragée par les âpres récriminations des journaux de Londres et de Rome, nous ne pouvions qu'appréhender comme un grave péril l'éventualité d'une intervention ouverte ou déguisée de la Turquie. L'Angleterre paraissait l'accepter, préférant s'y associer plutôt que de subir la nôtre : aussi ne répondit-elle à nos suggestions qu'à contre-cœur, malgré l'insistance de M. Gambetta. M. Challemel-Lacour aperçut avec une rare clairvoyance les contradictions entre le langage que tenait vis-à-vis de lui lord Granville et celui dans lequel s'exprimait à Paris lord Lyons avec le Président du Conseil. De son côté, notre excellent agent au Caire, M. Sienkiewicz, signala souvent les embarras que lui créait l'attitude douteuse de son collègue anglais qui, loin d'être muni d'instructions identiques aux siennes, laissait paraître, au lieu du concert imposé aux représentants des deux puissances par la nécessité d'une action commune, des hésitations et des tiraillements qui attestaient trop clairement le peu d'empressement des Anglais à se joindre à nous et l'absence d'un accord positif entre les deux pays. C'était une situation des plus délicates et vraiment grosse de complications.

Si les ardentes polémiques de la presse ont dénaturé singulièrement et continuent encore de nos jours à dénaturer les douloureux incidents de l'année 1882, qui ont eu pour conclusion la politique d'abstention de la part de la France, il est possible, en considérant impartialement les faits à distance, d'éclairer d'une lumière bien complète les graves événements dont l'Égypte a été le théâtre. Le maintien de l'entente franco-anglaise eût seul pu assurer le fonctionnement régulier de l'administration que les deux puissances avaient contribué à organiser, grâce à un accord dont les résultats ont été si heureux.

L'explosion de fanatisme musulman qui éclata au moment de la guerre russo-turque, les tentatives d'agitation panislamiste encouragées par le sultan Abdul Hamid et autorisées par l'appui que lui donnait ouvertement l'Allemagne, alors la seule alliée de la Turquie et qui entrevoyait, dans l'extension du réveil de l'Islam jusqu'à l'Afrique du Nord, l'éventualité de graves dangers pour le maintien de l'influence de la France et de l'Angleterre dans les pays méditerranéens, peuvent éclaircir le mystère qui entoure l'origine de cette grave affaire. Sans reproduire les commentaires de la presse sur ces événements, nous ne signalons que la note suivante, d'origine officieuse :

« Bien que quelques journaux anglais semblent accepter l'idée d'une occupation turque en Egypte, on risquerait fort de se tromper en supposant l'opinion publique et le gouvernement anglais favorables à cette solution. Les moins clairvoyants sont frappés des graves inconvénients qui résulteraient de son exécution. Rendre l'Egypte aux Turcs, ne serait-ce pas en effet substituer l'action de la barbarie à celle de la civilisation et compromettre tous les progrès accomplis depuis Méhémet-Ali ?

« D'autre part, il ne faut pas oublier que l'un des griefs principaux de l'armée égyptienne est la préférence donnée jusqu'ici aux officiers circassiens, c'est-à-dire turcs, sur l'élément arabe. Tout en réprouvant énergiquement comme un acte des plus coupables et un précédent des plus dangereux la pression militaire exercée sur le khédive, il est bon aussi de rappeler que le souverain en Egypte est encore investi d'un pouvoir discrétionnaire qui ne peut guère se concilier avec l'état actuel de l'Egypte. »

Assurément il sera toujours temps de rechercher la part de responsabilité pouvant incomber au contrôleur français, M. de Blignières, dans les actes administratifs qui ont motivé le premier soulèvement du parti nationaliste égyptien. L'agent diplomatique français, M. de Ring, avait été mieux inspiré en réclamant, dès ce moment, une action énergique du gouvernement français : mais M. Barthélemy Saint-

Hilaire n'était pas l'homme d'action qu'il eût fallu et les désordres qui survinrent dès le printemps de 1882 furent l'effet de l'inertie et de l'imprévoyance de notre diplomatie.

Sans doute on ne peut considérer les tentatives du parti qui s'intitule le parti national comme une action régulière, rationnelle, normale, et il est possible de découvrir des visées tout autres que l'indépendance politique chez les chefs du mouvement. L'indépendance fiscale, qui paraît être le but des efforts de l'assemblée des notables, elle-même soumise à la direction du parti militaire, motivait une résistance énergique de la part des deux nations intéressées, car l'heure de l'autonomie n'avait pas encore sonné pour l'Egypte. Il fallait donc considérer comme une inéluctable nécessité le maintien du contrôle anglo-français avant de chercher à l'améliorer, car les actes des nouveaux ministres du khédive en 1882 étaient de nature à provoquer de la part des deux puissances une intervention résolue pour faire respecter leurs droits, dans le cas où les prérogatives et garanties reconnues et consacrées en leur faveur par les traités seraient affaiblies ou menacées.

L'affaire dite des colonels avait été le prétexte du rappel de M. de Ring; il y avait une frappante analogie entre cet événement et la nouvelle crise de 1882. C'est encore une sorte de *pronunciamiento* qui amena la chute de Chérif-Pacha, dans la journée du 31 janvier dont le vainqueur était précisément Mahmoud Baroudi, qui, en 1878, dirigeait le parti insurrectionnel auquel Ismaïl accorda le renvoi de Rivers Wilson et la révocation de Nubar-Pacha. C'est bien le contrôle anglo-français qui était visé, c'est bien l'autonomie financière que le parti militaire, assisté du parti national, revendiquait et cherchait à réaliser, ouvertement ou par voie indirecte.

Un télégramme de l'agence Reuter constatait que la crise ministérielle s'était dénouée sans aucune démonstration directe de la part de la soldatesque, mais que le parti militaire avait employé la pression la plus énergique pour obliger la Chambre des notables à lui obéir. Arabi-Bey, pen-

dant son entrevue avec le président de la Chambre, montra du doigt son épée et tint un langage menaçant, en faisant allusion au traitement que les membres de la Chambre auraient à attendre s'ils s'écartaient de la voie tracée par ce parti.

Les journaux anglais, se préoccupant de la situation faite à l'Angleterre et à la France par l'avènement de Mahmoud-Baroudi-Pacha, accusaient ouvertement Arabi et les autres chefs du parti national ou militaire de complicité volontaire dans les intrigues de l'ex-khédive Ismaïl-Pacha et de la Porte qui, forte de l'appui de l'Allemagne, cherchait à reconquérir son autorité en Egypte et à dominer tous les pays musulmans : ils étaient, d'ailleurs, unanimes à reconnaître que l'avènement de Mahmoud-Pacha et d'Arabi était fait pour ébranler non seulement le prestige mais la situation des deux pays en Egypte. Le conflit entre le nouveau cabinet et le contrôle anglo-français existait déjà, puisque le cabinet Mahmoud arrivait avec mission d'assurer à la Chambre des notables le droit de contrôler et de voter le budget, — droit qui appartenait au contrôle anglo-français, conjointement avec le cabinet.

En présence de ces faits, le *Times* estimait que le moment était venu, pour la France et l'Angleterre, de préciser le sens de leur note collective du 7 janvier, et principalement de ce passage : « Les deux gouvernements sont étroitement unis dans leur résolution de parer en commun à toutes les causes de complications intérieures ou extérieures qui pourraient menacer le régime établi en Egypte. » Cette déclaration impliquait chez la France et l'Angleterre l'intention d'employer au besoin la force pour sauvegarder leurs prérogatives. Les deux nations devaient se concerter sans retard, et, si elles ne voulaient avoir recours à la force, le dire sans équivoque, ou déclarer hautement qu'elles comptaient l'employer pour faire respecter le régime établi en Egypte. Cette déclaration eût suffi peut-être à ramener à la raison les hommes qui venaient de prendre possession du pouvoir au Caire ; mais il fallait l'exécuter sur le champ. Nous ver-

rons qu'il ne dépendit pas de la volonté de M. Gambetta, alors ministre des affaires étrangères, de prendre cette décision, qui eût été peut-être imprudente, si elle n'eût pas été suivie d'une action énergique; mais sa retraite du pouvoir et son opposition à la politique de ses successeurs empêchèrent la France de conserver l'alliance anglaise, qui eût seule assuré le succès d'une intervention militaire.

C'est la note anglo-française du 7 janvier 1882 qui est l'origine du mouvement; elle était dirigée autant contre les intrigues du parti panislamiste que contre celles du parti national.

« Vous avez été chargé à plusieurs reprises déjà, y était-il dit, de faire connaître au khédive et à son gouvernement la volonté de la France et de l'Angleterre de leur prêter appui contre les difficultés de différente nature qui pourraient entraver la marche des affaires publiques en Egypte. Les deux puissances sont entièrement d'accord à ce sujet, et des circonstances récentes, notamment la réunion de la Chambre des notables convoquée par le khédive, leur ont fourni l'occasion d'échanger leurs vues une fois de plus.

« Je vous prie de déclarer, en conséquence, à Tewfik-Pacha, après vous être concerté avec sir Edward Malet, qui est invité à faire simultanément avec vous une déclaration identique, que les gouvernements français et anglais considèrent le maintien de Son Altesse sur le trône, dans les conditions qui sont consacrées par les firmans des sultans, et que les deux gouvernements ont officiellement acceptées, comme pouvant seul garantir dans le présent et pour l'avenir le bon ordre et le développement de la prospérité générale en Egypte, auxquels la France et l'Angleterre sont également intéressées.

« Les deux gouvernements, étroitement associés dans la résolution de parer par leurs communs efforts à toutes les causes de complications extérieures ou intérieures qui viendraient à menacer le régime établi en Egypte, ne doutent pas que l'assurance publiquement donnée de leur intention formelle à cet égard ne contribue à prévenir les périls que le

gouvernement du khédive pourrait avoir à redouter, périls qui, d'ailleurs, trouveraient certainement la France et l'Angleterre unies pour y faire face, et ils comptent que Son Altesse elle-même puisera dans cette assurance la confiance et la force dont elle a besoin pour diriger les destinées du peuple et du pays égyptiens. »

Le *Times* consacrait un de ses *leading* articles à commenter cette note, à en préciser le caractère : « C'est, disait-il, un avertissement solennel, adressé à tous ceux que la question peut intéresser, de ce qui arriverait au cas où des complications, soit intérieures, soit extérieures, menaceraient le régime établi en Egypte. Un nouveau mouvement du parti dit national, pour s'assurer la sympathie de l'armée, pourrait paralyser le gouvernement du pays et produire l'anarchie au dedans.

« L'autre danger est extérieur et vient du désir bien connu du sultan de recouvrer son autorité en Egypte. Les rêves d'Abdul-Hamid, relativement au nord de l'Afrique, ne sont pas bornés à l'Egypte. La résurrection du panislamisme, toujours caressée par lui, doit embrasser un champ bien plus étendu. Mais c'est en Egypte qu'elle peut commencer et c'est en Egypte que les intrigues de la Porte ont été les plus actives dans ces derniers temps. »

En somme, ce n'était ni plus ni moins, d'après le *Times*, que l'établissement du protectorat anglo-français sur l'Egypte, protectorat effectif et qui, au besoin, serait appuyé par la force : « Notre correspondant d'Alexandrie assure que les notables du parti national ne croient pas à l'intervention commune et matérielle de la France et de l'Angleterre en Egypte, et que, par conséquent, ils n'ont fait aucune attention à la note. Ils se font là une illusion dangereuse. La note est explicite et veut bien dire ce qu'elle dit. La France et l'Angleterre ne toléreront aucune tentative faite pour renverser l'autorité du khédive, de quelque part qu'elle vienne, et, si c'est nécessaire, elles s'y opposeront par la force. »

D'après le *Standard*, la note identique n'aurait nullement

laissé le parti national indifférent. Son correspondant lui télégraphiait du Caire le 10 janvier : « La note identique est tombée comme la foudre sur le parti national. Les principaux membres du parti se réunissent ce soir pour délibérer sur ce document, que le public regarde comme établissant un protectorat sur ce pays. »

Un télégramme de l'agence Reuter constatait de même que la note collective causait une sorte de consternation dans le parti militaire et parmi les notables. Le gouvernement avait décidé,par suite, de ne pas la publier, comme il en avait d'abord l'intention. Le bruit avait couru que cette note avait été provoquée par une demande de secours faite par le khédive à sir E. Malet. Mais ce bruit fut démenti. Le khédive aurait assuré, au contraire, le consul général anglais qu'il se reposait entièrement sur la sagesse de la Chambre des notables pour rétablir la tranquillité dans le pays.

Le langage du *Times* n'était pas fait d'ailleurs pour rassurer et apaiser le parti qui s'agitait déjà à la seule idée d'une intervention anglo-française. Quelques jours plus tard, la feuille anglaise publiait une dépêche d'Alexandrie, ainsi conçue : « Les notables ne croient pas que la France et l'Angleterre puissent s'entendre sur une intervention effective en Egypte et donner une sanction à la note collective. »

Commentant cette dépêche, le *Times* constatait qu'il serait funeste pour l'Egypte de supposer que la France et l'Angleterre étaient incapables d'intervenir dans ce pays. « La note des deux puissances, disait-il, exprime leurs intentions sérieuses : elle est un avertissement adressé au sultan de ne pas intervenir dans les affaires de l'Egypte ; elle est également un avertissement adressé au khédive de ne pas encourager une intervention turque, en même temps qu'elle renferme une promesse conditionnelle d'appuyer l'autorité du khédive aussi longtemps que celui-ci restera fidèle à ses engagements. »

C'est donc bien les tendances autonomistes qui étaient visées par la démonstration anglo-française autant que les

menaces d'intervention de la Porte. Nous nous occuperons d'abord du programme exposé par le parti national, tel qu'il était résumé dans une longue lettre attribuée à Arabi-Bey et publiée également dans le *Times*. Arabi-Bey a constaté l'exactitude de ce programme tout en se défendant d'être l'auteur de ce document. On l'a attribué à M. Wilfrid Blunt, et on y a vu surtout la manifestation du mécontentement du parti militaire qui, dans le cas où il se croirait abandonné par son chef, n'hésiterait pas à le remplacer par un homme plus résolu. La lettre attribuée à Arabi-Bey et dont il a tout au moins confirmé et approuvé les propositions, doit nous éclairer à cet égard. En voici quelques extraits :

1° Le parti national en Egypte accepte les relations actuellement existantes entre l'Egypte et la Porte comme base de son action, c'est-à-dire qu il reconnaît le sultan Abd-ul-Hamid Khan comme suzerain seigneur et comme khalife ou chef de la religion musulmane, et aussi longtemps que son empire existera, le parti ne demandera pas que ces rapports soient modifiés. Il admet le droit de la Porte au tribut fixé par la loi et au concours de l'Egypte en cas de guerre étrangère. En même temps, le parti est fermement résolu à défendre les droits et les privilèges nationaux de l'Egypte et à s'opposer, par tous les moyens, aux tentatives de ceux qui voudraient de nouveau réduire l'Egypte à l'état de pachalick turc. Il a la confiance que les puissances protectrices de l'Europe, et notamment l'Angleterre, continueront à sauvegarder l'indépendance administrative de l'Egypte.

2° Le parti national exprime son attachement loyal à la personne du khédive régnant. Il continuera d'appuyer le gouvernement de Mohammed-Tewfik aussi longtemps que celui-ci gouvernera suivant la loi et la justice, et conformément aux promesses qu'il a faites au peuple égyptien en septembre 1881. Il déclare, par contre, qu'il est décidé à ne pas permettre le renouvellement d'un régime despotique et injuste, tel que l'Egypte a dû le subir en mainte occasion, et qu'il insistera pour l'exécution rigoureuse de la promesse faite par le khédive, de gouverner à l'aide d'une Chambre des députés et de donner la liberté au pays. Il invite S. A. Mohammed-Tewfik à agir loyalement avec lui dans cette question, lui promettant son concours sincère ; mais il met le khédive en garde contre les insinuations de ceux qui chercheraient à lui persuader de maintenir son pouvoir despotique, de frustrer la nation de ses droits et de manquer à ses promesses.

3° Le parti national reconnaît pleinement les services rendus à l'Egypte par les gouvernements de France et d'Angleterre, et sait parfaitement que c'est à eux que l'Egypte doit toute la somme de liberté et

de justice qu'elle a obtenue dans le passé. Le parti national en est reconnaissant à ces deux pays. Il reconnaît que le contrôle européen est une nécessité pour la situation financière de l'Egypte et croit que la continuation de ce contrôle est la meilleure garantie pour la prospérité du pays. Il considère l'acception de la dette étrangère comme une question d'honneur national, quoiqu'il sache fort bien que cette dette n'a pas été contractée pour l'avantage de l'Egypte, mais uniquement dans l'intérêt privé d'un gouvernement peu scrupuleux et irresponsable ; le parti est prêt à aider le contrôleur dans l'accomplissement plein et entier des obligations nationales.

Toutefois, il considère l'ordre actuel des choses comme purement transitoire et ne cache nullement son espoir de racheter peu à peu son pays des mains de ses créanciers. Le but qu'il poursuit, c'est de voir un jour l'Egypte entre les mains des Egyptiens. En même temps il ne ferme pas les yeux sur les imperfections du contrôle existant, et est disposé à les signaler. Il sait qu'il se commet de nombreux abus par ceux, tant Européens qu'autres, que le contrôle emploie.

Le parti national d'Egypte est un parti politique et non religieux. Il compte dans ses rangs des hommes de différentes races et de différentes religions. Il est principalement composé de mahométans, parce que les neuf dixièmes des Egyptiens sont mahométans ; mais il est soutenu par la masse des chrétiens cophtes, des juifs et de tous ceux qui cultivent le sol et parlent la langue de l'Egypte...

Le parti national ne cherche pas querelle aux Européens résidant en Egypte, ni parce qu'ils sont chrétiens ni en leur qualité d'étrangers, tant qu'ils se soumettent aux lois et contribuent aux charges de l'Etat.

Quant à l'attitude de la Porte, visée dans les autres passages de la note du 7 janvier, elle était encore menaçante. Une tentative d'immixtion eût été dangereuse de sa part si elle avait eu chance d'être appuyée par d'autres puissances. Dans sa réponse à la note anglo-française, la Porte semblait invoquer le concours des autres cabinets.

Votre Excellence n'ignore pas, disait Assym-Pacha, que les consuls généraux de la France et l'Angleterre viennent de faire simultanément des communications identiques à S. A. le khédive, conformément aux instructions de leur gouvernement.

En conséquence du firman impérial que la Sublime-Porte a publié touchant la province d'Egypte, et des procédés de la récente mission impériale ottomane, la démarche des deux consuls généraux prouve que les assurances réitérées du gouvernement impérial n'ont pas été appréciées à leur juste valeur.

C'est pouquoi nous ne saurions cacher l'impression pénible pour nous mêmes produite par cette démarche, et nous nous trouvons dans la néces-

sité de soumettre à ce sujet quelques observations critiques aux sentiments de justice et d'équité du gouvernement près lequel vous êtes accrédité.

Sauvegarder constamment les immunités garanties à l'Egypte et assurer ainsi l'ordre et la prospérité de cette province, tel est le désir sincère, tel est l'intérêt du gouvernement impérial dont les efforts ont toujours été dirigés vers ce but. Nous croyons qu'il serait impossible d'apporter la moindre preuve matérielle ou morale du contraire, ou la moindre circonstance intérieure en ce qui concerne l'Egypte qui pourrait amener des assurances étrangères de cette nature.

Par conséquent, il n'y a rien qui puisse justifier la démarche collective récemment faite auprès de S. A. Tewfik-Pacha, d'autant plus que l'Egypte forme une partie intégrante des possessions de S. M. le sultan, et que le pouvoir conféré au khédive pour maintenir au besoin l'ordre et la sécurité publique et pour garantir la bonne administration du pays, ainsi que l'affermissement de son autorité, appartient essentiellement au domaine des droits et prérogatives de la Sublime Porte.

Du moment qu'une pareille démarche a été estimée nécessaire, il nous parait tout naturel que l'opinion de la puissance souveraine aurait dû être préalablement pressentie à ce sujet, et que c'est exclusivement par ce canal que les déclarations auraient dû être transmises et les assurances que l'on désirait, attendues.

Partant, nous nous considérons fondés à regarder comme peu juste la procédure directe employée auprès du khédive, et la Sublime Porte se trouve obligée d'essayer d'éclaircir les raisons qui ont amené le gouvernement français à s'associer au gouvernement britannique dans une mesure qu'elle considère comme une infraction à ses droits de souveraineté sur l'Egypte.

La réponse des puissances à cette ouverture avait été évasive : les représentants de la Russie, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Autriche déclarèrent aux ministres du sultan qu'il n'y avait pour leurs gouvernements aucun motif de se préoccuper de la situation de l'Egypte tant qu'il ne serait porté aucune atteinte aux traités qui régissent son organisation. D'après une dépêche de Constantinople, Assym-Pacha en recevant, le 2 février, la déclaration verbale identique de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie, fit ses réserves relativement au terme « puissance suzeraine » employé dans cette déclaration pour désigner la Turquie qui était, d'après lui, une puissance « souveraine » vis-à-vis de l'Egypte. Assym-Pacha n'avait reçu cette déclaration que moyennant la promesse que les ambassadeurs demanderaient des instructions à leur gouvernements.

Ces détails indiquent clairement quelles étaient les dispositions de la Porte et ses intentions à l'égard de l'Egypte. Avant même l'envoi de la note du 7 janvier et lorsque la démarche collective de la France et de l'Angleterre était encore à l'état de projet, on annonçait de Constantinople que cette nouvelle avait provoqué une vive émotion au Palais : le sultan aurait envoyé immédiatement son ministre des affaires étrangères auprès des ambassadeurs français et anglais pour savoir de quelle manière la France et l'Angleterre avaient l'intention d'agir, parce que sa politique consistait à encourager le parti national, sans provoquer une occupation militaire anglo-française.

Ces menaces d'intervention de la Turquie n'étaient pas vaines. La note collective qui fut publiée presque au moment où ces détails paraissaient dans la presse anglaise força la Porte à se démasquer; c'est bien elle qui avait donné le signal de la chute de Chérif.

Il n'y avait qu'une manière pour la Turquie d'intervenir en Egypte, c'était d'agir dans ce pays comme mandataire de l'Angleterre ou de la France. Sous toute autre forme, son intervention pouvait avoir les résultats les plus désastreux.

La politique de l'Angleterre consistait à maintenir l'Egypte libre comme étant la grande route ouverte non seulement à l'Angleterre, mais à toutes les nations. Il était pour elle d'une importance vitale que l'isthme ne pût être refermé soit par une occupation étrangère dont elle serait exclue, soit par une émeute militaire. La connaissance de cette détermination de la France et de l'Angleterre, disait le *Times*, est la plus sûre garantie du maintien de l'équilibre existant. Les débats qui s'engagèrent devant le Parlement anglais permettaient d'apprécier exactement la politique du cabinet Gladstone; mais les circonstances pouvaient le porter à modifier ses intentions primitives.

L'attitude de la France n'était pas moins nette.

Pas plus qu'à Londres, on ne songeait chez nous à s'opposer à ce qu'il pouvait y avoir de raisonnable dans les

désirs des Egyptiens, ni à modifier la situation politique de l'Egypte, telle qu'elle résultait des traités et des firmans des sultans. Le cabinet du 14 novembre, qui avait pris l'initiative d'une action énergique, de concert avec l'Angleterre, pouvait aisément triompher des difficultés de la situation et réparer les effets de la funeste inertie du précédent cabinet; mais, en se retirant le 26 janvier, M. Gambetta semble avoir légué à ses successeurs une tâche singulièrement délicate, faute d'avoir suffisamment préparé les bases de l'action commune des deux puissances. L'extension du mouvement nationaliste et de l'agitation qui devait aboutir à de sanglants conflits provoquait en même temps de redoutables complications auxquelles M. de Freycinet s'efforçait de porter remède, sans rencontrer dans la majorité l'appui qu'il lui eût fallu pour intervenir et s'engager résolument et énergiquement.

Dès le 8 mars, M. Sienkiewicz, notre agent, avait déclaré, en constatant la gravité de la situation, qu'il était nécessaire de redoubler d'énergie et de vigilance : « *J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'exposer* que, si des troupes européennes mettaient le pied en Egypte, la sécurité des Européens pourrait être gravement compromise. Il ne suffirait pas, concluait-il, de licencier l'armée, il faudrait occuper le pays pendant un temps qu'il serait impossible de déterminer à l'avance ce qui entraînerait le déplacement d'au moins quarante mille hommes. »

La situation était grave, car le parti national s'apprêtait à résister à main armée et le maintien du contrôle anglo-français était sérieusement compromis.

Bientôt le complot des officiers circassiens contre Arabi déchaîna le conflit entre le parti nationaliste secrètement encouragé par la Porte et le Khédive, énergiquement appuyé par la France et l'Angleterre. L'exécution du jugement rendu contre les coupables souleva le conflit en aggravant l'agitation et la surexcitation des esprits. Malgré l'ordre du Sultan qui réclamait l'envoi du dossier de l'affaire à Constantinople pour statuer sur le sort des accusés, le Khé-

dive, conformément à la demande de sir E. Malet et de M. Sienkiewicz, leur accorda une commutation de peine. Aussitôt le ministère s'empressa d'engager la lutte contre Tewfik-Pacha et le menaça de déposition. Les consuls anglais et français exigèrent aussitôt le renvoi d'Arabi, ce qui amena la démission des ministres; les deux gouvernements envoyèrent aussitôt, le 17 mai, leurs escadres mouiller dans les eaux égyptiennes, devant Alexandrie. C'est alors que le cabinet de Saint-James, malgré la répugnance du gouvernement français à solliciter l'intervention de la Turquie, invita la Porte à rétablir officiellement l'autorité du khédive et à déclarer Arabi rebelle. Abd-ul-Hamid se borna, après avoir opposé des fins de non-recevoir successives aux réclamations des deux puissances, à envoyer au Caire une commission officielle, chargée de rétablir l'ordre au nom du Sultan.

L'attitude douteuse des quatre autres puissances, au cours de ces négociations, favorisait trop bien les desseins secrets de la Porte pour qu'elle ne saisît pas avec empressement l'occasion d'en profiter. Les cabinets de Berlin, de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Rome, avaient déclaré dès le principe vouloir s'abstenir ou plutôt se réserver, laissant aux gouvernements de France et d'Angleterre toute la responsabilité de leur ingérence dans les affaires intérieures de l'Égypte, mais ils refusaient de s'y associer, tout en reconnaissant les intérêts particuliers qui motivaient l'action isolée, jusqu'alors combinée, de ces deux puissances. Il fallait donc, de toute nécessité, recourir à l'action collective pour réaliser l'entente entre toutes les puissances intéressées, pour empêcher une rupture qui eût mis en présence d'une part le khédive, appuyé par la France et l'Angleterre, d'autre part Arabi, c'est-à-dire la Turquie, soutenue par les quatre autres cabinets. La France fut la première à proposer la réunion d'une conférence qui établît l'accord entre tous les gouvernements sur le principe et les conditions d'une intervention éventuelle des deux puissances, ou au moins de l'une d'elles, et l'Angleterre ne put que

se rallier à cette idée. Mais ce n'est que quatre mois plus tard, lorsque la France eut renoncé à envoyer des troupes ne fût-ce que pour garantir le canal de Suez, et quand l'Angleterre, résolue à agir seule, eut écrasé les rebelles à Tell-el-Kébir, que la Turquie se décida à envoyer des troupes, se soumettant enfin aux conditions du cabinet de Saint-James; mais il ne put alors que constater l'inutilité de cette acceptation, qui n'avait plus d'objet. Le double jeu de la Porte avait abouti à la plus piteuse des déconvenues : les événements avaient détruit l'effet de ses funestes intrigues: quant à la France, détournée de toute action par le renversement du ministère Freycinet, elle dut se résigner à voir les Anglais profiter de leurs succès pour prononcer l'abolition du contrôle à deux : c'était lui, du reste, qui avait été l'origine de ces tristes incidents.

Dervisch-Pacha, chef de la mission ottomane, était arrivé le 8 juin en Egypte : c'est deux jours après qu'éclata l'émeute qui ensanglanta Alexandrie et où périrent près de trois cents personnes ; la moitié environ étaient des Européens. Les escadres française et anglaise, sur la prière des Consuls s'abstinrent de débarquer les troupes : quelques jours plus tard, le 23 juin, la Conférence s'ouvrait, mais pour ajourner toute décision : ce n'est qu'après quatorze séances infructueuses qu'elle se sépara, à la fin d'août. Dès le 11 juillet, l'amiral Seymour avait ouvert le feu contre le port et la rade d'Alexandrie, après avoir sommé les rebelles de cesser leurs préparatifs menaçants contre les escadres alliées ; elles avaient pu heureusement recueillir et préserver leurs nationaux. La ville fut incendiée et livrée au pillage.

L'Angleterre, ne pouvant obtenir de la Conférence la mission d'agir au nom de l'Europe, se décida à intervenir seule : le 15 août, le général Wolseley venait prendre le commandement du corps expéditionnaire, et le 12 septembre, à Tell-El-Kébir, le débris des bandes d'Arabi, taillées en pièces, se dispersaient vers le Soudan.

Le ministère Freycinet devant l'inertie des puissances et

l'attitude inquiétante de la Porte, avait conclu une convention avec l'Angleterre pour limiter la rôle de la France à la protection du canal de Suez, sans étendre les opérations à l'occupation de l'Egypte. Le 29 juillet, la Chambre rejeta la demande des crédits présentés par le gouvernement pour l'envoi de forces auxiliaires : le cabinet se retira et M. Duclerc, les mains liées par ce vote déplorable, dut laisser les Anglais maîtres de la situation. Le Soudan, à la voïx du Mahdi, se souleva bientôt contre eux et un corps de 12.000 hommes envoyé contre Berber et Khartoum fut détruit par les fièvres, la soif et la fatigue. Gordon pacha, envoyé contre le prophète nègre, fut bientôt aussi victime de l'abandon de l'Angleterre, qui fut une honte pour la civilisation et pour l'honneur du cabinet Gladstone. Ces douloureux incidents sont le plus triste épisode de l'histoire de l'intervention anglaise en Egypte, marquée par tant de fautes, tant de sang et tant d'iniquités.

La rébellion du parti militaire avait été provoquée tout d'abord par la note collective du 7 janvier, que lord Granville n'avait acceptée qu'avec la plus vive répugnance ; il avait fallu presque lui arracher son consentement : Arabi n'existait pas alors ; c'est ce mouvement nationaliste, déchaîné si mal à propos, qui lui donna subitement le prestige, l'autorité, l'audace. Quant à la levée en masse des Egyptiens, quelle en était la cause, sinon ce bombardement stupide d'Alexandrie, position qui ne pouvait servir et n'a jamais servi de base aux opérations de l'armée anglaise ?

L'émeute du 11 juin avait fait de trop nombreuses victimes et l'intervention armée était inévitable ; mais l'Angleterre prenait à tâche de rendre l'expédition plus dangereuse et plus sérieuse en poussant dès le début la situation à l'extrême et en surexcitant les esprits. L'Egypte tout entière était en feu au bout de quelques semaines, et il n'y avait plus qu'à agir sans retard ; la Conférence de Constantinople avait accentué la gravité de la situation en constatant la division des puissances, comme en 1876.

Le principe des nationalités fut mal à propos invoqué en

l'honneur de cette poignée d'agitateurs qui, avant tout, travaillaient dans l'intérêt de la Turquie. La France, réduite à l'abstention, dut observer pendant toute la durée des opérations militaires une neutralité beaucoup plus bienveillante qu'hostile, se conformant strictement à la résolution du Parlement de réserver l'action du gouvernement pour l'éventualité où les intérêts français seraient directement menacés.

Mais, une fois l'Egypte soumise, le Caire occupé et le pays à la discrétion de l'Angleterre, en quel sens devait s'exercer notre intervention et en même temps celle des autres puissances intéressées? Le cabinet anglais s'était gardé de laisser percer dès le principe des visées ambitieuses : les préventions qui s'étaient manifestées depuis le moment où les affaires d'Egypte avaient commencé à préoccuper la diplomatie européenne étaient désarmées par la modération et le sens politique de M. Gladstone, qui savait mieux que personne quel adversaire il avait devant lui à Constantinople et au Caire. Le mot de M. de Bismarck à la Conférence de Constantinople « ni veto, ni mandat! » montrait que les puissances qui devaient se résoudre à intervenir n'auraient à prendre conseil que de leurs intérêts et agiraient à leurs risques et périls. C'est cette réserve inquiétante du chancelier de Berlin qui eût donné à l'alliance anglo-française le caractère d'une entreprise hasardeuse et d'une combinaison précaire.

Quelle n'eût pas été la situation de notre pays si c'eût été une expédition française qui eût pris la place des troupes anglaises? Le ministre de la guerre, le général Billot, affirmait à la Chambre, au mois de juin, que si l'on n'envoyait pas un corps de 40.000 hommes on s'exposerait à les perdre en détail : et dès le 7 mars M. Sienkiewicz avait opposé aux assurances dédaigneuses des journaux, qui croyaient qu'un détachement de 600 marins suffirait, une déclaration bien nette concernant l'importance de l'effectif que devait comporter l'armée d'occupation. Lorsque la Chambre fut appelée à se prononcer, c'est précisément en présence de l'étendue des sacrifices pécuniaires que l'on demandait au pays qu'elle déclara préférer l'abstention aux risques d'une

intervention qui, si énergique qu'elle fût, paraissait encore insuffisante à ceux qui prétendaient en accepter d'avance toutes les conséquences.

Il est à peine nécessaire de rappeler, malgré les embarras parlementaires qui entravaient son action, l'attitude honorable qu'avait prise le gouvernement français au cours des négociations : une dépêche de lord Lyons, en date du 5 juillet, constate que M. de Freycinet refusa de donner à l'amiral français des instructions analogues à celles qu'avait reçues l'amiral anglais, ne voulant pas que notre flotte participât à des opérations de guerre sans le vote du Parlement : « Le gouvernement français, dit la dépêche, ne croyait pas pouvoir s'associer à des mesures offensives en Egypte sans la sanction préalable des Chambres. Or, cette sanction, M. de Freycinet n'était pas sûr de l'obtenir. »

Sans apprécier le caractère des négociations poursuivies par M. de Freycinet, nous devons approuver la patriotique réserve dont il s'est inspiré en refusant loyalement de s'engager et d'engager le pays sans l'assentiment des Chambres. C'est le vote du 29 juillet, rendu à la suite d'un débat où la politique du cabinet n'était appréciée ni par les adversaires de l'intervention, qui estimaient qu'il s'avançait trop, ni par les partisans de l'expédition, qui prétendaient lui imposer une action plus vigoureuse encore que celle qu'il proposait, qui confondit les uns et les autres dans un vote hostile au ministère et dont le résultat fut d'obliger le gouvernement à la plus complète abstention. Les appels de M. de Freycinet à l'action collective, ses efforts pour renouer le concert européen permettaient au moins à nos ministres de reprendre après lui l'œuvre où la laissait la conférence de Constantinople : nous pouvions invoquer à notre tour, pour notre compte, cette fois, la parole du chancelier : « Ni veto, ni mandat ! » On ne peut prévoir, en effet, ce qui serait résulté d'une intervention isolée de la France si le pays eût pu être exposé aux hasards d'une expédition coûteuse et qui, si peu de sang qu'elle eût fait couler, en eût encore trop versé, entreprise en présence de l'Europe dé-

fiante, de l'Angleterre jalouse, de la Turquie hostile, impuissante elle-même, mais soutenue par de trop puissants protecteurs? La paix générale n'eût peut-être pas été compromise ; mais une certitude valait mieux en pareil cas que la présomption.

On a parlé encore d'humiliation nationale, en faisant sonner très haut les mots d'honneur et de dignité patriotiques. C'était un jeu bien dangereux alors qu'un appel à l'amour-propre national dans une affaire où aucun autre sentiment ne pouvait nous amener à intervenir que celui d'une nécessité impérieuse dont l'évidence n'était pas péremptoire, au point de provoquer une adhésion unanime : telle est la vérité.

Le résultat de l'abstention de la France était facile à prévoir. Dès le début du ministère Duclerc de nouvelles négociations s'ouvrirent, déjà préparées par des pourparlers préliminaires engagés non pas directement entre Paris et Londres, mais à Constantinople.

Des échanges de vues avaient eu lieu avec les cabinets de Paris, Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg, dans le but de faciliter la solution de la question égyptienne. Il appartenait à l'Angleterre de prendre l'initiative des propositions qu'elle pouvait juger indispensables en vue d'assurer la sécurité de la voie de communication qui relie à la métropole son empire colonial. Les intéressés jugeraient alors s'ils devaient accepter ou rejeter ces propositions ; l'Angleterre avait autant moins d'intérêt à froisser les puissances avec lesquelles elle était amenée à négocier qu'elle était exposée à trouver devant elle de redoutables adversaires. Les fanfaronnades des journaux anglais ne pouvaient nous faire sortir de notre réserve jusqu'au jour où s'ouvrirait la période des pourparlers. Nous ne pouvions faire aucun cas de l'opinion du *Daily Telegraph*, par exemple, qui démontrait que le droit souverain de l'Angleterre était la conséquence logique de l'expédition du général Wolseley. « Ce serait folie, dit ce journal, de vouloir rétablir en Egypte le système qui existait avant la guerre. Il est incon-

testable que la France jouira toujours, près du gouvernement égyptien, de l'influence qui lui est due ; mais à l'avenir, il faut qu'elle se contente de se mettre sur le même rang que la Turquie, l'Allemagne et l'Autriche. » C'était aller un peu vite en besogne. Avant de rétablir ou de maintenir le *statu quo*, il fallait démontrer qu'il était non pas détruit, mais seulement modifié. Rien ne devait être changé qu'avec notre adhésion, et si l'Angleterre se prétendait devenue la maîtresse de l'Egypte, elle était tenue par les mêmes obligations que ses prédécesseurs envers la France comme envers les autres puissances. Le seul titre régulier qui pût affirmer sa souveraineté était l'investiture régulière, préalablement notifiée en la forme ordinaire.

Notre retraite volontaire n'avait pas eu pour effet d'abroger d'un trait de plume tous les actes internationaux qui portent nos signatures en même temps que celles de l'Angleterre et des autres puissances contractantes. Si nos droits étaient menacés, c'est-à-dire si l'on essayait de passer outre, il nous restait deux moyens de nous faire rendre justice : ou nous adresser à l'Angleterre directement ou faire cause commune avec les autres puissances lésées comme nous. C'était affaire à nos hommes d'Etat de savoir laquelle des deux diplomaties serait la plus sûre. Jusque-là, les traités restaient en vigueur, et nous n'avions pas plus à supplier l'Angleterre qu'à le prendre de haut avec elle.

Les démonstrations du chauvinisme anglais n'avaient donc pu troubler notre sérénité. Lorsque le général Wolseley fit son entrée au Caire, l'Angleterre allait tout bouleverser et n'agir absolument que selon son bon plaisir. Plus tard, les considérations tirées de la nécessité de tenir compte de la France amenèrent le *Times* à reconnaître que, quelque avantage qu'on pût s'assurer après l'expédition égyptienne, il n'en était pas qui pût être mis en balance avec l'alliance française, qu'il fallait conserver à tout prix. Mais le même journal, revenant à sa thèse primitive, réclamait pour les Anglais le droit d'agir à leur guise, par la raison qu'ils avaient 12,000 hommes en Egypte et étaient devenus

responsables de l'administration du pays, tandis que la France n'y avait pas un seul homme et n'encourait aucune responsabilité.

Cette thèse était presque textuellement celle du *Standard*, qui voulait voir l'Angleterre parler sans détours aux puissances et leur déclarer que « si elle n'a nullement l'intention de s'annexer l'Egypte, elle compte y maintenir une force considérable jusqu'à ce que l'ordre et *quelque chose de plus* soient entièrement établis ; que le paiement du tribut égyptien à la Porte sera continué aussi longtemps que la soi-disant souveraineté du sultan sera reconnue, mais qu'à l'avenir il ne saurait y avoir aucune action commune en Egypte, ni avec la France, ni avec aucune autre puissance. »

Le premier ministre d'Angleterre, bien éloigné de faire campagne avec les journaux annexionnistes, semblait vouloir se dérober à toute explication au sujet des affaires d'Egypte. Il s'était borné, dans une allocution prononcée en Ecosse, à Penmanmawr, à émettre des vœux platoniques pour une solution pacifique; sans saisir cette occasion d'éclairer le pays par des déclarations catégoriques. Peut-être laissait-il la presse s'épuiser en vaines polémiques pour attendre qu'elle retrouvât son sang-froid ou temporisait-il, au contraire, en autorisant les intrigues de sir Edouard Malet au Caire, tandis qu'il faisait transmettre à notre gouvernement les assurances les plus désintéressées et les plus bienveillantes par lord Lyons ? S'il eût été tellement déconcerté par nos prétentions et nos exigences, comme l'affirmait la presse tory, qu'il préférât s'arranger avec l'Allemagne et l'Italie, il était à craindre en tous cas qu'il se retournât de ce côté si nous ne manifestions pas une résignation exemplaire.

M. Gladstone avait du reste rendu publiques, d'une manière si complète et si précise, ses idées personnelles sur la question égyptienne, que sa réserve et son silence ne prouvaient qu'une seule chose : il ne jugeait pas le moment encore venu d'exposer nettement ses vues et ses intentions. Au milieu des anxiétés de la guerre russo-turque, lorsque

les convoitises nationales, surexcitées par le coup d'audace de l'achat de 176.000 actions de Suez par lord Beaconsfield, s'affichaient avec fureur, les opinions qu'il émettait dans le *Nineteenth Century*, en septembre 1877, témoignaient d'un désintéressement absolu.

M. Gladstone, répondant à M. Dicey, de l'*Observer*, qui avait voulu établir que l'intérêt anglais exigeait la conquête et l'annexion de l'Egypte, posait un premier principe : « En règle générale, tout agrandissement territorial de l'empire britannique est un mal qui doit entraîner des dangers graves, quoiqu'ils puissent n'être pas toujours immédiats. » Les raisons développées étaient celles-ci : les conquêtes sont immorales ; en outre, elles augmentent la responsabilité administrative du gouvernement, ajoutant aux charges qu'imposent des possessions trop étendues déjà ; enfin, les réformes intérieures sont d'un intérêt plus pressant. Quant aux motifs tirés de la conservation de l'empire indien, M. Gladstone les discutait : « Pour la puissance de l'Angleterre dans l'Inde, c'est la question morale et non la question militaire qui se présente en première ligne. »

Puis, en prenant l'hypothèse de la destruction ou de la fermeture du canal de Suez, M. Gladstone établissait que l'Angleterre n'a rien à craindre de personne. Au point de vue commercial, elle perdrait plus que toutes les autres nations, mais ce ne serait qu'une diminution de bénéfices et elle pourrait supporter des désastres qui atteindraient d'autres bien plus gravement, par la cherté et la lenteur des transports et la suspension des échanges. Au point de vue militaire, la route du Cap demeurerait toujours ouverte, tandis que le sabordage clandestin de quelques navires, en supposant que le canal fût libre en temps de guerre, suffirait, — malgré toutes les précautions, la fortification et l'occupation des deux rives, — pour le rendre impraticable : « Quelle serait, ajoutait-il, la position de l'Angleterre aux yeux du monde, si, pour assurer ses communications militaires avec l'Inde, elle attirait sur le canal des dangers,

dont cette route pacifique du commerce du monde aurait sans cela été exempte ? »

La conquête de l'Egypte était donc considérée par M. Gladstone comme une dangereuse utopie : « Si une fois nous prenons pied en Egypte, ce premier établissement deviendra presque infailliblement le germe d'un grand empire de l'Afrique du Nord qui s'accroîtra peu à peu jusqu'à ce que ses limites comprennent une seconde Victoria et un second Albert, — ceux des sources du Nil Blanc. Nous finirons même sans doute par franchir l'Equateur pour donner la main aux colonies de Natal et du Cap, sans parler du Transvaal et du fleuve Orange non plus que de l'Abyssinie et du Zanzibar, que nous aurons absorbés chemin faisant. »

C'est alors que M. Gladstone, effrayé par ces perspectives de longues, sanglantes et coûteuses conquêtes, s'écriait pour la première fois : *Hands off*, s'adressant aux hommes d'Etat anglais. Et, considérant l'attitude de la France, voici comment il posait la question : « Je suis convaincu que le jour où nous entrerons en Egypte mettra fin pour longtemps à toutes relations politiques cordiales entre la France et l'Angleterre. Il n'y aura peut-être pas de rupture immédiate, pas de manifestations extérieures, mais il y aura une rancune profonde, quoique muette, comme la rancune maintenant éteinte des Etats-Unis pendant la guerre de la Sécession, rancune qui a attendu pour éclater que l'Angleterre se trouvât dans l'embarras... Les nations ont bonne mémoire. » M. Gladstone savait donc qu'aucun avantage matériel ne compenserait le mécontentement que provoquerait en France l'absorption de l'Egypte par l'Angleterre.

Les négociations se poursuivaient entre les deux gouvernements, avec un égal désir de conciliation. A ce moment encore, M. Duclerc aurait pu réparer la faute commise par la coalition qui avait renversé M. de Freycinet pour ne pas voter l'intervention telle qu'il la proposait. Les journaux anglais, pour nous arracher concessions sur concessions, faisaient grand bruit à propos de nos entreprises coloniales à Madagascar, au Congo, à Taïti, et invitaient leur gouver-

nement à nous tenir tête pour ne céder qu'après nous avoir arraché une sorte d'acte d'abdication en Egypte. De même, leurs résistances à propos de la réorganisation administrative de la Tunisie avaient pour objet de nous imposer la carte forcée.

Ce jeu était bien visible et la parade facile. Les manifestations du chauvinisme anglais, pas plus au sujet du tunnel de la Manche qu'à l'occasion de la revue solennelle du corps expéditionnaire d'Egypte ne pouvaient nous émouvoir. On voyait des journaux, tels que le *Graphic*, représenter les troupes anglaises défilant à Windsor sous un arc de triomphe portant les mots de « Tell-el-Kébir, » tandis qu'au second plan un autre portait celui de « Waterloo » ; cette plaisanterie ne nous avait nullement attristés. Les Anglais éprouvaient le besoin de détourner leur attention des événements d'Irlande, et s'ils comparaient en guise de distraction lord Wolseley avec Wellington, il n'y avait là rien qui pût alarmer notre susceptibilité. Mais que gagnaient-ils à nous montrer que l'amitié de l'Angleterre n'est qu'une coûteuse marchandise ?

La proposition faite au gouvernement français par le cabinet de Londres, concernant l'institution d'un résident anglais près du gouvernement égyptien, chargé seul du contrôle financier et ayant pour mission de conseiller le khédive, ne fut pas admise sans protestations ni sans modifications. Les réponses des membres du gouvernement aux questions qui leur étaient adressées sur la politique étrangère étant restées assez vagues, et ne portant que sur des questions secondaires, on ne peut signaler qu'une déclaration de M. Gladstone en réponse à sir Stafford Northcote au commencement du mois de novembre. Le premier ministre constatait que c'était toujours le trésor anglais qui soldait les dépenses des forces anglaises en Egypte, en vertu des autorisations accordées par le gouvernement, mais que, depuis la répression de la rébellion, les troupes étaient chargées des devoirs qui, en temps normal, incombent au gouvernement égyptien. L'Egypte avait donc supporté les

dépenses qui avaient eu lieu depuis cette époque. « Toutefois, ajoutait M. Gladstone, le cabinet ne se croit pas encore en mesure de faire une communication définitive. »

Dès le 5 janvier 1883, M. Duclerc annonça officiellement au Parlement que les négociations, après de longues discussions, avaient dû être totalement abandonnées et que la France reprenait toute liberté d'action sans que la situation fût modifiée.

Sans mettre absolument en relief l'objectif de la politique française, le Livre bleu concernant les affaires d'Egypte exposait très complètement les diverses péripéties des négociations diplomatiques qui avaient eu lieu depuis l'envoi de Dervisch-Pacha au Caire, en qualité de commissaire du gouvernement ottoman, jusqu'à la clôture de la conférence. La principale difficulté avait été de faire accepter le principe de l'intervention éventuelle des puissances occidentales en Egypte par les quatre puissances, dont l'attitude avait été finalement définie par la formule du chancelier de Berlin. Il y avait, en outre, à déterminer les conditions d'une intervention, avec oú malgré la Turquie, dans l'éventualité de « force majeure » ou plutôt de « cas urgent », selon les termes de l'amendement apporté par les représentants de l'Angleterre et de la France à la proposition du comte Corti. Il ressort de la lecture de ces documents que la liberté d'action de la France n'a été compromise à aucun moment par M. de Freycinet ; il s'est en effet toujours refusé à prendre des engagements qui auraient lié le gouvernement français sans l'assentiment préalable du Parlement.

Les troubles du Soudan, l'expédition envoyée contre le mahdi,puis pour délivrer le major Gordon,retardèrent l'évacuation de l'Egypte et la solution du litige provoqué par l'intervention isolée de l'Angleterre; l'échec des troupes anglo-égyptiennes fut une nouvelle cause de nombreux, longs et graves embarras pour la répression des troubles dans ces contrées éloignées où s'était porté le siège de l'insurrection, désormais impuissante dans le nord de l'Egypte.

La tâche des Anglais n'en resta pas moins périlleuse ; pour hâter le rétablissement de l'ordre, ils eurent besoin d'appeler des renforts dont la présence resta longtemps nécessaire. Le gouvernement ordonna d'envoyer au Caire et à Alexandrie des contingents suffisants des garnisons de Malte et de Gibraltar pour compléter les cadres des régiments et d'expédier en Egypte un ou deux régiments des troupes indiennes, afin d'être prêt à toute éventualité. Le mahdi fut arrêté dans sa marche sur l'Egypte, mais ses victoires avaient servi de ralliement au fanatisme musulman.

Les puissances demandèrent alors de nouveau à l'Angleterre de spécifier ses intentions. Il ne s'agissait plus que de l'administration de l'Etat égyptien, et si la France en était réduite à rester simple spectatrice du développement de l'influence anglaise et de la prise de possession du pays par nos voisins, on ne peut que déplorer l'abstention que, dans un moment d'égarement, une coalition parlementaire imposa à notre gouvernement.

La France s'est donc désintéressée de l'administration de l'Egypte et a décliné toute responsabilité, laissant à nos voisins la faculté d'agir à leur guise mais se réservant toute liberté d'agir selon les événements. La suppression du contrôle fut le premier acte de l'administration anglaise ; mais la réforme financière se trouva reléguée au second plan lorsque les troubles du Soudan remirent en question le pouvoir que les Anglais avaient cru si solidement établi qu'ils commençaient déjà à procéder au rapatriement du corps expéditionnaire.

Le parlement anglais refusa bientôt de suivre M. Gladstone malgré son éloquente défense de la politique du cabinet libéral. Cette politique avait souffert plus d'un échec depuis le bombardement d'Alexandrie. La bataille de Tell-el-Kébir et la prise du Caire n'avaient pas mis fin aux difficultés : c'est au contraire à cette date qu'elles avaient commencé, lorsque l'Angleterre entreprit seule la tâche de réorganiser l'Egypte. Quelques semaines de pourparlers avaient suffi au

cabinet français pour se convaincre qu'il n'y avait plus d'association d'intérêts entre les deux pays et que l'Angleterre était décidée à travailler pour son propre compte.

Ni dans la question du canal de Suez ni dans celle de la réforme financière, la France n'abandonnait sa position, et une attitude ferme et fière lui permit de faire respecter ses droits et les intérêts de ses nationaux aussi bien que la liberté de la navigation. D'autre part, elle sut, malgré les provocations et les violences d'une partie de la presse anglaise, consolider sa position à Madagascar et au Congo, où le gouvernement anglais n'avait pas manqué de lui susciter, par son mauvais vouloir ou son inertie, certaines difficultés. Enfin, au Tonkin, elle put mettre à la raison l'opposition obstinée de la cour de Pékin, que la presse d'outre-Manche encourageait si ardemment à la résistance, et elle signait le traité de Tien-Tsin, à l'heure même où le vote de la motion de blâme de sir Hick's Beach consacrait le triomphe de la politique coloniale française par la chute du cabinet qui avait cherché partout à nous évincer par les procédés souvent les plus discourtois.

C'est donc plutôt le mécontentement national essuyé par le peuple britannique, c'est-à-dire un véritable sentiment de jalousie qui fut la cause de l'hostilité dont fut victime M. Gladstone à la suite d'échecs moins graves que d'autres, pour lesquels nos voisins avaient montré plus d'indulgence. Au Zululand et en Afghanistan, M. Gladstone avait rencontré des difficultés bien plus grandes et l'attitude résolue de l'opinion lui avait montré que le peuple anglais ne l'abandonnait pas. En mai 1884, il dut se retirer parce qu'il avait laissé compromettre le prestige de l'Angleterre, n'ayant pu empêcher la France de reconquérir et d'augmenter le sien. Les débats qui eurent lieu à la même époque au Parlement français n'eurent pas le même caractère ni les mêmes conséquences au point de vue politique : le ministère se montra prêt à renouveler les négociations et le cabinet tory accepta ces offres avec plus d'empressement que ses prédécesseurs.

Si nous avons cédé, c'est que le cabinet de Londres cédait sur d'autres points en échange de notre abandon, qui était un effet pur et simple de notre volonté. Si nous ne sommes pas intervenus pour réclamer des droits les armes à la main, c'est qu'il y a un intérêt spécial, commun à la France et à tous les Etats en général, qui consiste à écarter de l'Egypte des éléments de désorganisation et d'anarchie, que ce soit l'Angleterre qui ait seule ou avec le concours d'autres puissances la responsabilité de l'ordre et de l'administration au Caire. Notre abstention en 1882 a laissé la main libre aux Anglais, mais les questions à résoudre, l'organisation financière entre autres, n'étaient nullement de leur compétence. Toutefois, en ne persistant pas à nous placer sur le terrain du rétablissement du contrôle à deux, nous faisions évidemment une concession.

Maintenant, qu'obtenions-nous à notre tour ? D'après l'arrangement du 17 juin 1884, nous ne faisions que ratifier le nouvel état de choses, où la prépondérance appartient à l'Angleterre. Nous n'avions nullement pour pensée de compromettre le ministère anglais. La chute de M. Gladstone et l'avènement de lord Salisbury nous laissaient indifférents, car ce qui nous importait au fond, c'est qu'il y eût une conférence pour nous y présenter forts de nos droits. Nous avons fait à cet égard toutes les réserves nécessaires : si la conférence était condamnée d'avance à l'avortement, nous avions à espérer, en retour, d'utiles compensations.

La Conférence de Londres n'aboutit à aucun résultat et ses délibérations furent de pure forme. Elle se borna à recevoir communication du rapport de M. Childers, résumant le travail de la commission financière ; de son côté, le délégué français, M. Waddington, avait soumis à la réunion des plénipotentiaires des contre-propositions, la commission, suivant les conclusions de son président, n'ayant pas eu mandat de se prononcer sur le contre-projet Blignières.

La proposition de M. Waddington n'était que la reproduction pure et simple de ce contre-projet. On pensait

qu'une solution serait proposée par les puissances neutres, qui présenteraient un projet de conciliation, modifiant sur des points divers les projets anglais et français ; cette transaction eût mis fin à l'action diplomatique proprement dite. La sanction des Parlements de France et d'Angleterre n'eût pas été douteuse, si cette solution amiable eût prévalu, mais elle fut repoussée, comme on s'y attendait, et le cabinet anglais prit son parti très philosophiquement de l'échec de la conférence. Chaque puissance reprit donc encore une fois sa liberté d'action.

Nos pourparlers avec le cabinet avaient eu toutefois un résultat important, en dehors de la réunion de la conférence. Voilà l'explication de ces négociations : elles ont porté à la fois sur l'Egypte et sur les affaires coloniales en général. Nous pouvions arguer de tous les précédents pour dire à l'Angleterre que nous ne retranchions rien à la note du 4 janvier 1883, sur laquelle ont été rompus les pourparlers et qui restait notre dernier mot. Pour faire un pas en avant, puis un autre, il fallait que l'Angleterre fût forcée de nous faire des offres réelles. Et dès lors, il n'est pas difficile de deviner sur quels points elle cédait à son tour : le Tonkin, la Tunisie, le Congo, Madagascar.

Ainsi, nous avions à faire des offres, l'Angleterre aussi ; il reste à savoir quelles concessions ont été les plus importantes. Nous sommes allés à la conférence tels que nous partions en 1878 pour le Congrès de Berlin, mais nous n'en revenions pas sans doute les mains nettes. En 1878, nous rapportions la Tunisie ; mais il a fallu plus de trois ans et toute la maladresse de M. Waddington pour que nous pussions engager la partie qui était gagnée d'avance. En 1884, nous étions plus habiles et plus décidés ; mais le dernier mot n'est pas encore dit. L'enjeu de cette partie à deux entre M. Gladstone et M. Jules Ferry était d'un côté l'Egypte, de l'autre, la liberté de notre politique coloniale jusque-là combattue avec tant d'âpreté par l'Angleterre. Moyennant notre concours, purement moral, il est vrai, nous obtenions du nouveau ministère britannique une sorte d'adhé-

sion, également morale, à nos entreprises au delà des mers et dans la Méditerranée. Nous pouvions céder sur l'Egypte, qui est une conquête coûteuse à réaliser et n'est pas encore faite: mais l'Angleterre nous abandonnait ce qui nous appartenait déjà en renonçant pour l'avenir à cette hostilité qui nous avait attiré de si graves difficultés notamment au Tonkin et à Madagascar.

En 1887 l'Angleterre essaya en vain de conclure avec la Porte une convention dont une des clauses lui permettait de réoccuper l'Egypte à son gré ; elle dut y renoncer, malgré l'appui de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, devant la résistance énergique de la France et de la Russie. Bien que cette dernière puissance eût pris soin de constater qu'elle avait toujours combattu le *condominium* anglo-français et défendu la suzeraineté du sultan en Egypte, elle crut nécessaire de s'opposer à une action concertée entre la Turquie et l'Angleterre en Egypte, et qui, selon les craintes exprimées par le sultan à l'envoyé britannique, eût été de nature à provoquer, en cas de rupture, une action ouvertement hostile à la Russie en Bulgarie.

D'après une dépêche du 19 juillet, sir H. Drummond Wolff avait même laissé entrevoir à son gouvernement que si l'Angleterre ne tenait pas compte de ces protestations, la Porte subirait de graves revendications : « On a dit à Sa Majesté, « écrivait-il, que s'il ratifie la convention, la France et la « Russie seront en droit d'occuper certaines provinces de « l'empire, et de ne les évacuer qu'après la conclusion « d'une semblable convention à leur profit. La France agirait « en Syrie, et la Russie en Arménie ».

C'est devant cette attitude des deux puissances que la Turquie refusa de ratifier la convention : la note suivante, adressée au sultan par notre ambassadeur, M. de Montebello, pourra témoigner de la fermeté de l'attitude de notre gouvernement : elle résume en même temps notre politique aussi sage que loyale dans la question égyptienne. C'est un document important, et qui doit être conservé.

7/19 juin 1887.

Sire,

Le gouvernement français est absolument décidé à ne pas accepter la situation qui résultera de la ratification de la convention égyptienne.

En cas de ratification de la convention, le gouvernement français consacrera son attention à ses intérêts particuliers, que la rupture de l'équilibre dans la Méditerranée compromettrait, et, dans ce but, il prendrait les mesures nécessaires pour les protéger.

Au cas contraire, c'est-à-dire si Votre Majesté Impériale ne ratifie pas la convention susmentionnée, l'ambassadeur de France est autorisé par son gouvernement à donner à Votre Majesté Impériale l'assurance formelle et catégorique que le gouvernement français protégera et garantira Votre Majesté contre les conséquences, quelles qu'elles puissent être, qui pourraient résulter de la non-ratification en question.

En conséquence, Votre Majesté Impériale, n'étant plus exposée à aucun doute en cette affaire, non seulement donnera pleine satisfaction à la population musulmane en ne ratifiant pas cet arrangement, qui lui cause tant d'inquiétude et de trouble, mais confirmera et fortifiera par là les liens d'ancienne amitié qui existent entre votre empire et la France.

Comme la politique désintéressée de la France peut seule protéger l'Empire ottoman contre les empiètements et les visées ambitieuses de l'Angleterre, le maintien de l'amitié de la France doit être considéré par Votre Majeste Impériale comme lui étant plus avantageux.

En somme les obstacles que rencontraient les Anglais nous montraient assez dans quel guépier nous auraient attirés ceux qui, quelques mois avant l'expédition, déclaraient superbement que *six cents hommes* suffiraient pour écraser les bandes d'Arabi.

S'il est vrai, comme l'a dit M. Gabriel Charmes, dans un remarquable article de la *Revue Bleue* (23 décembre 1882), complétant ses belles études sur le panislamisme présentées dans son volume l'*Avenir de la Turquie*, s'il est vrai que Tell-El-Kébir ait anéanti l'influence du sultan dans le monde arabe et que le khalifat, ne s'exerçant plus au profit de cette race, soit repris un jour au chef des Osmanlis entre les mains duquel il n'est resté que par tolérance, s'il est vrai que son iradé déclarant rebelle Arabi, à la voix duquel se réveillait la fièvre anti-chrétienne dans tout l'Islam, ait compromis le prestige des Turcs, et qu'on puisse s'attendre à voir quelque jour un chérif de la Mecque lui contester le titre et les prérogatives de commandeur des croyants, le panislamisme ne

doit plus être considéré que comme une chimère, et l'Allemagne, coupable d'avoir encouragé les audacieuses rêveries d'Abd-ul-Hamid, ne pourra trouver dans le réveil du fanatisme musulman les moyens de susciter des difficultés à la France en Tunisie, à l'Angleterre en Egypte. Lorsque des écrivains considérables,réclamant au nom d'un intérêt national une intervention de la part de la France, même en dehors de l'Angleterre et des autres puissances, laissaient appréhender le soulèvement des indigènes d'Algérie comme une conséquence de l'humiliation de notre pays, de notre défaite morale, consacrée par une alliance turco-allemande, l'exagération était manifeste. Dans le recueil que nous citions M. J.-J. Weiss allait jusqu'à affirmer que, d'après les documents officiels qu'il avait pu consulter pendant son court passage au département de l'Extérieur, cette éventualité était plus que probable, fatale ; qu'il s'agissait non pas de notre influence en Egypte, mais de notre commerce d'exportation, menacé de ruine, de la sécurité de nos colons, mise en péril, du salut de nos possessions d'Afrique.

La même revue insérait alors les dithyrambes aux accents non moins éplorés que ces événements inspiraient à Paul Deroulède ; celui-ci ne songeait pas alors à susciter des émeutes contre M. Jules Ferry, en qui il saluait l'élève et qu'il allait reconnaître pour le successeur de Gambetta, ni à compromettre sa fameuse Ligue dans une alliance monstrueuse avec les intransigeants et les anarchistes pour acclamer le soldat rebelle dont l'ambition a réveillé les lamentables entraînements populaires qui ont étouffé le véritable esprit républicain devant l'apparition redoutable de la dictature militaire si fatale à notre pays. Mais c'était encore la mascarade du patriotisme que ces strophes insultantes, jetées à la face des mandataires de la nation par le poète des *Chants du soldat*, qui les traitait de « fainéants, d'ingrats et de poltrons » au lendemain de la chute de Gambetta.

C'était dans un tout autre esprit qu'un publiciste dont l'autorité ne peut être contestée, M. H. Ganem, avait constaté, dans cette même *Revue Bleue*, hospitalière à tant de thèses

contradictoires, que non seulement une action isolée de la France en Egypte, qui n'effrayait même pas les partisans de cette politique aventureuse, mais même une intervention franco-anglaise, dont les bases lui semblaient des moins sûres, eût exposé notre gouvernement aux plus redoutables éventualités. C'est en retraçant, avec une indiscutable compétence et une parfaite clarté, les phases du concert franco-anglais de 1876 à 1880 et les erreurs de M. Waddington pour l'établissement du contrôle à deux, que M. Ganem déclarait ne voir aucune garantie sérieuse dans ce système, ni au point de vue politique, ni au point de vue financier, et exprimait sans réserve ses préférences pour le régime des capitulations, dont le retour eût consolidé et étendu l'autorité de nos consuls, dans l'Egypte comme dans tout l'Orient musulman. Malheureusement les événements ont marché trop vite, et ont démenti les alarmes excessives des premiers et les conjectures, même favorables des autres, et la situation est loin d'être la même aujourd'hui qu'en 1882.

Les polémiques de la presse, qui tendent à rejeter sur les successeurs du ministère du 14 novembre la responsabilité des échecs de l'Angleterre et à démontrer que le cabinet Gambetta avait tout prévu, tout combiné, ont trop altéré la vérité à cet égard. Lorsque la Chambre, dans la séance du 29 juillet 1882, vota contre la demande des crédits présentée par M. de Freycinet, ce n'était nullement pour combattre la politique d'aventures, comme on l'a dit, car ce n'était pas ce cabinet qui pouvait être incriminé, ses adversaires estimant que son action ne péchait que par excès de timidité. Il ne fallait pas se défier de l'Angleterre a-t-on dit, mais l'aider, c'est-à-dire faire ses affaires. Et cependant le *Livre jaune* montre que ce n'était pas du tout cette alliance docile que le ministère Gambetta avait proposée. Ses partisans disent encore qu'il voulait prévenir les Anglais en Egypte, ce n'était donc pas de la défiance cela?

Mais le point qui se dégage de leurs contradictions est celui-ci : nous voulions l'intervention quand même ; l'intervention pour l'intervention ; voilà pourquoi nous avons repoussé

l'intervention limitée, ne voulant pas nous borner à faire la garde du canal, à rester l'arme au bras pour faire l'office de gendarmes, tandis que les Anglais recueilleraient les lauriers. Ne pouvant réaliser l'intervention telle que nous la rêvions nous n'en voulions accepter aucune autre : tout ou rien. C'est ainsi que les adversaires de M. de Freycinet justifiait leur vote, qui aboutissait à l'abstention pure.

Tel était le raisonnement des amis, fort mal inspirés de M. Gambetta, justement à l'heure où, avec cinquante mille hommes de troupes aguerries, appuyés d'une forte artillerie, les Anglais, après six semaines, en restaient encore à attendre le moment d'entrer en ligne. Tirer parti de ces événements pour tenter de justifier les prévisions des hommes d'Etat à l'intervention desquels était dû le vote du 29 juillet était certainement une argumentation bien spécieuse. Aujourd'hui que le temps a affaibli l'âpreté de ces discussions il est essentiel de rappeler qu'en présence de ces redoutables complications, les ennemis du cabinet, qui avait déclaré que quarante mille hommes ne constitueraient même pas un corps d'occupation suffisant, ne demandèrent que l'envoi de quelques milliers d'hommes ; trois mille, à la date du 11 juin, c'est précis. Un de nos plus éminents écrivains politiques déclarait même alors que six cents marins suffiraient. En somme, tous les partis ont manqué de sang-froid et de prévoyance et c'est la France qui a subi le funeste effet de ces tergiversations et de ces lamentables querelles.

CHAPITRE XVIII

L'EXPÉDITION DU TONKIN

Longtemps avant l'expédition de 1883, le gouvernement de la République avait considéré la question de l'occupation du Tonkin comme une des plus graves qui intéressaient l'avenir de la colonisation française dans la péninsule indo-chinoise. Dès le mois de juin 1880, le président du conseil annonça à la commission du budget qu'il fallait choisir entre l'abandon complet du Tonkin, destiné par le traité de 1874 à rester sous le protectorat de la France, ou les mesures énergiques que réclamaient nos colons pour assurer la navigation du fleuve Rouge et réprimer la piraterie et le brigandage, que les autorités d'Annam sont impuissantes à empêcher. — C'était l'occupation, peut-être la prise définitive de possession du pays.

Le Tonkin, qui compte 10 millions d'habitants, est un territoire d'une étendue équivalente au tiers de la France : il est entouré de tribus indépendantes qui comprennent près de 5 millions d'indigènes et qui suivront inévitablement le sort qui sera imposé à leurs voisins. Ce sera la plus riche colonie que la France ait acquise depuis Dupleix : elle produit en abondance le riz, la soie, le coton, l'indigo, la canelle, le ricin ; en outre, c'est l'unique voie du commerce avec les provinces du sud-ouest de la Chine. Le climat est relativement tempéré, sauf aux embouchures des fleuves et sur quelques points des côtes ; les fièvres sont très rares et le pays est d'une salubrité très satisfaisante. Le sol est d'une

fertilité remarquable et offre de précieuses ressources à l'agriculture.

Dansles provinces chinoises limitrophes, dont la population et le territoire sont le double de la France, on trouve de riches minerais d'or, d'argent, d'étain, de fer, de zinc, de plomb et de mercure, qu'on exploite depuis un temps immémorial, et de vastes couches de houille qui suffiraient à fournir aux besoins de l'Europe lorsque nos houillères seraient épuisées.

Un regard jeté sur une carte d'Asie suffit à faire apprécier l'importance de nos établissements de Cochinchine. Les deux contrées les plus riches du sud de la Chine, le Yun-Nan et le Thibet, sont séparées des possessions anglaises de l'Inde par des obstacles naturels, presque infranchissables ; le Népaul et la Birmanie forment encore une barrière impénétrable de ce côté. Au contraire, l'accès de ces pays est entièrement libre du côté de la péninsule indo-chinoise : il ne s'agit que de trouver la voie de communication qui les reliera à nos stations de la Cochinchine ou des Etats placés sous le protectorat français.

Cette voie est toute trouvée. A la suite de l'expédition de Cochinchine par les forces françaises et espagnoles, en 1859, il fallait la chercher. En 1866, un énergique officier français, le commandant Douart de la Brée, remonta le Mey-Koung, qui descend du Thibet à Saïgon ; mais il reconnut bientôt que cette voie n'était navigable que dans les plus faibles parties du cours du fleuve.

Un autre compatriote, le négociant français Jean Dupuis, a ouvert à la navigation le fleuve Rouge, qui traverse le Tonkin, partant du Yun-Nan pour se jeter dans la mer de Chine en face de l'île d'Haïn-Nam. C'est cette grande voie qu'il s'agit d'ouvrir définitivement au commerce français, qui peut y trouver un mouvement d'échanges qu'on évalue à près d'un milliard.

L'expédition du Tonkin était destinée à assurer la navigation du fleuve Rouge et à étendre sur le Tonkin le protectorat de la France.

Le Tonkin dépendait en effet du royaume d'Annam, qui l'a conquis en 1802 et y a établi un régime rigoureux et insupportable aux habitants. Les Français devaient être accueillis comme des libérateurs; mais les Annamites, comme on pense bien, s'étaient constamment efforcés, malgré les traités, d'entraver les relations de nos compatriotes avec le Tonkin et les tentatives des explorateurs français. Aussi ce ne fut qu'après des obstacles et des vexations de toute nature que M. Dupuis, au bout de longues années d'efforts, réussit, en 1871, à remonter le fleuge Rouge. Le 22 décembre 1872, il atteignait enfin Hanoï, dans le delta du fleuve, la capitale du Tonkin, ville de plus de cent mille habitants et centre de tout le commerce du pays.

Il semblerait que rien ne fût plus facile que de conserver cette splendide conquête. Mais c'est ici que se place le récit des funestes erreurs commises par l'administration de la marine, et qui coûtèrent à la France la perte du Tonkin et du courageux lieutenant Garnier.

Les Annamites avaient résolu d'empêcher le retour de Dupuis. Le fleuve avait été encombré de barrages; des brûlots furent lancés sur les bâtiments de l'expédition; les indigènes qui apportaient des vivres étaient livrés aux supplices; les hommes de Dupuis étaient attaqués lorsqu'ils se trouvaient isolés de leurs compagnons; les sources étaient empoisonnées.

Il fallait à tout prix que le gouvernement colonial envoyât des renforts. Grâce à son insistance et à son énergie, Dupuis obtint qu'on lui dépêchât un corps de troupes, et ce fut Francis Garnier qui en prit le commandement.

Cette première expédition du Tonkin est célèbre. Ce que cette poignée de braves déploya d'héroïsme est incroyable. Le 20 novembre 1873, Dupuis et Garnier, avec quatre-vingt-dix marins et quatre-vingts indigènes, mettent en fuite sept mille Annamites enfermés dans la citadelle d'Hanoï, qu'ils emportent d'assaut. Province par province, le Tonkin est soumis, conquis. C'est pourtant à cette date qu'un moment de faiblesse compromet tout.

En même temps qu'il expédiait des renforts à Garnier, l'amiral Dupré avait envoyé à Hanoï un officier nommé Philastre, chargé de négocier avec le féroce Tu-Duc. Celui-ci ayant refusé d'entrer en pourparlers avant l'évacuation du Tonkin, Philastre rejoint l'expédition à Hanoï. L'infortuné Francis Garnier venait de succomber. Philastre prend le commandement, mais au lieu de venger la mort de Garnier, il ne songe qu'à céder à la volonté de l'empereur d'Annam. Il ne s'arrête pas aux protestations des chefs de cette vaillante troupe ; bien plus, il ose les traiter de *forbans* et de *pirates !* Sur ses instances le gouverneur abandonne le Tonkin et signe avec Tu-Duc le traité qui assure aux Annamites la domination de cette riche contrée, notre conquête. Nous livrons à Tu-Duc 5 navires à vapeur, 100 canons, 100 fusils, 500.000 cartouches, avec une indemnité considérable. Tous les indigènes qui s'étaient soulevés à la voix de Dupuis furent égorgés jusqu'au dernier.

Quant à Dupuis, abandonné et ruiné, il revint en France où, sur ses légitimes réclamations, la Chambre a voté une indemnité en sa faveur. Le Tonkin semblait alors perdu pour nous.

Sans vouloir défendre le traité de 1874 dans toutes ses dispositions, il est bon de faire remarquer que les cessions par nous faites n'étaient que le paiement de trois provinces (Vinh-Long, An-Giang et Hatien) conservées par nous depuis 1866, en garantie d'un traité que nous avions imposé à l'Annam, en 1862. Ces trois provinces avaient été occupées par nous en 1866, sans résistance.

Que nous donnait, en échange, le traité de 1874 ? — Il nous accordait la libre navigation du fleuve Rouge et le droit d'établir des consulats dans trois villes du Tonkin. Cet avantage fut purement illusoire, puisque la première clause resta lettre morte. Si un navire se présentait armé dans le fleuve Rouge, nos consuls l'arrêtaient, le traité ayant interdit l'entrée aux navires de guerre ; s'il se présentait sans armes, ils l'arrêtaient encore, pour l'empêcher d'être massacré par les pirates. Aussi les Annamites avaient soin d'entre-

tenir le brigandage dans toute l'étendue du Tonkin, et les pirates à la solde de Tu-Duc infestaient les rives du fleuve Rouge.

Le devoir de la France était donc de faire respecter les droits qu'elle tenait du traité et de défendre les intérêts des colons. Il fallait que le Tonkin devînt une annexe de notre colonie de Saïgon, et que l'expédition fût organisée et dirigée pour préparer cette solution. Cette conclusion devait s'imposer d'elle-même tôt ou tard. Dès 1880, le gouvernement et la Chambre étaient disposés à l'accepter dans l'intérêt de notre commerce avec l'Indo-Chine et de l'avenir de nos établissements de la Cochinchine.

Il n'était question alors, il est vrai, que d'organiser sur le fleuve Rouge une flottille de canonnières afin de réprimer la piraterie, et c'est à cet effet que la Chambre fut saisie d'une simple demande de crédit de 1.600.000 francs. Mais ce n'était qu'un prélude, et il fallait avoir le courage de rompre définitivement avec Tu-Duc, notre ennemi mortel.

L'Annam s'efforçait déjà de se rapprocher de la Chine, implorant la protection de son puissant voisin. Le Tonkin était, à la vérité, leur tributaire, mais de nom seulement, or la Chine n'avait pas résisté aux Japonais l'année précédente quand ils s'étaient emparés des îles Liou-Chéou.

Quant aux autres nations, l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne même, l'expédition projetée et l'extension du protectorat français ne portaient aucune atteinte à leurs intérêts et ne pouvaient leur inspirer aucune inquiétude ni aucune jalousie ; loin de là, l'exploitation de nouveaux et riches marchés leur profitait autant qu'au commerce français. A la suite de l'exploration du Mey-Kong, les Anglais, dans un esprit de rivalité, avaient bien essayé d'ouvrir la route de la Chine à l'Inde par la Birmanie ; ils entretenaient depuis 1879 un agent à Tali-Fou, dans le Yun-Nan, et s'efforçaient malgré bien des difficultés d'imposer leur protectorat à l'empire birman. Mais il est clair que la voie maritime que nous voulions ouvrir à l'est était étrangère à l'entreprise qu'ils avaient conçue pour chercher les communications par voie de terre

entre l'Inde et la Chine. Une expédition française ne pouvait donc leur porter ombrage.

D'ailleurs, sans parler des pirates annamites qu'il entretenait au Tonkin, Tu-Duc avait fourni le premier à la France tous les motifs légitimes d'intervention. En 1879, le représentant français à Hué, M. Reinard, ayant refusé de se prosterner devant le cruel souverain d'Annam, fut maltraité avec tous les hommes de son escorte, et la France n'obtint que péniblement la réparation de cet outrage. Plus tard, un de nos compatriotes, M. Francelli, était assassiné par des forbans à la solde de Tu-Duc, et la satisfaction offerte par les autorités annamites ne fut guère équivalente à la gravité du forfait.

C'est Tu-Duc qui était notre rival au Tonkin : c'était lui qu'il fallait en chasser, pour y établir le protectorat français, en abolissant la domination annamite. C'est ce qui eût été fait depuis 1874 sans la fin tragique de Francis Garnier et la fatale conclusion du traité, qui perdit tout le fruit de cette première et brillante expédition. Celle qui se préparait dès 1880 n'était donc que la suite de la précédente, mieux conduite, plus hardiment organisée, et dirigée vers un objet certain, l'extension du protectorat français au Tonkin. C'était la meilleure et la plus brillante inauguration du régime civil dans l'administration de nos établissements de la Cochinchine.

Mais des incidents plus graves encore rendaient nécessaire l'expédition de 1883.

Jusqu'en 1880, les divers cabinets qui avaient eu à s'occuper de la question paraissent, malgré les avertissements de nos représentants à Pékin, avoir attaché un intérêt secondaire à la politique du gouvernement chinois. Le duc Decazes, en 1875, songeait surtout à faire ouvrir au commerce européen la province de Yun-Nan et invitait M. de Rochechouart, notre chargé d'affaires, à négocier avec le Tsung-Li-Yamen l'établissement d'un port de cette province sur le fleuve Rouge, où pussent atterrir nos bâtiments. En recevant notification de la ratification du traité par l'Assemblée,

le prince Kong paraît avoir décliné formellement cette proposition : dans sa réponse, du 15 juin de la même année, il insistait sur la répression du brigandage et déclarait que les troupes chinoises de l'Yun-Nan n'avaient eu d'autre mission que de disperser les pirates du Tonkin et s'y étaient rendues sur la demande du gouvernement annamite.

Or, tandis que la cour de Hué s'efforçait de se soustraire aux obligations que lui imposait le traité et négociait le retrait de la garnison de Hanoï, elle essayait en secret de provoquer les revendications de la Chine au sujet de la suzeraineté sur l'Annam ; quelques jours après le 16 mai, le duc Decazes, informé par l'amiral Duperré de l'envoi d'une ambassade annamite à Pékin, invitait M. Brenier de Montmorand, notre ministre en Chine, à rechercher si la continuation de ces relations officielles, fondées sur les antiques traditions et pouvant difficilement être combattues ouvertement, n'offrait pas de graves inconvénients et ne devait pas présenter de sérieux dangers « le jour où la Chine aurait moins d'intérêt à nous ménager qu'elle n'en a en ce moment ».

A cette question, l'agent consulté répondit par une exposition d'une parfaite clarté des rapports entre la Chine et l'Annam, et de l'opposition secrète du cabinet de Pékin au traité de 1874 ; néanmoins, il concluait à l'impossibilité de rien changer au *statu quo*. Cette conclusion dangereuse fut acceptée par le gouvernement. M. Waddington, qui avait remplacé le duc Decazes, approuva cette théorie.

Sur ces entrefaites, de nouveaux troubles survinrent au Tonkin et, le 10 janvier 1879, l'amiral Pothuau donnait pour instruction au gouverneur de la Cochinchine, qui était alors le vice-amiral Lafont, de faire consacrer par un nouveau traité l'établissement de notre protectorat, pour empêcher la cour de Hué de réclamer à la fois, comme elle le faisait, l'assistance de la Chine et de la France contre les pirates du fleuve Rouge. L'envoi de M. Le Myre de Villers en Cochinchine par l'amiral Jauréguiberry avait pour objet de mettre le gouvernement annamite en demeure d'exécuter rigoureusement le traité, car la prolongation de notre situation équi-

voque au Tonkin avait des conséquences funestes pour le maintien de l'influence française à Saïgon, et même pour la sécurité de la Cochinchine. Le 24 janvier 1880, le gouverneur était obligé de constater que, malgré tous nos efforts, la situation n'avait fait qu'empirer pendant six ans, par suite de l'inertie et de l'insouciance des ministres qui s'étaient succédé aux affaires étrangères ou à la marine.

C'est seulement lorsque M. de Freycinet prend la présidence du Conseil, au commencement de l'année 1880, que le gouvernement adopte une politique active et énergique destinée à rendre notre situation au Tonkin parfaitement nette et inattaquable. L'amiral Jauréguiberry était invité à préparer un projet d'occupation jusqu'à la partie supérieure du Fleuve-Rouge ; un corps expéditionnaire de 3.000 hommes devait partir et une demande de crédits de 2. 700. 000 francs avait été déposée à la Chambre, qui l'accepta d'après un rapport de M. Antonin Proust. Mais M. Barthélemy Saint-Hilaire succède à M. de Freycinet. Dès lors ce n'est plus qu'une série de maladresses et de tâtonnements qui coïncident avec l'envoi à Pékin de M. Bourée, et en Europe du marquis de T' Seng, entrant aussitôt en scène et se jouant de la candeur du ministre. En même temps qu'il abandonnait la Grèce et le Monténégro en Orient, et qu'il laissait l'Italie entreprendre ses empiètements qui nous obligeaient à intervenir en Tunisie, M. Barthélemy Saint-Hilaire reculait au Tonkin devant la Chine et se laissait complètement berner par le marquis de T' Seng.

Tandis que le diplomate chinois suivait à Saint-Pétersbourg les négociations concernant l'affaire de Kouldja, qui menaçait de susciter la guerre avec la Russie, il commençait son action avec la France, en dénonçant officiellement la protestation de la Chine contre le traité de 1874 et en revendiquant la suzeraineté de cette puissance sur l'Annam. Le court ministère de M. Gambetta est marqué par une résistance énergique à ces prétentions : le second ministère de M. de Freycinet inaugure une politique résolue, par l'envoi de renforts et la prise de la citadelle d'Hanoï par nos troupes.

C'est contre cette occupation que le marquis de T' Seng continue à faire entendre des protestations et des doléances. M. de Freycinet les écarte formellement, mais ses successeurs vont malheureusement les laisser dégénérer en manifestations hostiles et jusqu'à des menaces de guerre apportées sans réticence à notre gouvernement pendant l'expédition de 1883.

L'amiral Jauréguiberry avait renouvelé lors de l'arrivée de M. Duclerc aux affaires étrangères son programme d'expédition de 1880, comportant un supplément de 10 millions par an au budget de la marine; mais presque aussitôt M. Bourée, qui avait refusé jusque-là de céder aux instances de la cour de Pékin pour entrer en pourparlers, commence à se départir de sa réserve et de sa prudence. Etant allé au commencement de l'hiver séjourner à Tien-Tsin, il y recueille des renseignements inquiétants sur les préparatifs militaires de la Chine. Il en fait l'objet d'un long mémoire dont la conclusion est que la guerre avec la Chine est inévitable. Peu de temps après, ayant eu une entrevue avec le vice-roi, il négocie non pas un traité mais un arrangement en vertu duquel les troupes chinoises devaient évacuer le Tonkin jusqu'à ce que la zone entre nos possessions et la frontière méridionale de la Chine eût été délimitée (Procès-verbal du 27 novembre 1882). Cette combinaison devait être ratifiée par les deux gouvernements. D'autre part le conseil de l'empire suscitait des difficultés en remettant en discussion les points adoptés : M. Duclerc, au contraire, déclarait dans une dépêche du 30 décembre que le projet se présentait dans des conditions très acceptables.

M. Challemel-Lacour, qui lui succéda aux affaires étrangères, rejeta résolument le projet de traité. C'est le 5 mars 1883 qu'il expédia à l'ambassadeur le télégramme qui le rappelait en France. La prise de possession d'Hanoï suivit aussitôt ce début énergique. Quelques mois après avait lieu la sortie d'Hanoï et la mort héroïque du commandant Rivière.

C'est à la suite de ces événements que la Chambre adopta une politique résolue, grâce à l'intervention de M. Jules

Ferry, président du Conseil. Le marquis de T' Seng n'en continua pas moins à s'efforcer de paralyser notre action en nous menaçant d'une résistance armée de la part de son gouvernement : le 9 mai, il déclarait à M. Challemel-Lacour que la Chine ne pouvait se désintéresser des affaires du Tonkin, sur lequel elle n'a jamais laissé périmer son droit de suzeraineté. Elle offrait son assistance pour régler les affaires d'Annam.

Le ministre refusa cette proposition, comme étant sans objet. Le 21 mai, la déclaration formelle du marquis de T' Seng, constatée par le ministre, qu'il n'y avait pas de réguliers chinois au Tonkin, rendait vaines toutes ces protestations. M. Jules Ferry répondit que nous avions en conséquence le droit de traiter en pirates les bandes enrôlées par les Pavillons-Noirs.

L'ambassadeur chinois laissait entendre que notre présence au Tonkin était contraire à la bonne intelligence entre les deux puissances : il reprenait et développait l'idée d'une zone neutre entre la France et la Chine, telle que la spécifiait le projet Bourée. Le 1er août, l'ambassadeur chinois déclare que si la Chine n'avait pas protesté contre le traité de 1874 quand il lui fut présenté, c'est qu'elle voulait vivre en bonne intelligence avec la France, mais que la situation était changée depuis l'envoi de nos troupes : de plus le rejet du traité Bourée avait fait supposer chez nous des exigences plus grandes.

Le 2 août, le marquis demandait la conclusion d'un armistice afin qu'en poursuivant les Pavillons-Noirs la France ne s'exposât pas à attaquer les troupes chinoises. Il lui fut répondu que, comme nos troupes ne dépassaient pas les frontières, elles ne rencontreraient les Chinois que s'ils pénétraient sur le territoire tonkinois, où leur présence était irrégulière.

C'est alors, dans sa dépêche du 8 août, que le marquis avoue la présence de troupes chinoises au Tonkin. Le 18 août, il remet à M. Challemel-Lacour un mémorandum demandant l'évacuation du Tonkin par nos troupes,

comme base des négociations. Le 15 septembre, par un autre mémorandum, le ministre offre de constituer une zone neutre au Tonkin, entre la France et la Chine.

La réponse du marquis, en date du 18 septembre, est que la Chine ne considère pas cette garantie comme satisfaisante et qu'elle ne peut se désintéresser du sort des Pavillons-Noirs, attendu qu'ils sont à la solde de l'Annam, État vassal de la Chine ; il retourne alors à la précédente proposition : la Chine n'entend avoir d'autre frontière que l'Annam.

Le rejet définitif du mémorandum français, le 1er octobre, par le gouvernement chinois, qui se refuse à examiner nos propositions avant que nous ayons reconnu son droit de suzeraineté sur l'Annam, constate la rupture des négociations. Le 6 octobre, le marquis de T' Seng constate qu'il n'a pas à formuler par écrit ses propres propositions (droits de la Chine sur les deux rives du Fleuve-Rouge), parce qu'elles sont rejetées à l'avance. Mais il se décide à les rédiger par un mémorandum du 15 octobre.

Le 5 novembre, il constate qu'il n'est pas désavoué par son gouvernement, malgré la lecture d'une dépêche de M. Tricou à la Chambre, par M. Jules Ferry. Enfin, à la déclaration officielle au nom de la Chine de la présence de ses troupes au Tonkin, et à la dépêche du 26 novembre constatant que Son-Tay et Bac-Ninh sont défendus par des réguliers chinois, M. Jules Ferry, devenu ministre des affaires étrangères, répond, le 30 novembre, que la France décline toute responsabilité en cas de conflit. Notre plan de campagne n'a pas été modifié et ne saurait l'être. Si les troupes chinoises se rapprochent des forteresses qui sont notre objectif, elles seront traitées en auxiliaires des Annamites.

Ce résumé nous permet d'apprécier le caractère de l'intervention telle que l'a poursuivie et exécutée le gouvernement. Quand à nos droits, ils sont inconstestables.

A la suite de divers événements, la mort de Francis Garnier et l'évacuation du Tonkin en 1872 et en 1873, la France a conclu en 1874 avec l'Annam un traité qui assure

la liberté de la navigation au Fleuve-Rouge, sous la protection et la surveillance de la France, chargée de défendre le Delta contre les incursions des pirates.

De 1874 à 1883, il s'est produit des incidents qui ont suivi trois phases bien marquées. D'abord, ni le duc Decazes ni M. Waddington ne se sont occupés du Tonkin de 1874 à 1879 : la Chine, comprenant que nous ne profitions pas de nos avantages, s'est réservée de protester ; mais il est essentiel de constater qu'elle ne l'a pas fait en temps utile, lorsqu'elle a reçu notification du traité et qu'elle a été mise en demeure de faire ses objections (dépêche du prince Kong du 15 juin 1875).

M. de Freycinet et l'amiral Jauréguiberry, en présence des avertissements de nos représentants à Pékin, ont résolu de mettre fin à l'équivoque et d'agir résolument. Cette attitude a été abandonnée par M. Barthélemy Saint-Hilaire et reprise par MM. Gambetta et de Freycinet après la chute du premier cabinet Ferry, mais la Chine avait déjà manifesté alors des prétentions qu'elle avait eu soin de tenir cachées jusqu'en 1880.

Enfin M. Bourée, effrayé du danger d'une guerre avec la Chine dont il a visiblement exagéré la puissance militaire dans ses dépêches, essaya de conclure une transaction : le cabinet de Pékin la repoussa, jugeant les concessions insuffisantes et espérant par l'intimidation en obtenir de plus sérieuses ; M. Challemel-Lacour désavoua en même temps M. Bourée comme s'étant trop avancé.

C'est alors que l'expédition, décidée après le rejet du traité Bourée, rencontra une vive résistance de la part de la Chine, qui, n'ayant pu nous faire reculer, compta paralyser notre action par des négociations dilatoires. Les contradictions dans le langage du représentant de la Chine à Paris faisaient voir clairement que le cabinet de Pékin n'interviendrait militairement que si nous hésitions à frapper un coup décisif et à maintenir nos droits acquis par les traités. C'était alors surtout, à la veille du vote des crédits, combattus avec les plus vives protestations par une certaine

partie de la presse d'extrême-gauche, qu'il fallait plus énergiquement que jamais montrer à la Chine, et à d'autres en même temps, que la France ne peut reculer lorsqu'elle soutient une juste cause. Il était inadmissible que la France abandonnât le Tonkin sans avoir vengé Francis Garnier, Henri Rivière et nos soldats morts pour elle avec ces deux héros, et qu'elle s'arrêtât devant les manœuvres dilatoires employées par la Chine sous la pression d'autres puissances intéressées à contrecarrer notre influence : pas plus qu'à Tunis, les ennemis de notre intervention ne pouvaient nous créer d'autres obstacles que d'inutiles et puériles récriminations sur le terrain diplomatique.

Au point de vue parlementaire,la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour l'expédition du Tonkin donna lieu à une explication décisive entre le gouvernement et les représentants du pays. Le Président du Conseil fut amené à déclarer catégoriquement dans quelles limites l'action de la France doit demeurer engagée, sans conclure à la conquête et à l'annexion du Tonkin, ni à l'établissement d'un protectorat sur l'Annam ; le rapport de M. Léon Renault donnait d'intéressants détails sur les origines de la question du Tonkin. Il résulte de cet exposé que les incursions des pirates dans le delta du Fleuve-Rouge ont rendu précaires les concessions que nous attribuait le traité de 1874 et qu'il a fallu d'abord augmenter nos garnisons, puis envoyer un corps expéditionnaire considérable, et qu'alors la Chine a soulevé au point de vue diplomatique des prétentions qui sont en contradiction formelle avec le traité de 1874, auquel, pendant dix années, elle n'avait pas daigné faire de l'opposition. De là la nécessité d'une action militaire énergique, non seulement pour maintenir nos positions dans le delta, mais pour montrer à la Chine que nous sommes prêts à repousser toute tentative d'immixtion de son côté dans une affaire qui ne la regarde à aucun titre.

Ainsi posée, la question était résolue d'elle-même : le ministre des affaires étrangères constata publiquement que l'envoi de forces supérieures n'était nullement destiné à

préparer une extension de notre occupation ni à consommer une annexion déguisée. C'était tout ce que voulait savoir le pays, plus éloigné que jamais des aventures et des expéditions lointaines. La Chambre avait voté à l'unanimité les crédits lorsqu'il s'agissait de venger la mort d'Henri Rivière et de ses camarades : elle ne s'était divisée que lorsqu'il devenait manifeste que les mesures militaires n'avaient pas été à la hauteur des circonstances et que, loin de se maintenir sur le terrain de la stricte et ferme revendication des droits que nous conférait le traité de 1874, le gouvernement entrait dans une voie d'atermoiements et de compromissions qui ne pouvaient aboutir qu'à de nouvelles difficultés.

Il n'était plus question du maintien ou de l'extension de notre influence dans l'Extrême-Orient, ni de l'ouverture de nouveaux débouchés à notre commerce et à notre navigation. Même en admettant que nous nous installions au Tonkin, il resterait entre Saïgon et Hanoï, entre le Fleuve-Rouge et le Mékong, un Etat dont le voisinage sera toujours un embarras au point de vue de la sécurité de nos possessions de la Cochinchine. Nous avions donc, outre la question du Tonkin, deux autres difficultés à résoudre : la question de l'Annam, d'abord, puis celle qui, à elle seule, dominait toutes les autres, la question chinoise. Telles étaient les conséquences qu'entraînait l'exécution du traité de 1874.

Comme on pouvait le prévoir, le gouvernement obtint une majorité considérable dans le vote des crédits et de l'ordre du jour sur l'interpellation de M. Clémenceau. Ainsi se termina ce grave débat qui occupa trois séances et dans lequel la question *de fait* fut, on peut le dire, traitée à fond. Après les discours de MM. Camille Pelletan, Ribot, Rivière et Francis Charmes, après la réfutation victorieuse par M. Jules Ferry des critiques dirigées contre le ministère, on peut dire que la lumière la plus complète fut faite dans la constatation des responsabilités.

Mais c'est moins sur les origines de l'affaire du Tonkin que sur ses conséquences que portaient les contestations. et précisément en ce qui concerne l'avenir, le doute

subsistait chez beaucoup d'esprits sérieux. On n'entrevoyait encore qu'avecune certaine appréhension, malgré ces débats approfondis, le résultat de l'action engagée à une distance si grande de nos frontières, avec un corps bien faible en effectif et ayant à craindre une attaque de forces écrasantes si les négociations eussent été rompues et si la Chine surprenait nos soldats avant l'arrivée des renforts indispensables. La discussion mit principalement en relief la duplicité de la politique chinoise, dont la perfidie était officiellement constatée à la tribune par le Président du conseil. Il semblait impossible que les négociations suivissent la voie amiable ; le conflit eût éclaté avec d'autant plus de gravité que le gouvernement déclarait qu'il n'avait pas de nouvelles mesures à proposer avant le 15 janvier suivant : au contraire, l'opinion réclamait impérieusement,au nom des plus légitimes intérêts du pays et du salut des troupes qui combattaient au Tonkin et pouvaient se heurter à une invasion de véritables armées chinoises, un envoi immédiat de renforts, une demande de crédits supplémentaires suffisants, en un mot, les mesures les plus promptes et les plus résolues. Le vote du 10 décembre 1883 n'aurait eu aucun sens si, en couvrant le passé, il avait eu pour effet de rendre le présent incertain et l'avenir menaçant. Il n'y avait pas une heure à perdre pour mettre l'amiral Courbet, avec des forces suffisantes, en présence des armées de la Chine, lorsqu'on avait décidé de rompre avec cette puissance; sinon l'on aurait prononcé la condamnation à mort de six mille hommes, et la Chambre aurait commis un véritable crime national.

C'est pour répondre à ce vœu très énergiquement exprimé qu'une demande de nouveaux crédits fut présentée aussitôt par le gouvernement. Cette fois la suppression des formalités de procédure et la rapidité de la décision donnaient la plus juste satisfaction à toutes les réclamations.

Les explications fournies par le général Campenon sur les opérations militaires, bien que le secret eût été gardé sur ce sujet, démontraient que, grâce aux nouveaux crédits qui permettaient de doubler l'effectif du corps expéditionnaire,

l'occupation du Delta par nos forces serait assez solide pour défier pendant des années entières, toutes les armées de la Chine, si cette puissance venait nous y attaquer pour nous en déloger. Quant à de prétendus dissentiments avec ses collègues, l'honorable ministre de la guerre en faisait bonne justice en quelques mots : « Pour qui me prend-on, disait-il ? Suppose-t-on que je sois capable de fuir les responsabilités et de dissimuler mon opinion au cas où elle serait en désaccord avec le cabinet dont je fais partie ? »

De son côté, en présentant l'exposé de la situation diplomatique, M. Jules Ferry s'attachait à définir le caractère de la démonstration des escadres étrangères et de l'entente qu'on appelait dans quelques journaux la Ligue des neutres. Ces arrangements tendaient à protéger les nationaux des grandes puissances ayant des relations commerciales avec la Chine, dans le cas où des troubles eussent éclaté dans les ports de ce pays. C'est l'Allemagne, qui en avait pris l'initiative : la France, sollicitée de s'y associer, n'hésita pas à le faire, ayant d'ailleurs l'assurance que ces mesures n'avaient pas pour effet de contrarier ses opérations au Tonkin, ni de s'immiscer dans ses négociations avec la Chine.

La discussion publique, après les sérieux débats terminés par le vote du 10 décembre, n'offrait plus qu'un intérêt secondaire. MM. Lockroy et Georges Périn présentèrent des critiques sur la politique coloniale ; le premier réclamant l'évacuation du Tonkin, parce qu'il ne voulait ni d'un traité avec la Chine ni de la médiation anglaise, le second ne voulant ni abandonner Hanoï ni voter les crédits, tant que le gouvernement ne déclarait pas que la guerre n'aurait pas pour conclusion la conquête du Tonkin.

En réponse à ces observations M. Jules Ferry constata que le dépôt du projet n'était qu'une conclusion logique du précédent vote du Parlement, qui montrait à la Chine qu'il n'y avait aucun désaccord entre le cabinet et la majorité ; il fallait en outre être en mesure de soutenir nos représentants à Hué, en cas de troubles dans l'Annam. Notre rési-

dent, ajouta M. Ferry, n'a pas reconnu le successeur de Hiep-Hoa, dont la mort violente était confirmée, du reste. Il était en négociations officieuses avec le nouveau souverain.

Au Sénat la discussion portait à la fois sur le premier projet et sur le second. La première demande de crédit, de 5.300.000 francs fut adoptée par 211 voix contre 7 ; la seconde, celle des crédits supplémentaires de 20 millions, par 215 voix contre 6.

Les orateurs qui prirent part au débat furent le duc de Broglie, qui parla contre les crédits et M. de Freycinet, pour le projet. Les critiques de l'ancien chef de la coalition du 24 mai restaient sur le terrain de la polémique de parti et n'avaient aucun caractère sérieux ; la réplique du ministre de la guerre, affirmant une étroite et complète solidarité de tous les membres du cabinet, fut couverte d'applaudissements.

Quant à M. Jules Ferry, il fit justice en quelques mots des insinuations de la droite concernant l'intervention de la diplomatie étrangère dans nos négociations avec la Chine.

Le discours de M. de Freycinet, d'une parfaite mesure et d'une grande clarté, avait déjà posé la question sur le véritable terrain pratique en établissant les droits formels de notre pays, le caractère de notre action, et en appuyant de toute son autorité cette politique que M. Jules Ferry a excellemment définie : politique de conservation coloniale. C'est pour garder l'Algérie que nous sommes allés en Tunisie avait dit le ministre : c'est pour maintenir l'influence française en Cochinchine que nous sommes au Tonkin. Toute la question politique était dans ce dilemme : ou intervenir, ou abandonner tout notre domaine colonial.

Ce vote avait été précédé d'une déclaration très applaudie du maréchal Canrobert, constatant qu'il avait voté les premiers crédits et qu'il donnerait sa voix aux seconds, « afin de rendre possible une terminaison honorable du conflit pour les intérêts de la France ».

Alors les opérations militaires avaient déjà abouti à des

résultats importants, qui réparaient les premiers échecs subis au mois de novembre. En ce qui concerne l'attaque de Haï-Dzuong, nos pertes auraient été de onze blessés, et, pour les troupes auxiliaires, de quatre morts et de deux blessés ; celles des Pavillons-Noirs de deux à trois cents tués ou blessés. La situation de la garnison demeurait assez précaire, n'étant que de 150 hommes, entourés par des forces considérables, comprenant les pirates de la montagne de l'Eléphant, campés à moins d'un kilomètre de la concession. Les correspondants des journaux anglais prétendaient que tout le delta était soulevé et que nos forces seraient insuffisantes pour entrer en campagne contre Bac-Ninh et Son-Tay, alors que nous ne pouvions dégarnir les places déjà occupées. Les canonnières *Léopard* et *Lynx* avaient été seules envoyées près de ces places pour couper la retraite aux ennemis.

Ces bruits ajoutaient à l'inquiétude causée dans le monde politique par l'absence de nouvelles de l'amiral Courbet, dont les opérations devaient commencer à la même date.

Quant à la question diplomatique, on supposait que la France éviterait une rupture ouverte avec la Chine en ne considérant même pas comme *casus belli* l'attaque des troupes françaises par des réguliers chinois. La *Pall Mall Gazette* de Londres assurait d'autre part que l'Angleterre resterait neutre en cas de guerre, pourvu que les ports ouverts par les traités ne fussent pas mis en état de blocus. La *Gazette de Cologne*, prévoyant le même cas, affirmait que les armateurs anglais étaient résolus à ne pas respecter le blocus et que le gouvernement britannique serait amené ainsi à intervenir d'une manière grave si les navires de ses nationaux étaient capturés par les escadres françaises chargées de bloquer les ports chinois. Un vaisseau amiral anglais, l'*Audacious*, avait déjà été envoyé, d'après le *Daily News*, dans les eaux chinoises.

Enfin, s'il faut en croire le correspondant parisien du *Times* les négociations avec la Chine avaient été suspendues par un malentendu : le mémorandum du marquis de T' Seng, du 26 novembre, se serait croisé avec une note dans laquelle

M. Jules Ferry, en l'informant de la retraite de M. Challemel-Lacour, lui déclarait que l'occupation du Tonkin serait limitée par une ligne allant de Son-Tay à la mer par Bac-Ninh; cette note aurait été transmise à Pékin et le gouvernement attendait une réponse avant de discuter le mémorandum chinois.

C'est alors que la nouvelle des combats qui avaient précédé la prise de Son-Tay, du 14 au 17 décembre, vint mettre subitement un terme aux allégations de ceux qui s'efforçaient de susciter dans le public les plus fâcheuses appréhensions: ce grand fait d'armes de l'amiral Courbet était dû autant à son expérience militaire qu'à l'habileté avec laquelle il avait exécuté cette brillante opération.

Dans son rapport, qui est empreint du patriotisme le plus élevé, l'amiral commence par exposer l'ordre de marche des troupes et la composition du corps expéditionnaire, et par décrire la topographie du lieu de l'action et les positions de l'ennemi. Le débarquement ayant été effectué sans autre incident qu'un retard dans le passage du Day par le corps de gauche, commandé par le colonel Belin, le feu s'ouvrit le 14 décembre au matin contre l'ensemble des ouvrages désignés sous le nom de Phu-Sâ, qui formaient le point d'appui à l'est des défenses dirigées contre le fleuve.

Après un combat indécis de part et d'autre, sans autre incident qu'une diversion sur notre gauche par les défenseurs de Son-Tay qui furent repoussés, le colonel Belin demanda dès quatre heures de donner l'assaut.

Pendant toute la nuit les Pavillons-Noirs, délogés par cette attaque vigoureuse, ne cessèrent de diriger contre Phu-Sâ leurs plus violentes attaques, nous infligeant des pertes cruelles. Toutefois, ils ne purent entamer nos positions; un dernier mouvement offensif, tenté sur toute la ligne, vers quatre heures du matin, ayant été repoussé comme les autres, ils profitèrent des dernières heures de nuit pour évacuer tous les ouvrages du bord du fleuve et se renfermer dans l'enceinte extérieure de Son-Tay.

Ainsi, l'échec des attaques de nuit, achevant la défaite de

l'ennemi, nous livrait sans combat une série de positions dont la prise de vive force nous eût coûté sans doute de très grands sacrifices.

Après avoir montré un entrain admirable dans l'assaut de Phu-Sâ et retrouvé une fois de plus cet élan qui les a illustrées dans tant de batailles, nos troupes, tirailleurs algériens et infanterie de marine, avaient déployé au milieu de l'obscurité, durant ces longues heures de lutte, une bravoure, un sang-froid et une énergie dignes des plus glorieuses journées de leur histoire.

La journée du 15 décembre fut employée à marcher en avant pour concentrer les troupes en face de la digue fortifiée et à reconnaître le terrain pour l'attaque du lendemain.

Le 16, dès le point du jour, l'attaque commença sur tous les points ; les dispositions prises par l'amiral étaient destinées à attirer l'attention de l'ennemi sur la porte du Nord, où il avait accumulé ses plus puissants moyens de défense, tandis que l'attaque principale était vivement menée contre la porte Ouest. Voici le moment décisif de la journée tel que l'a raconté l'éminent homme de guerre dont la vie fut le prix coûteux de ces éclatantes victoires :

Cependant nos troupes, la légion étrangère en tête, gagnent du terrain de minute en minute ; vers cinq heures, les premières lignes de tirailleurs ne sont plus qu'à 100 mètres du fossé. L'ennemi, ébranlé par un feu étourdissant, répond avec moins de vigueur, le soleil baisse. Le moment est venu de tenter l'assaut.

L'artillerie cesse son feu ; je commande : « En avant. » Les clairons sonnent la charge, nos vaillants soldats se précipitent aux cris de : « Vive la France ! » La légion étrangère, ayant à sa tête le commandant Donnier, court vers la porte murée ; le bataillon des marins, guidé par le commandant Laguerre, vers la poterne de droite, où s'élance également la compagnie Bauche, du bataillon Dulieu. Les troupes désignées pour rester en réserve trépignent d'impatience ; le colonel Bichot est obligé de se multiplier pour les empêcher de suivre leurs camarades.

Les journées du 14 et du 16 resteront à jamais mémorables. Phu-Sâ et Son-Tay ont leur place marquée dans nos plus glorieux souvenirs. Le corps expéditionnaire du Tonkin, composé d'éléments divers, mais animés du même souffle, a accompli des prodiges de valeur.

Il ne fallait pas moins d'un patriotisme ardent pour surmonter tant d'obstacles accumulés depuis plusieurs années, pour vaincre un ennemi

aguerri, supérieur en nombre, bien armé, solidement retranché derrière ses palissades. La France doit être fière de ses enfants : l'honneur de ses armes ne pouvait être confié à de plus vaillants soldats.

On doit rapprocher des lignes qui précèdent la mention de la flatteuse récompense que le gouvernement décerna au vaillant amiral. C'était un grade glorieusement conquis et une des plus belles pages de la carrière de l'illustre marin dont l'armée de mer a le droit d'être fière, et dont le nom mérite d'être inscrit dans les annales de la Troisième République.

Les dispositions heureuses prises par l'amiral Courbet en vue des opérations sur Bac-Ninh, dont la garnison était presque entièrement composée de Chinois, amenèrent promptement la fin de la campagne. L'engagement du 28 décembre, entre les Annamites, qui avaient essayé en grand nombre de surprendre nos postes, et la petite garnison, qui repoussa énergiquement leur attaque, n'était qu'une feinte, destinée à masquer la concentration de toutes les forces ennemies autour de Bac-Ninh. Le *Times* affirmait que la déroute des troupes qui défendaient Son-Tay n'était due qu'à la discorde qui avait éclaté entre les Chinois et les Pavillons-Noirs. Ces querelles s'étaient calmées et l'unité du commandement avait été rétablie ; c'est en vue de frapper un coup décisif que le commandant du corps expéditionnaire manœuvra avec rapidité, de manière à couper la retraite à l'ennemi ; le silence complet du marquis de T'Seng depuis la prise de Son-Tay était d'autre part l'indice de la consternation et de l'impuissance de la diplomatie chinoise.

Du côté de l'Annam, notre résident, M. de Champeaux, assisté de MM. Tricou et Harmand, obtint la confirmation complète de la reconnaissance du traité de Hué par le nouveau roi ; les succès de nos armes sur les deux rives du Fleuve-Rouge étaient le plus sûr et le plus solide argument de nos agents. Après la prise de Bac-Ninh qui suivit de près le glorieux combat de Son-Tay, il n'y avait plus qu'à procéder à l'organisation effective de notre protectorat.

Le brillant fait d'armes du général Millot et des généraux

de Négrier et Brière de l'Isle couronnait la belle campagne de 1884, inaugurée par le mémorable fait d'armes de la prise de Son-Tay. La saison des pluies allait clore pour plusieurs mois les opérations si bien conduites de notre petit corps, dont la tenue a été si remarquable et qui ont montré chez ces valeureuses troupes un héroïsme et une énergie qui sont l'honneur de notre armée nationale.

Pendant la suspension des hostilités il était facile d'obliger la Chine à se soumettre, en nous montrant fermement résolus à ne pas céder dans la défense de nos droits et de nos intérêts. L'indemnité de guerre à réclamer n'était pas le point capital : c'était peut-être un moyen d'intimidation nécessaire ; l'essentiel était que la Chine reconnût formellement les traités de 1874 et de 1883. Elle ne pouvait se soustraire à cette nécessité que si nous montrions de l'indifférence, de la maladresse ou de l'imprudence.

La prise de Son-Tay n'était pas seulement l'incident décisif de l'expédition, c'était le commencement de la dernière période des négociations. A la vérité, nous étions en état de rupture ouverte avec la Chine, car il n'est pas douteux que c'est aux soldats de cette puissance que les soldats de l'amiral Courbet avaient infligé les défaites du 16 et du 17 décembre. La prise de Bac-Ninh ne fut qu'une répétition de ce brillant fait d'armes.

La Chine n'était guère disposée, malgré nos succès, à poursuivre des négociations sérieuses et à accepter un arrangement. Quant à déclarer la guerre, elle n'en avait pas le moindre désir, bien que le *casus belli* qu'elle avait posé dans l'ultimatum du 26 novembre fût depuis longtemps devenu la réalité. Le marquis de T'Seng était retourné à Folkestone pour passer dans sa famille les fêtes de Noël, comme si Koang-Fou-Tsée, son prophète, lui avait prescrit de célébrer les solennités de l'Eglise catholique des barbares européens. Ce départ et cette excuse étaient de la haute comédie. Ceux qui affectaient de prendre au sérieux le mandarin atrabilaire que le Fils du Ciel ne nous avait expédié que pour amuser le tapis faisaient un cas exagéré de ce Metternich de race jaune. Il

était inexact que la Chine fût, comme on l'avait dit dans la presse, « une quantité négligeable »; pourtant le mot s'applique fort bien à la diplomatie de cet Etat. Après avoir négocié avec des *memorandum* et des *ultimatum* qui n'avaient d'autre objet que d'attirer nos braves soldats dans un guet-apens et de les faire exterminer par des bandits aidés secrètement par des réguliers chinois, pour nous empêcher d'écraser ces sauvages qui n'appartiennent à aucune nation, pas même à la Chine, elle n'avait guère qualité pour se plaindre de la violation du droit des gens.

Le gouvernement lui enlevait tout prétexte à conserver une attitude hostile en déclarant hautement que l'annexion du Tonkin n'était pas le but de l'expédition, et en annonçant le retrait de nos troupes, sauf celles qui étaient nécessaires pour défendre les stations concédées par les traités de Hué, celui de 1874 et celui de 1883. Il ne restait plus qu'à constater que nous entendions rigoureusement faire respecter ces traités et que toute troupe, régulière ou non, qui aurait franchi la frontière chinoise, serait traitée comme bande de pirates.

La destruction de l'arsenal de Fou-Tchéou, la prise de l'île d'Haïnan par l'amiral Courbet portèrent le dernier coup aux velléités de résistance du gouvernement chinois; mais tandis que M. Patenôtre, notre représentant officiel à Pékin, s'efforçait en vain d'activer des négociations que la tactique dilatoire de l'adversaire menaçait de rendre insolubles et de perpétuer indéfiniment, la nouvelle de la conclusion de la paix par l'entremise d'un agent officieux, M. Fournier, surprit tout d'un coup le monde politique, qui n'était nullement avisé de ces pourparlers. Peu de jours après, la nouvelle d'un échec sans importance, pourtant, à la frontière chinoise, provoqua une alerte, on pourrait dire une panique, dont l'effet fut d'obliger le cabinet Ferry à se retirer devant l'émotion qui avait gagné la majorité parlementaire. Si l'on fut injuste alors envers l'éminent ministre qui a si énergiquement conduit les difficiles expéditions de Tunisie et du Tonkin, leurs résultats qui sont dus à sa fermeté et à sa ténacité nous obligent à rendre

hommage à la part importante qu'il y a prise. C'est à lui qu'était due la conclusion de la paix entre la France et la Chine. C'était la sanction de nos victoires, la reconnaissance de nos droits, la soumission respectueuse d'adversaires qui avaient été représentés comme des quantités « non négligeables » et qui devenaient nos alliés. Il n'est pas inutile de rappeler les conditions si heureuses de cette habile et vigoureuse négociation, qui constituait un grand succès diplomatique pour le gouvernement français, et il est important de remarquer combien le président du conseil avait, comme nous l'avons dit, su manœuvrer avec adresse, sang-froid et virilité.

Ce n'est pas sur le négociateur accrédité officiellement, M. Fournier, que la curiosité se portait, mais sur M. Patenôtre, qui occupait l'attention par ses allées et venues, courant du quai d'Orsay à l'Elysée, faisant à grand bruit ses préparatifs de départ et se mettant en mer à Marseille, emportant à ce qu'on croyait toutes ses instructions, juste à l'heure où M. Fournier engageait l'action à Tien-Tsin, sans que personne y eût pris garde. Aussi, en France et à l'étranger, chacun se laissa surprendre et la nouvelle de la conclusion des négociations arriva sans que personne eût jamais pu se douter qu'elles avaient été engagées.

M. Jules Ferry avait conduit l'affaire à lui seul et tous ses confidents — ils n'étaient que trois d'ailleurs — avaient gardé le secret ainsi qu'il l'avait exigé.

Il est évident que M. Jules Ferry entamait une partie bien dangereuse, en prenant toute la responsabilité des pourparlers sans avoir seulement consulté, avisé même ses collègues du cabinet: ce fait est entièrement à son honneur et le classe à sa véritable valeur comme homme d'Etat. M. Ferry eût-il échoué, toute la responsabilité fût demeurée sur lui; mais il ne pouvait réussir qu'à la condition de soustraire les négociations aux discussions violentes des journaux de l'opposition, qui fournissent toujours si tristement des arguments, sans le vouloir, il faut l'espérer, à nos adversaires étrangers. La publicité donnée à cette tentative eût ameuté contre nous la

presse anglaise tout entière, ce qui eût aidé la Chine à résister encore une fois, à chercher des prétextes dilatoires pour traîner les négociations en longueur. C'était donc un coup hardi que tentait le ministre des affaires étrangères en acculant le gouvernement de Pékin jusque dans ses derniers retranchements. Il n'avait plus affaire à des fantoches comme le marquis de T'Seng, et ses successeurs. Il courait droit au centre de la résistance, à la famille impériale et au Tsong-Li-Yamen, procédant catégoriquement et délibérément. Des dépêches officieuses de Sanghaï indiquaient la portée des changements que l'avènement du prince Chun apportait dans la politique du cabinet chinois, mais aucun fait, aucune indiscrétion ne révélaient la mission dont était chargé M. Fournier à Tien-Tsin. Si dans de telles conditions, le conseil eût été appelé à délibérer sur les instructions à donner à cet agent, sur l'opportunité de l'ouverture des négociations, sur les communications officielles de notre plénipotentiaire, les pourparlers eussent été suspendus par suite des indiscrétions des polémiques, des protestations des Anglais.

Cet événement, si important pour la politique coloniale de la France, était l'heureux épilogue de cette expédition, dont la passion politique et l'esprit de parti ont trop souvent altéré le véritable caractère, et qui ne sera pas, malgré toutes les colères que ces polémiques ont soulevées, la page la moins mémorable de l'histoire de la Troisième République. Un traité de commerce, conclu par l'entremise d'un des jeunes fonctionnaires les plus estimés du quai d'Orsay, M. Georges Cogordan, a raffermi les bons rapports rétablis avec la Chine par le traité de Tien-Tsin ; enfin, le 26 juin 1887, d'après les travaux d'une commission de délimitation, la frontière entre cet Etat et le Tonkin fut définitivement établie et une convention commerciale complémentaire cimenta la paix entre le Céleste Empire et la France.

Après la mort de Tu-Duc, une longue série de révolutions de Palais et les intrigues du mandarinat ont troublé l'Annam dont le souverain actuel, Dongkhang, a raffermi définitivement le pouvoir royal ; il a accepté le dernier traité avec

la France, en date du 6 juin 1884, qui consacre notre protectorat.

Les seules causes de difficultés qui subsistent encore sont le régime hybride adopté par l'administration qui laisse à la marine le gouvernement de la Cochinchine avec celui du Cambodge, tandis que le Tonkin et l'Annam ressortent au résident général de Hué. Les tiraillements qui résultent de cette division, alors qu'il importe d'unifier et de concentrer notre action, disparaîtront le jour où la France se décidera à adopter résolument une politique coloniale sûre et pratique de laquelle dépend tout l'avenir de ces établissements et de nos possessions d'outre-mer.

CHAPITRE XIX

LES AFFAIRES DE MADAGASCAR ET LA POLITIQUE COLONIALE.

Bien que les événements de Madagascar et la courte expédition de 1884, qui fut envoyée pour maintenir nos droits historiques contre le gouvernement hova, ouvertement encouragé à la résistance par les agents anglais, n'aient pas eu le même retentissement que notre énergique campagne au Tonkin, l'on peut dire qu'ils n'étaient pas d'une importance moins considérable. Ils se rattachaient de même à la question capitale de la politique coloniale de la France et étaient l'effet de la nécessité impérieuse qui commandait au gouvernement républicain de maintenir contre tout empiètement non seulement nos possessions d'outre-mer mais les établissements qu'une tradition lointaine et des traités formels constituaient comme un véritable patrimoine national.

La question de notre influence et l'origine de nos établissements à Madagascar, qui date de plusieurs siècles, ont été excellemment exposées dans un beau travail dont l'auteur est M. Louis Pauliat, sénateur. Cette étude rétrospective est indispensable pour bien connaître l'histoire de la colonisation française depuis la découverte de l'île, en 1506, deux siècles après que son existence eut été signalée par le vénitien Marco-Polo.

C'est en 1642 que s'installe dans l'île le premier établissement français, dirigé par Pronis, agent du concessionnaire, le Dieppois Rigaut. Il ne sut ni gagner les sympathies des indigènes ni créer une organisation sérieuse, et six ans

après, un nouveau directeur, de Flacourt, inaugura vis-à-vis des naturels une politique de défiance qui compromit sérieusement les avantages acquis ; à l'expiration de la concession, une compagnie nouvelle s'installa, en 1652, et dirigea, sept ans après, une expédition dont les principaux chefs furent de Champmargou et Lacase. A la suite de longues luttes avec les tribus malgaches, une nouvelle expédition fut envoyée à leur secours sous la conduite de Mondevergue, en 1666 ; mais elle n'arriva que trois ans plus tard. En moins de dix-huit mois, la paix fut rétablie ; mais la lutte continua jusqu'en 1672, et tous nos nationaux durent alors quitter l'île après l'échec d'une troisième expédition dirigée par de la Haye.

Pendant plus d'un siècle, la France ne fit rien pour coloniser l'île, qui avait été rattachée à la compagnie des Indes. L'histoire des tentatives de Maudave, en 1767, et du Hongrois Benyowski, en 1772, retracée par M. Pauliat, rappelle les mécomptes qu'ils essuyèrent de la part du gouverneur de l'Ile-de-France ; ce dernier avait tout préparé pour assurer le protectorat de la France et y avait déjà exécuté de si vastes travaux que, cent ans après, en 1863, les agents de la compagnie de Madagascar, en exploration dans les forêts de Louisbourg, furent tout émerveillés d'en retrouver les traces. Benyowski avait même réalisé dans les comptes des bénéfices qui atteignaient 340.000 livres en 1775, et réussi à dompter les Sakalaves, depuis lors nos alliés fidèles, mais auparavant nos plus farouches ennemis. L'échec de ses démarches près du gouvernement, son retour et sa mort violente en 1786, enfin les péripéties de l'administration de l'île, jusqu'à la chute de l'empire, ne sont qu'un prologue aux luttes de l'agent anglais Farquhar pour détruire l'influence française.

Ces faits établissent indiscutablement les droits historiques de la France sur Madagascar, implicitement reconnus par les traités de 1815 : on doit en outre constater avant tout les avantages exceptionnels que présente la colonisation de l'île dont la conquête, d'après M. Pauliat, est beaucoup

plus importante que celle du Congo, du Tonkin et même de la Tunisie : il y a un domaine immense, de 590,000 kilomètres carrés, soit 52.000 de plus que la France et dont la population n'est pas supérieure à 3 millions 1/2 d'habitants. « On voit, dit-il, quelle énorme masse de terre elle met à la disposition de l'émigration d'un pays. Six ou sept millions de Français pourraient s'y établir sans qu'il fût nécessaire de dépouiller un seul naturel. »

Après avoir signalé la richesse agricole et minière de cette belle et vaste contrée, il combat la réputation d'insalubrité qu'on lui a faite en montrant que les fièvres ne sévissent que sur le versant oriental de l'île, qu'elles sont faciles à conjurer ou à guérir en quelques jours par des remèdes aujourd'hui bien connus et qu'enfin leur cause est toute artificielle et pourrait être facilement supprimée. Les travaux à exécuter ont été signalés dès 1791 dans un rapport de Lescalier, chargé par l'Assemblée législative d'étudier les projets de colonisation à Madagascar : en 1808, des créoles de la Réunion avaient proposé au général Decaen, gouverneur de l'Ile-de-France, de dessécher tous les marais de la côte orientale, depuis Sainte-Marie jusqu'au pays des Aututschiees, soit un peu plus du tiers de la partie malsaine, ne demandant pour l'exécution qu'un millier d'esclaves, dont la propriété leur serait restée après qu'ils auraient été employés à réaliser ce grand travail.

La République de 1848 a aboli l'esclavage, mais la République de 1870, qui a repris possession de Madagascar, possède des ressources suffisantes pour mettre à profit les richesses du vaste et beau pays sur lequel ses droits sont à présent formellement établis. L'excellente étude de M. Pauliat ne peut que contribuer à cet utile résultat en faisant la lumière sur la mission civilisatrice qui appartient de temps immémorial à la France et qu'elle vient de reprendre avec éclat, ne l'ayant jamais laissé périmer malgré les circonstances qui ont entravé son action jusqu'à ce jour.

C'est à la chute de l'Empire que l'Angleterre s'efforça de nous supplanter et il faut signaler brièvement les diverses

phases de cette lutte, due aux menées haineuses de l'agent anglais Farquhar, qui, à peine nos droits dûment attestés par les négociations de 1817, se mit en tête de nous expulser de nos concessions et ne recula devant aucune intrigue, devant aucune machination. On croit véritablement lire une œuvre d'imagination, un roman, en suivant dans le beau travail de M. Pauliat le fil de cette conspiration : ce récit est d'autant plus instructif pour nous, que, cinquante ans après, cette rivalité d'influence n'a pas encore cessé entre les deux nations. Nos prédécesseurs ont été embarrassés dans des filets dont les mailles étaient si enserrées que de moins courageux eussent été exposés à périr corps et biens; mais s'ils ont pu s'en délivrer à temps, les embûches sont toujours les mêmes, et nous avons devant nous les mêmes adversaires.

Le plan de l'agent Farquhar était de nous dépouiller de notre suzeraineté sur l'île en transformant notre colonie en un territoire indépendant, sur lequel aucun Etat ne pourrait élever de prétentions. Il lui fallait des intelligences dans la place et, de sa résidence de l'île Maurice, il organisa pied à pied la résistance, ayant découvert dans la tribu des Hovas l'élément perturbateur avec lequel il voulait troubler notre possession jusqu'à ce qu'il pût anéantir notre droit de propriété.

Tel est le plan imaginé par ce petit résident inconnu, agissant de sa propre initiative, sans mandat de son gouvernement, sachant fort bien qu'il n'a qu'à réussir pour que les ministres et le Parlement le couvrent de leur autorité. Plan d'une audace incroyable, tel que pouvait seul le concevoir un de ces fanatiques qui, sous le couvert du pavillon britannique, travaillent sur tous les points du globe à dépouiller silencieusement la France de son patrimoine colonial, à combattre avec acharnement notre autorité et à ruiner subrepticement notre prestige. Tout leur est bon, tant la cause leur paraît sainte, tant la haine du nom français, la jalousie âpre et implacable leur donnent d'ardeur et de ténacité.

Je ne puis suivre an par an, jour par jour, les combi-

naisons machiavéliques ourdies par Farquhar. Ce récit semble du pur roman ; l'historien en a retracé les péripéties avec une simplicité d'exposition qui laisse aux faits tout leur odieux, toute leur scélératesse. Ce Farquhar commence par susciter la rébellion des Hovas pour jeter leur chef Radama sur les autres tribus, lui promettant le titre de roi de Madagascar et l'alliance de l'Angleterre, qui s'engage à lui fournir des subsides, des munitions, des soldats même : il introduit et accrédite auprès du chef, au mépris de nos droits, un résident animé du même zèle que lui, nommé Hastie ; à eux deux, ils dirigent les entreprises de Radama, et, en deux ans, l'affaire en est arrivée à tel point que Farquhar se précipite à Londres pour faire ratifier le traité qu'il a préparé.

Je passe sur les incidents de cette douloureuse période, nos expéditions misérables et mal conduites, l'indifférence de l'administration, qui laisse les Hovas dépouiller une à une toutes les tribus alliées avec nous. Un traité négocié par Hastie en 1822 autorisait les bâtiments anglais à faire la police des côtes, si bien que c'était sous la protection du pavillon britannique que Radama détruisait nos conquêtes et engageait la lutte contre nous. En 1827, cependant, nous commençons à agir un peu plus sérieusement, mais le mal est déjà fait et la suprématie des Hovas, œuvre de Farquhar et de Hastie, nous créera pour l'avenir les plus redoutables embarras en nous mettant à perpétuité en conflit avec les tribus de l'intérieur, dominées par Radama.

C'était là justement le résultat inattendu de la conspiration anglaise. Ce pouvoir qu'il tient de l'intrigue, cette puissance qui est uniquement l'œuvre de la machiavélique conception du petit agent de l'île Maurice, Radama n'entend pas le moins du monde s'en dessaisir désormais pour céder la place aux Anglais, pour servir leurs audacieux desseins, pour se lier à eux corps et biens. Il s'est fait leur instrument pour étendre son domaine, réduire les autres tribus à l'obéissance, obtenir le titre de roi de Madagascar : il ne songe nullement à se dessaisir de ces conquêtes inespérées. Le

voilà qui résiste à présent à son maître, car il est devenu assez fort pour se passer des Anglais. A Radama, mort en 1828, avait succédé sa veuve, Ranavalo; celle-ci, sous l'empire d'une sorte de conseil composé des « kabars », oligarchie de « grands », ou de « chefs du peuple », détruite par l'ancien roi, mais reconstituée dès l'avènement de son successeur, organise contre tous les étrangers en général le régime prohibitif qui nous causera les plus grandes difficultés pour exercer les droits que nous donnent les traités. Les Hovas ont établi à leur profit le monopole du commerce : leur but est de nous empêcher de trouver des alliés parmi les tribus des côtes, de les armer, et de les associer à notre action, comme les Anglais l'ont fait pour les Hovas. Mais le plus déplorable résultat de la politique anglaise, c'est l'extermination des peuplades et le dépeuplement de l'île. Sous ce rapport, l'Angleterre a commis un crime contre l'humanité et la civilisation, et, loin de réparer la faute de ses agents, elle l'a aggravée dans la suite par un redoublement de barbarie et d'avidité.

C'est à cet examen de la politique anglaise depuis 1845 jusqu'à l'époque actuelle qu'est consacrée la dernière partie du remarquable travail de M. Pauliat. A cette date, diverses tribus, parmi lesquelles celle des Sakalaves, depuis lors nos plus fidèles alliés, se sont mises sous le protectorat de la France. L'heure est venue pour nous de faire résolument valoir nos droits et de détruire le foyer d'intrigues et de vilenies qui a été créé par l'Angleterre pour nous en dépouiller. De leur côté, les Anglais prennent ouvertement l'offensive : cette lutte de près de quarante années eut pour conclusion l'expédition de 1884 dont le résultat doit être la fin suprême de cette anarchie et de ces sanglants conflits, triste ouvrage d'un halluciné dans l'esprit duquel le chauvinisme britannique avait pris la forme de la haine implacable aux Français, de la plus aveugle jalousie et de la plus basse cupidité.

Assurément la Chambre a compris la gravité de cette question : toutes ces considérations ont été appuyées avec

une rare énergie dans le rapport de M. de Lanessan, au nom de la commission spéciale nommée en 1884, après l'interpellation de cet honorable député sur les affaires de Madagascar, non seulement pour examiner les demandes de crédits du gouvernement, mais pour faire un rapport approfondi sur les origines et le caractère de notre intervention. L'opinion publique était unanime à réclamer une action énergique et immédiate pour mettre à l'abri de toute discussion nos droits historiques sur Madagascar, confirmés par les traités. Le seul moyen, M. Pauliat et M. de Lanessan étaient d'accord sur ce point, était d'en finir avec l'usurpation des Hovas. Irait-on jusqu'à Tananarive ? Ni l'un ni l'autre des deux éminents publicistes n'ont posé cette conclusion ; ils laissaient entrevoir une expédition décisive au cœur de l'île comme le terme de l'action qui avait été si vigoureusement engagée par le regretté amiral Pierre. Mais l'un et l'autre tenaient compte des nécessités financières qui nous empêchent de charger le budget d'une dépense qui devrait atteindre un chiffre élevé, le corps expéditionnaire devant être porté à 6 ou 8.000 hommes pour que l'île entière soit pacifiée et que les Hovas redeviennent ce qu'ils étaient avant les intrigues des Farquhar et des autres fanatiques. Ils ne peuvent être traités que comme une simple tribu et doivent cesser d'être favorisés comme une race conquérante et turbulente, cherchant à asservir et à exterminer tour à tour toutes les autres pour régner en toute souveraineté sur cet immense territoire.

M. Louis Pauliat signale fort justement tout le parti qu'il est possible de tirer de la sympathie et du dévouement des peuplades fidèles et vaillantes comme nos alliés les Sakalaves et des autres tribus des côtes, sur lesquelles est exercé sans conteste notre protectorat ; avec les armes hors de modèle dont regorgent nos arsenaux, il serait facile de les mettre en état de combattre à côté de nos soldats. Un petit corps de 7 ou 800 hommes suffit pour occuper nos stations jusqu'à ce que ces « réguliers malgaches » soient exercés à combattre sous le drapeau français et prêts à mar-

cher sous nos chefs. C'était le plan que proposaient les députés de l'Ile-de-France à la Convention. M. Pauliat a trouvé aux archives de Maurice une lettre de Paris, 21 décembre 1792, au moment où la première République était menacée de la guerre avec l'Angleterre. Cossigny et Broutin, les deux conventionnels, conseillaient d'engager des noirs libres à Madagascar, de les transporter à l'Ile-de-France, de les former en bataillons qui seraient commandés par des officiers blancs et par des sous-officiers noirs libres francisés. « Les Madécasses, disaient-ils, sont naturellement braves et dociles ; on les formerait aisément et promptement aux exercices et à la discipline militaire et on les emploierait utilement à la défense de la colonie. » Aujourd'hui, ce serait à Madagascar même que se réaliserait le plan tracé par les patriotes de 1792.

Ce qui est peut-être plus difficile à organiser, c'est la colonisation de l'île, qui doit être nécessairement le but de la soumission des Hovas et de l'établissement de notre protectorat sur le territoire entier de Madagascar. Sans retracer la suite des intrigues anglaises de 1845 à 1863, la criminelle faiblesse et l'imbécillité du gouvernement de Napoléon III, l'audace du R. P. Ellis et les machinations de lord Clarendon, qui montrent comment le gouvernement britannique entendait l'alliance avec la France durant cette période — c'est-à-dire comme le moyen de la dépouiller en pleine paix — nous constatons qu'il poursuivit pour son compte, depuis cette date, l'exécution du plan Farquhar. Il n'y aurait pas lieu de nous reporter à ces détails s'il n'était essentiel de signaler le caractère tout nouveau qu'a pris à Madagascar la campagne antifrançaise ; elle est devenue une lutte sur le terrain religieux et c'est au nom de la propagande protestante que les Anglais sont partis en croisade contre nous à Tananarive, avec l'appui des Hovas. Je ne retrace pas les incidents de cette triste période : on retrouvera tous ces faits dans l'excellent travail de M. Pauliat. Je citerai seulement, d'après lui, une étrange profession de foi d'un pasteur français qui, aveuglé par le fanatisme, a osé

prendre parti contre son propre pays et s'enrôler, au nom de la Bible, sous le drapeau britannique : « Si, dit-il, laissant de côté la question politique, nous nous plaçons au point de vue religieux, nous sommes obligés de reconnaître qu'il est heureux pour le vrai bien de Madagascar que l'influence anglaise ait prévalu dans cette île sur celle de la France et le christianisme évangélique sur celui de Rome. » Cette déclaration, qui serait odieuse si elle n'était l'effet du trouble que produit dans les consciences le fanatisme religieux, sous quelque forme qu'il apparaisse, est l'œuvre d'un pasteur toulousain, auteur d'une traduction française d'un livre anglais sur Madagascar. Beaucoup de Français, du reste, préfèrent rester sur ce terrain et envisager la lutte contre l'Angleterre à ce point de vue : ainsi, MM. de Mun et Freppel, lors de la discussion de l'interpellation de M. de Lanessan, avouaient que, dans leur pensée, l'expédition devait avoir pour résultat le rétablissement des missions catholiques, supprimées par les Hovas, ne comprenant pas que là, comme au Tonkin, l'influence française puisse être exercée autrement qu'au profit des missionnaires. Ces visées sont tout aussi antipatriotiques que celles des protestants, qui appellent de leurs vœux le succès des Anglais. Si nos missionnaires voulaient aller en avant de nos soldats planter le drapeau de la France républicaine, nous accepterions le concours de la droite : si c'est pour travailler sous la bannière romaine qu'ils appellent nos soldats à leur aide, nous refuserions.

C'est uniquement une entreprise sérieuse de colonisation que nous devons avoir pour but de notre intervention, et nous nous associons chaleureusement aux conclusions de M. Pauliat : « Avec ses immenses étendues de terre inoccupées, nous dit-il, et toutes ses richesses naturelles, Madagascar offre des débouchés considérables où les bras, les capitaux et le génie industriel de la France pourraient trouver les emplois les plus fructueux. Rien ne dit même que, dans l'état de crise dont le monde économique paraît encore menacé pour de longues années, cette île ne nous offrirait pas

une ressource inappréciable, surtout aujourd'hui où, après la conquête du Tonkin et notre proximité de la Chine, nous sommes à même de transporter à Madagascar des milliers de travailleurs chinois et tonkinois pour les premiers travaux de défrichement et de culture. En restant dans une appréciation modérée, cette île pourrait présenter la solution de la question sociale pour toute notre population du Midi. On ne saurait donc s'y prendre trop tôt pour étudier les meilleurs moyens de tirer profit d'une pareille acquisition. »

C'est excellemment dit, et bien que M. Louis Pauliat ne croie pas devoir s'écarter des limites d'une étude historique pour étudier la question des procédés de colonisation, le sympathique écrivain nous développe, incidemment, un aperçu tout nouveau qui écarte l'ingérence de l'Etat, dont l'inertie est proverbiale, et la constitution de monopoles financiers qui n'offre pas moins de dangers. Il pose en principe qu'on doit chercher à adjoindre à chacune de nos tribus alliées une ou plusieurs sociétés agricoles ou industrielles dont le rôle consisterait à faire venir des travailleurs de race jaune, à organiser l'émigration de nos nationaux, à leur répartir les terres disponibles, à créer les échanges, en un mot à mettre toutes les parties de l'île en valeur.

Cette idée, sommairement indiquée en ces termes par M. Pauliat, est à étudier sérieusement : elle résout, je crois, tout le problème, non seulement pour Madagascar, mais pour tant d'autres belles possessions dont la France n'a jamais su encore tirer le moindre parti. Quand donc viendra cette heure de l'organisation de la colonisation française ?

Il resterait un dernier point de vue à examiner, celui auquel M. Pauliat a touché assez discrètement : c'est la question diplomatique. M. Pauliat a rappelé les ambassades des Hovas à Londres, à Berlin et à Washington, la tentative suprême de la cour d'Emyrne pour unir contre nous, sous couleur d'intérêt religieux, toutes les nations protestantes. Or, il est clair que, pas plus qu'en Tunisie, au Tonkin ou au Congo, notre intervention à Madagascar, fondée

sur des droits historiques inattaquables, ne peut susciter de difficultés de cette sorte. Quand même il en serait ainsi, notre devoir n'en serait pas moins de marcher toujours de l'avant, sous peine de laisser la place à nos adversaires.

Et puis, selon des informations sérieuses, les questions coloniales auraient été mêlées aux négociations entre la France et l'Angleterre à propos des affaires d'Egypte. Notre liberté d'action pleine et entière dans la politique coloniale serait le prix de nos concessions dans la question égyptienne. Le gouvernement ne pouvait, certes, laisser échapper pareille occasion; mais quand même l'Angleterre ne désarmerait pas, il faut qu'elle sache bien qu'après avoir mis notre drapeau depuis plus de deux siècles à Madagascar et résisté à ses turbulents et hypocrites agents depuis soixante-dix ans, ce n'est pas aujourd'hui plus qu'hier que nous reculerons devant elle.

Il faut dire à l'honneur du gouvernement républicain que cette politique a été très énergiquement affirmée par M. Jules Ferry, qui avait la responsabilité de la direction de cette grave affaire à l'époque même où il poursuivait la solution de la question du Tonkin. Dans l'exposé de la politique coloniale du gouvernement républicain, telle que le président du conseil la présentait à la tribune de la Chambre, M. Jules Ferry, se plaçant surtout sur le terrain des faits, reprenait pour sa part la question depuis les origines jusqu'à la campagne de 1884 et s'expliquait nettement sur le caractère et sur l'objet de notre intervention.

Le point capital de ce remarquable discours c'était surtout la déclaration, bien qu'empreinte de la réserve commandée par les négociations en cours, concernant le rôle de la France dans les expéditions d'outre-mer. Le président du conseil constata hautement que la politique de la France n'est pas une politique de conquête, mais une politique de civilisation.

C'est cette efficacité de notre action civilisatrice que nous nous permettrons de mettre en doute. Nous sommes d'accord sur les principes : reste l'application pratique, qui est

l'essentiel. Si, du côté de la Tunisie, nous sommes convaincus de l'utilité et de la nécessité de notre action, si nous constatons avec empressement les bienfaits de l'intervention française, nous demandons à suspendre encore notre jugement pour les affaires du Tonkin et de Madagascar. La défense de nos intérêts, la revendication de nos droits, la protection de nos nationaux sont le point de départ de notre intervention : le résultat est à attendre. L'avenir seul démontrera péremptoirement si, quelque fondés que fussent nos titres à exercer notre action sur ces côtes, nous avons eu raison d'intervenir. Laissons donc les événements justifier la confiance des uns ou les appréhensions des autres, mais constatons que le gouvernement de la République a su tenir haut et ferme le drapeau de la France et qu'il a conscience de la haute mission qui appartient à notre peuple dans l'œuvre de la civilisation universelle. Ne nous payons pas de mots et ne travaillons pas pour des idées creuses, mais que l'effort de la France au dehors ne soit perdu ni pour les autres, ni pour elle-même : surtout qu'il lui soit utile à elle la première.

Toutes ces expéditions ont coûté de lourds sacrifices au pays : les querelles avec nos rivaux ont créé de graves embarras à notre diplomatie ; nos soldats ont versé leur sang et des hommes de guerre de la plus haute valeur sont allés périr sur des terres lointaines. Que veulent donc ceux qui réclament l'abandon d'une œuvre qui n'a été accomplie qu'au prix de tant de pertes cruelles ? Et si la France ne doit pas la consommer par l'organisation qui doit assurer l'avenir de ces établissements, de telles tentatives ne sont-elles pas ruineuses et vraiment criminelles ? Il faut donc bien savoir ce qu'on veut, et, le sachant, il faut le vouloir.

Nous ne nous passionnons pas ici pour une thèse ; nous ne nous occupons que des faits. Or, rien ne nous semble plus déplorable que de vouloir plier les faits aux théories, si ce n'est, toutefois, d'aller de l'avant sans savoir ce que l'on veut ni où l'on va. Ainsi, à propos de toutes nos expéditions ayant pour but l'extension ou l'expansion de notre action colonisatrice, quelques-uns se sont hâtés d'attribuer au gou-

vernement des projets de conquête, d'autres lui ont prêté les idées de désintéressement les plus invraisemblables. Suivant les uns, il fallait établir un prétet français à Tunis, et faire de la Régence un quatrième département algérien, annexer non seulement le Tonkin, mais le Cambodge et l'Annam tout entier, nous installer en maîtres à Madagascar, créer une colonie au Congo ; d'autres demandaient au gouvernement de rappeler modestement et naïvement nos troupes après avoir désarmé quelques milliers d'indigènes, la France ne devant accepter qu'une mission supérieure de civilisation sans rechercher pour elle aucun avantage, même indirect. Les uns nous prennent pour des aventuriers ou des croquemitaines, les autres pour des jocrisses : tous sont d'ailleurs des adversaires de la République, et ne souhaitent rien tant que nous rendre ridicules.

Il faut considérer surtout l'intérêt que les nations rivales de notre influence et jalouses de nos succès peuvent avoir à combattre notre expansion coloniale et à nous disputer nos conquêtes. Sans nous attacher spécialement à la question du Congo, nous ne voulons que la signaler comme un nouvel exemple de la ténacité avec laquelle nos adversaires sont allés, là encore, résister à l'organisation de nos nouveaux établissements, pour lesquels aucun fait historique ne créait d'éléments d'antagonisme. Les efforts de M. Savorgnan de Brazza et son dévouement ont été sinon paralysés, du moins cruellement entravés par l'Association africaine internationale organisée contre nous par l'Américain Stanley et mise sous le patronage du roi des Belges : l'État libre érigé à côté de notre riche colonie n'a pu réussir à nous évincer ; mais le terrain, à peine occupé, nous a été contesté, et, sans reculer, il a fallu restreindre les limites du domaine que nous avions fondé sans effusion de sang et sans intervention coûteuse. Ce sont toutes ces conquêtes, les unes glorieuses, les autres pacifiques, que nous ne devons abandonner à personne.

Au fond nous avons la conviction que nos expéditions ne peuvent que se terminer d'une manière conforme à nos

intérêts; peu nous importe la solution, pourvu qu'il y en ait une, et qu'elle soit appliquée immédiatement, énergiquement. Nous ne tenons pas aux mots, la chose seule a du prix, et nous demandons qu'on s'attache à des réalités positives, sans chicaner sur les termes et sans se bercer de chimères.

Ce qui nous étonne, c'est que des esprits distingués, entre autres M. Paul Leroy-Beaulieu, aient pris la peine d'entrer en lice pour se faire les champions d'une politique exclusivement coloniale. La France, disent-ils, aurait à choisir entre deux alternatives : la politique continentale et la politique coloniale. C'est en se plaçant à ce point de vue que M. Leroy-Beaulieu conseillait au gouvernement de proclamer la Tunisie annexée à la France, et d'inaugurer résolument une politique nouvelle, abandonnant toutes ses traditions à la fois. Nous tenons à citer ici ses réflexions, qui sont assurément d'une grande force, mais dont la conclusion seule ne nous paraît pas rigoureuse.

La grande faute historique de la France, c'est d'avoir, depuis deux siècles, préféré la politique continentale à la politique coloniale. Depuis deux siècles, somme toute, qu'a-t-elle gagné sur le continent et que pouvait-elle gagner? Outre que les guerres européennes ont un caractère fratricide, que pouvons-nous attendre de la politique continentale? Certes, un grand nombre de nos concitoyens ont les yeux fixés sur nos frontières de l'est et caressent dans des rêves vagues l'espérance d'une revanche. Il faut avoir le courage de dire la vérité à son pays et de dissiper des illusions qui nous amèneraient de nouveaux revers et de nouvelles catastrophes. En présence d'une Allemagne qui a 45 millions d'habitants, qui, dans vingt ans, en aura 60, dans cinquante ans, 80, et qui peut en outre compter sur le concours des populations autrichiennes, toutes ces espérances de revanche par les armes sont de vraies chimères, des chimères sentimentales et patriotiques, mais singulièrement dangereuses pour la patrie. Nous ne devons avoir sur le continent qu'une attitude purement défensive ; toute idée d'agression, d'immixtion dans les affaires d'autrui doit être bannie de nos imaginations. La politique continentale ne peut réserver à la France que d'effroyables désastres.

Au contraire, la politique coloniale peut nous procurer, sans aucun péril, les plus grands avantages. Nous n'appelons pas un péril les représentations diplomatiques de l'Angleterre et de l'Italie. L'Afrique, continent à moitié inexploré et dont l'exploitation sera la grande œuvre du xx[e] siècle, l'Afrique s'ouvre à nous. Nous ne prétendons pas y travailler seuls. Que l'Espagne, que l'Italie ou le Portugal nous aident, mais que

ces puissances amies et sœurs ne nous y contrecarrent pas. L'Afrique est vaste depuis le Zambèze ou le Congo jusqu'à la Méditerranée. Chacun peut avoir sa part de travail utile; nous aimons à espérer que ce sont les races latines surtout qui coloniseront l'Afrique. Elles peuvent s'unir dans cette tâche glorieuse, elles peuvent avoir de l'émulation, il est inutile qu'elles aient de l'antagonisme. Tunis ne peut rester éternellement un Etat barbaresque; dans la décrépitude de l'empire ottoman, cette régence doit être administrée et gouvernée par un peuple européen, et ce peuple européen ne peut être que la France. Pourquoi la France hésiterait-elle davantage? Ce n'est pas seulement pour elle-même que nous tenons à Tunis, c'est que Tunis est la clef de notre maison; c'est que si Tunis n'est pas occupé par nos troupes, Tunis redeviendra un foyer d'intrigues, un centre d'agitation. Aucune demi-mesure ne nous vaudra sur ce point la sécurité désirable; ni traité de commerce, d'affaires ou d'alliance, ni protectorat, n'auront cette vertu.

Si nous n'occupons pas Tunis définitivement, un jour viendra, un jour prochain, dans deux ou trois ans, où les Arabes de Tunisie oublieront le châtiment que nous leur aurons infligé, où ils ne se souviendront que de la légende créée par Ali Bey et d'après laquelle nos soldats auraient massacré les femmes enceintes et les enfants ; un jour se présentera où quelque nouveau consul intrigant, soit italien, soit anglais, reprendra contre nous ses manœuvres, où reparaîtra quelque nouveau *Mostakel.* Ce jour-là notre domination en Afrique sera de nouveau menacée et compromise. Que ferons-nous alors ? Les circonstances seront peut-être beaucoup plus défavorables. Il y a deux défauts dont les peuples barbares sont singulièrement choqués, c'est la niaiserie et la pusillanimité ; or, si nous n'occupons pas la Tunisie tout entière, ce sera par pusillanimité et par niaiserie : par pusillanimité, car nous aurons reculé devant des obstacles futiles, tels que les représentations diplomatiques; par niaiserie, car nous aurons cru follement que le souvenir d'une campagne de quinze jours est éternellement gravé dans la mémoire d'un peuple barbare.

Cet extrait donne une idée de la parfaite justesse des vues de M. Leroy-Beaulieu, qui ne se trompe que sur un point, en prêchant l'abandon de la politique continentale, prétendant que tous les revers de la France viennent de ce qu'elle l'a préférée à la politique coloniale, et paraissant croire qu'on peut pratiquer isolément et exclusivement l'une ou l'autre. Il suffit, pour lui répondre, de constater que ces deux politiques, loin d'être incompatibles, sont étroitement liées l'une à l'autre, et qu'on ne peut pas à volonté déserter l'une pour l'autre. L'Angleterre n'est devenue grande puissance européenne qu'après avoir eu pour base de sa gran-

deur une extension coloniale considérable. De même, la Russie et l'Autriche n'ont plus aujourd'hui de politique continentale qu'en raison directe de leurs intérêts en Asie ou en Orient, et la décadence de ce dernier Etat depuis Charles-Quint vient en grande partie de ce que son expansion et son développement intérieur ont été paralysés par le manque absolu de colonies. Il a fallu la crise orientale pour que le « Drang-nach-Osten » rouvrît de ce côté à la monarchie la porte qui lui était fermée à jamais du côté de l'Allemagne. Ainsi l'Allemagne elle-même, par suite de son extension territoriale, a senti la nécessité de développer sa force maritime en cherchant à se créer des colonies, sans qu'elle y ait réussi jusqu'à présent. D'autre part, l'Espagne a perdu pied à pied un immense et magnifique empire colonial en même temps qu'elle s'affaiblissait et devenait incapable de suivre une politique continentale conforme à ses intérêts.

Aussi, loin d'être incompatibles, les deux politiques ont une sorte de connexité fatale qui fait que l'on ne peut renoncer inopinément à l'une pour s'abandonner à l'autre. Que fait d'ailleurs l'Angleterre dans sa politique continentale, sinon coopérer au succès et au développement de sa politique coloniale? C'est d'après les intérêts de celle-ci qu'elle règle la première, et l'on pourrait dire que ce sont ces intérêts mêmes qui l'empêchent de demeurer l'indifférente spectatrice des événements d'où dépend l'équilibre entre les grandes puissances. Aussi est-elle obligée, en raison même de sa politique coloniale, d'avoir une politique continentale aussi nette que rigoureuse.

On a dit aussi que la France, devenue un Etat républicain, ne pouvait plus avoir de politique étrangère. C'est là une théorie aussi étrange que celle qui consistait à dire que la gestion de notre politique extérieure, sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, ne devait pas être laissée à des ministres ni à des fonctionnaires républicains, même lorsque, après la constitution de 1875 et les élections de 1876, les conservateurs eurent été définitivement écartés du pou-

voir. L'expérience a fait justice de cette dernière théorie; elle a presque démontré déjà l'inanité de la première. On a beau arguer des changements fréquents de ministère, les personnes ne signifient rien si la politique est la même; nous pourrions même retourner l'argument, car les vicissitudes et les erreurs, qu'on a fort exagérées du reste, prouvent qu'il y a une politique nationale à laquelle certains actes sont jugés plus ou moins favorables, et que c'est bien là la vraie politique étrangère de la France républicaine.

Cette politique est facile à saisir : elle est purement défensive, ainsi que le veut le souci continuel de notre sécurité, qui fait de la vigilance et de l'activité un devoir. Ce n'est pas la politique d'intervention, mais c'est la politique de l'action collective, fondée sur les intérêts généraux, et appelée à prévenir l'éventualité d'une nouvelle conflagration qui, de locale, pourrait devenir universelle. Nous ne pouvons hésiter à concourir à ce résultat, en associant nos efforts à ceux des puissances qui cherchent comme nous le maintien de l'équilibre comme la meilleure garantie de paix générale.

Il reste à organiser nos établissements coloniaux pour rendre fructifiants les résultats de nos interventions et ouvrir à nos nationaux le champ d'action qu'ils ont à exploiter pour réparer les sacrifices qu'exigent de nous ces coûteuses et toujours sanglantes expéditions. Le rattachement des pays placés sous le protectorat français au département de l'Extérieur est une nécessité d'ordre diplomatique, en raison des rapports que conserve avec la politique internationale l'administration de ces contrées : ce n'est là qu'un régime transitoire.

Mais la question de l'institution d'un ministère des colonies qu'on a souvent mise en avant, ne se présente pas avec un caractère d'urgence assez marqué pour que la discussion s'engage utilement à ce propos. Les réclamations des députés d'outre-mer n'ont paru fondées que sur un point : donner une administration civile indépendante à nos colonies. Il suffirait, au besoin, de transporter à un département civil,

comme celui du commerce, la direction des services. Quant à créer un ministère spécial, il serait nécessaire de comprendre l'Algérie parmi les possessions coloniales ; mais les départements algériens sont aujourd'hui incorporés au territoire national et font partie intégrante de la métropole. Depuis l'introduction du régime civil, les rattachements ont complété l'assimilation, et les députés algériens ne semblent pas joindre leurs vœux à ceux de leurs collègues des possessions d'outre-mer. Il y aurait donc lieu de déduire des six millions et demi d'habitants et des 700.000 kilomètres carrés, que comprennent ces possessions, la population et la superficie de l'Algérie, ce qui ne laisserait à un ministère des colonies que des attributions insignifiantes et un manque absolu d'autorité et d'importance.

Cependant, à ne considérer que les prétentions des représentants des colonies, il faudrait admettre que les questions administratives ne sont pas les seules réservées à la compétence du ministère qu'ils réclament. Toutes les questions de commerce, de marine marchande, d'exploration et de colonisation proprement dite devraient être attribuées à ce département. Il s'agirait, dès lors, d'une conception toute différente et d'un ministère qui serait appelé le ministère de la politique coloniale.

Nous ne prétendons pas trancher la question, mais il nous semble que les départements intéressés, le commerce, la marine et les affaires étrangères, ont déjà manifesté des capacités suffisantes et que les questions du Tonkin, du protectorat de Taïti, de la colonisation du Congo et du Niger n'ont pas été si mal traitées, malgré l'absence d'un département spécial. Toutes les controverses que des puissances, invoquant des conventions antérieures à l'établissement de notre protectorat, ont pu et pourraient encore susciter, constatent le caractère politique de notre action, qui domine tous les autres: les réclamations provoquées récemment par la résistance du cabinet de Rome à la mise en vigueur de nos conventions avec le Bey concernant l'inspection des écoles en Tunisie, le régime judiciaire de la

Régence et l'établissement d'une juridiction d'appel, montrent que toutes les difficultés d'exécution sont loin d'être aplanies et si, jusqu'ici, des conflits n'ont pas encore éclaté, c'est surtout à la modération et à la loyauté du ministre actuel, M. Goblet, que nous avons dû la bonne fortune de pouvoir les écarter, mais il peut toujours en renaître d'autres.

Il conviendrait d'envisager ces graves problèmes et de les relier à l'étude de tous ceux qui intéressent nos rapports avec les colonies, au point de vue militaire, civil, commercial, économique, judiciaire. L'un des plus importants est la création d'une armée coloniale, depuis longtemps réclamée ; mais il y aurait une étude bien plus sérieuse à entreprendre. Il faut considérer dans son ensemble la politique coloniale de la France, ramener à une conception déterminée et diriger avec un esprit de suite rigoureux toutes les tentatives isolées qui ont pour objet l'ouverture de nouveaux débouchés au commerce et à la marine de notre pays, l'extension de notre influence dans les contrées qui seront les grands marchés internationaux de l'avenir. Ce sont des intérêts bien distincts de ceux des populations de nos possessions déjà acquises ; car il s'agit de créations nouvelles et qui intéressent surtout les nationaux de la métropole.

Sans doute, une administration unique est indispensable pour rattacher le domaine colonial à la métropole : nous ne pouvons laisser la Cochinchine, la Martinique, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, le Sénégal, la Guyane, nos comptoirs indiens, jouir d'une autonomie relative comme le Canada, le Cap ou l'Australie, et le lien administratif avec le gouvernement central est le seul qui établisse l'unité dans un empire colonial formé de territoires si disséminés et si différents pour la production, le climat, le régime économique et les populations. Mais ce ne sont pas ces pays, déjà indépendants les uns des autres et n'ayant aucun lien commun que celui qui les rattache ensemble à la métropole, qui sont intéressés à l'accroissement de nos possessions d'outre-mer. Il ne s'agit plus d'intérêts coloniaux, mais d'intérêts natio-

naux, et l'on ne comprendrait pas que de telles questions fussent laissées à quelques spécialistes.

L'opinion demande donc une politique coloniale énergique et intelligente, sans s'inquiéter de savoir si le développement de notre domaine colonial justifie la création d'un ministère spécial : ce n'est qu'un moyen, un projet à étudier. C'est ainsi que le gouvernement examinait la question dès 1882 en instituant une commission extraparlementaire chargée d'examiner l'opportunité de la création d'un ministère des colonies. Cette commission devait être composée de trois sénateurs, dont un des colonies, de quatre députés, dont deux des colonies, et d'un représentant de chaque département ministériel.

Le rapport de M. Duclerc posait la question avec une parfaite clarté et, contrairement aux prétentions qu'avaient manifestées les députés des colonies, réservait entièrement la solution. La création d'un département spécial n'était nullement arrêtée en principe, comme ils l'exigeaient, c'est ce que ce rapport explique formellement :

La commission devra examiner s'il est possible d'arriver à une solution satisfaisante sans avoir recours à une augmentation du nombre des portefeuilles ministériels ; s'il ne serait pas préférable, par un remaniement des attributions des divers ministères, de laisser un portefeuille vacant, qui serait attribué au service des colonies ; ou s'il ne conviendrait pas, à l'inverse de ce qui a été pratiqué jusqu'à présent, de rattacher aux colonies celle des administrations métropolitaines qui ne présenteraient pas une importance suffisante pour constituer un département ministériel ; cette administration, comme celle des forêts, par exemple, à diverses époques, pourrait alors former un sous-secrétariat d'Etat.

Ainsi, toute liberté d'appréciation et de décision était laissée à la commission ; il en était de même pour toutes les questions sur lesquelles elle avait à se prononcer, telles qu'elles étaient énumérées dans le rapport de M. Duclerc, avec une simple indication générale concernant les solutions en présence. Nous citons encore le texte :

L'administration coloniale restant, comme aujourd'hui, chargée des troupes indigènes, est-ce le ministère de la marine ou celui de la guerre

qui aura sous sa dépendance les troupes coloniales recrutées dans la métropole et qui les organisera ? Quelle sera alors cette organisation ?

Comment serait fourni le personnel administratif et médical de ces troupes, et des hôpitaux que la marine utilise pour ses stations dans les colonies, personnel fourni aujourd'hui par le commissariat colonial et le corps de santé de la marine?

Quelle serait la situation des établissements que la marine est obligée de conserver dans les colonies : magasins de ravitaillement, arsenaux de réparations, etc ? et, inversement, comment s'exercera l'action du ministre des colonies sur les établissements militaires, casernes, etc., sur les travaux de fortifications ?

Quels doivent être les droits des gouverneurs sur les commandants des troupes ou des stations locales ?

La commission déterminerait, en dernier lieu, le concours que les ministères des finances, de l'instruction publique, de la justice, des cultes, des travaux publics, des postes et télégraphes pourraient être appelés à prêter au ministère des colonies pour le recrutement de ses divers services.

Le rapport insistait sur un point important. Les députés des colonies devant participer aux travaux de la commission dans laquelle ils étaient largement représentés, M. Duclerc estimait qu'ils ne pouvaient y jouer un rôle prépondérant, les intérêts de la métropole méritant considération avant tous autres intérêts.

Le moment eût été mal choisi pour remettre exclusivement la solution de si graves questions entre les mains des représentants des colonies, si jamais il eût été question de les prendre pour arbitres. Les débats du budget de la marine et des colonies montraient les députés d'outre-mer prenant le ministre personnellement à partie, et celui-ci obligé d'employer pour sa défense une riposte assez aigre qui contribuait à envenimer le débat.

M. Hurard ayant reproché à l'administration de considérer avec méfiance les députés des colonies, M. l'amiral Jauréguiberry déclara qu'il acceptait l'expression et s'efforça d'établir, en présence de bruyantes réclamations du côté de l'extrême gauche, que cette méfiance était légitime.

Mais la question de la création d'un département civil des colonies, à l'étude depuis longtemps, n'était nullement la conséquence immédiate de ces débats passionnés. De tels

problèmes doivent être résolus par des hommes politiques professant une indépendance absolue, comprenant l'objet élevé de la tâche qui leur appartient et possédant la sincérité et la loyauté qui doivent présider à de tels travaux. Il faut que le parlement soit en mesure de mettre résolument à l'étude les graves questions d'où dépendent l'avenir de notre puissance maritime et la prospérité de nos établissements coloniaux.

CHAPITRE XX

L'EMPIRE COLONIAL DE L'ANGLETERRE

C'est lord Beaconsfield qui a inauguré cette politique impériale dont le but est la création d'un véritable empire maritime consacrant la toute-puissance de l'Angleterre non seulement sur le vaste domaine colonial sous sa domination, mais sur toute la surface des mers, englobant les terres vierges encore de toute conquête et qu'elle déclare d'avance les dépendances de cet immense empire. C'est une conception qui tient du roman et qu'il n'appartenait qu'à un romancier de formuler.

J'avoue que je suis embarrassé pour définir le génie propre de Benjamin Disraéli. Malgré son origine ou plutôt ses origines multiples, il est parfaitement anglais, comme allures, comme esprit, et surtout par son côté doctrinaire ; mais que de mélange dans cette puissante nature, avide de mise en scène, de mouvement, et dans ce talent tout entier d'humeur, de passion, d'improvisation. Chez lui, tout est inégal, saccadé, brutal. Il a des incohérences, il marche par soubresauts. Il aime les coups de surprise: l'achat des 176.000 actions de Suez, l'annexion de Chypre, la capture de Cettiwayo, la conquête de Caboul, l'envoi des cuirassés à l'île des Princes, tout se fait par coup d'éclat.

On trouverait, en cherchant à analyser ce type si original, si vivant, la marque de la nationalité primitive. Chez Disraéli, le Juif, l'Asiatique, perce sous l'Anglo-Saxon : la roideur de la race d'adoption n'est que l'enveloppe qui

recouvre la finesse et la rouerie de l'espèce, bien conservée, bien apparente. On dirait même que l'esprit, fait d'*humour* britannique et d'astuce orientale, est produit par la fusion des deux races ; quelque levain de machiavélisme italien s'y retrouve aussi, comme l'allure cavalière de l'hidalgo. Car de la Palestine, berceau de la race, les Disraéli avaient passé par l'Espagne, puis, fuyant devant l'Inquisition, par l'Italie, et il y avait un demi-siècle seulement que son grand-père avait quitté Venise pour se fixer en Angleterre, quand naquit Benjamin Disraéli.

C'est sans doute le vieux fond sémitique qui avait engendré chez lord Beaconsfield ce dédain profond du Slave, cette indifférence absolue pour le sort des Bulgares, Bosniaques ou Serbes qui éveillaient la sollicitude des libéraux. En 1876, dans son discours de Guildhall, le premier ministre poussait aussi son cri de *Hands off!* Mais c'était à Moscou qu'il s'adressait et non à Vienne. Et si l'on a pu lui reprocher des inconséquences, ne faut-il pas, avant tout, tenir compte des résistances et des difficultés qu'il rencontrait dans l'accomplissement des rêves que la fantaisie du romancier, dans le fameux et étrange livre de *Tancrède*, avait proposés par avance à l'homme d'Etat comme la base de son programme politique, et où le public ne vit que le songe d'un littérateur à l'imagination extravagante et chimérique.

J'ai montré lord Beaconsfield au Congrès de Berlin ; son rôle, dans cette grande réunion diplomatique, a été déjà retracé. Aussi bien n'est-il pas aisé de prévoir quelle personnalité pouvait remplacer le comte de Beaconsfield comme chef du parti conservateur. On ne voit pas le marquis de Salisbury, se haussant à cette taille, lui, le froid piétiste, le négociateur tortueux, l'humanitaire égoïste et sec. Les Derby sont devenus libéraux, et les anciens lieutenants de Benjamin Disraéli, sir Stafford Northcote, en tête, n'ont pas cette envergure qui permet de jouer au chef de parti, et ne peuvent aspirer qu'au rôle subalterne d'auxiliaire et de comparse.

Il faut dire aussi que la confiance de la reine a été le plus

sûr auxiliaire de lord Beaconsfield. Nul autre que lui n'eût décidé la souveraine à consentir à la promenade du prince dans l'Inde, pour préparer le coup de théâtre de la proclamation de l'*Empress of India*. N'est-ce pas lui aussi qui dirigeait vers Paris, aussitôt la constitution du cabinet du 14 décembre, le prince de Galles, pour consommer le rapprochement espéré entre la France et l'Angleterre et préparer l'œuvre que le premier ministre se proposait déjà, à cette date, de réaliser à Berlin ? Quelle autre influence eût pu obtenir de la couronne la sanction obstinée de la politique *impériale* qui aboutit à cette annexion du Transvaal, sur laquelle M. Gladstone, malgré ses réclamations énergiques eut tant de peine à faire revenir la souveraine ? On se demande donc si, lord Beaconsfield disparu, l'heure brillante du parti tory doit revenir, et si le temps n'est pas enfin venu où la lutte des partis politiques va être circonscrite entre les wighs et les radicaux, ceux-ci de plus en plus puissants et nombreux.

Au point de vue extérieur, nous savons que, malgré des sympathies très prononcées pour la France, lord Beaconsfield n'eût pas été éloigné de s'associer à la politique inaugurée par le prince de Bismarck au lendemain de l'entrevue de Vienne. Lorsque, subitement, en présence des succès partiels obtenus par les conservateurs à Liverpool et à Londres même, le cabinet tory brusqua le renouvellement du Parlement et fit l'appel au pays, nul ne soupçonnait encore, sauf quelques observateurs attentifs, le revirement national qui devait, à quelques semaines de là, renvoyer Disraéli à ses travaux littéraires. A ce moment, l'entente austro-allemande n'attendait plus que la consécration suprême donnée à la politique de lord Beaconsfield par la nation anglaise, pour associer les grandes puissances européennes à une politique ouvertement turcophile, dirigée spécialement contre l'œuvre de Gortchakoff, d'Ignatieff et de Schouwaloff. La chute des torys stupéfia l'Allemagne autant que l'Autriche, comblant de joie la Russie ; en France, on en vit qui s'effrayèrent, sans qu'on ait jamais su pour-

quoi. Qui donc pouvait regretter le cabinet tory qui, visiblement, gravitait autour de Berlin comme centre d'action ?

Il s'en faut aujourd'hui que l'œuvre de lord Beaconsfield soit en voie de reconstruction. Tandis qu'on emportait sa cendre à Hughenden, le dernier soldat anglais quittait Candahar ; la fameuse frontière scientifique n'était plus qu'un souvenir ; le Transvaal renaissait à l'indépendance; la convention de Chypre était depuis longtemps oubliée, et la Grèce, à laquelle lord Salisbury voulait avec tant d'obstination refuser jusqu'aux transactions si bénignes que proposait, en désespoir de cause, M. Waddington, était sur le point d'obtenir enfin la rectification si longtemps attendue de ses frontières.

Ce n'est pas seulement lord Beaconsfield qui est mort, c'est le romancier Disraéli, et la mort a fermé, avec l'épisode brillant qu'il a réalisé dans l'histoire du gouvernement des torys, les pages du romancier qui écrivit *Lothair*, *Tancrède*, *Sybill*, *Endymion*, arrachant de ses mains la plume qui, au moment suprême, traçait encore le scénario de son dernier volume : c'était bien en Disraéli que devait finir Beaconsfield.

Le dernier acte de sa carrière politique si émouvante et si brillante, malgré tant d'erreurs, était le plus inattendu alors : démentant tout son passé, il avait voulu inaugurer une sorte de mise en tutelle de la Turquie, pour lui arracher, deux ans après le Congrès de Berlin, de nouvelles concessions au profit de l'Angleterre : c'est le dernier acte de son gouvernement et ce n'est pas le moins extraordinaire.

Malgré le mystère impénétrable dont il s'entourait, il est aisé de deviner les visées de l'ambitieux ministre tory. Il prétendait, au moyen d'une nouvelle démonstration en Orient, arracher à la Turquie des réformes pour l'Asie-Mineure et montrer que la convention de Chypre n'était pas un vain mot. Malheureusement, il commença par provoquer en Turquie un mécontentement général, qui lui causa les plus graves obstacles pour l'accomplissement de ses desseins. Les journaux turcs accusèrent l'Angleterre de convoiter

toute la Turquie. Ses projets, d'après eux, consistaient à donner le commandement de la gendarmerie à des officiers anglais, à installer des juges anglais, à faire percevoir les impôts et à administrer les finances par des Anglais, « ce qui serait par le fait la cession de l'Asie-Mineure par la Turquie ». Ils protestaient contre cette pression, plus injuste que celle de la Russie, qui avouait son intention d'intervenir, tandis que l'Angleterre, sous prétexte de réformer, voulait s'emparer du territoire turc. La presse turque constatait en même temps que l'Angleterre, dans l'île de Chypre, n'avait su satisfaire ni les musulmans ni les chrétiens, de même qu'à ses portes elle ne pouvait contenir l'Irlande, où la révolte était en permanence. Un journal déclarait que le but de l'Angleterre était de lever en Turquie une armée de 30.000 hommes pour opprimer les musulmans afghans.

Cette attitude du ministère vis-à-vis de la Turquie n'était pas moins sévèrement jugée en Angleterre.

La *Saturday Review*, seule, affirmant que la dissolution de la Turquie ne touchait que médiocrement les intérêts anglais, s'en félicitait en y trouvant l'avantage de débarrasser l'Angleterre de la crainte incessante des agressions de la Russie de ce côté.

Quant à la presse russe, elle répondit avec dignité aux provocations audacieuses du ministère Beaconsfield et déclara que la Russie ne reculerait pas, surtout en présence d'une politique si menaçante pour ses intérêts. Le *Golos*, protestant énergiquement contre le dessein de l'Angleterre de s'assurer, grâce à une pression sur la Turquie, des stations navales dans la mer Noire, s'exprimait ainsi :

Dans quelques années d'ici, la mer Noire ne serait plus qu'un lac anglais si la flotte anglaise parvenait à s'y installer. Or, la Russie peut-elle le permettre ? Poser une semblable question, c'est la résoudre dans le sens négatif. Non, la Russie ne le permettra jamais. Au contraire, nous devons employer toutes nos forces et tous les moyens dont nous pourrons disposer pour écarter ce danger.

Or, la diplomatie russe ne doit pas oublier qu'aucune protestation de notre part n'est plus possible sur le terrain des traités existants. La mer Noire n'est pas neutre, en effet, et chacun peut y entrer avec la permission

du sultan. Après avoir passé les Dardanelles et le Bosphore, la flotte anglaise pourra donc s'installer légalement dans les eaux de la mer Noire. Il est évident que nous ne pouvons lutter avec l'Angleterre qu'à Constantinople, et si le sultan permet à l'Angleterre de s'installer à Trébizonde, pourquoi n'obtiendrions-nous pas la permission de nous installer ailleurs, par exemple... ?

Dans un nouvel article, le *Golos* revint sur cette brûlante question et s'expliqua nettement sur les mesures que la Russie avait à prendre pour défendre ses intérêts.

Si étranges que puissent paraître les revendications de l'Angleterre au sujet des ports de la mer Noire, elles ne sont pas moins exactes, comme nous l'affirme notre correspondant de Vienne. La prétention de l'Angleterre de s'installer dans les environs de Trébizonde, qui n'est pas loin de Batoum, forcera la Russie à « surveiller attentivement » les affaires de l'Asie-Mineure. Il est inutile de parler de l'importance du port de Batoum qui défend, du côté de la mer, les provinces nouvellement annexées. Disons seulement que l'entrée de la flotte anglaise dans la mer Noire équivaudrait à une déclaration de guerre contre la Russie.

Il est évident que notre flotte actuelle de la mer Noire ne saurait lutter avec celle de l'Angleterre ; aussi ce n'est pas sur mer, mais sur la terre ferme que nous défendrons nos intérêts, en prenant le Caucase et les provinces annexées pour bases d'opérations militaires. Aucune difficulté ne pourrait surgir de ce côté, surtout à présent que les provinces du Trans-Caucase sont complètement pacifiées. En somme, si l'Angleterre s'avise, contrairement au traité de Berlin, d'attenter à l'indépendance et à l'intégrité de l'empire ottoman, la Russie se verra obligée de recourir à tous les moyens dont elle dispose *pour défendre ses intérêts vitaux*. En transportant le centre de son activité en Asie-Mineure, l'Angleterre perd, par cela même, tous ses avantages de puissance maritime, car sur terre elle est loin d'être invulnérable. La lutte avec l'Angleterre en Asie-Mineure nous promet des chances réelles de succès.

Cette attitude résolue de la Russie donnait à l'Angleterre une position absolument fausse. C'était un nouvel échec infligé à la politique incohérente et téméraire de lord Beaconsfield, car la politique impériale était marquée par des revers incessants dans les Indes et en Afrique. De graves difficultés avaient surgi de toutes parts pour la réalisation des plans audacieux du premier ministre. Une grave insurrection avait éclaté à Caboul : tous les membres de l'ambassade anglaise, le major Cavagnari, M. Jenkyns, secrétaire; le docteur Kelly, le lieutenant Hamilton, commandant de l'escorte,

et tous les hommes qui la composaient avaient été tués malgré une défense désespérée.

On se hâta de déclarer que la Russie avait poussé les Afghans à la révolte et qu'Yacoub Khan, le nouvel émir, n'était que l'instrument de cette puissance. L'irritation fut très vive dans l'Inde; on demanda que les fortifications de Caboul fussent démolies. Tous les journaux réclamèrent une prompte répression de l'insurrection et un châtiment exemplaire pour les rebelles. Le *Times*, plus modéré, avoua que l'attaque de l'ambassade anglaise pouvait difficilement être regardée comme faisant partie d'un complot longuement préparé, car elle avait lieu au moment où les forces anglaises occupaient Candahar, alors que le gouvernement indien était en mesure de faire bonne et prompte justice. La situation n'était donc nullement modifiée et les troubles ne pouvaient servir de prétexte à l'annexion de l'Afghanistan, que réclamaient quelques journaux.

La cause de l'insurrection, telle que les dépêches l'indiquaient, était la demande d'un arriéré de solde dû à des régiments afghans qui se seraient soulevés à la fois contre l'émir Yacoub et contre les Anglais. C'était à craindre, lorsque l'ambition stupide de l'Angleterre avait réduit l'Afghanistan à l'état de province vassale de l'empire indien; c'était le pendant du désastre d'Isandula en Afrique et le prélude de catastrophes nouvelles que réservait à l'Angleterre l'expédition préparée au même moment par le premier lord de la Trésorerie contre la Birmanie. Tel était le fruit de sa politique imprévoyante et extravagante.

Peut-être faudrait-il supposer que le désastre d'Isandula n'a pas été étranger au réveil du fanatisme chez les Afghans, car les événements du Zululand étaient connus à Caboul lorsque le major Cavagnari s'y présenta. Une des premières questions qui lui furent adressées par l'émir, suivant le *Pioneer Mail* d'Allalabad, fut celle-ci : « Savez-vous ce qu'est devenue l'épée du prince Louis-Napoléon? »

L'opinion générale en Russie considérait le massacre de Caboul comme entraînant l'occupation de l'Afghanistan par

l'Angleterre, obligée de franchir les frontières scientifiques; elle aurait eu ensuite à s'entendre avec la Russie pour un partage de l'Afghanistan entre les deux puissances, ce qui eût supprimé toute cause de mésintelligence entre elles. De son côté, le *Golos* voyait le traité de Gandamak mis en pièces, et le cabinet tory renversé par le Parlement pour avoir follement gaspillé l'or et le sang anglais.

Ces reproches exaspéraient le *Standard*, qui affirmait que le Russie recevait de la Perse un renfort de 1.000 fantassins et 300 cavaliers dans son expédition contre Merw, pour tirer parti de ce désastre en faisant un pas en avant dans la direction de Caboul.

La véritable cause de la révolte est bel et bien l'odieux traité de Gandamak, œuvre de lord Beaconsfield. Les bravades des journaux anglais qui prétendaient le premier jour que l'insurrection était impossible dans un moment où les troupes indiennes occupaient encore l'Afghanistan et pouvaient se porter en cinq jours sur Caboul, avaient pour objet d'atténuer l'effet terrible de la nouvelle du massacre de l'ambassade. Il est certain que les Afghans avaient attendu l'instant favorable pour prendre leur revanche du honteux pacte par lequel lord Lytton les avait réduits à l'état de vassaux; loin d'être maîtres du pays, comme ils le prétendaient, on voit que les Anglais se trouvaient dans une position des plus compromises. De plus, les approvisionnements entassés à Djellalabad pendant la dernière campagne avaient été offerts à l'émir après la paix de Gandamak, et Yacoub-Khan s'était empressé d'en remplir ses magasins à Caboul; le reste avait été empilé sur des radeaux et ramené ainsi par eau jusqu'à Dakka, près de Péchawar, en moins de temps qu'il n'en avait fallu pour le transport en sens inverse. Les colonnes de troupes avaient été dissoutes; l'armée de Candahar s'était repliée sur Pichin, celle de Khayber à Landi-Kotal; seule, celle de la vallée de Kouroum continuait à occuper un poste avancé. Des fortins construits par les Anglais en avant de Djellalabad avaient été abandonnés, après le départ des troupes. Enfin, l'on ne s'était pas préoc-

cupé d'améliorer la route du Choutargardan et les autres voies de communication dont on pouvait avoir à se servir en cas d'alerte. Le départ des renforts expédiés des Indes au Cap avait en outre tellement affaibli la position des Anglais qu'il n'y avait plus besoin que d'un souffle pour ainsi dire pour les disperser. Aussi à la perfide sécurité dans laquelle ils s'endormaient succéda un terrible et navrant réveil.

Évidemment, c'était un fait déplorable, tant par lui-même qu'en raison de ses conséquences, que le massacre de l'ambassadeur anglais, avec toute son escorte ; mais si c'est l'imprudence et la témérité du major Cavagnari qui ont seules causé ce malheur, quel cas faut-il faire des récriminations et des menaces de la presse anglaise ? Quand, un an auparavant, lord Lytton avait fait accompagner son ambassadeur près de Shere-Ali par une escorte menaçante, l'émir était parfaitement en droit de lui refuser, comme il le fit, l'entrée de l'Afghanistan, et si les Anglais ont mis en avant ce misérable prétexte pour excuser leur agression contre les Afghans, c'est qu'ils avaient préparé toute cette mise en scène longtemps à l'avance, se souciaient autant du droit des gens que de l'opinion publique de l'Europe.

La triste aventure dans laquelle le major Cavagnari et les siens ont trouvé la mort était depuis longtemps prévue, et le malheureux officier fut averti à maintes reprises qu'il s'exposait, en ne prenant pas les précautions nécessaires, à être victime de tentatives qui pourraient avoir les suites les plus funestes. Dès le 16 août, Yacoub-Khan avait engagé le major Cavagnari à s'abstenir des excursions à cheval auxquelles il se livrait d'habitude aux environs de Caboul; depuis plusieurs semaines, des rixes fréquentes éclataient entre les troupes afghanes et l'escorte du major, et l'on pressentait qu'elles ne tarderaient pas à dégénérer en une véritable mutinerie ; enfin, les officiers des régiments d'Hérat avaient réclamé à l'émir l'expulsion immédiate de l'ambassade anglaise, en menaçant de massacrer le personnel si Yacoub-Khan ne satisfaisait pas à cette demande.

Déjà même, suivant une lettre publiée dans la *Civil and*

military Gazette, de Lahore et écrite par un agent persan au service du gouvernement anglo-indien, une révolte avait éclaté dans le district de Maïmené (Turkestan afghan), sur les bords de l'Oxus. En outre, l'émir avait licencié deux régiments de Candahar, dont il était mécontent. Un autre espion persan signalait une irritation profonde, quoique latente, de la population afghane; mais l'ambassade anglaise dans un rapport qu'elle avait rédigé à Lahore avant de partir pour Caboul, disait qu'elle croyait ces nouvelles fort exagérées.

Malgré ces manifestations assez significatives, le major Cavagnari s'était maintenu sans défiance, ou plutôt avec un mépris superbe de ces avertissements trop clairs, dans une position sérieusement compromise, en négligeant de pourvoir à la sécurité du personnel qu'il commandait. Mais cela explique comment le gouvernement indien ne prit pas d'urgence les mesures nécessaires pour garantir contre toute surprise l'ambassadeur et sa suite.

Écoutons le correspondant militaire du *Times :*

On éprouvait un tel sentiment de sécurité, une telle confiance dans le succès de la mission de sir Louis Cavagnari, que les troupes indigènes de nos villes au delà de l'Indus, auxquelles on avait refusé un congé ces deux dernières années, venaient d'en obtenir un au mois de juillet. Le résultat de cette mesure est qu'il manque maintenant 25 hommes pour cent aux effectifs régimentaires. La saison a été aussi exceptionnellement malsaine. Non seulement le choléra a fait des centaines de victimes, mais encore les hôpitaux sont remplis d'hommes rendus impropres au service actif par les fièvres et la fatigue. C'est pour l'artillerie et la cavalerie que la tâche a été la plus rude et le retour a montré trop clairement que certains régiments que l'on regardait comme propres à tout, étaient en réalité tout à fait incapables de marcher.

On avait pourtant pleine confiance, à Calcutta, dans le succès de la mission du major Cavagnari, et l'on regardait la question afghane comme définitivement résolue par la paix de Gandamak. L'envoyé anglais à Caboul était sans doute aveuglé par les mêmes illusions, dont toute la responsabilité retombe nécessairement sur l'auteur de ces tristes équipées, où sombraient l'honneur et la prospérité de l'Angleterre, sur lord Beaconsfield.

Malgré ces revers, le premier ministre laissait déborder son enthousiasme dans un discours d'une violence inouïe et d'une jactance superbe prononcé à Aylesbury, au banquet de l'Association agricole du comté de Buckingham. C'est assurément la capture de Cettivayo qui rendait si glorieux lord Beaconsfield, car les nouvelles de l'Afghanistan n'étaient guère de nature à expliquer cet enthousiasme inattendu. On annonçait de Simla que la marche des troupes anglaises sur Dakka était contremandée. A Hérat, tous les régiments afghans s'étaient révoltés et avaient mis à mort leur commandant en chef : la province tout entière était en insurrection. « Le mouvement est terrible, disait le *Standard*, et les rebelles ont massacré toutes les autorités civiles et militaires. » Dans le Khelat des Ghilzais des émissaires afghans excitaient les tribus contre les Anglais : des troupes étaient dirigées en toute hâte sur ce point et sur Kandahar. La position des Anglais était critique au milieu d'un pays en pleine révolution, au milieu d'un mouvement qui semblait avoir surtout le caractère d'une insurrection nationale contre l'oppresseur étranger.

C'est en un tel moment que lord Beaconsfield osait exalter la gloire de l'Angleterre et jeter à l'Europe un défi tellement audacieux qu'aucun des capitaines les plus célèbres dans l'histoire par leurs conquêtes n'a jamais pareillement étalé son infatuation et son insolence.

« En portant un toast à la puissance de l'Angleterre, disait une dépêche de Londres, lord Beaconsfield a établi une comparaison entre l'armée anglaise et les armées continentales. Les devoirs que ces armées ont à remplir, a-t-il dit, sont différents sans doute ; mais, si l'occasion se présentait, l'armée anglaise saurait défendre l'indépendance de l'Europe. C'est un rôle qu'elle a revendiqué plus d'une fois. La flotte anglaise maintiendra sa suprématie. Les volontaires sont les gardiens des foyers ; leur enthousiasme augmente l'influence de l'Angleterre dans les conseils de l'Europe. »

Quel est donc le grand triomphe que lord Beaconsfield célébrait ainsi à la face de l'univers et lui faisait défier à lui

seul toutes les armées du continent ? La capture d'un roi nègre compensait-elle, aux yeux du premier ministre, les massacres de Caboul et les revers de l'armée des Indes ?

Voici, d'après les dépêches officielles, en quoi consistait ce haut fait d'armes : on verra que c'est l'exemple le plus révoltant de la barbarie implacable et brutale, la chasse à l'homme dans toute son horreur, le crime commis au nom de la civilisation et de l'humanité. Qu'on en juge.

Du camp de la colonne de Barrow
à 40 milles au delà de l'Oumvolosi Noir.

Nous avons franchi l'Oumvolosi mercredi à minuit. Nous avons marché toute la nuit et nous avons gagné sur les hauteurs un kraal où Cettivayo se trouvait deux nuits auparavant. A sept heures, nous sommes repartis pour le nouveau kraal où il est. A onze heures nous sommes arrivés à un kraal où, évidemment, le roi avait couché. Nous avons pressé les guides, et à cinq heures nous avons aperçu trois hommes à cheval, qui n'ont pas tardé à disparaître derrière les hauteurs. Nous avons accéléré notre marche, et nous étions au sommet de la colline à la tombée de la nuit. Nous y avons bivouaqué jusqu'à quatre heures et nous sommes repartis au clair de la lune. A sept heures, nous étions dans un kraal que le roi venait de quitter peu de temps avant en y laissant du bétail.

Le fugitif est tellement serré de près qu'on dit qu'il s'est décidé à gagner les fourrés. La poursuite continue. On fouillera le pays dans tous les sens. La marche de la colonne Barrow s'est constamment effectuée dans la direction de l'est à partir de l'Oumvolosi. Le roi marche dans cette direction par crainte des Sazis et de la colonne Russel. On dit qu'il a avec lui une vingtaine d'hommes et une quarantaine de femmes.

Les Zoulous des kraals refusent de donner des renseignements, et il faut forcer les guides à marcher. Notre détachement est fort d'une cinquantaine d'hommes. Sa marche s'opère dans un pays montueux et plein de roches. On nourrit les chevaux avec du maïs et les hommes avec des bœufs qu'on tue en route. La colonne se composait au départ de trois cents hommes, dont cinquante dragons de la garde royale, cent hommes de cavalerie de Londsdade, soixante hommes d'infanterie montés et soixante indigènes.

Voici maintenant les détails donnés par les journaux du Cap ; qu'on nous dise de quel côté sont les héros et de quel côté les sauvages :

Lord Clifford n'a pas cessé un seul jour de le serrer de près, malgré les fatigues et les obstacles nombreux de cette chasse à l'homme. Le 19

on avait réussi à le tourner, et dès ce jour, sa prise était certaine ; ce n'était plus qu'une question d'heures peut-être. Ce jour-là, plusieurs serviteurs du fugitif tombèrent entre les mains des Anglais, qui s'emparèrent également de près de 300 fusils.

Le 22, le major Marter rentrait au camp, le matin, ayant eu trois chevaux de l'escorte tués par les lions. Ce même jour, lord Clifford atteignait un kraal où Cettivayo s'était approvisionné dans la journée de viande et de bière. Il gagna un Zoulou, qui lui promit de le conduire dans le fourré, à l'endroit où Cettivayo se cachait, au nord de l'Oumvolosi Noir. Les espions de Dunn et les swazies battaient en même temps l'estrade dans tous les sens.

Les dépêches du Cap rendaient compte en ces termes du dénouement de ce sinistre drame :

Lord Clifford s'est avisé, le 27, d'une ruse qui a réussi pour obtenir un guide juqu'à l'endroit où se trouvait Cettivayo. Ayant reconnu que dans le kraal où il était arrivé, ce dernier avait passé la nuit, il fit battre les environs où l'on trouva deux jeunes garçons qui déclarèrent qu'ils ne savaient pas où se trouvait le fugitif. On leur banda les yeux, et des coups de feu furent tirés en l'air. L'un des jeunes gens effrayé s'écria : « Mon frère est tué », et dans sa frayeur il promit de guider les Anglais.

La nuit venue toutes les forces s'ébranlent tout autour du kraal et en rampant parviennent à cerner la tanière où s'est réfugié le lion superbe demi mort de fatigue et de faim.

Lorsque le major Marter s'est approché de la hutte où se trouvait Cettivayo et qu'il l'a appelé en lui disant de sortir et de se rendre, le roi répondit :

— Non, venez vers moi vous-même.

Marter fut inflexible, le roi se traîna dehors en rampant, et se trouva en se relevant au milieu des dragons.

L'un des soldats ayant voulu mettre la main sur lui, il lui fit un signe méprisant de la main en se reculant vivement et disant : « Soldat blanc, ne me touchez pas ». Il demanda alors à être fusillé.

Le roi portait une couverture rouge drapée sur sa poitrine à l'instar de la toge romaine. Il s'est arrêté et a longuement regardé l'emplacement de sa capitale détruite ; de là son regard a pris une expression quelque peu hautaine en se dirigeant sur les soldats rassemblés en cercle autour de lui.

Une dépêche de Capetown dit « que tous ceux qui étaient présents à la capture du roi des Zoulous ont été frappés de la dignité calme et courageuse de son maintien en arrivant à

Ulundi. Lorsque son regard s'est porté pour la première fois sur les ruines de son kraal royal, sa physionomie a manifesté quelques signes d'émotion, mais à part cela sa force d'âme a été admirable. »

Cettivayo pris, c'était la fin de l'expédition et la conquête du Zululand consommée. Le genéral Wolseley, en effet, réunit les chefs zoulous et leur annonça que le pays serait divisé en trois régions, placées chacune sous le commandement d'un résident de race blanche. Les troupes anglaises évacueraient le Zululand, sauf une petite colonne occupée à la pacification du Nord-Ouest. Il était temps ; l'armée des Indes avait trop besoin de renforts.

Voilà le haut fait d'armes que lord Beaconsfield choisissait comme témoignage de la puissance des armes de l'Angleterre. La presse britannique avait sans doute contribué à enivrer de ce bel orgueil le premier ministre, car les commentaires enthousiastes des journaux célébraient la capture de Cettivayo comme le signal de la « pacification du Zululand ». On sait ce que ce mot veut dire. Ce sera donc la gloire du vieux roi nègre d'avoir par son héroïque résistance retardé sinon empêché l'accomplissement des desseins ambitieux de l'Angleterre et d'avoir tenu en échec, jusqu'à la dernière heure, l'âpreté et l'avidité de ses adversaires.

Lorsque les Romains, après avoir livré l'Afrique au pillage et couvert de sang les rives de la Méditerranée, des Syrtes aux colonnes d'Hercule, parvinrent par la trahison des siens à mettre la main sur Jugurtha, la fermeté du vieux roi numide rendit glorieuse son infortune et fit paraître misérable le triomphe des légions de Rome. « Que vos étuves sont froides ! » s'écria dédaigneusement le prisonnier, jeté dans le Tullianum, sorte d'oubliette humide, où il était condamné à périr de faim et de froid. Aussi la capture et le supplice du roi numide ne sont pas plus mémorables que la capture de Cettivayo par les Anglais. Comme Jugurtha, le roi nègre excitera par son héroïque résistance la sympathie et l'admiration, tandis que ses bourreaux n'effaceront pas par

l'enivrement stupide de leur odieuse victoire le mépris qu'ont mérité la cruauté et l'ignominie de leur vengeance.

Ce fut le dernier acte du gouvernement de lord Beaconsfield; quelques mois plus tard il était renversé par l'avènement d'une majorité libérale, conduite par le vénérable Gladstone qui avait une tâche bien dure à accomplir pour réparer les fautes commises par son prédécesseur et qui étaient l'effet de son infatuation et de ses aberrations.

Les whigs reprenaient le pouvoir qu'ils avaient perdu depuis six ans, après avoir signalé avec énergie durant cette longue retraite toutes les folies et toutes les imprudences de leurs prédécesseurs. Il leur fallait ensuite faire mieux que les conservateurs, tâche bien aisée; et l'on ne pouvait douter que la nouvelle législature ne fût féconde en résultats heureux, pour l'Angleterre comme pour l'Europe. Aussi malgré les sympathies que certains journaux républicains avaient souvent exprimées pour le cabinet tory, nous, qui avions toujours combattu cet entraînement, nous attendions avec confiance à l'œuvre le cabinet qui recueillait la lourde succession de lord Beaconsfield et de ses collègues.

Devant le sentiment unanime de la nouvelle majorité, qui réclamait le retour aux affaires de M. Gladstone après la part prise par lui à la campagne électorale, qu'il avait dirigée avec une telle vigueur que les élections semblaient s'être faites sur son nom aussi bien que sous son influence, il ne pouvait, malgré ses hésitations, refuser de prendre le pouvoir. Entre lui et lord Granville, qui était le *leader* du parti libéral à la Chambre des lords et qui pouvait avoir droit aussi à la place de premier ministre, l'opinion publique se prononça énergiquement pour le premier.

Au point de vue des affaires intérieures du Royaume-Uni, il est certain que les tendances libérales, démocratiques même, du gouvernement, étaient plus hautement affirmées par la prépondérance de M. Gladstone et de ses partisans dans le cabinet, les idées de lord Granville, quant à la politique générale, étant beaucoup plus modérées et surtout

trop rapprochées des doctrines des conservateurs. M. Gladstono avait d'ailleurs pour collaborateurs dans le ministère libéral les membres les plus éminents du parti radical, qui forme la fraction la plus considérable de la majorité, tels que MM. John Bright et sir Charles Dilke, qui accentuaient encore le caractère franchement réformateur du cabinet. L'influence des radicaux était surtout décisive pour la solution de la question irlandaise, qui attira dès le principe l'attention du gouvernement, notamment la question du regime de la propriété territoriale en Irlande. Le gouvernement de M. Gladstone fut aussi libéral et aussi pacifique qu'on devait l'espérer après les maux que la dureté des torys avait fait naître dans ce malheureux pays.

On ne pouvait, d'autre part, préjuger en aucune façon les résolutions qui s'imposeraient aux chefs du cabinet concernant la direction de la politique extérieure de la Grande-Bretagne. Le fameux cri : *Bas les mains !* jeté à l'Autriche par M. Gladstone à Edimbourg, à la veille du scrutin, n'impliquait nullement des velléités agressives à l'endroit des Austro-Allemands. Leur alliance constituait une force redoutable, dont il fallait tenir sérieusement compte. Le *Daily News* prêtait d'avance au cabinet le dessein de favoriser la création d'une confédération des Balkans, dont l'Autriche serait exclue ; mais de telles hypothèses n'étaient pas moins chimériques que celles qui eussent été fondées sur les opinions émises par M. Gladstone dans ses manifestes durant la période électorale et dans les discours qu'il avait prononcés depuis six ans dans l'opposition.

Les nécessités des faits accomplis et les exigences des situations acquises obligent les hommes d'Etat portés au pouvoir à agir avec plus de réserve qu'ils n'en apportent à critiquer les actes d'un gouvernement qu'ils combattent, lorsqu'ils n'ont pas la responsabilité de la direction des affaires.

Sans rappeler ici la part que le cabinet libéral prit au règlement des affaires continentales, il faut examiner dans quelle mesure son action dégagea l'Angleterre des difficultés

qu'avait créées la politique « impériale » si aventureuse de lord Beaconsfield. Dès la fin de l'année 1880, l'annonce du soulèvement des Boers vint compliquer la situation critique provoquée par la guerre du Bassoutoland. L'Etat d'Orange, peuplé de nombreux colons Boers, s'associa à la lutte du Transvaal contre l'Angleterre: c'est un officier allemand, dit-on, qui aurait été chargé, en qualité de colonel, d'organiser l'artillerie de l'armée du Free State, et qui aurait quitté à cet effet le régiment d'artillerie de la garde prussienne dans lequel il servait avec le grade de feldwebel.

Il est certain qu'un violent mouvement d'opinion se produisait dans le Free State contre l'Angleterre. M. Brand, président de la République d'Orange, télégraphiait qu'il lui était impossible d'arrêter ses nationaux qui, en prenant parti pour leurs frères du Transvaal, défendaient leur propre cause. Leur situation, entre cette contrée et le Bassoutoland, était telle que leur intervention devait être désastreuse pour les troupes coloniales. En même temps les manifestations unanimes du sentiment public en Hollande se traduisaient par une énergique protestation sous forme d' « appel à la nation anglaise ».

Ces démonstrations, non moins que les dangers de leur position en Afrique australe, déterminèrent chez les Anglais un premier mouvement de prudence, c'est-à-dire de véritable clairvoyance. Ainsi le langage des journaux, d'exalté qu'il était, devint subitement modéré, raisonnable, conciliant, et l'opinion générale se prononça pour la reconnaissance de l'indépendance du Transvaal jusque-là sérieusement contestée.

La reprise des travaux du Parlement anglais donna lieu à des discussions intéressantes. Après une attaque passionnée de lord Beaconsfield à la Chambre des lords, les débats s'ouvrirent sur les graves questions que soulevaient les événements récents. Question afghane, question du Transvaal, question de Dulcigno, question hellénique, question égyptienne à l'extérieur, question irlandaise à l'intérieur, tels sont les thèmes sur lesquels l'opposition conservatrice

développa les principaux griefs de l'acte d'accusation en règle dont elle menaçait le gouvernement libéral. Sans examiner la valeur de ces griefs, nous ne voulons retenir du discours de lord Beaconsfield que le fond même de l'argumentation de l'ancien premier lord de la Trésorerie: « C'est, dit-il en substance, parce que le ministère Gladstone s'est efforcé en toute circonstance de faire le contraire du cabinet précédent, que sa politique a jeté l'Angleterre et l'Europe dans les embarras les plus redoutables. » C'est à ce raisonnement que lord Granville dut répondre ; mais il nous semble que la vérité est précisément dans la proposition inverse, que voici réduite à sa plus simple expression: « C'est parce que la politique de lord Beaconsfield et de ses collègues a créé pour l'Angleterre et pour l'Europe la situation la plus difficile, que le cabinet Gladstone se trouve en présence de complications redoutables à résoudre dès le début, et qui l'empêchent de mettre à exécution son véritable programme, lequel consiste à faire exactement le contraire de ses prédécesseurs. »

Si nous voulions discuter cette thèse, qui est rigoureusement exacte, il nous faudrait faire la part des exagérations et des erreurs et déclarer que tout n'est pas à approuver dans l'œuvre du gouvernement libéral. Mais si l'on veut bien considérer quels obstacles ont rencontrés dès le début M. Gladstone et ses collègues, il est juste de convenir que leur tâche était singulièrement malaisée et qu'ils subissaient les conséquences d'une situation qu'ils n'avaient pas créée. Les soulèvements de l'Afghanistan, du Bassoutoland et du Transvaal sont issus de la politique aventureuse de lord Beaconsfield, les résistances de la Porte étaient les suites de la faveur et de la tolérance que témoignait le ministère tory à la Turquie et de la confiance qu'inspirait aux conseillers du Sultan et aux hommes d'Etat ottomans la toute puissante protection de l'Angleterre. Il n'est pas jusqu'à l'agitation irlandaise qui ne soit, en partie du moins, l'effet de la politique du parti tory, car c'est au rejet du bill Forster par la Chambre des lords qu'est due l'extension menaçante du

mouvement séditieux de la *Land League*. Rien n'était donc moins fondé que les attaques dirigées par lord Beaconsfield contre ses successeurs ; l'ancien premier ministre ne pouvait signaler leurs fautes qu'en s'exposant à voir rejeter sur lui-même la responsabilité des graves événements dont il feignait de s'émouvoir.

Bientôt les difficultés qui résultaient de cette pénible situation s'aggravèrent : le désastre infligé par les Boers à l'armée du Cap, et dans lequel le général Colley trouva la mort avec une partie de ses troupes provoqua une vive émotion en Angleterre. La faute que les ministres libéraux avaient commise en s'obstinant à poursuivre la politique de sir Bartle Frere, qu'ils avaient combattue dans l'opposition, et les périls que faisait courir à la colonie du Cap une lutte sanglante engagée contre une population héroïque, résolue à sauver son indépendance jusqu'à la mort et pourvue de puissants moyens de défense, aurait pu être réparée si l'indépendance du Transvaal, que l'opinion acceptait, eût été reconnue dès le mois de janvier. Nous savons à quels scrupules, à quelle résistance se heurtait le ministère Gladstone, qui eût souhaité pouvoir répudier énergiquement la politique impériale de lord Beaconsfield ; la faute était devenue irréparable. Les établissements anglais du Cap étaient sérieusement menacés, malgré l'envoi du général Roberts à la tête des troupes coloniales, avec de nombreuses forces auxiliaires. Le mouvement unanime de sympathie qui s'était produit en Europe pour les Boers n'avait pas décidé l'Angleterre à accepter une transaction honorable et avantageuse ; elle en était réduite à une guerre d'extermination dans laquelle elle trouvait contre elle toute la population hollandaise du sud de l'Afrique unie aux races indigènes. Elle était exposée à user dans une lutte longue, ruineuse et meurtrière une partie de sa force militaire.

Les Hollandais avaient devancé de cent cinquante ans au Cap les Anglais, qui les y trouvèrent en 1795 en possession d'établissements prospères, lorsqu'ils vinrent instituer le premier gouverneur anglais, préludant à leur prise de pos-

session, qui eut lieu en 1806. Le traité de Paris consomma en 1815 la perte de la riche colonie hollandaise du Cap : les colons l'abandonnèrent après l'abolition de l'esclavage en 1833 pour se soustraire à la domination anglaise et se fixèrent au Natal. Mais l'expatriation, au lieu de les sauver, n'eut pour résultat que d'étendre à ce territoire l'autorité de l'Angleterre. Le gouverneur du Cap, sir Georges Napier, réclama les Boers comme sujets britanniques : la lutte fut courte et en 1843 le Natal fut à son tour proclamé territoire anglais.

Quelques-uns des Boers se résignèrent, mais le plus grand nombre, sous la conduite de Pretorius, entreprirent un nouvel exode et se rendirent, en traversant les régions les plus désolées, jusqu'au Transvaal, où on leur permit en 1852 de fonder la République indépendante qu'ils avaient résolu d'établir. Cet exode, ce « Grand Trek » comme on l'a appelé, est resté mémorable et mérite réellement l'admiration pour le courage des malheureux colons hollandais réduits à abandonner de nouveau les contrées qu'ils avaient rendues riches et fertiles pour aller chercher au milieu des tribus les plus cruelles des Cafres une nouvelle patrie et conquérir la liberté.

Au Transvaal, ils ont pu se croire en sécurité jusqu'au 12 avril 1876, jour où par un coup d'Etat audacieux, sir Theophilus Shepstone abrogea la constitution républicaine des Boers du 13 février 1858, et proclama l'annexion du Transvaal aux possessions anglaises de l'Afrique Australe.

Le soulèvement de 1880 mettait les Anglais dans une situation réellement critique. Le 17 décembre 2,000 Transvaaliens, commandés par les fils de Piet Huys, entrèrent à Dordrecht, où la population les reçut avec le plus grand enthousiasme, après avoir chassé les autorités anglaises. Piet Huys fut l'un des guerriers les plus intrépides des Boers hollandais. Lors de la campagne contre les Zoulous, le gouvernement anglais lui confia un corps franc de 300 Transvaaliens à cheval, maniant admirablement le fusil à la manière africaine. Il fut tué dans un combat d'avant-postes, et

les Transvaaliens affirmaient que les Anglais lui avaient confié à dessein ce poste dangereux.

A Pretoria, Utrecht, Dordrecht, Leiden et Heidelberg, le drapeau républicain — rouge, blanc et bleu — fut hissé sur les tours aux acclamations frénétiques du peuple. Dans toutes les églises orthodoxes protestantes les *dominés* ou pasteurs hollandais (presque tous formés aux Universités néerlandaises en Europe) prêchaient la guerre sainte. Le Parlement de la République d'Orange, peuplée de nombreux Boers, décida que dorénavant la langue hollandaise serait non seulement l'unique langue administrative du gouvernement républicain, mais aussi la seule langue employée dans ses débats.

Par l'occupation de Dordrecht, les Boers coupaient les communications des Anglais : leur objectif était de fermer la retraite aux troupes opérant dans le Bassoutoland.

Ils lancèrent une proclamation au nom du gouvernement de la République et du Volkesrad. Cette lettre, signée par Kruger, Pretorius et Joubert, fut adressée à M. Lanyon; elle exprimait, avec leur respect pour la reine et le pavillon britannique, le désir d'éviter la guerre. Toutefois, les Boers se déclaraient décidés à insister pour obtenir leur indépendance et demandaient à M. Lanyon de leur rendre le droit de s'administrer eux-mêmes. M. Lanyon ne répondit qu'en publiant une proclamation qui promettait le pardon à tous ceux qui quitteraient immédiatement le camp des insurgés.

La proclamation des Boers était également parvenue à sir Georges Colley avant l'ouverture des hostilités : le gouvernement de la République du Transvaal notifiait le décret d'émancipation, et, en affirmant ses intentions pacifiques, déclarait qu'il était résolu à faire respecter les traités violés par les agents britanniques, c'est-à-dire à résister par la force à l'annexion imposée en 1877.

On aura beau excuser, sous prétexte de raison d'Etat, cette violation flagrante du droit des gens, il n'y a pas à cette annexion d'autre motif qu'une cupidité inavouable. Le Transvaal, riche en mines, en pâturages, en bétail, habité par une

population active et industrieuse, allait échapper à l'influence anglaise par la création d'une voie de fer reliant Pretoria, sa capitale, à la côte de Delagoa. On eût pu prendre des ménagements tout au moins : mais on traita les Boers comme des Cafres, et les malheureux Hollandais ne purent même faire entendre leurs protestations à Londres. Leurs délégués, MM. Joubert et Kruger, ceux-là mêmes qui devinrent les chefs du gouvernement républicain restauré au Transvaal, demeurèrent plusieurs mois en Angleterre sans pouvoir obtenir une audience de la reine. On affirmait qu'ils possédaient des documents établissant que M. Gladstone était opposé à l'annexion du Transvaal, ce qui est fort possible. Sir Bartle Frere ne leur avait pas moins prodigué les promesses et les belles paroles. Mais qu'importe, si la politique est la même? Il fallait bien, pendant le guerre du Zululand, obtenir à tout prix la neutralité du Transvaal. Cela valait bien un voyage du gouverneur à Pretoria et des assurances de bienveillance, que ces braves Hollandais furent assez simples pour croire sincères alors même qu'une reconnaissance formelle de leur indépendance n'eût pas même dû leur sembler une garantie suffisante. Néanmoins ils s'abstinrent, alors qu'une tentative armée de leur part eût suffi à rendre désastreuse la position des troupes expéditionnaires. Ils reconnurent leur faute et l'insurrection des Bassoutos leur offrit de nouveau l'occasion qu'ils avaient eue si belle lors de la révolte des Zoulous.

La situation des Anglais n'en était pas moins critique, car ce n'est pas sur un point, c'est de toutes parts que se dressaient devant eux des adversaires; de quelque côté que ce soit, Zoulous, Boers ou Bassoutos, l'animosité qu'ils rencontraient était si justifiée par leurs exigences et leur iniquité qu'il n'y avait plus de salut pour les colonies du Cap que dans une guerre d'extermination.

Le souvenir de l'expédition contre le chef bassouto Morosi eût dû cependant fournir une utile leçon. Neuf mois durant la colonie soutint une lutte ruineuse qui coûta la vie à 170 blancs sans compter les troupes auxiliaires, sous

prétexte de recouvrer une somme de 75 fr. indûment imposée à Morosi, vieillard de 86 ans, pour ses trois fermes. Son bétail saisi avait été repris par son fils; il refusa de livrer celui-ci aux Anglais. Pendant neuf mois il soutint sur une montagne où il s'était retiré avec les 70 indigènes qui lui restaient fidèles, les assauts furieux de 800 soldats et de 2.000 auxiliaires nègres. A la fin du huitième mois les vivres étaient épuisés; une heureuse sortie du fils de Morosi avec 32 hommes laissa le père seul avec les 30 autres (il n'en avait perdu que huit), à la tête desquels il reprit assez de provisions pour tenir encore un mois. Le dernier jour de la lutte, tous ses compagnons tombèrent à ses côtés au poste de combat. Les Anglais ne trouvèrent que le cadavre du vieux Morosi, qui s'était brûlé la cervelle pour ne pas tomber entre leurs mains. On dit qu'ils lui coupèrent les bras et la tête et empalèrent le reste sur le poteau au haut duquel Morosi hissait le drapeau blanc quand les Anglais demandaient à parlementer. Triste conclusion d'une expédition sanglante dont la dépense atteignit presque 8 millions de francs. Ce seul exemple suffit à faire voir avec quel acharnement désespéré luttaient les chefs Bassoutos combattant pour leur indépendance.

Ainsi la politique « impériale » de conquête et de domination universelle, inaugurée par lord Beaconsfield, révélait chaque jour, par des conflits nouveaux, les dangers dont était menacée la politique coloniale de l'Angleterre. La guerre anglo-afghane et l'expédition ruineuse du Zululand avaient été une assez rude leçon pour qu'on pût espérer que les libéraux, arrivés au pouvoir, auraient à cœur de réparer ces échecs en pratiquant une politique plus conforme à l'intérêt de la domination anglaise. Leur attitude dans l'opposition laissait prévoir que leur programme devait consister dans l'abandon des projets de conquête et d'annexion, dans la consolidation définitive de l'empire colonial non par une immixtion brutale dans les affaires des populations voisines, mais par le respect des nationalités indépendantes tant que la sécurité des frontières permettrait de conserver

avec elles sinon l'amitié et l'alliance, tout au moins la stricte neutralité. On pouvait croire aussi qu'un des premiers actes du ministère Gladstone serait le rappel de Sir Bartle Frere en même temps que la répudiation formelle de ses doctrines. Malheureusement, les événements n'avaient pas permis que le cabinet libéral pût mettre en pratique un tel programme. Il lui fallut dès son avènement, reprendre pour son propre compte la politique d'agression dont lord Beaconsfield avait été le promoteur. En Afghanistan, l'évacuation avait été subitement retardée par une insurrection redoutable et il avait fallu non seulement prolonger l'occupation, mais reprendre les hostilités pour venger l'échec infligé aux armes anglaises. Dans l'Afrique australe le soulèvement des Bassoutos, provoqué par de regrettables imprudences de l'administration coloniale, obligeait encore le gouvernement de la métropole à intervenir.

Il paraît que l'idée du désarmement des Bassoutos était le résultat d'une intrigue qui aurait eu pour but de faire entrer le Free State d'Orange dans une confédération des Etats de l'Afrique du Sud. Des ouvertures avaient été faites dans ce sens aux autorités du Free State, qui auraient demandé pour condition de leur consentement que le Bassoutoland leur fût cédé après le désarmement des indigènes. Les Anglais ont contribué à exaspérer les Bassoutos en revenant sur leurs promesses et en se refusant à toute concession; c'était une des mesures les plus funestes de l'administration de sir Bartle Frere. Par suite du *Peace preservation Act* voté par le Parlement du Cap, les indigènes sont tenus de remettre leurs fusils aux autorités, moyennant une indemnité de 50 francs. Les Bassoutos, ayant acheté les leurs beaucoup plus cher, refusèrent d'accepter ces conditions qui, destinées primitivement aux tribus en lutte contre les autorités coloniales, avaient été étendues abusivement aux tribus demeurées loyales, comme les Fingos et les Bassoutos. Ceux-ci avaient en effet reçu du résident anglais, le colonel Brokes, l'assurance que cette loi ne les concernait pas; son successeur, le colonel Griffith, leur déclarait qu'elle ne leur

serait pas appliquée. Enfin, M. Sprigg, chef du cabinet, fut envoyé chez eux pour les décider à se laisser désarmer. Il prit l'avis des sept magistrats anglais établis dans le pays, qui furent unanimes à déclarer cette mesure inutile ; les missionnaires, les commerçants européens établis à Masera, capitale du Bassoutoland s'y opposèrent également. Avant de repartir, M. Sprigg prononça un discours pour déclarer que le désarmement n'avait d'autre but que le bien-être et le bonheur des indigènes, mais que le gouvernement ne croyait pas devoir employer la force.

Loin de là, quelques mois après, M. Griffith fut informé que la proclamation du désarmement allait être publiée et que tout Bassouto serait tenu de livrer ses armes sous peine d'amende et d'emprisonnement.

En vain des pétitions furent adressées par les chefs à sir Bartle Frere et à la reine Victoria, en vain une députation fut-elle envoyée au gouvernement du Cap, qui, à la majorité de 8 voix sur 66 votants, maintint l'obligation du désarmement. Le chef suprême des Bassoutos, Letice, obéit seul avec une partie de ses hommes ; mais son frère Massoupa, ses fils Lerothodi et Mamia, résistèrent et prirent les armes. Une provocation funeste précipita la révolte. M. Sprigg, dans une nouvelle visite au Bassoutoland, demanda que Letice livrât son frère, tandis que le chef réclamait son droit de le juger lui-même conformément aux usages nationaux.

Nous ne referons pas l'historique de cette campagne encore une fois funeste aux armes anglaises, et pour laquelle des renforts durent être expédiés de la métropole. Ce qui est grave en cette affaire, c'est que les Bassoutos avaient été jusque-là les plus fidèles alliés des Anglais et avaient reçu sous leur direction d'utiles leçons dont ils s'empressaient de profiter. C'est leur cavalerie qui fit, à la bataille d'Ulundi, la fameuse charge qui dispersa la formidable armée de Cettiwayo. L'imprévoyance du gouvernement colonial était donc doublée d'une incroyable témérité.

Mais le danger apparaît plus grand encore si l'on consi-

dère qu'outre les Boers toutes les peuplades de l'Afrique étaient fatalement poussées à se joindre aux Bassoutos. « Cette mesure de désarmement, disait Sir Garnet Wolse-« ley, va soulever contre nous le sentiment national de tous « les indigènes du sud de l'Afrique. Depuis les bords du « Zambèze jusqu'au cap des Aiguilles, il n'est pas un seul « noir qui ne comprenne que chaque coup de feu tiré con-« tre nous par les Bassoutos est tiré pour défendre ses « intérêts. Cela seul suffit pour créer de très sérieux dan-« gers à toutes les possessions de Sa Majesté dans l'Afrique « méridionale. »

Ce qui n'était pas moins funeste pour le prestige de l'Angleterre c'était le mouvement de sympathie très marquée par lequel la nouvelle des premières victoires des Boers avait été accueillie en Hollande. A La Haye, à Rotterdam, à Amsterdam, tous les journaux néerlandais, sans distinction de parti, rappelaient aux frères de l'Afrique australe la lutte glorieuse de quatre-vingts années que leurs ancêtres communs ont soutenue contre l'Espagne, alors que cette puissance était la première du monde. La malheureuse guerre du Transvaal et du Bassoutoland était donc aussi coûteuse que sanglante, et, même victorieuse, l'Angleterre ne pouvait espérer retrouver la compensation des sacrifices que lui imposaient une fois de plus les fautes du gouvernement de lord Beaconsfield.

Mais loin de faciliter la tâche à ses successeurs, l'ancien chef du cabinet tory et ses partisans s'efforçaient sans cesse d'entraver son action. M. Gladstone, interrogé à la Chambre des Communes, confirma la nouvelle que les généraux Wood et Joubert avaient signé un armistice pour permettre de recevoir la réponse de M. Kruger aux communications envoyées par les autorités, en vue d'arriver à une solution pacifique, qui fut heureusement réalisée.

Une motion de lord Lytton, protestant contre l'évacuation de Candahar, fut adoptée par la Chambre des Lords après une importante discussion à laquelle prit part lord Derby, qui prononça un remarquable discours.

La tactique de lord Beaconsfield, qui était le véritable auteur de la motion, était, comme on voit, de créer sans cesse de nouvelles difficultés au cabinet libéral : malheureusement la Chambre des Lords n'a jamais eu le privilège de renverser les ministères et l'opposition qui s'était formée dans cette Assemblée contre M. Gladstone n'aboutissait qu'à une taquinerie sans porté et sans effet.

A la Chambre des Communes, l'honorable Edward Stanhope, ancien sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde dans le ministère conservateur, déposait en même temps une motion demandant à la Chambre d'exprimer l'avis que l'Afghanistan devait être évacué, parce que l'occupation de cet Etat ne pouvait servir en rien les intérêts réels et permanents de l'Inde : c'était condamner lord Beaconsfield lui-même. Mais la mort de lord Beaconsfield, en 1882, atténua l'âpreté de cette campagne parlementaire qui méconnaissait si injustement les responsabilités.

L'entrée des Russes à Merw, en 1884, ne pouvait manquer de soulever une vive émotion en Angleterre. C'eût été sous le ministère tory un *casus belli* formel : bien que le cabinet Gladstone ne suivît pas une politique aussi ardente à l'égard de la Russie, bien que son austrophobie l'eût détourné de l'hostilité traditionnelle dans le Royaume-Uni, vis-à-vis de l'Empire des Tsars, il ne pouvait renier ouvertement la politique de ses prédécesseurs, et, en effet, il évita de se placer sur ce terrain.

Néanmoins, l'attitude du chef du Foreign-Office devant le Parlement fut plus qu'embarrassée. Il était bien difficile à Lord Granville, ainsi qu'à Charles Dilke, de s'incliner devant le fait accompli et de déclarer qu'ils acceptaient sans protestation l'annexion en pleine paix d'un territoire qui est la clef de l'Afghanistan et par conséquent de l'Empire des Indes. Les Anglais ont eu beau s'assurer la possession de Quettah et du col de Bolay; sir Charles Dilke a eu beau constater que le traité consacrant le protectorat britannique à Caboul et à Candahar avait été renouvelé, il était dur au gouvernement anglais de se résigner humblement à voir

la Russie étendre sa frontière et diriger ses avant-postes à la portée de Hérat ; c'est à peine une bande de terrain qui marque, sur la carte, la distance entre les deux grands empires ! Ce qui ajoute à la gravité du procédé, c'est la violation flagrante de la parole donnée. La Russie se mettait cette fois en état manifeste d'agression vis-à-vis de l'Angleterre, jetant comme un défi au peuple anglais. Malgré la popularité de M. Gladstone, le prestige du chef du cabinet, déjà sérieusement compromis par ses échecs en Egypte, ne pouvait être plus complètement atteint.

Tel était l'épilogue lamentable de la politique coloniale si pompeusement inaugurée par Benjamin Disraëli. C'était le général Tchernaïeff, l'ancien commandant en chef des Serbes, en 1876, l'ancien vaincu d'Alexinatz, qui reparaissait aux confins du Turkestan, continuant l'œuvre qu'il avait déjà commencée en 1872. Arrêté par la parole d'Alexandre II, il se trouvait dégagé, semble-t-il, depuis qu'Alexandre III avait remplacé son père.

Tchernaïeff avait saisi l'occasion des désastres du Soudan, pensant qu'il n'y avait plus de flotte anglaise à l'île des Princes, la sachant occupée du côté de Suez et de Souakim. Il arrivait à Merw, tandis que le Mahdi occupait toutes les forces de l'Egypte et de l'Angleterre ; le général russe avait pour allié le prophète nègre. Car en Egypte aussi, l'honneur britannique avait subi un nouvel affront que rendit plus cruel encore l'abandon de Gordon, qui périt misérablement sans avoir pu être délivré.

Du reste, il faut le dire à la honte de l'Angleterre ; ce n'est point les armes à la main qu'elle était allée combattre le Mahdi, c'est d'une manière tellement indigne d'un peuple civilisé que l'on a peine à le croire. A peine arrivé à Khartoum et à Berber, Gordon-Pacha avait pris la parole pour pacifier le Soudan, en déclarant que l'Angleterre laissait la liberté au commerce des esclaves. Cette proclamation du plénipotentiaire de la reine Victoria est une des pages les plus odieuses de la politique coloniale de l'Angleterre : c'est de tels procédés qu'autorisaient des hommes comme John

Bright, Forster, Dilke, Chamberlain. Voilà ce que le vénérable Gladstone osait couvrir de son nom si universellement estimé et honoré ! Marchands de chair humaine, trafiquez en paix : l'Angleterre vous protège.

Comme nous l'avons dit, l'acharnement des libéraux à manifester de toutes parts la jalousie et la rivalité de l'Angleterre a dû céder devant la loyauté et la correction de notre attitude. L'histoire de la politique « impériale » nous apprend en même temps quels sont les dangers de l'esprit de conquête, des tentatives d'annexion brutale qui surexcitent sur tous les points du globe les rancunes et la haine des populations indigènes et des colonies indépendantes que nos voisins, suivant les doctrines de lord Beaconsfield, veulent non pas civiliser et pacifier, mais asservir ou exterminer. Voilà ce qui constitue les germes d'un grave antagonisme entre les deux peuples et les deux politiques. En 1884, nous avons vu le *Times*, exprimant le regret que la France n'eût pas demandé à la Chine une province pour l'Angleterre, pendant qu'elle traitait à Tien-Tsin, déverser sa colère sur M. Gladstone, et le cribler de traits acérés. Ce sont les succès de la politique coloniale de la France qui rendent d'autant plus déplaisants pour nos voisins les échecs de l'Angleterre. L'interpellation sur les affaires d'Egypte fournit juste à propos une excellente occasion à l'opposition et à la presse pour affliger l'éminent premier ministre de reproches amers et de récriminations bien senties. M. Gladstone s'était très éloquemment défendu, mais ses amis reconnurent avec mélancolie qu'il ne put convaincre personne.

Ah ! si M. Gladstone avait annoncé que la France venait de remporter quelque grave échec, c'eût été bien différent. Il n'y aurait pas eu assez de lauriers pour lui, alors même qu'il n'y eût été pour rien. Ils sont terribles, nos bons amis les Anglais. Ils n'ont jamais assez d'attentions pour nous lorsque nous paraissons en proie à quelques graves afflictions. Quand Paris capitule après cinq mois de siège héroïque, faute de vivres, les fabricants de conserves de la cité vident tout leur stock de boites en fer blanc pour nous sauver de la faim. Ils

n'oublient pas d'y trouver leur petit bénéfice, mais on se récrie tout de même. Comme ces gens-là nous aiment ! Quelle générosité ! Quelle philanthropie ! Ou bien c'est la Commune qui met le feu à tous nos monuments : aussitôt les pompiers de Londres passent le détroit, car c'est le moment où notre concurrence commerciale n'est pas à craindre, et on peut être généreux et philanthrope. Et nous autres de nous extasier avec candeur.

Aussitôt que nos affaires reprennent le dessus, en revanche, il n'y a plus personne pour nous aider. Allons-nous en Tunisie ? Les Anglais nous envoient des notes, des memorandum, des ultimatum pour un protégé de leur consul, auquel on n'a pas offert assez d'indemnités, comme ce Lévy qui s'installait dans l'Enfida, appartenant à une Société française. Allons-nous au Congo ? On nous jette dans les jambes l'américain Stanley et sa prétendue association internationale qui se tient à Bruxelles, mais dont tous les adhérents sont en Angleterre ? Allons-nous à Madagascar ? On pousse les hauts cris à propos d'un missionnaire, un certain Shaw qui a reçu un obus dans son immeuble et auquel il faut donner une indemnité. Enfin tandis que nous nous colletons avec les Pavillons-Noirs, John Bull fait risette au marquis de T'Seng et pousse ses bons amis les Chinois à nous créer toutes sortes d'embuscades.

Et malgré tout, nous réussissons à venir à bout de toutes ces difficultés et à nous débarrasser de nos bons amis les Anglais. Alors nous sommes voués aux divinités infernales ; mais comme ce cher voisin ne peut pas s'en prendre à nous, il fait payer ses mécomptes à son gouvernement, et voilà pourquoi M. Gladstone a été si vivement pris à partie à propos de sa politique en Egypte.

N'est-ce pas encore là un triste dénouement de la politique impériale ! Si nous avions accepté l'action en commun, qui répugnait du reste à lord Granville, nous serions allés balayer la Haute-Egypte et le Soudan à nous seuls, puis les Anglais seraient venus derrière nous reprendre tous leurs avantages. Mais lorsque nous avons voulu attendre les évé-

nements et que les Anglais, croyant nous avoir évincés, ont voulu se hâter de travailler tout seuls, il s'est produit une série d'incidents qui ont créé une situation fort lourde pour ces bons et fidèles alliés : puis, quand ils trouvèrent la carte à payer, force leur fut de faire appel à la France, que dis-je? à l'Europe.

Charmante histoire à écrire que celle de l'intervention des Anglais en Egypte ! Leur administration devint si impopulaire, si odieuse au bout de dix-huit mois qu'ils ne purent venir à bout de cette réorganisation de l'Egypte pour laquelle ils avaient promis monts et merveilles. Pendant ce temps, la France, qui ne s'est jamais laissée détourner de ses affaires par les récriminations et les menaces de la presse anglaise, a marché tranquillement et a regagné tout le terrain qu'elle avait pu abandonner un instant, mais qui n'avait jamais été perdu pour elle.

Aujourd'hui donc, malgré leur méchante humeur et l'âpreté de leur polémique contre leur gouvernement, les Anglais se sont aperçus que nous reprenions nos avantages et ont commencé, quel que fût leur dépit, à nous faire un peu meilleure figure. Il ne leur manquerait plus que de recommencer les bouderies de 1881 à propos du traité du Bardo. C'est bien alors que s'est dévoilée la vraie politique anglaise, bien plus encore que dans la question égyptienne. Nous savons désormais, si nous ne l'avions déjà appris en 1870, ce que nous avons à attendre de l'Angleterre. Entre Pitt et Palmerston, entre Disraéli et Gladstone il n'y a que la différence de la courtoisie à la brutalité, de la franchise à la duplicité : la jalousie contre la France est le seul mobile de la politique britannique : si nous avons jamais à chercher une alliance de ce côté, il nous faudra la fonder sur une base inébranlable : la cupidité.

CHAPITRE XXI

L'AUTRICHE-HONGRIE ET LES NATIONALITÉS

C'est entre les mains des hommes d'Etat hongrois, depuis 1871, qu'est le sort de la monarchie des Habsbourg; depuis 1881, le comte Kalnocky, qui assista au Congrès de Berlin le comte Andrassy, a eu la mission de poursuivre l'exécution de la politique telle qu'il l'a définie et qui exige l'abandon de toute espérance de relever la dynastie de ses désastres en Occident et de sa déchéance comme Empire continental : son nom l'indique, c'est l'Empire d'Orient : *Œster-reich.*

On devrait attendre, pour parler du comte Kalnocky, qu'il ait donné sa mesure comme homme d'Etat. Jusqu'à présent, il est resté loin de l'arène, où la force se fait apprécier dans les qualités de la tactique, la science et la sûreté des opérations. Je l'ai connu encore simple ministre plénipotentiaire, il y a quelques années. C'est un diplomate d'une rare finesse : le dur métier de Premier Ministre veut d'autres capacités, et je ne doute pas que les siennes ne répondent entièrement à la confiance du chef de l'Etat qui l'a distingué entre tant d'hommes éminents pour recueillir la succession des Metternich, des Beust, des Andrassy. Eloigné des affaires depuis le voyage du chancelier de Berlin à Vienne et la conclusion de l'alliance austro-allemande, Andrassy demeure encore à l'écart aujourd'hui, bien qu'on se fût attendu à le voir rentrer aux affaires après la mort du baron de Haymerlé. Est-ce donc que la politique orientale du célèbre homme d'Etat hongrois a rencontré de nouveaux obstacles, ou bien

est-ce encore lui qui dirige par de mystérieux ressorts la politique extérieure de la monarchie?

La tâche du comte Kalnocky n'est pas des plus aisées; ce qui la rend particulièrement difficile, c'est le concert de récriminations qui a accueilli sa nomination. Libéraux, autonomistes, allemands et magyares exprimèrent alors à l'unisson leur désappointement. On reprochait au nouveau Président du Conseil d'appartenir à une famille aux tendances féodales, réactionnaires, cléricales. « Aucun indice dans les antécédents du comte, disait une feuille viennoise, ne confirme que ces assertions soient erronées. » Et cette autre phrase à double tranchant du *Messager* de Vienne : « En dépit du peu de sympathie dont l'opinion fait preuve à l'égard du comte Kalnocky, le nouveau ministre jouit d'un grand avantage, de l'avantage qu'il y a à n'avoir guère à perdre de sa popularité. »

Suivant le même journal, l'influence, les tendances du comte Andrassy ont été paralysées, battues en brèche par des suggestions qui l'ont emporté sur toute autre considération; la nomination du nouveau ministre était la réponse au discours du Trône allemand, proclamant le rétablissement de l'alliance des trois cours du Nord, en face du triomphe définitif des idées libérales dans les quatre grands Etats de l'occident. « Les trois empereurs font leurs derniers efforts pour arrêter les grands revirements qui s'accomplissent dans la veille Europe. Le comte Kalnocky est l'homme qu'il faut à la politique des trois empereurs. Déjà les Hongrois, qui ne se familiarisent jamais avec l'idée d'une alliance austro-russe, se consolent, dit encore ce journal, car nulle décision définitive ne saurait être prise sans leur concours et leur adhésion. »

Ainsi, la tâche du comte Kalnocky était et reste encore bien lourde. L'opposition, en Autriche comme en Hongrie, était implacable, résolue; elle n'attendait même pas ses actes. Il était condamné sans avoir été entendu.

Pourtant le comte Kalnocky n'a jamais justifié les appréhensions qui saluaient dans toute la monarchie son entrée en fonctions. Il s'est modestement consacré à son rôle de diplo-

mate, toujours dans des postes inférieurs, jusqu'à l'année 1882. La *Gazette de Hongrie* a constaté que ce sont ses remarquables rapports politiques lorsqu'il était ministre à Copenhague, qui l'ont fait distinguer. Une note de l'empereur, en marge, demandait si un homme de cette valeur ne serait pas mieux à sa place dans un poste plus important. Combien d'autres sont restés enterrés dans les légations secondaires, comme le baron de Mohrenheim, que Gortchakoff laissa pendant trente ans à Copenhague. Ce dernier n'y trouvait, il est vrai, que la récompense d'un zèle qui était sans doute l'effet d'une distraction malencontreuse. Il était simple attaché à la chancellerie, lorsque le prince Gortchakoff, rédigeant la célèbre circulaire où se trouvait la phrase : « *La Russie ne boude pas, elle se recueille,* » s'empressa d'appeler son jeune subordonné pour essayer sur lui l'effet de ce mot fameux. Mohrenheim ne broncha point; mais lorsque le chancelier, insistant, lui demanda son opinion, il répondit avec une entière franchise que la phrase ne signifiait rien du tout. Et voilà comment le prince l'envoya à Copenhague et pourquoi il y resta jusqu'à la mort du chancelier. Aujourd'hui il est à Paris.

Quant au comte Kalnocky, il n'est pas resté trop longtemps en Danemarck. Il a remplacé, comme intérimaire d'abord, puis définitivement, le baron de Langenau à l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg. Pour un autre, c'eût été le couronnement de l'édifice ; pour lui, ce n'était que le premier pas dans la carrière politique. Pendant trente années il a parcouru d'un pas lent tous les grades dans les légations et les ambassades, alors que tant d'autres eussent marqué d'emblée dès le début leur empreinte, en combinant adroitement la politique et la diplomatie.

Est-ce, comme on paraît le croire à Vienne, l'influence toute puissante de l'Allemagne qui a pesé sur les résolutions du souverain ? Ou bien François-Joseph écoutait-il en faisant cette démonstration de déférence envers la Russie, qui souleva tant de colères, d'autres « suggestions » plus intimes ? Enfin, est-il vrai, comme on l'a dit souvent, que

la vieille impulsion « réactionnaire, féodale et cléricale » de la monarchie des Habsbourg entraîne encore ce règne dans cette voie funeste qui a vu tant de chutes et tant de crises, et qui pouvait sembler close après Sadowa ?

N'agitons pas ces brûlantes questions. Il est parfaitement clair que le choix du comte Kalnocky, qui est, — je cite toujours le *Messager*, — « au courant des aspirations, des circonstances dominantes à la Cour de Russie et connaît à fond les hommes au pouvoir, » indiquait une tendance au rétablissement de la triple alliance.

Pourtant, on doit se rappeler ce télégramme publié avec tant de fracas en octobre 1881, et dans lequel le comte Kalnocky dévoilait toute la satisfaction qu'avaient procurée à M. de Giers et au tsar, après l'entrevue de Danzig, « la sagesse et la modération inattendues » du prince de Bismarck. Je doute fort que le chancelier de Berlin ait été très touché de la grâce de cet adjectif. Ses journaux officieux gardèrent, en cette circonstance, un silence significatif. On peut donc affirmer que ce n'est pas la main du chancelier qui a présenté à l'empereur François-Joseph, à l'heure de l'indécision provoquée par la mort subite du baron de Haymerlé, le confident des surprises de M. de Giers. Mais tout arrive, et il ne faut pas trop en jurer.

C'est pourtant avec un tout autre empressement que le prince de Bismarck avait accueilli la nomination du baron de Haymerlé, lors de la conclusion de l'alliance austro-allemande. Il avait vu le diplomate autrichien à l'œuvre au Congrès de Berlin, comme deuxième plénipotentiaire ; l'entente s'était faite avec lui avant son arrivée au pouvoir. Mais le comte Kalnocky, partisan résolu du pacte austro-allemand, n'en est que l'instrument et non l'auteur responsable. Ce n'est que la raison d'Etat qui pourrait entraîner désormais l'Autriche à prendre part à une lutte contre notre pays. Malheureusement la raison d'Etat, à Vienne, est le mot d'ordre qui vient de Berlin.

L'Autriche-Hongrie d'aujourd'hui a cédé à la Prusse le rôle de première puissance germanique, et bien qu'en Europe

le malaise occasionné par la crise orientale soit toujours une cause de trouble et d'inquiétude dans le monde des affaires, les effets en sont moins pénibles et surtout moins sensibles que dans d'autres pays, notamment en Prusse. C'est le prestige de la dynastie qui préserve la monarchie des dangers qui restent suspendus sur d'autres contrées et les fêtes magnifiques du 24 avril 1879 ont témoigné de l'affection des populations de l'Autriche-Hongrie pour le prince plein de cœur et d'énergie, qui, jeune encore, a traversé, sans perdre son prestige aux yeux de ses peuples, l'époque la plus désastreuse de l'histoire de son pays. Quelle vie agitée, quelle existence lugubre que celle de ce souverain jeté à dix-sept ans, au milieu d'une effroyable guerre civile où la monarchie était près d'être engloutie, au pouvoir ou pour mieux dire à la peine; obligé d'appeler contre les Hongrois rebelles les Cosaques de Nicolas, cherchant dans les réformes des Bach, des Schmerling, des Belcredi, des Beust, des Andrassy, le système propre à reconstituer l'unité de la monarchie et à garantir la stabilité de l'empire si profondément ébranlée; essayant l'absolutisme, le fédéralisme, le dualisme; faisant succéder à l'autocratie absolue des Habsbourg le régime constitutionnel et fondant la liberté religieuse sur les ruines du Saint Empire, puis accablé par les revers militaires les plus lamentables, voyant l'Autriche chassée de l'Italie, puis de l'Allemagne et rejetée vers l'Orient où la Russie allait se placer à son tour devant sa route!

Pourtant, François-Joseph Ier n'a pas démérité de l'affection de ses peuples. On respecte en lui la dignité et le courage avec lesquels il a supporté ces revers; on lui conserve la reconnaissance la plus vive pour le zèle incessant et le dévouement profond avec lesquels il a travaillé à redresser l'empire chancelant et ébranlé de fond en comble par les plus formidables secousses qu'il ait eu à subir; on apprécie son esprit droit, éclairé, généreux et fermement libéral; on lui tient compte surtout des sacrifices personnels qu'il a accomplis et de l'abnégation avec laquelle il a consacré ses efforts au salut du pays.

En dehors de la vie publique, en effet, l'empereur mérite par la dignité de sa vie privée cette estime et cette affection profondes, dont il est entouré. Son intérieur est simple, presque bourgeois; il vit retiré au milieu des siens, avec l'impératrice Elisabeth, le prince Rodolphe, la princesse Stéphanie et la jeune princesse Marie-Valérie.

Les réceptions de la cour viennent jeter un peu d'anïmation dans cette vie modeste et calme. Les archiducs frères de l'empereur et qui ont tous une nombreuse famille donnent des fêtes très brillantes et se mêlent plus intimement à la haute société viennoise; mais l'empereur, en dehors des réceptions officielles ou de gala, ne prend presque jamais part à aucune distraction, et, bien que dilettante passionné, ne quitte que très rarement son intérieur pour aller à l'Opéra. Ce n'est pas seulement parceque la meilleure partie de son temps est employée aux affaires de l'Etat, c'est aussi parce qu'il aime par-dessus tout la tranquillité et les joies de son foyer.

L'impératrice Elisabeth préfère, au contraire, le mouvement, les distractions et les fêtes. Excellente écuyère, elle a une véritable passion pour l'équitation et les mauvaises langues de Vienne, où elle est moins populaire que l'empereur, disent qu'elle a manqué sa vocation.

Pourtant l'impératrice ne mérite pas moins d'éloges pour ses vertus privées que le souverain dont elle a partagé toutes les souffrances. Elle a élevé tous ses enfants et son fils aîné, le prince héritier, tient d'elle le goût de l'équitation et la passion de la chasse. La gracieuse princesse de Bavière, l'archiduchesse Giselle, qui pendant son enfance a été vraiment la coqueluche des Viennois et qu'on n'a vue quitter la cour qu'avec un vif regret, n'est pas moins aimée que ne l'est aujourd'hui la future impératrice, la princesse Stéphanie, femme du prince héritier. Dans son intéressante étude, *Vienne et la vie viennoise*, Victor Tissot a décrit de la manière la plus charmante l'intimité et la grâce de cette aimable famille royale et la cordialité de la vie intérieure des excellents souverains.

Il y a eu un deuil bien cruel pour la cour d'Autriche et auquel s'est associée toute la population : c'est la fin tragique du frère de l'empereur, l'infortuné Maximilien, au Mexique et la folie de l'impératrice Charlotte. Ce fut une bien triste réception que celle que l'on fit, en 1868, à l'impératrice des Français, qui, au lendemain des catastrophes de Queretaro et de Miramar, traversa Vienne en revenant de son voyage extravagant en Egypte. On peut être certain que la politique du cabinet de Tuileries ressentit l'effet de ces douloureux événements et que le deuil de la famille impériale d'Autriche fut accompagné d'une amère rancune pour le souverain qui en était le véritable auteur. Au physique, l'empereur a le regard plein de franchise; les traits rappellent le type des Habsbourg; la voix est d'un charme pénétrant, et un sourire un peu mélancolique donne toujours à la physionomie une expression singulièrement douce : il est de grande taille, très élégant; à cheval, il a une prestance superbe. Ce fut un spectacle vraiment admirable et qui provoqua un enthousiasme frénétique lorsque, le 8 juin 1867, après avoir ceint la couronne de saint Etienne, il franchit au grand galop de son cheval la colline sainte des Hongrois, revêtu des magnifiques insignes de la dynastie magyare, et quand, arrivé au sommet et faisant le signe de la croix avec son épée tendue aux quatre coins de l'horizon, il consacra l'union du royaume d'Arpad avec la monarchie des Habsbourg, aux acclamations de tout un peuple.

La Hongrie a gardé avec une vive reconnaissance le souvenir de cette belle journée; elle n'a pas moins de gratitude pour l'impératrice-reine, qui a tant contribué à la restauration du royaume de saint Etienne. C'est, comme on sait, sous ses auspices que le comte Andrassy négocia, au nom de François Deak, avec le comte de Beust, l'*Ausgleich* de 1867, qui établit le système du dualisme comme régime définitif de la monarchie. Aussi l'impératrice est l'objet d'une véritable adoration de la part des Hongrois, qui prisent, plus que les Viennois, sa passion pour l'équitation et le sport et ses talents d'amazone. L'impératrice Elisabeth est toujours une

femme d'une grâce excessive : grande, pâle, la figure un peu allongée et coiffée à la mode allemande avec les cheveux ramenés sur le front. Elle a les yeux clairs et d'une expression douce; la taille très élancée et la physionomie pleine de franchise. Sa fille aînée, la princesse Gisèle, femme du régent Léopold de Bavière, est le vivant portrait de sa mère il y a vingt ans; le prince héritier, l'archiduc Rodolphe, ressemble plutôt à l'empereur. La famille impériale vit toujours très modestement et discrètement : elle a pour principale distraction le séjour pendant la belle saison dans les splendides domaines impériaux, à Schœnbrunn, fameux chez nous par le séjour du duc de Reichstadt; à Gœdœlœ, en Hongrie, où se trouve une forêt splendide; à Luxembourg, en Bohême, ou à Ischl, dans le duché de Salzbourg.

Cela contraste singulièrement avec la vie calme et occupée que François-Joseph mène à Vienne. Tous les jours, n'importe en quelle saison, il est debout dès cinq heures du matin et se rend immédiatement à son cabinet de travail, situé à la porte même de son cabinet de toilette, dépouille les dépêches et prend connaissance des rapports en déjeunant sommairement d'une tasse de café au lait. Il reçoit ensuite les ministres et les chefs de service avec lesquels il travaille jusqu'à onze heures. Il prend alors un léger repas; souvent même il s'en passe et ne prend qu'un verre de bière, continuant son travail jusqu'à trois heures, l'heure du dîner en Allemagne et en Autriche. Il dîne alors en famille avec les siens et donne ensuite ses audiences pour reprendre ses occupations jusqu'à la nuit.

François-Joseph dirige lui-même toutes les affaires politiques de la monarchie et surveille avec la plus grande attention les débats parlementaires dans les deux Parlements et dans les délégations. Son cabinet de travail ouvre sur la salle du conseil, et les ministres ne prennent aucune décision sans l'avoir soumise à son approbation. Sans avoir le pouvoir absolu, et en respectant les prérogatives constitutionnelles des Chambres, il tient à ce que la politique de son gouvernement, surtout en ce qui concerne les affaires

étrangères, soit l'expression même de sa pensée, et il disait, il y a quelques années, à un haut fonctionnaire hongrois, qui critiquait assez librement ce qu'il appelait la politique du comte Andrassy : « Veuillez donc, s'il vous plaît, ne pas oublier que la politique du comte Andrassy est la politique de l'empereur François-Joseph et non pas celle du comte Andrassy seulement. »

L'alliance des trois empires avait fait de l'empereur d'Autriche l'instrument d'une association étroite des trois cours du Nord. Il dut, plus d'une fois, faire prévaloir une politique personnelle contre les résistances des ministres, notamment dans la question de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, réglée dans les entrevues de Salzbourg et de Reichstadt. Cependant, la population qui supporte assez durement les conséquences de cette coûteuse et difficile occupation et ne l'approuve nullement, persiste à n'en pas vouloir rendre l'empereur responsable et à en attribuer la conception exclusivement au comte Andrassy.

On peut dire que la fête des *noces d'argent* a noué un nouveau pacte d'étroite union entre l'Autriche-Hongrie et la dynastie des Habsbourg. Cette monarchie ébranlée par de si dures catastrophes offre l'exemple d'une force et d'une vitalité qui ne tiennent ni à sa constitution intérieure, ni à son prestige extérieur, ni à sa prospérité, ni au génie de ses hommes d'Etat, ni à la communauté de sentiments, d'opinions et d'instincts de toutes les races qui vivent côte à côte dans une agglomération mal équilibrée. Cette force, c'est l'attachement de tout ce peuple à une famille souveraine dont elle a reçu le bienfait de la liberté politique et de la tolérance religieuse. On parlait bien haut, depuis les derniers désastres qui ont atteint l'empire, du déclin de la monarchie, et l'on acceptait volontiers comme un axiome diplomatique la formule méprisante par laquelle le chancelier de Berlin a défini l'Autriche : « la femme malade. » Plût au ciel que l'empire des Hohenzollern fût aussi valide que l'empire des Habsbourg !

On peut dire aussi que les préoccupations politiques ne

sont pas tout à fait étrangères aux démonstrations extraordinaires de dévouement et d'affection par lesquelles la population viennoise a salué, durant ces belles fêtes de 1879, la personne de François-Joseph.

Pendant que les empereurs de Russie et d'Allemagne étaient l'objet de tentatives criminelles, Vienne avait à montrer que la personne du souverain de l'Autriche-Hongrie est à l'abri de toute tentative de ce genre, et qu'un respect profond l'entoure et la préserve. Il y avait dans ces manifestations une sorte d'arrière-pensée, celle de donner une réplique éclatante aux murmures menaçants de mécontentement que les deux empires du Nord s'efforçent de réprimer chez eux avec la dernière rigueur. On sait le vif déplaisir qu'a provoqué dans ces deux Etats, l'attitude si constitutionnelle et si libérale que l'empereur François-Joseph a su conserver, malgré les sollicitations pressantes qui l'assaillent.

On avait peu remarqué, pendant les fêtes, l'arrivée du comte Schouwaloff qui, en d'autre temps, eût excité la plus vive curiosité comme, l'année précédente, la visite du général Ignatieff, au lendemain du traité de San Stefano. Pourtant il y a beaucoup de rapport entre ces excursions des deux diplomates russes. On prétendait d'un côté que l'Allemagne avait exprimé la plus vive contrariété à la suite du discours prononcé à Londres par le comte Karolyi, ambassadeur d'Autriche, qui affirmait l'alliance *non écrite* de l'Angleterre et de l'empire austro-hongrois. Ce serait sur les instances même du chancelier de Berlin que la Russie aurait provoqué cette nouvelle démarche pour faire rentrer François-Joseph dans le cercle de fer de la triple alliance en l'arrachant à l'influence anglaise, qui ne pouvait, bien entendu, s'exercer dans un sens favorable aux vues du cabinet de Saint-Pétersbourg. On allait même, s'il faut en croire certaines rumeurs, jusqu'à laisser entrevoir à l'empereur et au comte Andrassy l'éventualité d'une alliance plus étroite entre l'Allemagne et la Russie, et qui aurait pour objet d'amener l'Italie à prêter son concours aux deux empires, ce qui aurait eu l'air d'une coalition destinée à contreba-

lancer l'alliance austro-anglaise. Ce n'était pas au lendemain du Congrès que de telles perspectives eussent pu effrayer l'Autriche. On a vu comment le chancelier de Berlin, engageant alors la lutte contre le prince Gortchakoff, sut déjouer avec autant de vigueur que d'habileté les tentatives désespérées de la Russie et assurer la plus étroite union entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie en la détachant complètement de cette puissance.

D'un autre côté, le comte Schouwaloff apportait à Vienne des propositions d'une autre nature : il s'agissait, dit-on, de reconstituer une véritable Sainte-Alliance dont les principes seraient posés dans une entrevue solennelle des trois empereurs, qui aurait lieu à Berlin, le 11 juin, à l'occasion de la célébration des noces d'or de l'empereur Guillaume. On voulait principalement amener l'empereur François-Joseph à exercer la surveillance la plus rigoureuse sur la frontière de l'Est qui s'ouvre, paraît-il, trop facilement pour les conspirateurs russes ou polonais installés ou réfugiés en Galicie. On voulait aussi obtenir du souverain de l'Autriche-Hongrie des mesures extraordinaires contre « le parti révolutionnaire », bien qu'à proprement parler il n'y ait aucun parti de ce genre dans cet Etat. Mais on espérait atteindre ainsi les socialistes allemands ou les nihilistes russes établis en Autriche-Hongrie et qu'on accuse de conspirer à l'abri des institutions libérales de la monarchie de ce pays. Quelque temps auparavant, certains socialistes expulsés d'Allemagne célébrèrent, en effet, en Hongrie la mémoire d'un des compagnons de Lassalle et adressèrent à ce sujet un télégramme de remerciements ironiques au prince de Bismarck, pour le féliciter d'avoir contribué à la propagation rapide des doctrines socialistes. Cela déplut fort au chancelier, naturellement ; mais François-Joseph n'est pas plus maître d'empêcher ces manifestations que la reine Victoria n'était capable de livrer à Louis Bonaparte les proscrits du Deux-Décembre réfugiés en Angleterre.

Malgré ces excitations et en dépit de pressantes objurgations, l'empereur refusa de s'écarter de son rôle de souverain

constitutionnel et de détruire de ses propres mains l'édifice de la liberté politique qu'il a élevé. En consentant au pacte avec le roi Guillaume, conclu quelques mois plus tard pour associer l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne dans une commune défense que les menaces de la Russie rendaient indispensable, François-Joseph a subi un peu la carte forcée, mais il ne s'est préoccupé que de maintenir l'œuvre du Congrès de Berlin et les droits conférés à l'Autriche par le traité de 1878 : si l'appui de l'Allemagne ne l'avait pas garanti, il aurait su trouver ailleurs le concours qu'il doit chercher pour sauver la monarchie des périls du dehors, qui sont encore menaçants.

Un trait bien caractéristique de la noblesse du caractère de l'empereur d'Autriche-Hongrie, est le mot prononcé par M. de Beust, au banquet des noces d'argent du souverain qu'il représentait alors comme ambassadeur à Paris. « L'empereur, dit-il, savait qu'il ne pouvait empêcher ni l'unité italienne, ni l'unité allemande ; mais il savait aussi qu'il ne devait laisser faire ni l'une ni l'autre sans tirer l'épée. » Certes, quand un chef d'Etat a la conscience aussi nette de ses devoirs et de la dignité de son pays ; quand, pour essayer d'arracher à leur destinée fatale des provinces appelées à rejoindre des Etats voisins, rivaux ou ennemis, mais que son honneur lui commande de défendre parce qu'elles constituent le patrimoine que lui ont légué ses devanciers, on peut dire que ce souverain est incapable d'entraîner la nation dont il a charge dans des aventures qui compromettraient son propre prestige et lui feraient perdre l'affection de ses sujets en ébranlant irréparablement sa dynastie.

A cet égard, ces fêtes des noces d'argent étaient d'un hau enseignement, et si elles prouvaient de la manière la plus éclatante que François-Joseph a conquis le respect et l'amitié de tout son peuple, elles lui montraient. d autre part, que ce peuple est profondément attaché à ses institutions et à la liberté politique qu'il possède et que cet attachement est l'unique cause des sentiments qu'il éprouve

à l'égard du souverain auquel il les doit. C'est en cela que consiste la force nouvelle qui a relevé la monarchie après tant de désastres.

C'est en 1881 que j'ai revu l'Empereur, deux ans après la conclusion de l'alliance austro-allemande, au moment de son voyage dans l'Allemagne du sud, le Vorarlberg et le Tyrol, à la suite de l'entrevue de Gastein, dans un moment où les luttes des partis, en France, détournaient peut-être un peu trop l'attention des événements du dehors.

Ce qu'il importait de faire remarquer à propos de l'entrevue de Gastein, c'est qu'elle attestait, une fois de plus, la parfaite communauté d'intérêts des deux grands empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. La visite de l'empereur François-Joseph aux souverains de l'Allemagne du sud, ses anciens alliés de 1866 contre la Prusse, devenus depuis les alliés, pour ainsi dire les vassaux du grand empire prussien créé en 1870, était aussi la reconnaissance d'une nouvelle constitution de la confédération de tous les Etats allemands. L'Autriche retrouvait dans ses alliés du sud ses anciens alliés de 1866, cette fois aussi intimement liés à la Prusse qu'ils l'étaient alors à l'Autriche elle-même, peut-être même mieux assujettis encore par des liens politiques et surtout stratégiques. Il est à remarquer que, seul de tous les souverains de l'Allemagne du sud, le roi Louis de Bavière ne s'est pas rencontré avec l'empereur François-Joseph. La veille de l'arrivée de l'empereur à Munich, il avait quitté précipitamment sa capitale, se rendant, assure-t-on, à Paris. Ces mouvements d'humeur étaient tellement dans le tempérament de ce monarque fantasque que cette fugue subite passa presque inaperçue.

Munich n'avait pris aucun air de fête pour la réception du souverain du grand empire du sud, qui ne fit qu'un court séjour de vingt-quatre heures dans la capitale bavaroise. On était préoccupé, en ce moment, de la grosse question du renouvellement du Reichstag ; et les récentes élections pour la Chambre des députés de Bavière, marquées par un succès complet des catholiques sur les libéraux,

laissaient assez prévoir quel est le parti qui triompherait au scrutin. M. de Bismarck eut donc, ici encore, raison des libéraux, mais à quel prix! et combien une telle victoire est plus chère que le profit qu'en attendait le chancelier.

Tout l'intérêt de ce voyage était dans la visite du souverain aux travaux, fort avancés, de l'établissement de la ligne du Vorarlberg. Si l'on jette les yeux sur une carte du réseau des chemins de fer autrichiens, on constatera que Vienne n'est relié avec l'Europe occidentale que par les raccordements de ses lignes avec les lignes étrangères, les embranchements se trouvant toujours en dehors des frontières. Ainsi le Sudbahn qui, au midi, rejoint à Goritz et à Ala les lignes italiennes, n'est mis en communication avec l'Occident que par les lignes de l'Allemagne du sud, qui, par Munich, relient le réseau autrichien aux lignes de la Suisse, de l'Est français, de la Belgique et du Nord-Ouest de l'Allemagne. Il y a longtemps que la création de la ligne d'Innsbruck à Bregenz, par l'Arlberg, reliant le réseau autrichien à la frontière suisse, était réclamée et demeurait cependant à l'état de projet. Ce n'est en effet qu'après dix-huit mois d'études que le programme des travaux fut arrêté définitivement par le ministère du commerce et immédiatement présenté au Reichsrath où il fut adopté sans opposition en mars 1880.

Au cours de la discussion, le député polonais Hausner, rapporteur de la commission, prononça un discours qui fut très remarqué, et dans lequel il revendiquait avec vivacité le droit qu'avait l'Autriche de se prémunir contre des éventualités redoutables en s'affranchissant de la tutelle étrangère en matière de transports et de tarifs. « La ligne de l'Arlberg, disait-il, peut ne rien rapporter; il est possible que notre blé, nos bois, notre bétail, ne prennent cette voie qu'en quantités très restreintes. On commet peut-être des erreurs dans la construction de la ligne d'Arlberg; mais si nous ne la construisons pas, il est certain que nous continuerons à laisser tout notre bétail à la contrebande et à rester, pour notre blé, notre bétail et notre bois. à la merci

d'un allié qui confisque nos wagons. » Et M. Hausner, très applaudi par la droite, devenue depuis la majorité, ajoutait, en déchirant, sans hésiter, tous les voiles: « Au point de vue politico-commercial je ne puis m'imaginer comment une grande nation agricole de 37 millions d'habitants, dont les produits prennent, pour les trois quarts, la direction de l'est à l'ouest, ne devrait pas, alors qu'elle compte pour ses produits quatorze lignes de chemins de fer et quatorze stations d'entrée à la frontière d'un puissant, mais souvent incommode voisin, disposé à la prohibition, créer à tout prix une ligne, la seule possible, qui lui permette d'atteindre la frontière d'un petit état neutre, libre-échangiste, riche en argent et ayant besoin de blé. Au point de vue politique, je vois dans cette ligne, qui conduit à Saint-Gall, à Romanshorn, à Zurich, à Bâle et à Belfort, un moyen de consolider la position de l'Autriche en Europe, position pour laquelle on nous a demandé, durant cette session, de si lourds sacrifices. Cette union avec l'occident sera le premier pas qui nous permettra, à l'avenir, lorsque la situation du continent changera, de pouvoir dignement, librement, avec indépendance, nous choisir un allié. Car une position politique qui ne s'appuie que sur l'hypothèse d'une seule combinaison n'en est pas une en réalité. »

La conclusion de ce discours était une mise en accusation très véhémente de l'Allemagne, ce qui prouve à quel point est justifiée l'importance *politique et stratégique* qui est attribuée à la ligne de l'Arlberg. « Ce chemin de fer, disait M. Hausner, signifierait un premier pas fait vers l'indépendance, non seulement économique, mais aussi politique, le premier pas de l'émancipation vis-à-vis d'un prétendu allié qui, avec un manque d'égards vraiment incroyable, nous fait, économiquement parlant, blessure sur blessure; qui, sans vouloir nous rien accorder au point de vue commercial et politique, élève à notre égard des prétentions excessives sous le rapport politique et militaire; qui exerce une double et funeste influence sur notre développement économique : en faisant tarir d'une part nos grandes sources de

revenus, et en élargissant, d'autre part, outre mesure, au delà de toute proportion, nos sources de dépenses. L'émancipation vis-à-vis de cet allié est si précieuse pour nous que je ne trouverai pas trop coûteux le premier pas qui nous mènerait à ce résultat, lors même que, comme on le craint de plusieurs côtés, le devis de 36 millions de florins (près de 90 millions de francs) serait dépassé. C'est pour ces motifs que je voterai pour que la discussion des articles commence. »

Toutes ces paroles furent soulignées par de vifs applaudissements de la droite ; mais je dois à la vérité de constater que ces spéculations sont singulièrement étrangères aux motifs qui ont inspiré le projet du gouvernement, fondé sur les intérêts purement commerciaux. C'est ce que firent remarquer plusieurs orateurs qui répondirent à M. Hausner, non pour combattre ses conclusions, mais pour protester contre ses tendances antiallemandes. « Les Allemands-Autrichiens, dit M. Heilsberg, sont partisans de l'alliance avec l'Allemagne pour des raisons non pas nationales, mais politiques, et ce sont ces considérations qui ont engagé une personnalité illustre et placée au-dessus des partis à se décider pour l'alliance avec l'Allemagne. » Le comte Henri Clam repoussait aussi, mais avec plus de réserve, toutefois, les assertions du député polonais. « Il faut se garder, disait-il, de rattacher à la construction de l'Arlbergbahn des combinaisons politiques qui sont dénuées aujourd'hui de toute base réelle. La nouvelle voie ferrée ne sera achevée que dans six ans ; or, qui pourrait prédire *quelle sera, d'ici là, la constellation européenne ?* Il se peut que la ligne de l'Arlberg assure à l'avenir l'indépendance non seulement politique, mais commerciale de l'Autriche ; quant à savoir contre qui cette indépendance tournera la pointe, c'est là une question qu'il est oiseux de discuter aujourd'hui. »

La presse allemande de Vienne applaudissait de même à l'établissement de la ligne, qui affranchit l'Autriche de toute suzeraineté économique ; le *Fremdenblatt* constatant, comme avait fait M. Heilsberg, que le discours de M. Haus-

ner était d'un non-allemand, critiquait assez vertement ses doctrines politiques et s'étonnait qu'au lendemain même de la conclusion de l'alliance austro-allemande, les Polonais persistassent à affecter de *coqueter* avec la France. « Sans doute, ajoutait la feuille autrichienne, la nouvelle voie ferrée nous assure la communication la plus directe avec la France, au point de vue économique ; mais politiquement, nous restons toujours séparés de ce pays. L'Arlbergbahn n'augmentera ni pour l'Autriche la valeur d'une alliance avec la France, ni pour la France la valeur d'une alliance avec l'Autriche. S'il se produisait toutefois, ce que nous ne voulons point espérer, des complications européennes qui doivent entraîner la chute de la neutralité suisse, alors le chemin de fer de l'Arlberg jouerait assurément un rôle bien plus grand dans une guerre entre l'Autriche et la France que dans une guerre de ces deux puissances contre l'Allemagne. »

L'intérêt de ces citations n'est pas purement rétrospectif; il est bien actuel, en ce moment où la ligne de l'Arlberg est devenue une réalité positive. Le voyage du souverain témoigne de l'importance qu'on attachait à la prompte construction et à l'achèvement définitif de cette voie. La ligne étant située tout entière sur le territoire autrichien et construite par l'État sans subventions étrangères, le raccordement avec les chemins de fer suisses n'offrait aucune difficulté, et, sauf la construction d'un pont sur le Rhin, était relativement peu coûteux. La création d'une gare internationale, le règlement des tarifs, étaient les seules questions à résoudre avec le gouvernement de la Confédération suisse et ne donnaient pas davantage matière à négociations laborieuses. Les principales Compagnies suisses ne sont pas moins intéressées à l'établissement de la ligne qui rattache directement le réseau de la Suisse orientale avec l'Autriche-Hongrie. Elles y gagnent en outre un développement de trafic considérable avec la France et avec une partie de l'Allemagne du sud, la ligne de Lindau à Munich, par Augsbourg, étant, de ce côté, la seule voie de communication

entre ces contrées et le bassin du Danube. De même que la ligne du Gothard relie directement l'Allemagne centrale, la Belgique et l'Angleterre même à l'Italie en détournant de la France une partie du trafic international, de même l'Autriche n'aura plus à craindre que ses exportations soient paralysées par une élévation des tarifs de transit en Allemagne et en Italie, pays où l'exploitation des chemins de fer par l'Etat met entre les mains du gouvernement une arme essentiellement politique pour la tarification du transit des produits internationaux. L'Italie a racheté tout le réseau de la Haute-Italie, qui comprend les lignes du nord et du centre, de Vérone et Udine à Modane et Vintimille, à Gênes, Milan, Florence, Livourne et Ancône. Les chemins de fer bavarois, badois, wurtembergeois et le réseau de l'Alsace-Lorraine appartiennent de même à l'Etat.

Il y a en outre un intérêt stratégique non moins puissant qui mérite d'être signalé. L'Etat autrichien se développe en longueur sur le flanc de l'Empire d'Allemagne, présentant une étendue de territoire considérable, de la Transylvanie au lac de Constance. Entre l'Italie et l'Allemagne, le Tyrol et le Vorarlberg forment une pointe avancée beaucoup plus étroite que le centre de l'empire austro-hongrois. Il y a quelques années, avant la construction de la ligne du Brenner, qui relie par une ligne verticale Vérone, c'est-à-dire Modène et Rome, à Munich, d'où se développe et se distribue tout le réseau allemand, sur Paris, Anvers, Amsterdam, Cologne, Hambourg, Berlin et Prague, Innsbruck était entièrement isolé du reste de la monarchie. La construction de la ligne Vérone-Ala-Kufstein, par les vallées de l'Adige et de la Sill et la passe du Brenner, a rattaché le Tyrol aux lignes du Sudbahn; mais, entre Innsbruck et le Rhin, les hauteurs de l'Arlberg se dressaient encore comme un obstacle infranchissable. Il fallait prévoir l'éventualité d'un conflit européen dans lequel l'Autriche, au lieu d'immobiliser ses troupes pour la défense des frontières, aurait un intérêt à pénétrer directement dans la vallée du Rhin en tournant la Bavière au sud et en avançant directement sur le

territoire badois et wurtembergeois. Ce sont ces nécessités, sur lesquelles il est inutile d'insister davantage, qui ont conduit l'Autriche à entreprendre sans tarder, malgré des charges qui dépassaient 100 millions de francs, l'établissement de la ligne de l'Arlberg à double voie dans tout son parcours.

La Hongrie, sur le concours de laquelle l'Autriche avait le droit de compter, a refusé de s'associer à cette œuvre d'un intérêt national si puissant et si intime. On avait même fait entendre au gouvernement de Pesth que la ligne devant profiter particulièrement aux échanges commerciaux et aux exportations agricoles de la Hongrie, outre l'importance nationale qu'elle offrait à toutes les parties de la monarchie, le concours financier de la Transleithanie était une condition *sine qua non* de l'exécution de l'Arlbergbahn. Néanmoins les Hongrois, comprenant bien que l'Autriche ne pouvait pas retarder plus longtemps la construction de cette ligne, ont refusé de participer aux frais, et, comme ils l'avaient bien prévu, la Cisleithanie s'est résignée à supporter à elle seule la totalité des dépenses. Il fallait, comme je l'ai dit, que les intérêts politiques, commerciaux et stratégiques fussent réellement d'une importance capitale : il en est bien ainsi.

Il nous reste à montrer, en sens inverse, l'accomplissement du programme Andrassy du côté de l'Orient qui est la voie ouverte à la monarchie des Habsbourg depuis le Congrès de Berlin et où la pousse énergiquement l'Allemagne, qui se réserve la suprématie en Occident. C'est du côté des principautés qu'il faut voir les obstacles que rencontre le cabinet de Vienne.

La Roumanie, érigée en royaume, a dû subir la première une pression assez dure de la part des deux empires : elle s'est refusée à accepter la tutelle qu'ils prétendaient lui imposer. En même temps que la reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie par le gouvernement allemand complétait la solution pacifique du différend qui s'était élevé sur certains points en litige, M. Bratiano se rendait à Berlin

avec une lettre du prince Charles Hohenzollern, qui leva toutes les difficultés provoquées par l'incident relatif au rachat des chemins de fer roumains.

Parmi les lignes rachetées par l'Etat en Roumanie, était compris le chemin de fer de Verciorora à Roman, dont le principal actionnaire était le célèbre banquier de Berlin, Bleichrœder. Les possesseurs des actions de cette ligne étaient tous Prussiens et israélites, aussi l'attitude du gouvernement de Bucharest dans la question de la naturalisation des juifs roumains avait peu disposé les intéressés à la conciliation, lorsque vint en discussion devant les Chambres roumaines la convention pour le rachat des lignes par l'Etat. L'article introduit dans le projet par la Chambre et spécifiant que l'administration de la ligne conserverait son siège à Bucharest, rencontra à Berlin une vive opposition, et, sur les réclamations de MM. Bleichrœder et consorts, le gouvernement allemand dut intervenir par voie diplomatique pour faire rétablir le texte primitif de la convention. C'est pour se conformer aux demandes de l'Allemagne que le Sénat roumain repoussa l'amendement proposé par la Chambre.

Ainsi fut résolue cette question qui avait failli donner lieu à des difficultés assez sérieuses entre le cabinet de Berlin et la Roumanie. La France, qui avait dû suspendre l'envoi d'un agent diplomatique à Bucharest, s'empressa dès lors, en même temps que l'Allemagne et les autres puissances, de reconnaître l'indépendance de la Roumanie, cette principauté ayant entièrement satisfait aux obligations que lui avait imposées le Congrès de Berlin.

L'Italie, qui s'était hâtée d'accréditer isolément, avant l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Autriche, un ministre à Bucharest, encourait ainsi les remontrances des autres puissances, qui étaient convenues d'agir de concert et avaient vivement blâmé sa précipitation.

Ce fait n'avait plus d'importance, quand l'Europe tout entière se disposait à reconnaître l'indépendance de la Roumanie. Mais on peut se demander ce qui serait arrivé si le conflit entre cette principauté et l'Allemagne se fût pro-

longé et eût donné lieu à de graves complications, comme on pouvait le craindre à un moment donné. Dans ce cas, la France, qui pouvait être tentée de suivre l'Italie, fût demeurée isolée avec elle, et une rupture entre l'Allemagne et la Roumanie nous eût placés dans une situation bien difficile.

Nous ne pouvions que nous applaudir d'avoir agi avec circonspection et de ne pas nous être précipités tête baissée dans le piège, malgré tout notre désir de marquer notre sympathie pour la vaillante nation roumaine.

Quelques mois plus tard la commission du Danube se réunit à Galatz, pour résoudre une des plus graves difficultés qui eussent arrêté la diplomatie depuis la conclusion du traité de Berlin. Il s'agissait de la discussion de la proposition de l'Autriche, qui réclamait la présidence, avec voix prépondérante, dans la commission mixte instituée en vertu de l'article 53 du traité de Berlin. L'*avant-projet* autrichien avait été l'objet de vives discussions dans toute la presse européenne : il restait pour la commission à prendre une résolution définitive.

Cet avant-projet était dirigé au point de vue politique contre la Russie, et surtout au point de vue commercial contre l'Angleterre, dont le mouvement maritime est sept fois plus considérable sur le bas Danube que celui de l'Autriche. L'alliance austro-allemande trouva dans l'avènement de M. Gladstone un obstacle qu'il s'agit de renverser, et c'est aussi bien à Soulina et à Galatz qu'à Constantinople et à Dulcigno que M. de Bismarck dirigeait ses coups contre l'Angleterre et la Russie inopinément rapprochées l'une de l'autre. Le traité de Berlin prescrivait la formation d'une commission mixte pour élaborer les règlements sur la navigation du Danube entre Galatz et les Portes-de-Fer, mais il était spécifié qu'elle se composerait de la commission européenne avec adjonction des délégués de la Serbie et de la Bulgarie.

Ces États n'étant pas représentés lorsque fut déposé l'avant-projet élaboré par une sous-commission composée des représentants de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie,

la discussion fut ajournée. Pendant l'intervalle, les délégués des puissances reçurent de leurs gouvernements les instructions nécessaires. Il s'agissait de décider souverainement s'il fallait instituer, aux lieu et place de la commission européenne dont les pouvoirs avaient été prorogés jusqu'en 1883 par la conférence de Londres, la commission mixte proposée par l'avant-projet et qui ne comprenait que des délégués des Etats riverains, Roumanie, Serbie, Bulgarie et Autriche, cette dernière puissance ayant, comme elle le demandait, la présidence inamovible et voix prépondérante en cas de partage.

Quatre puissances étaient formellement opposées à ce projet : la Roumanie, la Russie, l'Angleterre et la Turquie, les autres, y compris la France, avaient réservé leur opinion ou proposé des amendements : entre autres, le contre-projet Barère, œuvre du commissaire français. Les organes officieux de Berlin et de Vienne, les *Grenzboten* en tête, avaient pris violemment la France à partie lorsque quelques journaux de Paris présentèrent des objections contre l'avant-projet, nous accusant de vouloir exclure l'Autriche et l'Allemagne de la commission, de leur interdire la navigation du haut et du bas Danube, ce qui n'était dans la pensée de personne. S'il ne s'agissait que de la liberté de la navigation sur le bas Danube, les prescriptions du traité de Berlin étaient très larges et très suffisantes ; mais le projet autrichien tendait à la supprimer radicalement, car il eût dépendu de l'Autriche de faire décider que la navigation serait interdite aux non-riverains, puis, ceci posé, d'obtenir, à l'amiable ou autrement, des conventions avec la Bulgarie, la Serbie et la Roumanie, lui permettant de prendre possession du fleuve sans concurrents, cette fois, et au détriment des trois principautés. Elle eût possédé, comme on l'a dit, la clef même de ces Etats et les eût absorbés tôt ou tard, leur imposant sa législation fluviale, et étendant forcément son influence jusqu'à leurs affaires intérieures, se substituant ainsi à la Russie qui eût perdu le bénéfice de la guerre qu'elle avait faite pour les émanciper. La presse officieuse de Vienne,

entre autres la *Neue Freie Presse*, ne fit pas mystère de ces visées lorsqu'elle discuta avec aigreur le *Memorandum* publié sous l'inspiration du gouvernement de Bucharest en réponse à l'avant-projet autrichien, et rappela le cri de la *Deutsche Zeitung* : « A nous, à nous seuls, le transit du bas Danube ! »

On conçoit ainsi quelle était la gravité de la question débattue à Galatz. Sans contester les droits de l'Autriche, qui, bien que non-riveraine, devait nécessairement faire partie de la commission, en considération des sacrifices considérables qu'elle supportait depuis longtemps pour supprimer les obstacles qui arrêtent la navigation aux Portes-de-Fer, on ne pouvait admettre que cette puissance subît la loi de petites principautés, telles que la Serbie, la Bulgarie et la Roumanie. Mais est-ce en lui assurant, comme elle le demandait, la suprématie absolue, que l'on pouvait éluder toutes les difficultés? Ne seraient-elles pas plus grandes encore au point de vue de l'intérêt général? N'était-il pas plus sage de chercher dans une prudente transaction le moyen d'écarter toute cause de complications et même de conflits dangereux pour la paix ? Plusieurs propositions avaient été présentées; il ne s'agissait donc que de trouver un compromis.

L'Angleterre demanda d'abord que chaque Etat eût, sans conditions, le droit d'appel sur les décisions de la commission : depuis, elle modifia sa proposition, ne la présentant que pour les questions administratives.

Le gouvernement allemand, d'autre part, proposa de distinguer entre les questions de principe et les questions administratives, limitant à ces dernières la voix prépondérante accordée à l'Autriche-Hongrie, tandis que, pour les questions de principe, on devait, pour les résolutions prises à la simple majorité des suffrages, en appeler à la commission du Danube, cet appel ayant un effet suspensif.

D'après cette proposition, seraient considérées comme questions administratives, toutes celles relatives à l'ordre des travaux de la commission, à ses rapports avec ses em-

ployés et à l'exécution des règlements, tandis que leur interprétation et la fixation des nouvelles dépenses seraient considérées comme des questions de principe.

En fait, la différence entre les deux propositions peut se résumer en trois points : l'Angleterre reconnaîtrait à toutes les puissances le droit d'appel, tandis que l'Autriche-Hongrie le réservait aux membres de la commission mixte ; l'Autriche-Hongrie ne permettait d'user du droit d'appel que pour les résolutions prises à la majorité, tandis que l'Angleterre l'admettait même pour les décisions prises à l'unanimité ; l'Autriche-Hongrie demandait que les questions de principe et les questions administratives fussent définies *à priori*, tandis que l'Angleterre attribuait à la commission européenne le soin de fixer dans certaines limites et selon les cas si une question offrait l'un ou l'autre caractère.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement français présenta une nouvelle proposition dont voici le texte :

A tour de rôle, et dans l'ordre alphabétique des puissances représentées, un membre de la commission européenne assistera aux délibérations de la commission mixte, et décidera quelles sont les questions administratives dont la solution est réservée à la commission mixte, quelles sont les questions de principe dont il saisira la commission du Danube. En outre, le délégué s'efforcera de régler les divergences d'opinion au sein de la commission mixte, et dans le cas où il n'y réussirait pas, en référera à la commission européenne.

L'Angleterre annonça qu'elle était prête à accueillir cette proposition, sur laquelle les autres puissances ne s'étaient pas encore prononcées et qu'elles promirent d'examiner.

En prenant cette initiative la France traitait la question, qui ne l'intéresse pas directement, au point de vue d'une neutralité bienveillante et s'efforçait de marcher d'accord avec les deux empires de l'Europe centrale ; l'Italie renonçait à son opposition pour se rapprocher de l'Autriche et de l'Allemagne ; il ne restait donc que l'Angleterre et la Russie qui combattaient l'une par des raisons économiques, l'autre pour des motifs politiques, la proposition autrichienne.

Le succès de la proposition française était donc assuré si

l'Autriche-Hongrie se décidait à s'y rallier. Cette puissance ne pouvait, en effet, la repousser sans laisser paraître le dessein de soustraire au contrôle de l'Europe les délibérations de la commission mixte dont elle avait demandé l'institution.

Le gouvernement roumain, d'autre part, tout en manifestant certaines appréhensions au sujet de l'extension de l'influence de l'Autriche sur le Bas-Danube, n'avait pas pris une position bien nette. Au Parlement de Bucharest, M. Bratiano, évitant de se prononcer, demandait que la Chambre lui laissât les « coudées franches », pour sauvegarder les intérêts nationaux. Enfin la Russie, d'abord ouvertement opposée à l'avant-projet autrichien, devint plus conciliante, Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, résumant avec une grande netteté la question, concluait formellement en faveur de l'institution de la commission mixte sous la présidence de l'Autriche. « S'il y a un point, ajoutait la feuille officieuse, sur lequel les intérêts de l'Allemagne s'accordent avec ceux de l'Autriche-Hongrie, c'est bien la question d'Orient et, spécialement, la question du Danube. Or, est-il possible de croire sérieusement au maintien d'une institution européenne à laquelle l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ne participent pas et cela quand il s'agit d'une question qui se règle à nos portes ? »

La question était clairement posée désormais : la commission européenne ne serait maintenue que si la commission mixte était instituée près d'elle.

C'est dans ce sens que fut tranchée la difficulté qui, après trois années de discussion, semblait toujours sur le point de susciter un nouveau conflit du côté de l'Orient et retardait encore, par un point qui intéressait si spécialement les cabinets de Vienne et de Berlin, l'exécution du traité de Berlin.

Ce n'est pas seulement à la suite de la crise orientale que l'Autriche a résolument affirmé son intention d'accomplir la fameuse marche vers l'Orient, même malgré la Russie ; c'est depuis la guerre de 1866, qui l'a exclue de l'Allemagne. La menace d'une guerre avec la Russie, alliée

de la Prusse, a coupé court à tout espoir de revanche ; il n'y avait donc plus, en 1870, qu'à accepter le traité de Prague. Telle est l'origine de cette impulsion qui entraîne la monarchie des Habsbourg à tourner définitivement le dos à l'Occident pour se consacrer à la prise de possession de la prépondérance qu'elle veut conquérir sur le Bas-Danube. C'est l'Allemagne qui lui a tracé cette tâche. Ce sont les Hongrois, les ennemis nés des Slaves, qui ont accepté cette mission ; c'est le comte Andrassy qui en a dressé le programme, c'est le comte Kalnocky et M. Tisza, qui, à Vienne et à Pesth, sous la tutelle de M. de Bismarck, poursuivent cette œuvre difficile et dangereuse.

Ce ne sont pas les principautés qui peuvent embarrasser l'Autriche-Hongrie par une résistance à laquelle la puissance du grand Empire et l'appui chaleureux de l'Allemagne opposent une force supérieure contre laquelle les petits Etats, même coalisés, même avec l'assistance de la Russie, ne sont pas en mesure de lutter avec avantage. Le programme du comte Andrassy, dont nous avons indiqué toute l'ampleur, et qui a pour but de pousser jusqu'à Salonique l'extension de l'influence autrichienne à travers la péninsule des Balkans, comporte des moyens d'exécution pratiques qu'il importe essentiellement à l'Autriche de réaliser, bien que la résistance des principautés crée de sérieux obstacles à ces plans. La conclusion de conventions économiques, stratégiques et commerciales avec les principautés, établirait sans peine la prépondérance de l'Autriche dans toute la péninsule, la Bulgarie exceptée : la Russie est donc exposée à trouver devant elle, le jour où se rouvrira une nouvelle crise orientale, une grande puissance assistée d'une ceinture de principautés réduites à la vassalité ou obligées à la plus pénible neutralité ; l'hégémonie de la Prusse sur la confédération du Sud fut un des effets du traité de Prague, et la suprématie de l'Autriche à l'ouest de la Turquie d'Europe lui assure déjà une position stratégique de premier ordre qui sera tôt ou tard complétée par l'annexion des provinces bosniaques.

Cette œuvre pourra-t-elle s'accomplir sans une guerre avec la Russie ? L'opposition bien manifeste de l'Angleterre ne montre-t-elle pas menaçant le péril d'une coalition austro-anglaise à laquelle s'associeraient la Turquie, peut-être la France et l'Italie, et qui déchaînerait une guerre européenne contre les Austro-Allemands ? Comme il est certain que la Russie, malgré l'obligation où elle s'est trouvée d'accepter une telle situation en 1878, n'a pu s'y résigner de bonne grâce, et s'est apprêtée à lutter contre la puissance rivale qui lui disputait âprement la prépondérance en Orient et lui barrait ouvertement la route de Constantinople, le conflit oriental laisse désormais aux prises directement les deux Empires. Telle est la situation de l'Autriche-Hongrie : le prince de Bismarck, en lui apportant son appui, s'est délivré d'abord du joug d'un allié trop gênant : de plus, l'alliance austro-allemande a montré nettement à la Russie que les vœux de l'Allemagne étaient acquis à cette marche en Orient de la monarchie de Habsbourg, et qu'il était formellement interdit de contrecarrer les ambitieuses visées de la cour de Vienne, qui préparaient pour l'empire des Hohenzollern la sécurité du grand fleuve allemand.

Après le traité de Berlin et depuis la conclusion de l'alliance austro-allemande, le prince de Serbie et le roi de Roumanie sont allés présenter leurs hommages à Vienne et ont reconnu les liens qui les attachent à la monarchie des Habsbourg. Mais les conventions économiques prévues par le traité de 1878 ont été l'objet de négociations longues et difficiles qui n'ont pas abouti au résultat qu'espérait l'Autriche. La création du Zollverein danubien reste toujours problématique : l'adoption du projet Barère sur le règlement de la navigation du Danube est un échec non moins grave pour cette entreprise de main-mise sur l'Orient que la protection de l'Allemagne promettait de rendre si aisée et si rapide.

Il reste à savoir si la sympathie du chancelier de Berlin et l'indifférence un peu inquiète de l'Angleterre sont des auxiliaires assez durables et assez forts pour que l'Autriche

puisse se flatter de réussir avant que la Russie ait trouvé l'heure propice pour mettre fin à ce qu'elle considère comme des empiètements et une usurpation. Si l'Autriche-Hongrie doit échouer, cette crise sera fatale pour l'Empire des Habsbourg et l'on pourra dire : *Finis Austriæ*. Ce sera la désagrégation immédiate de toutes les parties de la monarchie que réunit ensemble un lien fédéral, et surtout un lien monarchique assez puissant pour associer à la destinée de l'empire les nationalités rivales qui confondent sous le sceptre des Habsbourg, des Ruthènes, des Polonais, des Allemands, des Tchèques, des Magyares, des Croates, des Roumains, des Saxons, des Serbes, des Moraves, des Bosniaques ; mais si les revers en Occident n'ont pas atteint l'unité du gouvernement, le premier échec en Orient sera le signal de l'écroulement de l'édifice qui ne repose que sur la cohésion artificielle des éléments disparates et non sur l'affinité moléculaire.

C'est l'antagonisme entre les Slaves, les Allemands et les Hongrois qui peut menacer directement la monarchie. Un Etat, c'est-à-dire la somme des intérêts communs de populations diverses fixées sur un territoire, n'est pas, à vrai dire, l'équivalent d'une nationalité, car plusieurs races, parlant des langues diverses et même rivales les unes des autres peuvent, dans l'intérêt supérieur du salut commun, suivre les lois d'un Etat aux destinées duquel elles s'associent ensemble. Tel est le cas de l'Autriche-Hongrie. L'unité de l'Etat y est faite de la solidarité des intérêts et non de l'identité des aspirations de chacune des nationalités acceptant le gouvernement du même souverain. Le dualisme même, c'est-à-dire la distinction des frontières de l'Etat hongrois englobant, au delà de la Leitha, les Saxons, les Roumains, les Croates, les Polonais, sous la tutelle des Magyars, de celles de l'Etat cisleithan, comprenant les Tchèques et les Moraves, le Trentin et la Dalmatie italienne, le Tyrol et la Carinthie allemands, n'a pas créé deux gouvernements distincts, malgré la division des deux systèmes représentatifs. Au-dessus des deux Parlements et des deux ministères s'élèvent les Délégations ; au-dessus d'elles

le ministère commun, au-dessus encore, la dynastie. Ce n'est pas une nation, a-t-on dit, mais un gouvernement; c'est surtout un Etat, bien plus : c'est une monarchie.

En prenant le mot de nation en dehors de son acception purement ethnographique, on pourrait établir qu'une nation est surtout une association politique de peuples ou d'individus réunis par un sentiment commun, par une tradition historique, d'êtres organisés ayant une existence propre ; ils forment une nation par le hasard de la constitution de l'Etat et surtout par la lutte en commun qui a groupé ensemble tant de races rivales et ennemies.

Souvent même il est arrivé que la lutte et le contraste avaient créé une nationalité. Le judaïsme et l'islamisme avaient réuni des races d'origine diverse. Les Mormons, assemblage de toutes races, ont créé un Etat dans l'Union américaine. Le langage a plus d'importance : il unit et sépare les hommes, transforme souvent une population et greffe en elle le sentiment national. Le Brandebourg et la Poméranie ont oublié la langue slave ; les Polonais du grand-duché de Posen sont déjà à demi germanisés. On voit, d'autre part, comme en Suisse, trois idiomes parlés par un peuple dont la solidarité nationale n'est pas contestable. De même la Belgique et la Suisse française, parlant notre langue, ne conservent pas un lien national entre les populations françaises de cet Etat et les nôtres pas plus que la communauté d'origine et de langage n'en a créé entre les Alsaciens et les Allemands. C'est le contact avec un ennemi commun et la loi de légitime défense, de salut général, qui groupent les populations autour d'un centre qui devient la capitale d'un Etat.

Ainsi la Prusse et l'Autriche, qui ne sont ni l'une ni l'autre des Etats exclusivement allemands, représentent l'extension de la race germanique en dehors de ses limites propres. Les Hohenzollern, venus les derniers, ont pu façonner leur conquête de manière à créer une nation derrière la Prusse qui en est devenue le centre, en écartant les Habsbourg qui, après la chute du royaume Lombard-Vénitien, étaient repoussés de la Méditerranée et tendaient, par la

résistance des Hongrois à la politique de Metternich, à se rallier à l'association dont Pesth était le pivot principal.

C'est la nature du sol qui joue le rôle essentiel dans la constitution de l'Etat; la configuration géographique, l'extension aux frontières naturelles qui forment l'extrémité d'une sphère autour du centre fixé par la constitution physique ou par l'histoire sont la loi du développement des nations et des Empires. Les races latines se sont vues isolées par de hautes chaînes montagneuses qui les séparaient des peuples du centre et surtout les isolaient entre elles : de là les différences de leurs destinées; de même la Péninsule des Balkans, séparée des Etats des Carpathes et de la Moscovie, ont offert un champ libre à l'invasion des Turcs. Les grandes péninsules du Nord ont laissé les peuples scandinaves se développer en Suède et en Danemarck sans contact avec les Allemands, bientôt envahis par les Slaves. En même temps les Anglo-Saxons, issus également de la grande souche teutonique, poursuivaient malgré les agressions de leurs frères normands établis aux bouches de la Seine, un développement individuel qui les détachait des nations continentales. Les Allemands, pressés entre les Latins et les Slaves, s'étaient répandus partout : les derniers, au VIIIe siècle, occupaient presque la moitié de la Germanie. Bientôt, assimilés ou assujettis à leurs rivaux, ils furent réduits à reculer.

La chute de la Pologne, le seul Etat slave qui ait existé au XVIIIe siècle, fut l'effet de sa malheureuse configuration territoriale plus que de la faiblesse de ses institutions politiques, qui la livraient à l'anarchie et aux convoitises de ses voisins. Ses frontières étaient partout ouvertes aux incursions de ses ennemis : elle fut démembrée parce que le centre gouvernemental et géographique lui avait manqué. Les Slaves passèrent sous la tutelle des Russes, qui avaient promptement absorbé les malheureuses populations de la Vistule pour s'avancer jusqu'à l'Oder. Le grand Etat qui, au XVIIIe siècle, s'étendait jusqu'aux Carpathes et au Dniéper, déjà diminué de la Livonie par les Suédois, était condamné à disparaître le jour où Pierre le Grand abandonnant Moscou,

transporta sur les bords de la Néva le siège du gouvernement pour transformer l'Etat asiatique en un Etat européen. Après le partage de la Pologne, Catherine ouvrit les voies à l'extension de la Russie en repoussant les Turcs des bords de la mer Noire, puis en poussant jusqu'au Danube, en imposant sa tutelle à la Moldo-Valachie, enfin menaçant directement Constantinople. La conquête des rives de la Baltique sur les Suédois s'était accomplie en même temps, par la Prusse d'un côté, qui, à l'aide de la spoliation de la Pologne, s'étendait de l'Elbe jusqu'à Dantzig, où elle rencontrait la Russie, maîtresse de la Courlande et de l'Esthonie et se heurtant à la fois à la Prusse et à l'Autriche. La Finlande avait augmenté le territoire du grand Empire, sur les Carpathes et les Balkans les Slaves de Turquie et d'Autriche voyaient venir leur vengeur.

C'est la configuration physique qui a seule fixé les limites des Empires et établi les démarcations entre les races là où elles s'étaient confondues et heurtées. Si l'Autriche a résisté à la loi commune c'est qu'entre l'Allemand, le Turc, le Slave, le Hongrois et les peuples latins, les montagnes de Bohême, l'Adriatique, le Bas-Danube et les Carpathes ont tracé des barrières géographiques qui permettaient à un vaste Etat de fonder une grande puissance centrale, englobant et surtout associant les peuples les plus divers et les races les plus ennemies. C'est du côté de la Russie plus que du côté de l'Empire ottoman que ses frontières restent ouvertes et c'est le Russe qui est l'ennemi de l'Autrichien encore plus que l'Allemand et le Hongrois du Slave.

Il ne peut donc y avoir dans le grand mouvement d'émancipation des nationalités aucune menace de rupture de l'équilibre des forces en Europe, mais une lutte entre les principes qui dirigent la politique des Etats. C'est au gouvernement à favoriser les aspirations des races qui se rangent sous le drapeau qui abrite leurs destinées et les soustrait à l'oppression et à la conquête. Lorsque l'Autriche a cessé d'être un Etat despotique elle a créé une nation au milieu de ce chaos de nationalités. Si de 1787 à 1815 la

France s'est assimilé étroitement les populations cisrhénanes, qui ont salué les Français comme des libérateurs, c'est que les bienfaits de la Révolution ont apporté à ces peuples que le gouvernement ecclésiastique avait longtemps courbés la délivrance et la liberté civile et religieuse. Les Allemands, depuis que la brutalité du conquérant français a surexcité en 1813 le sentiment national, frappé au cœur par l'assassinat de Palm et de Hœffer, ont mis plus d'un demi-siècle à se réveiller et à préparer comme eux leur unité nationale. Pour échapper à l'anarchie d'un système fédéral bâtard et empreint de l'âcre parfum de l'ancien régime, mettant aux prises la Prusse et l'Autriche qui ambitionnaient chacune pour elle la création d'un empire exclusivement germanique, ils n'avaient su ni chercher leur force dans des aspirations démocratiques dont le *Bund* de Francfort ne pouvait être l'interprète, ni dans l'élan qu'eût provoqué autour de lui un des Etats du Sud, s'il eût surgi de ce côté un prince à la fois libéral et valeureux qui ambitionnât le rôle de défenseur de la nationalité allemande à la fois contre la Prusse et contre l'Autriche. Autour de lui se fussent groupées toutes les forces nationales, quelque résistance qu'il eût rencontrée chez les grands Etats rivaux. L'inhabileté de la diplomatie française, en favorisant tour à tour chacun de ces deux États, en aggravant l'influence dissolvante qu'ils exercèrent ensemble sur les populations de l'Allemagne du centre et du sud, enfin la complicité de Napoléon III dans la fondation de l'unité allemande sous la domination prussienne, furent les facteurs de la conquête de l'Allemagne par la Prusse.

Que devenait l'Autriche, après cette exclusion définitive des Habsbourg de l'Allemagne du sud, et en présence du programme ambitieux des Hongrois qui lui offraient la domination de l'Orient comme compensation à sa chute comme grande puissance occidentale ? Mise en présence de la Russie, elle se trouvait, par sa position géographique, appelée à lutter contre elle la première, en lui disputant le protectorat des Slaves, que cette puissance possédait sans

conteste. Elle était obligée en outre de chercher dans la satisfaction des aspirations nationales des races qui demeuraient associées à ses destinées un élément de solidarité nationale qui les retînt unies à la dynastie des Habsbourg au lieu de répondre, comme l'ont fait souvent les Tchèques et les Croates, aux appels des comités moscovites. La question de la restauration d'un royaume de Bohême, qu'on vient de remettre justement sur le tapis, n'est pas de nature à combler les vœux des populations de cette contrée. Les nationalistes réclament déjà la reconstitution de l'antique royaume de Wenceslas englobant la Moravie, la Silésie et une fraction de la Saxe, ce qui est une chimère. Il faut se borner à déférer aux vœux des autonomistes qui, depuis la rentrée des Tchèques au Reichsrath de Vienne, en 1879, ont repris l'œuvre des Palacky et des Rieger, comme Mattusz et Zeithamer.

Le ministère Taaffe doit surtout sa popularité à l'appui des Tchèques ; ils lui ont imposé la politique fédéraliste qui est le plus sûr appui de la monarchie, mais la diète de Prague met en présence les vieux Tchèques et les jeunes Tchèques dont la rivalité peut rompre quelque jour l'unité et par conséquent la portée du mouvement autonomiste. La nécessité de l'alliance avec les conservateurs non allemands donne aux évolutions nationalistes des Slaves de Bohême un caractère réactionnaire et clérical qu'on peut déplorer, car il efface le caractère démocratique des tendances des vieux Tchèques, mais ce ne sont que des manœuvres de stratégie parlementaires et non des aspirations politiques.

Tel est le problème qui domine tous les autres. Les races latines, divisées par les Alpes et les Pyrénées, ont suivi un développement différent les unes des autres ; la domination de la Méditerranée leur est disputée par l'Angleterre, qui avec Gibraltar, Malte, Chypre et Alexandrie tient toutes les étapes de la route de son empire indien, de l'Australie et indirectement de l'Afrique australe. De ces stations elle surveille aussi la Russie, pour lui interdire l'accès des Dardanelles. Les Allemands, réunis sous un sceptre de fer, s'or-

ganisent lentement pour conquérir la liberté politique : là est le secret de la faiblesse de l'Empire des Hohenzollern. Reste la Turquie, dont les populations slaves sont sollicitées en même temps par la Russie et par l'Autriche, ayant, il est vrai, une inclination plus intime pour la première. Les deux grands empires sont donc aujourd'hui dans la même situation que la Prusse et l'Autriche avant Sadowa. L'hégémonie des Allemands était l'objet de leur rivalité ; aujourd'hui c'est pour celle des Slaves de Turquie que vont lutter les Habsbourg, ayant d'abord à contenir les Slaves de l'Autriche-Hongrie.

Mais l'Autriche en dehors de l'inimitié de l'empire des tsars, est directement menacée de décomposition par l'antagonisme des races qui acceptent la tutelle des Habsbourg. Ne se réserve-t-elle pas quelque arme de guerre terrible en opposant à la force de désagrégation la même influence dissolvante qui peut atteindre la puissance du colosse russe? Dans son voyage en Galicie, en 1880, l'empereur François-Joseph fut accueilli avec des démonstrations d'enthousiasme qui eurent un profond retentissement de l'autre côté de la frontière : les Polonais sujets de la Russie saluèrent comme un libérateur de leur patrie le souverain qui assurait la liberté à leurs frères d'Autriche-Hongrie en leur accordant le droit de parler la langue nationale et l'on attribua alors à ce voyage une haute portée politique. On voulut y voir une menace à l'adresse de la Russie pour laisser entendre nettement à cette puissance qu'il était très aisé, en cas de rupture, de soulever contre l'adversaire un mouvement insurrectionnel qui créerait sur la frontière russe un bien grave danger et qu'en tous cas les Polonais de Varsovie étaient prêts à faire cause commune avec ceux de Cracovie et de Lemberg. Cette résurrection de la Pologne sous les auspices de l'Autriche est le caractère le plus singulier de la dissolution qui s'opère dans le vaste Empire du Danube et qui s'étend jusqu'aux Balkans et à la Vistule. Le problème des destinées de l'Autriche s'impose à l'attention de la diplomatie, mais c'est l'avenir seul qui le résoudra.

CHAPITRE XXII

LA RUSSIE ET L'ALLIANCE FRANÇAISE

Nous avons établi qu'au lieu de cimenter les bases d'une alliance entre la France et la Russie, la politique aventureuse du duc Decazes, en précipitant imprudemment le cabinet de Saint-Pétersbourg dans des complications où l'Allemagne seule avait intérêt à le voir s'embourber, selon le mot du chancelier, avait non seulement oublié les traditions nationales, mais méconnu l'intérêt supérieur qui exigeait de notre part la neutralité la plus étroite et, du côté de l'Europe, le maintien absolu de la paix.

C'est cette illusion qui coûta si cher à la Russie et, indirectement, à notre pays en contribuant à resserrer les bases de l'alliance austro-allemande au détriment des deux Etats contre lesquels elle était spécialement dirigée. Elle ruina toute l'œuvre du vieux chancelier, qui la préparait depuis 1856 comme la revanche du traité de Paris.

« Je ne veux pas finir comme une lampe qui s'éteint, mais « comme un astre qui se couche. » Ainsi parlait le prince Gortchakoff lors de l'entrevue de Reichstadt, au crépuscule de sa longue carrière politique. De fait, c'est par une courbe lumineuse qu'est descendue cette brillante étoile du ciel boréal vers l'horizon fulgurant de la Méditerranée, où elle disparut après avoir projeté ses derniers rayons sur les rives de la Néva, où elle resplendit pendant de longues années.

Par un étrange caprice du destin, le prince Gortchakoff

se trouvait rapproché, au terme de sa carrière, sur nos belles plages de la Provence, de la reine Olga, sœur d'Alexandre II, près de laquelle il avait passé ses premières années de diplomate, et dont il conclut le mariage avec le prince héritier de Wurtemberg. C'est à ce précieux succès diplomatique qu'Alexandre Michaïlovitch avait dû la haute faveur de son souverain. Mais durant huit années, il lui fallut intervenir dans les querelles intimes de la cour de Stuttgardt, accommodant la fille du tsar Nicolas aux difficultés et aux souffrances d'une existence aussi vide et aussi morne qu'avait été brillante la vie de la grande duchesse au Palais d'Hiver. Le poste de Francfort, en 1850, où il se rencontra, pour la première fois, avec ce comte de Bismarck Schœnhausen qui devait être son mauvais génie, puis, quatre ans plus tard, l'ambassade de Vienne, où il eut à constater lamentablement le peu de cas qu'il faut faire de la reconnaissance des peuples et des princes, le récompensèrent de sa peine, et le préparèrent à recueillir la succession de Nesselrode aux côtés duquel il avait fait ses débuts, aux congrès de Vérone et de Laybach.

Dire la vie du prince Gortchakoff depuis 1856 serait raconter l'histoire même de la Russie : le « recueillement », puis la résurrection. Mais la première période est funèbre. On n'y trouve que les fatales pensées de vengeance et de revanche. On fait d'abord le jeu de la Prusse en prenant pour atout l'alliance française, bientôt rompue, puis on s'associe délibérément à la politique « de fer et de sang ». Le tout pour humilier les ingrats de la Burg.

Solférino et Sadowa, c'est sans doute une monnaie bien sonnante, rendue pour une pauvre pièce prêtée à l'Autriche en 1849, et laissée pour compte par celle-ci, au lieu d'être payée à échéance, au passage du Pruth. Seulement, pour préparer une si cuisante revanche, il a fallu aider, en retour, par tous les moyens, à consolider la fortune du chancelier de Berlin ; puis, en 1879, Bismarck paie à son tour la monnaie de 1866 et de 1870 en allant, à présentation de l'effet souscrit, se réconcilier à grand bruit avec l'Autriche.

Union de deux ingratitudes contre le bienfaiteur commun!

Et voilà comment les « cotillons », comme dit M. de Bismarck, gâtent la politique. Aussi le sentimentalisme n'est pas de mise en matière diplomatique. Dette de cœur, mauvaise créance : aussi le célèbre billet de La Châtre n'a jamais été, que je sache, payé à vue ou à terme par Ninon, et la Russie, en Autriche, comme en Prusse, a trouvé des compères qui aimaient mieux reconnaître leur dette toute leur vie que de la payer.

Ainsi l'alliance prussienne, au lieu de réaliser le rêve de Catherine et d'Alexandre Ier, n'a fait que consolider la domination de la maison de Hohenzollern. Le règne de Nicolas, clos par le désastre de Sébastopol, devait être vengé par celui de son successeur, qui devait effacer et annuler le dur traité de 1856. Le chancelier russe put croire qu'il avait pris le rôle privilégié de bénéficiaire en laissant à son allié de Berlin la rude tâche d'écarter de la route l'Autriche, puis la France : mais M. de Bismarck n'est pas homme à tirer les marrons du feu pour le compte d'autrui.

Toujours est-il que c'est au prince Gortchakoff qu'on doit sinon l'inspiration, du moins le patronage du programme prusso-russe de 1865, dont la première partie seule a été réalisée, au profit de la Prusse. On peut dire que le rôle de l'allié a été ponctuellement accompli dans le pacte à deux qui avait pour objet l'écrasement des ennemis communs de l'Occident.

L'alliance prussienne et la politique de fer et de sang déchaînée sur l'Europe ont singulièrement avancé cette heure-là sans hâter l'exécution du testament de Pierre le Grand.

Le prince Gortchakoff est donc en grande partie responsable de la résurrection de cette politique de conquêtes, de spoliations et d'iniquités caractérisée par le mot célèbre du prince de Bismarck. Il y a eu complicité morale et matérielle entre les deux chanceliers, avec cette nuance que l'homme d'Etat russe a témoigné en apparence un peu plus de respect pour la volonté de l'Europe. Assurément il n'a pas été maître de s'en passer absolument.

Mais quel réveil au Congrès de Berlin, en face d'un Bismarck pointu, narquois, amer, tout réjoui des embarras de son « vieil ami ! » Ecoutons un écrivain qui a retracé l'attitude du chancelier allemand vis-à-vis de ses collègues : « Pour le prince Gortchakoff, il avait la condescendance tant soit peu dédaigneuse que l'on accorde à une dame d'un certain âge aimant à raconter ses succès passés, mais qui finit par irriter. Quand le prince Gortchakoff, dans le style d'autrefois, faisait des discours où figuraient le laurier et l'olivier, le chancelier allemand agitait son crayon d'un air sarcastique. Lorsqu'il racontait la fameuse histoire du chien qui effraya Gortchakoff, il riait de tout son cœur, ses yeux étincelaient de gaieté, et chaque rebuffade infligée au vieux diplomate russe lui causait un véritable ravissement. »

Pourquoi ces coups d'épingles et à propos de quoi cette brouille ? C'est à cause de la maladroite intervention de la Russie en 1875 pour empêcher l'Allemagne de se jeter sur la France sans défense et sans défiance ; avec un peu de sagesse notre diplomatie eût évité cette démarche au tsar, car elle était aussi inutile qu'inopportune. Quand M. de Manteuffel se rendit à Saint-Pétersbourg en 1877 pour obtenir, à la veille de la guerre turco-russe, un renouvellement de l'alliance moyennant la liberté d'action de l'Allemagne vis-à-vis de la France, le prince Gortchakoff savait que son refus exposait la Russie à de graves mécomptes pendant et après la « promenade militaire », que le général de Schweinitz promettait au tsar du Danube à la Corne d'Or. De là les railleries du prince de Bismarck au Congrès, et la nouvelle mission de M. de Manteuffel, en 1879, pour obtenir du tsar le renvoi de son chancelier, cause de tous les déboires de la Russie. C'est à la même date que le chancelier de Berlin se livrait aux épanchements de sa mauvaise humeur dans le sein de M. de Blowitz ; et nous avons dit en quels termes M. de Bismarck retraçait le langage qu'il tint en 1875 à son vieil ami.

N'insistons pas. Le prince Gortchakoff a perdu la partie,

mais il a joué loyalement, en gentilhomme, ne voulant pas payer d'une lâcheté envers la France la gloire des armées russes et les triomphes diplomatiques. Cela vaut bien, quoiqu'en dise M. de Bismarck, une « apothéose » à Paris. Aussi est-il descendu sans tomber, suivant le mot de Cavaignac qu'il a paraphrasé. Il eut le déclin majestueux de l'astre du poète, qui verse des torrents de lumière sur ses illustres blasphémateurs. Ce n'est pas la fin ténébreuse et pitoyable de la lampe qui s'éteint.

Dirai-je que, dans sa défaite, Alexandre Michaïlowitch a épuisé la dernière amertume de cette ingratitude humaine qu'il a bue toute sa vie ? Pour la première fois depuis vingt-cinq ans, le chancelier de Russie n'avait pas reçu à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance (le quatre-vingt-troisième !), le billet de félicitations de son souverain, qui n'avait jamais oublié cette date ! Ingrate Autriche, passe ! Ingrate Allemagne, soit ! Mais subir jusqu'à l'indifférence du tsar, j'avoue que la mesure est comble, et qu'il n'y avait plus une goutte à ajouter à la coupe des déboires du vieux chancelier. Il mourut un an après, laissant à ses successeurs le devoir de préparer la vraie revanche de la Russie qu'il n'avait pu accomplir lui-même.

Est-ce en prévision d'un nouveau démembrement de la Turquie que nous irions à présent rechercher un appui pour la cause que nous avons à défendre en Occident du côté de la puissance à laquelle notre alliance peut être si utile pour faciliter l'accomplissement de sa politique traditionnelle en Orient ? Nous ne voulons pas le rechercher ni expliquer pourquoi, loin de désirer le partage définitif de la Turquie, nous préférons voir l'Europe rester longtemps encore constituée telle qu'elle est aujourd'hui.

La guerre continentale telle que nous l'entrevoyons dès à présent serait trop sanglante et trop douteuse si elle mettait en présence les quatre grands Etats militaires qui se disputent la prépondérance, et il est de l'intérêt de tous que celui dont la constitution est le plus débile, nous avons nommé l'Autriche, soit atteinte du mal de décomposition qui la

mine lentement et amènera un jour ou l'autre un cataclysme fatal. Alors la Bohême, la Roumanie, augmentée de la Transylvanie, la Grande Serbie, reconstituée avec les provinces bosniaques, la Bulgarie doublée de la Roumélie, la Grèce s'étendant aux Balkans avec la Macédoine et l'Albanie, la Hongrie, isolée des provinces allemandes, son seul soutien dans l'Empire vermoulu des Habsbourg, seraient les fragments d'un Œsterreich dont le centre serait moins à Pesth et à Vienne qu'à Byzance, si un lien fédéral doit unir tant de races ennemies et isolées autant par la diversité des idiomes que par l'antagonisme des intérêts. Les petites principautés de Monténégro, de Croatie, de Dalmatie et d'Istrie, si ces distinctions de territoires devaient subsister, multiplieraient à l'infini les subdivisions de cette confédération du Danube rêvée par Kossuth. Les provinces allemandes, le Tyrol, la Carinthie, la Silésie avec la Saxe, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse et le Hanovre, seraient la base d'un second Empire germanique dont le centre resterait peut-être à Vienne, mais qui tendrait plutôt vers Francfort, la tête de la démocratie allemande. La Prusse, diminuée des provinces rhénanes, qui reparaîtraient avec d'autres noms dans la carte géographique de la nouvelle Europe, perdrait encore le grand duché de Posen, en même temps que Cravovie ferait retour à un Etat polonais, auquel l'autonomie serait rendue, bien qu'il demeurât sous la suzeraineté des Tsars. Voilà l'avenir de l'Europe au xxe siècle : ce ne sera ni sans luttes, ni sans vicissitudes qu'il se réalisera, mais on peut déjà l'entrevoir et appeler sur ce renouveau des peuples l'attention des hommes d'Etat soucieux de prévoir la destinée des empires.

Est-ce à dire que la disparition d'un Etat austro-hongrois doit être l'œuvre de la Russie ? Est-ce à dire que, détournée violemment de l'Orient, où la pousse la volonté de fer du chancelier, la dynastie des Habsbourg doive chercher à ressaisir son influence séculaire sur l'Allemagne du Sud, laissant les Hongrois suivre leur destinée à leurs risques et périls après tous les déboires et toutes les pertes qu'ils lui

ont fait subir? Est-ce à dire que la Russie admette aisément la reconstitution d'un Etat polonais et que ce remaniement de la carte d'Europe puisse être autre chose qu'un jeu d'imagination?

Nous ne le pensons pas : du moins nous admettons que cette œuvre est celle non des hommes, mais du temps. Les rêves cèdent à la réalité, qui est trop cruellement frappante pour qu'on la méconnaisse et l'immense empire militaire des Hohenzollern qui se dresse en face de nous ne permet pas qu'on se laisse imprudemment bercer par des rêves si généreux, si séduisants qu'ils soient. Mais lorsque c'est M. de Bismarck qui a poussé la Russie à se lancer inconsidérément dans le guêpier oriental, lorsqu'il a ameuté l'Europe, après les coûteuses victoires de son allié, pour lui faire disputer par d'autres, en évitant de se mêler ouvertement à ces contestations et à ces marchandages, le fruit de ses sacrifices, lorsqu'il a applaudi à l'envoi des cuirassés de lord Beaconsfield au lendemain du passage des Balkans et encouragé l'Autriche à réclamer sa part des dépouilles au lendemain de San-Stefano, lorsqu'il s'est associé à Andrassy et à Beaconsfield pour consommer l'échec et l'humiliation du chancelier du tsar, son rival, et qu'il a dressé au lendemain du Congrès, la menace de l'union austro-allemande, dirigée manifestement contre la Russie, n'évoquait-il pas le premier la vision de l'alliance franco-russe qui aurait dû être la réponse immédiate à cette provocation? L'accession de l'Angleterre à cette alliance eût été possible, par suite de l'avènement des libéraux, qui suivit à quelques mois de distance ces mémorables événements ; mais les affaires d'Égypte et du Tonkin réveillèrent trop la jalousie britannique; de plus la question tunisienne menaçait de rompre l'union latine en rapprochant l'Italie de l'Allemagne : la partie était perdue. Elle ne peut manquer de recommencer un jour ou l'autre et cette fois les atouts ne nous manqueront pas.

Le rude jouteur qui sait si bien manier et embrouiller les cartes a pu maintenir intacte jusqu'à la fin de sa longue et glorieuse carrière l'œuvre qu'il a su fonder, celle que nul

autre que lui n'eût été capable de concevoir, d'entreprendre ou d'exécuter : mais lorsqu'il aura été rejoindre dans l'éternel néant les ombres des grands hommes d'Etat qui font honneur à l'humanité et devant lesquels il pourra s'enorgueillir des ruines, du sang et des deuils qu'il a causés dans le monde, quel politique sera de taille à guider après lui les destinées du nouvel Empire, en face d'une France qui n'oublie pas et d'une Russie qui ne pardonne pas?

Nous n'envisageons ici que les graves problèmes de l'avenir : nous n'appelons point de nos vœux une revanche qui, faite par les armes, serait, même heureuse, une guerre d'extermination entre l'Allemagne et la France. De nouvelles plaies ne répareraient pas les anciennes et nous ne sommes pas de ceux qui jouent du patriotisme pour conquérir la plus malsaine popularité. La reconstitution de l'Europe et l'avènement d'une démocratie pacifique dans tous les pays que courbe encore le joug monarchique, qui comprime les aspirations individuelles des peuples là où le lien fédéral est artificiel et insuffisant, notamment en Autriche, seront le signal de la réparation pour tous ceux qui ont été victimes des guerres de races. La rivalité de la France et de la Prusse a suivi celle de la Prusse de l'Autriche, au détriment de laquelle la première reconstituait contre nous un Empire militaire englobant nos provinces rhénanes, et entraînant dans une hégémonie factice l'Allemagne du Sud détachée de la suzeraineté des Habsbourg après Sadowa : cet antagonisme, qui consomma irréparablement la grande iniquité de 1815, est l'œuvre de la politique imprévoyante, aveugle et criminelle de Napoléon III. On sait comment il fut joué au lendemain de Sadowa, et comment il osa se lancer dans la plus folle et la plus téméraire des aventures pour arracher de force au chancelier de Berlin les compensations promises en 1865 et oubliées si vite. La première faute avait été commise lorsqu'il unit l'Italie à la Prusse contre l'Autriche, laissant préparer le plan de la campagne non à Paris mais à Berlin, où M. de Bismarck suggérait aux généraux Govone et La Marmora le « coup au cœur » par la ré-

volte des Hongrois, que Victor-Emmanuel, plus loyal, dédaigna comme une lâcheté et une vilenie.

Certes nous sommes loin déjà de ces tristes événements, mais c'est en nous y reportant que nous pouvons éclairer les ténèbres de l'avenir en profitant des enseignements du passé. Aussi la dissolution de l'Empire allemand des Habsbourg, prélude de l'avènement des Hohenzollern, était en même temps celui de l'Europe nouvelle, reconstituée sur le vrai principe des nationalités, c'est-à-dire de l'autonomie des États dont les limites sont fixées non par les intérêts des dynasties et les droits de la conquête, mais les lois économiques et l'ethnographie. L'Autriche et la Turquie seront les premières victimes de la fatalité historique et c'est autant du côté de la France que du côté de la Russie que l'heure de la revanche sonnera alors. Non pas que nous ayons à disputer à d'autres les dépouilles prises sur des cadavres; non pas que nos alliés de Russie marchent résolument de leur côté à la conquête de la Méditerranée lorsque l'agonie de l'homme malade et l'anémie de la femme malade lui rouvriront impunément la route de Constantinople ; mais qui sait si un Congrès solennel ne prononcera pas alors la revision des traités qui ont consommé les grandes iniquités de ce siècle et si nous ne serons pas fondés, avec l'appui de la Russie et de l'Angleterre, à obtenir l'abrogation du pacte que la force seule a pu imposer à notre pays après la lutte héroïque qui nous laissait désarmés et impuissants ?

Il est essentiel de prévoir ces événements pour pouvoir s'y préparer ; nous nous proposons, seulement, sans développer ces considérations, de montrer dans quelle mesure l'alliance de la Russie peut être une espérance pour la France républicaine qui n'est pas si éloignée qu'on peut le supposer de l'autocratique Russie ; car on oublie que le régime du pouvoir absolu est le seul qui convienne au gouvernement de ce vaste empire qui comprend tant de nationalités diverses et que, d'ailleurs, ses institutions n'ont aucun des caractères du despotisme que certains publicistes représentent avec une indignation quelque peu ridicule parce qu'ils se figurent

qu'il existe un peuple russe enchaîné dans la servitude la plus barbare et réduit, dans des accès de désespoir, à s'abriter derrière les conspirateurs nihilistes comme s'ils étaient les sauveurs d'une nation opprimée.

D'abord on commet une méprise singulière en attribuant à la société russe les idées et les aspirations des autres nations d'Europe, et en parlant d'introduire le régime parlementaire, la monarchie constitutionnelle, dans l'Empire des Tsars. Que l'esprit public, dans ce pays, soit entièrement porté vers les doctrines libérales, cela n'est pas douteux : mais l'organisation de l'Empire est tellement différente de celle des autres Etats du continent qu'il est bon de déterminer dans quelles limites pourraient être introduites dans la constitution de l'Empire les fameuses réformes libérales, qui, cela nous semble incontestable, seront l'œuvre du souverain actuel.

Que l'on considère d'abord la diversité des races qui peuplent l'immense Empire. Sur les 82 millions d'individus qui forment la population, les Russes comptent pour les trois quarts : ce sont ceux de la Grande-Russie, au nombre de 35 millions; ceux de la Petite-Russie, au nombre de 15 millions, ceux de la Russie blanche, au nombre de 3 millions et demi. On compte en outre plus de 4 millions en Sibérie, et le reste dans la Russie noire, c'est-à-dire les Russnjacks et les Cosaques du Don, de l'Oural, du Caucase et de l'Ukraine.

Viennent ensuite les Polonais, au nombre de 4 millions dans l'ancien royaume de Pologne, sur 5 millions et demi d'habitants ; près de 900.000 dans les autres gouvernements, 2,000 et quelques dans la lieutenance du Caucase, 25,000 en Sibérie et dans l'Asie centrale : en tout plus de 5.000,000 de Polonais. La race slave fournit encore, avec les Bulgares de la Bessarabie, de la Tauride et du gouvernement de Kherson, les Tchèques et les Serbes des districts frontières. Les Lettes, Lithuaniens et Shmoudes au nombre de 2 millions et demi forment le groupe letto-slave; les Grecs, Arméniens, Roumains, représentent les peuples gréco-latins; la population des provinces baltiques est allemande; elle représente, avec

les Suédois de la Finlande et de l'Esthonie, les races germaniques. Deux millions et demi de Juifs pour les races sémitiques, et toutes les variétés des groupes finnois, tartares, mongols et mandchoux, Caréliens, Votes, Tchoudes, Lapons, Permiens, Zizianes, Mordvines, Tchérémisses, Votiaks, Ostiaks, Tartares, Baschkirs, Tchouvaches, Kirghis, Kalmoukes, Bouriates, etc., etc., forment le reste de la population qui comprend presque toutes les variétés des races humaines.

On ne voit guère quel régime, fédératif ou unitaire, parviendrait à établir une fusion entre des éléments si disparates ; mais il faut faire abstraction de la question ethnographique et envisager quel est le développement de l'esprit public pour savoir quelles institutions sont nécessaires dans un pays qui n'a aucune analogie avec les États démocratiques de l'Europe contemporaine.

Avant 1860, il n'existait pour ainsi dire pas en Russie de classe moyenne, c'est-à-dire cette partie de la nation qui a mérité le nom de classe dirigeante lorsqu'elle a résolument pris l'initiative des réformes au nom de l'intérêt général sans opposer ses intérêts à ceux des autres classes. « Le tiers état n'existe pas en Russie, écrivait Mme de Staël sous le règne d'Alexandre Ier. C'est un grand inconvénient pour le progrès des lettres et des arts ; mais cette absence d'intermédiaire entre les grands et le peuple fait qu'ils s'aiment davantage les uns et les autres. La distance entre les deux classes paraît plus grande parce qu'il n'y a point de degré entre les deux extrémités, et, dans le fait, elles se touchent de plus près n'étant plus séparées par une classe moyenne. »

Or, c'est précisément la constitution de ce tiers état, son enfantement, pour ainsi dire, qui ont été l'événement le plus considérable de l'histoire de la Russie, depuis le commencement de ce siècle. En 1875, une statistique officielle répartissait ainsi la population d'après les distinctions hiérarchiques :

Noblesse héréditaire.	652,887
Noblesse personnelle (fonctionnaires).	374,367
Clergé	695,985
Armée	4,767,703
Population urbaine.	7,196,005
Population rurale.	63,840,291

Ce sont ces dernières classes, c'est cette majorité énorme de la nation, dont la constitution civile n'a guère plus de vingt années de date, pour la plus grande part, en laquelle, dans un Etat démocratique, résiderait la souveraineté, le droit de se gouverner elle-même à l'aide de mandataires librement choisis. Il ne s'agit en Russie de rien de tel, car les sectes révolutionnaires les plus hardies n'ont jamais pensé à appeler cette masse rurale aux affaires, et la question du suffrage universel, dans un Etat autocratique, n'est pas celle qui doit être posée la première. S'il y a un contrepoids à chercher pour le pouvoir absolu du Tsar, ce doit être, semble-t-il, en dehors de toute analogie avec les institutions établies par les Etats démocratiques de l'Europe et de l'Amérique. Ce n'est pas ce que nous voulons examiner ici, c'est seulement, nous l'avons dit, quel est le véritable courant de l'opinion publique et dans quelle mesure son influence peut être décisive dans les circonstances actuelles.

La partie la plus importante de la classe moyenne est la bourgeoisie de comptoir, comme l'indique le nom de marchands (*Kouptsky*) donné à la portion la plus élevée de la classe moyenne avant 1860. Le commerce et l'industrie, dominés par un esprit exclusivement mercantile, conservateur et routinier, formaient seuls le tiers état russe : le marchand, illettré, superstitieux, attaché aux vieilles traditions moscovites, et aux coutumes ainsi qu'à l'habit national, parfois possesseur d'une grande fortune, était aussi étranger que le serf à la vie politique. L'acte d'émancipation et les premières réformes administratives et judiciaires devaient ébranler pour la première fois le vieil édifice où sommeillait la nation et lui donner la conscience de son rôle politi-

que. Une classe nouvelle se forma le jour où furent créés des emplois qui exigeaient une sérieuse culture de l'esprit, et ouvraient à l'activité intellectuelle le débouché des carrières libérales Jusqu'en 1860, la procédure était écrite et secrète, la législation, un véritable chaos, la justice, vénale; aucun prestige de savoir, d'honorabilité ou de capacité n'était attaché aux fonctions judiciaires; les médecins, les professeurs, les artistes, les littérateurs, les savants ne formaient aucun corps dans la nation, pas plus que les magistrats, les officiers publics, les hommes de loi. En dehors des exceptions illustres de la science et des lettres, les professions libérales n'existaient pas, et il n'y avait qu'un petit nombre de fonctionnaires qui pouvaient constituer le personnel d'une classe de ce genre. Encore n'était-ce que la masse des employés subalternes, scribes sans culture intellectuelle, n'ayant aucune analogie avec les fonctionnaires des autres Etats d'Europe, ni pour la considération ni pour l'éducation.

Les premières réformes eurent précisément pour effet de préparer l'avènement d'une classe nouvelle en ouvrant à l'activité intellectuelle le débouché des carrières libérales. Mais il est trop tôt pour que l'on puisse dire que l'esprit public s'est déjà formé aujourd'hui. Dans une série d'intéressantes études publiées par la *Revue des Deux Mondes*, il y a quelques années, M. Paul Leroy-Beaulieu a constaté que c'étaient précisément les différences dans l'éducation et le degré de civilisation qui continuaient à diviser et à maintenir séparées les diverses classes de la société russe, avec des distinctions bien plus accentuées encore que dans le reste de l'Europe. La noblesse continue à vivre isolée des marchands et d'une bourgeoisie à laquelle la richesse n'a pas encore fait franchir le seuil de la culture. Les deux classes forment comme deux sociétés, deux villes à part, chacune ayant un genre de vie distinct, chacune possédant toujours son cercle spécial et ne se fréquentant que rarement l'une l'autre.

« Déjà cependant, disait M. Paul Leroy-Beaulieu,se mani-

festent des signes d'une prochaine révolution. La noblesse et la bourgeoisie ne se rencontrent pas seulement dans les assemblées publiques, pour les affaires de la ville et de la province; elles commencent à se rapprocher l'une de l'autre par les mœurs, par les goûts, par la culture : l'une, se faisant plus nationale, l'autre, se faisant plus européenne. Les universités et les progrès de l'instruction, les chemins de fer et l'accélération des communications, l'élargissement même du commerce et de l'industrie contribueront à faire surgir, à côté de l'ancienne bourgeoisie exclusivement marchande, une bourgeoisie libérale à l'esprit en éveil, aux aptitudes variées. Cette classe nouvelle est en train de se former; mais, chose à remarquer, c'est souvent en dehors du cadre officiel de la bourgeoisie qu'il faut chercher cette future et véritable bourgeoisie. Elle se recrute dans toutes les classes, parmi les fils de prêtres comme parmi les fils de marchands, et plus encore au sein de la noblesse. La bourgeoisie de l'avenir, la prochaine classe moyenne, qui, tôt ou tard, sera la classe dirigeante, empruntera ses membres à toutes les catégories, à toutes les rubriques sociales; en demeurant indépendante des unes et des autres, elle grandira en dehors de toutes les distinctions de castes, et aura d'autant moins de peine à s'élever au-dessus des préjugés de naissance, qu'en dépit des apparences de tels préjugés n'ont jamais été chez les Russes bien puissants. »

La formation lente et pénible d'une classe dirigeante en Russie est bien le trait caractéristique des vingt années écoulées depuis l'inauguration des réformes par le Tsar Alexandre II.

A côté de l'*éclosion*, qu'on nous passe le mot, d'une classe moyenne, car nous avons vu qu'il n'y avait jusque-là aucun intermédiaire entre la noblesse et le peuple, il est important de noter l'esprit des générations nouvelles qui deviendront les classes dirigeantes à leur tour.

On a fait le procès des Universités russes; on a été porté à les considérer comme des foyers de révolution, et les attentats des dernières années ont été le prétexte de mesures

rigoureuses, comme si l'exaltation de quelques-uns eût été le mal général. Nous craignons que le remède, trop violent, n'ait été pire que le mal et que la rigueur avec laquelle on a cru devoir sévir n'ait eu pour effet d'aggraver le danger en aidant à une propagande secrète plus funeste que l'effervescence ouverte qui se combat par la liberté et n'offre aucun caractère contagieux.

Assurément, s'il faut en croire les récits les plus sincères et les travaux les plus consciencieux (1), il est dans les Universités des esprits malades, et ce n'est pas seulement en Russie que les rêveries de jeunesse conduisent à l'utopie politique ; mais l'expérience apprend toujours que le mal peut s'endurcir par la compression, et le fanatisme par la persécution.

La majorité des étudiants des Universités russes appartient aux classes peu aisées. Beaucoup sont «fils de popes », comme on dit en Russie, avec un petit air de dédain : la carrière ecclésiastique est si peu considérée, les hautes fonctions du clergé russe étant réservées aux ordres monastiques, que les « fils de pope » montrent, en effet, peu de goût pour les fonctions paternelles. Grâce aux bourses généreusement créées en grand nombre par les municipalités, les associations et les particuliers, ils peuvent suivre les cours des Universités qui conduisent à de moins modestes et plus lucratives positions.

L'étudiant est généralement sans fortune : il vit des leçons données dans les familles riches, dans l'intervalle des cours : la plupart sont trop pauvres encore pour supporter les frais du séjour dans les grandes villes. A Saint-Pétersbourg, le Vassili-Ostroff ressemble presque à un quartier des Universités du moyen âge : les étudiants s'y installent par groupes de sept à huit dans un logement commun, partageant fraternellement le vivre et le couvert. L'autorité a jugé cette concentration et ce genre de vie trop favorables à la

1. *L'Instruction publique en Russie*, Didier, 1877 ; 1 vol., in-18. prix : 3 fr. 50

propagation des doctrines anarchistes et a surveillé les réunions, puis les a dissoutes ; ce n'est pas cependant là qu'était le mal, mais dans le contraste violent de la réalité de la vie avec les aspirations d'une jeunesse mal préparée aux conceptions pratiques, stimulée en même temps par l'éducation intellectuelle la plus libérale et la plus large.

Si l'esprit des Universités russes est, en effet, bien loin d'être révolutionnaire, il est certain que l'enseignement y est empreint d'une rare libéralisme. Grâce aux dons des riches particuliers et aux subsides généreux du gouvernement, les Universités ont pu faire appel aux savants les plus distingués dans les diverses branches des connaissances humaines. Jamais, d'autre part, l'indépendance des doctrines n'a été mieux respectée, et, à Moscou, comme à Saint-Pétersbourg, c'est l'esprit du dix-neuvième siècle qui inspire l'enseignement, fondé sur la méthode expérimentale et nullement sur un dogmatisme étroit et antiscientifique. Aussi nulle part la libre pensée ne trouve de plus nombreux disciples qu'en Russie,et l'opinion publique ne se révolte nullement de voir les doctrines de Darwin et d'Auguste Comte professées au grand jour, tandis que dans certains pays l'on s'indigne des périls que font courir aux croyances religieuses les grandes découvertes de la science et les austères études de l'histoire.

Nous ne voulons faire aucune allusion aux doctrines du nihilisme, bien qu'il nous faille reconnaître qu'elles rencontrent parmi les étudiants un certain nombre d'adhérents. Il est certain que cette doctrine n'est pas particulière à une classe spéciale de la population, et qu'en dehors des Universités elle recrute partout des disciples non moins passionnés. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que ce n'est pas l'enseignement universitaire qui contribue à la propager : la sévérité avec laquelle le gouvernement a établi son contrôle dans tous les établissements d'instruction supérieure suffit à le démontrer.

Ce qui est le fond de l'esprit et des principes philosophiques et politiques des étudiants, c'est le scepticisme, qui est

la grande doctrine du siècle, la base de la science positive. La *Rouskaïa Retch*, une des plus importantes revues de Saint-Pétersbourg, cherchant à expliquer les causes du rapide développement des idées libérales dans la jeunesse russe, a publié, le jour même de l'attentat du 1er mars, une bien curieuse étude dont on ne lira pas sans intérêt quelques fragments :

A partir de l'année 1870 et jusqu'à l'insurrection d'Herzégovine, la société russe en général et la société pétersbourgeoise en particulier se sentaient envahies d'un ennui insupportable. On paraissait avoir épuisé d'un coup tout ce que l'on avait de force, d'énergie vitale et de courage civique. Dans les salons et les cercles intimes, dans la presse mensuelle comme dans la presse quotidienne, on se livrait à un bavardage inepte et grognon, à des variations sans fin sur des vérités de M. de la Palisse, à un rabâchage de lieux communs dont tout le monde avait par-dessus la tête. Tout le monde attendait quelque chose d'imprévu et de décisif, capable de réveiller les esprits et de secouer de nouveau une activité assoupie, mais personne ne savait de quel côté pourrait venir l'événement désiré. Notre société ressemblait à un homme dont on aurait interrompu le sommeil pour l'enfermer dans une chambre vide et qui y rôderait en bâillant, en proie à un ennui indicible. L'apathie, l'indifférence et les commérages — leur progéniture légitime — régnaient en maîtres. Les faits disparaissaient derrière des bruits. Les premières assises de l'activité spontanée de la nation semblaient s'écrouler derrière le rideau d'un épais brouillard. Pétersbourg se montrait déçu dans les espérances qu'il avait fondées sur l'émancipation des paysans, sur l'autonomie locale des zemstvos et sur la réforme judiciaire. On mettait un empressement bizarre et malveillant à généraliser les fautes et les bévues partielles. Un pessimisme sombre, désespéré, avait remplacé les radieuses espérances d'un passé tout récent encore. On se classait en générations de décades différentes et la génération de la septième décade, à son entrée dans la carrière sociale, se voyait stigmatisée par la qualification infamante de « brasseurs d'affaires étrangers à toutes les nobles aspirations ». Chose terrible, inouïe jusque-là, la société se montrait méfiante envers la génération appelée à lui succéder.

La jeunesse se trouvait dans une situation terriblement difficile. Elle a besoin d'appui, de guide, et elle ne rencontrait que de l'hostilité. Elle a soif de nobles traditions, d'exemples de vertus civiques, d'un but bien marqué à atteindre, — la société semblait se complaire à mettre en évidence ses plaies morales et à ne voir rien d'autre. Son pessimisme effréné lui faisait perdre de vue tout ce qui se passait de bon et de fécond dans son sein. La science pure, abstraite, ne saurait être un but final que pour de rares élus ; la majorité des jeunes gens étudie pour arriver à quelque but pra-

tique. Or, toutes les professions, toutes les branches de l'activité sociale étaient décriées, honnies à cette époque.

L'avocat se voyait qualifié de « vil baladin qui danse sur la phrase », l'ingénieur — de « voleur », le représentant du ministère public — d'« ennemi du genre humain ». L'estime sociale était refusée à toute besogne pratique, à toute vocation. Personne n'osait se montrer fier d'appartenir à telle corporation. La jeunesse se rendait compte de tout cela et s'habituait à mépriser les carrières pratiques qui s'ouvraient devant elle, le travail commun qui se trouvait à sa portée. Les utopies et les chimères gardaient seules leur mystérieux attrait. L'apathie universelle contribuait à leur propagation. La jeunesse ne voyait aucun but devant elle. Etudier — à quoi bon — pour devenir un « voleur patenté » ou un « baladin de la phrase » ? Aussi étudiait-on sans conviction, rien que pour pouvoir passer ses examens, sans suivre les cours des professeurs. Par contre, cette même jeunesse s'apercevait qu'on la prenait au sérieux sous le rapport politique et, toute fière de cette méfiance maladroite, elle se lançait tête baissée dans l'agitation révolutionnaire.

Que l'esprit général des Universités russes soit absolument indépendant, il n'est donc pas permis d'en douter : et si nous laissons de côté les doctrines des socialistes révolutionnaires, les tendances anarchistes, les sociétés secrètes et les conspirations nihilistes, qui ne sont qu'une exception, nous pouvons cependant caractériser les aspirations de la génération nouvelle comme essentiellement libérales.

Il nous reste à examiner dans quelle mesure le régime autocratique, que les traditions nationales ont maintenu en Russie, et qui s'explique par les conditions ethnographiques, les causes historiques ainsi que l'absence complète d'une démocratie capable du gouvernement d'elle-même, peut s'accommoder de transformations destinées à satisfaire les aspirations libérales de ce que nous considérons comme les classes dirigeantes, bien que cette qualification ne soit pas rigoureusement exacte.

Il nous aura suffi de donner une idée de l'état actuel de l'opinion en Russie pour que l'on juge combien peu le régime constitutionnel européen convient à un Etat à moitié asiatique et dans lequel la classe dite dirigeante n'est encore qu'en voie de formation. Un des ouvrages les plus remarquables qui aient été écrits sur la Russie et dont nous avons eu l'occasion de citer un important fragment, c'est le livre

de M. Leroy-Beaulieu, intitulé : *l'Empire des Tsars et les Russes*. L'auteur se borne à critiquer, après une exposition raisonnée aussi complète et aussi judicieuse que possible, les vices de l'organisation actuelle. Rien plus qu'un tel ouvrage n'est propre à donner l'idée des conditions sociales et politiques particulières à l'empire des tsars, sans aucune analogie avec les autres Etats de l'ancien et du nouveau monde. Retenu en 1870 par la déclaration de guerre, M. Leroy-Beaulieu accomplit en 1872 son voyage, au moment où les publications sur la Russie commençaient à intéresser le public européen aux manifestations si originales de la vie sociale dans le vaste empire. C'étaient les travaux de Dixon, de Herbert Barry, de Louis Léger, de Wahl, de Mackenzie Wallace, qui complétaient par des récits mouvementés et vivants les importants travaux statistiques de Schnitzler. Un autre ouvrage, vivement apprécié en France, la *Société russe*, par *un Russe*, révélait en même temps les anecdotes les plus piquantes sur les principaux personnages du monde officiel. Enfin la Russie commençait à être connue en Occident.

M. Leroy-Beaulieu peut revendiquer le mérite de la priorité. C'est lui, en effet, qui a commencé un des premiers à publier ses savantes études, parues d'abord en articles dans la *Revue des Deux Mondes*. Il a dû, depuis, modifier certains passages : il a eu la passion de l'exactitude et son livre est ainsi comme un miroir d'une limpidité parfaite.

Le deuxième volume traite des institutions, de l'administration centrale et locale, des *zemstvos* ou assemblées provinciales, des municipalités, de la police, de la justice, de la censure, de la presse, et, comme conclusion, des réformes politiques que la Russie attend du tsar actuel.

On a répété partout qu'Alexandre III serait le *Tsar des paysans*, succédant au *Tsar libérateur*. Le mot mérite d'être expliqué. Il ne s'agit nullement de l'oppression des autres classes pour la satisfaction exclusive des besoins et des aspirations d'une seule. C'est là, en effet, le caractère, l'essence même du césarisme : nous ne croyons pas que se soit là le caractère du régime nouveau que doit inaugurer le successeur d'Alexan-

dre II. Les observations que nous avons faites déjà montrent, en effet, que c'est du côté de la bourgeoisie que se manifestent les premiers symptômes d'un grand mouvement libéral, et que, sans aller jusqu'à l'inauguration d'un système se rapprochant de la monarchie constitutionnelle, c'est de ce côté que devront être cherchées les réformes nécessaires pour consolider le vieil édifice si ébranlé depuis les grandes secousses de 1877.

Il est hors de doute qu'Alexandre III, dont le premier acte souverain a été l'ukase prescrivant le serment aux serfs émancipés en 1861, sera tout à fait porté, par sa nature d'esprit entièrement russe, à s'intéresser au paysan et à donner à ses vœux la meilleure part dans les réformes qui seront l'œuvre de son règne. Les rapports étroits avec les slavophiles, disons les panslavistes de l'école de Moscou, permettent de prévoir quel sera le caractère de ces réformes. Depuis longtemps elles avaient déjà été mises à l'étude, et l'on a raconté que, le jour même où il fut frappé par les assassins révolutionnaires, Alexandre II allait signer l'ukase élaboré par ses ordres, d'après les rapports des sénateurs envoyés en mission dans les provinces depuis plusieurs mois, et réorganisant, avec une autonomie plus large pour base, les institutions administratives de l'Empire en les rapprochant davantage du système représentatif.

Quoi qu'il en soit, voici quelles seraient les réformes qui devraient être très prochainement données à la Russie:

1° Diminution considérable dans le paiement du rachat des terres par les paysans.

2° Changement radical du système d'impôts.

3° Abolition de la capitation.

4° Facilité d'émigration d'une province dans une autre.

5° Grande facilité pour les passeports.

6° Fondation de banques rurales.

Chose remarquable: il y a plus de vingt années déjà qu'un écrivain français, M. G. de Molinari, réclamait ces réformes, comme rendues inévitables par suite de la modification profonde produite par les décrets d'émancipation

dans la constitution de la classe rurale, et, par contre-coup, dans l'organisation de la société russe tout entière. Ce ne sont pas les moins essentielles, car les autres pourront les suivre sans inconvénient; même il serait dangereux qu'elles les eussent précédées. L'ensemble amènera, sans aucun doute, un immense soulagement dans la condition du travailleur rural. Elles seront accompagnées d'autres mesures non moins indispensables, concernant les finances, la situation du clergé national, l'organisation bureaucratique, cause de difficultés sans nombre dans le fonctionnement de l'autorité administrative qui s'exerce, comme on sait, au nom de l'empereur, seul responsable, aux termes de la constitution particulière du pouvoir en Russie. Il est probable qu'à la suite de ces réformes les *Zemstvos* seront appelés à participer, dans de certaines limites, à l'administration des affaires publiques, c'est-à-dire que des représentants de la population pourront être convoqués pour délibérer, avec voix consultative, sur un objet déterminé, sans qu'il soit possible d'aller plus loin dans l'imitation du régime parlementaire. Les autres réformes libérales, telles que la réorganisation judiciaire, le développement de l'instruction populaire, la liberté de la presse, la suppression de l'exil par mesure administrative et de la gendarmerie rurale, ne pourront de même être l'effet de décisions d'assemblées investies de mandat public, chose qui ne se peut encore concevoir pour la Russie; et si elles doivent être opérées, ce ne sera, de même, que par décrets du souverain, et non par délégation de l'autorité suprême soit à un corps électif, soit à une assemblée dépositaire du pouvoir autocratique qui n'appartient qu'au Tsar.

Assurément, après les sanglants débuts de son règne, le Tsar n'a pu inaugurer une politique d'un libéralisme bien caractérisé. Il a dû, tout d'abord, prendre l'initiative de proposer des mesures internationales aux gouvernements européens en vue de combattre les excitations révolutionnaires. Le cabinet de Saint-Pétersbourg demandait la convocation d'une conférence qui, d'après quelques journaux, devait

se réunir à Bruxelles, et dans laquelle les puissances se concerteraient sur les mesures à prendre pour combattre un danger social qui menace également tous les Etats.

Ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni l'Italie, sans parler de la France, n'étaient disposées à concourir à une entreprise qui eût blessé à un degré quelconque le sentiment libéral de l'opinion publique dans ces pays. Quant aux mesures pratiques à attendre d'une convention qui, aux termes de la circulaire, « ne devrait empiéter d'aucune façon sur les droits de législation souveraine des différents Etats, » nous ne pouvons imaginer quelle en serait l'efficacité, si, comme il semble, il s'agit d'un accord purement moral, sans aucune sanction positive.

Ce n'est pas évidemment, d'après cette tentative que nous pouvons justifier notre espoir de voir la Russie et la France s'associer étroitement un jour dans une œuvre d'intérêt commun. Mais si l'on veut bien tenir compte des manifestations du libéralisme que la classe dirigeante de la bourgeoisie russe a affirmé avec tant de vivacité et de l'évolution qui attire autour du pouvoir central, seul représentant de l'opinion publique et agent de la volonté nationale, les pouvoirs locaux institués dans toute l'étendue du territoire et qui personnifient la véritable nation russe,on peut prévoir qu'à défaut d'un Parlement à l imitation des Etats de l'occident, la Russie verra un jour, à côté de son Tsar, un conseil national associant son action à celle du souverain et devenant le plus précieux auxiliaire d'une politique libérale et vraiment civilisatrice.

D'ailleurs, n'est-ce pas un courant d'opinion irrésistible qui entraîna en 1876 Alexandre II, malgré lui, dans la Guerre sainte contre la Turquie, pour secourir les frères slaves et empêcher l'extermination des Bosniaques, des Serbes, des Monténégrins et des Bulgares ? Et qui sait si la Russie ne se dresserait pas une autre fois comme un seul homme pour réclamer, sur une frontière plus menacée, une nouvelle guerre sainte ?

Nous savons qu'il y a, en face du parti allemand, un parti

français très important à Saint-Pétersbourg. Nous ne nous faisons pas illusion à propos des témoignages de sympathie qui nous sont souvent adressés, car la raison d'Etat ne peut en tenir compte qu'en proportion des intérêts vitaux qui sont la loi suprême de la politique. Nous trouvons dans toutes les classes de la société russe un courant favorable aux idées modernes et nous nous applaudissons sincèrement de le voir restreindre l'action du parti vieux-russe, des panslavistes intransigeants qui ont eu pour organe la *Gazette de Moscou*, dont M. Katkoff, quelque tendance qu'il ait eue secrètement, est resté l'interprète jusqu'à sa mort. Le courant d'opinion antiallemand était représenté par l'illustre général Skobeleff, dont la fin prématurée, en 1882, a été un deuil national pour la Russie. Le discours qu'il prononçait à Paris, quelques mois auparavant, n'avait d'autre portée que celle de l'expression d'un sentiment personnel; il avait dû quitter la Russie précédemment à la suite d'un désaveu que lui avait attiré une manifestation assez vive d'hostilité à l'égard de l'Allemagne: c'était un puissant auxiliaire pour le parti qu'il représentait, mais il ne pouvait nullement être considéré comme parlant au nom de la Russie tout entière. M. de Bismarck pouvait se réjouir de cette fin prématurée de l'ennemi de son pays, et M. Gambetta, faisant allusion à cette satisfaction intime, avait pu constater la fortune prodigieuse du chancelier de Berlin, par ce mot familier: « a-t-il de la chance, cet animal-là! » Hélas! quelques mois plus tard, cette chance de notre ennemi devenait plus éclatante par la disparition simultanée de Gambetta lui-même et de Chanzy: la voix et le bras de la France démocratique; mais à quels hommes d'Etat leur politique a-t-elle jamais apporté la glorification posthume des grandes pensées qui n'illustrent qu'un seul règne et qu'efface la main impitoyable du temps?

CHAPITRE XXIII

L'ITALIE ET LA FRANCE

Ce n'est pas sur la commune origine, sur les affinités de mœurs, de goûts artistiques, de tendances littéraires, sur des considérations de sentiment ou des sympathies de race que nous prétendons édifier l'union des nations sœurs: c'est sur l'identité des intérêts, qui seule crée un lien politique. Il nous faut tout d'abord écarter les causes de rivalité que des adversaires ont su jeter entre elles. C'est surtout l'Italie qui a pu se dire froissée, non seulement par la politique cléricale de l'assemblée de 1871, mais par la campagne acharnée des ennemis de l'intervention française en Tunisie. Nous croyons avoir déjà dissipé une partie des malentendus qui ont provoqué une si vive irritation de l'autre côté des Alpes. Nous avons aussi le devoir de constater que ce sont plutôt les journaux de droite qui ont envenimé cette querelle de mots que la presse démocratique, qui est toujours, sauf la *Riforma* de M. Crispi, restée ouvertement favorable à la France.

En ce qui concerne la situation intérieure et la constitution politique du royaume d'Italie, nous n'avons garde de prétendre que l'avènement du régime démocratique puisse amener un rapprochement définitif entre les deux peuples. Il faudrait se garder de conclure de l'insuccès des congrès républicains qui se sont parfois réunis à Rome à la faiblesse numérique du parti ou à l'indifférence du public pour les manifestations de l'opinion républicaine. Ces tentatives sont

condamnées d'avance, car les chefs de ce parti, les déclarant inopportunes, se sont constamment abstenus d'y prendre part. D'ailleurs la démocratie italienne ne songe pas, du moins pour le moment, à soulever la question de la forme du gouvernement. Outre le respect de la légalité, commun à tous les partis en Italie, un sentiment de déférence très naturel envers la personne du roi interdit aux républicains d'adresser une déclaration de guerre à la monarchie. En tout cas ils n'auraient garde de mettre en discussion le principe monarchique avant que la Gauche démocratique, actuellement au pouvoir, n'ait mis à exécution tout entier son programme de réformes; ils ont l'esprit pratique et comprennent à merveille que si l'idée républicaine doit se développer en Italie, ce sera le résultat de la patience et de la sagesse de leur parti.

Mais, en ce moment, ils n'ont ni l'intention ni les moyens de provoquer une manifestation de l'opinion publique qui aurait un caractère d'hostilité contre la dynastie régnante.

D'abord, la popularité de la maison de Savoie, qui ne pourrait s'affaiblir et décroître que par les seules fautes des héritiers de Victor-Emmanuel, enlève au mouvement républicain tout caractère de revendication brutale et passionnée. Ce n'est plus dès lors qu'un vœu purement platonique, l'aspiration à l'idéal, la théorie, l'abstraction. Devant ce prestige de la dynastie qui a délivré l'Italie de l'étranger, fondé la monarchie constitutionnelle et favorisé le développement des libertés publiques, s'éteignent les vieux souvenirs du carbonarisme comme se sont dissoutes la plupart des sociétés révolutionnaires dont Mazzini était l'âme. C'est que les conspirations et les révolutions sont semblables aux plantes tropicales, qui ne veulent éclore, dans les climats tempérés, qu'avec la température surchauffée des serres artificielles. De même, sous un régime régulier, s'évanouissent les passions exaltées auxquelles les époques troublées peuvent seules donner naissance.

La terre italienne n'est-elle pas, d'autre part, un sol bien aride pour que l'idée républicaine puisse avoir chance d'y

pousser actuellement de profondes racines? Les Républiques du moyen âge étaient des Etats aristocratiques : Gênes, Venise et Florence ne connurent guère l'esprit démocratique. On y pratiqua l'arbitraire tout autant que sous la domination des archiducs autrichiens. Et, dans les contrées qui constituaient l'ancien royaume de Naples, l'esprit monarchique survit encore sur bien des points à la chute des souverains absolus. En Toscane, personne n'a jamais été révolutionnaire, et si, dans toute la Péninsule, il fut une heure où le peuple entier s'émut à la voix des patriotes, le mouvement fut uniquement un élan national et nullement une manifestation de parti.

Au fond, l'Italien s'accommode volontiers et s'accommodera longtemps encore de la monarchie constitutionnelle, d'abord en raison des services qu'elle lui a rendus, et surtout parce qu'elle suffit à garantir sa sécurité et son indépendance, et qu'elle ne lui a apporté aucune des tracasseries administratives et policières qui lui sont si odieuses. Il a par-dessus tout en horreur l'intervention du maître, l'inquisition méfiante et tyrannique de l'autorité. Sur la terre classique de liberté, il veut qu'aucune machine politique aux rouages compliqués, aux engrenages savants, ne vienne embarrasser son allure libre et insouciante. Le ministère de Gauche actuellement au pouvoir contentera tous ses vœux s'il abat les dernières barrières qui se dressent devant lui. La centralisation, l'unité administrative, législative, judiciaire, qui sont les conséquences de l'unité politique, sont des bienfaits auxquels l'Italien est moins sensible que certains de ses voisins. Les réformes qu'il demande sont celles qui peuvent soulager quelques-unes de ses misères, adoucir son sort, faciliter son activité et son expansion. La monarchie constitutionnelle est, pour ces esprits si éveillés, si pleins de finesse et de vivacité, un abri assez sûr pour qu'ils ne se sentent pas attirés par l'austère majesté des institutions républicaines.

Somme toute, nous ne pouvons trouver étrange que nos voisins manifestent encore peu d'enthousiasme pour le régime

républicain. Chacun a le droit de se vêtir de l'habit qui lui convient, et il ne serait pas de notre intérêt de tenter au delà de nos frontières une propagande dont le sentiment de notre dignité et le respect de celle de nos voisins nous engagent à nous abstenir. L'Italie monarchique et libérale ne peut avoir aucune raison de refuser ses sympathies à la France républicaine, et celle-ci ne lui fournira certainement aucune occasion de se détourner d'elle. République ou monarchie, les démocraties française et italienne vivront longtemps encore en paix l'une avec l'autre.

Aussi, n'avons-nous pas à examiner pourquoi les Italiens sont disposés à demeurer fidèlement attachés à la dynastie qui a tant contribué à l'œuvre de l'émancipation nationale. Quand les plus ardents patriotes donnent de si éclatants exemples de respect pour une forme de gouvernement qui ne répond qu'incomplètement à leurs plus chères aspirations, il serait parfaitement ridicule de nous montrer plus exigeants que les premiers républicains d'Italie.

Les déclarations du fils de Victor-Emmanuel, à l'ouverture de la quinzième législature du royaume, accueillies avec l'enthousiasme le plus chaleureux, avaient une importance qui justifiait ces démonstrations :

> Je salue en vous avec joie et orgueil, dit le roi, les représentants de la patrie fortifiée par le libre concours de toutes les classes de la nation. Cette admirable transformation, préparée par le désir de mon glorieux père et accomplie par moi conformément à ma promesse, nous donne la consolante certitude que le peuple italien est mûr pour la liberté, et nous impose le devoir de mener à bonne fin les conquêtes pacifiques qui nous vaudront une vraie grandeur et confirmeront le respect du monde civilisé envers nous.

C'est sur un ton un peu emphatique, mais qui n'est pas pour déplaire à nos voisins, que le discours royal examinait les projets préparés pour « trouver des remèdes efficaces à des maux qui sont en grande partie l'héritage du passé ». Après avoir énuméré les travaux des derniers législateurs « qui resteront mémorables dans l'histoire parlementaire », le roi recommandait l'exécution des réformes économiques, reconnues nécessaires à la suite des dernières enquêtes, et

un certain nombre de projets d'amélioration dans le domaine civil, social et administratif; il constatait que, dans la politique extérieure, l'Italie suit « une politique toujours nette, toujours loyale, et ayant pour but le maintien de la paix et la conciliation de l'intérêt national avec les intérêts généraux de l'Europe »; il exprimait sa satisfaction des relations amicales de l'Italie avec les autres puissances, mais insistait surtout sur le mariage du duc de Gênes avec une princesse allemande, au point de vue des relations entre les deux peuples.

La fin du discours, comme le début, constatait les progrès accomplis depuis la constitution du royaume et traçait le programme à la Chambre, « qui tient entre ses mains les destinées de l'Italie ».

Victor-Emmanuel, à qui vous avez décerné le titre sans égal de *Père de la Patrie*, a pu guider le peuple italien à la conquête de son indépendance et lui donner l'unité, la force d'être libre et la possibilité d'être grand. Aucune force étrangère, ni au dehors ni au dedans ne contrarie plus la pleine liberté de nos actes. Vous pouvez étudier et résoudre avec sérénité et tranquillité les grands problèmes civils et sociaux de notre époque. Nous ajouterons ainsi aux anciennes et enviables gloires de l'Italie romaine les gloires pacificatrices et bénies de l'Italie nouvelle.

Il faut connaître la vivacité d'enthousiasme des Italiens, qui se proclament de très bonne foi les héritiers du peuple romain, pour comprendre les démonstrations frénétiques qui ont accueilli ces paroles. Chaque peuple a sa fierté nationale, et nous ne raillons pas celle des Italiens. Il était intéressant de montrer un zèle aussi ardent dans une Chambre rajeunie par l'extension du droit de suffrage, appelée à accomplir une œuvre importante pour l'avenir de l'Italie et qui devait suffire à l'ambition de ses hommes d'Etat.

Mais après l'agitation de l'*Italia Irredenta*, un mouvement bien marqué de l'opinion en faveur de l'intervention active du gouvernement dans la politique continentale a inauguré une ère de trouble et de malaise dont ce pays se ressent encore à cette heure. Le public avait participé aux manifestations les plus tumultueuses. En 1878, à Ancône, pendant la

représentation du drame *Silvio Pellico*, au moment où, dans la pièce, le fameux policier autrichien Salviati lit à Pellico, à Maroncelli, à Confalonieri et à Mario Sydney leur sentence de mort, à laquelle ils répondent par ce cri : « Vive l'Italie ! » le public, comme électrisé, se levait, battant des mains et criant avec frénésie : « Vive l'Italie ! Vive Trente ! Vive Trieste ! » On demanda la *Marche royale* et l'*Hymne de Garibaldi*. La manifestation recommença après le troisième acte. Des meetings s'organisaient dans toute l'Italie : celui de Milan était présidé par M. Aurelio Saffi, député au Parlement. Dans un meeting tenu à Pavie, on vota un ordre du jour par lequel on protestait contre la manière dont l'Italie avait été représentée au Congrès ; on envoyait un salut aux frères de Trieste et de Trente, et l'on jurait de tenter tous les moyens pour obtenir que les enfants de l'Italie pussent un jour se serrer tous fraternellement la main.

A Naples enfin, pendant que la musique jouait à la Villa-Reale, quelques jeunes gens demandèrent l'*Hymne de Garibaldi*. Quand l'hymne fut joué, on cria : « Vive Garibaldi ! Vive Trente ! Vive Trieste ! » Ces cris furent accueillis par de bruyants applaudissements.

Le ministre de l'Intérieur télégraphia aux préfets de Brescia, de Vérone et de Vicence, pour savoir si l'on cherchait à faire dans ces localités des enrôlements clandestins. Tous les préfets répondirent que les bruits mis en circulation à ce sujet n'avaient aucun fondement.

D'après le correspondant italien du *Journal des Débats*, les meetings étaient encouragés secrètement par les amis de M. Crispi. L'ancien ministre continuait à dire et à publier que pendant son voyage à Berlin et à Londres il avait combiné une occupation italienne en Albanie, laquelle plus tard eût servi à faire un échange avec l'Autriche. Il sera toujours fort difficile d'éclaircir ce point historique, les négociations entamées par M. Crispi à titre officieux ayant été surtout verbales et ayant laissé peu de traces dans les archives.

La *Riforma* confirmait ces renseignements et ajoutait que des deux traités préparés par M. Crispi, l'un se rapportait à

l'Albanie ; l'autre avait pour but d'établir un système uniforme de pénalités pour le cas de publication de documents d'Etat sans l'autorisation du gouvernement. On a oublié les curieux articles que M. Crispi fit paraître alors dans ce journal, qui est sa propriété personnelle, sous forme de « Lettres de Berlin ». M. Crispi prétendait que les ministres n'avaient pas voulu donner suite aux traités qu'il avait ébauchés avec M. de Bismarck. Il rappelait qu'en 1870 le chancelier s'était entendu avec lui et ses amis pour s'opposer à ce que l'Italie allât au secours de la France. En compensation, la Prusse autorisait les Italiens à occuper Rome et Nice. Le roi Victor-Emmanuel refusa cette dernière proposition, par loyauté d'abord, et surtout parce qu'il comprit qu'il créerait entre l'Italie et la France un antagonisme indéfini, ce qui pouvait convenir à la politique allemande, mais non à la sienne.

Il faut dire que l'Allemagne n'encourageait nullement ces tentatives. La *Post*, de Berlin, répondant à la *Riforma*, prit la défense du comte Corti contre les italianissimes qui critiquaient son attitude au Congrès et démentit que M. de Bismarck eût offert à M. Crispi, en dehors de l'Albanie, un point quelconque de la mer Adriatique

Il faut méditer à ce propos les conseils suivants, extraits de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* : « Si les meneurs qui, depuis quelque temps, font, au delà des Alpes, une propagande annexionniste, ont espéré compromettre la situation internationale de l'Italie et profiter de cette occasion pour pêcher en eau trouble, ils ont compté sans leur hôte. Ils ont contre eux la logique des choses et le blâme de l'opinion publique des cercles européens. »

En Autriche, l'agitation pour *l'Italia irredenta* préoccupait davantage la presse ; mais les explications du cabinet italien donnaient satisfaction au gouvernement austro-hongrois. La *Capitale*, de Rome, publia une lettre de Menotti Garibaldi démentant le bruit que, dans certaines localités, on eût fait des enrôlements en son nom pour envahir le territoire autrichien. Il ajoutait que le moment n'était pas opportun

pour faire des enrôlements et que, quand l'heure sonnerait, l'agitation pour l'acquisition des provinces *irredente* devait être comme une avalanche qui entraîne peuple et gouvernement à l'accomplissement de leur saint désir.

La *Gazette d'Italie* prétendait d'autre part que les dispositions nécessaires étaient prises pour armer le quadrilatère, à la suite des propositions faites par le général Pianelli et que des canons de gros calibre allaient être expédiés de Turin. Or, on sait que cette feuille est ultra-cléricale ; on voit ainsi d'où partaient les excitations et quel est le parti qui encourageait le plus le mouvement annexionniste.

Un incident assez imprévu aggrava encore l'agitation que cette bruyante campagne déchaînait dans toute la Péninsule. La presse italienne s'efforça de rendre le gouvernement austro-hongrois responsable de la publication de l'imprudent article du colonel de Haymerlé, *Res italicæ*, qui eut un retentissement considérable, et le cabinet italien, en présence de l'émotion provoquée par les réclamations violentes des journaux, dut faire de ce regrettable incident une question diplomatique. Suivant la *Gazette d'Italie*, le conseil des ministres décida que l'ambassadeur d'Italie à Vienne, le comte Robilant, serait chargé de « faire de sérieuses remontrances au gouvernement autrichien ». De son côté, le *Fanfulla* affirmait que la publication du colonel Haymerlé avait motivé un échange actif de communications entre le palais de la Consulta et l'ambassade italienne à Vienne.

Mais ces bruits étaient démentis par l'*Italie*, dans un langage fort sensé et avec une parfaite justesse :

Il nous semble que l'importance donnée à la brochure du colonel Haymerlé est assez difficile à expliquer. Nous ne doutons pas qu'une connaissance plus exacte des conditions réelles de notre pays, des vues politiques du gouvernement du roi et des grands intérêts qui unissent l'Italie et l'Autriche-Hongrie, intérêts qui sont une base solide de leurs rapports amicaux, suffira pour faire disparaître les nuages artificiels qu'on vient d'accumuler, et que les deux puissances oublieront ce qui peut les diviser pour ne se rappeler que ce qui doit les unir, dans l'intérêt de la civilisation, de l'équilibre européen et de la paix générale.

Toutefois une certaine partie de la presse s'obstinait à

pousser les choses à l'extrême. La *Gazette de Mantoue* voulait voir dans la publication de la brochure du colonel Haymerlé « une provocation préméditée ». Elle ajoutait que c'était un fait absolument nouveau dans les annales diplomatiques que le représentant d'une nation amie eût profité des avantages de sa position pour étudier la situation d'un pays et publier ensuite le résultat de ses études.

Il n'y avait qu'une suite à donner à cet incident. Le comte Maffei, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, fit traduire l'opuscule du colonel Haymerlé. L'*Italia militare* reproduisit et réfuta, par ordre du gouvernement, les passages les plus saillants de la brochure. Le *Bersagliere* ajoutait que cette brochure avait été l'objet d'une importante correspondance entre le comte Maffei et M. Cairoli, président du conseil ; mais il n'était nullement question d'un conflit diplomatique, et, dans ces termes, il n'était pas à craindre que cet incident servît de prétexte aux complications que paraissait devoir entraîner la violente polémique à laquelle se livrait une partie de la presse italienne.

Cette agitation et ces discussions n'étaient rien auprès de celles que le parti *irredentiste* voulut provoquer sous le prétexte étrange que la France, en intervenant à Tunis, avait porté atteinte aux droits de l'Italie, et dont nous avons signalé la violence. Ces discussions ont encore trouvé un écho dans de récentes polémiques, car elles sont l'œuvre des mêmes publicistes et proviennent de la même inspiration.

Il n'y a pas de mauvaises querelles qui ne paraissent au parti gallophobe italien bonnes à exploiter pour continuer à susciter la défiance contre le gouvernement de la République. C'est un fait absolument inouï dans l'histoire d'aucun peuple que cette campagne antifrançaise de M. Crispi en 1881, poursuivie en pleine paix contre un pays ami et allié, sans motif, sans bonne foi, sans autre but que le besoin de créer des difficultés à un cabinet, qui, partageant et appliquant toutes ses doctrines, eut le tort impardonnable de l'appliquer sans sa coopération. De là l'origine de cette humeur noire du député sicilien, qui, dans son dépit, cher-

cha parmi les amis de M. Sella les complices qu'il lui fallait pour obliger le ministère à compter avec ses adversaires, et la couronne à apprécier à son juste prix la haute personnalité du directeur de la *Riforma*. M. Crispi a trouvé moyen de s'attacher un certain nombre de députés remuants et médiocres qui composent ce qu'il appelle son groupe, et c'est ce groupe, qui, votant, selon les nécessités de la situation, avec la gauche ou avec la droite, est arrivé quelquefois à disposer de la majorité, au gré du chef qui le dirige. De là ces coquetteries avec la droite, ces brouilles suivies de raccommodements imitées du *Dépit amoureux*, car la droite n'est pas jalouse au fond et ne récrimine pas trop lorsqu'elle est délaissée par cet amoureux volage, habitué à quitter la brune pour la blonde, et ne reculant même pas devant l'extrémité de se marier avec les deux à la fois.

Mais M. Crispi a entrepris une singulière tâche en cherchant à enflammer ses collègues de sa passion désordonnée, et c'est heureusement en vain, jusqu'ici, qu'il a essayé de faire partager à la gauche cette gallophobie qui semble résumer toutes ses idées politiques. Si la droite a pu s'associer à cette campagne antifrançaise, c'est surtout parce que M. Sella et ses amis, partisans déclarés de l'alliance allemande, tenaient pour rien l'amitié de la France, étant persuadés que l'Italie n'en a jamais retiré aucun profit. Il nous semble pourtant intéressant de faire remarquer que, tandis que les uns et les autres s'efforcent de chercher des conquêtes et des annexions au dehors, la gauche, qui a moins de répugnance pour l'alliance française, tourne ses regards du côté du Trentin et de Trieste, tandis que la droite, qui comprend que le programme de l'*Italia irredenta* n'est pas possible avec l'alliance allemande, se borne à insinuer que la Savoie, Nice et la Corse feraient tout aussi bien l'affaire des Italiens que les provinces sud-autrichiennes. Aussi M. Crispi, dont le zèle annexionniste s'étend jusqu'à l'Albanie, a jugé que la gallophobie était un sentiment qui tenait lieu de doctrines, et a rêvé de réunir ainsi la gauche et la droite à propos de la

Tunisie en proposant au pays une politique d'aventures au dehors sous prétexte de conquêtes. Et, comme s'il se fût agi de l'empire romain, l'on a vu les journaux de la droite et de la gauche revendiquer pour territoires italiens jusqu'aux rivages des deux Syrtes, et M. Crispi, en souvenir de Caton d'Utique, prendre pour mot de ralliement : *Delenda Gallia.*

Pourtant, M. Crispi se défend énergiquement du péché de gallophobie. Dans une lettre publiée en 1881 il a protesté contre la dédicace *Al misogallo signor Crispi*, inscrite par M. Brachet en tête de son livre l'*Italie qu'on ne voit pas*. Il déclare qu'il n'est pas l'ennemi de la France ; il aime notre pays, au contraire, et tous ses actes tendent à manifester cette affection. Si c'est d'après ses actes qu'il faut apprécier les sentiments de M. Crispi, franchement on se demandera comment se comporterait cet homme d'Etat s'il cessait d'être notre ami. « Juge un peu, s'il était un ennemi ! » comme dirait le Marseillais.

Malheureusement pour les promoteurs de cette triste campagne antifrançaise, l'opinion publique en Italie, profondément troublée d'abord par la gravité de la crise du 7 avril, qui, pendant six semaines, avait fait pencher plus d'une fois la balance du côté de la droite, l'opinion a compris bientôt que c'était le gouvernement de la gauche qui était en question plus que la conquête de la Tunisie. Tandis que le retour de M. Sella et de ses amis aux affaires était rendu impossible par la ferme attitude de la majorité, M. Crispi voyait diminuer de jour en jour, en raison de ses manifestations par trop impolitiques, ses chances de rentrée au pouvoir. Sans doute, le parti de la reine faisait moins de vœux pour lui que pour ses alliés de la droite ; mais comme son concours eût pu seul assurer le fonctionnement d'un cabinet Sella, il eût peut-être, sans les imprudentes démonstrations qu'il avait dirigées contre la France, été appelé à obtenir enfin ce portefeuille après lequel il aspirait depuis si longtemps. Il s'est mis ainsi dans un très mauvais cas, mais qui n'est pas assurément un cas pendable, comme la polygamie, aussi a-t-il été tenu trop souvent pour suspect. Affligé de gallophobie rentrée, il ne peut faire passer pour sincères les explosions

de patriotisme qu'il serait tenté de déchaîner dans la *Riforma* ou à la tribune du palais de Montecitorio. La nation italienne, qui a saisi merveilleusement la portée de ces campagnes antifrançaises, a senti le danger d'un changement de cette gravité dans la politique extérieure. Les frayeurs affectées de ceux qui agitent toujours le spectre du guerrier franc et s'efforcent de faire croire à l'Italie qu'elle est menacée et qu'elle doit s'apprêter contre toute tentative de notre part ne peuvent l'émouvoir.

En ce qui concerne l'expédition de Tunisie, si les journaux de la droite n'ont pas cessé cette puérile manœuvre, il faut constater que l'opinion est revenue promptement à une exacte interprétation de la situation.

Le *Popolo Romano*, journal officieux, a publié une lettre d'un personnage « qui occupe un des postes les plus élevés dans la diplomatie italienne », et dont l'auteur déclare que l'Italie doit se montrer aussi satisfaite que l'Allemagne, sinon plus, de la transformation de la politique extérieure de la France. « J'ai la conviction, écrit-il, que si le gouvernement italien, au lieu de se laisser entraîner, peut-être contre son gré, par un mauvais courant qui exagérait à dessein l'importance politique et commerciale de la Régence de Tunis, avait suivi, dès le principe, l'exemple du prince de Bismarck, applaudissant, encourageant même la France dans ses projets d'expansion en Afrique, nous n'aurions pas maintenent un inutile refroidissement dans les rapports existant entre les deux pays et nous n'aurions eu à souffrir, ce qui est pis, aucune offense dans notre amour-propre national. »

Le diplomate du *Popolo Romano* est d'avis que l'Italie ne peut ni ne doit avoir une politique de conquête et que la possession de Tunis, de Tripoli ou de n'importe quel autre territoire de la côte africaine serait le « cadeau le plus funeste » qu'on pourrait lui faire. La péninsule n'a pas une exubérance telle de millions qu'elle puisse en consacrer un certain nombre à la civilisation des Etats barbaresques. C'est un « luxe » qu'il faut laisser à la France, qui est riche et qui peut sans crainte pour l'équilibre de ses finances, dépenser ses

millions là où elle le juge convenable. On doit donc la laisser faire sans en concevoir la moindre jalousie, la moindre appréhension, la moindre crainte, attendu, — ajoute le diplomate, — que, si elle a des millions, il lui manque, pour fonder le grand empire franco-africain que quelques-uns rêvent, un élément encore bien plus nécessaire : la population. C'est, d'après lui, le principal obstacle qu'elle rencontrera dans l'inauguration de sa nouvelle politique coloniale.

Puis, après avoir dit qu'il y a en Tunisie une nombreuse colonie italienne à protéger, mais qu'elle n'a rien à redouter de la domination et de la concurrence françaises, le correspondant du *Popolo Romano* terminait sa lettre par ces sages paroles :

Je conclus donc en exhortant mes concitoyens à faire acte de résipiscence. Avouons tous, droite et gauche, presse et gouvernement, que nous avons erré et donné corps à des ombres. Mettons trêve surtout aux inutiles lamentations et aux vaines craintes. Persuadons-nous, une bonne fois, que la vraie force de la France réside en France même et non ailleurs. C'est là qu'elle est puissante et formidable par l'industrie de ses habitants, la richesse et la variété de ses productions, la fécondité de son sol, la douceur de son climat, sa position topographique privilégiée au cœur de l'Europe.

C'est de là seulement qu'elle peut menacer le repos d'autrui et non pas de l'Afrique, qui sera toujours son *point faible*, son *côté vulnérable*.

Nous laissons de côté l'allusion finale, dont la signification est peu gracieuse, pour constater qu'aucune des excitations de M. Crispi et de ses alliés n'ont trouvé d'écho et que leur tentative de brouiller ensemble l'Italie et la France était non seulement une mauvaise action, mais une illusion pure. Cependant, nous tenons pour certain que cette campagne antifrançaise, à défaut de la question tunisienne, retrouvera toujours un objet, car il faut bien que M. Crispi conserve un terrain d'entente avec la droite, et le lien de l'association ne peut être que cette gallophobie, jeu agréable pour l'opposition, mais dangereux pour le gouvernement. Et la droite a déjà trouvé cet objet. On croit rêver, par exemple, lorsqu'on voit dans les journaux de ce parti quel grief ils ont inventé pour exhaler à nouveau leurs récrimi-

nations contre la France. En vérité, cela est trop extravagant pour être vraisemblable ; mais il faut bien que nous en parlions, pour montrer à quel point l'opposition systématique, à court d'arguments, se plaît à se rejeter sur les incidents les plus futiles, pour faire, comme on dit, flèche de tout bois.

Les journaux dont nous parlons, changeant de tactique, se mirent à accuser le gouvernement de la République de méditer le rétablissement du pouvoir temporel du pape. C'est à l'occasion de quelques paroles prononcées par M. Jules Ferry dans la discussion du projet de loi sur la durée du service militaire pour les séminaristes, que cette idée extravagante fut émise par deux feuilles, qui ne sont pas des moins importantes : l'*Opinione*, de M. Sella, et le *Diritto*, dont on sait les attaches gouvernementales.

Nous savons donc maintenant — écrit le premier de ces journaux — que la République française, le clergé français et le pape, sont non seulement unis, pour le quart d'heure, par les liens les plus affectueux et les plus tendres, mais encore qu'ils ont un but commun qui constitue la base de leur cordiale amitié. Quand on pense que le vrai inspirateur de la politique intérieure et extérieure de nos voisins est M. Gambetta et que l'on entend encore résonner au loin l'écho du cri de guerre poussé par le président de la Chambre : *le cléricalisme, voilà l'ennemi !* dans lequel était contenu le programme de la République à l'intérieur, on est nécessairement porté à s'étonner de l'évolution qui s'est accomplie en si peu de temps dans le programme politique des républicains. A l'extérieur, les audacieuses et aventureuses initiatives ont supplanté le laborieux et fécond recueillement que l'on vantait comme étant le vœu unique et suprême de la France. A l'intérieur, plus de traces de guerre contre le cléricalisme, mais alliance avec celui-ci.

Ce qui n'est pas moins extraordinaire que ces déclamations, c'est l'article du *Diritto*, qui, admettant la thèse avec une candeur complète, déclarait n'être pas surpris de ce revirement de la politique du gouvernement de la République.

Il y a, dit-il, des fatalités historiques et morales qui s'imposent et c'est une fatalité pour la France, quelle que soit la forme de son gouvernement, d'être l'alliée naturelle de la papauté. La déclaration du ministre Ferry n'est que la reconnaissance officielle faite solennellement du haut

de la tribune française du lien rétabli entre la France et l'Eglise, lien qui, comme toutes les transactions, a l'*aliquid datum et retentum* parce que l'Eglise est maîtresse dans l'art de transiger. La déclaration du ministre Ferry a un autre but : c'est d'avertir l'Europe, et peut-être surtout l'Italie, que la France a aujourd'hui dans son jeu une autre carte : l'Eglise ; qu'elle porte concurremment dans le monde la *Déclaration des droit de l'homme*, ou « les principes proclamés en 1789 », et le drapeau du catholicisme. La République qui surpasse la monarchie dans sa dévotion au Saint-Siège, voilà un phénomène qui prépare un travail assidu aux philosophes de l'histoire contemporaine.

Quant à nous, nous nous bornons à faire une observation. La campagne de Tunis, le déchaînement de haines contre l'Italie, l'enthousiasme pour le Vatican, tout cela constitue un ensemble de faits dont l'enchaînement est manifeste. Et la seule réflexion qu'il suggère aux hommes intelligents est celle-ci : Que serait aujourd'hui l'Europe libérale si la France fût sortie victorieuse de la guerre contre l'Allemagne ?

Bien entendu le journal de M. Crispi s'est hâté de faire chorus et d'amplifier avec l'exagération qui lui est ordinaire :

C'est à Rome même — écrit la *Riforma* — que la France porte la guerre, en se réconciliant avec le Vatican, et c'est à Rome qu'elle veut retourner ; d'abord, parce que depuis Charlemagne elle considère Rome comme sa propriété (*casa propria*) ; ensuite, parce que, de même que Tunis doit conduire à Rome, Rome doit conduire à Berlin.

La conclusion de la *Riforma* était que la France, tendant par sa politique à « asservir économiquement et politiquement l'Italie, mine encore une fois la paix de l'Europe ».

Il faut bien dire aussi que le langage plein d'assurance et quelque peu malicieux des journaux catholiques s'attachait à entretenir ces appréhensions véhémentes. Ceux-ci, déclarant ouvertement que l'expédition tunisienne n'est que la préface d'un drame très compliqué qui « pourrait très bien avoir son dénouement à Rome ».

L'*Aurora* qui reçoit habituellement les communications officieuses du Vatican, après avoir dit qu'une nation comme la nôtre peut bien abandonner momentanément ses traditions, mais qu'elle y revient toujours et les reprend avec plus de vigueur, assure que la France « est le bras duquel Dieu se servira toujours pour protéger le pape et l'Eglise, pour étendre la juridiction de celui-là et les frontières de celle-ci ».

S'il est vrai, comme l'assure la *Correspondance franco-italienne*, que l'article ait été écrit par l'évêque Schiaffino, confident de Léon XIII, il est certain que les *irredentistes* du Vatican ont toujours rêvé la restauration du pouvoir temporel par la main de la France, et que la chute du gouvernement du 16 mai n'a pas détruit les espérances qu'avait entretenues, jusqu'en 1876, l'Assemblée élue « dans un jour de malheur ». Mais concevoir la possibilité de cette restauration avec la coopération des républicains français est une chimère telle que l'on est obligé de se demander si les publicistes de l'*Aurora* songent à autre chose ici qu'à entretenir, par de savantes et perfides excitations, l'animosité de l'Italie contre la France. Mais les déclarations de M. Jules Ferry, qui étaient l'origine de cette nouvelle campagne antifrançaise avaient un tout autre caractère :

« Si nous voyons aux élections prochaines, disait-il, ce que nous avons vu à une époque toute récente, s'il se fait une coalition entre les prélats de France et les ennemis de la République, alors vous nous demanderez la séparation. Nous qui n'en voulons pas aujourd'hui, nous vous dirons alors : son heure est venue. Mais nous sommes parfaitement convaincus que le clergé catholique ne nous donnera pas l'occasion d'exercer de si terribles représailles ! Nous sommes profondément convaincus que cet apaisement que je signale ne peut que grandir, car il a pour principal collaborateur la plus grande influence catholique qui soit au monde, car il a pour noble et généreux complice le pontife pacifique qui siège au Vatican ! »

Il est clair, n'est-ce pas, que ces déclarations n'ont absolument trait qu'à la politique intérieure de la France et aux rapports entre le clergé national et le gouvernement de la République. Il faut toute l'habileté des subtils inspirateurs de l'*Aurora* ou toute la fureur des gallophobes de la *Riforma* et de l'*Opinione*, pour concevoir ce mythe de la papauté réconciliée avec la démocratie et de la République cléricale menaçant l'unité italienne. Et quand on pense que des journaux romains sont allés jusqu'à dénoncer la cérémonie

de la première communion du fils du marquis de Noailles à l'église de Saint-Louis-des-Français comme une affirmation solennelle du changement survenu dans la politique religieuse de la République française, on se demande en vérité si ce n'est pas une comédie qui se joue à Rome, et si le bon Crispi n'est pas la dupe des intrigues de cette *Aurora*, qui joue ici le rôle de commère, tout comme dans la célèbre pièce bouffe *Crispino e la Comare ?*

Nous ne pouvons pourtant pas nous dispenser de rappeler les douloureux événements dont la rentrée des troupes françaises à Marseille fut le prétexte ; c'était encore le triste résultat de la surexcitation des esprits due à ces provocations coupables. S'il est certain que des perturbateurs ont abusé d'un instant d'émotion populaire, à la suite de l'incident du cercle national italien, il n'en est pas moins réel qu'une vive animosité s'éleva entre la population ouvrière de Marseille et la colonie italienne. Nous ne pensons pas sans tristesse à ces ferments de discorde et de haine jetés de sang-froid par d'ambitieux et brouillons politiques entre deux peuples qu'aucun sentiment d'inimitié ne jetait, auparavant, l'un contre l'autre. Songeons à ces malheureux qui, sur la terre qui leur donne l'hospitalité, ne reçoivent que des leçons d'ingratitude des journaux qui leur apportent les échos de la patrie et demandons-nous quel remords ne dut pas tourmenter ceux qui avaient déchaîné ces colères. Les polémiques antifrançaises de l'*Opinione*, de la *Riforma*, de la *Liberta*, du *Fanfulla*, auraient dû s'éteindre devant les résultats sinistres qu'elles avaient produits, loin d'y chercher un prétexte à de nouvelles violences.

Le mal est plus grand qu'on ne l'imagine ; d'un côté, dans une ville comme Marseille on put voir presque en état de révolte, une colonie de 50.000 étrangers prête à afficher ouvertement des sentiments inavouables et à braver l'autorité du pays où elle reçoit l'hospitalité ; d'autre part, une population, devenue furieuse devant les provocations, se livrer à des scènes de sauvagerie atroce, les moins exaltés demander le renvoi des ouvriers italiens travaillant dans nos ateliers,

procédé dont jamais après la sombre guerre de 1870, les Allemands n'avaient été l'objet de la part des Français.

Voilà ce qui est profondément douloureux, car si l'on fait la juste part des brutalités et des désordres qui ne peuvent être imputés qu'à des perturbateurs que l'on ne peut confondre avec la partie éclairée et paisible de la population, il faut toujours constater ce fait abominable qu'il y a en France même, au milieu de nos compatriotes, une colonie étrangère qui ne reçoit de sa propre patrie que des excitations à la haine de notre nation et des encouragements à une attitude hostile et provocatrice. Qu'on nous cite devant ce fait une seule parole imprudente partie de notre côté!

Il faut, en effet, bien concevoir l'impression que peut produire sur des esprits incultes, crédules, la lecture des divagations de certains journaux italiens; cette criminelle polémique antifrançaise devait avoir pour conséquence fatale de produire dans certains milieux une déplorable animosité contre nous. Par exemple, à la même date, un étudiant prononçait à Sienne, au nom de la jeunesse des écoles, des paroles d'une extrême violence à l'occasion de l'inauguration du monument commémoratif des combats de Montanara et de Curtatone. Voici un extrait de cette harangue, la seule que nous connaissions, car la *Correspondance franco-italienne* ne nous cite que celle-là en nous apprenant que plusieurs autres discours plus ou moins vifs ont été prononcés :

Que la guerre déloyale qui nous est faite par cette nation latine, qui ne pourrait aujourd'hui se dire notre sœur que par dérision, ne nous déconcerte pas. Il lui a paru peu de nous faire du tort, de porter atteinte à nos intérêts; elle a voulu abuser de notre confiance et, avec une pétulante légèreté, méconnaître les principes les plus sacrés du droit des gens.

Étions-nous par hasard destinés à être l'objet de ses moqueries et de ses divertissements? Se repentirait-elle par hasard de l'aide qu'elle nous a prêtée pour accomplir notre résurrection nationale? Cependant nous lui avons passé l'*idiotisme d'un second Empire*!!! Nice et la Savoie n'étaient-elles pas à nous? A nous aussi Venise, dont on a prétendu nous faire un cadeau! N'étaient-ils pas Italiens les assassinés de Mentana?

Et toi, Italie, prends note de l'offense; dis-lui que si tu n'as pas demandé la satisfaction qui t'était due, ce n'est pas parce que tu ne pos-

sèdes pas la fierté de tes fils : rappelle-lui que, il y a sept siècles aujourd'hui, lorsque ces preux tombaient à Curtatone et Montanara, une poignée d'Italiens, animés et liés par une foi commune, suffisaient à écraser sur les champs glorieux de Legnano le prépotent Barberousse.

Mais tu as à penser à d'autres choses plus pressantes. Recueille-toi, prépare les esprits plus encore que les armes : regarde altière tes robustes fils : leurs forces et leurs espérances sont à toi ; regarde avec confiance ta généreuse armée, personnification vivante de ton unité ; pense avec fierté à la loyauté de ton jeune roi, loyauté qu'il a héritée de son père, le père de la patrie, et qui est traditionnelle dans la glorieuse maison de Savoie ! Italiens ! que notre cri ne soit pas un cri de guerre, mais de paix, de recueillement, d'étude et de travail !

La *Correspondance franco-italienne* ajoutait les sages observations que voici :

Les applaudissements enthousiastes qui ont fréquemment interrompu ce discours indiquent clairement le revirement qui s'est opéré dans les esprits de la péninsule à la suite de l'expédition française en Tunisie,

Il serait cependant à désirer, dans l'intérêt des bons rapports de la France et de l'Italie, que l'animosité qui s'est manifestée en deçà et au delà des Alpes disparût complètement et que la presse des deux pays apportât tous ses soins à éviter toute polémique de nature à entretenir une irritation qui ne peut qu'être préjudiciable aux intérêts bien entendus des deux pays.

Mais après cet effroyable déchaînement de colères et cette explosion de gallophobie, on commença enfin à s'apercevoir de l'inutilité et la puérilité de ces polémiques antifrançaises. L'article du *Diritto*, qu'on a lu, n'était point assurément l'œuvre d'un politique de sens rassis ; mais, pour être juste, il faut avouer que ce n'est pas ce journal italien qui avait poussé la première pointe.

Ah ! le *Temps* nous parle de l'*Irredenta*, — écrit le *Diritto*, — mais connaît-il un peuple plus *irredentiste* que le peuple français ? Sous l'antique monarchie, il s'est approprié en pleine paix l'Alsace allemande ; sous la République, il a envahi l'Europe ; sous l'Empire, il a déclaré sol français les trois quarts du sol européen ! Ah ! le *Temps* nous appelle *irredentistes !* Eh bien, qu'il déclare hautement que la France n'a plus aucune prétention sur l'Alsace et la Lorraine et qu'elle y a absolument renoncé ; qu'elle renie les aspirations annexionnistes vis-à-vis de la Belgique ; qu'elle renie la politique *irredentiste* à Tunis, en Syrie, au Maroc, partout !

C'est donc la France, qui ne cesse de penser à la revanche, — poursuit le *Diritto*, — qui suit une politique vraiment *irredentiste*. Que le

Temps y réfléchisse bien, car si son désir s'accomplit, c'est-à-dire si M. Gambetta assume le pouvoir, il est de toute évidence que, pour calmer les justes inquiétudes de l'Allemagne, il lui sera nécessaire de renier l'Alsace et la Lorraine, de renoncer ouvertement à sa politique *irredentiste;* il sera nécessaire, en un mot, s'il veut que l'opinion publique européenne considère avec un peu de calme son gouvernement, qu'il retire les paroles prononcées pour la centième fois à Belleville.

C'est là déjà de l'histoire ancienne. Bientôt on put trouver enfin des politiques parlant raison. Ainsi dans une lettre adressée à la *Deutsche Revue*, M. Lanza, un des hommes d'Etat italiens les plus éminents et dont le rôle a été considérable dans l'histoire parlementaire depuis 1848, déclara, sans hésitation, que la France n'avait pas tous les torts dans l'affaire de Tunis et qu'en outre il n'y avait aucun bon sens ni aucune dignité à quêter des alliances contre la France sans autre prétexte qu'un accès de mauvaise humeur nullement justifié.

Il reconnaît que les grands sacrifices faits par la France pour la sauvegarde et la prospérité de sa colonie algérienne, lui imposaient le devoir de ne point laisser s'établir en Tunisie une prépondérance étrangère qui fût de nature à balancer ou à neutraliser la sienne. Il avoue que le gouvernement italien, en risquant une tentative dans ce sens, a fait fausse route, et qu'en recourant à des procédés obliques pour s'assurer l'acquisition du chemin de fer de la Goulette, il a fait naître les événements d'où est sorti le traité de Kassar-Saïd. Il dit très nettement que l'Italie a subi, dans toute cette affaire, une « déconfiture » dont elle ne doit attribuer la cause qu'à son impéritie. Si l'Italie a certaines raisons de ne pas être satisfaite de l'occupation de la Tunisie par nos troupes, son dépit est impuissant contre nous, et il ne lui reste qu'un seul parti à prendre, celui qu'ont adopté les autres puissances en ratifiant nos actes par leur consentement tacite.

M. Lanza se refuse à admettre ce qui s'est dit de l'action de M. de Bismarck dans les affaires tunisiennes. Il ne croit pas que le chancelier de Berlin ait encouragé la France à entreprendre cette campagne ou du moins qu'il l'ait, vue de

bon œil comme un dérivatif à nos arrière-pensées de revanche ou comme une occasion de jeter un brandon de discorde entre nous et l'Italie. Un dissentiment entre les deux pays de race latine, dit-il, ne saurait avoir que des conséquences funestes; dans tous les cas l'Italie est directement intéressée à ne point s'aliéner une voisine qui, dans l'éventualité d'une complication européenne où aucun État ne pourrait demeurer neutre, serait son alliée la plus sûre et la plus sincère.

La nation italienne doit consacrer tous ses efforts à son développement intellectuel et économique, à l'extension de ses moyens de défense militaire, principalement de sa marine. Placée entre la France et l'Autriche aujourd'hui appuyée sur l'Allemagne, elle a été pendant plusieurs siècles une proie convoitée par les grands Etats qui l'environnent et qui, jetant tour à tour leurs armées dans la péninsule, en faisaient le théâtre de guerres funestes, où les rivalités locales venaient en aide aux ambitions étrangères. Maintenant qu'elle est en possession de son unité, elle ne saurait avoir d'autre politique que de se tenir éloignée de toute éventualité, de ne fournir aucun prétexte à la défiance, de ne poursuivre aucune velléité de conquête, et, tout en conservant sa liberté d'action, de n'en faire usage que pour son évolution pacifique.

L'approbation que donnaient aux idées émises dans cet article la plupart des journaux italiens et non des moins considérables, était le plus heureux symptôme de l'apaisement qui succéda à ces violentes polémiques.

Presque tous reconnurent que l'opinion publique avait fait fausse route en s'égarant à la recherche de l'alliance austro-allemande. Ainsi, le *Popolo Romano,* dont on connaît les relations avec M. Depretis, déclarait « qu'à force de répéter tous les jours la ritournelle de l'alliance austro-allemande et de faire des plans fantastiques de voyages de souverains, on finit par se rendre souverainement ridicule. L'*Opinione* et le *Diritto,* que les railleries d'un journal français étonnent et arrêtent, devraient prendre note des sar-

casmes du *Deutsches Montagsblatt* et d'autres journaux allemands qui nous traitent d'une manière plus que piquante pour toutes ces alliances caniculaires et ces voyages circulaires. Et cela est naturel ! Comment pourrait-on prendre au sérieux certaines propositions très graves dont peut dépendre tout l'avenir d'un pays, quand on voit que l'on s'engage sur ce terrain avec une légèreté et une imprudence tout à fait enfantines. »

Dans la *Nuova Antologia,* une excellente revue dirigée par M. Angelo de Gubernatis, nous trouvons de même une importante étude qui porte la signature : *Un ancien diplomate*, et dans laquelle l'auteur examine la situation actuelle de l'Italie à l'égard des autres puissances et les causes de cette situation. Il montre tous les partis également coupables de n'avoir pas prévu les faits qui se sont produits à l'occasion du Congrès de Berlin, et qu'il considère comme l'origine des compétitions présentes. Il s'étend longuement sur ces deux questions importantes : l'*Italia irredenta* et Tunis, et croit opportun de se rapprocher de l'Autriche et de l'Allemagne ; mais il estime que tout accord serait un grave danger, si l'Italie ne pouvait pas le conclure en pleine liberté, et sans subir des conditions blessantes.

La *Gazetta d'Italia*, qui a montré le plus de modération et de dignité durant toutes ces odieuses polémiques anti-françaises, consacrait une étude spéciale à une correspondance de l'*Esercito Italiano* concernant de prétendus préparatifs militaires sur la frontière italienne, et constatait que l'Italie était coupable de véritables provocations.

Nous avons une bien singulière manière de prouver notre amitié à la France. L'année dernière, M. Cairoli, qui se vantait également d'être un grand ami de la France, profita de l'arrivée au pouvoir de M. Gladstone pour tenter une alliance avec l'Angleterre, à l'occasion de l'expédition de la Tunisie. Aujourd'hui nous contractons une alliance avec l'Autriche. Dans toute alliance il y a ce que l'on donne et ce que l'on reçoit. Or, si nous renonçons au Tyrol et à Trieste, si nous donnons carte blanche à l'Autriche de s'étendre jusqu'à Salonique, cela veut dire que l'on nous offre en échange d'autres avantages. La *Neue freie Presse* le dit en gros caractères : la conquête du comté de Nice.

Les Français devraient-ils assister les bras croisés à ces innocentes combinaisons diplomatiques ? Ce serait trop prétendre ! Nous n'avons aucun motif de nous plaindre si la France complète ses moyens de défense. « *Si vis pacem para bellum.* » Il ne serait ni juste ni raisonnable de confondre la prévoyance avec la provocation.

Cette heureuse disposition de la partie sage et éclairée du public ne pouvait que contribuer à un revirement de l'opinion. Il nous en coûterait de raviver des polémiques inutiles et dangereuses ; mais nous tenons à relever une phrase bien malheureuse de l'*Italie* qui, à propos de la lettre de M. Peruzzi, a écrit ceci : « Quelque vifs que soient les reproches que le parti républicain ne cesse d'adresser à Napoléon III pour sa campagne d'Italie, nous ne saurions oublier les services rendus en 1859, dont Mentana n'a pu détruire le souvenir. Sans doute, ces services, en cédant à la France Nice et la Savoie, nous les avons complètement compensés...»

D'abord il est injuste de prétendre que les républicains aient jamais reproché à l'empire sa coopération à la guerre de l'indépendance italienne. Depuis 1871, les républicains ont assez hautement montré qu'ils étaient éloignés de s'allier avec le véritable ennemi de l'unité italienne, celui qui siège au Vatican. Leurs luttes contre le cléricalisme, à l'Assemblée de 1871, et dans le Parlement fondé par la constitution de 1875 témoignent assez de quel côté sont les véritables amis de l'Italie.

Mais c'est la dernière phrase qui nous arrête : « L'Italie a cédé Nice et la Savoie à la France. » — Et quand cela, s'il vous plaît ? Il n'y avait pas, en 1860, un royaume d'Italie appelé a traiter de gré à gré avec la France, à titre de rémunération ou d'autre sorte, la cession d'un territoire lui appartenant en propre. Nous sommes tout disposés à aborder la question de nationalité proprement dite pour les Niçois et les Savoyards ; mais là n'est pas la question. — Ce qui n'est pas à contester, c'est le droit qu'avait le France de stipuler une rectification de frontière, dans un intérêt politique et stratégique, tout aussi appréciable que les motifs tirés des conditions ethnographiques et géographiques qui justifiaient le retour des territoires cisalpins à l'Etat ayant droit. Et il ne pouvait

s'agir de cession, puisque la partie contractante n'avait qualité pour céder ni comme propriétaire ni comme possesseur. La fusion des Etats transalpins, Piémont, Duchés, royaume des Deux-Siciles, provinces romaines et principautés secondaires, en état Italien, ne pouvait avoir lieu que moyennant délimitation et acceptation bien consenties du nouveau royaume. La Savoie et Nice pouvaient, sans inconvénient, être retenues par un souverain des Etats Sardes : il était impossible qu'un royaume d'Italie, constitué en Etat de 30 millions d'habitants, organisé en puissance militaire, occupât et conservât, sur le territoire français, des postes avancés dont le caractère de territoire italien n'était fondé ni sur le droit historique ni sur le droit national. Les plébiscites de 1861 suffisent à le démontrer. L'Italie n'existait pas politiquement : ses limites étaient à tracer. Elle n'avait pas à réclamer *ses* frontières ni *ses* possessions. Les conquêtes antérieures de la maison de Savoie, de la République de Venise, des Bourbons de Naples, ne pouvaient fonder les droits de la nationalité italienne qui n'était constituée et reconnue en qualité d'Etat en 1861 que par acte de consentement de l'Europe.

Cerfainement l'Autriche, maîtresse des duchés et du royaume Lombard-Vénitien, n'eût pas hésité devant la conquête du Piémont pour couronner sa domination sur l'Italie du nord. Si cet Etat, privé du concours de la France en 1859, eût succombé, et si l'Autriche en eût pris possession ou l'eût assujetti de quelque manière que ce soit, la France eût-elle pu se dispenser de réclamer au vainqueur, et au besoin d'intervenir pour lui arracher par force, les territoires *français* de la Savoie et de Nice ?

Ne dites donc pas qu'il y eut cession puisque, par le traité de 1860, un des contractants n'existait en fait, comme personnalité, qu'en vertu de la conclusion de l'acte. S'il y eut contrat, ce fut précisément dans l'intérêt d'une seule des parties : celle qui acquérait un titre de propriété pour des territoires ne lui ayant jamais appartenu, sa constitution étant subordonnée à la reconnaissance de

son existence, tandis que l'autre partie ne faisait que stipuler, en retour, la rentrée en possession d'une portion de territoire qu'elle avait seule qualité pour réclamer. Telle est la vérité stricte sur ce point capital, qui ne peut soulever aucune contestation; d'ailleurs des discussions de ce genre ne peuvent avoir aucune portée, car la presse ne représente jamais la manière de voir du gouvernement qui, dans la politique extérieure, s'inspire exclusivement de considérations internationales.

Les rapports entre deux Etats qu'appellent l'un vers l'autre tant d'intérêts communs, ne peuvent être altérés par des rancunes et des aigreurs, qui sont l'effet de fausses susceptibilités et de l'amour-propre le plus mal placé, et, pour notre part, nous donnons l'exemple d'une parfaite sincérité.

Il est regrettable seulement que par le rejet assez brusque du projet de convention commerciale en 1888, le gouvernement italien ait manifesté avec une certaine vivacité, aggravée par la discussion quelque peu acerbe qui s'engagea entre les deux cabinets au sujet des affaires de Massouah, que le gouvernement de M. Crispi soit trop enclin à se départir de certains ménagements de pure forme qui sont indispensables dans les relations diplomatiques.

Assurément la France n'est pas l'ennemie de l'Italie; mais qui peut dire si les Italiens sont pour nous ce qu'on peut appeler une nation amie? Nous laissons ici de côté les questions de sentimentalité; il y a chez nous assez de profonds esprits qui, chaque fois qu'on parle des Italiens, lancent bien haut ce mot d'ingratitude, qui n'a aucun sens en politique. On dirait, à entendre ces hommes d'Etat, que depuis 1859 l'Italie doit tout à la France, et qu'un pareil bienfait eût dû être payé des plus grands sacrifices et d'une abnégation, d'un dévouement à toute épreuve. Mais, outre que rien n'est plus propre à attiédir la reconnaissance que la glorification perpétuelle du service rendu, convenons que cette reconnaissance pouvait avoir des bornes, et qu'ensuite le service, si étendu qu'il ait pu être, a été à peu près payé. On a dit — c'est en Italie — que Napoléon III agissait en 1859

dans son propre intérêt, l'occupation de la Lombardie et du Piémont par l'Autriche étant une menace très directe pour la France; on a voulu, d'autre part, diminuer le mérite de son initiative, les bombes d'Orsini ayant parlé préalablement avec une éloquence tout à fait décisive. Et puis, ont dit quelques-uns, la promesse impériale n'a pas été tenue, et la reculade de Villafranca avec la trahison de Castelfidardo ont rayé Venise et Rome du programme de Plombières, — sans parler du Trentin et de Trieste, qui n'y avaient jamais figuré.— Donc,assure-t-on,ce n'est pas l'Italie qui est l'obligée, c'est la France, puisqu'elle a reçu Nice, la Savoie, le Chablais, le Faucigny, tandis qu'elle laissait aux bersaglieri de Victor-Emmanuel et aux Mille de Garibaldi la corvée de créer l'Italie une et libre, sans avoir fait autre chose que la démembrer de ses propres mains.

Il nous répugne profondément de discuter de telles questions. Nous admettons bien volontiers que l'Italie et la France sont quittes l'une envers l'autre, sans que le passé puisse être mis en cause; nous prétendons qu'elles ne se doivent rien, sinon les sympathies naturelles entre deux nations qu'attirent l'une vers l'autre d'étroites affinités de race et de langage, l'identité du développement social et politique, et dont le rôle est parallèle dans le progrès de la civilisation. Nous n'avons pas la faiblesse de croire que le souvenir des services rendus ait une portée ni une infaillibilité absolues, d'autant plus que ce souvenir s'efface vite ou devient insupportable lorsque le bienfaiteur en tire vanité à tout propos. Ce qui serait pis encore serait d'en faire matière à spéculation. Il est de toute évidence que l'Allemagne a fait pour le moins autant en 1866 que la France avait fait en 1859 pour l'Italie. Pourquoi donc, en 1870, l'Italie aurait-elle pris le parti de l'une contre l'autre? Et envers qui a-t-elle été ingrate alors, si c'est une question de sentiment?

Aujourd'hui la situation est bien différente et il ne s'agit plus que de savoir s'il y a entre les deux nations une véritable rivalité d'intérêts. Depuis 1870, nos rapports avec l'Ita-

lie, d'abord marqués d'une juste défiance de la part de nos voisins, en raison de l'attitude provocatrice de notre Assemblée cléricale et des manifestations extravagantes de l'épiscopat, ont fini par devenir presque cordiaux. Ce n'est pas que le baiser de la réconciliation ait été bien passionné. La Constitution républicaine venait de fonctionner depuis un an, lorsque l'aventure du 16 mai vint refroidir l'amitié naissante et inspirer des doutes sur sa solidité. Depuis la chute définitive de la réaction cléricale, bien des incidents sont venus troubler à nouveau les sympathies renaissantes. Après le Congrès de Berlin, l'Italie s'est efforcée de jouer un rôle actif que la France avait décliné; mais elle a prétendu ne tenir aucun compte de nos intérêts et de nos droits. Un premier nuage s'était élevé entre les deux Etats à propos des affaires d'Egypte. Le rejet du traité de commerce franco-italien, négocié par le duc Decazes, résultat d'une véritable manœuvre électorale pour favoriser la candidature du ministre dans l'arrondissement de Puget-Théniers, avait excité un nouveau mécontentement chez nos voisins. Enfin, c'est à Tunis en 1881 que l'Italie a voulu définitivement soulever la question de préséance, sur le terrain le plus malheureusement choisi du monde. Encore une fois, cela suffit-il pour que l'amitié se transforme en une irrémédiable animosité?

Ceux qui s'étaient flattés de susciter la haine et la rivalité entre les deux peuples ont pu croire que l'explosion du sentiment national allait consommer la rupture que ces dangereuses polémiques préparaient traîtreusement. Il n'en a rien été, la situation reste aujourd'hui ce qu'elle était hier. Il y a toujours un parti de *misogalli* qui n'est pas le gouvernement italien, de même qu'il y a toujours en France certains esprits qui déplorent la perte du pouvoir temporel du pape et qui n'ont rien de commun avec la France républicaine, ses corps électifs et son gouvernement.

L'origine de toute cette querelle a été la conviction, très habilement propagée et entretenue en Italie, que nous cherchions, par une prise de possession de la Tunisie, à étendre

notre influence en Afrique et dans la Méditerranée, aux dépens de nos voisins. De là ces accusations et parfois ces injures contre lesquelles nous avons protesté avec énergie. Mais allons-nous, à notre tour, être victimes de cette méprise et nous imaginer que les Italiens ne rêvent que supplanter la France, qu'ils ont pour objectif le démembrement de notre territoire national et que les revendications de quelques-uns sont maximes d'Etat chez eux?

Tels les représente un érudit français, dans un livre qui est le produit de longues recherches et qui, prêt depuis trois ans à paraître, n'a dû qu'au hasard d'être publié au moment de l'expédition de 1881. C'est ce que dit M. Brachet dans sa préface de l'*Italie qu'on ne voit pas*, dont nous avons déjà parlé. Ce livre est l'œuvre d'un esprit consciencieux, habitué à de sûres méthodes critiques : il mérite d'être lu et médité. Mais nous croyons qu'il ne pèche que par l'excès de richesse et que l'*italophobie* qu'il professe n'est que l'effet d'ingénieux rapprochements et de citations habilement accumulées. Il faut voir de plus haut et l'abondance même des documents nous oblige à constater que l'opinion de l'auteur est trop exclusive et ne tient pas lieu d'une étude générale et approfondie.

M. Brachet, qui réjouit tant nos italophobes, les cléricaux d'abord, puis tous ceux qui, de même que les inspirateurs de la *Riforma*, du *Fanfulla*, de l'*Opinione*, de la *Liberta*, n'ont à cœur que de créer des conflits entre les deux nations pour susciter des difficultés au pouvoir, M. Brachet ne s'est placé qu'à un point de vue spécial. Nous croyons, dit-il, que la France est aimée en Italie, pas du tout, elle est cordialement détestée. Ecoutez ce qu'en dit Petruccelli della Gatina, ce qu'en dirent Machiavel, Alfieri, Leopardi, Mazzini, Gioberti. Lisez le sonnet de Filicaja. Voyez comment est compris l'enseignement officiel de la géographie. Nice, la Corse, sont proclamées terres italiennes comme Malte, la Goritzie et la Dalmatie, comme le Tessin et les Grisons, comme le Trentin et Trieste.

Sans aller jusqu'à rendre aux Italiens haine pour haine,

nous devons donc rester sur nos gardes et faire usage, dans nos relations obligées avec eux, d'une juste défiance. Surtout nous devons nous appliquer à les connaître, car nous avons vécu jusqu'ici sur l'illusion de la reconnaissance pour les services rendus et sur la *niaiserie sentimentale* de la fraternité des races latines; l'Italie, comme l'Espagne, sont au contraire nos plus ardentes ennemies. Nous ignorons absolument le caractère italien: il faut l'étudier de près pour juger de l'abîme qui sépare les deux peuples.

Voilà ce que nous dit M. Brachet et s'il y a un peu de vérité dans ces observations, à savoir que bon nombre de Français jugent mal les Italiens, il nous paraît non moins certain que l'auteur a exagéré sa thèse en groupant une série de faits particuliers avec beaucoup d'art, mais en négligeant trop tous les autres. Ce qui est clair, c'est que le programme de l'*Italia irredenta* n'est pas le code de l'Italie officielle et que les revendications platoniques de quelques-uns sur la Corse et sur Nice ne sont pas faites pour nous émouvoir plus que l'Angleterre, la Suisse et l'Autriche, qui sont accusées de *posséder,* comme nous, des terres italiennes.

Aussi, nous le répétons, toues ces manifestations ne nous doivent ni étonner, ni indigner, ni attrister. Ce qui est vrai, c'est que les Français connaissent aussi peu les Italiens que les Italiens la France. Si quelques-uns, au delà des Alpes, sont malades d'ambitions démesurées entretenues par l'émouvant souvenir de la tradition romaine, ce n'est pas une raison pour railler à perpétuité et traiter en enfant une nation qui est destinée,comme toutes les races latines,à collaborer, par le développement des libertés démocratiques, au grand mouvement de la civilisation scientifique, qui est l'œuvre du XIX[e] siècle et bientôt du XX[e]. Rien ne nous sépare irrémédiablement des Italiens. Les malentendus, si graves qu'ils soient, doivent disparaître avec un peu de bonne volonté et de bonne foi de chaque côté. Au lieu d'échafauder par un procédé d'élimination et d'abstraction et à l'aide de subtiles classifications le dossier de l'*italophobie*, il vaut mieux concevoir la complexité et la multiplicité des

aspects du caractère national italien, qui n'est pas uniquement fait d'astuce, de dissimulation et de jalousie, comme le veut M. Brachet. Il y a, en toutes choses, un juste équilibre de bien et de mal, une concurrence presque équivalente de forces opposées, et la contradiction est facile lorsque l'on ne tient compte que des extrêmes sans établir de moyennes.

Si l'on veut faire de l'ethnologie, ce n'est pas en étudiant l'individu isolé ou certains groupes spéciaux; c'est en supputant la proportion des divers éléments ethniques et en décomposant la société dans ses moindres parties.

Mais ce qui est à considérer avant tout en politique, c'est l'expérience historique. et, au lieu de nous appuyer sur un sentiment passif, d'invoquer l'idéal de la fraternité, nous voulons que l'union latine, pour être indestructible, soit fondée sur la communauté des intérêts positifs, commerciaux, politiques et sociaux. Voilà pourquoi il ne doit pas plus y avoir d'italophobes qu'il ne devrait y avoir de *misogalli*, car les peuples sont, fort heureusement, tout autre chose que ne les représentent quelques pamphlets.

Voilà pourquoi nous tenions à démontrer que, malgré les apparences, malgré les avantages que peut offrir une entente avec les deux grands Empires du Centre, et que le prince de Bismarck sait accompagner de tant de séductions, l'Italie et la France doivent obéir à un intérêt supérieur de solidarité nationale pour se rapprocher étroitement l'une de l'autre.

XXIV

L'ALLEMAGNE ET L'UNION LATINE

Après les discussions si aigres que les polémiques de presse avaient envenimées de chaque côté des Alpes, il ne manquait pas de prophètes pour annoncer la révolution que doit produire nécessairement dans la politique européenne le voyage de l'empereur Guillaume à Rome. En mars 1875, l'empereur François-Joseph s'est rencontré avec Victor-Emmanuel à Venise, sans que la face du monde ait été changée ; néanmoins, on affirmait que Humbert de Savoie devait s'inspirer de tout autres pensées que son illustre père en rendant visite à François-Joseph de Habsbourg en 1881 et l'on proclamait déjà l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande.

L'entente austro-italienne est-elle menaçante pour notre pays ? Nous ne le croyons pas. L'Autriche n'a rien à donner : elle reçoit. Le désaveu du programme irredentiste est un cadeau gracieux que le gouvernement italien offre au cabinet de Vienne. Quant à s'engager dans une politique d'aventures et à satisfaire la rancune de l'Allemagne contre la France, l'Italie ne peut le faire et ne le fera pas.

Il est un point, cependant, qui devrait être médité à Rome. La politique étrangère de l'Autriche, depuis 1870, est dirigée par le souverain en personne, on le sait. Les tendances conservatrices de François-Joseph ne sont pas moins notoires. D'autre part, le chancelier de Berlin incline visiblement vers une politique réactionnaire à laquelle l'issue probable des

élections au Reichstag donnera une nouvelle activité. Enfin, les premiers actes du règne d'Alexandre III prouvent combien peu les idées libérales sont en faveur en Russie. Si, en un tel moment, l'Italie s'est déclarée prête à accéder à l'alliance austro-allemande, et, si la triple alliance devait être reconstituée, à l'alliance des trois empires du Nord, cette politique peut être celle du roi Humbert, qui n'a jamais passé pour professer de bien vives sympathies pour la gauche ; mais que des hommes d'Etat profondément libéraux s'y associent, le salut de l'Italie dût-il être à ce prix, c'est ce que nous imaginons difficilement.

En somme, nous sommes loin de nous féliciter, comme certains esprits d'un optimisme impayable, des garanties qu'un rapprochement entre l'Italie et l'Autriche peut offrir en vue du maintien de la paix générale. C'est un thème trop banal, et nous refusons encore une fois de nous laisser prendre à des mots. Seulement nous ne croyons pas que l'Allemagne réussisse à elle seule à créer en Europe un mouvement d'opinion antifrançais qui n'est même pas justifié par les récriminations dont notre politique africaine a été l'objet. Le mécontentement de l'Italie est assurément une considération dont il est bon de tenir compte ; mais il ne faut pas croire que la nation italienne consente à payer de sa liberté et de sa dignité une revanche platonique d'amour-propre qui ne serait assaisonnée d'aucune compensation territoriale.

Assurément la création de la ligne du Gothard, qui relie directement Milan, la clef de l'Italie du Nord plus que Venise, à Bâle, et à Constance, les têtes de ligne des grandes artères des chemins de fer rhénans et bavarois et qui coupent la Suisse allemande de la Suisse française, désormais isolée du grand courant international, fortifie un lien économique commercial et politique, dont l'importance est des plus considérables entre l'Allemagne et l'Italie ; mais l'heure n'est pas venue d'envisager une évolution décisive de la politique italienne dans le même esprit comme une éventualité plus ou moins probable.

On a fait beaucoup trop de bruit du rapprochement qui s'est produit entre les cabinets de Vienne et de Rome à la suite du traité du 12 mai. Que les pourparlers diplomatiques aient été engagés, que M. Cairoli ait été chargé d'une mission officieuse à Kissingen, que l'Italie se soit déclarée toute prête à entrer dans l'alliance des deux Empires, cela ne prouve pas que l'entente se soit faite, d'abord, et puis cela ne fait pas prévoir que, si elle est faite un jour, l'équilibre européen doive en être troublé.

On ignore, en vérité, ce que c'est que l'alliance austro-allemande, lorsque l'on imagine qu'elle est dirigée spécialement contre un ou plusieurs Etats. C'est une combinaison purement défensive, destinée à assurer la position prise par l'Autriche dans la question d'Orient en 1875, d'accord avec l'Allemagne. Depuis la conclusion du traité de Berlin, cette position est bien nette : la Russie n'a plus devant elle l'Angleterre, mais l'Autriche, et comme elle pourrait être amenée à chercher un allié pour reprendre l'œuvre du traité de San-Stefano contre l'Autriche, le chancelier de Berlin a conclu l'alliance en septembre 1879 avec cette dernière puissance afin de bien établir que ses intérêts sont ceux de l'Allemagne même.

C'est ce qu'expliquaient avec une clarté parfaite les journaux officieux de Vienne et de Berlin, en réponse à une note officieuse du *Diritto*, qui peut être considérée comme ce que l'on nomme un *ballon d'essai*. Il est bon de citer, d'abord, le texte même de l'article du *Diritto* ; le voici :

Quelques articles de la presse italienne, autrichienne et allemande, et la sympathie que les gouvernements et les peuples des deux empires ont témoignée pour la grande entreprise économique et politique que l'Italie vient de réaliser avec succès ces jours-ci, ont de nouveau fait surgir l'idée de l'accession de l'Italie à l'alliance des deux cours du Nord. Nous sommes les partisans convaincus de cette alliance, nous qui, l'année dernière encore, l'avions combattue, et nous saluons avec satisfaction le mouvement qui est en train de s'opérer entre les trois nations.

On discute beaucoup cette alliance en Italie et on bâtit à ce propos des hypothèses de toute sorte. La presse austro-allemande, si elle ne tombe pas dans les mêmes erreurs, en commet de non moins graves et tout aussi dangereuses. En discutant l'éventualité de cette alliance, elle nous

jette quelques paroles qui offensent l'amour-propre national italien. Un pareil système, s'il était continué, serait de nature à paralyser les efforts de ceux qui se sont voués à la réussite de cette noble entreprise. Il ne s'agit pas de bâtir des châteaux en Espagne, il ne s'agit pas pour la presse de discuter les conditions morales ou matérielles de l'alliance ; elle ne doit prouver qu'une chose : l'harmonie qui existe actuellement entre les trois pays, sous le rapport économique comme sous le rapport politique. Cette démonstration faite, le reste en découlera comme une conséquence logique et naturelle. La presse aura fait son devoir, elle aura éclairé et dirigé l'opinion publique, elle aura facilité la sanction de l'œuvre diplomatique.

Il reste à examiner un autre point de vue. L'alliance de l'Italie avec l'Autriche et l'Allemagne ne doit pas être présentée comme un spectre, comme une menace contre qui que ce soit. Elle doit avoir un caractère bien défini : celui d'une ligue pacifique, destinée à maintenir, pendant de longues années, la paix en Europe. L'alliance italo-austro-allemande doit être conclue en faveur des trois nations, mais non contre les autres. Mettons-nous donc à l'œuvre et commençons les travaux préparatoires.

On remarquera combien ce langage diffère de celui de certains journaux, qui exaltaient bien haut le désintéressement de l'Italie, renonçant à faire valoir ses *droits* sur le Trentin et sur Trieste. Rien n'est plus amusant que cette manière de présenter le désaveu de ces revendications des italianissimes comme une preuve d'abnégation et de courtoisie. C'est comme si, pour conclure une alliance avec la France ou avec l'Angleterre, les feuilles italiennes protestaient que l'Italie n'a aucune prétention et renonce à tous ses droits sur la Corse ou sur l'île de Malte. Mais ceci n'est pas le point essentiel. Il faut se demander si l'Italie, en entrant dans une combinaison de ce genre, pourrait être considérée comme animée d'un esprit bien pacifique et si l'on ne devrait pas plutôt voir dans ces tentatives l'indice d'arrière-pensées tant soit peu ambitieuses et aventureuses. Si le *Diritto* proteste contre toute pensée d'hostilité contre la France, d'autres se croient tenus à moins de circonspection : « Comment, dit avec beaucoup de justesse, la *Correspondance franco-italienne*, supposer qu'une alliance avec l'Allemagne puisse être limitée à la défensive, lorsque les différents organes de l'opinion en Italie poursuivent leur campagne de haine contre la France, et racontent à la charge

de cette dernière les choses les plus invraisemblables? La *Riforma*, qui n'est pas tenue à la même réserve que le *Diritto*, est explicite sur ce point. Dans un article intitulé : *Italia avanti!* le journal de M. Crispi, après avoir remarqué que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait constaté la réussite de l'emprunt italien et, par suite, l'indépendance financière de la péninsule ; après avoir dit que l'amitié de l'Italie est recherchée par toutes les puissances, sauf la France, et avoir invité le gouvernement à profiter de ces bonnes dispositions pour s'allier à l'Allemagne et à l'Autriche, déclare qu'une semblable alliance, qui doit être *offensive* et *défensive*, est la conséquence naturelle de la direction imprimée à la politique extérieure de la République française. Nous le disions l'autre jour, le courant populaire, favorisé, provoqué même par une certaine presse, est hostile à la France et sympathique à l'Allemagne et à l'Autriche. Et nous ne pouvons que répéter aujourd'hui que cette haine pour la nation française s'accentue tous les jours et que le moment n'est pas loin où l'opinion publique imposera au gouvernement sa volonté de faire cause commune avec les deux puissances du Nord. »

La question était donc bien nettement posée, et il ne reste plus qu'à savoir quelle était l'opinion de la cour de Vienne. Or, l'Autriche a les yeux obstinément fixés vers les Balkans, et ce qui se passe derrière les Alpes et les Vosges ne l'inquiète pas plus que l'Allemagne n'en est troublée. Ce n'est pas de ce côté qu'il y a péril en la demeure et la fameuse brochure *Res Italicæ* a donné sujet à l'Autriche de redoubler de vigilance du côté de l'Adriatique. Le souvenir de 1859 et de 1866 témoigne assez quel est l'*Erbfeind* dont on se préoccupe à Vienne, et ce bloc enfariné ne dit rien qui vaille. C'est ce qu'expliquait fort sensément un correspondant autrichien de la *Post* de Berlin, répondant à l'article du *Diritto* en ces termes :

Bien que le *Diritto* plaide résolument en faveur d'une alliance de l'Italie avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, on accueille ici ces efforts avec une réserve polie mais froide. On attache, il est vrai, une certaine

importance à ce fait que, dans l'article du *Diritto*, il n'est plus en aucune façon question de modifications territoriales au delà de l'Adriatique, et qu'on insiste sur le caractère purement défensif de l'alliance à conclure, fait qui rapproche évidemment le point de vue du *Diritto* du point de vue de l'Autriche-Hongrie.

Mais on a fait valoir contre tous ces projets d'alliance cette considération que, pour écarter tous les dangers qui menacent la paix de l'Europe, point n'est besoin d'une accession formelle à l'alliance austro-allemande et cela d'autant moins que cette alliance n'est point formulée article par article. Si l'Italie veut se joindre aux efforts faits par les deux puissances impériales pour assurer la paix, rien ne s'y oppose, mais à condition que l'Italie soit réellement décidée à renoncer à toutes les velléités de modifications territoriales. Voilà ce qu'on dit ici.

De même, le *Fremdenblatt* constatait « que les Italiens se pénètrent peu à peu de la conviction que l'amitié de l'Autriche-Hongrie est de la plus grande importance pour leur patrie et qu'ils ne peuvent gagner cette amitié que par une politique de paix sincère, ennemie de toute aventure belliqueuse et renonçant à toute modification territoriale ». Le *Fremdenblatt* ajoutait :

Ce qui inspire aux politiques et aux hommes d'Etat italiens le désir de s'entendre loyalement avec nous, c'est précisément le maintien résolu et consciencieux des principes de l'entente austro-allemande, qui est une alliance de paix dans la plus large acception du mot. Si l'Italie se laisse guider dans sa politique extérieure par les mêmes principes, elle se rendra non seulement à elle-même le plus grand service, mais elle facilitera encore considérablement aux deux puissances impériales leurs efforts tendant à maintenir la paix européenne sur la base des traités existants. Inutile de conclure un traité d'alliance à cet effet. Pour compléter la ligue de paix de l'Europe centrale, et pour rendre impossible toute politique d'aventures belliqueuses, il suffit qu'on puisse se convaincre ici comme à Berlin de la bonne volonté de l'Italie d'appuyer sans réserve la politique austro-allemande.

Tout ceci nous montre combien il restait à faire pour qu'un « échange de vues », si tant est qu'il pût aboutir, amenât les résultats qu'en attendaient la *Riforma*, la *Liberta*, l'*Opinione* et le *Fanfulla*, le quatuor des gallophobes. Nous notons à ce sujet que le *Popolo Romano*, critiquant les appréciations du *Diritto*, estimait que l'Italie, tout en se rapprochant de l'Autriche, ne devait pas rompre les liens qui l'attachent à la France.

Nous avons, dit-il, toujours insisté sur la nécessité de maintenir sans altération l'ancienne amitié avec la France, parce que l'Italie et la France ont une si grande communauté d'intérêts que la mauvaise humeur de l'une à l'égard de l'autre suffit pour troubler les affaires et arrêter le développement toujours croissant des transactions.

Nous ne pouvons et ne devons jamais oublier que la France est un marché qui représente pour l'Italie au moins 800 millions par an ; de son côté, l'Italie est pour la France le premier marché de l'Europe.

Nous ne disons pas que l'Italie doive pour cela enchaîner sa liberté d'action avec la France, ou qu'il ne convienne pas d'entretenir de bons rapports avec les deux empires, surtout dans l'intérêt du maintien de la paix, mais on peut très bien concilier ces bons rapports avec le rétablissement de l'ancienne sympathie, de l'ancienne amitié avec la France, en faisant disparaître les défiances et les mauvaises humeurs qui ont, dans ces derniers temps, troublé l'horizon des deux pays.

Ce qui suffit, d'ailleurs, à montrer combien peu la question est mûre, c'est que, en fait de choix, l'Italie paraît être tout à fait exempte de préjugés, et ne se guider sur aucun principe formel. Ainsi, la *Riforma* a publié une lettre écrite, dit-elle, par un homme politique de Londres à un haut personnage italien, préconisant une alliance anglo-italienne. Or, il est probable que si le *Diritto* a mis en avant l'idée d'une alliance austro-italienne, c'était faute de mieux et en guise de pis-aller. On ne devait être guère flatté à Vienne de la démarche, et, quant à Berlin, il nous semble qu'on pouvait être fixé depuis longtemps. On nous a conté que le général Pittié traversant Berlin fut reçu par le chancelier au moment où commençait l'expédition contre les Kroumirs : la conversation tomba naturellement sur les criailleries dont retentissait alors la presse gallophobe. L'interlocuteur du prince de Bismarck ne fut pas peu interdit lorsque le chancelier, dans ce langage métaphorique qui lui est familier, exprima en ces termes passablement crus son opinion sur l'attitude de l'Italie : « *C'est une p... qui fait le trottoir.* » Le mot était vif, sans doute ; il est surtout bien amer si l'on songe que le chancelier soupira jadis aux pieds de la belle qu'il traite si durement aujourd'hui.

Du reste nous tenons de bonne source qu'il n'y a eu aucun arrangement conclu, à Vienne, entre l'Autriche et l'Italie, et

que les seules questions politiques qui y ont été traitées concernent exclusivement les affaires d'Orient.

L'entente austro-italienne est établie sur les bases suivantes : 1° respect des traités existants ; 2° garantie réciproque des territoires. Il n'a pu être question, par conséquent, d'aucune acquisition ni d'aucune renonciation.

En ce qui concerne l'Orient, l'entente austro-italienne a pour objet l'isolement de l'Angleterre, qui avait été également poursuivi lors de l'entrevue de Dantzig par l'établissement de l'entente russo-allemande. L'Italie s'est décidément ralliée à la politique des cours du nord, non seulement dans la question du Danube, mais dans la question égyptienne. L'entente des quatre puissances tend à faire de cette dernière question une question européenne.

Enfin, l'Italie a déclaré qu'elle ne ferait valoir aucune prétention sur l'Albanie et que, non seulement elle accepterait l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, mais qu'elle ne ferait point obstacle au développement de l'influence de l'Autriche vers Salonique. Il n'était donc pas nécessaire de mêler la France à ces négociations et les récents voyages de M. Crispi à Friedrichsruhe et à Eger, après les conflits dont l'affaire de Massouah a été le prétexte, n'ont pu modifier en aucune façon le caractère de l'entente austro-italienne.

Il eût fallu pour faire croire à l'imminence d'un péril du côté de la France que notre attitude pût être interprétée comme ayant un caractère ouvertement hostile à l'Italie : c'est peu de temps après que le chancelier s'efforça de rendre suspectes les intentions et l'attitude du gouvernement, en intervenant dans le curieux procès engagé à Leipzig contre le romancier Kraszewski, accusé d'avoir vendu au gouvernement français des documents officiels concernant la mobilisation de l'armée allemande. Ce n'est pas assurément sans une arrière-pensée que M. de Bismark soulevait cette grosse affaire. Il n'y avait pas de documents officiels, mais des allégations fort étranges, où l'on reconnaît avant tout la main du grand metteur en scène. Tout d'abord c'est

lui qui apparait : l'acte d'accusation reproduit comme pièce à conviction une lettre authentique du chancelier dénonçant Gambetta et le général Thibaudin comme ayant entretenu des rapports avec l'accusé et exposant les machinations d'une vaste association composée d'officiers polonais et fondée en 1864, afin de recueillir des renseignements sur l'état des forces militaires de la Russie, de l'Autriche et de l'Allemagne. Il y était dit que le gouvernement français avait accrédité près des agents de cette société un fonctionnaire du ministère de la guerre, le commandant Samuel ; il y avait aussi toute une série de rapports adressés de Londres au gouvernement de Berlin signalant comme ayant favorisé l'espionnage en Allemagne un autre fonctionnaire français, nommé Delaroche.

Pourquoi ce procès ? Pourquoi ce bruit ? C'était encore quelque nouvelle machine du genre de celles que le trop célèbre chancelier a dressées contre nous dans les occasions solennelles où il cherche à ameuter contre notre pays sa presse officieuse. Au mois de septembre 1883 il y eut toute une explosion de rage dans les colonnes de ces reptiles ; c'était à propos de l'accueil discourtois fait au roi uhlan à son entrée dans Paris ; il y avait alors une violente colère chez ces bons Allemands contre nous à la suite de l'arrestation du député français de Metz, l'énergique M. Antoine, qu'on accusait de haute trahison sous prétexte qu'il était en rapports d'amitié avec des républicains, membres du Parlement, mais dont il fallut abandonner le procès faute d'éléments de conviction. Enfin, au même instant l'empereur Guillaume Ier, inaugurant au Niederwald le monument commémoratif des victoires de l'armée prussienne, dénonçait, aux acclamations de l'Allemagne, les vaincus de 1870 à la fureur de ses sujets.

Ce que la France fit alors, elle le fera toujours devant toutes les provocations. Ce ne sont pas ces insultes et ces manœuvres qui nous feront nous départir de ce calme et de cette résolution qui sont notre force. Nous faisons ce que notre ennemi a fait pendant un demi-siècle ; nous attendons stoïquement notre heure. Injuriez-nous, haïssez-nous, provoquez-nous par

tous les moyens qu'il vous conviendra, nous ne répondrons que par un parfait dédain. Nous avons pris comme devise la parole si patriotique de Gambetta, pour caractériser notre espérance de la revanche future: « N'en parlons jamais, mais pensons-y toujours ». Nous ne nous préoccupons que de mesurer la portée des intrigues qui se nouent sans cesse autour de nous et notre seul sentiment est celui de la méfiance en présence des embûches que nous sommes toujours exposés à rencontrer devant nos pas.

Il y a toujours trop de poudre dans l'air pour que la cloche ne soit pas prête à sonner sur les bords de la Sprée, d'où partent toujours les premiers battements du tocsin général lorsque les sinistres éclatent dans le monde. M. de Bismarck qui tient tant à la prolongation des lois d'exception contre les socialistes et qui veut faire du socialisme d'Etat, est l'auteur d'un projet qui concerne les assurances contre les accidents. Or il y a des accidents contre lesquels les nations devraient être assurées, comme les individus, et sur lesquels nous lui donnerions volontiers un avis. Ce sont les accidents dont sont victimes les gens paisibles qui sont égorgés en temps de guerre par leurs voisins et ruinés par eux en temps de paix par le seul effet de cette effroyable machine infernale que le chancelier a dirigée contre nous par le traité de Francfort; la guerre des tarifs. Il est triste de penser qu'il n'y aurait qu'un moyen pour abroger ce traité-là et que le plan du chancelier serait de nous réduire à une pareille extrémité, guettant de là-bas les ravages qu'il a provoqués chez nous après dix-sept années d'efforts enfin couronnés de succès, attendant toujours son heure, la main sur son épée. C'est ce bienfaiteur de l'humanité qui se fait l'apôtre de l'assurance contre les accidents !

Il n'est pas moins curieux de signaler les déclarations de M. de Bismarck en ce qui concerne le rôle qu'il s'attribue comme représentant de la politique impériale et l'inamovibilité qu'il se décerne au point de vue constitutionnel. Il faut aussi retenir de ces explications la réponse que fait le chancelier à ceux qui raillent ses changements d'opi-

nion : « On me reproche, dit-il, de rendre la position intenable aux autres, parce que je change souvent d'avis. Il est certain que je ne suis pas de ceux qui ont pu jamais croire ou qui croient encore qu'ils n'ont plus rien à apprendre. Et si l'on me dit : Il y a vingt ans, vous pensiez comme moi sur ce point ; aujourd'hui je n'ai pas changé d'avis et vous professez l'opinion diamétralement opposée, je répondrai ceci : Oui, il y a vingt ans, j'étais aussi intelligent que vous, mais je le suis davantage aujourd'hui, car j'ai appris depuis vingt ans. » Voici un argument qui est une véritable trouvaille, et la théorie de la mesure de l'intelligence d'après les vicissitudes des convictions est une de celles que le génie métaphysique de l'Allemagne pouvait seul imaginer.

C'est contre ces perpétuels mouvements d'humeur, ces surprises et ces soubresauts d'opinion, que l'instabilité si ingénuement confessée par le chancelier nous fait entrevoir comme une nécessité intellectuelle chez lui, que s'exerce la méfiance dont nous nous faisons un devoir. C'est pour cela que l'affaire Schnœbelé, le triste drame de Vexaincourt, résolus pacifiquement grâce à l'habileté de M. Herbette et de M. Flourens, mais qui pouvaient faire naître les plus douloureuses complications, et, plus récemment, les incidents des passeports, nous paraissent l'effet d'un plan très prémédité. Aussi nous ne pouvons nous dispenser de voir la main du chancelier dans les tentatives dirigées si ouvertement contre le maintien de l'union latine. Son action est trop visible. Tandis que le discours de l'Empereur Guillaume au Niederwald jetait une note belliqueuse et que son hôte, le jeune roi Alphonse XII, recevait à son passage à Paris le plus blessant accueil, le chancelier crut le moment arrivé de préparer la dissolution de l'union latine en profitant des dissensions qu'il avait suscitées lui-même.

Cinq ans avant son fils, le prince Frédéric de Hohenzollern, dont on ne pouvait prévoir la fin tragique, était allé porter à Rome la parole de l'Allemagne. Après avoir pressé sur son cœur le roi Humbert et baisé la mule du pontife

romain, il embrassa son vassal, à l'étouffer, car l'étranglement de la victime était déjà consommé avant ce voyage. Quant à la génuflexion devant Léon XIII, ce n'était de la part du prince allemand qu'un acte de pur cérémonial. Il inclinait son front jusqu'à la sandale de satin blanc à boucle d'améthyste; mais il serrait le pied dans sa griffe d'oiseau de proie. Pape et roi étaient à Rome moins les hôtes que les sujets du farouche empereur féodal qui tentait de ressusciter la Sainte-Alliance. Léon XIII bénissait la coalition monarchique commandée par l'auteur des lois de mai, aux ordres du souverain dont la foi était celle non du catholique romain, mais du piétiste luthérien. Le fils de Guillaume Ier pouvait repartir : don Juan Prim était à son poste à Madrid sous le nom d'Alphonse de Bourbon ; à Rome, la pentarchie des chefs de la gauche était vaincue et le cabinet Depretis devenait l'allié de la contre-révolution. La papauté laissait prendre encore sa place et l'œuvre de Pie IX était désormais anéantie : les rois s'étaient bien ligués contre la démocratie, mais ce n'était plus l'étendard de l'Église qui les ralliait c'était le drapeau noir et blanc avec l'aigle à deux têtes.

A Madrid le séjour du Prince Impérial d'Allemagne s'était prolongé, bien au delà du terme fixé, tant le kronprinz se déclarait enchanté de l'hospitalité du roi Alphonse. Depuis qu'il avait débarqué à Valence, où le roi d'Espagne lui avait ouvert ses bras avec les plus chaleureuses démonstrations, vingt et une journées s'étaient passées en fêtes, spectacles de gala, revues, courses de taureaux, visites aux monuments, réceptions, bref en divertissements aussi variés qu'enchanteurs. Une excursion de plusieurs semaines à travers les provinces avait mis au comble son ravissement.

Faut-il supposer, comme le disait le *New-York Herald*, que le fils de l'empereur Guillaume avait de ce côté aussi, des arrière-pensées politiques et, au lieu de goûter en paix ces distractions enivrantes, prolongeait sa tournée à seule fin de mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, c'est-à-dire intimer au roi d'Espagne, au nom de l'empereur d'Alle-

magne,suzerain des petits rois vassaux des grands Empires, l'ordre de renvoyer son ministère libéral pour affronter l'opinion publique et se jeter entre les bras de M. Canovas del Castillo? C'est ce qui arriva, en effet, aussitôt après le départ du kronprinz; aussi le peuple espagnol très susceptible, fut très mortifié de constater, en fin de compte, que ses attentions pour son hôte avaient été si mal recompensées.

Le prince poursuivait-il une tentative ouvertement hostile à la France? On n'en eût pas compris l'objet, l'Espagne étant trop indifférente à la politique continentale pour s'associer à une politique qui ne concernait en aucune façon ses intérêts directs. D'ailleurs l'incident franco-espagnol était déjà complètement réglé à ce moment, à la satisfaction entière de l'Espagne.

Une note adressée à tous les représentants du cabinet de Madrid et dont les termes avaient été approuvés par le gouvernement français rapportait les termes de la déclaration faite au roi Alphonse XII par M. Grévy, dans la soirée du 29 septembre, à la suite de l'incident de la gare du Nord et de la protestation de M. le Président de la République contre les manifestations hostiles à la personne du souverain d'un pays ami. La *Gaceta*, en publiant cette note, ajoutait que les termes conciliants dans lesquels le gouvernement avait dégagé sa responsabilité, au cours des pourparlers échangés à propos de cet incident, ayant prouvé les sentiments de sympathie de la nation française envers l'Espagne et son roi, le ministère espagnol avait cru devoir publier ce compte rendu pour mettre fin à un état de choses dont la prolongation était contraire aux bonnes relations qui ont toujours existé entre les deux nations.

La visite du kronprinz Frédéric paraît avoir été imposée au jeune roi d'Espagne comme une corvée politique, après les incidents de son voyage en France. Bien que la publication de la note officielle de la *Gaceta* eût été destinée à mettre fin au préalable à tout dissentiment du côté de la France, les organes libéraux n'en étaient pas moins des plus réservés, voulant éviter que l'accueil donné au prince

héritier d'Allemagne, dans les limites même de la courtoisie officielle, pût porter atteinte aux relations cordiales entre la nation espagnole et le peuple français. Nul ne méconnaissait la gravité de la situation, qu'une volonté toute puissante s'efforçait de créer à l'Espagne vis-à-vis de notre pays : mais de l'autre côté des Pyrénées le sentiment de sympathie envers le France se fit jour assez hautement pour dérouter les calculs d'une diplomatie implacable et nous empêcher de considérer les démonstrations officielles que provoquait la visite du prince allemand au souverain de la Péninsule comme le prélude d'un nouvel incident Hohenzollern.

Les conséquences politiques du voyage du kronprinz furent telles qu'on pouvait les prévoir : le roi Alphonse XII avait été mis en demeure de se séparer de la politique fermement libérale de la nouvelle majorité, qui s'était ralliée au programme de la gauche dynastique. C'est sur le terrain de la réforme constitutionnelle et du suffrage universel que la lutte s'est ouverte, et l'on peut dire que, quelle qu'en soit l'issue, la nation espagnole aura le dernier mot.

Le cabinet était décidé à présenter au roi, après le débat sur l'adresse, un projet de décret prononçant la dissolution des Cortès, et ce n'est que si le roi refusait de signer que le ministère Posada Herrera donnerait sa démission. Alphonse XII était dès lors libre de rappeler aux affaires M. Canovas del Castillo et de prononcer la dissolution des Cortès qui, suivant la tradition invariable du régime électoral en Espagne, donneraient la majorité au gouvernement, c'est-à-dire au parti conservateur.

Cette crise visait au contraire beaucoup plus le roi que le ministère, et il est permis de dire que c'est sa couronne même que jouait Alphonse XII. La démocratie espagnole voyait clairement le danger qui restait suspendu sur la tête de la nation tout entière par suite des agissements secrets de la diplomatie allemande. Vouloir enchaîner l'Espagne à la politique du chancelier, l'asservir à l'alliance conservatrice des souverains de l'Europe centrale et la lancer ouvertement contre la France était une des plus audacieuses con-

ceptions qu'eût encore ébauchées le prince de Bismarck, et il n'était pas possible pour nous de rester indifférents à ce qui se passait de l'autre côté des Pyrénées. D'un côté, un souverain qui reçoit de Berlin les inspirations les plus pernicieuses et auxquelles il lui est difficile de résister ouvertement ; de l'autre, un peuple fier et courageux, qui refuse de laisser aliéner son indépendance et de se laisser jeter la tête baissée contre la France, à laquelle, malgré les tristes manifestations du 29 septembre, qui ont si péniblement impressionné l'opinion, il n'a pu se résoudre à jeter le défi.

Une dépêche du service particulier du *Temps* nous apprenait que l'Italie, en accédant par le traité de 1882 à l'alliance austro-allemande, avait stipulé une restriction formelle en vertu de laquelle elle réservait son action dans le cas où les souverains des deux grands empires voudraient déclarer la guerre à la France. Sans être rassurés par cette révélation, qui nous indique avant tout la nécessité d'une politique prudente, conciliante et modérée à l'égard de l'Italie, nous nous demandons si l'Espagne est disposée à souscrire à l'alliance allemande dans les mêmes conditions et si un changement de ministère à Madrid en de telles circonstances n'aurait pas eu des conséquences de la plus haute gravité. En cédant humblement, le jeune roi d'Espagne eût compromis infailliblement son autorité et sa couronne.

L'Espagne se trouvait donc exposée, par la faute de son trop jeune souverain, à se lancer dans la plus redoutable des aventures. Malgré les avis si nets de la presse libérale et démocratique, malgré les patriotiques exhortations des hommes d'Etat les plus autorisés et les plus désintéressés, Alphonse XII choisit entre ses ministres et ses conseillers ; les ordres de la Chancellerie de Berlin, les injonctions des princes de la Sainte-Alliance avaient décidément rendu le fils d'Isabelle aveugle et sourd, et il renvoya le Cabinet de gauche pour se jeter entre les bras des partis réactionnaires.

Les journaux madrilènes ne manquèrent pas de constater et nous avons également le devoir de convenir que l'attitude des amis de M. Sagasta et les fâcheuses divisions des

diverses fractions libérales, qui rendaient inévitable l'échec de M. Posada Herrera, étaient la principale cause de la crise qui provoqua le conflit; si graves que soient les torts des hommes politiques et des chefs de groupes, il n'en est pas moins certain que c'est directement contre l'opinion publique que le roi prit la résolution de gouverner en appelant les conservateurs et en leur confiant la mission de diriger les élections générales. Il paraît qu'en refusant d'accorder au Cabinet démissionnaire la dissolution des Cortès, Alphonse XII s'était abrité derrière la règle parlementaire qui interdit au souverain de maintenir au Cabinet tombé sous un vote de la Chambre le droit de dissolution. Néanmoins, cette faveur, qui tient avant tout à la prérogative royale, a déjà été concédée à des cabinets qui avaient succombé comme M. Posada Herrera devant des coalitions parlementaires. D'ailleurs, lorsque le Cabinet Herrera fut appelé au pouvoir après les accidents du voyage du roi à Paris, il fut manifeste que Alphonse XII ne se réconciliait avec la gauche dynastique que pour s'incliner devant l'opinion publique souveraine. C'est donc le voyage du prince héritier d'Allemagne à Madrid qui a provoqué la réaction et confirmé toutes les prévisions que la presse formula à propos de ce voyage au caractère menaçant et impérieux. Nul ne sait quelles complications ne fussent survenues si quelques mois plus tard la mort d'Alphonse XII n'eût subitement déjoué les combinaisons de la chancellerie allemande. Depuis cette époque, sous le gouvernement de la régente Christine, l'incident des Carolines, qui faillit susciter une rupture violente entre les gouvernements espagnol et allemand, a réveillé la vieille fierté des fils du Cid : toutes ces compromissions diplomatiques pouvaient pourtant faire douter de leur héroïsme.

La crise politique que traverse l'Espagne n'est pas seulement l'effet des trop nombreuses agitations qui, depuis douze années, ont empêché cette sympathique nation de chercher le progrès et la prospérité dans le développement régulier et pacifique d'institutions librement consenties et

loyalement appliquées. Elle tient à des causes, ou plutôt à une cause tout autrement grave, et il ne dépend pas plus du gouvernement actuel que des régimes qui l'ont précédé de mettre fin à cette crise et d'apporter au malaise dont souffre l'Espagne une solution définitive, conforme aux vœux et aux intérêts du pays.

Ces vœux et ces intérêts, j'ai hâte de le dire, j'en trouve l'expression bien nette et surtout bien impartiale dans l'ouvrage d'un éminent historien français, M. Rosseuw Saint-Hilaire. Le savant professeur a formulé avec une incontestable autorité les hautes et importantes conclusions du magnifique travail qu'il a commencé, il y a près de cinquante ans, sur les conseils de M. Thiers, à une époque où, comme aujourd'hui encore, l'Espagne était agitée par une crise qui pouvait compromettre sa vitalité et menacer son repos. Le règne honteux de Ferdinand VII venait de finir, et la monarchie constitutionnelle d'Isabelle II, encore enfant, rencontrait à la fois les attaques du carlisme, du cléricalisme et du fédéralisme, ligués ensemble dans la plus abominable des guerres civiles.

Le moment était favorable pour rechercher dans le passé historique de l'Espagne les enseignements de l'avenir et déduire, par une sorte de démonstration scientifique, les lois de son développement national.

Or, nul ne sera tenté de contester ces conclusions ni d'en atténuer la valeur. M. Rosseuw Saint-Hilaire est un de ces esprits éclairés, indépendants et sincères qui ne veulent rechercher dans les faits historiques aucun argument à l'appui d'un système de parti ni en faveur d'opinions préconçues. Comme Thiers et comme Mignet, il n'admet d'autre loi en histoire que la fatalité aveugle, l'enchaînement rigoureusement obligatoire des faits dans une succession constante et dans une étroite connexité. Aucune part à l'imprévu; l'autorité même du génie des grands hommes d'Etat, les bouleversements produits dans l'ordre des faits par les révolutions violentes, par les campagnes heureuses ou malheureuses, par les conceptions politiques des gou-

vernants, ne modifient en rien le mouvement naturel, spontané, qui entraîne les esprits, qui transforme les mœurs d'un peuple, règle l'ordre des événements et permet aux Etats d'accomplir leurs destinées malgré les troubles accidentels qui sont l'effet de causes externes et contingentes.

Dans l'*Histoire d'Espagne* de M. Rosseuw Saint-Hilaire, travail colossal auquel le savant académicien s'est donné tout entier depuis l'année 1835, et a été achevé seulement en 1880, au bout de près d'un demi-siècle de patientes et laborieuses investigations, dans lesquelles il s'est obligé à ne consulter que les documents authentiques et les sources originales; dans ces quatorze volumes qui embrassent toute l'histoire des peuples de la péninsule espagnole, depuis les temps antiques jusqu'à l'avènement d'Isabelle II, l'auteur s'est abstenu de tout parti pris et s'est astreint aux lois sévères de la méthode critique, pour contrôler sans cesse, par l'exposition judicieuse des faits, les appréciations qu'il avait à porter sur les personnes et sur les événements. De là la haute et incontestable autorité qui s'attache à ses jugements, surtout si l'on songe à la gravité particulière des circonstances dans lesquelles, d'un côté comme de l'autre des Pyrénées, les conclusions de l'éminent professeur viennent actuellement appeler l'attention publique, et indiquer aux esprits inquiets et incertains les solutions nécessaires et les lois fatales de l'histoire.

C'est donc avec une entière confiance dans l'excellence des jugements de l'auteur que nous invoquons le témoignage de M. Rosseuw Saint-Hilaire. « Le pouvoir absolu, dit-il au peuple espagnol, a fait son temps chez vous; les libertés locales se sont fondues dans une constitution unitaire, égale pour tous, et où il n'y a ni privilégiés ni exclus. Or, le despotisme clérical a fait son temps comme le despotisme monarchique et doit être remplacé comme lui. Rome et le Syllabus ont déclaré la guerre à la société moderne; c'est à l'Espagne de décider maintenant si elle veut s'associer au mouvement qui emporte l'Europe vers des destinées nouvelles ou se vouer à l'immobilité en s'enfonçant pour

jamais dans l'ornière du passé ; car tout peuple qui n'avance pas recule et est condamné à faire en arrière chaque pas qu'il ne fait pas en avant. »

Quelle noble et sévère leçon que celle du savant historien, et quelle n'est pas l'autorité de son témoignage ! Les enseignements qu'il puise dans l'étude du passé et dans les lois historiques, il est bon de le constater, sont d'autant plus sûrs, plus infaillibles, si j'ose dire, que son livre se ferme sur le règne de Ferdinand VII, « monstre digne du plus grand mépris », a dit un autre historien de l'Espagne, M. Hubbard. C'est la renaissance du peuple espagnol et son avènement à l'émancipation politique en 1813 et en 1823 qui lui inspirent ces conclusions, bien dignes d'être recueillies et méditées par la fière et indomptable nation qui n'a cessé de combattre depuis ce triste règne pour défendre son indépendance et maintenir ses droits si vaillamment conquis. Mais il nous faut encore compléter ces jugements si impartiaux et si profonds par les conseils et les vœux que formule M. Rosseuw Saint-Hilaire pour que l'Espagne efface les dernières traces des crises politiques et des discordes civiles qui ont retardé chez elle le développement national.

« Le peuple espagnol, dit-il, est le plus religieux de l'Europe, et il veut le rester, car les peuples ne mentent pas à leur nature et la gardent à travers les siècles comme à travers les phases les plus diverses de leur histoire. Qu'il conserve donc, comme son plus cher patrimoine, ce fonds de piété native que nous ne voudrions pas lui voir perdre, car c'est cet instinct qui fait les grands peuples et les peuples libres. Mais qu'au lieu de recevoir sa consigne du prêtre l'Espagne ne la reçoive plus que de Dieu et de sa conscience. Que l'œil du voyageur n'y soit plus blessé par le spectacle de ces processions semi-païennes qui tiennent à la fois du théâtre et de l'Eglise. Que ces couvents où va s'ensevelir, pour échapper à la sainte loi du travail, une portion si nombreuse de la population, cessent de sanctifier la paresse en la décorant du nom de « vie contemplative ». Que l'Eglise enfin secouant sa longue torpeur se souvienne que les peu-

ples sont faits comme les individus non pas pour contempler mais pour agir. Que l'Évangile et la liberté habitués à marcherensemble soient les deux bases du nouvel ordre social et politique qu'on s'apprête à construire. Enfin, l'avis que nous lui laisserons en la quittant,c'est qu'elle marche d'un pas rapide vers son double avenir et reste à jamais un peuple religieux tout en devenant un peuple libre. »

C'est par ces nobles paroles que se ferme le dernier volume de cette œuvre supérieure et les conclusions de l'*Histoire d'Espagne* de M. Rosseuw Saint-Hilaire qui font entrevoir avec tant d'éclat la voie de l'avenir, au nom des lois du passé, sont destinées à faire une impression profonde sur tout esprit éclairé, sur tout cœur patriote au delà des Pyrénées. Le cri célèbre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » qui fu notre cri de guerre à nous Français, M. Rosseuw Saint-Hilaire le donne aussi à l'Espagne comme le mot de ralliement, comme la devise que la démocratie doit inscrire sur son drapeau en combattant les funestes intrigues et le détestable esprit de domination de ce parti fanatique qui prend son mot d'ordre à Rome et qui espère toujours étouffer la liberté en mêlant pour le plus grand péril de l'Eglise la politique et la religion.

Nous ajouterons que le savant historien n'est nullement un révolutionnaire, mais un de ces esprits libéraux qui considèrent les institutions parlementaires comme le système le mieux approprié aux tendances démocratiques et égalitaires de l'Europe moderne. Son jugement est donc aussi impartial au point de vue politique qu'au simple point de vue historique, auquel il entend exclusivement se placer. Il appartient en effet, en histoire comme en politique, à la grande école critique qu'ont illustrée avec lui les Thiers, les Mignet, les Guizot, les Villemain, les Rémusat, et si, comme la plupart de ses amis et collègues, il eût pris part à nos luttes politiques dans ces derniers temps, nul doute qu'il n'eût salué avec une patriotique abnégation l'avènement de la République, comme le gage du relèvement et du salut de la France après les crises terribles qu'elle a traversées depuis plus d'un demi-siècle. Aussi c'est avec le plus vif intérêt qu'on

lira les lignes suivantes, extraites encore des remarquables conclusions qui terminent son *Histoire d'Espagne*, et dont la portée est d'autant plus grande qu'elles se bornent à une prévision discrète, sans que M. Rosseuw Saint-Hilaire ait la prétention de prophétiser et de sortir de son rôle d'historien et d'observateur désintéressé.

« Un grand problème s'agite en ce moment, dit-il : l'avenir de l'Europe est-il à la royauté ou à la République ? Nous l'ignorons ; la solution du problème appartient à la France, habituée à faire, à ses risques et périls, toutes les expériences et à marcher la première dans les voies nouvelles. Si la sagesse dont elle a fait preuve depuis quelques années ne se dément pas, si elle parvient à fonder une République viable assise sur les lois et qui ne soit tachée ni de sang ni de boue comme ses deux aînées, elle aura fait, en faveur de ce noble et périlleux système de gouvernement, le plus puissant de tous les plaidoyers, celui de l'exemple, et la République, une fois fondée en France, pourra bien un jour passer la frontière. »

C'est cette conclusion qu'il faut méditer. Si l'auteur y ajoute certaines réserves fondées sur les tendances diverses qui divisent encore les populations des différentes contrées de l'Espagne, s'il limite ses prévisions à des considérations d'un caractère général et éventuel, appuyées principalement sur l'influence décisive du développement régulier des institutions républicaines en France, c'est sur ce point aussi qu'il convient d'appeler l'attention, et c'est ce jugement qu'on doit retenir. L'avenir de l'Espagne comme l'avenir de l'Europe, — c'est la loi suprême de l'histoire. — dépend autant des aspirations particulières des peuples de chaque Etat et du progrès pacifique de l'esprit public chez les nations étrangères que de l'exemple austère que donne au monde la France républicaine. Les sages conseils qu'adresse à nos sympathiques voisins leur éminent historien ont une portée plus haute et plus utile, et nous devons nous-mêmes en faire notre profit. Chez nous, la question intérieure est doublée de la question extérieure, ou plutôt les deux questions se lient si étroitement l'une à l'autre, qu'elles semblent n'en

faire qu'une. C'est donc avec la plus entière confiance qu'on s'associera à cette grave pensée de M. Rosseuw Saint-Hilaire, qu'il formule avec l'autorité d'une expérience et d'une sûreté de jugement indéniables : c'est entre les mains de la France qu'est l'avenir de l'Espagne, comme l'avenir même de l'Europe.

Si l'on se rappelle les observations que nous avons présentées au début de ce livre, pour signaler dans la politique du nouvel Empire germanique les mêmes tendances que celles de la coalition contre-révolutionnaire de 1792, nous pouvons aisément découvrir quel est le véritable ennemi de la démocratie moderne dont les destinées sont associées à celles de la France, reprenant son rôle traditionnel à la tête des peuples de l'Union latine.

Il n'est pas jusqu'à la Belgique que, malgré sa neutralité qui paraît la garantir contre toute participation au groupement des nations latines pour le développement commun des intérêts qui les unissent, le Chancelier n'ait tenté, à plusieurs reprises, d'intéresser à une politique ouvertement hostile à la France. Il a fait mieux encore et s'est efforcé de germaniser la Belgique, non seulement en favorisant largement l'émigration allemande dans cet Etat, mais en réclamant pour les envahisseurs déguisés en émigrants une sorte de droit de cité avec la naturalisation en perspective.

En 1881, la Chambre des députés de Belgique adopta, après un débat assez vif, parfois même mouvementé par des incidents tumultueux, un projet de loi sur la naturalisation contre lequel s'étaient élevés principalement les représentants de la ville d'Anvers, MM. Jacobs et Cooremans. Ce fait paraît devoir donner raison aux observations qui ont accueilli la présentation de ce projet de loi : on avait dit que le parti libéral cherchait, en assurant le droit de suffrage aux étrangers, à combattre dans les villes où, comme à Anvers, la colonie étrangère est considérable, la prépondérance de l'opinion cléricale, à l'aide de renforts étrangers. Les arguments par lesquels les orateurs de l'opposition se sont élevés contre la loi reposaient en effet en grande par-

tie sur ces conséquences probables de la réforme proposée. D'autres considérations ont été mises en avant : le danger d'assimiler à la population indigène les colons étrangers, simples résidents de fait sans esprit de fusion véritable avec le reste des habitants, a été énergiquement signalé ; en outre, la progression toujours croissante du courant de l'émigration allemande, qui est l'élément principal de la colonie étrangère en Belgique, montre de quel côté viendrait le danger dont serait menacée l'indépendance nationale. Ainsi quelques journaux ont dénoncé les ambitieuses visées de l'Empire d'Allemagne sur le port d'Anvers, et ont entrevu, comme s'il s'agissait d'un péril imminent, l'invasion germanique submergeant insensiblement la race gallo-wallone des Flandres.

La question de la défense de la neutralité belge, en cas de guerre entre l'Allemagne et la France, a soulevé également de vives polémiques ; on a recherché, en exagérant sensiblement le péril, les traces de l'ingérence du chancelier dans l'abandon des fortifications de la Meuse, mais il ne paraît pas prouvé jusqu'ici que les dangers qui peuvent nous menacer de ce côté soient plus graves que ceux qui résulteraient d'une germanisation de la Belgique, dont les débats du Parlement de Bruxelles, en 1881, ont fait entrevoir la sinistre perspective.

L'examen du projet de loi du gouvernement montre que de telles éventualités sont encore lointaines. Le droit de vote politique et par conséquent la qualité d'éligibilité qui rendrait redoutable l'assimilation, qui serait une sorte d'annexion à rebours des Allemands domiciliés en Belgique, n'existe que pour les étrangers admis à la grande naturalisation, et si les conditions sont devenues, par la nouvelle loi, moins rigoureuses, elles ne laissent pas que d'être accessibles à des catégories très restreintes et très spéciales d'étrangers.

La Constitution, dit l'exposé des motifs, a confié au pouvoir législatif le droit de conférer la naturalisation. Elle a décrété que la grande naturalisation seule assimilerait complètement l'étranger au Belge pour l'exercice des droits politiques.

La loi du 27 septembre 1835 stipule, dans son article 2, que la grande naturalisation ne peut être accordée que pour services éminents rendus au pays. Il est inutile de rechercher les raisons qui ont déterminé le législateur à se montrer si rigoureux pour l'octroi de la qualité de Belge ; il suffit de constater qu'exiger des services éminents, c'est rendre la grande naturalisation à peu près inaccessible à l'étranger ; une expérience de cinquante ans l'a prouvé. En effet, les étrangers qui, à raison des services éminents rendus à l'Etat, ont obtenu la grande naturalisation, sont au nombre de onze. La législation sévère qui nous régit n'est en harmonie ni avec le code civil, ni avec les idées modernes, ni avec les législations étrangères. Le code civil accorde, en effet, le droit d'opter pour la nationalité belge à tout étranger né en Belgique, quand bien même il n'y aurait résidé que le jour de sa naissance, tandis que la loi de 1835 refuse d'accorder à l'étranger la qualité de Belge, alors qu'il aurait passé cinquante ans dans le pays.

Les progrès réalisés par la facilité et la rapidité des communications, le mélange des peuples, l'extension des relations commerciales et industrielles ont amené les nations à accueillir, sans trop d'entraves, les étrangers dans leur sein.

Les mesures libérales prises dans ce sens se justifient pleinement. Si l'on peut présumer l'attachement de l'homme pour le pays où il est né, pour celui dont ses parents sont originaires, à plus forte raison peut-on l'admettre pour le sol où il s'est fixé de son plein gré, où il a fondé un établissement, où il s'est marié, où il a résidé un certain nombre d'années. Pourquoi l'étranger qui se trouve dans ces conditions ne serait-il pas, s'il le demande, admis à tous les droits comme à tous les devoirs du Belge? N'y a-t-il pas injustice à l'écarter absolument et à jamais de l'exercice des droits les plus importants du citoyen ? Il est certain que l'intérêt du pays est de se l'attacher, de faire cesser l'antagonisme qui peut exister entre sa situation politique et ses intérêts matériels.

C'est ce qui a été compris par toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique. Il n'est plus un peuple qui mette au prix de services éminents l'acquisition de la nationalité. Les conditions ordinairement exigées sont l'honorabilité, des moyens d'existence suffisants et la résidence dans le pays pendant un temps plus ou moins long, mais qui ne dépasse pas dix ans. Il n'y a pour la Belgique aucune raison de conserver une législation que l'on peut considérer comme surannée ; il importe, au contraire, d'y admettre des principes qui ont été adoptés non seulement par de grandes puissances comme l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, mais encore par des nations plus semblables à la nôtre, telles que la Hollande, le grand-duché de Luxembourg, la Suisse, la Suède, etc.

L'application qui a été faite des dispositions de la loi de 1835, relatives à la naturalisation ordinaire, démontre qu'il n'y a aucun inconvénient à faciliter la collation de la grande naturalisation.

La législation actuelle accorde à l'étranger qui a obtenu la naturalisation ordinaire tous les droits dont il n'est pas formellement exclu par la

loi. Elle lui confère notamment l'électorat et l'éligibilité pour les conseils communaux et provinciaux; elle lui permet d'être investi de mandats importants, de remplir la plupart des fonctions publiques, de faire partie de l'armée et même d'y obtenir un grade. Jamais aucun inconvénient n'a été signalé comme résultant de cet état de choses; la longue expérience qui a été faite depuis 1835 a démontré qu'il n'y avait aucun danger à ce que des étrangers, admis à la naturalisation ordinaire, exerçassent les droits importants que la loi leur accorde. Pourquoi craindre dès lors d'étendre ces droits au profit de personnes dont la situation dénote, plus encore que celle des naturalisés ordinaires, la ferme intention d'être et de rester Belges?

Telles sont les considérations qui nous engagent à proposer la revision de la loi de 1835 dans un sens plus généreux et plus conforme à la juste conception des conditions qu'il faut réunir pour obtenir la nationalite.

D'ailleurs, le texte même des articles peut aider à définir la portée de la législation nouvelle :.

Article premier. — La naturalisation ordinaire confère à l'étranger tous les droits civils et politiques attachés à la qualité de Belge, à l'exception des droits politiques pour l'exercice desquels la Constitution ou les lois exigent la grande naturalisation.

Art. 2. — Pour pouvoir obtenir la grande naturalisation, il faut: 1° être âgé de vingt-cinq ans accomplis; 2° être marié ou avoir retenu un ou plusieurs enfants de son mariage; 3° avoir résidé en Belgique pendant dix ans au moins.

La grande naturalisation ne pourra être accordée aux étrangers non mariés, ou veufs sans enfants, que lorsqu'ils auront atteint l'âge de cinquante ans et qu'ils auront quinze années de résidence dans le pays.

Elle pourra être conférée également, sans autre condition, pour services éminents rendus à l'Etat.

Les étrangers habitant le royaume, nés en Belgique de parents y domiciliés, qui auraient négligé de faire la déclaration prescrite par l'article 9 du Code civil, sont recevables à demander la grande naturalisation.

Art. 3. — La naturalisation du père assure à ses enfants mineurs la faculté de jouir du même avantage, pourvu qu'ils déclarent, dans l'année de leur majorité, devant l'autorité communale du lieu où ils ont leur domicile ou leur résidence, conformément à l'article 8, que leur intention est de jouir du bénéfice de la présente disposition.

Si les enfants et descendants sont majeurs, ils pourront, dans le cas où leur père obtiendrait la grande naturalisation, obtenir la même faveur, en faisant la déclaration prescrite au paragraphe précédent, dans l'année qui suivra la collation de la grande naturalisation à leur père.

Le gouvernement a jugé que les garanties stipulées dans

ces articles étaient suffisantes. L'exposé des motifs déclare que, réduite à ces limites, la mesure proposée est sans danger. On peut présumer qu'il y a, moyennant les justifications exigées des postulants, un établissement sérieux dans le pays, un attachement sincère à la Belgique, de la part d'un homme marié qui y aura résidé pendant dix ans. « Il se peut que sa femme soit Belge, qu'il ait des enfants nés sur le sol belge et pouvant devenir Belges à leur majorité; son présent comme son avenir, ainsi que celui de sa famille, est lié au pays. Le même attachement se rencontrera chez le veuf qui aura retenu des enfants de son mariage. Le célibataire et le veuf sans enfants ne se trouvent pas dans les mêmes conditions : un changement dans leur position peut leur faire quitter le pays auquel moins de liens les rattachent, et il est juste de leur imposer des conditions plus rigoureuses. Il va sans dire qu'outre la résidence et l'âge, le pouvoir législatif exigera toujours des postulants la moralité et l'honorabilité. La législature restera maîtresse d'accorder la grande naturalisation pour services éminents rendus à l'Etat, abstraction faite de toutes conditions d'âge et de résidence. »

Le projet de loi ne modifiait pas les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire. Il remplaçait la procédure spéciale adoptée par la loi de 1835, comme engendrant des lenteurs, tout en conservant le vote secret sur la prise en considération, mais en supprimant l'article qui défend de voter à la fois un projet contenant plusieurs grandes naturalisations. Les autres dispositions de la loi en vigueur étaient maintenues.

Les seules réserves qui aient été formulées du côté de la majorité ont été celles qu'a faites M. Janson, de l'extrême gauche, qui a motivé en ces termes son abstention :

Je ne dis pas que la loi est injuste, mais elle est inopportune : je ne veux pas donner le pas à l'étranger sur le Belge.

Je trouve excellent qu'on augmente le nombre des électeurs, mais l'heure est prochaine où ceux qui n'ont pas le cens et qui ont le patriotisme viendront réclamer leurs droits.

Mon patriotisme ne veut pas qu'on puisse parler de la légion étrangère,

que dans un arrondissement nous puissions gagner cent voix et en perdre peut-être deux cents. L'étranger juge de nos discordes, jamais!

Le seul point qui eût pu offrir des difficultés était relatif à la législation du pays d'origine des citoyens naturalisés Belges. La loi allemande, en effet, n'admet la naturalisation étrangère que moyennant l'autorisation de l'administration, de sorte que l'Allemand qui retourne dans son pays, après avoir obtenu la naturalisation dans un autre Etat, n'en est pas moins considéré comme n'ayant jamais perdu sa nationalité primitive. Aussi, M. Jacobs avait proposé d'ajouter une disposition ainsi conçue :

L'étranger qui, d'après la législation de son pays, ne peut abdiquer sa nationalité que de l'assentiment des autorités de ce pays, ne sera admis à accepter la naturalisation belge que sur la production de l'autorisation d'abdiquer la nationalité étrangère.

Il n'en sera autrement que s'il est naturalisé pour services éminents rendus à la Belgique.

Cette disposition, combattue par le gouvernement, n'a pas été adoptée. Deux autres amendements, présentés par M. Jacobs ont été également rejetés. Dans l'un, il proposait de n'accorder la grande naturalisation que cinq ans après la naturalisation ordinaire, et portait, comme conséquence, que pour obtenir la grande naturalisation, il faudrait avoir résidé pendant quinze ans au moins dans le pays au lieu de dix. Un autre amendement portait que, si ceux qui sollicitent la naturalisation « ont satisfait en Belgique aux obligations de la milice, ils pourront acquérir la qualité de Belge en faisant même après l'année qui suivra l'époque de leur majorité, la déclaration prescrite par l'article 9 du code civil. »

Un autre député d'Anvers, M. Cooremans, a combattu le projet avec une extrême violence dont on aura l'idée d'après un court extrait de son discours, qui donna lieu à une scène très vive :

Partout où les Allemands vont, a-t-il dit, ils conservent leur caractère, ne se laissent pas absorber. Ils créent des écoles allemandes où enseignent des professeurs allemands. Ils ne voient que des Allemands, sauf

en Bourse pour gagner de l'argent. Il y a des centaines de tavernes allemandes à Anvers. L'Allemand n'est abonné qu'à des journaux allemands. Il fait venir ses médecins d'Allemagne ; il n'a que des commis allemands ; il n'est pas jusqu'aux apothicaires qu'il ne fasse venir d'Allemagne. M. Bara dit qu'on fera des Allemands de bons Belges ; autant vaudrait changer un chien de chasse en bon caniche. Pour moi, je n'aime pas ceux qui changent de patrie comme de chemise.

Dans un excellent discours. M. Bara, ministre de la justice, réfuta ces allégations. Il défendit d'abord le gouvernement contre le reproche que le projet de loi fût inspiré par des préoccupations électorales et il assura que la nouvelle loi n'aurait aucun effet sensible sur la composition du corps électoral sauf à Anvers. A entendre les orateurs de l'opposition, a-t-il dit, il n'y aurait dans cette ville, en fait d'étrangers, que des Allemands. Or, la vérité est qu'il y a à Anvers deux fois autant de Hollandais que d'Allemands ; les premiers sont pour la plupart originaires du Brabant septentrional, et parmi les seconds, il en est beaucoup qui viennent des provinces rhénanes ; ils sont, par conséquent, en majeure partie catholiques. « Comment peut-on préjuger dès lors, demanda le ministre, si ceux de ces étrangers qui demanderont la naturalisation se mettront dans les rangs du parti catholique ou du parti libéral ? S'il était possible d'établir une statistique, il est très probable qu'il serait démontré que les catholiques ont plus à gagner que les libéraux à l'adoption du projet de loi. »

Nous ne pouvons, cependant, ne pas remarquer une légère contradiction entre cette partie du discours de l'honorable ministre de la justice et la dernière dans laquelle il répondait plus spécialement à des observations de MM. Jacobs et Wœste, et principalement à cette objection que la majorité actuelle pouvait voter contre la naturalisation des étrangers soupçonnés d'appartenir au parti catholique. En effet, la semaine précédente, la Chambre avait refusé d'admettre à la naturalisation deux prêtres catholiques. M. Bara défendit ce vote en disant « que ces prêtres appartiennent à un corps qui s'est mis en révolte contre les lois du pays, qui attaque le gouvernement et la loi,

qui traite les ministres de « bandits » ; la conduite de ces prêtres a été la même que celle de tout le clergé. Il n'y a donc pas eu dans le vote critiqué une question de personnes, mais une question de principe ». Le ministre terminait en citant diverses occasions où la droite avait voté contre des demandes de naturalisation en se basant sur des questions de personnes. Il citait notamment le cas de M. Olin, qui, ayant demandé la naturalisation en 1869, parce qu'il avait omis de faire, à vingt et un ans, la déclaration requise par la loi, n'avait été admis que par 43 voix contre 35.

En se plaçant à ce point de vue, on peut, en effet, supposer que les dispositions anticléricales de la majorité s'exerceront avec non moins d'énergie qu'auparavant dans la mise en application de la nouvelle législation, et que la colonie allemande d'Anvers, notamment, ne sera pas la dernière, en se recommandant aux sympathies des libéraux, à en obtenir le bénéfice, si son appoint est jugé nécessaire pour aider à détruire l'influence des catholiques dans cette ville. Dans ce cas, les questions de principes et les questions de personnes se confondraient à tel point qu'il serait impossible de faire la distinction que voulait établir l'honorable ministre. Mais on ferait injure au gouvernement belge si l'on admettait que les intérêts de la politique intérieure, si pressants qu'ils soient, auraient pu prendre le pas sur les motifs bien plus graves tirés de la situation extérieure, car c'eût été pour son malheur que la Belgique se serait trouvée dans la nécessité de choisir entre les deux termes de l'alternative : Neutralisation ou Naturalisation.

Il est permis d'ailleurs de prévoir le moment où l'avènement d'une démocratie pacifique cimentera plus étroitement encore les liens qui rattachent la Belgique à l'union latine. Les membres de l'extrême gauche ont pensé que l'heure de la réforme électorale était venue, et l'ont déjà réclamée incidemment à propos de la loi sur les élections communales et provinciales. C'est le premier pas vers l'électorat politique ; M. Janson a pensé que les partisans du suffrage universel devaient mettre résolument en avant la proposition de

l'extension de droit de suffrage. Lors du débat sur le droit de naturalisation, M. Janson motivait son abstention en des termes que nous avons cités, sur la nécessité de procéder à la réforme électorale avant de concéder le droit de vote aux étrangers. La proposition qu'il présenta avec ses amis de l'extrême gauche est donc très justifiée au point de vue de l'opportunité, et de la part d'un éminent patriote tel que M.Janson elle excluait toute pensée d'hostilité contre le ministère.

On sait en effet que c'est grâce au désintéressement de l'extrême gauche que le cabinet libéral a pu s'appuyer sur une majorité compacte et procéder avec sûreté et en pleine liberté à la réorganisation démocratique du pays pendant trop longtemps paralysé par l'administration des catholiques. Les huit voix de M. Janson et de ses amis assuraient seules la majorité au ministère, et il n'y a eu jusqu'ici aucun exemple que ces éminents représentants de l'idée démocratique aient demandé des sacrifices au gouvernement ou manifesté des exigences laissant croire qu'ils prétendaient à des compensations pour fortifier une alliance qui, de leur part, est toute d'abnégation et de patriotisme.

C'est par cette raison que les principaux organes des libéraux, l'*Indépendance* en tête, ont adjuré le gouvernement, lorsque fut présentée la proposition de M. Janson, de tenir compte du dévouement et de l'esprit de conciliation de ses zélés amis de l'extrême gauche pour leur donner, sur la question de la réforme électorale, une satisfaction au moins partielle. Bien que le ministère se soit prononcé contre toute extension de droit de vote, il est permis de prévoir le moment où les institutions de nos voisins seront modifiées dans le sens démocratique et où l'adhésion de la Belgique complétera l'union des races latines ralliées sous le drapeau de la liberté et du progrès.

La question la plus grave de notre époque est la situation de la France en Europe et dans le monde, et les nations sœurs ne peuvent méconnaître le sort qui les menacerait à leur tour si elles s'associaient à l'œuvre d'anéantissement

et d'asservissement que rêve M. de Bismarck. Il y a un livre qui devait être dans toutes les mains et qui mérite cet éloge supérieur que la postérité a ratifié sur le jugement de Montaigne : « Cecy est un livre de bonne foy. » C'est le *Péril national*, de M. Frary. Il montre que le temps des luttes héroïques est passé et que la loi darwinique du *Struggle for life* s'impose aujourd'hui à l'homme d'Etat comme au savant; les nations sont destinées à s'étouffer, la place devant demeurer à la plus robuste qui vivra aux dépens des autres, qu'elle aura subjuguées. La France, oubliant les traditions d'un glorieux passé, doit considérer la période des conquêtes et des stériles victoires comme finie : son histoire suffit à sa fierté. Elle doit désormais envisager le salut de la race comme le but de tous ses efforts, et se préparer dès aujourd'hui, sans relâche, à une lutte d'où pourra dépendre son existence comme nation.

Loin de nous la pensée d'opposer à cette politique de renoncement et de recueillement celle de réparation dont nous laissons entrevoir la possibilité et qui est fondée sur la vraie tradition nationale. Nous touchons à la fin de ce long récit, où les erreurs des ministres de la Troisième République ont été exposées sans circonlocutions ni hésitations, parce que nous avons voulu montrer la même imprévoyance et la même absence de direction entraînant les fluctuations déplorables de la diplomatie française, sous le gouvernement de l'ordre moral, aussi bien qu'après la conquête définitive de la France par les républicains.

Le public peut apprécier si le péril national consiste seulement dans la faiblesse et l'indifférence de nos hommes d'Etat, ou dans la méconnaissance du rôle qui appartient à notre pays au point de vue de la revendication de ses droits historiques et de sa mission civilisatrice à la tête des peuples latins. Il serait étrange que notre ennemi héréditaire en eût la conscience plus nette que nous-mêmes, lui qui a tout combiné pour effacer en nous jusqu'à la notion de nos devoirs patriotiques.

Sans rouvrir ce débat que nous avons présenté complète-

ment désormais, nous admettons que la Troisième République n'ait pu obéir depuis 1871 qu'à des nécessités de salut public. Nous consentons à considérer, comme M. Frary, que la question de notre régime militaire est d'intérêt supérieur, comme justifiée par la nécessité de la sécurité nationale. Nous voulons surtout nous associer aux réflexions d'ordre purement moral à l'aide desquelles il fait appel à toute notre énergie pour avoir constamment présentes à l'esprit les préoccupations du péril extérieur et écarter toute cause de faiblesse et d'impuissance, soit dans les regrettables distractions des querelles de la politique intérieure, soit dans les conditions défectueuses de notre vie publique et privée, de nos mœurs, de notre organisation sociale, qui constituent des causes de décadence pour un peuple.

« Deux sentiments également forts, dit-il, nous donneront l'énergie dont nous avons besoin : le patriotisme et la crainte. Le patriotisme ne se prêche guère. Ceux qui ne se sentent pas amputés dans leur chair par la diminution de leur pays, ceux à qui il ne manque rien le lendemain du jour où la France est démembrée, ceux-là ne seront touchés d'aucune homélie. Les autres n'ont pas besoin qu'on réveille une flamme toujours allumée dans leur cœur.

« Mais la crainte est ressentie même par les âmes froides ; elle peut être inspirée par une démonstration. Un nouveau désastre infligerait à tout le corps de la nation une telle blessure qu'aucun organe ne serait dispensé d'en souffrir. Ce serait pour les riches un appauvrissement durable, pour les petits une misère cruelle. Ce serait une malédiction héréditaire sur toutes les générations de notre sang. Nous sommes arrivés à une de ces périodes critiques où les lois de la concurrence vitale et de la sélection s'appliquent brutalement aux peuples. Il s'agit de savoir si nous tomberons dans une condition inférieure, au rang des vaincus à perpétuité qui traînent sur le sol natal une vie sans honneur, sans sécurité, sans espérance, ou qui colportent dans tous les pays du monde leurs regrets stériles, leurs plaintes sans écho, leur rancune impuissante. Il nous restera toujours des

terres à labourer ; nous pourrons toujours bâtir, filer et tisser, cultiver les arts, les sciences et les lettres, Oui, quel que soit notre destin, nos enfants feront tout cela, mais si nous sommes encore écrasés, ils le feront avec un boulet au pied, et sous le bâton.

« Vantons très haut la civilisation, mais sachons-le bien, l'Europe est devenue trop petite, et les forts mangeront les faibles. Si nous ne sommes forts toute la prudence du monde ne nous garantira guère plus que la douceur de l'agneau qui se désaltérait dans le courant d'une onde pure. Car l'homme est un loup pour l'homme ; ce qui n'est plus vrai des individus l'est encore des peuples. Interrogez là-dessus le plus heureux et le plus puissant des hommes d'Etat contemporains !

« On connaît le mot de Vauvenargues : « La guerre n'est pas si onéreuse que la servitude. » Ajoutons ceci : de quelque prix qu'on achète la force, elle coûte moins que la faiblesse. »

On ne dira pas que le tableau soit exagéré si l'on veut bien considérer que l'auteur n'a voulu que jeter un cri d'alarme, non pour exciter l'effroi, mais pour remettre en éveil les esprits que trop de confiance rendrait imprévoyants, en signalant le péril permanent, en rappelant la réalité brutale au milieu de la quiétude trompeuse de l'ignorance ou de la présomption. Il est bon que ces vérités, même avec une nuance d'exagération, soient souvent répétées et exposées avec autant d'autorité que dans le livre de M. Frary. Il n'est pas bon d'étaler sans cesse une superbe confiance, sous prétexte que le ressort du courage ne doit pas être affaibli et que l'esprit guerrier de la race française est sa qualité la plus éminente. Il faudrait d'abord montrer quels services nous a rendus ce prétendu esprit guerrier. Il a poussé, comme le remarque fort justement l'auteur, nos gouvernements à se jeter dans les aventures ; il ne nous a ni sauvés ni soutenus à l'heure du péril. Pour défendre sa patrie, le sentiment du devoir suffit ; s'il fait défaut, rien n'y supplée.

Nous aurons d'autant plus le sentiment du devoir que nou

nous serons davantage appliqués à prévoir toutes les chances et que nous aurons posé sur l'avenir un regard plus profond et plus viril. Il n'y a donc plus d'esprit guerrier en France. Du moins il n'y en doit plus avoir. C'est le sentiment de la solidarité nationale qui est le plus sûr stimulant de cette énergie et de cette activité féconde et prévoyante qui préparent un peuple à l'accomplissement de son devoir suprême, c'est grâce à ces hautes vertus qu'il a la confiance que sa destinée ne sera plus à la merci de l'invasion tout à coup déchaînée sur ses frontières, mais que le secret de son invincibilité sera dans la conscience de sa force et surtout de sa responsabilité.

XXV

LA FRANCE DU CENTENAIRE DE 1789

A la veille du Centenaire de la Révolution française et des fêtes nationales qui doivent célébrer dignement cet anniversaire, date unique dans l'histoire de l'humanité, nous pouvons dire que c'est une ère nouvelle, bien plus que celle d'où nous faisons partir le renouveau de l'humanité chrétienne, qui avait commencé en 1789; on comprend merveilleusement l'idée de la glorieuse Convention inaugurant un calendrier nouveau qui devait prendre pour point de départ la fondation de la République française une et indivisible. L'an I n'est pas une chimère, sinon pour l'histoire de la République française, du moins pour l'histoire de la démocratie européenne.

Tout le vieux régime du bon plaisir s'est écroulé le jour où le canon de Valmy, aux cris de : « Vive la Nation! » poussés par les conscrits de la Révolution, faisait reculer les troupes de la coalition des monarchies de droit divin.

Cent ans après cette date triomphale, l'Europe, après avoir traversé bien des crises, a presque entièrement accompli le cycle rénovateur qui devait consacrer l'émancipation du citoyen dans tous les Etats civilisés. Les serfs ont été affranchis partout, même en Russie ; l'Espagne elle-même a aboli l'esclavage dans ses colonies ; la papauté, suprême citadelle de la théocratie, agonise pour quelque temps encore. Tout va bien.

Quant à la législation civile, politique, économique, il

n'y a guère de pays où elle n'ait subi les profondes transformations que le grand mot d'ordre révolutionnaire de 1793 a fait introduire chez tout peuple au cœur duquel retentit ce mot immortel de liberté. La déclaration des Droits est le vrai germe de la Révolution européenne ; 1830 et 1848 sont les deux étapes postérieures ; le 14 juillet 1889 marquera le temps d'arrêt nécessaire dans l'œuvre séculaire qui sera dorénavant indestructible, grâce à l'énergie de la race gallo-latine, qui a tenu tête à l'Eglise, à la royauté, à la réaction sous toutes ses formes.

C'est bien une date *humaine* à honorer autant qu'une date nationale, mais c'est moins par des réjouissances populaires que par des résultats politiques palpables et sérieux qu'il convient d'en consacrer la célébration solennelle.

La présence du petit-fils du grand Carnot à la tête de la nation comme chef de l'Etat est une haute revendication de notre vieille tradition nationale. On n'eût pu glorifier sous aucun autre patronage que celui du descendant de l'Organisateur de la Victoire le centenaire de la grande date.

D'ailleurs une solennité commémorative n'est pas l'équivalent d'une exhibition internationale : ce n'est pas cette manifestation qui peut attester vis-à-vis de la France et de l'Europe la chute des préjugés et de la servitude du monde ancien. Ce n'est pas là une fête nationale. Aussi les peuples ont ils été conviés à s'associer avec nous à ces fêtes ; mais l'arbitraire des Etats monarchiques nous a privés du concours des nations les plus sympathiques à l'œuvre de la Révolution. C'est une manifestation plus ou moins utile et heureuse de la prospérité du commerce et de l'industrie chez un ou plusieurs peuples ; mais ce n'est qu'un pis-aller. On a toujours fait des Expositions parce qu'on n'a jamais essayé de faire autre chose ; et, puisqu'on persiste à se plaindre partout de la crise financière aussi bien que commerciale, industrielle et agricole, il n'y avait pas à attendre cette fois encore, à moins d'un prodigieux relèvement, un grand étalage de prospérité.

De plus on s'est plaint souvent du résultat des Expositions

universelles, qui ont presque exclusivement profité aux étrangers. Nous avons été constamment ravis de savoir qu'ils étaient invariablement battus par nous dans les arts, dans le commerce, dans toutes les industries. Nous voyions avec satisfaction leur dépit, et leur haine nous paraissait douce, puisqu'elle attestait leur jalousie, c'est-à-dire leur infériorité, leur défaite. Pourtant nous savons ce que nous a valu cette haine : nos désastres, l'invasion, le démembrement, puis l'isolement, ont été les effets de cette victoire trop bruyante et de la jalousie que nous nous sommes plus à déchaîner.

Puis, il y a autre chose : l'étranger, tout en nous enviant, nous a épiés et a vu notre point faible : il a constaté que notre supériorité pouvait être vaincue, que nos progrès étaient relatifs et qu'il y avait une revanche possible, qu'ils ont résolu de prendre sur nous. Comme ce général antique apprenait à vaincre en combattant, même à armes inégales, contre les grands capitaines, nos rivaux ont découvert ces défauts de la cuirasse, tandis que, dans un présomptueux orgueil, nous nous endormions sur les lauriers remportés sans effort, nous targuant d'être éternellement invincibles.

Voilà, en peu de mots, tout ce qu'on peut alléguer contre les Expositions internationales. Il y a dans ces objections une certaine exagération, mais on peut constater que ce n'est pas une solennité de ce caractère, fût-elle même sans critiques, qui pouvait célébrer dignement un anniversaire comme celui de la Révolution de 1789.

N'avait-on pas trouvé quelque chose d'original, en 1790, pour la fête de la Fédération ; en 1849, pour la grande fête de l'industrie ; n'a-t-on pas également innové à Vienne, en 1878, lors des noces d'argent de l'empereur d'Autriche ? La vive imagination française éveillée, sollicitée, piquée par un stimulant tel que celui-là, aurait dû enfanter des merveilles si on lui eût laissé carrière !

Il est trop tard pour chercher ce qui aurait pu être fait, car c'est dans peu de jours que va s'ouvrir dans nos murs cette grande fête du travail et de la paix. Paris va recevoir l'Europe : il a élevé, grâce à une activité prodigieuse, des

palais immenses et splendides, destinés à contenir les produits de l'art et de l'industrie de toutes les nations. En deux années à peine cette œuvre de géant a été accomplie. Paris a bien fait les choses.

Mais si l'étranger doit être satisfait après sa visite aux palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro, s'il reste confondu devant cette haute colonne de fer qui atteste notre génie industriel, quelle sera son impression lorsque, durant son séjour dans la capitale — du monde, dirait le poète, — il cherchera à s'instruire sur nos mœurs politiques, sur notre vie sociale, sur notre degré de civilisation en un mot ? Quel jugement portera-t-il sur le Paris de 1889 ?

Certes, au point de vue politique, notre situation est parfaitement nette. La République de droit remplace la République de fait, et nos institutions, encore contestées par quelques partisans des régimes déchus, heureusement réduits à d'impuissantes colères, ne peuvent plus être ébranlées même par un coup de force. Déjà nous escomptons au profit de la République les élections générales, qui seront la glorieuse clôture de notre Exposition de 1889 ; en somme, nous possédons un gouvernement régulier, qui fonctionne sans encombre, appuyé par l'immense majorité de la nation.

Et si l'étranger, voulant étudier plus à fond l'esprit politique du pays, cherche à se rendre compte des mouvements de l'opinion publique, de ses volontés et de ses aspirations, il faut que les manifestations de l'opinion par la tribune, par le vote, lui donnent une haute idée de notre sagesse et de notre maturité politiques. Il en sera ainsi, nous n'en saurions douter. A ce point de vue, nous ne pouvons que nous applaudir de la fermeté et de la dignité qui président à tous les actes et à toutes les discussions auxquels notre parti est appelé à prendre part. Nous ne comptons dans nos rangs d'autre indiscipliné que celui qui, avec l'appui des royalistes, prétend faire subir à la République de 1870, comme les Bonaparte aux deux précédentes, l'opération césarienne. La démocratie s'est ralliée tout entière contre

cette funeste résurrection de la dictature militaire, et cette union de tous les groupes du parti républicain n'est pas seulement la preuve de notre profond attachement à la forme actuelle de gouvernement, elle témoigne surtout de notre confiance dans la stabilité de ce régime. L'étranger ne pourra plus exploiter contre nous ce thème si rebattu de la légèreté et de l'inconstance du peuple français.

Quant à notre vie intime, quant à notre degré de culture intellectuelle, notre esprit national est toujours le même ; l'impression de ceux qui viendront nous contempler de près sera pourtant un peu plus favorable. Il faut le reconnaître, nous sommes devenus plus sérieux. Le malheur nous a rendus plus énergiques, plus difficiles envers nous-mêmes. Malheureusement, nous sommes toujours un peu trop généreux pour les autres, c'est un défaut dont nous ne nous corrigerons peut-être jamais. Mais nous nous payons moins de mots; nous avons plus de défiance, moins d'emportement, et, plus prudents qu'autrefois, nous tenons la bride à l'imagination et à ce vieil élan chevaleresque qui nous a coûté si cher.

L'esprit français est toujours brillant, éveillé, prompt, clair, mordant, plein de vivacité et de naturel. C'est parfait. Et si, avec tant de qualités, nous ne sommes pas encore absolument irréprochables, c'est que personne ne l'est sur terre. Si nous avons des défauts, les autres en ont aussi ; c'est une consolation, tout au moins. Mais tâchons de ne pas trop les faire voir. Nous allons entrer en scène, et déjà un public à l'esprit très critique, peut-être même curieux jusqu'à l'indiscrétion, s'apprête à nous dévisager — surtout pour chercher le défaut de la cuirasse. Nous n'avons qu'à nous bien tenir; c'est d'après nous que l'étranger va juger la France de 1889.

En revanche, nous pouvons offrir sans crainte au coup d'œil investigateur de l'étranger notre galerie artistique et littéraire. Qu'il regarde la vitrine du libraire, l'affiche du théâtre et du concert, le livret du Salon : les noms et les œuvres qu'il y verra lui sont déjà connus, car notre

théâtre, notre art, notre littérature sont comme le fonds commun du théâtre, de la littérature et de l'art universels. Et si quelques-unes des plus illustres de nos gloires nationales ont disparu pendant les dernières années, sachons une fois au moins rendre hommage à ceux qui illustrent le nom français dans le monde, et dans la personne desquels les peuples aiment et admirent notre France. Songeons à ceux dont la postérité fêtera le centenaire et n'oublions pas que c'est le génie de nos grands hommes qui a placé si haut la France parmi les nations civilisées.

Assurément les étrangers se plaisent à railler notre ignorance, lorsque nous nous avisons de parler de leurs affaires: c'est un thème facile que les Français ne savent rien de ce qui se passe hors de chez eux, qu'ils ne voyagent pas, qu'ils ne connaissent pas les langues vivantes, qu'ils jugent les autres nations en leur attribuant leurs idées et leurs mœurs: bref, nous sommes un peuple complètement arriéré sous ce rapport. Fort heureusement, il y a des docteurs pour nous faire la leçon.

Mais où nous prenons notre revanche, c'est quand nous constatons chez les publicistes étrangers une ignorance de nos propres affaires tout au moins égale à celle qu'ils nous reprochent. L'auteur des *Propos de table du prince de Bismarck* nous apprend que le chancelier de fer cherche, dans les romans de M. Emile Zola, les types de la société française contemporaine. C'est à peu près ainsi que quantité de gens sérieux essaient de se figurer à distance les habitudes, les idées et les inclinations des générations actuelles, en écrivant de véritables romans sur la matière. Il y a quelques années nous avions signalé un exemple de cette richesse d'imagination dans un récent article de la revue hebdomadaire anglaise l'*Economist*, qui contenait un véritable cours d'histoire contemporaine mêlé d'ingénieux aperçus à notre adresse. L'écrivain d'outre-Manche accumulait dans cette dissertation tant d'observations extraordinaires que l'on a peine à dire par où péchait son argumentation. Il y a un peu de tout dans cet article : la génération de 1870, qui a

conservé la « terreur presque superstitieuse » dont le nom de M. de Bismarck l'avait remplie à l'époque de la guerre, l'amour du bien-être et les dispositions pacifiques qui inspirent les populations rurales, la renaissance qui ne peut manquer de succéder à cette période de calme plat, lorsque la France aura conscience de son humiliation et cherchera un chef « qui promettra de donner un nouveau lustre à son prestige historique », tous ces aperçus aboutissaient à une conclusion essentiellement pratique, savoir : que les Anglais doivent éviter soigneusement tout ce qui pourrait nous fournir un sujet de mécontentement contre eux.

La conclusion est pour nous satisfaire. Nous pensons seulement que, pour découvrir cette vérité mémorable, il n'était pas besoin de s'efforcer de lire dans l'avenir et de se lancer dans de si hautes spéculations philosophiques. Le publiciste de l'*Economist* se gausserait de nous si, pour démontrer que l'amitié de l'Angleterre nous est précieuse, nous allions rechercher si nos voisins d'outre-Manche, avec leur apparence d'honnêtes négociants occupés uniquement de leur petit commerce, ne sont pas de prodigieux comédiens qui affectent de se désintéresser des affaires continentales pour mieux préparer notre asservissement économique; donc nous devons éviter de leur fournir des motifs d'irritation.

Ceux qui déraisonnent sur les affaires des autres ont une excuse, c'est qu'en tout pays il se trouve des écrivains pleins d'esprit qui ont la spécialité d'embrouiller les questions en présentant leur propre opinion comme celle d'un peuple tout entier. Cette aberration n'est pas nouvelle : comme il y a deux siècles quelqu'un disait : « l'Etat, c'est moi », il ne manque pas de gens aujourd'hui pour dire imperturbablement : la France, c'est moi. Ce n'est qu'une simple affaire d'habitude ; nous qui avons le secret de ces petites misères nous savons que lorsque certains hommes disent : la France veut ceci, la France veut cela, il faut lire : nous voulons telle ou telle chose. C'est une simple figure de rhétorique ; si les publicistes d'outre-Manche voulaient bien venir nous

étudier un an ou deux sur place, ils s'apercevraient aisément que, lorsque la France veut une chose, elle n'a besoin de personne pour la faire parler.

Mais sans être réduits à ce déplacement, que l'abandon du projet de tunnel sous-marin rendra toujours pénible pour nos voisins, les publicistes qui veulent se faire une idée exacte de ce que veut la France ont un moyen bien facile de savoir la vérité sur nos idées et sur nos vœux. Il leur suffit de se demander ce que nous ne voulons pas. Pour satisfaire leur curiosité, on peut leur apprendre sans plus tarder que nous ne voulons pas voir l'Angleterre nous harceler incessamment par ses prétentions égoïstes et jalouses; nous chercher partout des querelles, à Taïti, à Madagascar, à Matakong, à Tunis, au Congo, au Tonkin, à Suez; c'est que pour obtenir notre amitié, si elle croit qu'il faille en faire cas, il ne lui suffit pas de nous déclarer qu'elle y a intérêt, mais que nous avons à examiner d'abord si nous serons traités en alliés ou en simples figurants. Ce travail intellectuel n'exige pas des facultés d'imagination aussi développées que celles dont a fait preuve le rédacteur de l'*Economist* : il exige surtout un peu de bon sens et beaucoup de bonne foi.

Quant à savoir quel avenir est réservé à la République française, et si elle « attend le chef qui relèvera son prestige historique », l'écrivain anglais est sous ce rapport le jouet d'une étrange illusion. Sans doute le cri : « le Roi vient », proféré par quelques gentilshommes en rupture du 16 Mai a pu laisser supposer à ce philosophe, doublé d'un nécromancien, que la France appelait quelque sauveur ; malheureusement, ce n'est pas elle qui est malade, ce sont les hallucinés qui, à l'ombre de la tolérance magnanime dont ils jouissent sous ce régime persécuteur, se livrent à ces apostrophes aux héritiers de l'enfant du miracle, au milieu de l'immense éclat de rire que ces manifestations soulèvent d'un bout à l'autre du territoire. En 1871 nous lisions des commentaires d'un fantaisiste de ce genre sur les prophéties de Nostradamus, d'où il résultait que la

France serait sauvée par le roi, au plus tard en 1875 : le peu de succès de ces prédictions aurait dû éclairer l'écrivain britannique sur le danger de renouveler ces visions d'en haut. La sagesse des nations nous apprend que nul n'est prophète en son pays! nous voyons que nul n'est davantage prophète dans le pays des autres.

Ce qui assure l'affermissement et la durée de la République, c'est le libéralisme de nos institutions qui laisse toute liberté à l'initiative individuelle et permet aux forces et au génie de la race de développer son énergie vitale sous toutes ses formes. N'est-ce pas en effet le travail national qui a fait à lui seul la prodigieuse régénération du pays? Le tribut de guerre payé, les impôts les plus écrasants acquittés avec une régularité telle que les plus-values ont permis de dégrever l'industrie de quelques-unes des taxes les plus pesantes, en même temps que le matériel de défense était reconstitué en dix ans et les forces militaires organisées par l'obligation du service pour tout citoyen; à ces charges, ajoutons les lourds sacrifices imposés aux contribuables pour la diffusion de l'instruction jusque dans les plus petits hameaux : telle est l'œuvre du travail national, qui a suffi à alimenter le budget annuel de 3 milliards.

Il reste au Parlement une tâche glorieuse à remplir, celle de rechercher les moyens d'améliorer le sort du travailleur en dehors de toute théorie socialiste, car il n'y a pas comme on l'a dit une question sociale; il y a des questions sociales qui appellent au même degré que toutes les autres l'attention et la sollicitude du législateur. C'est le meilleur remède au socialisme révolutionnaire, dont les doctrines sont surtout funestes pour l'ouvrier qu'elles poussent à la grève, c'est-à-dire à la misère, en même temps qu'elles ruinent le patron et compromettent la fortune publique, qui est le patrimoine du peuple entier.

Que ce soient les grévistes de Paris, qui ne peuvent réussir qu'à créer une augmentation considérable des prix de revient par des frais de fabrication exagérés; que ce soient les anarchistes, qui veulent détruire par la dynamite la ri-

chesse nationale ; que ce soient les collectivistes, qui réclament l'expropriation du patronat et la séquestration de l'outillage industriel, le résultat est le même ; vous vous étudiez à tuer la poule aux œufs d'or.

Grévistes, émeutiers, publicistes et orateurs de la révolution sociale, prenez garde à ce que vous dites et à ce que vous faites. Sous un régime démocratique, vous êtes peut-être les plus intéressés de tous à l'accroissement de la richesse publique, car le bien-être social appartient à tout citoyen qui concourt dans la mesure de ses aptitudes à l'œuvre générale ; toute suspension, toute cessation du travail est une menace pour la prospérité publique. Vous n'aboutissez pas seulement à ébranler, par les crises de la production, tout le régime financier sur lequel reposent la prospérité et la sécurité nationales ; vous allez même à l'encontre de vos intérêts. Vous augmenterez les prix de la main-d'œuvre, soit ; et si le consommateur se dérobe pour préférer les produits étrangers, obtenus à meilleur compte et faisant la plus redoutable concurrence au travail national ? La fermeture des ateliers ne deviendrait-elle pas définitive alors ? Et qui en serait responsable ?

Quelque opinion que l'on professe, on ne peut que s'attrister de ces crises et du trouble d'esprit qu'elles révèlent chez quelques-uns. C'est le régime actuel, avons-nous dit, qui est le plus favorable au développement de l'industrie nationale ; et nous sommes fidèles à la vraie tradition républicaine, en combattant énergiquement toutes les tentatives révolutionnaires et toutes les utopies collectivistes, dont les effets sont si funestes. Nous ne plaidons ni pour l'ouvrier, ni pour le patron ; nous considérons leur intérêt commun, qui les réunit dans une étroite solidarité pour la défense du travail national, menacé gravement par la concurrence étrangère. Il y a des tapissiers allemands, belges et anglais qui se hâteront d'importer leurs produits chez nous, si les ateliers du faubourg Saint-Antoine chôment seulement quelques semaines ; si le Creuzot et Montceau devaient voir encore l'application de l'odieux système de la dynamite, nous

savons que nul n'en profiterait plus sûrement que l'usine d'Essen, du trop célèbre Krupp. Le devoir civique s'impose donc à l'ouvrier comme au paysan, l'avenir de la France et de la République étant entre leurs mains.

La question de la production agricole, en effet, n'a pas moins d'intérêt au point de vue de la politique générale. C'est une question vitale pour le pays et elle tient de trop près à la crise économique, dont le pays souffre depuis bien longtemps et en vue de laquelle avait été constituée la grande commission d'enquête de 1884, pour que nos mandataires ne tentent pas d'étudier de près les causes du malaise de notre production, dans le domaine de l'agriculture, et d'y porter remède. Chercher cette panacée dans la création d'une nouvelle commission parlementaire serait une solution d'autant plus dérisoire que la première commission a été chargée d'étendre ses travaux jusqu'à la crise industrielle et agricole qui a sévi dans les départements. A-t-elle accompli cette tâche ou, du moins, était-elle en mesure de faire la lumière sur les sonffrances de nos agriculteurs ? On ne peut le dire, mais ce n'est certainement pas une commission parlementaire qui doit se donner la mission de proposer des mesures d'ensemble applicables à la fois au commerce, à l'industrie, à l'agriculture même. Cette panacée économique n'existe pas. Telle industrie souffre, telle autre prospère ; telle espèce de culture est atteinte, tandis que d'autres se développent et s'améliorent. Les causes du malaise sont locales ou relatives : le régime économique n'est pas le bouc émissaire sur lequel il faille rejeter tous les crimes et tous les méfaits.

N'allons pas trop dans le détail en examinant ces graves questions ; nous nous y perdrions. Mais, si nous voyons les comices agricoles des régions de céréales unanimes à réclamer des droits compensateurs, nous ne pouvons contester que l'invasion des blés et des grains étrangers ne soit un élément fâcheux d'infériorité pour les produits français et, si libre-échangiste qu'on soit, on peut accepter la protection dans une mesure équitable, pour les céréales de notre sol,

de même que pour notre bétail. Cela va de soi, comme la surtaxe sur les sucres étrangers, votée par le Parlement; c'est une question de vie ou de mort pour notre industrie sucrière.

La commission d'enquête, au lieu de faits et de combinaisons pratiques, n'a pu faire autre chose qu'échafauder des théories économiques, des conclusions systématiques. Elle a prétendu non pas signaler les branches spéciales du commerce, de l'agriculture et de l'industrie dont la situation mérite d'intéresser le législateur, mais guérir d'un seul coup toute souffrance de nos producteurs, arrêter toute crise du travail national. Elle a donc fait œuvre inutile et dangereuse. Il n'y a pas de panacée qui supprime toutes les maladies en général et chacune en particulier. Ces observations ne sont pas pour contester les lumières de la commission, sa compétence thérapeutique, bien qu'elle comptât dans son sein un nombre respectable de médecins. Seulement, ces docteurs-là sont de ceux qui sont habitués à supprimer la maladie par un remède radical : la mort du malade...

Quant à la situation de l'agriculture, elle a toujours donné lieu à des plaintes parfois assez vives, à l'occasion des discussions sur le budget du ministère de l'agriculture. Il ne faut guère insister sur l'intervention des quelques députés monarchistes faisant étalage de vastes projets plus irréalisables les uns que les autres : il est fort aisé de proposer les remèdes les plus empiriques et les plus coûteux sans vouloir tenir le moindre compte des charges énormes du budget, des difficultés de la situation et des nécessités financières. Ce n'est donc pas les critiques exagérées des orateurs de la droite, ni leurs propositions impraticables qui méritent d'arrêter notre attention. D'ailleurs, les discours des membres de l'opposition royaliste ne contiennent aucun argument sérieux et n'allèguent que des faits vagues et contradictoires. Ce n'est au fond qu'une querelle de parti. Il vaut mieux constater les magnifiques progrès réalisés sous le régime de la République et la sollicitude incomparable témoignée pour les besoins de l'agriculture depuis l'avènement d'un gouvernement démocratique. C'est là, à propre-

ment parler, le véritable terrain du débat, et l'opposition s'est bien gardée de s'y hasarder, sachant qu'aucun régime monarchique ne peut sous ce rapport rivaliser avec la République.

Pour l'organisation de l'enseignement agricole, tout d'abord, on doit rappeler les créations des établissements scientifiques à tous les degrés, depuis l'Institut agronomique fondé par la République de 1848, supprimé sous l'Empire et rétabli par une Chambre républicaine le 9 août 1876, jusqu'aux écoles régionales, pourvues d'un outillage complet et propre à toutes les expériences, possédant les meilleurs maîtres. Les concours départementaux et cantonaux, organisés par les Sociétés d'agriculture et les comices, ont fait surtout éclater la supériorité du régime républicain. Le chiffre des sommes distribuées par l'Etat sur ce chapitre atteint 8 millions. Mais voici ce qui est à retenir et nous croyons bon de dresser un tableau synoptique qui fera immédiatement la lumière.

DOTATION DES SERVICES DE L'AGRICULTURE

	Francs
En 1820, sous la royauté légitime	630.000
En 1840, sous la monarchie d'Orléans	1.407.000
En 1850, sous la République	3.922.000
En 1869, sous l'Empire	4.054.000
En 1884, sous la République	7.745.000

Ainsi, les régimes monarchistes n'avaient rien fait pour le développement et les progrès de l'agriculture. En 1848, les républicains faisaient déjà trois fois plus que n'avaient jamais fait la branche aînée et sa sœur cadette : l'Empire, en vingt ans, avait simplement augmenté de quelques centaines de mille francs les sommes considérables votées par la République de 1848. Depuis la chute de l'Empire, les chiffres sont doublés, et c'est huit millions, soit quatre millions de plus en douze ans, que la République consacre à la dotation de l'agriculture. Ces chiffres sont suffisamment décisifs. Les monarchistes n'ont qu'à courber la tête devant ce résumé, plus éloquent que leurs vaines déclamations.

De plus, la dotation de la caisse des chemins vicinaux, qui recevait sous l'Empire une affectation de 200.000 francs, a été portée à 500,000 francs en 1879 et depuis cette date jusqu'en 1884 les subventions nouvelles avaient dépassé 100 millions. Voilà ce qui témoigne de la sollicitude de la République pour ces trois millions de propriétaires, qui, selon les termes mêmes du rapport officiel, « par leur amour du travail, leur esprit d'ordre et d'économie, sont l'honneur de notre pays et la force de notre démocratie ».

Toutes les grandes entreprises de la Troisième République témoignent du zèle de nos assemblées démocratiques pour la régénération morale et matérielle du pays, et de leur volonté d'accomplir résolument cette œuvre, quelque sacrifice qu'elle impose à la nation. Après la reconstitution de notre matériel de guerre et de nos forteresses, la réfection de notre système de voies ferrées, selon le magnifique programme qu'en a tracé M. de Freycinet dès 1878, dépassait trop les ressources du budget extraordinaire que la crise financière et commerciale ne put alimenter. Les prévisions de M. Léon Say, qui s'était flatté de faire face à ces dépenses, s'élevant à plusieurs milliards, par un nouveau fonds d'Etat, le 3 p. 0/0 amortissable, ne s'étant pas réalisées, il a fallu suppléer à l'insuffisance des moyens d'exécution en imposant aux compagnies elles-mêmes l'obligation de compléter nos voies de communication pour répondre aux nécessités économiques de la production nationale autant qu'aux nécessités stratégiques. De là les conventions de 1885. La conversion, heureusement accomplie, a réalisé en même temps l'unification de la Dette Publique, en même qu'une notable diminution des charges de l'Etat envers ses créanciers. La loi sur l'instruction obligatoire et gratuite, la laïcisation de l'enseignement, puis l'amélioration du sort des instituteurs, la construction des nouveaux établissements scolaires qui en étaient la conséquence, entraînaient cependant des aggravations de la charge déjà lourde des contribuables : les charges du budget militaire augmentées par l'application du régime du service universel, les frais des coûteuses

expéditions nécessitées par le maintien et l'extension de notre influence et par l'expansion de notre politique coloniale ajoutaient aux difficultés financières : on ne pouvait guère résoudre ces questions que par la création de nouvelles taxes, et le système des dégrèvements dut être abandonné. Les projets de réforme de l'assiette de l'impôt, le remaniement de nos tarifs douaniers sont des mesures réparatrices qui s'imposeront prochainement, il faut l'espérer, mais la situation actuelle en exigeait l'ajournement.

Nous ne pouvons ici méconnaître les graves difficultés financières qui paraissaient à quelques-uns, après la pénible crise de 1882, compromettre l'avenir même de la République et qui devaient amener dans l'opinion des ennemis de nos institutions, une banqueroute comme celle du Directoire ou tout au moins d'insurmontables embarras comme en 1848. Depuis cette crise, c'est entre les deux opinions nettement tranchées aujourd'hui, qui séparent la majorité républicaine en deux grandes fractions, que le débat s'est circonscrit. C'est le centre gauche qui fut, il y a dix ans, le groupe directeur du parti républicain, et qui fournit sous la présidence de Thiers des hommes d'Etat tels que Dufaure, Léon Say, Casimir Périer, Waddington, et, plus tard, un groupe parlementaire important dans les Chambres républicaines élues en 1876, mais presque tout à fait disparu depuis le renouvellement de 1881. Il s'est fondu, en effet, après la chute du cabinet Gambetta, dans l'Union démocratique ; mais les traditions, les doctrines du parti sont défendues avec talent et autorité par M. Ribot. Sa devise est restée celle du fondateur du groupe : « la République sera conservatrice ou ne sera pas » et ses théories financières sont en général les mêmes que celles de son illustre maître.

C'est dans un tout autre esprit que M. Rouvier, comme rapporteur général du budget de 1885, prit la défense de la politique financière de la majorité. L'éminent député personnifie, avec non moins d'éclat et de talent, les idées de progrès, la politique réformatrice, l'esprit de gouvernement spécial aux sociétés démocratiques, c'est-à-dire l'affranchissement de

l'individu de toutes les entraves portant atteinte à la liberté, à l'initiative privée ; l'impulsion donnée sous toutes les formes à l'exercice de l'activité humaine par le travail, la science, le commerce et l'industrie : l'éducation nationale est le premier point d'un si vaste programme. C'est sur ce terrain que l'éminent orateur a porté le débat, dans sa brillante réponse à M. Ribot.

Jamais, du reste, le sujet n'avait donné occasion à un débat aussi remarquable. Les critiques de M. Ribot, si exagérées qu'elles soient, reposaient sur une comparaison entre les budgets de la République, depuis 1871 ; elles tendaient à faire retomber sur la création du budget extraordinaire et particulièrement sur la mise en exécution des grands programmes de travaux publics la responsabilité de la crise financière. Comme l'a fait observer le rapporteur, c'est sous le ministère Dufaure que ce programme a été élaboré ; en outre, a-t-il dit, il n'y a pas de déficit dans le budget. Mais M. Rouvier a élargi et singulièrement élevé la discussion en portant la comparaison entre les budgets de la République et ceux des régimes précédents. La droite, qui avait complaisamment écouté M. Ribot, s'est dès lors trouvée déconcertée, et la majorité a accueilli, à de nombreuses reprises, par de vifs applaudissements, l'éloquente argumentation de M. Rouvier, montrant la nécessité patriotique des sacrifices que s'est imposé le gouvernement républicain pour remettre la France en état de défense, tout d'abord ; puis pour accomplir le magnifique programme des réformes civiles, économiques, sociales qui s'imposent dans un état démocratique fortement constitué, améliorer et compléter les voies de communication, réduire les tarifs de tranports, développer l'instruction à tous les degrés ; enfin créer une force nationale qui réside non plus entre les mains d'un parti ni d'un homme, mais dans l'universalité des citoyens, image et expression vivante de la patrie.

C'est par de tels débats que s'honore le parti républicain et que s'élève la tribune française.

La situation n'était donc pas aussi menaçante que le pré-

tendait l'opposition et le déficit prédit ne s'est point réalisé. Dans le projet de budget pour 1886, le ministre des finances a réalisé l'équilibre sans être obligé de recourir à de nouveaux impôts; les ramaniements de taxes ont suffi avec un arrangement relatif à l'amortissement et au service des obligations cinquennaires et sexennaires. L'abandon de toute nouvelle demande d'augmentation de dépenses pour chaque département ministériel a permis de réduire le total à un chiffre toujours respectable, il est vrai, mais qui représente, parait-il, le strict nécessaire. Depuis deux ans, c'est toujours sur cette base des réductions de dépenses que s'équilibrent les budgets : la réforme financière, en vue de laquelle on a mis à l'étude des projets d'impôts nouveaux sur le revenu ou sur le capital, n'est pas encore arrivée à maturité.

Cependant, bien des questions demeurent en suspens. Dans la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, la partie financière est très importante, et l'augmentation du traitement des instituteurs, qu'il est impossible d'ajourner, entraîne une source de dépenses à laquelle le ministre des finances a déclaré ne pouvoir faire face. Des groupes considérables de la majorité semblent incliner à passer outre, se plaignant en termes vifs de l'inhabileté du ministre affirmant qu'on peut trouver d'autres moyens de se procurer des recettes, même sans créer des impôts nouveaux, même sans risquer de mettre le budget en déficit. On a proposé de procurer au Trésor les ressources nécessaires par une désaffectation d'immeubles affectés gratuitement à des services religieux et qui seraient vendus ou imposés de certaines taxes de location. C'est peut-être à cette mesure qu'on s'arrêtera, la question de l'augmentation des traitements des instituteurs étant de celles sur lesquelles la majorité ne voudrait céder qu'à la dernière extrémité.

Il y a bien d'autres sujets de préoccupations : les réclamations des villes contre la suppression des crédits relatifs aux constructions scolaires, entre autres. Ainsi la question budgétaire apparait toujours avec un caractère de haute gravité. Avec la crise financière, agricole, industrielle et

commerciale, il ne faut pas que la question économique vienne encore compliquer la situation.

Il y aura, du reste, à régulariser bien des comptes en souffrance : le service de l'occupation de la Tunisie et celui de l'expédition du Tonkin, sont des chapitres déjà bien gros et il faut souhaiter voir venir la date où l'on pourra les clore décidément. Et il y a encore des publicistes qui se lamentent d'avoir laissé prendre en Egypte par l'Angleterre une place qui serait si bien occupée par la France en ce moment, lorsque nos voisins se désolent de ne pouvoir réduire de longtemps les charges écrasantes de cette coûteuse occupation!

Quant au vote de douzièmes provisoires qui est devenu depuis quelques années une nécessité et se trouve en quelque sorte consacré par l'usage, il n'est pas juste d'accuser le Sénat de mauvaise volonté, parce qu'il se trouve obligé d'ajourner l'examen du budget à la session suivante, ne le recevant que dans les derniers jours de l'année, alors que la Chambre vient à peine d'achever la discussion de la loi de finances. Il serait également injuste de suspecter les intentions du Sénat et d'incriminer la lenteur de la Chambre. Mais il serait bon de rechercher si, en dehors du cas de force majeure, il n'existerait pas un procédé qui permît au contrôle du Sénat de s'exercer avec plus d'utilité et d'autorité à la fois. Et c'est précisément cet ajournement habituel du vote du budget qui pourrait indiquer la réponse à une telle question.

Il semble, en effet, que le budget extraordinaire mérite d'attirer tout particulièrement l'attention du Sénat, qui, au lieu d'éplucher les chiffres votés par la Chambre pour les budgets ordinaires, aurait pour mission de s'assurer que le budget extraordinaire est fondé sur des évaluations rigoureuses, et qu'il répond à des nécessités immédiates et urgentes : il établirait une sévère démarcation dans notre organisation financière, en veillant à ce que ce dernier budget fût chargé seulement des services qui n'ont point un caractère permanent, et entretenu par des recettes d'une mobilité semblable.

Ce n'est pas incidemment que nous prétendons indiquer ici la solution d'un des plus graves problèmes qui concernent le régime financier de la France; à cet égard, le système anglais pourrait fournir d'utiles éléments de discussion. Chez nos voisins, les recettes et les dépenses sont divisées en deux catégories : dans la première entrent toutes les dépenses qui ont un caractère permanent, et, réciproquement, tous les impôts qui doivent y faire face; dans la seconde, les dépenses dont la quotité est essentiellement variable et les taxes supplémentaires auxquelles on demande la somme nécessaire à l'équilibre du budget. La première partie est réglée par une loi spéciale qui reste en vigueur tant qu'elle n'est pas expressément abrogée; la seconde, seule, est soumise annuellement au vote du Parlement. Il y a là certainement un mécanisme intéressant à étudier.

Ce n'est pas ici qu'on peut examiner de si graves questions et il serait téméraire de proposer des réformes aussi considérables que celles-ci dans notre organisation financière. Mais, sans remanier pour la quatrième fois depuis huit ans nos lois constitutionnelles, n'est-il pas possible de donner par ce moyen à nos finances une stabilité que la majorité est unanime à réclamer, et, en même temps, rendre le contrôle du Sénat efficace et sa collaboration fructueuse?

Ce serait peut-être la meilleure garantie en présence de l'accroissement exagéré des dépenses extraordinaires; ce serait en outre une solution à la question de la compétence du Sénat en matière financière, si souvent discutée; ce serait enfin une compensation aux difficultés qui peuvent mettre la Chambre par suite des changements ministériels en présence de trois projets de budget différents et obliger le Sénat à réserver toute son attention à l'examen du budget extraordinaire. Une telle réforme n'aurait besoin, pour être réalisée, d'aucune revision et d'aucune modification des lois constitutionnelles. La Chambre et le Sénat se partageraient définitivement les rôles, et celui de l'autre serait également sérieux et profitable aux intérêts du pays.

Assurément la question de la revision ne peut troubler le pays et ce n'est que dans un intérêt de parti que certains partisans de la convocation d'une Constituante ont cherché à créer une agitation factice et toute de surface. Nous convenons que les institutions actuelles ne nous semblent nullement le dernier terme de l'évolution démocratique conforme aux besoins et aux vœux de la société actuelle. La réforme constitutionnelle promise dès le début de la deuxième législature, élaborée par le ministère du 14 novembre 1881, ajournée par le grave malentendu qui obligea Gambetta à quitter le pouvoir, en laissant à d'autres la tâche de réaliser le programme progressiste des cahiers électoraux de 1881, a été accomplie en partie en 1884; elle n'eût pu être éludée alors sans un manquement formel au mandat donné à la précédente Chambre par le suffrage universel, mais elle n'était ni suffisante, ni efficace.

L'économie générale de la mesure proposée était résumée d'un seul mot : aucune innovation. Ni pour le collège électoral établi par la Constitution pour la nomination des sénateurs ; ni pour les attributions financières du Sénat, ni pour le recrutement des 75 sénateurs élus par l'assemblée nationale, le cabinet du 14 novembre n'entendait déroger au texte formel des lois constitutionnelles : il ne s'agissait pour lui que de définir les points litigieux, compléter les dispositions insuffisantes, conformer les détails particuliers aux principes généraux. Ce n'était, à proprement parler, qu'une sorte de remaniement constitutionnel qui était proposé, et non une modification du système en vigueur.

Ce n'est pas sur la question ainsi posée que la discussion fut engagée : nous devons donc nous abstenir de rouvrir un tel débat et d'examiner sous quelle forme eût dû se faire alors la revision des lois de 1875. Le vote de la Chambre n'a pas malheureusement éclairé davantage la question politique soulevée à propos des projets de revision.

Dans son remarquable discours, M. Gambetta s'efforça de démontrer que les délibérations séparées des Chambres prononçant qu'il y a lieu à réunion du Congrès devaient, en

même temps, spécifier et limiter les articles sur lesquels porterait la revision ; il établit avec non moins d'autorité l'urgence du rétablissement du scrutin de liste ; il affirma enfin avec énergie la nécessité d'une politique réformatrice conforme à la volonté nettement exprimée par la nation aux dernières élections. Bien que la conséquence du débat n'ait été que le rejet de ses propositions et l'ajournement du débat sur la revision à une date ultérieure, les trois points si magistralement exposés ne pouvaient être remis en question. C'est sur un tout autre terrain que la discussion fut portée : c'est sur une question de confiance que le cabinet crut devoir se retirer. La question de fond, la question de doctrine, en était toujours au même point et ne pouvait être résolue autrement que ne l'indiquait le chef du ministère démissionnaire.

Les projets revisionnistes du cabinet Ferry ne différaient pas du programme très prudent et très pratique qu'avait proposé le ministère Gambetta : élection des sénateurs inamovibles par les deux Chambres réunies en assemblée nationale et suppression de leurs fonctions par voie d'extinction successive ; fixation du chiffre des électeurs sénatoriaux en proportion du chiffre de la population des communes, et non, comme dans la loi de 1875, à raison d'un seul délégué par municipalité sans tenir compte du nombre des habitants ; enfin, détermination rigoureuse des attributions de la Chambre haute en matière budgétaire.

Quant à l'élection de la Chambre au scrutin de liste et à l'inscription decette clause dans le texte de la loi constitutionnelle, c'est un point sur lequel le cabinet Gambetta rencontra une hostilité si vive de la majorité ; il semblait impossible que M. Jules Ferry se hasardât avec succès sur ce terrain ; mais il eut le bonheur de réussir aussi là où son illustre prédécesseur avait si péniblement échoué, lorsqu'il faisait de cette réforme la condition expresse de toutes les autres.

Il reste un autre point à étudier, celui-là aussi sur lequel la majorité de la Chambre se prononça contre le ministère

du 14 novembre. Nous voulons parler de la souveraineté du congrès, relativement à la fixation de son ordre du jour, ou de l'accord préalable des Chambres sur la limite des points mis en discussion. En réponse aux partisans de la revision intégrale, nous rappelons que dans les violents débats qui précédèrent le vote du 26 janvier 1882, Gambetta se défendit d'avoir prononcé une parole de menace devant la commission où, disait-on, il avait annoncé que le devoir du pouvoir exécutif était de dissoudre le congrès par la force, dans le cas où il s'écarterait de son ordre du jour. C'est sur ce sujet que portèrent en 1884 et que porteront encore les discussions les plus passionnées. La tâche de M. Jules Ferry n'était pas moins malaisée que celle de ses prédécesseurs, mais grâce à son infatigable énergie il sut la mener à bonne fin malgré tous les obstacles.

Les débats préliminaires sur la revision devant la Chambre et le Sénat avaient du reste donné lieu à une singulière constatation. C'est l'autorité de Gambetta qu'on invoqua; c'est en son nom pour ainsi dire qu'on fit la revision et ces témoignages de respect pour ses jugements n'en étaient que plus précieux. C'est chose si étrange que la politique ; on dirait aussi l'histoire. Voir en si peu de temps les majorités se contredire, assister à la réhabilitation posthume des hommes d'Etat les plus âprement attaqués ! C'est consolant, mais non pour les morts.

Et puis, il ressort surtout des débats de 1884 que la Chambre élue en 1881 n'avait qu'une pensée : se faire nommer sous l'autorité du grand citoyen dont la parole était si retentissante qu'elle trouvait partout un écho dans le pays, et, une fois nommée, se débarrasser de son chef. Ne dites pas que je calomnie cette Chambre : je fais non pas de la politique, mais de la philosophie politique. J'essaie de mettre un peu de psychologie humaine au milieu de la sténographie du parlementarisme qui enregistre purement et simplement discours, votes, propositions, lois et ordres du jour. La politique n'est pas de la philosophie : elle blâme ou approuve les votes et les lois, mais elle ne les explique pas.

L'historien doit être un philosophe et rechercher le document humain. C'est en montrant très visiblement le petit côté des intérêts privés qu'on retrouve l'enchaînement des faits en apparence les plus inexplicables et les contradictions les plus flagrantes.

Ne vous semble-t-il pas aussi que cette majorité jouait de la sorte le rôle de ce personnage de comédie qui pratique avec tant de désinvolture l'indépendance du cœur, détestant cordialement le sauveur auquel elle devait l'existence et rêvant de se soustraire à l'obligation si dure à subir de la reconnaissance ? Rappelez-vous les Athéniens bannissant Aristide parce qu'ils se lassaient de l'entendre appeler le Juste. La politique est peuplée de tant de Perrichons petits ou grands qu'on peut y retrouver, parmi les plus indépendants, ceux qui professent la maxime que l'ingratitude est l'indépendance de l'homme public.

D'autre part les scènes burlesques qui eurent pour acteurs en 1884 les membres de la minorité du Congrès ne peuvent faire oublier l'imposante réunion des élus de la nation, appelés à discuter la loi constitutionnelle du pays, le lien politique qui rattache les rouages de la grande machine gouvernementale. Il n'y a que les turbulences et les excès des factieux qui puissent occasionner le scandale, dont la responsabilité retombe sur eux seuls et non sur la majorité, votant avec dignité et recueillement les modifications du pacte politique qui sont jugées utiles à l'affermissement des institutions républicaines.

Assurément, ce n'est pas la sereine majesté d'une Constituante ; au fond, il n'y a qu'une toute petite formalité à remplir, la sanction des dispositions déjà arrêtées dans les délibérations prises par chaque assemblée. Mais il y a toujours le fait matériel de la réunion des représentants du peuple agissant en toute souveraineté, en son nom, et décidant qu'il y a dans l'organisation politique du pays tel changement, telle amélioration que l'expérience a fait considérer comme nécessaire. L'acte de souveraineté n'est jamais sans produire une impression de respect, lorsqu'il est solennelle-

ment accompli au nom d'un grand pays et en exécution de la volonté nationale.

Y a-t-il, en réalité, une distinction à faire entre des délibérations séparées et une délibération commune? La revision n'était-elle pas aussi solennelle lorsque chaque assemblée répondait, une semaine auparavant, par la formule : « Il y a lieu à revision ? » L'accord n'était-il pas complet et la décision déjà connue ?

Assurément oui. Mais l'acte de la sanction de ces décisions en Assemblée nationale est une opération importante, et c'est cette formalité même qui est la consécration suprême de l'acte de souveraineté.

En ce qui me concerne je suis d'une opinion toute différente de ceux qui refusent au Congrès la plénitude du pouvoir constituant, s'autorisant d'arguments d'ordre historique, politique ou juridique, qui ont assurément une certaine valeur ; mais c'est là, à mon sens, disputer sur des mots. Laboulaye, Tocqueville et les meilleurs auteurs de philosophie politique et de science juridique, ont fait observer toute l'insuffisance de la distinction qu'on essaie d'établir entre le pouvoir législatif et le pouvoir constituant proprement dit. L'un et l'autre, sous un régime de *self government*, bien entendu, ont une source commune, le mandat du citoyen, la délégation de la souveraineté populaire. Qu'on délibère dans un Parlement sur une loi civile, sur une loi de finances, sur une question de responsabilité ministérielle, ou qu'on aborde en Congrès, en Assemblée nationale, un problème de droit constitutionnel, la valeur du vote est la même : c'est toujours, député, sénateur ou constituant, le peuple qui exerce sa volonté par l'entremise de son représentant.

Il n'est pas très aisé d'expliquer toutes les subtilités de la science du droit public : et de fait, ce n'est guère important. Tous les remaniements constitutionnels et les disputes sur la légalité de la revision en Congrès ou en Constituante ont moins d'intérêt que les excellentes lois civiles économiques et administratives que l'on voudrait voir votées depuis longtemps. C'est sur ce terrain que le cabinet du 14 novem-

bre avait porté le véritable débat, en affirmant que la revision n'était pas un but, mais un moyen et que la première condition de mise en pratique d'une politique réformatrice était le changement du régime électoral :

Quand on présente cette idée à la fin d'une législature, disait-il, on vous répond qu'il est trop tard. Je ne veux pas croire que vous répondrez : il est trop tôt! Je ne vous demande pas à faire une législation nouvelle. Non, je vous dis : Nous avons une politique à suivre pour la réorganisation de nos services judiciaires, militaires, financiers. Il faut que vous le sachiez ; dans ces deux mois, dont on a dit que vous nous faisiez crédit, nos collaborateurs et collègues ont préparé des projets de loi, que j'ai là, et quelle que soit l'issue du débat, il est bon de dire que le programme du 15 novembre, dont la revision formait le premier article, a été élaboré sérieusement sur tous les points principaux, arrêté.

Sur l'organisation judiciaire, le garde des sceaux a préparé un projet qui, par une organisation nouvelle des tribunaux, tout en supprimant des juges, rapproche les justiciables d'une justice de paix plus étendue, plus compétente, et diminue les frais de justice et de déplacement.

M. le ministre de la guerre a préparé la législation qui correspond aux vœux si souvent portés à la tribune, la réduction du service à trois ans, entourée de conditions et de garanties qui maintiennent la force défensive du pays en lui assurant un immense allègement des charges publiques.

A côté de ces projets, on a préparé une législation sur les associations de tout ordre et de toute nature. On n'attend cette loi que depuis 1791 ; il est utile d'annoncer qu'elle est prête.

On a enfin examiné la réforme de notre législation sur les institutions de prévoyance au point de vue d'une politique sociale modérée, de façon à donner une protection efficace au travail et aux classes laborieuses.

On a aussi examiné la législation des sociétés financières, car il y a lieu de reviser aussi la loi de 1867, et je crois qu'un gouvernement d'opinion et de démocratie, qui repose sur le monde du travail, doit se soucier d'une législation qui ne livre pas à toutes les fantaisies de la spéculation l'épargne du pays.

On est allé plus loin, on a voulu compléter notre système d'éducation nationale, et les projets sont tout prêts : on a voulu reprendre la législation qui régit les rapports de l'Etat et des Églises, et les projets sont prêts ; on a pensé aussi à notre commerce, à notre industrie, et des projets sont aussi tout préparés, comme ceux qui intéressent l'agriculture et qui ont pour objet de subvenir à son crédit et de diminuer les charges si lourdes qui pèsent sur elle.

Lorsque nous disions que sur le point essentiel, c'est-à-

dire la nécessité d'une politique réformatrice, il ne pouvait y avoir aucune différence entre le programme du cabinet du 14 novembre et celui de ses successeurs, nous savions que c'était la vérité élémentaire, et que cette question n'était même pas à discuter. Nous citerons, pour le rapprocher de ce passage du discours de M. Gambetta, le texte de la déclaration du ministère du 30 janvier, qui s'inspirait des mêmes vues de progrès et de libéralisme et qui visait précisément toutes les réformes étudiées par le gouvernement précédent : mais le nouveau ministère ne voulait pas se prononcer immédiatement sur la question de la revision, estimant qu'elle pouvait être ajournée sans inconvénient et s'engageant seulement à la soumettre en temps utile au Parlement.

Nous vous ferons remarquer, disait M. de Freycinet, que les modifications à apporter au régime électoral du Sénat ne pourront pas être appliquées avant trois ans, et que la nouvelle loi électorale de la Chambre — si la loi actuelle devait être changée, — ne pourrait recevoir d'application que dans quatre années. Il n'y a donc, au point de vue pratique, aucune urgence à statuer. Vous n'avez, d'ailleurs, pris aucun engagement sur l'ordre dans lequel vous entendez accomplir les réformes promises, et la revision de la Constitution n'en est pas le préliminaire obligé. Il nous paraît préférable de commencer par celles dont l'effet peut être immédiat.

En premier lieu vient la réforme judiciaire, attendue depuis si longtemps. Cette réforme doit avoir, selon nous, pour point de départ, l'accroissement de la compétence des juges de paix ; nous vous proposerons la diminution du chiffre maximum des magistrats dans les divers ordres de juridictions et même celle des membres des tribunaux trop peu occupés, de manière à amener comme résultat une modification indispensable dans le personnel judiciaire actuel.

Nous poursuivrons activement la revision de nos institutions militaires, déjà mise à l'étude par nos prédécesseurs. Le problème nous paraît devoir être abordé et résolu à un point de vue d'ensemble. La réduction du service militaire à trois ans ne peut être obtenue qu'à l'aide d'un bon système de recrutement des sous-officiers, et d'une solide organisation de troupes spéciales pour nos possessions extérieures.

Nous ne parlons pas de l'instruction publique. Si le développement de l'éducation nationale, à tous les degrés, est la tâche première et capitale d'un gouvernement républicain, nous n'avons, pour l'accomplir, qu'à poursuivre, avec la même ardeur, l'œuvre commencée il y a trois ans. Nous espérons, grâce à ces projets, à la ferme volonté que nous avons de les mener à bonne fin, grâce aussi à l'esprit libéral qui inspirera tous

nos actes, donner satisfaction aux vœux principaux du pays, affermir la confiance et déterminer un redoublement de travail et d'activité.

Les nations ne vivent pas seulement de politique. Elles vivent aussi d'affaires et d'intérêts matériels. Les questions financières ont pris depuis quelque temps une large place dans les préoccupations publiques. La situation n'a rien qui doive nous alarmer; mais elle exige certaines précautions. Il ne saurait être question, en ce moment, pour l'Etat, ni de conversion, ni de rachat de chemins de fer, ni même d'émission de rentes amortissables.

Nous devons rechercher les moyens de restreindre pour un temps les appels au crédit public en réclamant, pour une plus large part, le concours de l'industrie privée.

Tout doit d'ailleurs être combiné de manière à ne pas porter atteinte à l'exécution, dans des délais déterminés par des votes solennels, du programme des grands travaux que les Chambres ont promis au pays.

L'expérience a démontré l'insuffisance de la loi de 1867 sur les sociétés commerciales. Il y aura lieu de la modifier pour assurer des garanties plus efficaces à la moralité publique et aux intérêts privés.

Les traités de commerce sont en voie de renouvellement. Le Parlement ne nous refusera pas les facilités nécessaires pour prévenir l'application des tarifs généraux vis-à-vis des nations avec lesquelles des négociations sont engagées. Rien ne sera négligé de notre côté pour que des solutions définitives interviennent à bref délai.

Dans une grande démocratie, l'amélioration incessante de la condition morale, intellectuelle et matérielle des classes laborieuses doit tenir le premier rang dans la sollicitude du législateur. Pour généraliser, parmi les travailleurs des villes et des campagnes, les institutions de prévoyance et d'assistance, il reste aux pouvoirs publics beaucoup à faire. Nous étudierons, de concert avec vous, toutes les mesures qui pourraient tendre à ce but élevé et civilisateur, sans jamais oublier que la solution des problèmes sociaux réside avant tout dans le développement de l'initiative individuelle et dans le progrès indéfini de l'éducation populaire.

Telles sont nos vues, Messieurs, sur les principaux problèmes qui nous paraissent s'imposer actuellement à notre examen.

Ainsi, en dehors de la question constitutionnelle, qui n'est nullement une question capitale, il y avait dans tout le parti républicain unanimité complète sur cette politique réformatrice, et pour nous c'est cette politique qui est le point essentiel. C'est un système de gouvernement tout entier qui est à inaugurer. C'est la politique nationale, la vraie politique démocratique, la refonte absolue, mais patiente et méthodique, de toute l'organisation ou plutôt de tout l'organisme social qui est en question dans un tel débat. Il s'agit de

mettre les institutions publiques en harmonie avec les transformations profondes subies par la société depuis le commencement de ce siècle, avec la révolution économique qui a modifié en tous pays les conditions de la production et de la circulation, qui a créé un outillage industriel d'une prodigieuse richesse, enfin de consacrer dans la législation l'indépendance civile, religieuse, politique, conquise au prix de tant de luttes, et encore entravée par les restes de la centralisation outrée qui ne correspond plus aux exigences d'une époque de culture aussi avancée et en même temps aussi active que la nôtre. Quoi qu'il arrive, cette œuvre s'accomplira parce qu'elle est fatale. Les résistances qui pourraient encore se produire n'ont que la force du tronc tombé en travers du torrent et bientôt miné sous la pression irrésistible du courant qui l'entraîne à la dérive dans ses remous impétueux. M. Gambetta et ses amis ont été longtemps les seuls représentants de cette politique féconde et patriotique ; mais leur programme ne leur appartient point en propre, et qui veut marcher, qui veut le progrès peut marcher sur leurs traces.

Les menaces de rétablissement du régime plébiscitaire, au profit d'ambitieux vulgaires, font désirer aujourd'hui par quelques esprits sérieux, écœurés par la résurrection des tentatives dictatoriales, le retour au scrutin d'arrondissement. Ce n'est pas cette réforme qui ramènerait des représentants fermement dévoués à la politique de progrès qui est la véritable ancre de salut pour la République. Nous voyons encore le résultat de la politique d'intérêt local dans les doléances qu'exhalent les avocats malavisés des petites villes dont on ne peut, sans perdre la clientèle, supprimer les tribunaux, les lycées, les casernes, les manufactures ou les entrepôts, même lorsqu'ils n'ont aucune raison d'être et qu'ils imposent des charges inutiles aux contribuables. C'est de la politique d'intérêt électoral, de la politique de clocher : fruit déplorable du scrutin d'arrondissement.

La Chambre de 1881, élue sous ce régime électoral, était-

elle capable de se consacrer à sa tâche patriotique? M. Gambetta, partisan convaincu du scrutin de liste, avait la conscience très nette de sa responsabilité en acceptant, sans la moindre hésitation, le pouvoir, au début de la nouvelle législature. L'éminent député, au lendemain de la retraite du maréchal de Mac-Mahon, alors que les républicains, triomphant sur toute la ligne après tant d'efforts, se félicitaient du succès, et saluaient le rétablissement de l'harmonie si longtemps poursuivie entre les pouvoirs publics, avait trouvé dans un mot profond : *c'est l'ère des difficultés qui commence*, la définition exacte d'une situation qui exigeait chez les républicains une grande sagesse unie à une activité exemplaire et autant de modération que de clairvoyance. Ces qualités n'avaient encore été mises à l'épreuve ni pendant les tâtonnements d'une année qui suivirent la victoire sous le cabinet Waddington, ni pendent les premières tentatives réformatrices qui marquèrent le court ministère de M. de Freycinet, ni durant l'interrègne qui sépara l'avènement du cabinet Ferry des élections générales de 1881. La Chambre des 363 était née de la lutte : il fallait une rénovation électorale pour que la majorité fût définitivement assise et que le Parlement inaugurât la grande politique nationale de paix, de réformes, de liberté, de progrès, en un mot, qui est la fonction nécessaire du gouvernement républicain. M. Gambetta, chef désigné de la majorité, signalait comme un vice originel le scrutin d'arrondissement d'où était née la Chambre ; et, dès la fin de la précédente législature, il avait voulu effacer cette tache avant d'entreprendre l'œuvre infinie qui appartient aux républicains et que tant d'obstacles avaient reculée jusqu'à cette heure. Déçu dans son attente, il savait que le scrutin uninominal lui renverrait très certainement une majorité plus compacte, plus résolue, mais toujours imbue du même esprit. Il expliquait, dans le discours du 26 janvier, pourquoi il n'avait pas cru devoir différer l'épreuve, à cette condition que le rétablissement du scrutin de liste serait la première de toutes les réformes à réaliser. Ses prévisions

semblent ne lui avoir donné que trop raison, car c'est sur cette question qu'il a rencontré une résistance devant laquelle il a dû abandonner l'œuvre dont il était le plus éminent promoteur sans même l'avoir commencée.

Mais une fois la revision accomplie, trois ans plus tard, a-t-on vu la Chambre investie d'une nouvelle autorité, le Sénat déjà deux fois renouvelé depuis cette date, se mettre à l'œuvre pour accomplir résolument l'œuvre de régénération sociale que le pays attend de ses représentants et qu'ils lui ont promise, en lui demandant de se rallier à la République au lendemain de nos désastres? Nous ne le pensons pas : nous avons cru devoir déclarer que la Troisième République, à notre sens, non seulement au point de vue de l'inauguration d'une politique étrangère conforme à la vraie tradition nationale, mais au point de vue de la constitution d'une démocratie résolument progressiste, a manqué son heure, et que cette heure était venue en 1881, au lendemain du scrutin qui affirmait la victoire définitive de la République réformatrice et qui désignait pour l'appliquer le plus illustre et le plus éminent homme d'Etat du Parlement républicain.

Au point de vue de la politique intérieure, les fâcheuses divisions qui ont si tristement troublé la majorité, à la suite du vote du 26 janvier, l'ont empêchée de formuler une doctrine, un programme, tous ses votes ayant eu, sauf de rares exceptions, un caractère purement négatif. Dès la chute du cabinet Gambetta, on a compris le danger d'une telle situation, et le retour à l'union fut proclamé unanimement comme une nécessité de salut public ; mais on ne fit rien pour la réaliser.

M. Duclerc, qui succéda à M. de Freycinet, se hâta de signaler la nécessité de la politique de conciliation, à laquelle le ministère du 7 août consacra tous ses efforts. La déclaration lue aux Chambres par le gouvernement définissait ainsi la tâche qu'il se proposait. Les discours des présidents des conseils généraux constataient l'adhésion qu'elle rencontrait parmi toutes les fractions du parti républicain.

De toutes parts on s'accordait à réclamer l'oubli des questions de personnes : chacun mit un zèle digne d'éloges à rechercher les conditions auxquelles pouvait être refaite l'union des républicains, si malheureusement rompue, et qui peut seule encore sauver la République.

Le ministre des affaires étrangères, M. Goblet, n'a-t-il pas constaté encore publiquement quel discrédit jetaient sur la France à l'intérieur nos funestes discordes civiles ? Les appels au nom du devoir patriotique seront-ils aussi vains que ceux qui ont été tant de fois adressés aux républicains au nom du salut de la République ?

Aujourd'hui, plus que jamais, la politique d'union s'impose au gouvernement : elle s'impose de même à tous les républicains, et nous ajoutons qu'elle s'est imposée à toute époque à notre parti, dans la majorité comme dans la minorité. C'est cette politique d'union qui a fondé la République en dispersant la coalition toute puissante de ses ennemis : c'est à elle qu'on a toujours fait appel depuis 1876, lorsqu'il s'est agi d'organiser la République. Nul n'a jamais songé, depuis lors, à fonder un gouvernement sur la division, sur l'émiettement des diverses fractions de la majorité : c'est seulement lors de la constitution du cabinet du 14 novembre que la première division s'est produite, un des groupes républicains ayant conçu alors le projet de dominer tous les autres en gouvernant avec ses seules lumières et en imposant son programme à la majorité tout entière. C'est après la mort de Gambetta que ses amis, qui s'appelaient eux-mêmes les vaincus du 26 janvier, ont pu prendre au point de vue parlementaire leur revanche en appuyant le ministère de M. Jules Ferry, qui a accepté et appliqué les principaux points du programme de Gambetta, notamment sur le rétablissement du scrutin de liste et la revision de la Constitution. Mais la Chambre élue en 1885 n'a pu rétablir l'union de tous les groupes de la majorité qui s'était si promptement dissoute au lendemain des élections de 1881.

J'ai montré, du reste, que ce problème a toujours été la

pierre d'achoppement depuis 1876. Après la retraite du maréchal de Mac-Mahon, la question s'est beaucoup simplifiée; des groupes qui avaient été systématiquement exclus jusque-là se trouvèrent dès lors en mesure de contribuer sérieusement à l'action gouvernementale. C'est à cette date que M. de Freycinet, dans son discours de Bordeaux, exposa avec une haute éloquence, qui trouva un écho profond dans le pays, les conditions et la nécessité de cette intime union entre toutes les fractions du parti républicain. On se rappelle encore avec quelle élévation il définissait de nouveau, dans le discours de Montauban, en 1880, l'œuvre de l'affermissement et du développement des institutions républicaines, par l'accord de tous les groupes de la majorité.

Entendre ainsi le rôle du gouvernement est vraiment bienfaisant, et la politique d'union et de conciliation ne peut risquer d'être entravée par des compétitions entre les divers groupes parlementaires, car elles sont la négation même de cette politique.

Ne s'agit-il donc, pour refaire une majorité de gouvernement, que d'éliminer du programme commun les questions irritantes ? Peut-on procéder par éliminations successives jusqu'au moment où l'on n'aura conservé que les questions sur lesquelles il existe une majorité toute faite? Enfin, si la mission de conciliation qui appartient aux chefs de la majorité leur donne le privilège de proposer les transactions nécessaires, afin de tracer le plan des réformes à accomplir, les chefs du gouvernement n'ont-ils pas le devoir de réaliser l'accord de tous les groupes républicains, en les appelant à élaborer un programme commun qui mette fin à toutes les dissensions intérieures qui sont la ruine de la République ? Ce n'est pas là le principal obstacle, ni le seul : il consiste dans l'impossibilité de trouver des questions d'affaires dans la discussion desquelles la politique n'interviendrait pas.

Si l'on nous parle de la réforme militaire, la question du service des séminaristes, tout d'abord, suscite de vives controverses : elle appelle aussitôt, inévitablement, celle de l'abrogation du Concordat. Si nous passons à la réforme judiciaire,

rien ne prouve que l'entente soit près de se faire, non seulement sur l'élection des juges, mais sur le principe de la suspension ou de la suppression de l'inamovibilité. Dans la question de l'organisation départementale, l'autonomie cantonale et communale, la mairie de Paris sont autant de détails qui menacent de soulever de grosses tempêtes. La discussion du budget, les questions financières sont aussi des points noirs à l'horizon et il n'est pas jusqu'à la politique étrangère et à la politique coloniale qui ne donnent lieu à de vives controverses, constatant encore les divisions et le trouble de la majorité. Un programme de réformes est donc un programme essentiellement politique, et il est presque impossible d'espérer voir se créer dans la Chambre actuelle une majorité de gouvernement qui manquait déjà dans la Chambre de 1881.

Verrons-nous dans la Chambre de 1889, si, comme on doit l'espérer, le suffrage universel renvoie une majorité républicaine, le classement final des républicains, leur groupement régulier en modérés, d'une part, en progressistes, de l'autre, qui distinguerait si nettement les deux systèmes de gouvernement en présence, ne différant que sur le mode d'exécution du programme et non sur la doctrine même ? Cette distinction si logique des opinions, des principes, serait la meilleure solution de toutes celles que l'on peut souhaiter. Les querelles de personnes, si vives qu'elles soient, n'auraient plus guère d'importance, en présence des discussions sérieuses d'affaires, et l'étude des grands problèmes politiques serait ainsi incomparablement plus fructueuse que de toute autre manière.

Mais si nous ne croyons point qu'on puisse espérer résoudre à l'aide d'une trêve politique les problèmes qui restent en suspens, nous estimons, en revanche, qu'il y a des réformes mûres, possibles, utiles, qui doivent passer avant toutes les autres. Nous ajoutons que c'est au gouvernement qu'il appartient de tracer à la Chambre la tâche qu'elle doit entreprendre, Tout ministère qui veut ambitionner le rôle de diriger la démocratie française dans la voie où l'appelle

sa vraie tradition nationale, doit se donner la mission de réaliser l'union des républicains, de refaire une majorité de gouvernement. La Chambre serait toute prête à le suivre dans cette voie, à condition qu'elle consente aux sacrifices nécessaires pour que l'union ne soit pas une vaine formule.

De toutes les réformes que le pays attend, il en est que la Chambre compromettrait peut-être en les étudiant hâtivement ; il en est d'autres sur lesquelles l'entente est facile, moyennant ces concessions mutuelles que commandent de part et d'autre le désir, le besoin de conciliation qui s'est toujours manifesté si vivement et que le pays appelle de tous ses vœux. Cette tâche est de celles qui peuvent tenter les plus généreux esprits.

C'est l'intérêt supérieur de la France qui exige ces sages et patriotiques dispositions chez tous ceux qui veulent travailler au relèvement de la patrie en considérant au-dessus de la mêlée des partis le devoir patriotique qui commande plus que jamais l'abnégation et l'énergie. Une majorité créée à la fois sur un programme politique et sur le principe même de l'union des républicains serait indestructible et la France pourrait reprendre où elle l'a laissée en 1881 l'œuvre que lui a léguée le fondateur de la République de 1875. En nous inspirant de sa pensée et de ses exemples, nous ne devons jamais perdre de vue la haute leçon qu'il nous a donnée en nous rappelant que l'ennemi a su préparer en silence pendant un demi-siècle la revanche pour laquelle il a stoïquement attendu son heure et n'oublions pas son mot si grand, cette parole si haute qu'il a laissée aux générations à venir quand il déclarait que nos regards ne devaient cesser d'être tournés vers la trouée des Vosges. Qu'il nous soit permis de rappeler à la France de 1889 le mot d'ordre national, commandant l'union à tous les Français patriotes pour l'accomplissement de l'œuvre qui appartient aux républicains, non pas seulement à l'intérieur, au point de vue de l'affermissement et du développement du régime réparateur qui doit donner à notre pays, cent ans après la Révolution, le complément des libertés démocratiques, mais dans le

monde, où la mission historique léguée par la Convention à la nation qu'elle a sauvée et affranchie l'appelle à revendiquer la haute place dont les folies des gouvernements monarchiques l'ont fait déchoir. Aussi nous reportons-nous encore en terminant à cette fière parole qui contient un rappel et un espoir, car elle promet la réhabilitation après la chute : « N'en parlons jamais, mais qu'on sache bien que nous y pensons toujours. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Imp. de la Soc. de Typ - Noizette, 8, r. Ca[illegible]gne-Première Paris




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 00854 8540

